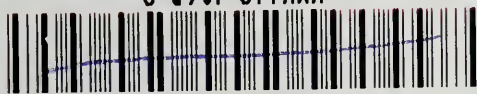
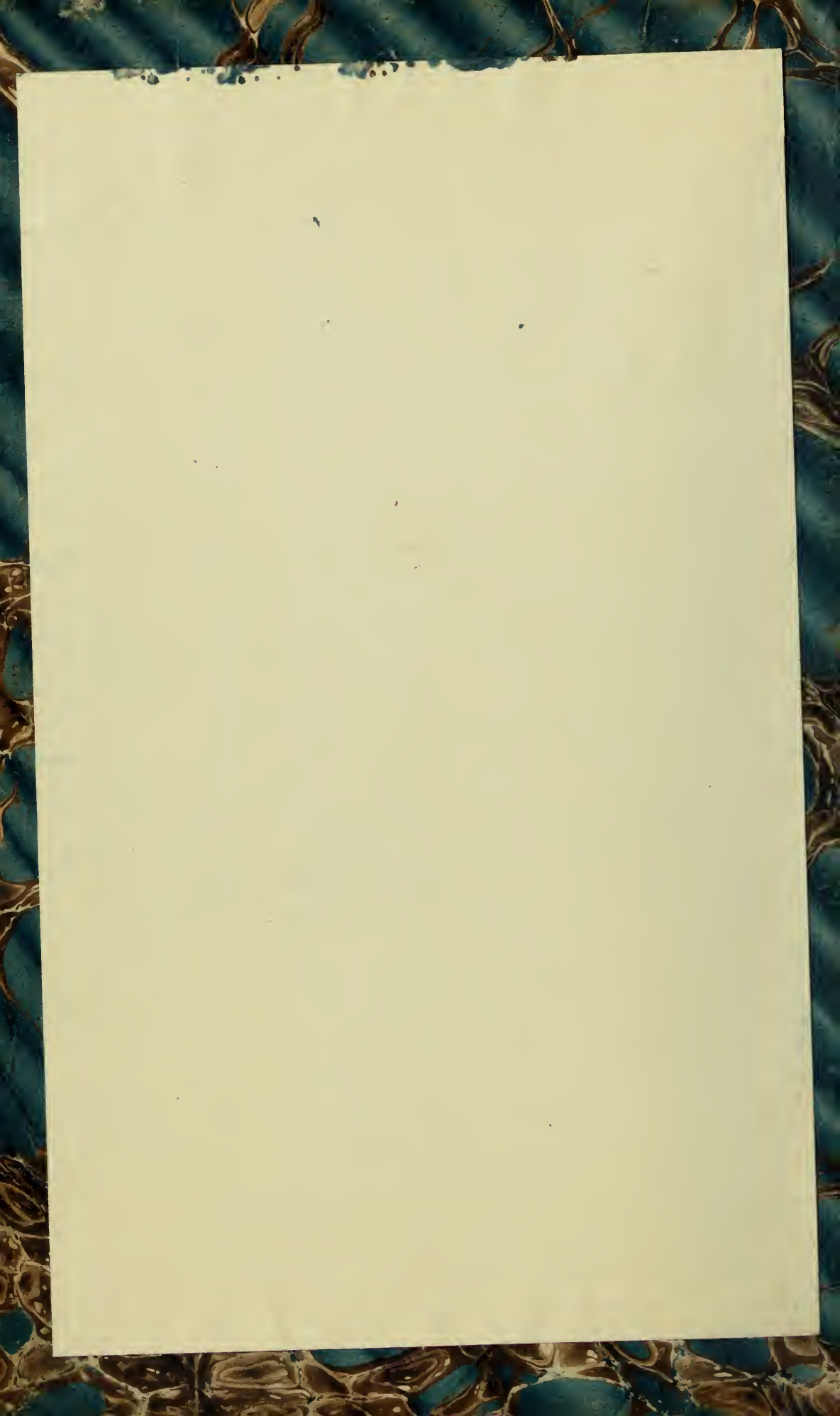


U d'of OTTAWA



39003000389345







H  
SD  
7



*M. Monaghan*

*Feb 04*

HISTOIRE  
ou  
**GOUVERNEMENT**  
PARLEMENTAIRE  
EN FRANCE



Gabriel  
M. Maneghan  
Cuba



HISTOIRE  
DU  
**GOVERNEMENT**  
**PARLEMENTAIRE**  
EN FRANCE

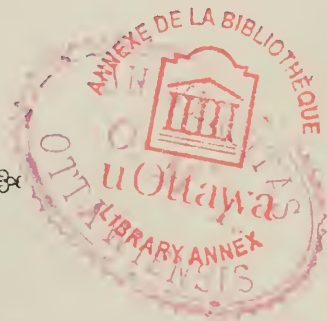
— 1814-1848 —

PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION

PAR

M. DUVERGIER DE HAURANNE

TOME SEPTIÈME



PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15  
A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

—  
1865

Reproduction et traduction réservées



JN

2501

.D9

1857

v. 7



# HISTOIRE

DU

# GOVERNEMENT

## PARLEMENTAIRE

---

### CHAPITRE XXVII

**SESSION FINANCIÈRE — 1822**

État des partis. — Méfiances réciproques. — Elections. — Succès des libéraux à Paris. — Mort du duc de Richelieu. — Ouverture de la session. — Vérification des pouvoirs. — Manœuvres électorales. — Nomination du bureau. — Adresse. — Prétentions des royalistes. — Loi des douanes. — Premier débat politique. — Affaires de Bèfort, la Rochelle et Saumur. — Arrestation de Berton. — Guet-apens de Colmar. — Colonel Caron. — Écrit de M. Guizot sur la peine de mort en matière politique. — Pétitions. — Budget. — MM. Benjamin Constant, Bignon et Laffitte. — M. de Villèle. — Incident à propos du guet-apens de Colmar. — MM. Benjamin Constant, Foy, de Lafayette et Manuel. — Tumulte. — Affaires étrangères. — Situation de l'Europe. — Tentative de contre-révolution à Madrid. — Victoire des constitutionnels. — Discours de MM. Bignon et de Bonald. — Brillante improvisation du général Foy. — Réponse de M. de Montmorency. — M. Lainé. — Instruction publique. — M. Corbière et M. Royer-Collard. — Discours de M. Benjamin Constant sur la police. — Discours de M. Demarçay sur l'armée. — Violent débat. — Acte d'accusation dans l'affaire de Saumur. — Plusieurs députés signalés par M. Mangin comme complices de Berton. — M. Mangin dénoncé à la tribune par M. Benjamin Constant. — Violent débat. — MM. Laffitte, Foy et de Labourdonnaie. — Remarquable discours de M. de Lafayette. — Incident Grandmesnil. — Proposition de M. de Sainte-Aulaire. — M. Martignac. — M. Royer-Collard. — M. Courvoisier. — M. Manuel. — Rejet. — Émotion publique. — Fin de la session. — Procès de presse.

Il serait impossible de comprendre l'histoire des partis, sous la Restauration, si l'on n'avait sans cesse devant les

yeux l'antipathie fondamentale qui existait entre les opinions, les sentiments, les préjugés de l'ancienne et de la nouvelle France, et si l'on ne tenait pas compte des méfiances incurables qui en étaient la conséquence nécessaire. Pour un royaliste, tout libéral était un conspirateur révolutionnaire : pour un libéral, tout royaliste était un ennemi de la Révolution et de la Charte, et, malheureusement, les deux partis avaient l'un contre l'autre des griefs sérieux. Au parti libéral, les royalistes pouvaient reprocher la violence séditeuse de son langage, les menées de ses sociétés secrètes, le danger des conspirations qu'il pratiquait, tolérait ou palliait. Au parti royaliste, les libéraux pouvaient reprocher les doctrines ouvertement contre-révolutionnaires de ses écrivains les plus accrédités, ses provocations outrageantes, la part qu'il laissait prendre au clergé dans la conduite des affaires publiques, et, même chez les plus modérés, une tendance manifeste à regarder la Charte comme une expérience douteuse, comme une concession fâcheuse et toujours révocable. Il résultait de là, qu'à droite, toute parole un peu vive de la gauche était prise comme un appel à la révolte, tandis qu'à gauche, on voyait dans chaque acte, dans chaque discours du gouvernement et de ses organes, une insulte à la France nouvelle, et le désir latent de reprendre par la force ou par la ruse ce que la faiblesse de Louis XVIII avait octroyé en 1814. Dans une telle disposition d'esprit, les uns comme les autres devaient être toujours prêts à envenimer les griefs les plus mesquins, à aggraver les dissidences les plus légères. A plus forte raison, les fautes véritables devenaient-elles un texte inépuisable de récriminations. C'est ainsi que la phrase de M. Manuel sur la répugnance avec laquelle la France avait vu rentrer les Bourbons était, chaque jour, citée, commentée, flétrie par les journaux royalistes, et que de plusieurs départements arrivaient des adresses protestant, au nom de la France, contre un abominable blasphème. C'est ainsi, d'un



autre côté, que les journaux libéraux racontaient les scènes de désordres auxquelles la prédication des missionnaires donnait lieu, publiaient la liste des congrégations religieuses, illégalement établies, citaient des sermons et même des catéchismes où le paiement de la dîme était recommandé comme un devoir de conscience.

Ce n'est pas tout. Aux griefs réels, il s'en ajoutait souvent d'imaginaires, et les partis ne se faisaient pas faute de se calomnier mutuellement. Ainsi, depuis un mois, quelques départements voisins de Paris étaient tenus dans l'épouvante par des incendies qui éclataient à chaque instant, sans qu'on pût en saisir les auteurs ni en deviner les motifs. Or, les journaux royalistes n'hésitaient pas à imputer ces crimes aux libéraux qui, disaient-ils, mettaient le comble à leurs forfaits en promenant le pillage et l'incendie sur la propriété du riche et sur la chaumière du pauvre. « Il ne reste plus aux révolutionnaires, s'écriait le *Drapeau-Blanc*, qu'à employer le poison, » et la *Foudre*, allant plus loin encore, osait dire que les incendiaires obéissaient à un mot d'ordre que MM. Manuel, Benjamin Constant, Foy et Lafayette leur avaient donné du haut de la tribune. « Le comité-directeur, disait-elle, pour punir le peuple de ne pas l'écouter, brûle ses chaumières et ses moissons. » A ces accusations insensées, les journaux libéraux répondaient que, si un parti quelconque avait intérêt aux incendies, c'était le parti qui voulait substituer les cours prévôtales aux tribunaux ordinaires, rétablir la torture et détruire le régime constitutionnel.

Il eût été digne du gouvernement d'intervenir dans cette déplorable polémique, de rappeler les partis à la modération, et de parler aux populations effrayées le langage de la raison. Mais, soit qu'il crût aux accusations des journaux royalistes, soit qu'il feignît d'y croire, le garde des sceaux sembla les confirmer dans une circulaire à ses procureurs-généraux. « Des indices graves, dit-il, autorisent à croire qu'un petit

nombre d'hommes atroces ont formé le projet d'effrayer, d'irriter, de soulever même, dans quelques départements, les populations des campagnes en détruisant par le feu leurs habitations et leurs fermes. » Sans doute, après les élections, ces indices graves s'évanouirent; car, à partir de ce moment, il n'en fut plus question.

Au surplus, par la seule attitude des journaux dans cette nouvelle lutte, on pouvait apprécier le changement qui, depuis deux ans, s'était fait dans la situation respective des partis. Les journaux libéraux, alors si violents, si présomptueux, étaient devenus modérés et modestes. Ils louaient une excellente brochure de M. Dunoyer, établissant que, sous l'empire même de la loi actuelle, la majorité des élections appartenait encore à l'ancien corps électoral, et ils publiaient des manifestes rigoureusement constitutionnels. Les journaux royalistes, au contraire, se montraient plus injurieux, plus confiants, plus arrogants que jamais. Ils approuvaient des chansons outrageantes que la police faisait ou laissait chanter dans les faubourgs contre certains députés, et ils répétaient, chaque jour, qu'un grand coup devait être frappé. Jusque dans les facéties des petits journaux, ce contraste se faisait remarquer. Ainsi le *Miroir* ayant, à l'imitation du *Nain-Jaune*, créé un ordre de l'*Écrevisse*, dont le siège était à la société des Bonnes Lettres, la *Foudre* ripostait à cette innocente plaisanterie par la création d'un ordre de la *Lanterne* dont les hauts dignitaires étaient M. de Lafayette, M. Benjamin Constant, M. de Girardin et même M. Decazes.

Peu de temps avant les élections, une question plus grave montra avec quelle facilité les partis, en changeant de situation, changent aussi d'opinion et de langage. Dans les premiers jours de mai, un journal libéral découvrit et publia une circulaire que M. de Villèle, ministre des finances, avait adressée à ses subordonnés pour leur demander leur concours actif dans les prochaines élections. « Tous ceux qui

dépendent de mon ministère, disait-il, doivent, pour conserver leurs emplois, contribuer, dans la limite de leurs droits, au choix des députés sincèrement attachés à la monarchie légitime et aux institutions que la sagesse du roi nous a données. » Les expressions de la circulaire étaient mesurées, mais le sens en était clair, et aucun fonctionnaire public ne pouvait s'y tromper. Or, en 1817, en 1818, en 1819, les écrivains et les orateurs de la droite avaient fortement protesté en faveur de la liberté des fonctionnaires et contre la pression électorale que l'on prétendait exercer sur eux et par eux.

La contradiction était manifeste, et les journaux de la gauche ne manquèrent pas de la faire remarquer. Ils montrèrent d'ailleurs ce qu'il y avait d'exorbitant, dans un pays où les fonctionnaires publics sont innombrables, à vouloir faire violence à leurs consciences et disposer de leurs votes, comme d'une chose qui a cessé de leur appartenir. M. Benjamin Constant alla plus loin, et soutint, dans le *Courrier*, que la circulaire violait l'article 109 du code pénal qui punit d'un emprisonnement de six mois à deux ans quiconque, par voies de fait ou par menaces, empêcherait un ou plusieurs citoyens d'exercer leur droit civique.

Chez les journaux royalistes, au contraire, l'approbation fut unanime. « Il ne s'agit pas des droits de la conscience » dit brutalement la *Gazette de France*, mais du droit que l'on a de donner et de retirer les places. — Tout fonctionnaire honnête, dit le *Journal des Débats*, doit ou se retirer ou servir de tous ses moyens le gouvernement qui l'emploie. » Il ne suffisait donc plus de voter pour les candidats ministériels, il fallait encore les servir de tous ses moyens ; de sorte que les fonctionnaires publics, du premier au dernier, se trouvaient transformés en courtiers électoraux. Cette théorie, aujourd'hui fort accréditée, était nouvelle alors, et ne pouvait manquer d'exciter, partout où les institutions repré-



sentatives avaient des partisans sérieux, autant d'indignation que de surprise.

Ce qui est étrange, c'est qu'au moment où les journaux royalistes proclamaient avec un tel cynisme l'intervention violente du gouvernement dans les élections, ils refusaient à l'opposition le droit de se concerter et de désigner des candidats au libre choix des électeurs. « L'existence du comité-directeur, disait la *Quotidienne*, est prouvée par les bulletins électoraux que publient les journaux libéraux, » et elle ajoutait que c'était là une atteinte flagrante à la liberté électorale. — « De quel droit, s'écriait le *Drapeau-Blanc*, le comité-directeur vient-il se placer insolemment à côté du gouvernement, comme un pouvoir rival, et lui disputer la confiance publique ? » Le gouvernement était donc sommé de réprimer les usurpations du comité-directeur et de protéger les électeurs contre une intolérable oppression.

Cependant, le jour des élections approchait, et la liste des présidents des collèges électoraux, publiée par le *Moniteur*, n'avait pas entièrement satisfait le *Drapeau-Blanc*. Il y trouvait encore un peu d'alliage, et il exprimait la crainte que, dans quelques départements, les suffrages ne se partageassent entre le président nommé par le ministère et le candidat porté par les royalistes. Le mot d'ordre, dans un camp comme dans l'autre, n'en était pas moins le sacrifice des dissentiments secondaires à l'intérêt général, et la nécessité de l'union contre l'ennemi commun. « Pour la première fois, depuis la Restauration, disait la *Gazette*, le parti royaliste est uni au ministère, et les grands propriétaires ne doivent plus hésiter à user de leur influence sur les électeurs dont ils sont les patrons et les guides naturels. — Les libéraux, disait le *Journal des Débats*, emploient tous les moyens, l'intrigue, la menace, la calomnie, la violence, pour entraîner le vote des électeurs; mais ils seront déjoués par l'union indissoluble des royalistes. » D'un autre côté, le *Constitu-*



*tionnel* et le *Courrier* déclaraient, chaque jour, qu'entre la gauche et le centre gauche, tous les anciens malentendus avaient cessé, et que, pour venir au secours de la Charte menacée, l'opposition libérale était unanime. Bien que Paris n'eût relativement qu'un petit nombre de députés à nommer, c'était surtout sur cette élection que se portaient, comme à l'ordinaire, les efforts des partis opposés. Sur les douze députés de la Seine, six votaient avec le ministère et six avec l'opposition libérale; mais, parmi ces derniers, on comptait quelques-uns des membres les plus illustres ou les plus influents de la chambre, M. Laffitte, M. Casimir Périer, le général Gérard, M. Delessert, M. Ternaux. A ces noms fort connus, l'opposition libérale adjoignait ceux de MM. Gévaudan, Salleron, Gaspard Got, Odier, Alexandre Delaborde, Gilbert des Voisins, Tripier, les quatre derniers étant réservés pour le grand collège. D'un autre côté, le ministère désignait aux électeurs des hommes fort honorables sans doute, mais qui, à l'exception de MM. Bertin de Vaux et Bonnet, n'avaient aucune notabilité politique. Néanmoins, plusieurs d'entre eux avaient été déjà élus, et le parti royaliste, comptant sur l'influence du gouvernement, se croyait sûr au moins d'une demi-victoire. Mais Paris, sous le régime du suffrage restreint aussi bien que sous celui du suffrage étendu, a plus d'une surprise en réserve pour ceux qui croient en être les maîtres. A la grande colère des royalistes, à la grande joie des libéraux, six des candidats libéraux passèrent, au premier tour de scrutin, à de fortes majorités. Deux seulement, MM. Ternaux et Gaspard Got, échouèrent contre M. de Lapanouze, beau-frère de M. de Villèle, et contre M. Leroy. Encore le premier n'avait-il obtenu que trois cent soixante-onze voix contre trois cent cinquante-deux, et le second deux cent quarante-cinq contre deux cent trente.

L'échec était grand, et au ton des journaux royalistes, il fut aisé de voir que leurs succès, dans les départements, ne

les en consolait pas. « Certes, disaient-ils, le résultat est affligeant ; mais, que peut-on attendre de Paris, de cette ville, véritable sentine où viennent se réfugier tous les intrigants et tous les démagogues de province, de cette ville qui, en 1795, a nommé Robespierre, Marat, Collot d'Herbois, Billaud-Varenes ? Ce sont les commerçants, les patentés, les boutiquiers, qui forment la majorité des collèges d'arrondissement, et les propriétaires y sont sans influence. Mais, sous peu de jours, les collèges de département vont s'assembler, et cette fois du moins Paris votera, non ce Paris, variable assemblage de fortunes éphémères, mais le vrai Paris, le Paris d'hier et de demain. »

Huit jours après, en effet, le collège de département s'assemblait, et les quatre candidats libéraux, MM. Ternaux, Gaspard Got, Delaborde, Tripier étaient nommés. En additionnant les suffrages, on arrivait au chiffre de cinq mille cent quatre-vingt-dix-neuf contre trois mille neuf cent cinquante. La défaite ne pouvait être contestée, et à peine les journaux royalistes répondirent-ils aux journaux libéraux qui leur demandaient, d'un ton triomphant, ce qu'ils pensaient du vrai Paris : « Vous affichiez l'espoir, disait le *Constitutionnel*, que la haute classe vous vengerait des outrages et de l'aveuglement de la multitude. Or, qu'a fait la haute classe ? Elle s'est montrée plus factieuse encore que la petite, puisqu'elle n'a pas choisi un seul des candidats de la *Quotidienne* et du *Journal des Débats*. Que deviennent donc vos distinctions entre le vrai et le faux Paris, entre le Paris d'hier et le Paris de demain ? Paris, tout entier, Paris, centre des arts, des sciences, des lumières, a donné un noble exemple et une utile leçon. L'exemple sera-t-il suivi ? la leçon sera-t-elle comprise ? Nous l'ignorons ; mais le triomphe de l'opposition, au siège même du gouvernement, n'en est pas moins un grave événement. »

Ce qui rendait l'événement plus significatif encore, c'est

l'impression qu'il avait produite sur la population parisienne. A l'Hôtel de Ville, une foule immense, rassemblée, non-seulement dans les salles, mais sur la place et dans les rues adjacentes, avait accueilli, par de bruyantes acclamations, la proclamation des nouveaux députés, et au Palais-Royal, sur les boulevards, dans les lieux publics, une vive joie avait éclaté.

Dans l'intervalle de la première à la seconde élection, il était d'ailleurs survenu un incident qui montrait l'importance que chacun attachait à l'élection de Paris, et l'humeur que le ministère en ressentait. L'avant-dernier ministre des finances, le baron Louis, électeur à Paris, s'était placé ostensiblement derrière le bureau d'une des sections de son collège, pour surveiller le dépouillement du scrutin, et le président de ce bureau en avait paru offensé. Mais personne ne s'attendait à voir paraître, deux jours après, dans le *Moniteur*, une ordonnance qui, à raison de ce petit fait, rayait le baron Louis de la liste des ministres d'État. C'était dire bien clairement que la doctrine de la circulaire Villèle ne resterait pas sans application, et que les fonctionnaires, les plus élevés comme les plus humbles, devaient abdiquer toute indépendance ou donner leur démission.

Si les départements avaient voté comme Paris, le sort du ministère eût été fixé; mais il n'en fut pas ainsi, et le parti royaliste trouva, dans un grand nombre de collèges d'arrondissement et dans presque tous les collèges de département, d'amples compensations. Dans Ile-et-Vilaine, dans l'Orne, dans la Dordogne, dans Indre-et-Loire, dans la Lozère, dans le Gers, dans l'Hérault, dans les Hautes-Alpes, la liste ministérielle passa tout entière. Il y eut partage dans le Loiret, dans le Rhône, dans la Côte-d'Or, dans la Creuse, dans l'Oise, dans le Haut-Rhin. Enfin, deux départements seulement, la Meuse et les Deux-Sèvres, ne choisirent que des députés de la gauche. En définitive, les collèges d'arrondissement nom-



mèrent trente royalistes contre vingt-trois libéraux, les collèges de département vingt-quatre royalistes contre neuf libéraux. C'était une majorité de vingt-deux voix en faveur du ministère. Le résultat, pourtant, n'avait rien de décourageant pour l'opposition qui, tout compensé, et grâce au vote de Paris, avait gagné trois voix au lieu d'en perdre. Ni d'un côté ni de l'autre, il n'y avait lieu de triompher, et la question de l'avenir restait indécise.

Parmi les députés notables de l'opposition, un seul avait succombé, M. de Corelle, à Lyon, et, à la suite de son échec, d'assez graves désordres avaient eu lieu. Au cri de : *vive le roi!* poussé par les royalistes, les libéraux avaient répondu par les cris de : *vive la Charte! vive Corcelle!* et la foule, repoussée de la place des Terreaux par la gendarmerie, avait forcé la porte du théâtre où des rixes s'étaient engagées. Partout ailleurs, les opérations électorales s'étaient accomplies dans le plus grand ordre. Mais, de toutes les élections, la plus caractéristique fut une élection dont aucun journal ne parla, celle de Colmar. Depuis 1815, Colmar avait pour député M. de Serre qui, n'étant pas entré à la chambre des Pairs comme la plupart de ses anciens collègues, désirait être réélu. Mais M. de Serre, dans la dernière session, avait défendu le jury, et était devenu le centre d'un petit groupe qui, plus tard, pouvait grossir. Le ministère, dans sa prévoyance intéressée, avait donc choisi pour le collège de Colmar un autre candidat, M. le baron d'Anthès, qui fut nommé contre M. Jacques Kœchlin, candidat de l'opposition. Ainsi se trouva éloigné de la chambre des Députés un des hommes qui, par son talent, l'avaient le plus honorée, et qui, s'il eût vécu, aurait certainement reconnu et réparé les fautes qu'un esprit inquiet lui avait fait commettre. C'est là précisément ce que voulaient empêcher ceux qui s'étaient servis de lui sans confiance, et qui le connaissaient trop pour croire qu'au delà d'une certaine limite il consentit encore à les suivre.



La lutte électorale terminée, chacun se mit à en commenter les résultats et à donner aux ministres des conseils sur la conduite qu'ils devaient tenir. De la part des journaux royalistes, ces conseils pouvaient se réduire à un seul : destituer tous les fonctionnaires nommés par les ministères précédents, et les remplacer par de vrais royalistes. Le temps des vains ménagements, disaient-ils, est passé, et l'élection de Paris a prouvé jusqu'à quel point la monarchie légitime peut compter sur les prétendus modérés. Qu'on en finisse donc avec la suite des derniers ministres, et que l'on se décide à récompenser les royalistes. « Voulez-vous, ajoutait crûment le *Drapeau Blanc*, qu'il y ait beaucoup d'hommes vertueux, beaucoup de sujets fidèles, faites qu'il y ait avantage et bénéfice dans la fidélité et dans la vertu. — Ministres du roi, s'écriait la *Foudre*, voulez-vous tuer la révolution? chassez-la de toutes les places. Quand on verra toutes les carrières fermées au libéralisme, personne ne voudra plus être libéral. » Et, de Londres « où chaque jour, disait-il, il prenait plus d'empire, <sup>1</sup> » M. de Chateaubriand écrivait lettre sur lettre, pour demander qu'on rétablît l'union parmi les royalistes de la Chambre en donnant de bons emplois à ceux qui n'en avaient pas. « Ainsi, écrivait M. Benjamin Constant dans le *Courrier*, des places et de l'argent, voilà ce qu'il faut aux royalistes. Il serait plus aisé de satisfaire les constitutionnels qui veulent seulement la loyale exécution de la Charte; mais on n'y songe même pas, et c'est par la corruption que l'on compte agir sur les députés, comme sur les électeurs. »

Cependant, le jour même de la réunion des grands collèges, le plus honnête des hommes d'État, le duc de Richelieu, mourait jeune encore, après une courte maladie. Comme on le sait déjà, le duc de Richelieu, ministre pour la seconde fois, s'était attaché au ministère, et l'avait quitté avec d'autant plus

<sup>1</sup> Lettre à madame Récamier. — 17 mai.

de regret qu'il imputait sa chute, non au jeu régulier des institutions parlementaires, mais à la plus insigne trahison. A l'amertume de ce souvenir, l'attitude et le langage des ministres, pendant la dernière session, avaient ajouté, dans son âme noble et fière, le secret remords d'avoir ouvert la porte à un parti incorrigible, implacable, et qui, si rien ne l'arrêtait, devait conduire la monarchie à sa ruine. Que ces sentiments aient aggravé sa maladie et hâté sa mort, c'est ce que les témoignages contemporains ne permettent pas de mettre en doute. M. de Richelieu était âgé de cinquante-six ans à peine, et les deux partis qu'il avait successivement combattus s'unirent pour rendre hommage à la loyauté de son caractère, à la noblesse de ses sentiments, à la sincérité de son patriotisme. Quant à ses anciens collègues et à ses amis politiques, ils faisaient une grande perte, et ce ne fut pas sans une profonde douleur qu'ils virent disparaître l'homme qui, un jour peut-être, pouvait encore servir de trait-d'union entre les libéraux et les royalistes.

Le jour de l'ouverture de la session avait été fixé au 4 juin, et l'attitude, le langage des députés royalistes récemment arrivés de leurs départements ne laissaient pas d'inquiéter le ministère. Non-seulement il avait à contenir l'ardeur de quelques-uns de ses amis, de M. Clausel de Coussergues, par exemple, qui, dans une brochure nouvelle<sup>1</sup>, exprimait le regret que la chambre de 1815 n'eût pas fait payer aux conspirateurs du 20 mars les frais de l'invasion, demandait le rétablissement des cours prévôtales, et lançait contre M. Laffitte, contre M. Benjamin Constant, contre le général Foy, une accusation outrageante; mais, chose plus grave, il avait à satisfaire des ambitions qui, chaque jour, devenaient plus menaçantes. Après ce qui s'était passé dans la dernière session, il était difficile de faire alliance avec M. de la Bour-

<sup>1</sup> Marche du parti libéral en 1822.

donnaie ; mais derrière lui, se trouvaient M. Delalot, M. de Castelbajac, d'autres encore dont, chaque jour, les journaux royalistes et M. de Chateaubriand faisaient valoir les titres et déploraient l'exclusion. M. de Villèle n'avait beaucoup de goût ni pour M. de Castelbajac ni pour M. Delalot ; néanmoins, le 31 mai, il se décida à satisfaire le premier en le nommant directeur général des haras et conseiller d'État en service extraordinaire. Quant à M. Delalot que le parti royaliste poussait à la présidence du conseil royal de l'instruction publique, M. de Villèle et ses collègues l'écartèrent poliment en nommant l'abbé Frayssinous grand-maître de l'Université. Ils avaient jugé, non sans raison, qu'aux yeux du parti royaliste, les titres de M. Delalot, laïque, s'effaceraient devant ceux de M. Frayssinous, prêtre et prédicateur en crédit. La combinaison ne plut pourtant pas à M. de Chateaubriand. « J'aime beaucoup l'abbé Frayssinous, écrivait-il à madame Récamier ; mais je crois que l'opinion n'est pas assez mûre pour mettre un prêtre à la tête de l'instruction publique. On mécontente Delalot, et Delalot est une puissance dans la chambre. »

La *Quotidienne*, au contraire, célébra la nomination de l'abbé Frayssinous, comme un acte admirable et qui devait concilier au ministère tous les suffrages des hommes religieux et monarchiques. Il est inutile de dire que, dans les rangs du parti libéral, on en jugea tout autrement et qu'on y vit la première main-mise du clergé sur l'instruction publique.

La veille même du jour de l'ouverture de la Chambre, un incident grave vint témoigner de l'effervescence des esprits et faire pressentir la vivacité des luttes qui allaient s'engager. Le 5 juin était l'anniversaire de la mort du jeune Lallemand, tué en 1820 dans une émeute, et un grand nombre de jeunes gens de l'École de droit avaient résolu de faire célébrer un service à Saint-Eustache. Mais ce service fut interdit par le préfet de police, ce qui n'empêcha pas deux mille jeunes gens de se



présenter aux portes de l'église et de demander qu'elles fussent ouvertes. Comme la gendarmerie s'y opposait, un conflit s'ensuivit auquel la présence de MM. Benjamin Constant et de Thiard, arrivés ensemble en voiture de place, donna une certaine importance. A peine les avait-on reconnus, que les cris de : *Vive la Charte! Vive M. Benjamin Constant! Vivent les députés du côté gauche!* retentirent de toutes parts. Après quelques pourparlers inutiles avec les agents de l'autorité, MM. Benjamin Constant et de Thiard se retirèrent, tandis que les jeunes gens, repoussés de Saint-Eustache, se portaient en masse au cimetière du Père-Lachaise où de nouvelles charges de gendarmerie achevèrent de les disperser; mais plusieurs d'entre eux furent blessés, d'autres furent arrêtés, et ceux qui avaient pu se sauver, au nombre de quinze à seize cents, se réunirent sur le boulevard et allèrent en procession jusqu'à la place Sainte-Genève en criant : *Vive la Charte!* Là, une nouvelle collision eut lieu, et ce fut vers le soir seulement que l'ordre put être rétabli.

Tout naturellement, chaque journal raconta et commenta ces faits à sa manière; mais le *Moniteur*, en accusant M. Constant d'avoir osé donner l'ordre d'ouvrir les portes, le mit dans la nécessité de démentir le récit du journal officiel. Non content de ce démenti, M. Constant crut devoir rappeler les violences que les gardes du corps, en juin 1820, avaient exercées contre quelques députés; l'imputation fut vivement relevée par M. Forbin des Issarts, et un duel s'ensuivit où heureusement aucun des deux adversaires ne fut blessé. Il semblait dès lors que l'affaire dût en rester là, et qu'une grande réserve fût imposée aux journaux; mais le *Drapeau-Blanc* n'avait point de ces faiblesses, et, peu de jours après, il se plut à rendre justice à M. Benjamin Constant dont le *Moniteur*, dit-il, avait dénaturé la conduite. M. Constant allait à Saint-Eustache, non pour y faire acte de sédition, mais pour demander pardon à Dieu d'avoir provoqué l'émeute où le



jeune Lallemand avait péri. « Pleurez, ajoutait-il, priez, M. Benjamin ; faites partager votre douleur et votre pénitence aux complices de votre forfait. »

C'est dans ces circonstances que le roi Louis XVIII vint, le 4 juin, demander à la Chambre son concours, « pour fixer, dit-il, dans notre beau pays la prospérité que la Providence lui réserve. » A la vérité, quelques tentatives insensées avaient troublé la tranquillité du royaume, mais elles n'avaient servi qu'à faire éclater le zèle des magistrats et la fidélité des troupes. « Si un petit nombre d'hommes, ennemis de l'ordre, ajouta le roi, voient avec désespoir nos institutions s'affermir et prêter un nouvel appui à mon trône, mon peuple désavoue leurs coupables projets. Je ne souffrirai pas que la violence lui arrache les biens dont il jouit. » Louis XVIII annonçait d'ailleurs que les relations de la France avec les puissances étrangères étaient de la nature la plus amicale, et que tout faisait espérer un arrangement pacifique en Orient. Quant aux précautions prises à la frontière d'Espagne, elles seraient maintenues aussi longtemps que la sûreté du pays l'exigerait. « La malveillance seule, disait le roi, a pu trouver, dans les mesures que j'ai prises, un prétexte pour dénaturer mes intentions. »

Le discours du roi trouva la Chambre froide, et une fois seulement, quand il promit de défendre son peuple contre les tentatives des factions, il fut interrompu par les applaudissements de l'assemblée ; mais, à sa sortie comme à son entrée, d'assez vives acclamations se firent entendre. Dès le lendemain, les opérations préliminaires commencèrent, sous la présidence de M. Delacroix-Frainville, en présence d'un très-petit nombre de députés du côté gauche. Puis la chambre annula, presque à l'unanimité, l'élection des Hautes-Alpes, comme irrégulière, et renvoya à l'examen d'une commission l'élection d'un député de la Côte-d'Or, M. Caumartin, contre laquelle une protestation avait été faite. Vint ensuite l'élec-

tion des députés de Paris dont le rapporteur proposait en masse l'admission ; mais la gauche s'éleva vivement contre cette manière de procéder, et demanda qu'un rapport fût fait sur chaque collège. Il est nécessaire, dirent MM. Benjamin Constant et de Chauvelin, que l'on puisse signaler à la tribune les manœuvres qui, dans plusieurs collèges de Paris, ont été employées contre les candidats de l'opposition. Jamais, depuis huit ans, aucun ministère n'avait usé de tels moyens ; jamais on n'avait cherché à ce point à avilir les fonctionnaires publics, à les dégrader à leurs yeux et aux yeux de la France.

Malgré les murmures de la droite et les cris à l'ordre, M. de Chauvelin poursuivit son discours, et cita la circulaire, devenue trop célèbre, de M. de Villèle. « Et pourtant, dit-il, à une autre époque, l'auteur de cette circulaire, vraiment inouïe, avait blâmé des actes bien moins blâmables. »

Le combat était engagé, et M. de Villèle, directement attaqué, essaya d'expliquer la contradiction qui lui était reprochée, mais faiblement ; et pour lui répondre, il suffit au général Foy de lire quelques passages du discours qu'il avait prononcé, en 1816, contre une lettre du préfet du Pas-de-Calais. « Cette fois, dit M. Foy, on a fait bien plus ; on a menacé de destitution les fonctionnaires qui ne voteraient pas pour les candidats du ministère ; on a mis en prison des militaires électeurs, parce qu'ils n'avaient pas voulu voter contre leur conscience ! (*A droite* : Prouvez ! — M. de Granoux : Vous mettez bien en prison vos soldats quand ils manquent à leur devoir.) Il faut savoir, s'écria le général Foy, d'un ton très-animé, si le gouvernement représentatif, en France, est, je ne dirai pas une dérision, mais une déception. » Et remontant des procédés ministériels à la loi électorale elle-même, il répéta que cette loi violait la Charte, et que les deux cinquièmes de la Chambre étaient nommés par des électeurs inconstitutionnels.

A ce mot, les réclamations devinrent si vives que le président d'âge, bien qu'il appartint au centre gauche, se crut obligé de rappeler M. Foy à la question. « A l'ordre ! criait la droite tout entière ; président, faites votre devoir ; ôtez la parole au séditionnel ! — Vous avez beau crier : à l'ordre ! dit le général Foy, vous ne m'empêcherez pas de répéter que, dans un pays où il y a cinq cent mille fonctionnaires, le gouvernement représentatif est une dérision, si un ministre peut leur dire : « Vote contre ta conscience ou meurs de faim. » Et contre tant d'abus, contre tant de faits de corruption et d'intimidation, contre tant d'illégalités accumulées par l'administration pour fausser l'expression du vœu national, quel recours existe-t-il ? Aucun. Qu'est-ce, par exemple, que le conseil d'État, quand un membre du conseil du roi peut en être chassé sur la dénonciation du préfet de police ? »

« A Paris seulement, ajouta le général Foy, l'opinion publique est assez forte pour lutter contre toutes ces pratiques. Ne parlez donc plus de vos collèges électoraux de département où cent cinquante électeurs sont entourés, pressés, cernés par l'autorité... mais, venez à Paris. (*Tumulte violent.*) Là, vous verrez l'élite de la population de la France. (*A droite ; A l'ordre ! Vous insultez les départements.*) Vous verrez le grand collège de la capitale, trois mille électeurs formant le tribunal d'appel que vous avez choisi, repousser, uniquement parce que vous les appuyez, des candidats pris dans la bourgeoisie, et personnellement estimables. La grande cité n'a pas voulu d'eux, parce que la grande cité et la France ne veulent pas de vous. »

Un tel discours, vivement applaudi à gauche, ne pouvait rester sans réponse, et ce fut le garde des sceaux qui se chargea de défendre ce qu'il appelait les vrais principes. Il nia d'abord que le ministère eût fait autre chose qu'user de son influence légitime, et il chercha à établir quels étaient, en matière d'élection, les droits respectifs de l'opposition et



du ministère. Puis, il arriva à la question fort délicate des fonctionnaires publics. Or, les fonctionnaires publics, ceux du moins qui étaient amovibles, devaient, selon lui, se considérer comme les subordonnés du gouvernement, et regarder comme leur premier devoir de soutenir ses actes et de ne pas contrarier ses desseins. Lorsqu'ils manquaient à ce devoir, le gouvernement, sous peine de manquer au sien, devait les priver de leurs emplois. Chercher à obtenir leur vote pour l'opposition, c'était provoquer à une véritable défection ceux à qui l'honneur commandait de combattre avec le ministère.

Restreinte à un petit nombre de fonctionnaires politiques, cette doctrine était très-soutenable. Appliquée, comme l'appliquait M. de Peyronnet, à tous les petits employés dont les diverses administrations se composent, elle était exorbitante. La droite, jadis si susceptible en cette matière, n'en applaudit pas moins avec enthousiasme, tandis que la gauche éclatait en murmures. Les sept premiers députés de Paris furent d'ailleurs admis sans difficulté; mais, quand vint l'élection du huitième, M. Leroy, le débat recommença. M. Manuel demandait que cette élection fût annulée, le secret des votes ayant été violé, et M. Casimir Périer, appuyant sa proposition, pria le ministère de vouloir bien faire savoir à la Chambre de quel droit des agents de police s'étaient introduits dans le collège, et comment le préfet de police avait pu dire, dans un rapport, que l'ordre avait été troublé? C'était pourtant sur le vu de ce rapport que le baron Louis avait été destitué.

« Le roi, répondit fièrement le garde des sceaux, a visé le rapport du préfet de police et destitué M. Louis, parce qu'il l'a voulu et parce qu'il en avait le droit. » A une autre époque, la droite aurait fait remarquer qu'il était peu constitutionnel de se couvrir du nom du roi, et que les ministres devaient à la Chambre la justification ou au moins l'explication de leurs actes. Mais, grâce à madame du Cayla, les membres de la droite se croyaient désormais sûrs de Louis XVIII, et sa vo-



louté, depuis qu'il n'en était plus maître, leur paraissait infiniment plus respectable que par le passé.

L'élection de M. Leroy fut validée, et, le lendemain, la droite, en admettant M. Caumartin, voulut bien faire montre d'impartialité.

Après la vérification des pouvoirs, il restait à nommer le bureau qui, pendant le cours de cette session, devait présider aux délibérations de l'assemblée; mais cette opération, toujours difficile, présentait en ce moment une difficulté particulière. A prendre la Chambre dans son ensemble, l'opposition libérale, dans toutes ses nuances, pouvait tout au plus réunir cent soixante à cent soixante-dix voix. La majorité royaliste était donc forte; mais cette majorité était loin d'être homogène. En la regardant de près, on pouvait aisément y distinguer plusieurs groupes : celui qui, depuis longtemps placé sous la direction de MM. de Villèle et Corbière, formait, en quelque sorte, le noyau du parti ministériel; celui qui, prenant le mot d'ordre à la cour plutôt que dans la Chambre, avait quelque peine à accepter M. Corbière pour un de ses chefs; celui qui, ministériel sous les précédents ministres, s'était rapproché de la droite par peur de la gauche, et se ralliait volontiers autour de M. Lainé. L'habileté de M. de Villèle consistait à tenir ces trois groupes unis, et il y réussissait souvent; mais, au delà, sur les bancs extrêmes de la droite, se trouvait un dernier groupe qui se donnait pour plus monarchique à la fois et plus parlementaire, et qui s'étonnait que, dans la formation du ministère, on eût préféré MM. de Montmorency, de Clermont-Tonnerre, Corbière, de Peyronnet, à MM. de la Bourdonnaie, Delalot, de Vaublanc, de Bouville. Là, comme M. de Châteaubriand l'avait aperçu dès l'origine, était le vrai danger pour le ministère, danger inévitable d'ailleurs, et qui n'aurait fait que se déplacer, si M. de Villèle eût cru devoir suivre les conseils de M. de Châteaubriand.

Comme M. de Châteaubriand, un certain nombre de membres de la droite ministérielle pensaient qu'entre le ministère et l'extrême droite la réconciliation n'était pas impossible, et, pour la faciliter, ils proposèrent, dans la réunion Piet, de porter à la présidence M. de la Bourdonnaie à la place de M. Ravez, qui, venu de l'ancien centre, ne leur paraissait plus assez royaliste. A cette manœuvre, dont le résultat infaillible eût été de rejeter vers le centre gauche le centre droit tout entier, M. de Villèle et ses amis opposèrent une résistance obstinée, et le nom de M. Ravez fut maintenu sur la liste; mais celui de M. de la Bourdonnaie y fut porté également, et le jour du vote le chef de l'extrême droite obtint deux cent vingt voix, tandis que M. Ravez en obtint deux cent trois seulement. Les trois autres candidats furent MM. de Bonald, de Vaublanc et Chabrol de Crouzol. MM. Royer-Collard, Lafitte, Foy, Ternaux, Delessert, portés par la gauche et le centre gauche, ne dépassèrent pas le chiffre modeste de soixante-treize voix. On remarqua que M. Lainé avait eu quarante voix, M. Delalot vingt-six, et M. de Bouville vingt et une. Ces chiffres exprimaient assez bien la force numérique du centre droit et celle de l'extrême droite.

Bien que M. Ravez ne fût que le second sur la liste, une ordonnance royale le nomma encore président; mais les deux cent vingt voix de M. de la Bourdonnaie n'en étaient pas moins menaçantes pour le ministère. A la vérité, au scrutin pour la vice-présidence, M. de la Bourdonnaie perdit son rang et ne passa que le quatrième avec cent quarante-deux voix, tandis que M. de Bonald en avait cent soixante-huit, M. de Vaublanc cent soixante et une, et M. de Chabrol cent quarante-neuf. La Chambre, enfin, compléta son bureau en nommant secrétaires, au premier tour de scrutin, MM. de Béthizy, de Kergorlay, Cornet d'Incourt et de Castelbajac. Ce dernier, récemment nommé directeur des haras, ne pouvait pas passer pour hostile au ministère, mais les noms de MM. de la Bour-

donnaie, de Vaublanc et de M. de Kergorlay lui-même, n'avaient rien de rassurant.

Le jour même où le bureau venait d'être constitué, la Chambre, malgré les observations de MM. Benjamin Constant et Casimir Périer, nomma la commission de l'adresse, dans laquelle trois membres de l'extrême droite, MM. Delalot, Brenet, Clausel de Coussergues trouvèrent encore place à côté de MM. de Bonald, de Salaberry, de Frénilly, Hocquart, Meynard et Josse Beauvoir. A vrai dire, entre les uns et les autres, la différence était petite, et ils n'eurent pas beaucoup de peine à se mettre d'accord. Deux jours après la nomination de la commission, une adresse, simple paraphrase du discours de la couronne, fut donc présentée à la Chambre et votée, presque sans débat, à la majorité de deux cent soixante-dix-huit voix contre cinquante. MM. Benjamin Constant, Alexandre Delaborde, Sébastiani, Casimir Périer essayèrent de faire quelques observations sur les relations de la France avec l'Espagne, sur la question grecque, sur la liquidation de l'arriéré; mais il leur fut à peine répondu, et, le 11 juin, l'adresse était présentée au roi, qui s'en montrait fort satisfait. Une phrase seulement était significative : « La France indignée, disait la Chambre, demande qu'on déchire enfin le voile dont se couvrent les instigateurs de ces complots, et que l'impunité de leurs doctrines séditieuses ne fasse pas éclater de nouveaux crimes. » C'était demander clairement de nouvelles poursuites contre la presse. L'adresse de la Chambre des Pairs, bien que rédigée par une commission de royalistes purs, ne contenait rien de semblable, et il devenait évident qu'à partir de ce moment l'opinion libérale trouverait plus de faveur au Luxembourg qu'au palais Bourbon.

Au Luxembourg, en effet, l'opposition modérée, dont les anciens ministres avaient pris l'initiative dans la dernière session, gagnait des forces. MM. Decazes, Pasquier, Roy, Siméon, Portal en étaient le noyau; M. de Talleyrand s'y était



définitivement rallié, et M. Molé, si longtemps incertain, venait, dans un écrit sur le budget, de mériter et d'obtenir les éloges du *Courrier*. « M. Molé, disait ce journal, vient d'engager publiquement son avenir... Son écrit et le discours qu'il a prononcé, dans la dernière discussion de la loi de la presse, le lient sans retour à la glorieuse cause des libertés publiques. » Nul doute que la peur de cette nouvelle opposition n'eût contenu l'ardeur de la commission, et fait effacer de l'adresse tout ce qui aurait pu amener un débat irritant.

Mais si à la Chambre des pairs, la majorité royaliste était tenue à de grands ménagements envers l'opposition libérale, il n'en était pas de même à la Chambre des députés. Là, exaltée par le succès et confiante dans sa force, elle n'avait qu'une crainte, celle que le ministère ne marchât pas assez résolument dans la voie de la contre-révolution. Sur deux points surtout, elle se montrait intraitable; elle voulait, ainsi qu'on l'a déjà dit, que l'administration fût purgée de tous les amis des anciens ministres; elle voulait, en outre, qu'aucune grâce ne fût accordée aux hommes égarés ou coupables qui avaient joué un rôle dans les dernières conspirations. « Il faut, disait la *Quotidienne*, l'aspect d'un supplice à certains hommes dépravés pour leur rappeler l'idée de la honte, » et elle s'étonnait que l'on fût encore assez aveugle pour faire juger les carbonari par le jury. « Ainsi, disait-elle, c'est dans les mains de quelques bourgeois timides que doit reposer le salut des sociétés, » et elle ajoutait que les tribunaux ordinaires, eux-mêmes, étaient insuffisants.

Malheureusement, ces conseils impitoyables trouvaient aux Tuileries un accueil favorable, et déjà, au commencement de mai, un sous-officier de vingt et un ans, condamné à mort pour le premier complot de Saumur, le jeune Sirejean, avait péri sur l'échafaud. Une femme généreuse, madame Récamier, s'était vivement intéressée à son sort, et, à sa demande, le ministre des affaires étrangères, M. Mathieu de

Montmorency, avait fait une démarche personnelle auprès du garde des sceaux. Mais le roi, à qui la supplique de Sirejean fut remise, refusa d'y avoir égard et se borna à répondre sèchement « que son devoir l'obligeait<sup>1</sup>. » Un mois plus tard, le capitaine Vallée, condamné pour le complot de Toulon, fut aussi mis à mort. Ainsi commençaient les exécutions politiques qui rendirent l'année 1822 si tristement célèbre, et qui déposèrent dans tant de cœurs un germe de haine impérissable.

Sur ce point, les implacables de la *Quotidienne* et du *Drapeau-Blanc* n'avaient donc rien à reprocher au ministère; mais, malgré la nomination de MM. Frayssinous et de Casteljacob, il ne leur paraissait pas que, dans la distribution des emplois, justice suffisante fût rendue aux royalistes, à ceux surtout que le dernier ministère avait honorés d'une disgrâce. A la vérité, le général Canuel avait repris ses fonctions d'inspecteur-général; mais le brave général Donnadiou restait en non-activité. Il avait été question de l'envoyer inspecter le cordon sanitaire; on n'osait pas lui confier cette mission, et son départ était indéfiniment ajourné. « Le génie de M. Decazes, se demandait douloureusement le *Drapeau-Blanc*, présiderait-il encore à nos destinées?... Ah! pourquoi, au lieu de combattre les rebelles, M. Donnadiou ne s'est-il pas joint à eux? ».

A ces plaintes sans cesse répétées, le gouvernement se crut obligé de répondre humblement « que le général Donnadiou était rétabli dans son rang, que la place d'inspecteur du cordon sanitaire lui avait été offerte et qu'il l'avait refusée, qu'on lui avait tenu compte des émoluments dont le dernier ministère l'avait privé, enfin, qu'il jouissait de toute la confiance du roi, et que des preuves nouvelles lui en seraient bientôt données. » Au même moment, M. de Martignac était nommé

<sup>1</sup> Lettre de M. Mathieu de Montmorency à madame Récamier. — 21 avril.

conseiller d'État, et M. Piet conseiller à la cour de cassation. Ces deux nominations se trouvaient certainement justifiées ou expliquées : l'une, par le rare talent dont M. de Martignac avait fait preuve, l'autre, par l'hospitalité que M. Piet accordait, depuis plusieurs années, à la réunion royaliste. Mais ni l'une ni l'autre ne donnaient satisfaction à la fraction dont MM. de la Bourdonnaie et Delalot étaient les chefs reconnus, et cette fraction gardait son attitude réservée et presque menaçante.

Le lendemain même du vote de l'adresse, le ministère, pressé d'en finir, avait présenté le budget et les lois dont la clôture précipitée de la dernière session avait empêché l'adoption, la loi sur l'achèvement du ministère des finances, la loi sur le séminaire de Chartres, les lois sur les canaux, enfin, la loi des douanes. Les deux premières furent promptement votées après quelques débats assez vifs ; mais la loi des douanes donna lieu à une longue discussion où, comme à l'ordinaire, tous les systèmes et tous les intérêts locaux et privés se trouvèrent en présence. A l'exception de M. Straforrello, député de Marseille, de M. Basterrèche, député de Bayonne, de M. Ganilh et de M. Delaborde, personne ne voulut ou n'osa défendre le principe de la liberté commerciale, et M. de Saint-Cricq, directeur général des douanes, ne se fit pas moins applaudir à gauche qu'à droite, quand, répondant à M. Basterrèche, il dit que la doctrine du gouvernement était « d'acheter aux autres le moins possible, et de leur vendre le plus possible. » Pour la Chambre presque entière, la question n'était donc pas de savoir si l'on diminuerait les droits protecteurs, mais si, comme le proposait le gouvernement, on les augmenterait encore. Ici, les opinions se partageaient : les uns approuvant le projet du gouvernement, les autres lui reprochant d'exagérer la protection, quelques-uns, enfin, demandant purement et simplement la prohibition. La seconde opinion eut, pour organe principal, M. Lainé qui, tout en se



déclarant peu partisan en principe du système prohibitif, reconnu qu'une fois ce système établi, on ne pouvait y toucher qu'avec beaucoup de réserve. Mais, du moins, ne fallait-il pas l'aggraver et augmenter ainsi les difficultés de l'avenir. Un député de la gauche, au contraire, M. Robin Scévole, adjura la Chambre de voter toutes les augmentations. « C'était le seul moyen de lutter avec les ambitieux insulaires qui cherchaient à s'emparer de toutes les branches du commerce. » Le rapporteur, M. Bourrienne, et le ministre des finances, M. de Villèle, parlèrent dans le même sens et soutinrent que, si la France abandonnait ou affaiblissait le système prohibitif, elle serait bientôt ruinée. Elle ne peut sortir de ce système, dit M. de Villèle, que lorsqu'elle n'aura plus à craindre aucune concurrence étrangère.

Un grand nombre d'articles se trouvaient compris dans le projet de loi; mais la discussion porta surtout sur les sucres, sur les bestiaux, sur les laines et sur les fers. A propos des sucres, le vieux système colonial fut mis en question, et le général Foy demanda vivement qu'on l'abandonnât. Rendre aux colonies la liberté de se constituer, de s'administrer, de trafiquer librement, et en même temps ouvrir avec l'Amérique du Sud d'utiles relations, voilà, dit-il, ce que conseille une sage politique. Après M. Foy, plusieurs députés de la gauche demandèrent aussi la prompte reconnaissance des colonies espagnoles, et M. Manuel, dans un discours dont l'impression fut refusée, insista surtout sur le droit qui appartenait au peuple de se donner le gouvernement qu'il préférerait. En définitive, la Chambre rejeta plusieurs amendements qui tendaient à réduire le droit sur les sucres coloniaux, au lieu d'augmenter la surtaxe sur les sucres étrangers, et le projet fut adopté.

Une circonstance particulière donnait plus de gravité à l'article des bestiaux. Dans l'intervalle des sessions, le gouvernement avait, par une ordonnance provisoire, porté de

trois francs à cinquante francs le droit sur les bœufs gras étrangers, et aussitôt, par représailles, Bade et le Wurtemberg avaient prohibé l'entrée des vins et des eaux-de-vie de la France. La question intérieure se compliquait donc d'une question extérieure, et il y avait là pour les adversaires du système prohibitif un argument irréfutable. Mais la logique a peu de prise sur les intérêts, et il se trouva plus d'un député de la gauche qui, non content d'appuyer le droit de cinquante francs, demanda que ce droit fût porté à soixante et à quatre-vingts francs, même à cent francs. On objecte, disaient les auteurs de ces amendements, MM. d'Estourmel, Sémélé, Humblot-Conté, Demarçay, que c'est en réalité prohiber les bestiaux étrangers. Tant mieux ! notre agriculture en sera plus prospère. En vain, M. Delaborde les pria de songer au peuple et de ne pas réduire la consommation en augmentant le prix de la viande, l'intérêt de l'agriculture leur paraissait répondre à tout. Quant aux départements vinicoles dont les représentants, M. de Chauvelin, M. Lainé, M. Basterrière, faisaient valoir les droits, on se bornait à leur promettre que les petits États allemands, mieux éclairés, reviendraient sur une mesure que rien ne pouvait justifier. Cette mesure si injuste au delà du Rhin était pourtant exactement semblable à celle que l'on trouvait parfaitement juste en deçà, et dont on proposait l'aggravation.

De tous les députés de la gauche, le plus embarrassé était M. Benjamin Constant. Dans la session précédente, à propos de la loi des blés, M. Benjamin Constant avait professé les principes les plus purs de l'économie politique, et s'était indigné contre une majorité qui, pour remplir la poche des propriétaires, augmentait législativement le prix des denrées nécessaires à la vie. Mais M. Benjamin Constant était député de la Sarthe, où l'on engraisse beaucoup de bestiaux, et il lui paraissait dur de contrarier ses commettants. Il se tira d'affaire en disant que, si l'augmentation proposée était une

mesure isolée, il voterait contre ; mais que, le système prohibitif étant admis, il était juste que l'agriculture en profitât aussi bien que l'industrie. Donc il votait, non pour le droit de cinquante francs, qui lui paraissait insuffisant, mais pour un droit de soixante francs. La Chambre n'alla pas jusque-là, et ce fut le droit de cinquante francs qui passa.

Sur la question des laines et sur celle des fontes et fers, les mêmes idées prévalurent ; et toutes les augmentations proposées furent adoptées, malgré l'opposition de MM. Ternaux, Delaborde, Duvergier de Hauranne, Lainé, qui, les uns au nom des principes de l'économie politique, les autres au nom des intérêts commerciaux de la France, demandaient que l'on voulût bien se contenter des droits antérieurement établis. Mais la coalition des intérêts auxquels la loi donnait satisfaction était fortement liée, et tous les amendements étant rejetés, soixante-dix-huit voix seulement, sur deux cent quatre-vingt-quinze, se refusèrent à faire ce nouveau pas dans une mauvaise voie.

Des débats, longs et approfondis, eurent lieu également, non sur l'utilité des canaux que tout le monde reconnaissait, mais sur les moyens d'exécution proposés par le gouvernement, et surtout sur les conditions trop favorables qui, disait-on, étaient faites aux compagnies. Néanmoins, la loi passa telle que le gouvernement l'avait présentée, à la majorité relativement assez faible de deux cents voix contre cent trente-sept.

Un mois s'était écoulé depuis la séance royale, et le débat politique avait à peine commencé. Un jour seulement, à propos d'une pétition, on avait pu voir que l'occasion seule manquait. Cette pétition était adressée à la Chambre par un étudiant en droit, Pierre Grand, qui, traduit devant la cour d'assises pour publication d'un livre, et acquitté par le jury, demandait l'annulation d'une décision du conseil académique qui l'excluait pour deux ans des cours de la Faculté. La com-



mission proposait l'ordre du jour, par ce motif que, s'il y avait abus de pouvoir, c'était devant le conseil d'État que Pierre Grand devait se pourvoir. Mais M. Benjamin Constant soutint qu'il y avait, dans un tel acte, une violation manifeste du respect dû à la chose jugée, et que, dans tous les cas, aucune loi n'autorisait le conseil académique à prononcer une exclusion pour une telle cause. Puis, comme le rapporteur persistait, M. de Girardin vint, dans un discours vif et piquant, énumérer tous les abus de pouvoir dénoncés à la Chambre, et sur lesquels l'ordre du jour avait été prononcé. Il n'y avait nulle raison pour que Pierre Grand fût plus heureux que les autres pétitionnaires. Ce qu'il y a de plus singulier, dit-il, c'est que les professeurs, aujourd'hui si sévères pour le jeune auteur d'un écrit où respire le plus pur dévouement aux institutions constitutionnelles, sont les mêmes qui, le 26 mars 1815, se sont rendus aux Tuileries pour féliciter Napoléon sur son heureux retour.

Ces dernières paroles s'appliquaient à un membre de la droite, M. Pardessus, et les éclats de rire de la gauche prouvèrent que l'allusion était saisie. M. Pardessus ne crut donc pas pouvoir garder le silence, et bien loin de nier le fait, il remercia M. de Girardin de lui avoir fourni l'occasion d'avouer et d'expliquer publiquement une faute qu'il s'était toujours reprochée et qu'il se reprocherait encore, si son roi n'avait pas été assez bon pour la pardonner. L'adresse dont on parlait avait été votée à la majorité de quatre contre deux, et M. Pardessus ne faisait point partie de la majorité. « Mais, ajouta-t-il, la crainte de voir fermer l'école, dont les sentiments monarchiques étaient bien connus, me détermina à joindre ma signature à celle de mes collègues. (*A gauche* : Il fallait donner votre démission.) Si je l'avais donnée, reprit M. Pardessus, j'aurais peut-être été remplacé par un homme qui aurait travaillé à pervertir la jeunesse. »

C'est l'excuse banale de tous ceux qui colportent leurs

services et leur dévouement d'un gouvernement à l'autre, et de nouveaux éclats de rire en firent justice. M. Pardessus répéta, d'ailleurs, qu'il n'avait qu'un juge, son roi, et que ce juge l'ayant absous, personne n'avait le droit de le condamner. Après quoi, il soutint, comme le rapporteur, que le recours de Pierre Grand devait être porté devant le conseil d'État, non devant la Chambre, et il descendit de la tribune peu satisfait de la Chambre et de lui-même.

L'ordre du jour fut adopté, malgré un court discours de M. de Chauvelin et les vives réclamations de la gauche.

Pendant que la Chambre préludait ainsi à de plus grands débats, d'autres débats se préparaient en silence, par les soins de magistrats honnêtes mais passionnés. Déjà une ramification du premier complot de Saumur avait amené devant la cour d'assises de Nantes plusieurs officiers ou sous-officiers, et, par suite des révélations de deux initiés à ce complot, l'acte d'accusation avait pu recueillir quelques notions un peu vagues, mais généralement exactes, sur l'organisation de la charbonnerie. Plus heureux que Sirejean et Vallée, tous les accusés avaient été acquittés, et le sentiment public s'était clairement manifesté, à l'issue de l'audience, par des insultes à l'un des révéléteurs. D'un autre côté, après une instruction longue, compliquée, confuse où peu de faits avaient été recueillis, quarante-quatre prévenus de participation au complot de Békfort venaient d'être renvoyés devant la cour d'assises de Colmar. Mais, dans la cour même, la mise en accusation avait rencontré des contradicteurs, ainsi que le prouva un arrêt de la cour de cassation qui cassait et annulait « la déclaration de M. André, conseiller à la cour royale, portant qu'il avait opiné, non-seulement pour le petit nombre de mises en liberté, mais encore pour celle de vingt-sept personnes sur les quarante-quatre frappés d'accusation. » Là encore, d'après l'esprit qui régnait en Alsace, il y avait lieu d'espérer que le dénoûment n'aurait rien de sanglant, et

que la sévérité de Louis XVIII ne serait pas de nouveau mise à l'épreuve.

L'affaire de la Rochelle était beaucoup plus grave, sinon en elle-même, du moins par la lumière qu'elle avait répandue sur l'organisation et les desseins de la charbonnerie. A BÉFORT, il y avait eu réellement conspiration avec toutes les circonstances essentielles, depuis la résolution d'agir jusqu'au commencement d'exécution. A la Rochelle, la plupart de ces circonstances faisaient défaut à l'accusation ; mais les révélations du sous-officier Goupillon, les aveux arrachés, dans un moment de faiblesse, à Pemmier, Raoul et Goubin, les papiers et les armes trouvés dans les paillasses de plusieurs des accusés, surtout enfin la découverte du lien qui unissait la vente particulière du 45<sup>e</sup> régiment à une des ventes centrales dont le siège était à Paris, tout cela donnait au gouvernement l'espoir de remonter jusqu'aux chefs véritables, et d'arriver à ce fameux comité-directeur toujours dénoncé et toujours insaisissable. C'est dans cet espoir que, le 10 juin, le procureur général près la cour royale de Paris, M. Bellart, vint demander à la cour d'évoquer l'affaire. La demande était régulière et n'avait nul besoin d'être soutenue par les déclamations ordinaires. Mais M. Bellart était naturellement déclamateur, et il ne se refusa point le plaisir de dire, en style pompeux, des injures au dix-neuvième siècle d'abord, puis aux prévenus. A l'entendre, tout le mal de la France et de l'Europe provenait « de cette débauche universelle de l'esprit, trait caractéristique de notre époque.... Les corps humains, ajoutait-il, périssent d'excès d'embonpoint ; les sociétés périssent de l'excès de civilisation. » C'était donc à l'excès de civilisation qu'était due l'apparition de cette secte impie qui, « vomie sur toutes les parties de l'Europe par l'inquiète et turbulente Italie, appelait à elle les fous, les ambitieux, les scélérats, les hommes perdus de dettes et de crimes, les hommes de proie, et pour comble d'absurdité les éco-



liers. » — « Cette détestable institution, ajoutait M. Bellart, dont le code est l'assassinat, dont l'arme favorite est l'arme odieuse à la vieille générosité française, le poignard, produit, depuis plusieurs mois, tous les troubles que nous avons vus éclater sur des points différents. »

M. Bellart poursuivait longtemps sur le même ton ; puis, venant au fait, il exposait que des révélations et des confessions nombreuses prouvaient « que toutes ces infâmes manœuvres n'étaient que les parties analogues d'un même plan arrêté par ce comité-directeur qui, par sa lâche et infernale habileté, avait su jusqu'ici rester invisible. » De là, la nécessité de joindre, en évoquant l'affaire, l'instruction faite à la Rochelle et l'instruction faite à Paris. A la suite de ce réquisitoire, la cour royale rendit un arrêt conforme aux conclusions du procureur général, et les jeunes sous-officiers, impliqués dans le complot, furent, peu de jours après, transportés à Paris.

Le second complot de Saumur avait précédé celui de la Rochelle, et il semblait que l'instruction en dût être plus avancée. Mais, bien que plusieurs des conspirateurs fussent depuis plusieurs mois en prison, l'absence du général Berton et de Delon, considérés comme les chefs de la conspiration, arrêtait les progrès de la procédure. On savait que Delon avait passé en Espagne ; mais on savait aussi que Berton ne l'avait pas suivi, et on tenait beaucoup à s'emparer de sa personne. Un maréchal des logis, en garnison à Saumur, le nommé Wœlfeld, se chargea de cette honorable mission. Ce sous-officier avait été affilié à la charbonnerie pendant son séjour à Paris, et M. de Lafayette l'avait accrédité auprès des membres du comité central de Saumur, demeurés libres, qui, à ce moment même, cherchaient à renouer les fils du complot. Là, feignant de s'associer à leurs regrets et d'entrer dans leurs vues, il avait capté leur confiance. Puis, quand il les avait eus bien convaincus de son dévouement, il leur avait de-

mandé de le mettre en rapport avec Berton, à qui il se faisait fort de conduire deux escadrons de son régiment. Le chirurgien Grandmesnil et le nommé Baudrillet, négociant en vins, qui connaissaient la retraite de Berton, lui firent part du désir et des promesses de Wœlfeld. Berton eut le malheur d'y croire, et après une première entrevue, dans laquelle Wœlfeld renouvela ses assurances, un second rendez-vous fut pris dans la ferme de l'Alleu, voisine de la Loire. Wœlfeld s'y rendit avec quatre sous-officiers qu'il disait engagés, comme lui, dans le complot, et là, à table, au milieu d'une conversation amicale, les sous-officiers, se levant subitement à un signal donné par Wœlfeld, couchèrent en joue Berton et son ami, M. Baudrillet, malade et désarmé. Un instant après, le notaire Delalande, à qui appartenait la ferme l'Alleu, était également arrêté, et Wœlfeld achevait son œuvre en tuant, d'un coup de carabine, un homme à cheval qui se dirigeait vers la ferme, et qui lui paraissait suspect. Puis vint un détachement de carabiniers dont Wœlfeld avait requis l'assistance, et qui emmena les prisonniers à Saumur, aux cris de : *Vive le roi !*

Ce n'est pas la première fois que de pareils moyens avaient été employés; mais jamais encore on n'avait osé transformer des sous-officiers français en agents de police, et leur faire faire le plus infâme des métiers. Aussi, le soulèvement fut-il général, quand on lut, dans le *Moniteur* et dans les journaux royalistes, un récit où les faits étaient racontés, à peu près exactement, avec de grands éloges pour le brave Wœlfeld, qui, en récompense de sa belle conduite, obtint le grade de sous-lieutenant. Mais, peu de jours après, une trahison plus révoltante encore, porta au comble l'indignation des honnêtes gens. Le lieutenant-colonel Caron, impliqué dans la conspiration du 19 août, habitait Colmar où étaient détenus les accusés de Bèfort. Il connaissait plusieurs d'entre eux, notamment le colonel Pailhès, et d'accord avec un ancien lieutenant de corps-

francs, Roger, devenu maître de manège, il conçut le projet de les faire évader. Or, ces sortes de projets ne peuvent pas s'exécuter, sans que l'on mette quelques personnes dans la confiance, et parmi ceux à qui il s'en ouvrit, se trouvait un sergent, nommé Delzaive, qui alla aussitôt tout révéler à ses chefs. Rien de plus facile alors que de faire avorter le complot, soit en avertissant Caron que son projet était découvert, soit même en l'arrêtant, si l'affaire était assez avancée pour qu'on pût le traduire devant les tribunaux. Mais l'occasion de prendre en flagrant délit les ennemis du gouvernement était trop belle pour qu'on la laissât échapper. Non-seulement Delzaive reçut l'ordre de s'associer au complot, mais trois autres sous-officiers, le sergent Magnien, les maréchaux des logis Thiers et Gérard, lui furent adjoints, avec l'injonction expresse d'encourager Caron et de lui promettre, s'il voulait tenter un nouveau mouvement, l'appui des chasseurs à cheval de l'Allier, en garnison à Colmar, et celui des chasseurs de la Charente, en garnison à Neubrisach. A les entendre, ces régiments étaient las du gouvernement royal, et prêts à prendre les armes au premier signal qui leur serait donné.

Caron hésita d'abord ; mais une entrevue qu'on sut lui ménager, dans une forêt voisine de Colmar, avec des sous-officiers des deux régiments, finit par le décider, et, le 2 juillet, un escadron des chasseurs de l'Allier, conduit par le maréchal des logis Thiers, sortit de Colmar, et, rejoignant Caron à peu de distance de la ville, se plaça sous son commandement. Au même instant, un escadron des chasseurs de la Charente, auquel Roger s'était adjoint, sortait de Neubrisach, et bientôt les deux escadrons réunis se mirent, Caron en tête, à parcourir la campagne, au cri de : *vive Napoléon II!* Le soir, enfin, vers huit heures, après s'être arrêtés dans plusieurs villages, où leurs manifestations excitaient plus de surprise que d'enthousiasme, ils arrivèrent au village de Batenheim, à deux



lieues de Mulhouse. Là, un officier qui, déguisé en sous-officier, s'était chargé de diriger l'entreprise, jugea qu'il était temps d'en finir, et donna l'ordre d'arrêter Caron et Roger. L'ordre fut promptement exécuté, et, le lendemain, un des deux escadrons retournait à Neubrisach, tandis que l'autre rentrait triomphalement à Colmar, accompagné d'un détachement de gendarmerie, au milieu duquel on voyait assis, dans un char-à-bancs, Caron encore revêtu de son uniforme, et Roger en habit bourgeois. Le même jour, madame Caron était arrêtée, comme complice de son mari, et la justice, visitant les villages que les deux escadrons avaient traversés la veille, informait contre ceux des habitants qui avaient paru favorables à l'insurrection prétendue.

Jusqu'à quel point cet abominable guet-apens avait-il été autorisé par le ministre de la guerre? Il est difficile de le savoir. Ce qu'il y a de certain, c'est que si le ministre ne l'ordonna pas, il n'eut pas le courage de le désapprouver. Loin de là, il remercia et récompensa ceux qui y avaient pris part. Ainsi, quelques jours après, chacun put lire, dans le *Moniteur*, un ordre du jour du général Pamphile-Lacroix, félicitant la division qu'il commandait des preuves de dévouement qu'elle venait de donner. « Soldats, disait-il, le père de la patrie, souriant à la fidélité de ses enfants, se complait à déverser sur eux ses bienfaits à pleines mains. » En conséquence, le capitaine de Nicol était promu au grade de chef d'escadron; les sous-officiers Thiers, Gérard et Magnien étaient faits sous-lieutenants. « Le roi, ajoutait le général Pamphile-Lacroix, a poussé sa bienveillance paternelle jusqu'à me charger d'apporter à chacun de ces sous-officiers, ainsi qu'au sergent Delzaive, une gratification de quinze cents francs. » Le roi, en outre, avait voulu que tous les soldats des régiments des chasseurs de l'Allier et des chasseurs de la Charente pussent boire à sa santé, et il était accordé une gratification extraordinaire de trois francs

à chaque sous-officier, de deux francs à chaque caporal, brigadier, tambour et trompette, et de un franc à chaque soldat ou chasseur.

Ainsi, ce n'était pas seulement par des grades, c'était par de l'argent, que l'on payait à des sous-officiers, à des soldats français, le prix du sang des deux malheureux qu'ils avaient excités et livrés ! Un tel acte était inouï, et la manière dont quelques journaux essayaient de le justifier ne l'était pas moins. « On a vu, disait le *Journal des Débats*, que Caron avait été pris lui-même dans le piège qu'il avait préparé, et que de fidèles militaires n'avaient paru entrer dans le projet que pour en rendre l'existence incontestable et pour amener le cas du flagrant délit. » Quant au *Drapeau-Blanc*, toujours facétieux, c'est par des injures grossières et de honteux quolibets contre les accusés de Bédfort, contre Berton, contre Caron, qu'il répondait aux articles justement sévères du *Constitutionnel* et du *Courrier*. Dans ce dernier journal, M. Benjamin Constant surtout se fit l'interprète de tous les honnêtes gens et le vengeur éloquent de la morale publique offensée.

Certes, le gouvernement avait le droit de se défendre contre des complots qui menaçaient son existence, et, s'il se trompait sur quelques détails, il n'exagérait en rien l'étendue du mal et son intensité. Le carbonarisme, malgré les dissentiments intérieurs qui l'affaiblissaient, avait plus de ramifications que le gouvernement n'en soupçonnait, et, en dehors même de ses rangs, il avait un grand nombre de complices secrets qui, sans conspirer, souhaitaient le succès des conspirations. Mais, quand il plaisait à M. Bellart de se faire l'accusateur, non plus de quelques hommes ou de quelques doctrines, mais de la civilisation elle-même, et surtout, quand, pour grossir le nombre des accusés, les agents du pouvoir employaient des moyens que l'opinion publique flétrissait justement, il était impossible que le soupçon d'avoir inventé

ou favorisé les complots, dans un intérêt politique, n'atteignit pas le gouvernement.

Toutes ces violences donnaient un intérêt particulier à un nouveau livre que M. Guizot venait de publier, sur la peine de mort en matière politique. Dans ce livre, M. Guizot n'allait pas jusqu'à demander que la peine de mort fût absolument supprimée. Tout en établissant qu'entre les crimes politiques et les crimes privés il y avait une énorme différence, soit quant à la moralité de l'acte, soit quant à la moralité de l'agent, il admettait que les gouvernements pussent hésiter à se dessaisir de cette arme terrible. Mais il prouvait que, dans un temps où il ne suffit plus d'abattre un homme pour abattre un parti, la peine de mort en matière politique a perdu son efficacité matérielle. Il prouvait que son efficacité morale est fort affaiblie, sinon détruite, par l'incertitude qui existe sur sa légitimité et par l'intérêt qui s'attache inévitablement à l'homme qui paye de sa vie son dévouement à sa cause. Il prouvait qu'un gouvernement qui verse le sang est presque toujours soupçonné de le verser, non pour la défense de la société, mais pour sa propre défense. Enfin il concluait de là que l'intérêt bien entendu du pouvoir est d'étouffer beaucoup de délits politiques, sans les poursuivre, et, quand il les poursuit, de ne pas les frapper d'une peine irréparable et que la conscience publique ne ratifie pas.

Ainsi présentée, cette thèse ne devait pas soulever de grandes colères. Elle en souleva pourtant, et peu s'en fallut que certains journaux ne vissent en M. Guizot un complice des conspirateurs. Un des coryphées du parti royaliste, M. Henri de Bonald, prit lui-même la peine de le réfuter. Les crimes politiques, selon lui, étaient les plus graves de tous les crimes. Donc, il était impossible de supprimer la peine de mort pour les crimes politiques, sans la supprimer pour tous les autres crimes. Voulait-on prononcer la peine de mort



contre la société en la privant des lois qui la protégeaient ? Ces arguments de M. de Bonald n'étaient pas nouveaux, et, trente ans plutôt, d'autres logiciens les avaient produits à une autre tribune. M. de Bonald aurait pu et dû se rappeler contre qui alors ils étaient dirigés et quelles têtes ils avaient fait tomber.

A côté de ces graves questions, il s'en trouvait quelquefois de petites qui faisaient diversion. Ainsi on eut quelque peine à comprendre le sens de deux ordonnances qui parurent dans le *Moniteur*, à dix jours de distance, la première appliquant au duc d'Albuféra et au général Belliard l'exception portée dans l'article 11 de l'ordonnance du 24 juillet 1815, en faveur des pairs qui n'avaient ni siégé, ni voulu siéger dans la chambre des Cent-Jours, la seconde rapportant purement et simplement la première. La question était celle-ci : si le duc d'Albuféra et le général Belliard avaient accepté la pairie des Cent-Jours, ils avaient cessé d'être pairs au retour du roi, et leur rentrée à la Chambre datait de la grande promotion de 1819. Dans ce cas, ils étaient tenus, pour que leur pairie fût héréditaire, de constituer le majorat imposé aux nouveaux pairs. Si, au contraire, ils avaient refusé la pairie impériale, leur droit remontait à 1814, et ils étaient dispensés du majorat. Comme, en fait, ils n'avaient pas siégé dans les Cent-Jours, ils avaient cru pouvoir se prévaloir de l'exception posée dans l'ordonnance de juillet 1815. Mais la demande qu'ils avaient faite, et à laquelle le gouvernement s'était empressé de faire droit, donna lieu, dans les journaux royalistes, à des commentaires tels, qu'ils crurent devoir déclarer que, s'ils n'avaient pas siégé dans les Cent-Jours, c'était parce qu'ils étaient investis, l'un d'une mission diplomatique, l'autre d'un commandement militaire. C'est alors que la première ordonnance fut rapportée, aux grands applaudissements du parti royaliste. « Il est bon, dit le *Journal des Débats*, de faire sentir à tout individu, fût-il du

du rang le plus illustre, combien son importance est nulle vis-à-vis du pouvoir central de l'État. » Blâmés par les libéraux pour leur demande, blâmés par les royalistes pour leurs explications, le duc d'Albuféra et le général Belliard apprirent ainsi à leurs dépens qu'en voulant obtenir à la fois la faveur du pouvoir et la popularité, on risquait souvent de perdre l'une et l'autre.

Cependant, en attendant la discussion du budget, la Chambre des députés s'occupait, une fois par semaine, des pétitions; mais, soit hasard, soit calcul, les plus importantes, celles qui pouvaient amener de vifs débats, étaient ajournées. M. Benjamin Constant fit donc une proposition, tendant à obtenir qu'il y eût plus d'un rapport par semaine, et, en la développant, il énuméra, dans un discours très-agressif, toutes les pétitions qui s'accumulaient dans les bureaux de la Chambre, sans qu'elle fût appelée à en délibérer. Il cita, entre autres, la pétition du colonel Dufay qui se plaignait d'avoir été garrotté, baillonné, torturé dans sa prison; celle des accusés de BÉfort à qui le ministre de la justice avait refusé l'autorisation de se faire défendre par des avocats de Paris; celle du capitaine Lafontaine, mis en prison pour avoir voté, à Dijon, en faveur de M. Hernoux; celle d'un individu, aujourd'hui détenu, et qui offrait de fournir la preuve qu'il existait, au vu et au su de la police, une vaste association conspirant contre la Charte. Chacune des assertions de M. Constant avait été interrompue par de bruyantes dénégations, et le garde des sceaux se préparait à répondre, quand M. Delaborde, courant à la tribune, vint attester la vérité des sévices exercés sur le colonel Dufay. Il l'avait vu emprisonné dans la camisole de force et baillonné.

Sur ce dernier fait, le garde des sceaux se borna à demander qu'on attendit les résultats d'une enquête déjà commencée. Quant au capitaine Lafontaine, il prétendit qu'il avait été détenu, non pour son vote, mais pour manquement à la dis-

cipline. Il soutint enfin qu'en refusant aux accusés de Bèfort l'assistance de deux avocats de Paris (MM. Renouard et Ber-ville), le garde des sceaux avait usé de sa prérogative légale. C'était éluder les questions au lieu de répondre, et la Chambre avait le droit de demander quelque chose de plus. Mais, malgré les fréquentes interpellations de la gauche, et malgré une vive apostrophe de M. de Chauvelin, M. de Peyronnet n'en dit pas davantage, et la Chambre, suffisamment édifiée, rejeta la proposition de M. Benjamin Constant.

Ce n'étaient là que de légères escarmouches ; mais, le jour même où M. Benjamin Constant développait sa proposition, la discussion du budget commençait et le combat s'engageait. Ce budget, à peu près semblable au précédent, ne présentait qu'une question grave, celle d'une nouvelle évaluation de l'arriéré qui dépassait l'ancienne de soixante millions. Mais, plus que jamais, la discussion fut envahie par la politique. Dès le second jour, M. Ternaux accusa les ministres de vouloir augmenter les gros traitements, afin d'assouvir la cupidité des courtisans et de rendre les fonctionnaires publics plus serviles encore que par le passé. Puis, il s'éleva fortement contre les atteintes que le gouvernement avait portées à la liberté électorale, en menaçant les fonctionnaires, en violant le secret des votes, en pesant sans pudeur sur les consciences, et il demanda comment des ministres coupables de tels actes n'étaient pas encore mis en accusation. Le lendemain, un ancien magistrat qui venait d'entrer à la Chambre, M. Gilbert de Voisins, soutint que le plus hideux arbitraire était devenu le système du gouvernement, et qu'il souillait jusqu'au sanctuaire des lois et de la justice. « L'inamovibilité, dit-il, est un mot vide de sens dans un système où les tribunaux sont organisés comme des régiments, et où il existe un avancement graduel qu'on ne peut obtenir qu'en se pliant humblement à tous les caprices ministériels. » Quant aux juges de paix, aux avocats, aux notaires, on avait soin de leur faire savoir que,



s'ils ne votaient pas comme on le voulait, ils n'échapperaient pas à la vengeance ministérielle.

A ces discours véhéments et injurieux, la droite et les ministres ne répondaient d'abord que par le refus ordinaire d'impression. Mais, dans la séance du 15 juillet, M. Bignon et M. Laffitte les forcèrent à rompre le silence. M. Bignon passa en revue tous les ministères en examinant, non la quotité des fonds alloués, mais la direction de l'emploi donné à ces fonds, et par ce moyen, sans sortir du cadre tracé par le budget, il exerça sur les actes et sur les tendances du gouvernement la critique la plus sévère. Il reprocha ainsi successivement au ministère de la justice les faveurs accordées aux défenseurs du pouvoir absolu, et la destitution d'un ministre d'État prononcée sur le rapport du préfet de police; au ministère de l'intérieur, le parti pris de faire gouverner la France par les hommes qui lui étaient le plus odieux; à la direction de l'instruction publique, la prédominance des frères ignorantins et des petits séminaires; au ministère de la guerre, le coupable dessein de faire de l'armée une grande maréchaussée, destinée à comprimer les nations et à les tenir dans une servile immobilité. « Au lieu de dire comme autrefois, ajouta-t-il: J'étais à Denain ou à Marengo, à Fontenoy ou à Austerlitz: faudra-t-il que nos braves soldats soient condamnés à dire avec une patriotique douleur: J'étais à Lyon, à Toulouse, ou à Nantes; ou bien encore, j'étais dans ces escadrons qui parcouraient les campagnes du Haut-Rhin, en criant: *Vive l'Empereur!* pour mettre à l'épreuve les dispositions des habitants? » (*Vive adhésion à gauche.* — M. Foy: « C'est une infamie! »)

M. Bignon termina son discours par une vive attaque au parti qui, maître du ministère et de la Chambre, votait l'impôt d'une main, et, de l'autre, le distribuait entre ses membres à des titres divers. « La guerre, dit-il, est ouverte entre la sainte ligue de la monarchie absolue et les partisans de la monarchie réformée..... Vous êtes assez nombreux dans cette

enceinte pour tout oser ; mais, prenez-y garde ; tout oser a ses périls ! on en connaît de grands exemples et qui ne sont pas de vieille date. » (*Agitation prolongée.*)

M. Laffitte critiqua aussi la politique intérieure et extérieure du ministère, et répéta, après plusieurs de ses amis, que, depuis 1789, les situations étaient changées et que les vrais révolutionnaires étaient les hommes de la contre-révolution. Mais ce fut surtout sur l'état financier de la France que portèrent ses observations. Il n'était pas vrai, dit-il, que les impôts eussent été réduits. L'impôt direct avait été réduit, en effet, mais les impôts indirects avaient éprouvé un accroissement à peu près égal, et de plus, comme les dépenses avaient augmenté, au lieu de diminuer, on avait su combler le déficit par le reste des anciens emprunts.

Il appartenait au ministre des finances de répondre à M. Laffitte ; mais M. de Villèle commença par prendre M. Bignon à partie. Le ministère dont il était membre était le seul qui n'eût eu recours à aucune loi d'exception, et il était bien étrange qu'il fût, plus que ceux qui l'avaient précédé, en butte aux attaques des amis de la liberté. Quant à la circulaire qu'on lui reprochait, son devoir était de ne pas laisser l'opposition révolutionner le pays et dicter des lois aux agents de l'administration.

Après cette courte justification, M. de Villèle entra dans de longs détails sur la situation financière de la France, et prouva que, sur plusieurs points, M. Laffitte s'était trompé. M. de Villèle était là sur son terrain, et autant la première partie de son discours avait été faible, autant la seconde fut simple, claire, concluante. Ce fut aussi avec talent et succès qu'à propos du premier chapitre, il défendit, contre MM. Delessert, Ganih, Casimir Périer, Manuel, les nouveaux crédits demandés pour l'armée. Par un contraste singulier, la légitimité des créances dont on proposait l'acquittement, était niée par ceux-là mêmes qui, à une époque antérieure, s'en étaient faits

les défenseurs, au nom de la probité politique, et M. de Villèle ne manqua pas de s'en prévaloir. « Les dettes dont il s'agit, dit-il, ont été léguées au gouvernement du roi par les gouvernements antérieurs. Veut-on maintenant qu'elles ne soient pas payées? » Et il ajouta que « depuis sept ans le gouvernement du roi imposait de grands sacrifices à ses peuples pour mettre le produit des impôts dans la poche de ceux qui avaient servi l'usurpation. »

A ces paroles imprudentes, un violent orage éclata sur les bancs de la gauche, et les plus vives interpellations furent adressées à M. de Villèle. Le lendemain, M. Manuel, répondant à la dernière partie de son discours, soutint, à son tour, que l'augmentation de l'arriéré était due aux dettes des étrangers et à celles de l'émigration; et comme on lui criait de s'en prendre aux Cent-Jours : « Dans les Cent-Jours, dit-il, nous avons fait notre devoir. (*Murmures à droite* : Oui, l'insurrection est le plus saint des devoirs!)... le plus saint des devoirs, reprit M. Manuel, est d'empêcher que le sol de la patrie ne soit souillé par les étrangers. » (*Nouveaux murmures.*)

En définitive, le plan du gouvernement fut adopté, mais un nouveau débat s'engagea sur un amendement de M. Bazire, proposant que l'arriéré fût définitivement clos et soldé au moyen des dispositions qui venaient d'être votées. C'est là, s'écria M. Casimir Périer, une garantie illusoire. On a violé la loi de 1818; rien n'empêchera de violer la loi de 1822 : « Ce n'est pas un article de loi qui sera une garantie pour le trésor public, c'est une majorité différente de celle qui existe, et il faut espérer, pour le bonheur de la France, que la majorité actuelle cessera bientôt d'être la majorité. » (A l'ordre! s'écrièrent aussitôt une foule de voix, vous nous insultez!) « Je soutiens, reprit M. Périer, que j'ai le droit d'espérer que la majorité actuelle deviendra minorité, et que, pour débarrasser la France de sa domination, il n'y aura pas besoin de remède



héroïque. » A ces mots, les cris : à l'ordre, redoublèrent. « Qu'entendez-vous, demandèrent cent députés à M. Casimir Périer, est-ce de la sédition ? » Le président, en rappelant M. Périer à l'ordre, mit fin à cette scène, et l'amendement de M. Bazire fut presque unanimement rejeté.

Quand les esprits sont portés à la violence, le plus léger incident suffit pour leur en fournir l'occasion. C'est ainsi qu'à propos des pensions militaires, M. Benjamin Constant, en accusant la Chambre de vouloir livrer le trésor aux ministres, provoqua une scène inutilement scandaleuse. A propos du ministère de la justice, au contraire, M. Étienne, au milieu d'un feu roulant d'épigrammes contre les gros traitements, contre les ministres et conseillers d'État, contre les députés qui prenaient part au budget après l'avoir voté, sut placer quelques considérations, justes et fortes, sur l'état et les habitudes de la magistrature, en France. N'était-il pas révoltant de voir les membres du ministère public faire, des délits ou des crimes qu'ils poursuivaient, une affaire d'intérêt ou d'amour-propre personnel ? « Ils sont humiliés, dit M. Étienne, d'un verdict du jury qui annule l'accusation. Il semble qu'il leur arrache une proie, alors qu'il leur refuse une condamnation. » Et il fit observer qu'une des graves imperfections de l'ordre judiciaire, en France, c'était sa subdivision en tribunaux de premier, de deuxième et de troisième ordre. Le bienfait de l'immovibilité était ainsi paralysé par l'espoir de l'avancement. « Arriver au siège de juge, ajouta-t-il, ce devrait être le terme d'une carrière, ce n'en est que le commencement. » C'était à ce point de vue surtout qu'il votait contre les augmentations demandées pour une portion de la magistrature.

A cette vive attaque, M. de Martignac répondit par une défense non moins vive de la magistrature, injustement accusée de faiblesse et de lâche complaisance. « Il y a, dit-il, dans ces accusations, un abus déplorable des privilèges de la tribune. » Il s'étonna aussi que l'on osât dire que les trois quarts des

députés étaient obligés de voter pour le ministère, parce qu'ils étaient fonctionnaires publics. C'était là une supposition injurieuse et qui aurait dû être bannie de la tribune française. On remarqua que cette partie du discours de M. de Martignac était fort applaudie par les mêmes députés qui avaient chaleureusement approuvé la doctrine professée par M. de Villèle, sur la dépendance des fonctionnaires.

En répliquant à M. de Martignac, M. Étienne souleva une question délicate, et dont, plus d'une fois depuis, l'opinion publique s'est préoccupée. Un avoué de Joigny, M. Lecomte, impliqué dans un des derniers complots, avait été mis en liberté après un arrêt de non-lieu ; mais, le lendemain, un arrêté ministériel l'avait révoqué de ses fonctions. Le garde des sceaux essayait d'expliquer cette mesure par des torts relatifs aux fonctions mêmes que M. Lecomte remplissait ; mais ces torts étaient niés par M. Tripier, par M. Casimir Périer, et il restait évident que la révocation avait eu une cause purement politique. Or, M. Tripier soutenait que les notaires, les avoués, les huissiers même n'étaient point des fonctionnaires révocables à la volonté des ministres, et que leur charge constituait une propriété dont ils ne pouvaient être privés, à moins d'une condamnation flétrissante. En destituant M. Lecomte, le ministre avait donc violé la Charte et la loi, et jeté l'alarme dans l'esprit de tous les officiers ministériels.

Pendant cette argumentation forte et modérée, la droite ne cessait de s'agiter et de murmurer, comme si M. Tripier eût fait appel à la révolte. Le garde des sceaux voulut pourtant bien reconnaître que l'office des notaires était une propriété, mais il soutint que, d'après la législation existante, les avoués étaient révocables par ordonnance du roi. Comme il arrive souvent, la question resta sans solution ; mais les officiers ministériels furent avertis que, désormais, leur existence dépendait du ministère.

Le chapitre du conseil d'État donna lieu aux critiques ordinaires ; mais la révocation du baron Louis fournit à M. de Girardin un argument nouveau pour demander que le traitement des ministres d'État fût supprimé. « Il est maintenant bien clair, dit-il, que ce que l'on demande aux ministres d'État, c'est leur silence beaucoup plus que leur avis, et que leur traitement n'a d'autre but que de leur fermer la bouche. » M. Manuel, de son côté, soutint de nouveau que l'organisation du conseil d'État n'était ni constitutionnelle ni légale, et qu'en refusant de la légaliser, on prouvait qu'on ne voulait pas du gouvernement représentatif. Cette question, dans les sessions précédentes, avait été si souvent et si longuement débattue que la chambre y fit peu d'attention. Il en fut tout autrement des augmentations proposées pour la magistrature. Ces augmentations ne portaient pas uniformément sur tous les magistrats et le gouvernement s'en réservait la répartition. Or, l'opposition, non sans raison, voyait là un moyen nouveau de peser sur la justice. Montesquieu, disait M. Devaux, député du Cher, a dit, et tout le monde dit avec lui, que le prince ne doit pas juger. Donc le prince ne doit avoir aucune influence sur les jugements ; car, toute influence est participation indirecte. De là, l'immovibilité consacrée par la Charte. Mais l'immovibilité serait une déception, si le pouvoir pouvait, par d'autres moyens, attenter à l'indépendance des juges. Or, la fixation et la distribution arbitraire des traitements met ces autres moyens dans les mains du pouvoir. En conséquence, M. Devaux réclamait pour le pouvoir législatif le droit de fixer les traitements des fonctionnaires de l'ordre judiciaire.

Comme on devait s'y attendre, ce fut au nom de la prérogative royale que M. de Vatimesnil revendiqua pour le roi le droit de répartir les fonds votés par la Chambre. Il nia d'ailleurs que, parmi les hommes, décorés du beau nom de magistrat, il pût s'en trouver de dégradés au point de vendre leur con-



science pour une augmentation de quelques misérables centaines de francs.

Jusqu'à ce moment, la discussion avait tourné dans le cercle ordinaire, et les questions du jour avaient été à peine touchées. Un discours de M. Benjamin Constant changea soudainement la face du débat. M. Constant demandait que les traitements des procureurs-généraux fussent réduits d'un quart, non pour réaliser une faible économie, mais pour manifester l'opinion de la Chambre sur la conduite de ces fonctionnaires. Ils étaient, dit-il, blâmables dans ce qu'ils faisaient et dans ce qu'ils ne faisaient pas, dans leurs actions et dans leur inaction, et à ce sujet il demanda comment le ministère pouvait, sans manquer à tous ses devoirs, souffrir que deux citoyens, non militaires (Caron et Roger), fussent distraits de leurs juges naturels et traduits devant des conseils de guerre, au mépris de la Charte et des lois. Au nom de Caron, il y eut, dans l'assemblée, un frémissement général, et chacun s'attendit à une séance pleine d'émotion et de trouble.

« Le préopinant, dit le garde des sceaux, a reproché tour à tour aux ministres et aux magistrats d'avoir enlevé deux accusés à leurs juges naturels. Si la supposition est vraie, la faute est grave; si elle est inexacte, le préopinant regrettera sans doute les reproches qu'il nous a adressés. » M. de Peyronnet établit alors que, d'après la loi de nivôse an IV, le crime d'embauchage, quel que fût l'état des accusés, tombait sous la juridiction des tribunaux militaires. Or, c'était du crime d'embauchage que Caron et Roger étaient prévenus.

A ce mot d'embauchage, le général Foy s'élança à la tribune, et d'une voix émue : « Lorsque j'ai lu, dit-il, ces jours derniers, dans les journaux, que Caron et Roger étaient traduits, comme embaucheurs, devant un conseil de guerre, j'ai cru que le journaliste se trompait, et qu'au contraire, on mettait au conseil de guerre les soldats qui ont embauché

Caron et Roger, au cri de : *vive l'Empereur!* Par la plus incroyable, la plus odieuse provocation qui jamais ait été imaginée, des soldats français, des officiers déguisés, agissant par des ordres supérieurs, ont conduit, comme par la main, ces deux hommes à un crime consommé; ils les y ont conduits par une trahison, par un guet-apens.

« Ce n'est pas tout. Caron et Roger marchaient avec l'escadron qui feignait d'être en révolte. Pourquoi ne les a-t-on pas arrêtés à Halstatt? Pourquoi les chasseurs ont-ils parcouru plusieurs communes en criant *vive l'Empereur?* Pourquoi ont-ils tenté ainsi la fidélité d'une population excellente? Je vous le demande, messieurs, j'interroge vos consciences. Si des hommes excités s'étaient joints à l'escadron provocateur, qui d'entre vous, appelé à les juger, aurait pu les déclarer coupables, en son âme et conscience? »

Si l'on en juge par les murmures, par les interpellations qui, à chaque mot, avaient interrompu cette vive allocution, on doit croire que la droite en sentait toute la puissance. « Êtes-vous l'avocat des rebelles? — Allez les défendre là-bas. — C'est digne de celui qui a justifié Berton! » s'écriaient cent voix confuses; mais le général Foy ne se laissa pas troubler, et nia formellement que la loi de nivôse, loi de guerre, loi d'exception, fût applicable dans la circonstance. La Charte avait aboli les tribunaux et les crimes d'exception, et la Chambre ne pouvait pas souffrir que le ministère les rétablît. « Pourquoi donc, ajouta-t-il, voulez-vous arracher les deux hommes dont il s'agit à leurs juges naturels? C'est que vous savez bien que toute la population, témoin du guet-apens dont ils ont été victimes, les acquitterait à l'unanimité. »

« Vous faites un bel éloge du jury, » cria-t-on à droite, et la clôture vint à propos dispenser le ministre et les orateurs de la droite de faire une autre réponse.

Depuis qu'il s'était engagé dans la voie des conspirations, M. de Lafayette paraissait rarement à la tribune. Néanmoins,

à propos des frais de justice criminelle, il vint attaquer en face les institutions judiciaires de l'Empire, soigneusement conservées par la Restauration et dont elle faisait l'usage le plus scandaleux. Puis, il s'éleva, non contre quelques misérables inculpations qui ne pouvaient faire tort qu'au gouvernement, mais contre les ignobles attaques auxquelles des citoyens, déjà mis en arrestation ou en jugement, étaient en butte. « Ces infâmes préludes d'une procédure criminelle, dit-il, seraient une flétrissure pour le caractère français, si l'indignation publique ne faisait pas justice de cette basse férocité qui aurait suivi les tombereaux de la Terreur... Et je ne puis taire le sentiment pénible que j'éprouve en voyant qu'une combinaison de police, un piège tendu aux braves habitants du Haut-Rhin, peut-être même aux détenus, ont été célébrés, comme autrefois nos plus beaux faits d'armes, et qu'une distribution de récompenses a été substituée aux sabres d'honneur d'une autre époque. »

« Il est bon d'ailleurs, ajouta M. de Lafayette, quand l'agitation suscitée par son discours se fut un peu calmée, il est bon que la contre-révolution ne ménage et ne dissimule plus rien; il est bon que le peuple sache qu'après la ruine des garanties que la Chambre ne veut point et ne peut plus défendre, on ne manquera pas de lui déclarer, comme on l'a fait à Pilnitz et à Coblenz, que tous les droits, toutes les libertés, tous les avantages conquis sur l'ancien régime, par la révolution nationale de 89 (*violents murmures*) n'ont été que d'illégitimes, passagères, et révocables usurpations. »  
(*Vive adhésion à gauche.*)

En parlant des garanties que la Chambre *ne voulait et ne pouvait plus défendre*, M. de Lafayette connaissait la portée de ses paroles, et la droite la comprenait également. Aussi applaudit-elle M. de Castelbajac, quand il exprima l'affliction qu'il éprouvait de voir « les doctrines les plus anarchiques émises par les mêmes hommes dont les principes, par erreur sans doute,



avaient jadis amené cette liberté qui eut des échafauds pour autels et des bourreaux pour pontifes. » Bien que la réponse fût faible, la droite s'en contenta et demanda la clôture. « Je m'y oppose, dit aussitôt le général Foy; mon honorable ami, le général Lafayette.... (A droite : Ah! ah! le bel honneur!) Oui, messieurs, je m'honore d'être l'ami de celui que Washington appelait son ami. Mon honorable ami, M. de Lafayette, a établi que le régime judiciaire actuel de la France n'était pas celui qu'annonçait la révolution de 1789, et que la Charte a donné; car la Charte est la consécration royale de la révolution de 1789. (A droite : Non, non! — Quel horrible blasphème!) Je demande à développer mon opinion. »

La clôture fut votée, et l'amendement de M. de Lafayette rejeté; mais à propos de l'article, M. Manuel revint à la charge et soutint aussi que les institutions de 1789 avaient été corrompues par l'Empire d'abord, puis par la Restauration. « Quant aux excès de la Révolution, personne ne les déplorait plus que la gauche; mais elle en rendait surtout responsables ceux qui, par folie ou par perfidie, avaient provoqué de criminelles résistances. »

Ces dernières paroles de M. Manuel furent le signal d'un nouveau tumulte, et le désordre augmenta encore, quand M. Dudon déclara qu'il acceptait très-volontiers le nom de contre-révolutionnaire. Ce nom, il l'avait mérité surtout à l'époque où il s'était présenté un homme qui avait entrepris de comprimer la Révolution. M. Dudon énuméra alors, avec complaisance, tout ce que Bonaparte avait fait contre la Révolution, « jusqu'au jour où il réduisit les révolutionnaires à lui offrir le titre d'empereur. Ce titre, il ne voulut pas le prendre lui-même; il savait trop bien que les révolutionnaires aspiraient à le lui offrir. (A droite : Très-bien! — M. Casimir Périer : Que ne criez-vous tout de suite : *Vive l'Empereur !...*) J'étais, ajouta M. Dudon, avec celui de qui je ne connaissais pas encore les desseins et de qui nous attendions le retour de nos princes

légitimes. (*Éclats de rire à gauche.* — *M. Périer* : Était-ce après la mort du duc d'Enghien que vous attendiez le retour des princes légitimes ?) Oui, messieurs, j'étais avec le plus grand ennemi de cette horrible révolution qui, dites-vous, a été sanctionnée par la Charte. »

Le budget des affaires étrangères amenait naturellement un débat sur la situation de la France en Europe, et sur la conduite du gouvernement au milieu des événements extérieurs. Ces événements étaient graves, et, pendant les derniers mois, plus d'une complication nouvelle les avait encore aggravés. En Bavière, en Wurtemberg, il y avait bonne entente entre le souverain et les chambres, et rien ne menaçait l'ordre public. Dans le grand-duché de Bade, un désaccord avait éclaté entre le grand-duc et la seconde chambre; mais, des deux parts, on tendait à la conciliation. L'Autriche, satisfaite de son gouvernement, ne donnait signe de vie que par l'expulsion des rédemptoristes, jésuites déguisés. La grande commission prussienne continuait paisiblement, sous la présidence du prince royal, ses interminables délibérations sur la constitution, et, en attendant, un décret royal imposait aux ministres évangéliques, lors de leur ordination, le serment de « défendre la puissance et l'autorité royales aux dépens de leur vie et de leur sang, et de révéler tout ce qu'ils pourraient apprendre sur des complots tendant à renverser ou à changer le gouvernement. » La diète, enfin, terminait sa constitution militaire et approuvait le rapport de la commission de Mayence sur les sociétés secrètes.

L'Italie souffrait et gémissait; néanmoins, sous la tutelle armée de l'Autriche, elle restait matériellement tranquille, et l'on pouvait espérer que, dans le Piémont du moins, l'occupation militaire cesserait bientôt. Mais il y avait deux questions, la question grecque et la question espagnole qui, chaque jour, devenaient plus menaçantes. En Grèce, loin que l'insurrection s'apaisât, elle s'étendait, et, malgré de tristes divi-

sions entre les chefs montagnards et les chefs civils, une constitution avait été promulguée, à Epidaure, et le conseil exécutif, présidé par M. Maurocordato, s'était installé à Corinthe. Les Grecs et les Turcs continuaient d'ailleurs à se faire une guerre acharnée, avec des succès divers, et, à peu de jours d'intervalle, on apprenait les massacres de Chio et la destruction de la flotte turque par des marins sortis d'Ipsara. Cependant, Constantinople, où l'on venait d'exposer sur la porte du Sérail la tête d'Ali-pacha, vaincu et traîtreusement mis à mort, se livrait à une joie féroce et retentissait de cris de guerre, non-seulement contre les Grecs, mais encore contre les Russes, leurs protecteurs.

Ces protecteurs tant détestés à Constantinople, tant désirés en Grèce et dans les principautés, ne se pressaient pourtant pas d'accomplir leur promesse, et jamais l'indécision de l'empereur Alexandre n'avait plus tristement apparu. Jusqu'au 10 janvier, le cabinet russe n'avait pas reçu la réponse de la Porte à l'ultimatum de M. de Strogonoff; et bien que cette réponse fût loin d'être satisfaisante, l'empereur, toujours dominé par M. de Metternich, était resté impassible. Enfin, dans son anxiété, il prit l'étrange résolution d'envoyer à Vienne M. de Tatischeff, avec mission de prendre les conseils de l'Autriche et de se concerter avec les ministres de l'alliance. En même temps, il éloigna de sa personne M. de Strogonoff, et M. Capodistrias qu'il aimait, mais que l'Autriche et l'Angleterre lui dénonçaient comme un boute-feu<sup>1</sup>. C'était se remettre dans la dépendance des ministres d'Autriche et d'Angleterre, et ils en profitèrent pour obtenir de l'empereur la promesse qu'il rétablirait ses relations avec les Turcs, si ceux-ci lui notifiaient l'évacuation, déjà presque accomplie, des Principautés, et s'ils consentaient à envoyer à Vienne un plénipotentiaire. Certes, la demande était modeste, et pourtant, comme on

<sup>1</sup> Mémoire de M. Boislecomte sur le congrès de Vérone.



le verra plus tard, on ne put pas amener la Porte à y satisfaire.

Dans cette grave négociation, le rôle de la France avait été secondaire, et il restait seulement à savoir si elle n'aurait pas pu mettre un poids plus lourd dans la balance. Mais en Espagne, le premier rôle lui appartenait sans contestation, et le moment venait où l'indécision ne devait plus lui être permise. On se souvient qu'à la fin de 1821, deux insurrections, l'une absolutiste, au nord, l'autre révolutionnaire, au sud, avaient éclaté presque simultanément. A la suite de ces insurrections, le roi avait congédié ses ministres en les comblant d'éloges, et sans leur donner de successeurs. Plusieurs mois s'étaient ainsi écoulés dans une véritable anarchie. Cependant, des élections avaient eu lieu au milieu du désordre, et de nouvelles Cortès arrivaient, moins disposées que les précédentes à s'entendre avec le roi. Leur premier acte fut de nommer président le chef des exaltés, le général Riégo. Le roi sortit alors de sa torpeur et chargea M. Martinez de la Rosa de former un ministère libéral et modéré : mais, bien que ce ministère luttât avec énergie et talent contre les exaltés, le roi, retiré à Aranjuez et livré aux détestables conseils d'une camarilla absolutiste et bigote, ne lui donna pas sa confiance<sup>1</sup>. A ce moment, il se flattait, non d'améliorer la constitution, mais de la détruire et de reprendre son ancien pouvoir, probablement pour en faire le même usage. Une insurrection absolutiste, plus grave que celle de l'année précédente, venait de s'organiser en Catalogne, dans la Navarre, dans l'Aragon, sous la conduite de quelques chefs habiles et résolus, le baron d'Éroles, Quesada, Éguia, le Trappiste. Au midi même, quelques mouvements semblables avaient lieu, et dans les rues de Madrid, le cri de : *Vive le roi absolu !*

<sup>1</sup> Je puise ces appréciations du caractère et de la conduite du roi Ferdinand, pendant cette crise, non dans des écrits libéraux, mais dans le livre sur la *Révolution espagnole*, publié en 1852, par M. de Martignac. On sait qu'en 1825, M. de Martignac accompagnait le duc d'Angoulême en Espagne, en qualité de commissaire général.

avait plus d'une fois retenti. Cependant, les Cortès, plus modérées qu'on n'aurait pu le supposer, votaient des lois contre la licence de la presse et contre les sociétés secrètes, et paraissaient tendre à une conciliation désirable. « Le moment était peut-être venu, dit M. de Martignac, où l'on pouvait s'entendre, réparer les fautes du passé, sauver le trône d'une chute complète et le pays d'une anarchie imminente. — Mais, ajoute-t-il, le parti contre-révolutionnaire profitait de ce moment de paix pour substituer ses passions aux passions contraires, et partout les persécutions contre les exaltés remplaçaient les persécutions contre les royalistes. » Pendant quelque temps, les Cortès parurent méconnaître la gravité de la situation ; mais, quand elle leur fut connue, les esprits s'exaltèrent, de vives interpellations furent adressées aux ministres, et de violentes mesures furent proposées. Néanmoins la majorité ne les adopta pas, et, le 28 mai, elle se borna à voter un message au roi, dans lequel lui rappelant qu'il avait librement juré la Constitution, elle lui demandait de ne confier le pouvoir qu'à des hommes dévoués aux libertés publiques, et de prendre des mesures énergiques pour exterminer les factieux, partout où ils se présenteraient.

A cette adresse, respectueuse dans les termes et parfaitement constitutionnelle, le roi ne fit aucune réponse ; mais, le 30 mai, jour de sa fête, on vit accourir à Aranjuez, spontanément ou par ordre, une foule de paysans, à qui se joignirent des soldats de la garde, et qui saluèrent le roi par les cris de : *Vive le roi absolu !* Le même jour, à Valence, un détachement considérable d'un régiment d'artillerie tentait de délivrer le général Élio, détenu dans la forteresse, et faisait entendre le même cri en y ajoutant ceux de : « *Vive Élio ! A bas la constitution !* » A cette nouvelle, une grande agitation régna dans l'assemblée, et M. Martinez de la Rosa eut grand-peine à calmer les esprits. Il y réussit pourtant, et cette fois encore la majorité donna aux ministres les pouvoirs

qu'ils demandaient. Mais que pouvaient les efforts des ministres, que pouvait la modération inattendue de l'assemblée contre l'aveuglement du roi et de la camarilla? Il était entouré d'une garde fidèle; les bandes royalistes du Nord grossissaient; la Seu-d'Urgel, prise le 21 juin par le Trappiste, donnait à l'insurrection un centre d'opérations et un gouvernement; partout le sentiment monarchique et religieux se réveillait; on avait, enfin, tout lieu d'espérer la coopération de la France! Pourquoi traiter avec une poignée de rebelles qui, exaltés ou modérés, n'en étaient pas moins les ennemis du roi? Mieux valait faire appel au dévouement de la garde, à l'affection du peuple, et restaurer, par un acte énergique, la véritable monarchie.

Tels étaient les sentiments qui régnaient presque sans partage à Aranjuez, et que le roi rapporta à Madrid le 30 juin, quand il vint clore la session des Cortès. A l'assemblée, tout se passa régulièrement de part et d'autre; mais, au moment où le roi rentrait dans son palais, quelques officiers et soldats de la garde répondirent au cri de : *Vive le roi constitutionnel!* par le cri de : *Vive le roi absolu!* Le tumulte alors fut grand, et un des officiers de la garde, nommé Laudaburu, ayant voulu contenir l'exaspération des soldats, fut assailli par eux et tué d'un coup de fusil.

A partir de ce moment jusqu'au 7 juillet, Madrid fut en état de guerre civile. D'un côté, le roi avec la garde; de l'autre, la députation permanente des Cortès, le corps municipal, la milice, les régiments de ligne de la garnison et l'artillerie établis autour du palais! Dans les deux camps, pourtant, on hésitait à porter les premiers coups, et les ministres, secondés par le général Morillo et par le conseil d'État, essayèrent de négocier un rapprochement. Six jours se passèrent ainsi en messages et en pourparlers. Mais le roi, encouragé par ses conseillers et par la garde, refusa tout arrangement, et invita officiellement le conseil d'État à délibé-



rer sur la question de savoir si, le pacte social se trouvant dissous, il n'était pas autorisé à reprendre les pouvoirs qui lui appartenaient avant la révolution. Alors le général Morillo alla se joindre aux constitutionnels, et les ministres qui voulaient sortir du palais y furent retenus prisonniers par ordre du roi.

Le 7 juillet, enfin, au milieu de la nuit, toutes les négociations étant rompues, la garde se détermina à prendre l'offensive. Quelques heures après, elle était vaincue, dispersée, poursuivie de rue en rue par la vengeance de la milice et du peuple, et le roi, pour sauver les deux bataillons qui étaient restés autour de lui, devait accepter une capitulation qui le mettait à la discrétion des troupes constitutionnelles. Le lendemain, un *Te Deum* était chanté, et le peuple victorieux exigeait que le roi parût au balcon du palais, désormais gardé par la milice. Quant aux ministres, ils renouvelèrent la démission que, dans la nuit du 7, ils avaient déjà donnée, et rien ne put les déterminer à la reprendre.

En tout temps, de si graves événements arrivés dans un État voisin auraient produit en France une grande impression ; mais cette impression devait être bien plus forte encore quand la question espagnole était devenue en quelque sorte une question française. Au premier moment, quand on apprit à Paris le soulèvement de la garde, le parti royaliste, déjà enivré par le succès des bandes royalistes en Catalogne, chanta victoire et félicita l'Espagne de s'être enfin débarrassée, par un effort magnanime, du régime constitutionnel. « Quel admirable spectacle ! disait la *Quotidienne*. Pour qu'un peuple entier se soulevât contre l'anarchie, il a suffi d'élever au milieu de lui l'image d'une croix. » Mais, le lendemain du jour où elle célébrait ainsi le triomphe de la monarchie, la nouvelle des événements du 7 juillet arriva, et il fallut changer de langage. Ce fut alors un appel aux souverains qui ne pouvaient rester impassibles en présence des crimes qui se

commettaient en Espagne, et à qui leur honneur, comme leur intérêt, imposaient de grandes résolutions. « Le roi Ferdinand, s'écriait le *Drapeau-Blanc*, est prisonnier, comme Louis XVI. Il n'y a plus d'alliance possible avec l'Espagne. » Et comme le *Constitutionnel* et le *Courrier* faisaient peser la responsabilité de la journée du 7 sur les détestables conseillers du roi, sur la garde et sur les amis aveugles qui, depuis un an, répétaient que le roi ne voulait pas de la constitution, les journaux royalistes les accusaient d'approuver les massacres de Madrid et « de goûter le sang dont l'antique Ibérie venait de s'abreuver. » Il y a plus. Le *Moniteur*, dans un récit sec et froid de la journée du 7 juillet, ayant désigné les gardes insurgés, sous les noms de *rebelle*s et de *factieux*, la *Quotidienne* lui en faisait un crime et demandait pourquoi il n'appliquait pas les mêmes qualifications aux royalistes français. Et dans cette manière d'envisager la question, la *Quotidienne* et le *Drapeau-Blanc* étaient les organes fidèles de la cour, du parti royaliste presque entier, et de quelques-uns des ministres.

Tel était l'état de l'Europe au moment où commençait la discussion du budget des affaires étrangères. Elle s'ouvrit par un discours violent de M. de Puymaurin contre le comité-directeur parisien, qui travaillait à renverser tous les trônes de l'Europe. Puis M. Bignon, dans un discours modéré, passa en revue toutes les questions étrangères, et trouva partout le signe de l'impuissance et de la subordination du gouvernement : en Allemagne, une guerre de douanes violente, acharnée, déclarée par six États à la fois, et qui pouvait être facilement prévue et évitée ; en Espagne, une complicité évidente, bien que secrète, avec la faction qui voulait renverser la constitution et rétablir le roi absolu ; en Amérique, la même insouciance, la même inaction que par le passé, tandis que l'Angleterre nouait avec les républiques nouvelles des relations commerciales et les re-

connaissait au moins de fait. « Heureusement, dit M. Bignon, la contre-révolution a perdu en Espagne sa bataille de Waterloo, et les conspirateurs absolutistes ont été vaincus. » Puis, au milieu des murmures que suscitaient ses dernières paroles, il engagea les ministres à en prendre leur parti, à cesser de fomenter en Espagne des agitations meurtrières, à diminuer le corps d'armée rassemblé sur la frontière, à rentrer, enfin, dans de bons rapports avec un peuple dont les institutions étaient sœurs de celles de la France.

A la gauche se plaignant du peu d'influence de la France dans les affaires de l'Europe, M. de Bonald opposait toujours la même réponse. S'il en était ainsi, cela tenait aux folies de la Révolution et de l'Empire. Il nia d'ailleurs formellement l'intervention du gouvernement français dans les affaires d'Espagne. Quant aux Grecs, il rappela qu'il avait été un des premiers à élever la voix en leur faveur ; mais il reconnaissait que la question était difficile et que le gouvernement avait fait de son mieux.

La défense n'était ni fière ni forte, et le général Foy, dans une de ses plus brillantes improvisations, ne prit pas la peine d'y répondre. Deux événements, dit-il, puissants dans le présent, immenses dans l'avenir, tiennent l'Europe attentive, la révolution d'Espagne et la guerre des Grecs. Ici, une population insurgée contre la domination des barbares et implorant la magnanimité, la pitié, la religion des peuples et des rois ; là, une nation célèbre demandant aux nations de la laisser accomplir à elle seule l'œuvre de sa régénération politique ! De ce simple exposé dérive une conséquence naturelle : à savoir qu'il faut aider les Grecs et laisser faire les Espagnols. Est-ce là ce que le ministère a fait ? Non ; il a fait tout le contraire. A la vérité, il a envoyé une escadre dans le Levant, avec la mission d'assister les malheureux de toute espèce qui pourraient réclamer l'assistance de la France ; mais il n'a rien fait de plus, et il a souffert que, pour com-



primer l'élan des cœurs qu'une sympathie exaltée entraînait, comme au temps des croisades, vers les contrées du Levant, on se servit, comme d'un épouvantail, du nom de la France. Ainsi, dans ce système d'une politique meurtrière, si la Grèce périt, c'est la France qui en est la cause; c'est la France qui en répondra aux générations futures.

Après cet exorde dont nous reproduisons seulement les principaux traits, le général Foy montra l'ambassadeur de France à Vienne, voyageant pendant que, sans son concours, la Russie, l'Autriche, l'Angleterre débattaient et réglaient les destinées de l'Orient. Voilà donc à quel rôle passif, à quel abaissement le ministère avait condamné la France!

« Assez souvent, ajouta le général Foy, l'opposition a tonné dans cette enceinte contre l'asservissement de la France à l'influence étrangère; mais une accusation plus grave pèse en ce moment sur les conseillers de la couronne. Leurs prédécesseurs nous entraînaient à la queue de la Sainte-Alliance; ceux-ci viennent de s'en constituer l'avant-garde. (*Cris à droite. — Vifs applaudissements à gauche.*) Les murmures de ce côté prouvent que j'ai été compris. Oui, c'est sur l'Espagne que je veux porter votre attention. Ne croyez pas pourtant que je vous entretienne de la journée du 7 juillet... Je ne rappellerai pas non plus la criminelle jactance de nos journaux ministériels. Je ne réveillerai pas la rumeur publique sur les convois de fonds et les caisses de fusils envoyés vers les Pyrénées, ni sur les bailleurs de ces fonds et les fournisseurs de ces fusils. (*Murmures à droite.*)... Je n'essaierai pas de soulever le voile qui couvre des intrigues perverses. Il y a, dans les récits officiels et dans les résultats patents, beaucoup plus qu'il ne faut pour rendre le ministère français responsable du sang qui a coulé dans le nord de l'Espagne et à Madrid. (*Bravos prolongés à gauche. — Violents murmures à droite.*) Oui, messieurs, je n'hésite pas à le dire, nos ministres répondront de ce sang versé. Ils en répon-

dront, parce que, sous le prétexte ridicule et mensonger d'un cordon sanitaire, ils ont rassemblé une véritable armée, une armée destinée à amener le renversement de l'ordre constitutionnel en Espagne. »

Le général Foy présenta ensuite le tableau de tous les mouvements de troupes qui avaient eu lieu récemment, et demanda, si c'était contre la fièvre jaune qu'on avait envoyé, à grands frais, des batteries d'artillerie à la frontière. En Espagne, personne ne s'y était trompé; et à Madrid, les gardes révoltés ne cachaient pas qu'ils comptaient sur le concours de la France. Et cette masse de la nation espagnole qui voulait aujourd'hui la liberté, comme elle avait voulu l'indépendance sous Napoléon, croyait-on que de telles dispositions ne l'eussent pas agitée et exaspérée? « Messieurs, dit M. Foy, nous avons tous été témoins des premières années de la Révolution. Ne vous souvenez-vous pas des convulsions de rage qu'a causées, au mois d'août 1792, le manifeste du duc de Brunswick? Ne vous souvenez-vous pas des atrocités du mois de septembre, au moment où l'on apprit la prise de Longwy et l'entrée des Prussiens dans la Champagne? Aucun forfait semblable n'a souillé le sol de l'Espagne. C'est le désespoir des ennemis de la liberté! » (*Violents murmures à droite....*  
A l'ordre! )

Rarement le général Foy avait parlé d'un ton plus animé, avec l'accent d'une plus grande conviction, et ce fut au milieu d'une émotion générale qu'il termina son discours en adjurant le ministère de changer de politique et de se mettre à la tête de la confédération des peuples constitutionnels. « Il est temps encore, dit-il, de reprendre, entre les puissances, par la modération et la fermeté, le rang que nous avait donné la victoire. C'est à la France qu'il appartient de s'interposer, comme médiatrice, entre la vieille Europe et l'Europe rajeunie. C'est à elle à prouver au monde que la monarchie représentative est la forme de gouvernement qui

concilie au plus haut degré la dignité du pays et la liberté des citoyens. Elle le prouvera le jour où elle aura un ministère constitutionnel et libéral. » (*Voix de la droite* : Elle l'a!)

Quand, après le général Foy, M. de Montmorency monta à la tribune, chacun se demandait comment il allait répondre, et la surprise fut grande, quand on le vit tirer de sa poche et lire un long mémoire, où il s'efforçait de prouver que les traitements diplomatiques n'étaient pas trop élevés. « Je trouve, dit-il, dans cette marche, l'avantage de me remettre un peu de la vive émotion que m'ont causée les inculpations très-odieuses du préopinant. » Ces inculpations ne pouvaient pourtant pas être tout à fait passées sous silence, et après une courte réplique à M. Bignon et un éloge de la Sainte-Alliance, à laquelle « la philosophie finirait peut-être par pardonner de se dire sainte, quand elle était inspirée par l'amour de la paix et de l'humanité, » il en vint à la Grèce et à l'Espagne. « A l'égard de la Grèce, dit-il, je pourrai répondre aux phrases tranchantes du général Foy par une phrase aussi laconique ; je lui dirai que, si les Grecs ont péri et périssent encore, la faute en est aux révolutionnaires de tous les pays de l'Europe. » C'est précisément ce que M. de Metternich avait dit à Laybach, et ce qu'il répétait chaque jour à Vienne. Ce fut donc à la politique autrichienne, non à la politique française, que s'adressèrent les applaudissements de la droite.

Mais la question grecque n'était pas la plus embarrassante pour M. de Montmorency. Chacun savait, en effet, qu'entre M. de Villèle et lui il y avait dissidence sur la question espagnole, et que, depuis quelques mois, il poussait à l'intervention. Néanmoins, il nia formellement que le cordon sanitaire eût un autre but que celui de préserver le territoire français de la contagion et de l'insulte. Quant à ce qui avait été dit « d'argent répandu, de mouvements soudoyés, de séductions machiavéliques, » il déclara qu'il croirait indigne du



ministère de descendre à une justification explicite. C'étaient là de pures calomnies ramassées dans des feuilles étrangères bien connues. Le ministère restait fidèle à ses engagements envers l'Espagne, et faisait des vœux sincères pour le bonheur de la nation espagnole. « Mais, ajouta-t-il, si de nouvelles circonstances amenaient de nouveaux devoirs, nous saurions les remplir. » (*A gauche* : Oui, l'invasion !)

Enfin, il annonça la conclusion du traité, signé le 24 juin dernier, entre le roi et les États-Unis d'Amérique, et il se dit heureux de payer son tribut d'estime au talent du négociateur, M. Hyde de Neuville. (*Vive satisfaction.*)

M. de Montmorency était certainement un très-honnête homme; mais les plus honnêtes gens se laissent quelquefois égarer par la funeste maxime que la fin justifie les moyens. Le 24 juillet, M. de Montmorency, à la tribune de la Chambre des députés, affirmait qu'aucun secours d'armes ou d'argent, aucun encouragement même n'avaient été donnés aux bandes royalistes de la Catalogne ou aux insurgés de Madrid. Or, peu de jours après, une saisie d'armes et d'argent avait lieu à la frontière, et, en allant au fond des choses, le ministère découvrirait que l'envoi de cet argent et de ces armes avait été fait par ordre de M. de Montmorency, ministre des affaires étrangères, et par les soins de M. Franchet, directeur de la police! Une vive explication s'ensuivit entre les ministres, et peu s'en fallut que la retraite de M. de Montmorency n'en fût la conséquence; mais ses collègues ne voulurent point le perdre et se bornèrent à lui faire promettre, ainsi qu'à M. Franchet, qu'ils n'agiraient plus de même à l'avenir<sup>1</sup>.

Après le discours de M. de Montmorency, la Chambre ferma la discussion; mais MM. Kératry et Manuel, en présentant, pour la forme, des amendements sans importance, parvinrent à la rouvrir. M. Kératry se plaignit surtout de la manière dont

<sup>1</sup> Journal de M. de Villèle.

la France était représentée à l'étranger. « Parmi nos envoyés politiques en Europe, dit-il, à peine en trouverais-je un seul qui, sans une perfidie envers le parti sous lequel il s'est enrôlé, puisse se dire ami du gouvernement constitutionnel. » C'était ainsi que la France, calomniée auprès des souverains étrangers par ses propres agents, avait perdu toute influence. M. Manuel, en réponse à M. de Bonald, recommença son apologie ordinaire de la Révolution et du bien qu'elle avait fait à la France. Quant à la Sainte-Alliance, née de la conquête de la France, elle s'était montrée digne de son origine. M. Manuel, sans cesse interrompu par des cris et des injures personnelles, déclara d'ailleurs qu'il ne croyait pas, comme son ami le général Foy, que la politique du gouvernement pût changer. Quand on veut pour soi le pouvoir absolu, dit-il, il est naturel, il est inévitable qu'on le veuille pour les autres.

Jusqu'à ce moment, la politique ministérielle n'avait été défendue que par le discours de M. de Montmorency et par quelques paroles emphatiques et vides de M. de Vaublanc. Enfin, M. Lainé monta à la tribune et protesta, en son nom et au nom de ses anciens collègues, contre les accusations du général Foy. « Oh ! dit-il, si la Grèce, si l'histoire, si la génération présente peut-être ont le droit d'accuser quelque potentat ou même l'Europe, la France ne sera pas comprise dans le sévère jugement que portera la postérité... La France a fait tout ce qu'elle a pu, et si d'autres l'eussent secondée, elle eût prévenu les malheurs que l'on déplore en s'excusant.. C'était le vœu, c'était le but de l'homme qui dirigeait, il y a peu de mois, le ministère. Par sa mort, une grande lueur d'espérance s'est éteinte pour la Grèce. »

M. Lainé s'apercevait-il qu'en louant ainsi la politique de M. de Richelieu, il critiquait implicitement celle de M. de Montmorency ? Quoi qu'il en soit, l'impression fut générale, et M. Lainé put, sans rencontrer un contradicteur, rendre, en

termes nobles et patriotiques, un dernier hommage à son ancien collègue.

M. Beauséjour était dans la chambre, avec M. Voyer-d'Argenson, un des précurseurs de ces vagues aspirations qui, depuis, ont reçu le nom de socialisme, et le discours qu'il prononça sur le ministère de l'intérieur, fut dirigé, d'un bout à l'autre, contre les vices de l'organisation sociale. La nation, selon lui, était divisée en deux classes, les *payants* et les *payés*, les *mangeurs* et les *mangés*. Or, parmi les *mangeurs*, il fallait placer en première ligne les privilégiés de toute espèce et surtout cette multitude de prêtres, de moines, de religieuses qui, non contents de vivre aux dépens des travailleurs, prêchaient le rétablissement de la dîme et remplaçaient les vertus chrétiennes par l'ambition, l'avarice et la fourberie. Puis, il proposa de couper les vivres aux dîneurs ministériels en réduisant à 50,000 francs le traitement des ministres.

Mais ces questions n'avaient rien de nouveau et passaient presque inaperçues. M. Benjamin Constant, au contraire, fut écouté avec beaucoup d'attention, quand, à propos du service sanitaire, il reprit les accusations du général Foy contre le ministère. « Les journaux ministériels, dit-il, ne nient pas la part que le ministère a prise dans les tentatives contre-révolutionnaires de l'Espagne ; ils s'en louent, au contraire. » Puis, M. Benjamin Constant exprima l'espoir qu'un jour, ces journaux à la main, on pourrait demander l'accusation des ministres. Et rappelant avec beaucoup de force les tortures, les échafauds, les galères qui, de 1814 à 1820, avaient été le partage des meilleurs citoyens, il s'étonna qu'on osât louer un tel gouvernement, quand, au crime d'avoir été atroce, il joignait le tort d'avoir été renversé.

Dans ces débats souvent répétés sur l'Espagne, la droite se sentait mal à l'aise. Elle n'osait pas encourager hautement le ministère à conspirer contre un gouvernement auprès duquel la France avait un ambassadeur ; et, d'un autre côté,



elle ne voulait pas, en protestant contre les accusations de l'opposition, décourager les insurgés de la Catalogne ou les conspirateurs de Madrid. Cette fois encore, elle prit le parti de ne pas répondre et de se réserver pour des questions moins brûlantes, pour celle, par exemple, de l'instruction primaire.

Cette question fut soulevée par M. Alexandre Delaborde qui se plaignit vivement que, depuis l'avènement du nouveau ministère, l'enseignement mutuel eût perdu la protection du gouvernement. « On travaille, dit-il, à l'anéantir pour complaire à la direction centrale du clergé qui domine aujourd'hui toutes les branches de l'ordre social. » Et il présenta une longue liste de toutes les persécutions que les maîtres d'école avaient éprouvées depuis six mois.

En 1821, M. Corbière, alors président du conseil de l'instruction publique, avait encouru le mécontentement de la droite, en mettant à peu près sur la même ligne les écoles d'enseignement mutuel et les écoles chrétiennes. Plus libre, en 1822, il voulut réparer sa faute. Il soutint donc que les craintes qu'il avait exprimées l'année précédente, avaient été justifiées, et que la méthode nouvelle était décidément envahie et compromise par l'esprit de parti. La première instruction, dit-il, dont l'homme ait besoin est celle qui lui enseigne les rapports de l'homme avec la divinité. Or, quand on prétend que l'enseignement mutuel est poursuivi par le clergé, le peuple n'en doit-il pas conclure que cet enseignement est hostile à la religion ? De vives interruptions montrèrent qu'à gauche du moins, ce raisonnement avait peu de faveur. M. Corbière se hâta d'ailleurs d'ajouter que la méthode en elle-même n'avait rien d'irréligieux et qu'elle pouvait être employée simultanément avec celle des frères ; mais il soutint en même temps que l'administration avait distribué avec impartialité les fonds dont elle pouvait disposer.

L'homme le plus compétent de la Chambre en ces matières,

M. Royer-Collard prit alors la parole et accusa le ministre d'avoir dénaturé la question. Les maîtres émanaient de l'autorité civile et religieuse. S'ils s'égarèrent, la puissance publique pouvait les réprimer, et il fallait se garder de croire que le clergé fût juge des méthodes d'enseignement, comme il était juge du dogme. « On accuse, dit-il, l'esprit de parti de s'être mêlé à l'enseignement mutuel, je ne le nie pas ; mais quand il y a un parti, il y en a deux. Qu'il me soit permis d'ajouter que si l'enseignement mutuel a été promu par un parti, il a été, dès l'origine, repoussé par les vues d'un autre parti. (*Voix à droite* : Il n'y a pas deux partis.) Il y en a deux ou il n'y en a pas. »

M. Royer-Collard honorait et respectait les frères, et quand il présidait à l'administration supérieure de l'instruction publique, il avait favorisé leurs établissements tout autant que ceux de l'enseignement mutuel. Mais la question n'était pas là. « Soyons de bonne foi, et allons au fond des choses. Il y a des personnes, d'ailleurs respectables, qui croient que l'ignorance est bonne, qu'elle dispose les classes inférieures au respect et à la soumission, qu'elle les rend plus faciles à gouverner, en un mot, qu'elle est un principe d'ordre. (*Voix à droite* : On ne dit pas cela.) Si je ne l'entends pas dire en ce moment, je l'ai souvent lu. Quand j'entends ces choses ou que je les lis, j'avoue que je serais tenté de demander s'il y a deux espèces humaines. (*Vive sensation.*) Mais je traduis autrement la question. Tout se tient dans la composition et l'état des sociétés. Veuillez y réfléchir. L'aisance amène l'instruction ; l'ignorance est compagne de la misère. Pour qu'un peuple soit ignorant, il faut qu'il soit misérable ; et pour l'abrutir, il faut d'abord l'appauvrir. »

Ce discours, comme tous ceux de M. Royer-Collard, fut écouté à droite avec une impatience visible, et produisit à gauche une forte impression ; mais, cette fois encore, per-

sonne ne répondit, et l'article du budget passa tel que le gouvernement l'avait présenté.

M. Benjamin Constant parla ensuite contre les encouragements aux lettres qui, dit-il, ne servaient qu'à propager les doctrines les plus serviles et les plus antinationales; puis M. Rodet demanda qu'on cessât d'élever des monuments à des rois qui, comme Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, n'avaient rien fait pour le peuple et dont la vie avait été scandaleuse. Quelques débats assez vifs, mais sans importance, eurent encore lieu sur le clergé, sur les ponts et chaussées, sur les dépenses départementales, sur l'instruction publique; puis, le chapitre de la police générale fournit à M. Benjamin Constant l'occasion de s'élever contre des moyens de gouvernement, toujours flétris et malheureusement toujours pratiqués. Il prit pour thème de son discours ces paroles de M. de Chateaubriand dans la *Monarchie selon la Charte* : « La police paye le domestique pour qu'il vende son maître, le fils pour qu'il trahisse son père; elle tend des pièges à l'amitié et à l'innocence. » Jamais, dit M. Constant, ces odieux procédés n'avaient été plus habituellement employés. Il laissait à d'autres le soin de rappeler les cruautés de tout genre dont la police accompagnait ses expéditions; pour lui, ce qui l'indignait plus encore, c'était qu'en achetant les domestiques pour qu'ils trahissent leurs maîtres, les employés pour qu'ils vendissent leurs chefs, elle encourageât le vol et la trahison. Avait-on bien calculé les conséquences de ces infâmes pratiques, et l'autorité se figurait-elle que les hommes, qu'elle aurait ainsi corrompus, s'arrêteraient dans la route du mal? Après avoir volé pour la police, ils voleraient pour leur propre compte. L'autorité aurait cru ne faire que des espions, elle aurait peut-être fait des assassins.

« Et pourtant, ajouta M. Constant, faisant allusion à MM. Franchet et Delaveau, les hommes qui président à cet affreux système professent le plus profond respect pour la



religion!... Je leur demande comment ils peuvent se présenter devant le Dieu qu'ils adorent chargés du poids des âmes qu'ils ont corrompues, des crimes qu'ils ont suggérés, de la corruption qu'ils ont fécondée? Vous les peignez-vous payant d'une main le salaire du vol, et tenant peut-être un crucifix dans l'autre. » (*Violents murmures à droite.*)

Ces observations, pleines de force et de justesse, auraient produit plus d'effet, si M. Benjamin Constant ne les avait pas affaiblies en revenant sur l'affaire du colonel Dufay, et surtout en produisant un brevet qui constatait l'existence d'une association s'intitulant : « Les Conservateurs de la légitimité. » Ces incidents, plus ou moins contestables, firent diversion, et permirent de fermer la discussion sans répondre.

Le général Demarçay n'était point au nombre des députés conspirateurs; mais la vivacité de ses paroles pouvait souvent attirer sur lui les soupçons. Dans la discussion du budget de la guerre, il excita une tempête que rien ne put apaiser. L'armée était alors de deux cent quarante mille hommes, et sur ce chiffre, il ne proposait rien moins qu'une réduction de cent cinquante mille hommes. Or, voici comment il justifiait cette étonnante diminution. Dans quel but, disait-il, se propose-t-on d'avoir une armée? Est-ce pour défendre le pays contre un ennemi étranger? Est-ce pour défendre le gouvernement contre des ennemis intérieurs? Contre un ennemi étranger, deux cent quarante mille hommes seraient aussi insuffisants que cent mille, et si la France était attaquée, il faudrait, dans un cas comme dans l'autre, faire appel au patriotisme des Français. Donc, c'est à combattre les ennemis intérieurs que l'armée est destinée. M. Demarçay alors énumérait, au milieu des murmures croissants de la droite, tous les usages auxquels, dans cette funeste pensée, on appliquait l'armée. Partout, dans les spectacles, dans les lieux

publics, dans les lieux de réunion, aux portes des maisons privées, partout des soldats. Il en fallait même pour accompagner les processions et pour protéger les missions. « Ce sont, ajoutait-il, de petites campagnes qu'on portera bientôt, j'espère, sur les états de service, pour compter double. »

Jusqu'ici, la droite avait écouté M. Demarçay avec plus de surprise que de colère ; mais il en fut tout autrement, quand il dit que ces services n'étaient pas les seuls que l'on demandât à l'armée, et qu'il en était d'autres qu'on n'eût osé, jadis, proposer à aucun individu portant l'habit militaire. « Ce n'est pas assez, dit-il, d'avoir ravalé l'état honorable des soldats français au vil métier d'espions... (*Long désordre. — A gauche : Bravo! — A droite : A l'ordre!*) Il était réservé au ministère actuel de leur faire jouer le plus infâme des rôles, celui d'agents provocateurs ; il lui était réservé d'en faire des bourreaux ! »

A peine ces mots avaient-ils été prononcés, que la droite entière se souleva avec violence. « A l'ordre ! criait-elle, c'est indigne, vous outragez l'armée, » et, par deux fois, le président rappela à l'ordre M. Demarçay, qui, pour se justifier, citait le guet-apens de Colmar et les sévices exercés sur le colonel Dufay. Quand le calme se fut un peu rétabli, il reprit et parla de la liberté espagnole, contre laquelle on voulait lancer l'armée. « Mais, dit-il, prenez-y garde ! L'inimitié ne saurait être durable entre hommes qui ont les mêmes intérêts et qui sont disposés à s'entendre. (*Agitation.*) Ce ne sont pas des mains françaises qui imposeront des fers au peuple espagnol, combattant pour la liberté. (*Violents murmures. — M. de Marcellus : Dites pour la révolte.*) Oui, répéta-t-il, prenez-y garde ! Malgré vos huit mille Suisses qui, par leur capitulation, ne sont destinés qu'à combattre contre nous... » Ici, l'explosion fut telle, qu'il fut impossible à l'orateur de s'expliquer ni de continuer son discours. Enfin, la Chambre,

consultée par le président, retira la parole à M. Demarçay, qui descendit de la tribune.

Le lendemain, le ministre de la marine lut, au nom du ministre de la guerre, malade, une longue défense de son budget et de ses actes. Le capitaine Lafontaine n'avait point été mis en prison à cause de son vote, mais parce qu'à l'époque des élections, il s'était mis à la tête des séditieux qui avaient parcouru les rues de Dijon. Quant aux événements de Saumur, de Lyon et de Colmar, bien loin de blâmer les soldats, il les félicitait, au nom du gouvernement, d'avoir comprimé la révolte et livré les factieux à la justice.

Ce discours ranima la discussion qui s'éteignait, et, pendant deux jours, le capitaine Lafontaine et Colmar reparurent sans cesse dans le débat. Le général Foy et MM. Caumartin et Hernoux, députés de la Côte-d'Or, nièrent formellement qu'il y eût eu le moindre désordre à Dijon à l'époque des élections. La vérité était, qu'avant les élections, le ministre de la guerre avait mandé le capitaine Lafontaine, et l'avait averti que, s'il ne votait pas pour le candidat ministériel, le ministre le punirait. M. Hernoux se fit même rappeler à l'ordre, pour avoir dit que le ministre avait *bassement* inculpé un honorable militaire. Quant à l'affaire de Colmar, M. Demarçay répéta, dans des termes plus réservés, ce qu'il avait dit la veille, et le général Foy cita l'exemple du maréchal Fabert, à qui Mazarin avait proposé une mission d'espionnage, et qui l'avait refusée avec mépris. M. de Lameth, enfin, rappelant les récompenses pécuniaires que les ministres venaient d'accorder pour des actes réprouvés par l'opinion et par la morale publique, demanda si de pareilles largesses, faites par les empereurs romains, avaient affermi leur trône et honoré leur personne. Sur ce terrain, la gauche se sentait forte, ayant pour elle le cri public et la conscience de tous les honnêtes gens. C'est pourquoi elle y revenait sans cesse, tandis que sans cesse la droite cherchait à s'en éloigner.



Quand vint le chapitre de la gendarmerie, M. de Lameth se plaignit qu'on détournât journallement ce corps de son honorable destination, pour en faire un instrument politique. Il demanda donc que l'effectif en fût réduit, et que, dans une foule de cas, les gendarmes fussent remplacés par des gardes nationaux, « qui, dit-il, sont les jurés de la force armée. » D'un autre côté, M. Benjamin Constant, à propos de la justice militaire, s'éleva avec force contre la prétention du gouvernement d'envoyer qui il lui plaisait devant les tribunaux militaires, sous la prévention d'embauchage, et il rappela, qu'au temps du directoire, la cour de cassation avait résisté noblement à une prétention semblable. Puis, revenant, à propos des transports militaires, sur la question espagnole, le général Sémélé prédit, après le général Demarçay, que jamais l'armée ne voudrait se souiller du sang d'un peuple ami.

C'est ainsi que chaque chapitre du budget amenait, sinon une lutte décisive entre les deux grands partis qui se partageaient la Chambre, du moins une attaque toujours vive, quelquefois formidable, contre la politique extérieure et intérieure du gouvernement. Et souvent, ses amis lui faisaient plus de tort que ses ennemis. Ainsi, un député peu connu, M. Duhamel, provoqua une hilarité générale, en assimilant les gendarmes aux députés, « qui, dit-il, avaient aussi prêté le serment de révéler tout ce qui pouvait être contraire au salut du roi, et qui prétendaient y être fidèles, sans que, pour cela, on pût les traiter d'espions. » Un autre député de la droite, M. Clausel de Coussergues, qui, quelques jours auparavant, demandait, dans une brochure, le rétablissement des cours prévôtales et des lois d'exception, vint aussi compromettre les ministres, en déclarant qu'il était content d'eux, et que leurs principes étaient les siens. Pour quelques-uns, cela était vrai, non pour tous, et si M. Clausel n'eût exprimé que son opinion personnelle, M. de Villèle se fût empressé

de le désavouer. Mais son opinion était celle d'un grand nombre de ses collègues, et, pour ne pas se brouiller avec eux, il fallait subir, sans mot dire, des compliments plus nuisibles que les plus violentes attaques.

Dans la discussion sur le budget de la marine, une interpellation de MM. Duvergier de Hauranne et Casimir Périer fit apercevoir le dissentiment qui existait déjà entre les ministres. MM. Duvergier et Périer demandaient que, sans reconnaître officiellement la souveraineté des nouveaux États américains, on ouvrît les ports français à leurs vaisseaux, comme l'Angleterre l'avait déjà fait, et ils s'étonnaient que le ministre de la marine gardât le silence sur une question de cette importance. A cela, M. de Clermont-Tonnerre répondit fièrement que les ministres du roi n'avaient pas d'interpellation à recevoir. « Qu'est-ce à dire? s'écria la gauche tout d'une voix; n'êtes-vous pas les serviteurs de la Chambre aussi bien que du roi? Au reste, ajouta M. de Clermont-Tonnerre, je ne comprends pas comment on peut demander au roi de France, ami et allié du roi d'Espagne, de reconnaître ses colonies révoltées. » Après le ministre de la marine, le ministre des finances monta à la tribune, et, beaucoup moins affirmatif, réserva au gouvernement la liberté d'agir selon les circonstances. On a su, depuis, qu'à cette époque, M. de Villèle s'occupait d'une combinaison qui eût amené la reconnaissance des nouveaux États, non-seulement par la France, mais par toutes les puissances européennes.

Les procès politiques, les événements d'Espagne, les débats de la Chambre avaient plus que jamais mis les partis en présence et en lutte. Ainsi, tandis que les journaux royalistes, cruellement cyniques, injuriaient les accusés et sommaient le jury de les condamner tous aux peines les plus sévères, le *Courrier français* dénonçait, chaque jour, la conspiration contre-révolutionnaire, et le nouveau rédacteur du *Constitutionnel*, M. Thiers, publiait, dans ce journal, une apologie

éloquente de la Révolution. En même temps, un banquet de mille personnes avait lieu, à Beaujon, pour célébrer l'élection des députés libéraux, et l'École polytechnique, malgré la rigueur de la discipline, commençait à s'agiter. Au commencement d'août, la publication de deux documents judiciaires importants, le rapport sur l'affaire de la Rochelle et l'acte d'accusation contre le général Berton et ses complices, vinrent aggraver encore cet état des esprits. Le rapport ne différait du réquisitoire de M. Bellart que par un ton plus grave et par des appréciations plus modérées. Mais, par suite des révélations et des aveux recueillis pendant le cours de l'instruction, il pouvait faire connaître à la France, plus exactement qu'on ne l'avait fait encore, l'organisation de la charbonnerie. En résumé, le rapport partageait les accusés en deux catégories distinctes ; d'une part, les sous-officiers affiliés à la vente particulière du 45<sup>e</sup> régiment de ligne ; d'autre part, les membres de la vente centrale, établie à Paris, avec laquelle la vente particulière du 45<sup>e</sup> régiment correspondait par l'entremise de ses délégués. Mais, ici, le fil se rompait, les membres de la vente centrale n'ayant pas dit un mot qui pût compromettre, soit les autres ventes centrales, soit la haute-vente. Si quelquefois, dans les conversations, le nom de quelques députés avait été prononcé, c'était vaguement, et sans qu'il en résultât rien qui pût les compromettre.

L'acte d'accusation, dans l'affaire de Saumur, était tout différent, et le procureur général, M. Mangin, rencontrant les noms de quelques députés, avait eu soin de les mettre le plus possible en lumière. Non-seulement il avait rapporté les propos de Berton, annonçant, à Thouars, qu'un gouvernement provisoire était établi ; que le général Foy, M. Kératry, M. Benjamin Constant, M. Voyer-d'Argenson, M. de Lafayette en faisaient partie ; que le général Demarçay était informé du mouvement ; que M. de Lafayette était généralissime des troupes ; mais il avait rassemblé pêle-mêle tous les indices



qui pouvaient faire croire à une participation directe des députés au complot. Berton, d'après l'acte d'accusation avait déclaré « que Grandmesnil faisait des voyages fréquents à Paris, et qu'il avait des relations habituelles avec les généraux Foy et Lafayette, avec les députés Laffitte et Benjamin Constant. » Le colonel Alix, sur qui on avait saisi plusieurs des cartes, à l'aide desquelles les carbonari communiquaient entre eux, avait dit « que c'était à l'aide de ces cartes que Grandmesnil s'était fait reconnaître de MM. de Lafayette, Foy, Benjamin Constant et Laffitte. » Enfin, l'acte d'accusation attribuait à un des accusés, dont il ne disait pas le nom, la grave révélation dont voici le texte. « Grandmesnil fit alors des voyages à Paris. Il résulte des discours qu'il a tenus qu'il a été présenté à MM. les députés Laffitte, Benjamin Constant, Foy, Lafayette ; qu'il s'en est fait reconnaître à l'aide des cartes de carbonari ; qu'il les a vus séparément et réunis ; que le marquis de Lafayette lui a payé son voyage ; qu'il a reçu de ces messieurs des instructions pour le nouveau mouvement à opérer sur Saumur. Les débats feront connaître à qui, devant qui, Grandmesnil a tenu ce discours. Au surplus, il est prouvé que cet individu a présenté au marquis de Lafayette, au mois de mai dernier, un des agents les plus importants de la nouvelle conspiration ; que le marquis de Lafayette dit à Grandmesnil, au moment où il prit congé de lui : « *Allons ! du courage, mon cher Grandmesnil.* »

Heureusement pour les députés véritablement engagés dans le complot de Saumur, cet acte d'accusation était rédigé avec peu de discernement, et le vrai et le faux s'y mêlaient. Ainsi ; l'accusation était vraie, en ce qui concernait M. de Lafayette ; elle était absolument fautive, en ce qui concernait le général Foy, M. Laffitte, M. Benjamin Constant. Relativement à M. de Lafayette lui-même, il était peu convenable de se servir des mots : *il est prouvé*, sans fournir et sans pouvoir fournir d'autre preuve, qu'un propos attribué à un accusé contumace

par un accusé anonyme. Il y avait dans ce concours de bévues plus qu'il n'en fallait pour ôter à l'acte d'accusation toute autorité, et pour fournir aux députés accusés une défense triomphante.

C'est le 1<sup>er</sup> août que l'acte d'accusation fut publié par le *Moniteur*. La Chambre, ce jour-là, discutait paisiblement le budget des finances, et par extraordinaire nul incident n'était venu la passionner, quand, à propos du budget de la Chambre des pairs, M. Benjamin Constant parut à la tribune. Il répéta d'abord ce qu'il avait dit antérieurement sur ce budget, et sur la dotation de l'ancien sénat qui servait à donner à certains pairs des pensions inconstitutionnelles. De tels salaires détruisaient l'indépendance de la Chambre, comme pouvoir législatif et comme pouvoir judiciaire, et cela était surtout fâcheux dans un temps où le gouvernement se plaisait à recueillir les dénonciations les plus absurdes, les oui-dire les plus ridicules pour en composer des réquisitoires qui ne pouvaient exciter que le rire de la pitié.

Le réquisitoire de M. Mangin n'était pas encore connu de tout le monde. Néanmoins, on en avait parlé dans la salle des conférences, et la droite, par ses murmures, prouva qu'elle comprenait fort bien à quoi M. Constant faisait allusion. « Vous demandez des preuves? s'écria M. Réveillère, n'avons-nous pas la tribune? — M. Réveillère, dit M. Benjamin Constant, vient de dire qu'il avait la tribune pour preuve de ces conspirations! Je le prie de s'expliquer sur le fait, et puisqu'il a la preuve, je l'engage à venir la produire à la tribune. Si ce n'était, au contraire, qu'une interruption fougueuse et violente, je suis forcé de dire qu'elle ressemblerait à une imputation odieuse et à une calomnie. Il est de l'honneur de M. Réveillère de ne pas supporter le nom de calomniateur que je suis forcé de lui donner, s'il ne prouve pas la conspiration dont il parlait tout à l'heure » (*Tout le côté gauche : Bravo, bravo! — Murmures à droite.*)

M. Constant rappela ensuite que deux règnes d'Angleterre avaient, avec l'époque actuelle, plus d'un point de ressemblance. Pendant ces deux règnes, il se découvrait tous les jours quelque conspiration dans laquelle figuraient toujours les mêmes témoins, payés aux frais du gouvernement. Pour éviter cet inconvénient, il était nécessaire que la Chambre des pairs restât indépendante. Il adjurait donc la Chambre de mettre un terme à ces pensions occultes, à ces récompenses arbitraires dont l'effet était de déconsidérer ceux qui les recevaient, et d'humilier ceux qui s'en trouvaient exclus.

La protestation de M. Benjamin Constant contre le réquisitoire avait été modérée, presque timide ; mais les choses n'en devaient pas rester là. Quand il quitta la tribune, M. Réveillère y monta. « Voilà, dit-il, la seconde fois que les noms de plusieurs membres de la Chambre sont compromis dans des conspirations. Il est de leur honneur, il est de l'honneur de la Chambre de savoir, enfin, s'il existe quelques relations entre ces membres et les conjurés. » A cette attaque directe contre les députés, accusés par M. Mangin, une violente agitation se produisit sur les bancs de la gauche, mais elle fut promptement réprimée par MM. Benjamin Constant, Laffitte, Pérrier qui demandaient qu'on écoutât M. Réveillère. Le président, au contraire, déclara qu'il n'était pas possible d'introduire dans la discussion une question incidente, et M. Réveillère descendit de la tribune, au milieu des murmures de la gauche qui lui criait de prouver son assertion ou d'accepter le nom de calomniateur.

Un des députés nommés dans l'acte d'accusation, M. Laffitte, demanda alors la parole pour un fait personnel. « M. Réveillère, dit-il, a dit à haute et intelligible voix, que l'on conspirait à la tribune, et il a cité des conspirations dans lesquelles le nom de plusieurs de mes honorables amis est mentionné avec le mien. Il est du devoir de la Chambre d'ordonner une enquête, pour savoir, enfin, si nous sommes sous le fer des



calomniateurs ou des bourreaux. (*M. Foy* : C'est cela ; c'est une infamie. — *M. Périer* : Il faut que cela finisse.)

« Ce n'est pas, reprit *M. Laffitte*, de l'opinion personnelle d'un membre qu'il s'agit ; ce n'est pas non plus de l'opinion méprisable d'un folliculaire ; c'est d'un agent judiciaire, c'est d'un procureur du roi, dans un acte d'accusation qui est con-signé tout entier dans le *Moniteur*. Les noms de cinq députés y sont cités. Pour ce qui me regarde, c'est un mensonge infâme. » (*Vive sensation.*) *M. Laffitte* finit par demander qu'on mit les députés désignés en état d'accusation, et qu'on examinât la conduite du procureur du roi. « Veut-on nous égorger ? dit-il en terminant, qu'on le tente, mais à la face de la France. »

On peut comprendre dans quel état d'agitation ce discours, net et précis, mit la Chambre. Le garde des sceaux chercha à la calmer en louant la juste susceptibilité de *M. Laffitte* ; mais le magistrat qu'il accusait n'avait fait que son devoir. Pouvait-il se dispenser de publier des faits notoires, des faits dont des villes entières avaient été les témoins, et de citer les noms des cinq députés qui, sans leur assentiment sans doute, sans leur participation, avaient été proclamés par les révoltés ? On n'oserait certainement pas dire que le complot de Saumur fût un complot factice, et *Berton* un agent provocateur. Le procureur du roi n'avait rien inventé, rien envenimé, rien dénaturé. Il avait rapporté fidèlement les faits recueillis par la procédure. Ce n'était pas lui qui accusait les cinq députés ; c'étaient des déclarations indépendantes de lui, et qu'il ne devait pas dissimuler. « Rien n'atteste, ajouta-t-il, que votre participation ait été réelle..... S'il en était autrement, ma conduite eût été différente. » (*Vif mouvement d'adhésion à droite.*)

Le garde des sceaux avait habilement porté le débat sur le fait le moins significatif de l'acte d'accusation, et il n'avait rien dit des faits beaucoup plus graves qui s'y trouvaient

relatés. Mais le général Foy ne lui laissa pas le bénéfice de son habileté. « Le magistrat, dit-il, contre lequel mes honorables amis et moi avons de justes réclamations à élever n'est point un magistrat inamovible, c'est un fonctionnaire qui attend du ministère actuel un avenir et des récompenses. Où cherche-t-il des règles de conduite? Dans l'opinion du ministère et de ses partisans, dans ses journaux, dans l'esprit de la faction qui domine, aujourd'hui, en France! » (*Violents murmures à droite* : A l'ordre! — C'est une injure faite à la Chambre. — *M. Dupont de l'Eure* : Voilà la faction qui crie.)

Quand le bruit eut cessé, le général Foy, continuant, accusa positivement le procureur du roi d'avoir manqué à son devoir : « Il a, dit-il, cité mon nom dans deux circonstances. Une première fois, il a dit que Berton avait avoué qu'il y avait un gouvernement provisoire organisé à Paris, et que moi j'étais membre de ce gouvernement. Le fait est-il vrai? Je n'en sais rien; mais, là n'est pas le point principal de l'accusation. C'est la déposition d'un nommé Grandmesnil, contumace, qui ne reparaitra plus, sur le compte duquel on mettra tous les mensonges qu'il importe à la faction de mettre en avant. (*A droite* : Quelle est cette faction?)... C'est la faction antinationale, antifrançaise, reprit M. Foy. Ainsi on a soin de mettre dans la bouche d'un contumace les atroces mensonges qui, je le parie, ne sont pas sortis de sa bouche; car c'est l'ouvrage du ministère. » Et, comme le président, obéissant aux murmures de la droite, le rappelait à l'ordre, pour injure aux ministres : « J'ai le droit, s'écria le général Foy, de parler avec indignation, et je répète que c'est une machination atroce, perverse, infâme, sur laquelle je supplie la Chambre d'ordonner une enquête. »

M. de la Bourdonnaie appuya la demande d'enquête; mais, en même temps, il s'étonna qu'au moment même où l'on se défendait d'avoir conspiré, on vint signaler à la tri-

bune une faction antinationale, antifrançaise à la tête de laquelle se trouvait, disait-on, le ministère et, par conséquent, le roi lui-même. De la part de M. de la Bourdonnaie, dont la vie parlementaire s'était passée à faire une guerre acharnée aux ministres, l'assertion était étrange, et dix interpellations, partant des bancs de la gauche, lui rappellèrent qu'il n'avait pas toujours parlé de la sorte. « Attaquez-vous le roi, lui cria-t-on, quand vous attaquez le ministère? — Et votre adresse? — Et les catégories? — Le ministère n'est pas le roi. » Pendant cette scène, la droite ministérielle se taisait, fort satisfaite au fond de voir le tribun de l'extrême droite se fourvoyer. Si l'on en juge par les pitoyables explications que donna M. de la Bourdonnaie, il est probable qu'il eut lui-même le sentiment de sa faute. Elle ne lui en fut pas moins très vivement reprochée par M. Tripiér. « M. de la Bourdonnaie, dit-il, a essayé d'identifier le roi avec le ministère. C'est là une doctrine subversive du gouvernement représentatif. La Chambre a le droit d'attaquer, même d'accuser le ministère. Le roi est inviolable et ne peut couvrir ni la personne des ministres ni leurs actes. » (*Bravos à gauche.*)

M. Tripiér établit ensuite que, même au point de vue judiciaire, le procureur général avait manqué à son devoir, et qu'il avait fait trop ou trop peu. S'il croyait les députés coupables, il devait provoquer une instruction supplémentaire et en informer la Chambre; s'il les croyait innocents, il ne devait pas les introduire dans son acte d'accusation, et leur faire indirectement leur procès sans qu'ils eussent le moyen de se justifier. Maintenant le mal était fait, et à ce mal il n'y avait plus qu'un remède, une enquête.

L'argumentation vive, pressante de M. Tripiér avait produit une forte impression, et M. de Martignac essaya de défendre le procureur général. L'acte d'accusation, selon lui, devait être le miroir, le portrait exact et fidèle de tout ce qui résultait de l'acte d'accusation. Il remercia d'ailleurs les députés



inculpés d'avoir repoussé avec tant d'indignation l'accusation dont ils avaient été l'objet, et il conclut contre l'enquête.

Le débat changeait de caractère, et la question judiciaire semblait faire oublier la question politique, quand le seul des députés inculpés, dont la situation fût difficile, M. de Lafayette, se leva et monta lentement à la tribune. Là, du ton le plus calme, et avec cette grâce un peu dédaigneuse que ni les rudes épreuves de la Révolution, ni la longue solitude du cachot d'Olmütz, n'avaient pu effacer, il prononça un discours dont chaque mot avait été soigneusement calculé. « Quelle que soit mon indifférence actuelle, dit-il, pour les inculpations et les haines de parti, je crois devoir ajouter, aujourd'hui, quelques mots à ce qu'ont dit mes honorables amis. Pendant le cours d'une carrière dévouée tout entière à la cause de la liberté, j'ai constamment mérité d'être en butte à la malveillance de tous les adversaires de cette cause, sous quelque forme, despotique, aristocratique, anarchique, qu'ils aient voulu la combattre et la dénaturer. Je ne me plains donc point, quoique j'eusse le droit de trouver un peu leste le mot *prouvé* dont M. le procureur du roi s'est servi à mon occasion ; mais je m'unis à mes amis pour demander, autant qu'il est en nous, la plus grande publicité, au sein de cette Chambre, en face de la nation ; c'est là que nous pourrons, mes accusateurs et moi, dans quelque rang qu'ils soient placés, nous dire, sans compliment, ce que, depuis trente-trois années, nous avons eu mutuellement à nous reprocher. »  
(*Bravos unanimes à gauche.*)

Dans cette courte allocution, M. de Lafayette n'avait rien avoué, mais il n'avait rien nié, et il s'était borné à jeter à ses accusateurs un défi qu'ils ne pouvaient pas accepter. D'ailleurs, pas un mot d'indignation, pas l'ombre d'une protestation contre les accusations dont ses collègues s'étaient plaints, comme d'infâmes calomnies. Traduit devant une cour d'assises, M. de Lafayette, sans doute, se serait défendu ;

mais citoyen et gentilhomme, il ne croyait pas que son honneur lui permit de mentir à la tribune, même pour échapper à une poursuite qu'il savait légitime.

Il fallait en finir, et ce fut le chef véritable du ministère, M. de Villèle, qui se chargea de dire le dernier mot. Chacun de nous, dit-il, veut connaître la vérité; mais le moyen d'y arriver n'est pas de voter une enquête; c'est bien plutôt de laisser un libre cours à la justice. Quant aux députés qui se plaignent, ne trouvent-ils pas leur justification dans ce fait, que nous n'avons pas demandé à la Chambre l'autorisation de les mettre en accusation? — Vous ne l'osez pas! s'écrièrent MM. Foy, de Girardin et plusieurs autres députés de la gauche. — « Nous l'oserions, répliqua M. de Villèle, si nous trouvions, dans la procédure, le devoir de vous accuser. » Puis, il fit remarquer que le ministère, ce ministère conspirateur et antinational n'avait pas même voulu porter l'affaire devant la cour des pairs, et qu'il avait laissé au jury la mission de la juger. « Ainsi, ajouta-t-il, l'affaire suivra son cours. Ou bien il sortira des débats la preuve que ce qui a été dit par les témoins et les accusés est conforme à la vérité, et alors on verra si nous n'osons pas. (*Vive sensation.* — *A gauche* : A la bonne heure!) Ou bien il en résultera que les propos des accusés et des témoins n'avaient aucun fondement, et c'est alors que les députés nommés recevraient le témoignage le plus éclatant de leur innocence. »

Après ce discours, vivement applaudi, la droite demanda la clôture, mais la gauche s'y opposa avec une grande violence. « Non, non, s'écriaient une foule de députés, nous sommes accusés. — Laissez-nous nous défendre! — C'est infâme! — Vous voulez étouffer nos voix. — Est-ce un 51 mai ou un 18 fructidor que vous voulez faire? » Au milieu de ce désordre, M. Casimir Périer, à la tribune, essayait vainement de prendre la parole. La clôture enfin fut mise aux voix et votée par le côté droit tout entier. Le tumulte alors

redoubla, et les exclamations les plus bruyantes furent échangées d'un côté à l'autre de la Chambre. « C'est un assassinat politique, s'écriait M. Casimir Périer d'une voix qui dominait le tumulte. — Oui, reprenait la gauche tout entière, c'est un assassinat dont vous êtes les complices ! » La Chambre étant à moitié debout, le chapitre fut mis aux voix, et les députés se séparèrent en désordre, au cri plusieurs fois répété de : « C'est un assassinat ! »

Cette séance, déjà si dramatique, faillit le devenir plus encore, et peu s'en fallut qu'un véritable coup de théâtre ne vint changer soudainement la face du débat. Le chirurgien Grandmesnil était caché, à Paris même, et cherchait les moyens de passer à l'étranger. M. Georges de Lafayette s'était chargé de les lui procurer, par l'intermédiaire d'un de ses collègues, M. de la Pommeraye, député du Calvados, et il lui avait donné rendez-vous, le 1<sup>er</sup> août, à la Chambre, où personne ne le connaissait. Grandmesnil se trouvait donc dans une tribune avec MM. Georges de Lafayette et de la Pommeraye, quand, d'une manière tout à fait inattendue, le débat s'engagea sur le réquisitoire du procureur général. Il l'écouta d'abord patiemment ; mais, quand il s'entendit accuser par la gauche d'être un agent provocateur, quand surtout le général Foy s'écria, avec une ironie mordante, que le contumace Grandmesnil ne se représenterait pas, il n'y put plus tenir, et se levant, il fut au moment de se précipiter dans la salle et de se livrer à la justice. Heureusement pour les députés compromis, MM. de Lafayette et de la Pommeraye le retinrent et réussirent, non sans peine, à l'entraîner hors de la salle<sup>1</sup>.

Grandmesnil pris, il était bien difficile que la participation de M. de Lafayette au complot ne fût pas établie, et que l'as-

<sup>1</sup> M. de Vaulabelle, dans son *Histoire de la Restauration*, raconte avec beaucoup de détails cet incident qui se trouve certifié par une lettre de M. Georges de Lafayette, en date du 24 mai 1840.



sertion la plus grave du procureur général de Poitiers ne se trouvât pas justifiée.

Quatre jours après, le 5 août, M. de Sainte-Aulaire développait une proposition tendante à traduire à la barre le procureur général de Poitiers, comme prévenu de s'être rendu coupable d'offense envers la Chambre des députés. Dans un discours, grave et mesuré, il reproduisit, sous une forme différente, les arguments présentés par M. Tripier, à la séance du 1<sup>er</sup> août, et souligna à son tour que le procureur général avait fait trop ou trop peu. Mais sa conduite, contraire à la raison et à tous les précédents judiciaires, n'était pas moins contraire à la justice. Au lieu d'attaquer en face, l'acte d'accusation se glissait et frappait par derrière. M. de Sainte-Aulaire établit, enfin, que l'honneur de la Chambre était lié à celui de chacun de ses membres, et que, par conséquent, l'article 15 de la loi du 25 mai 1822 était applicable à M. Mangin. Jamais, ajouta-t-il, l'application n'en serait plus nécessaire, et si l'on accordait aux ministres le droit de dénoncer les députés sans les poursuivre, nul doute qu'on ne les vit souvent user de ce moyen plus commode et moins chanceux que celui d'une accusation régulière.

M. de Martignac, qui répondit à M. de Sainte-Aulaire, présenta un seul argument nouveau en faveur du procureur général. Il est possible, dit-il, que plusieurs hommes faibles et crédules aient été entraînés dans l'insurrection par les noms de prétendus membres du gouvernement provisoire. Si le procureur général eût dissimulé ces noms, il aurait donc manqué à ses devoirs, non-seulement envers le gouvernement, mais envers les accusés eux-mêmes. Il soutint d'ailleurs que, dans aucun cas, l'article en vertu duquel la Chambre pouvait appeler à sa barre ceux qui, par leurs écrits ou leurs paroles, se seraient rendus coupables d'outrages envers elle, ne devait être appliqué à des magistrats écrivant dans l'exercice de leurs fonctions. Le principe de la division des pouvoirs

s'y opposait absolument. M. de Martignac adjura enfin les députés inculpés de renoncer à une demande, dans laquelle on pourrait peut-être voir une utile diversion, et un moyen de jeter le trouble dans l'âme des jurés et des juges.

« Voulez-vous, ajouta-t-il, que je vous dise ce qu'il y a à faire, dans une pareille position? Montez à la tribune, et protestez à la face de la France de votre amour pour le roi et la légitimité. (*A gauche* : Allons donc ! — *A droite* : Ah ! vous vous y refusez ? — *M. Foy* : N'avons-nous pas prêté serment ? — Il faudra peut-être se mettre à genoux.) »

La proposition avait été présentée par un des députés les plus modérés de l'assemblée, M. de Sainte-Aulaire. Elle fut soutenue par M. Royer-Collard qui, cette fois encore, trouva le moyen d'élever à la hauteur d'une question de doctrine la question spéciale qui s'agitait. Selon lui, la loi du 25 mars était l'innovation la plus considérable qui eût été faite dans le droit public de la France, depuis la promulgation de la Charte, et le plus grand pas dans la carrière du gouvernement représentatif. Par cette loi, la Chambre s'était affranchie des tribunaux dans sa propre cause. « Ce n'est point, dit-il, contre les abus de la presse que la loi veut mettre à couvert l'inviolabilité morale des Chambres, c'est contre les tribunaux ; en un mot, ce n'est pas la dignité des Chambres qu'elle venge, c'est leur indépendance qu'elle établit à l'égard du pouvoir judiciaire. »

Cela posé, M. Royer-Collard soutint que le procureur général avait abusé de son ministère en dirigeant l'acte d'accusation de l'ex-général Berton contre quatre députés qui n'avaient point été accusés par la cour, et qui n'auraient pas pu l'être, sans la permission de la Chambre. « Quand je dis quatre députés, ajouta-t-il, j'avertis le préopinant qu'il ne s'agit point de cette partie de l'acte d'accusation qui est relative à la proclamation d'un gouvernement provisoire. Ce gouvernement n'étant, dans le plan même de la conspiration, qu'un men-

songe, il n'inculpe aucunement le nom de ceux qui le composent... C'est dans une autre partie trop connue de l'acte d'accusation qu'est consignée la diffamation de quatre députés... Le fait de complicité avec un accusé leur est imputé, et à l'égard de l'un d'eux, le procureur général va jusqu'à dire qu'elle est prouvée. »

M. Royer-Collard niait d'ailleurs formellement que, si la Chambre admettait la proposition de M. de Sainte-Aulaire, elle empiétât sur le pouvoir judiciaire. La loi n'admettait aucune exception dans la qualité de l'offenseur; mais, s'il y avait lieu à quelque exception, certes ce ne serait pas en faveur des personnes constituées en dignité, des fonctionnaires puissants, et surtout des fonctionnaires judiciaires; car, le vrai danger ne pouvait être que là.

« Si c'était là tout, dit M. Royer-Collard, je ne me serais peut-être pas présenté à cette tribune. Ce qui m'y appelle impérieusement, malgré une répugnance qui s'accroît tous les jours, c'est que les députés, attaqués par le procureur général de Poitiers, sont des membres de la minorité. Dans le cours d'une longue vie, au milieu d'événements si divers, en présence de tant de catastrophes, je ne me suis jamais senti empressé d'aller au secours des forts; je ne me suis jamais tourné contre les faibles. Je les ai vu trop souvent accabler, écraser, contre la justice et la saine politique, pour que ma sympathie ne se déclare pas d'abord en leur faveur, lors même que leur cause n'est pas la mienne. Voyez, messieurs, quelle est la condition, toujours laborieuse, et quelquefois périlleuse, de la minorité dans nos assemblées représentatives, et vous reconnaîtrez que c'est à elle qu'appartiennent les privilèges de la Chambre, pour elle surtout qu'ils sont faits. La majorité n'en a pas besoin; elle n'est guère attaquée, et, si elle l'est, les moyens ne lui manquent pas pour se défendre; car, nous sommes arrivés à ce degré d'énergie du gouvernement représentatif où ce n'est plus



le ministère qui a la majorité, mais la majorité qui a le ministère. »

Après cette belle profession de foi politique, M. Royer-Collard fit remarquer que l'esprit de faction pouvait pénétrer dans la majorité aussi bien que dans la minorité, et qu'il y était infiniment plus dangereux. Sans comparer le gouvernement légitime aux gouvernements révolutionnaires, on ne devait pas oublier que toutes les proscriptions avaient commencé par des accusations sans preuves possibles et par des accusateurs inaccessibles, insaisissables, inviolables. C'était ainsi que les proscrits du 51 mai avaient été dénoncés par les adresses des sections de Paris, les proscrits de fructidor par celles de l'armée d'Italie. Des hommes de bonne foi leur disaient aussi qu'il n'y avait pas de preuves contre eux et qu'ils ne pouvaient pas être poursuivis. Quelques mois plus tard, la tête des uns roulait sur l'échafaud; les déserts de Sinnamari ensevelissaient les derniers soupirs des autres.

M. Royer-Collard finit par une réflexion à laquelle le conduisaient les débats d'une séance précédente : « On s'étonne, dit-il, que les députés inculpés remontent du procureur général au ministre. Peut-il en être autrement, quand le ministère a déclaré la servitude politique des fonctionnaires publics, quand, à la face de la France, il les a placés, dans ce qu'il y a de plus libre au monde, entre leur conscience et leurs emplois ? Comment n'a-t-il pas vu qu'en leur enlevant la liberté morale sur laquelle repose la liberté personnelle, il engageait la sienne dans tous leurs actes ? Ils n'ont plus à lui donner que leur travail et la sueur de leurs fronts. Qu'il apprenne donc, à ses propres risques, qu'en portant une si grave atteinte à l'honneur, à la dignité, à la considération des fonctionnaires, il a plus ébranlé le gouvernement du roi que toutes les conspirations ensemble. »

M. Courvoisier, jadis si ardent contre la droite, ne savait

plus lui rien refuser, et, reproduisant moins bien les arguments de M. de Martignac, il s'engagea dans les détours d'une discussion subtile pour prouver que, dans aucun cas, un procureur général ne pouvait être justiciable de la Chambre. Mais il avait beau faire, la droite ne le reconnaissait pas pour un des siens, et il appartenait à un autre de dire le dernier mot des royalistes, comme M. Royer-Collard avait dit le dernier mot des libéraux. M. de la Bourdonnaie, désireux de réparer son échec, se chargea de parler pour la droite. Il ne comprenait pas, dit-il, que, dans un pays où l'égalité devant la loi était le premier des droits, on voulût établir en faveur des députés un privilège exclusif de toute raison et de toute équité. Comment, d'ailleurs, ceux qui, chaque jour, se proclamaient à la tribune les protecteurs de toutes les révolutions, pouvaient-ils se plaindre que les énergumènes de leur parti abusassent de leur nom pour colorer leurs entreprises? « Il ne faut pas s'étonner, dit M. de la Bourdonnaie, que, s'exaltant par la lecture de discours imprudents, les factieux invoquent pour leurs chefs, ou adoptent, comme moyens de succès, les noms des orateurs qui se font sans cesse les échos de leurs plaintes et les organes de leurs opinions. »

Dans d'autres circonstances, cette attaque à l'opposition eût excité un violent orage; mais à gauche, comme à droite, on était fatigué, et elle passa presque inaperçue. C'est à peine même si M. de la Bourdonnaie émut la Chambre par le sombre tableau de l'état actuel de la France et de l'Europe qu'il présenta en forme de péroraison. Jamais, pourtant, on n'avait accumulé plus d'images lugubres et plus de noires prophéties. Les dernières paroles de M. de la Bourdonnaie, directement adressées au ministère, produisirent seules quelque effet. « Une lutte si disproportionnée, dit-il, ne peut durer longtemps. Des mesures générales, promptes, énergiques sont indispensables. Ministres du roi, vous avez une grande tâche

à remplir. Le salut de votre pays, le salut de l'Europe est entre vos mains. De grandes espérances vous ont accompagnés au ministère; vous avez peu fait encore pour les justifier. Cependant, vous n'avez trouvé dans nos rangs, ni ennemis, ni contradicteurs. Libres du joug du provisoire sous lequel vous avez gémi, une ère nouvelle se prépare. Faites qu'elle s'ouvre pour notre repos, et elle s'ouvrira pour votre gloire. »

Après M. de la Bourdonnaie, M. Tripier revint, avec une nouvelle force, sur les arguments qu'il avait déjà présentés, et discuta la question en légiste plutôt qu'en homme politique. Puis, M. de Vaublanc déclara, avec la solennité habituelle de son langage, que le droit de la Chambre ne pouvait être contesté, mais que, dans la circonstance, elle n'en devait pas faire usage de peur de décourager les magistrats chargés de la répression des délits politiques.

La discussion tombait, et la Chambre allait passer au vote, quand M. Manuel demanda la parole. Par un hasard singulier, le nom de M. Manuel, ennemi persévérant de la Restauration et membre du comité directeur, n'avait point été prononcé dans l'instruction, tandis qu'on y avait introduit ceux de M. Laffitte, du général Foy, de M. Benjamin Constant, innocents de toute conspiration. M. Manuel était donc fort à son aise pour défendre ses collègues, et il le fit avec habileté et modération. A ceux qui prétendaient que les députés calomniés n'avaient rien à redouter, il opposa les dernières paroles de M. de la Bourdonnaie, et demanda quelles étaient *les mesures énergiques* qu'il attendait du ministère, *délivré du joug du provisoire*. Ces mesures, chacun les devinait; ce provisoire, chacun savait ce que c'était. Quand le budget n'était voté que pour peu de mois, le ministère ne pouvait pas se dispenser de convoquer la Chambre. Aujourd'hui qu'il pouvait se passer d'elle pendant dix-huit mois, on voulait qu'il en profitât pour prendre des mesures énergiques. Était-ce bien en présence



d'une telle menace que l'on devait condamner toute espèce de résistance ?

« On l'a déjà dit à la tribune, ajouta M. Manuel, l'essence du gouvernement représentatif est la résistance. Je sais qu'elle est placée dans les institutions ; mais s'il arrivait que ces institutions fussent renversées et corrompues ; si les garanties légales se trouvaient anéanties par ceux-là mêmes qui sont chargés de les faire respecter ; enfin, si la liberté individuelle succombait sous le coup d'État, croyez-vous que vous pourriez lancer l'anathème contre ceux que vous auriez réduits au désespoir, contre ceux à qui vous n'auriez laissé d'autre asile que les révolutions ? — Mais, se hâta-t-il d'ajouter, au lieu d'avoir à gémir sur de tels malheurs, que vos excès auraient amenés, il vaut mieux les prévenir en revenant à l'ordre légal et constitutionnel. »

Après ce discours, la clôture fut prononcée, et la Chambre adopta, à la majorité de deux cent vingt-six voix contre cent vingt-sept, la question préalable demandée par M. Dudon.

L'émotion produite par ces graves incidents ne fut pas moindre au dehors que dans la Chambre ; mais la crainte des révélations que les débats judiciaires pouvaient amener content les journaux libéraux et les journaux royalistes seuls donnèrent un libre cours à leurs sentiments. Pour eux, le fait d'une conspiration, à laquelle plusieurs députés avaient participé, n'était pas douteux, et si ces députés avaient crié si fort, on pouvait supposer que c'était pour détourner l'attention. C'étaient d'ailleurs les dogmes insensés de l'opposition qui avaient fait tout le mal, et il était des maximes dont la circulation devait être interdite comme celle des poisons. Le premier devoir d'un État était de se sauver. Si la presse et le jury devenaient dangereux, il fallait les supprimer. Quant à la proposition de M. de Sainte-Aulaire, on la déclarait absurde, contradictoire, attentatoire à la Constitution ; et le *Journal des Débats* allait jusqu'à dire que, citer à la barre le procu-

reur général de Poitiers, c'était y citer le roi. A droite, la profonde conviction que l'opposition, presque entière, était en état permanent de conspiration ; à gauche, la conviction non moins profonde que le ministère, uni à la droite, avait comploté la perte de tous ceux qui défendaient les droits constitutionnels de la France, voilà où, par degrés, des hommes sincères et modérés en étaient venus. A la vérité, devant et derrière ces hommes, il y en avait d'autres, dans les deux camps, qui savaient mieux à quoi s'en tenir, et qui ne croyaient ni l'opposition ni le ministère si coupables. Mais, comme l'opinion commune servait leurs desseins, ils se gardaient bien de la contrarier, et par un calcul plus habile qu'honnête, ils s'associaient, en apparence, à des craintes qu'ils ne partageaient pas.

La session tirait vers sa fin, et le budget marchait paisiblement au milieu de l'indifférence générale. Néanmoins, dans la séance du 6 août, la question des fonctionnaires publics et celle des passe-ports donnèrent encore lieu à des discussions importantes. Il s'agissait de savoir d'abord, si les traitements de certains fonctionnaires publics étaient trop élevés, puis, s'il appartenait à la Chambre ou au roi d'en fixer le taux, et la question se débattit vivement entre MM. Courvoisier, Benjamin Constant, de Villèle et Manuel. M. Benjamin Constant croyait, en général, les fonctions publiques trop nombreuses et trop rétribuées, bien qu'il fût loin de vouloir qu'elles devinssent gratuites ou quasi gratuites, comme en Angleterre. Ce serait, disait-il, livrer l'administration à un parti qui saurait bien reprendre d'une main ce qu'il ne prendrait pas de l'autre. Mais il tenait pour certain que les traitements devaient être réglés par la Chambre. Ce n'était point le roi, mais le ministère qui en fixait le taux, et tous les actes du ministère tombaient nécessairement sous le contrôle de la Chambre.

M. de Villèle défendit la thèse contraire, et soutint qu'avec

un pareil raisonnement on arriverait à contester toutes les prérogatives de la couronne; mais il rencontra, dans M. Manuel, un contradicteur qui s'appuya contre lui des souvenirs de 1815 et de 1816. M. Manuel saisit cette occasion de revenir sur les destitutions récemment prononcées. D'autres suivraient bientôt; mais on ne voulait pas aller trop vite. Si, au lieu de venir par degrés, l'oppression arrivait tout d'un coup, elle serait trop blessante, et pourrait trop facilement conduire à la révolte.

Ce mot de *révolte*, si souvent prononcé par M. Manuel, provoqua une explosion de murmures et de cris *A l'ordre!* dont bientôt M. de Girardin eut sa part. Dans un discours, à la fois spirituel et sensé, M. de Girardin fit l'historique de l'institution des passe-ports, et montra que cette institution, abolie par l'Assemblée constituante et rétablie temporairement par l'Assemblée législative, n'avait eu d'autres résultats que de fermer aux proscrits les portes des pays étrangers et d'augmenter le nombre des victimes. « Sans la loi sur les passe-ports, disait, la veille du 2 septembre, le procureur général de la commune révolutionnaire, tous les calotins nous auraient échappé. » Aussi l'Assemblée législative les avait-elle abolis de nouveau le 8 septembre 1792; mais, le 28 février 1795, ils avaient été rétablis encore une fois par la Convention, et ils étaient devenus un appendice du régime révolutionnaire.

Maintenant, il restait à savoir quel usage le ministère actuel en faisait. Ici, M. de Girardin mentionna une foule de vexations odieuses ou ridicules auxquelles des citoyens paisibles avaient été en butte, et il demanda compte à M. Corbière d'une circulaire dans laquelle il était dit, « que, sur la colonne d'Observations des passe-ports délivrés pour l'intérieur, on devait faire connaître la moralité, la conduite politique et les motifs connus ou présumés des voyageurs. — Ce sont les certificats de civisme de 1795, s'écria M. Périer. —



Pour beaucoup de maires, reprit M. de Girardin, le sens de cette circulaire est que les passe-ports doivent être refusés à ceux qui ne pensent pas bien, et l'on sait ce que, dans un certain monde, on entend par bien penser. »

Aux faits nombreux cités par M. de Girardin, le ministre de l'intérieur opposa le doute, et il défendit faiblement, et avec embarras, l'institution des passe-ports, nécessaire, selon lui, pour l'exécution de la loi du vagabondage. M. Casimir Périer, avec son impétuosité ordinaire, demanda à répondre, mais la clôture fut votée, et l'article des passe-ports adopté, malgré l'opposition de la gauche, qui, presque en totalité, quitta ses bancs.

Ce fut M. Benjamin Constant qui, infatigable et toujours sur la brèche, eut l'honneur du dernier débat de la session. Dans une séance précédente, il s'était plaint avec beaucoup de vivacité que ce fussent précisément les pétitions dénonçant des abus de pouvoir, qui se trouvaient indéfiniment ajournées, et il avait cité la pétition de Lyon au sujet des élections, et la pétition du capitaine Lafontaine qu'une ordonnance récente avait rayé des contrôles de l'armée et réformé sans traitement. Il était clair que le ministère voulait renvoyer l'examen des griefs des pétitionnaires à une époque où ils ne pourraient plus réclamer, de même qu'il avait voulu ajourner les accusations, dictées par lui à ses agents. « Il était sans doute loisible aux députés de sacrifier les pétitionnaires comme ils avaient sacrifié leurs collègues à un ministère sans pudeur.... »

A ce dernier mot, l'orage qui grondait sur les bancs de la droite éclata avec violence, et les cris à l'ordre ! retentirent. « Je sais, dit M. Constant, que vous ne me répondez pas, parce que les ministres vous le défendent. (*Violente interruption : A l'ordre !*)... Mais souvenez-vous bien et que M. le président se souvienne aussi du jugement porté contre les assemblées qui criaient à des accusés : Tu n'as pas la parole !

(*Désordre et bruit croissant.* — *M. Réveillère* : C'est infâme!)  
 Oui, reprit M. Constant, vous n'osez pas répondre, parce que le ministère, qui a peur de la vérité, vous le défend. (*A l'ordre!*)  
 Voyez en ce moment M. de Villèle qui empêche M. Réveillère de parler. (*M. Réveillère* : C'est faux!) »

La scène finit par un rappel à l'ordre, infligé par le président à M. Benjamin Constant; mais, quatre jours après, à propos de la taxe sur les journaux, il sut prendre sa revanche. Pour qu'une industrie puisse être justement taxée, dit-il, il faut qu'elle soit libre. L'industrie des journaux est-elle libre? Non, puisque le ministère peut rétablir la censure, et qu'il la rétablira sans doute après la session. « Ses injustices sont nombreuses, ses vexations innombrables, sa marche est un mélange d'audace et d'hypocrisie. Pas un principe qu'il n'outrage, pas un droit qu'il ne viole, pas une loi conforme à la Charte qu'il n'enfreigne. (*Murmures violents à droite.* — *Quelques membres rient* : Laissez-le aller.) »

Quand telle est la conduite du ministère, ajouta M. Constant, il ne peut supporter la liberté des journaux, et le discours de M. de la Bourdonnaie prouve que les *circonstances* ne manqueront pas. M. Constant alors rappela, au milieu des exclamations injurieuses ou ironiques de la droite, les violences dont les membres de l'opposition avaient été l'objet pendant la session, et il prédit que la France allait être livrée à un système qui n'avait d'analogie que celui de la Terreur. « Quant à moi, dit-il, à cette époque funeste, ni Fouquier-Tinville, ni Marat à la tribune n'auraient pu m'effrayer. On m'aurait impliqué peut-être dans quelques-unes des conspirations où ils entassaient leurs victimes; mais j'aurais lutté jusqu'au bout contre les jacobins de la République. Messieurs, je lutterai jusqu'au bout contre les jacobins de la royauté. »

M. Constant n'avait pas achevé sa phrase que la droite presque entière était debout, demandant à grands cris le rappel à l'ordre. « Depuis longtemps, dit alors le président,

M. Benjamin Constant semble ne prendre la parole que pour outrager la Chambre et ce qu'il y a de plus sacré. (*Murmures à gauche. — A droite : Oui, oui !*) Je le rappelle à l'ordre. »

M. Benjamin Constant avait certainement à se plaindre du réquisitoire de Poitiers ; mais il était ridicule de comparer M. Mangin à Fouquier-Tinville, M. de Villèle à Marat, et le danger qu'il courait en 1822 au danger qu'il aurait couru en 1795, s'il avait parlé à la tribune de la Convention comme il parlait à celle de la Chambre des députés. Par l'exagération de son langage il fournissait donc à M. de Villèle un très bon thème, dont celui-ci profita habilement. M. Benjamin Constant, dit-il avec beaucoup de dignité, a voulu savoir des ministres ce qui serait fait à l'égard des journaux. Cette satisfaction, les ministres peuvent la lui donner. La Chambre a autorisé le gouvernement à suspendre la liberté des journaux, dans le cas où des circonstances graves le rendraient nécessaire. Si de telles circonstances se présentaient, le gouvernement ferait son devoir. (*A droite : Très bien !*) Mais il dépend des ennemis du repos de la France bien plus que des ministres qu'il ne soit pas fait usage de cette faculté. Qu'on ne s'applique plus à provoquer des désordres, des agitations, des révoltes, et aucune atteinte ne sera portée à la liberté de la presse. (*Vive adhésion à droite et au centre.*)

Quant au système de terreur dont M. Constant prédisait la venue prochaine, c'était un rêve de son imagination ; « mais, ajouta-t-il, avec une certaine emphase, si jamais un ministère dont je ferais partie entraît dans la voie des violences, je n'hésiterais pas à m'en séparer. » (*Vive sensation.*)

Ce débat terminait la session, et un discours de M. Manuel contre les usurpations du clergé en matière d'instruction publique ne parvint pas à passionner la Chambre. Le 8 août, enfin, après quelques escarmouches insignifiantes



le budget fut voté à la majorité de deux cent cinquante-sept voix contre soixante-dix-huit, et la Chambre s'ajourna, malgré les vives protestations de la gauche, jusqu'au jour où elle aurait à recevoir une communication du gouvernement.

Pendant cette session, il n'y eut à la Chambre des pairs qu'une discussion importante, la discussion sur la loi des douanes. On s'y montra, en général, plus libéral qu'à la Chambre des députés, et plusieurs pairs dont l'opinion comptait, M. de Ségur, M. Barbé-Marbois, M. Chaptal, M. Pasquier même, exprimèrent le regret que la France, « au lieu de travailler à perfectionner les produits naturels de son territoire, se fût efforcée de faire produire à son sol tous les objets que le Créateur avait répartis entre plusieurs climats. » On était entré ainsi dans une voie funeste; mais, si l'on n'en pouvait sortir brusquement, au moins fallait-il tendre à réduire les droits, et à les rendre temporaires. D'autres pairs, au contraire, soutinrent, avec le gouvernement, que le système prohibitif était excellent, et qu'on ne devait songer qu'à le fortifier. En définitive, le projet passa, et la session fut close le 17 août.

Malgré les dissensions intestines dont il sera question plus tard, cette session de deux mois avait consolidé le ministère; mais, en même temps, elle avait exalté les folles espérances de la droite, et fortifié l'union de la gauche et du centre gauche. D'un autre côté, l'influence intime, qui avait puissamment contribué à la formation du ministère, commençait à le miner sourdement dans l'esprit du roi, en dépréciant M. Corbière, et en exaltant les mérites, peu connus ou peu appréciés, de M. Sosthènes de la Rochefoucauld<sup>1</sup>. Jusqu'à ce moment, pourtant, rien n'indiquait que Louis XVIII prît au sérieux cette nouvelle intrigue, et, peu de jours après la fin de la session,

<sup>1</sup> *Mémoires* de M. de la Rochefoucauld.

une ordonnance, qui conférait à MM. de Villèle, Corbière et de Peyronnet le titre de comte, prouva qu'ils étaient loin d'avoir perdu sa confiance.

A cette époque singulière, la politique se mêlait à tout. Elle faisait applaudir avec enthousiasme *Régulus*, tragédie médiocre de M. Lucien Arnault ; elle faisait siffler avec outrage de pauvres acteurs anglais qui étaient venus jouer, à la Porte-Saint-Martin, *Othello* de Shakespeare et *l'École de la médisance* de Sheridan. Sur les promenades publiques, dans les cafés, dans les casernes, dans les salons, partout on la rencontrait, comme au théâtre, audacieuse ou timide, bruyante ou réservée, et chacun sentait qu'une crise approchait.

Pendant ces derniers mois aussi, la nouvelle législation de la presse avait été plusieurs fois appliquée, et au milieu de procès assez insignifiants pour la plupart, deux surtout, celui de la *Foudre* et celui du *Miroir*, attirèrent l'attention. Nous avons déjà parlé de ces journaux, dont l'habileté consistait à glisser la politique sous le couvert de la littérature. La *Foudre*, surtout, le faisait avec un rare cynisme. Un jour, elle donnait Louvel comme le type des vrais libéraux ; un autre jour, elle accusait le *Constitutionnel* et ses rédacteurs « d'aspirer à la liberté de mettre le feu aux châteaux, comme en 1792, de mitrailler comme à Lyon, de noyer comme à Nantes, enfin de massacrer de nouveaux prisonniers. » Puis elle injurait nominativement Vallée, qui venait d'être exécuté, et Berton qui venait d'être arrêté. Enfin, s'affranchissant de toute contrainte, elle en vint à publier de véritables articles politiques sur le ministère et sur les Chambres, à mettre en scène les députés de la gauche, en leur prêtant le langage le plus ridicule, le plus factieux ; enfin, à reprocher au gouvernement ses prétendus ménagements pour les révolutionnaires. C'est alors seulement que le procureur du roi s'aperçut que la *Foudre* n'avait point déposé de cautionne-

ment et qu'elle était en pleine contravention avec les lois de la presse.

Le *Miroir* n'aurait pu, sans être promptement saisi, se permettre de telles licences. Il procédait donc d'ordinaire par voie d'allusion, et ses plaisanteries, beaucoup plus spirituelles, étaient infiniment moins répréhensibles. *L'Ordre de l'Écrevisse*, avec ses attributs et ses allures habituelles; *l'Académie des Ignorants*, rédigeant un dictionnaire d'où l'on biffait successivement les substantifs, les adjectifs, les verbes, les pronoms, les conjugaisons, les interjections même, comme pouvant servir aux équivoques les plus déplorables; les séances de la *Société des bons hommes de lettres*, où un vieux gentilhomme se plaignait d'être condamné à voir son neveu porter les armes au fils de son fermier devenu colonel, ses paysans dire *mon bien*, sa servante lire couramment, son valet écrire proprement, et son notaire avoir une autre opinion que la sienne, voilà quelques-uns des thèmes sur lesquels le *Miroir* exécutait journellement des variations plus ou moins brillantes, sans que le ministère public y fit grande attention. Mais, un jour, le *Miroir* s'avisa de faire un article sur la ville d'Hermopolis, où il était aisé d'apercevoir plus d'une épigramme contre M. Frayssinous, et le lendemain, le *Drapeau blanc* demandait « jusqu'à quel point il pouvait être permis d'attaquer, en langage énigmatique, les choix du gouvernement. » Ce jour-là, il fut décidé que, pour la troisième fois, le *Miroir* serait appelé devant la police correctionnelle.

Les deux procès eurent lieu, et l'éditeur de la *Foudre*, défendu par M. Couture, fut condamné à un mois d'emprisonnement, pour avoir traité de matières politiques, sans l'autorisation du gouvernement et sans avoir déposé son cautionnement. Quelques jours après, MM. Jouy, Arnault, Dupaty, Cauchois-Lemaire et Gosse, défendus par M. Dupin, furent condamnés, pour la même cause, chacun à deux mois



de prison. La seconde condamnation, bien moins méritée, était bien plus sévère que la première. La *Foudre* n'en jeta pas moins les hauts cris en se disant persécutée. Mais, depuis la formation du ministère royaliste, les écrivains de cette opinion en étaient venus à croire que les lois existaient pour leurs adversaires seulement, et qu'en vertu de la supériorité de leurs doctrines, ils devaient en être affranchis. C'est là, malheureusement, en temps de révolution, la prétention ordinaire des partis victorieux, ce qui ne les empêche pas, quand, à leur tour, ils sont vaincus, d'invoquer, comme s'ils ne les avaient jamais abandonnés, les principes éternels de la justice et du droit!

Sur l'appel interjeté par la *Foudre* et le *Miroir*, les deux jugements furent cassés, quelques mois après, par la cour royale; mais, dans l'intervalle, des procès bien plus graves et dont le dénouement tragique devait rappeler les temps néfastes de 1815, avaient eu lieu sur plusieurs points de la France.

## CHAPITRE XXVIII

### CONGRÈS DE VÉRONE — 1822

Procès de Bèfort et de Colmar. — Exécution de Caron. — Procès de la Rochelle. — Noble attitude des quatre sergents accusés. — Condamnation. — Procès de Saumur. — Violent réquisitoire de M. Mangin. — Condamnation de Berton et de ses complices. — Exécution des quatre sergents de la Rochelle et de Berton. — Congrès de la charbonnerie à Bordeaux. — Procès de presse. — M. Kœchlin et M. Benjamin Constant. — Plainte en calomnie contre M. Mangin. — Affaires d'Espagne. — Préliminaires du congrès. — M. de Chateaubriand nommé second plénipotentiaire. — Conférence préparatoire à Vienne. — M. de Villèle président du conseil. — Mécontentement de M. de Montmorency. — Instructions délibérées en conseil. — Commencement de désaccord. — M. de Metternich et le duc de Wellington. — Ouverture du congrès à Vérone. — Note verbale présentée par M. de Montmorency et désapprouvée à Paris. — Discussions et intrigues dans le congrès. — Double jeu de M. de Metternich. — Journaux royalistes à Paris. — Lutte de M. de Villèle contre le parti de la guerre. — Irritation de l'empereur Alexandre. — Résolutions importantes. — Progrès de la réaction à Paris. — Procès de presse. — Élections. — Défaite du parti libéral. — Défaite de l'armée de la loi. — Colère des journaux royalistes. — Derniers actes du congrès. — Arrivée de M. de Montmorency à Paris. — Dissidences dans le conseil. — Intrigues diverses. — M. de Villèle demande un sursis à Vérone. — Refus. — Fin du congrès. — Arrivée de M. de Chateaubriand à Paris. — Agitation publique. — Lutte entre M. de Villèle et M. de Montmorency. — Louis XVIII donne raison à M. de Villèle. — Démission de M. de Montmorency. — M. de Chateaubriand ministre des affaires étrangères. — Dépêche à M. de Lagarde. — Médiation anglaise refusée. — Situation du parti royaliste. — Madame du Cayla et M. Sosthènes de la Rochefoucauld.

De tous les complots qui, depuis six mois, avaient éclaté en France, celui de Bèfort était le plus sérieux et le plus savamment combiné. Mais il avait avorté au moment même de l'exécution ; les principaux conspirateurs avaient eu le temps de prendre la fuite ; enfin, la complicité morale d'une grande partie de la population de Bèfort avait fait disparaître les

preuves et rendu l'instruction lente et difficile. Quand donc, le 22 juillet, vingt-quatre accusés, parmi lesquels on distinguait le colonel Pailhès, les anciens officiers Dublar et Guinaud, l'adjudant sous-officier Tellier, les étudiants Rouen, Buchet, Salveton, Dubochet, Vernière, comparurent devant la cour d'assises de Colmar, l'accusation contre la plupart des prévenus n'avait guère d'autre base que les déclarations de Tellier, qui, après une tentative réelle ou feinte de suicide, s'était laissé arracher quelques aveux incomplets. Ce fut en vain que, pendant plusieurs audiences, le ministère public s'efforça d'obtenir, soit du trouble des accusés, soit de la sincérité des témoins, les preuves qui lui manquaient; il n'y put réussir, et la tâche des défenseurs devint facile.

Les débats s'étaient d'ailleurs ouverts au moment même où l'odieux guet-apens dont le colonel Caron avait été victime tenait l'Alsace entière dans un état violent d'indignation, et semblait justifier aux yeux de bien des gens toute tentative contre un gouvernement capable de tels actes. Ce sentiment était celui, non-seulement de la plupart des témoins, mais encore de plusieurs jurés, et il ne fut certainement pas sans influence sur le silence des uns, sur l'indulgence des autres. En définitive, la question de participation directe au complot fut écartée pour tous les accusés présents, et quatre d'entre eux seulement, Tellier, Pailhès, Dublar et Guinaud, furent déclarés coupables du délit de non-révélation, le premier à l'unanimité, les trois autres à la majorité de sept contre cinq. Tous les autres accusés présents furent acquittés. Quelques jours plus tard, la cour, jugeant sans assistance du jury, condamnait à la peine de mort sept contumaces, MM. Peugnet, Manoury, Brue, Pegala, Desbordes, Lacombe, Petit-Jean. Relativement aux treize autres contumaces, au nombre desquels se trouvaient MM. Joubert et Bazard, la cour se bornait à laisser l'instruction ouverte.

Si le colonel Caron avait comparu devant le jury, son





acquittement était certain ; mais, ainsi qu'on l'a dit plus haut, c'est devant un conseil de guerre qu'il avait été traduit, comme prévenu du crime d'embauchage, avec son complice Roger ; et cette interprétation d'une vieille loi révolutionnaire avait été deux fois confirmée par la cour de cassation, malgré un éloquent plaidoyer de M. Barrot. Les débats eurent donc lieu à Strasbourg, presque à huis-clos, et malgré les dénégations intéressées du colonel des chasseurs de l'Allier, le fait du piège tendu à Caron, par ordre des autorités militaires, fut pleinement établi. Caron qui, au jugement même du *Moniteur*, s'était défendu avec beaucoup de finesse et de présence d'esprit, n'en fut pas moins condamné à mort, à l'unanimité, tandis que Roger, acquitté de l'accusation d'embauchage, était renvoyé devant la cour d'assises de Metz, comme prévenu de complot et d'attentat contre la sûreté de l'État. Peu de jours après, le 30 septembre, le conseil de révision rejetait le pourvoi de Caron, et le 1<sup>er</sup> octobre, il mourait avec courage sur la place Finkmark. Par une coïncidence douloureuse, la nouvelle de son exécution arrivait à Paris le jour même où la cour de cassation devait délibérer sur un mémoire rédigé, en son nom, par M. Isambert, et dans lequel la nullité du jugement était demandée, pour cause d'incompétence et d'excès de pouvoir. M. Isambert ne s'en présenta pas moins à l'ouverture de l'audience ; mais la cour se hâta de déclarer que le pourvoi n'avait pas été fait régulièrement, et que, par conséquent, elle n'avait point à s'en occuper.

Même en acceptant la version du gouvernement, dans cette triste affaire, on doit reconnaître que jamais il n'avait existé plus de circonstances atténuantes. Il est donc difficile de comprendre que Louis XVIII et ses ministres n'aient pas saisi cette occasion de se montrer à la fois humains et justes. Mais la terrible doctrine de M. de Bonald sur les crimes politiques prédominait dans le parti royaliste, et plus d'un membre du côté droit eût plus volontiers épargné la vie d'un assassin

ordinaire que celle d'un conspirateur. C'est à ce sentiment, malheureusement trop général, qu'il faut imputer l'attitude et le langage du ministère public dans les deux grands procès qui eurent lieu presque simultanément, à Paris et à Poitiers. Les accusés, pour la plupart du moins, n'étaient point innocents, mais le droit de prouver leur culpabilité n'impliquait point le droit de les calomnier, ni celui de troubler la conscience des jurés par une fantasmagorie habilement arrangée. M. Bellart, M. de Marchangy, M. de Broë, M. Mangin, étaient des hommes honorables et de bons magistrats dans l'exercice ordinaire de leurs fonctions; mais, royalistes ardents et profondément convaincus du danger que le carbonarisme faisait courir à la monarchie, ils voulaient, à tout prix, faire de terribles exemples, et, pour y parvenir, tous les moyens leur semblaient bons. Il est probable, d'ailleurs, que, par une sorte d'hallucination politique, ils avaient fini par croire eux-mêmes aux circonstances atroces ou ridicules qu'ils avaient inventées ou légèrement acceptées.

MM. de Marchangy et de Broë devaient suivre l'affaire de la Rochelle; mais l'acte d'accusation avait été dressé par le procureur général, M. Bellart, dont l'imagination ardente et sombre, frappée de certaines révélations plus ou moins sincères, avait été fort au delà de la réalité. Il ne s'agissait plus de l'obscur complot de quelques sous-officiers ou de quelques étudiants; il s'agissait, selon M. Bellart, d'une vaste conspiration mystérieusement organisée, dans toutes les parties de l'Europe, dirigée, non-seulement contre les trônes, mais contre l'ordre social lui-même, ne reculant, dans l'exécution de ses exécrables desseins, ni devant l'assassinat ni devant l'incendie, et qui venait de se manifester, en Italie, par les révolutions de Naples et de Turin, en Allemagne, par le meurtre de Kotzebue, en Suisse, par l'établissement d'une société de la Régénération universelle, dans les îles de la Grèce, par la formation de prétendues sociétés patriotiques,

en France, par la tentative de Cugnet de Montarlot, et par l'explosion presque simultanée des complots de Bèfort, de Saumur, de Nantes, de Joigny, de Saint-Mâlo, de Brest, de Strasbourg, de la Rochelle. Au sommet de cette formidable conspiration siégeait le comité-directeur, ayant sous ses ordres trois ministres constitués en comité de salut public et chargés de faire exécuter aveuglément les ordres de leurs maîtres. Puis venaient, comme instruments d'exécution, les hautes ventes, les ventes centrales, les ventes particulières, sans compter une vente d'épreuve, celle des *Chevaliers de la Liberté*, dupes et mannequins des carbonari. « Ce sont, disait M. Bellart, de petits esprits que les profès ne jugent pas encore assez forts sur le crime pour envisager fixement le pòignard, et pour promettre à pleine bouche les assassinats, mais que l'on croit dignes d'être préparés de longue main. »

Ainsi qu'on l'a dit plus haut, après les premières révélations, Pommier, Goubin, Raoulx, Bories même, pris au dépourvu, avaient fait de graves aveux, lesquels avaient amené ceux d'un des membres de la vente centrale de Paris, nommé Hénon. Naturellement, M. Bellart, dans son acte d'accusation, avait tiré grand parti de cette circonstance. Mais les accusés n'avaient pas tardé à reconnaître leur imprudence, et, le 21 août, dès l'ouverture des débats, ils se rétractèrent. « Nos aveux, dirent les quatre sergents, nous ont été arrachés par le général Despinois, qui nous a menacés de nous faire passer devant un conseil de guerre, et fusiller si nous ne consentions pas à déclarer tout ce qu'il lui plaisait de nous dicter. » D'un autre côté, Hénon dirigea contre le préfet de police, M. Delaveau, une accusation analogue.

C'est surtout sur ce point que porta le débat pendant plusieurs jours. Le préfet de police, mandé par le président, nia formellement qu'il eût menacé Hénon ou qu'il lui eût promis sa grâce, et celui-ci, en présence de M. Delaveau, n'osa presque pas insister. Mais le général Despinois était absent, et



passait pour un royaliste violent. Les quatre sous-officiers purent donc maintenir jusqu'au bout leur assertion. « C'est une monstrueuse absurdité, dit le président, M. de Montmerqué, et il est impossible d'admettre qu'un homme appelé aux plus hautes dignités militaires se couvre ainsi de déshonneur et d'infamie. — M. le président, répondit M. Mocquart, avocat d'un des accusés, quelle que soit l'étendue de votre pouvoir discrétionnaire, il ne va pas jusqu'à reculer les bornes de l'impossible. Il est des généraux fidèles à l'honneur; il en est aussi qui ont forfait à l'honneur. »

A ces mots, M. de Marchangy se leva vivement et demanda que la cour appliquât à M. Mocquart, coupable d'avoir inculpé l'honneur du général Despinos, une des peines portées par les articles 25 et 39 du décret de 1810. Mais la cour, après quelques paroles de M. Mérilhou en faveur de son confrère, se borna à enjoindre à M. Mocquart d'être plus circonspect à l'avenir.

On peut juger par cet incident de la vivacité des débats qui se prolongèrent pendant quinze jours, en présence d'un auditoire animé de sentiments divers, mais dont la grande majorité portait évidemment aux accusés le plus vif intérêt. En réalité, la question à résoudre n'était point celle de savoir si l'association des carbonari était plus ou moins étendue, plus ou moins dangereuse, ni si les accusés en faisaient ou non partie. Aucune loi pénale n'atteignait alors les sociétés secrètes, et les accusés pouvaient avouer sans danger qu'ils avaient été affiliés à la charbonnerie. Ils pouvaient aussi reconnaître et ils reconnaissaient que des propositions hostiles au gouvernement établi leur avaient été faites. Mais avaient-ils accepté ces propositions? Et, en supposant qu'ils les eussent acceptées, y avait-il, dans le sens légal du mot, cette résolution d'agir, concertée et arrêtée, qui, seule, constitue le complot? Voilà la question qui, trop souvent, disparaissait au milieu des incidents et des déclamations; mais

cette question prêtait peu à l'éloquence, et c'est à peine si, dans un réquisitoire devenu fameux, et qui ne dura pas moins de cinq heures, M. de Marchangy consentit à la traiter. En revanche, imitant et dépassant M. Bellart, il lança l'anathème contre toutes les aspirations, contre tous les mouvements des peuples, depuis la révolution espagnole jusqu'à l'insurrection de la Grèce, de ce pays « qui, dit-il avec complaisance, avait presque usé ses fers en les portant depuis des siècles. » Cependant, « infectée de principes délétères et livrée à l'anarchie des ambitions, la France se précipitait à grands pas vers l'abîme où les peuples aboutissent, quand, ayant échangé les vertus pour les connaissances, les mystères pour les découvertes et l'instinct pour le raisonnement, il ne leur reste, au lieu d'illusions, que les métamorphoses de l'erreur et les caprices du dégoût. » Puis, il décrivit, à son tour, l'origine, l'organisation, les progrès de la charbonnerie, et signala aussi la société des Chevaliers de la liberté comme « une espèce de lazaret où les néophytes se guérissaient de leurs scrupules et d'un reste d'innocence. » Quant à la société principale, il la montra établissant partout des dépôts d'armes et de munitions, distribuant des poignards à ses adeptes, avec injonction de tuer ceux qui manqueraient à leur exécrationnable serment, inscrivant sur un livre noir les noms de tous ceux qu'elle proscrivait, disposant d'un budget énorme et répandant l'or à pleines mains. « En décembre dernier, dit-il, il s'opéra un virement de la banque du comité qui produisit un gain de plusieurs millions. » C'était à l'aide de ces ressources que les lâches despotes de la vente suprême, semblables au Vieux de la Montagne, pouvaient prendre l'attitude d'une puissance souveraine qui a sa diplomatie, son administration, son armée, sa police, ses bourreaux. Malheureusement la puissance mystérieuse, source de tous les désordres, restait cachée, et la tâche du ministère public était remplie, quand il avait rendu compte à la loi des seuls accusés qu'elle

lui eût livrés. Il lui suffisait « d'avoir brisé la pierre de l'autre et fait pénétrer la lumière à travers les intrigues ténébreuses et les affiliations des conspirateurs. »

La situation des défenseurs était particulière. Un d'eux, M. Mérilhou, faisait partie de la vente suprême; presque tous les autres étaient membres des ventes centrales. Ce n'étaient donc point de simples clients qu'ils avaient à défendre; c'étaient des associés et presque des complices. Aussi, négligeant les faits généraux, s'efforcèrent-ils de répondre à la partie du réquisitoire de M. de Marchangy qui concernait spécialement le complot de la Rochelle. M. Berville, M. Barthe, M. Aylies, M. Mocquart, M. Mérilhou, M. Coffinière, M. Chaix-d'Est-Ange, M. Rumilly, M. Delangle, s'attachèrent ainsi à prouver qu'aucune des charges produites par l'accusation n'établissait, de la part des accusés, la résolution d'agir concertée et arrêtée; et que, par conséquent, il n'y avait pas complot dans le sens de la loi. Quant aux poignards trouvés dans la paille de quelques accusés, un des avocats, M. Chaix-d'Est-Ange, déclara qu'il faisait lui-même partie d'une société maçonnique qui portait des poignards, et tira de sa poche un petit poignard que le président l'invita à déposer sur le bureau, s'il voulait éviter l'application de l'article 314 du code pénal.

Pendant le cours de ce long débat, l'attitude des accusés, celle des quatre sergents de la Rochelle surtout, avait été ferme et digne, et ce ne fut pas sans une émotion pénible que l'on entendit M. de Marchangy, dans sa réplique, s'oublier jusqu'à dire « que toutes les puissances oratoires ne pouvaient arracher Bories à la vindicte publique. » Malheureusement, au dernier moment, quelques amis imprudents des accusés leur nuisirent en voulant les servir. La veille du jour où le jugement devait être rendu, des lettres de menaces furent adressées, non-seulement aux jurés, mais à leurs femmes, avec ces mots : « *Poignard, — le sang veut du sang,* »



et ces lettres remises au président devinrent le sujet d'un nouveau réquisitoire. On ne pouvait rendre les accusés responsables d'un acte auquel ils étaient évidemment étrangers ; mais cet acte semblait confirmer les accusations du ministère public contre la charbonnerie, et, à ce titre, il mettait les défenseurs dans un grand embarras. M. Barthe s'en tira en protestant, au nom de tous les accusés et de tous les défenseurs, contre une manœuvre impardonnable, et en laissant entendre que la main qui avait écrit les lettres pouvait bien être une main ennemie. Mais personne ne le crut, et l'audience finit sous une impression défavorable.

Le lendemain, 5 septembre, les débats étant terminés, le président demanda, selon l'usage, aux accusés, s'ils avaient quelque chose à ajouter à leur défense. « M. l'avocat général, dit Bories, en déclarant que toutes les puissances oratoires ne pourraient pas me soustraire à la vindicte publique, m'a désigné comme le chef du prétendu complot. Eh bien ! j'accepte. Heureux si ma tête, en roulant sur l'échafaud, peut sauver mes camarades. » Après ces paroles, prononcées d'une voix forte, il s'assit, et le président fit un résumé impartial et modéré. Puis, le jury, présidé par le baron Trouvé, ancien directeur du *Conservateur*, entra dans la chambre des délibérations.

Il était alors six heures et demie, et, dans la prévision d'une longue délibération, la plupart des simples curieux se retirèrent ; mais leur place fut aussitôt prise par des membres de la charbonnerie, amis des accusés, engagés dans les mêmes entreprises, et qui attendaient le verdict du jury avec une anxiété douloureuse. Trois heures après, à neuf heures et demie, les jurés rentrèrent en séance. Il faisait tout à fait nuit, et quelques bougies éclairaient à peine la salle. Enfin, au milieu d'un profond silence, M. Trouvé donna lecture de la déclaration du jury. Les membres de la vente centrale de Paris et quelques accusés [subalternes étaient acquittés ;

mais Bories, Pommier, Goubin, Raoux étaient déclarés coupables du crime de complot, ainsi que le révélateur Goupillon ; huit sous-officiers étaient en outre déclarés coupables de non-révélation.

Au moment où le chef du jury donna lecture de cette sinistre déclaration, un frisson douloureux saisit l'auditoire, et l'émotion redoubla, quand, après le départ des accusés acquittés, on vit entrer et se placer sur des bancs à moitié vides les quatorze condamnés, Bories en tête. Bien que leur sort leur fût déjà connu, leur contenance était calme, et ils ne se démentirent pas, quand le greffier leur donna lecture de la déclaration du jury. Bories demanda seulement, au nom de ses amis et au sien, la grâce de n'être pas séparés, puisque leur sort devait être le même, et M. Berville, d'une voix faible et entrecoupée de sanglots, essaya d'établir que la déclaration du jury était contradictoire ; mais la cour passa outre, et après une heure et demie de délibération, le président prononça l'arrêt qui condamnait les quatre sergents à la peine de mort, les autres accusés à cinq, trois et deux ans d'emprisonnement. Plusieurs défenseurs alors s'approchèrent des condamnés et leur serrèrent affectueusement la main, avec l'expression d'une vive douleur, tandis que, dans la salle à peine éclairée, de sourds murmures se faisaient entendre. Au milieu de cette triste scène, les quatre condamnés à mort restaient calmes, et ne semblaient occupés qu'à soutenir et consoler leurs amis. On les fit sortir enfin, et Bories en se retirant réitéra, pour lui et pour ses amis, la demande d'achever ensemble le peu de jours qui leur restaient à vivre. Le président, presque aussi ému que les avocats, leur répondit qu'il en écrirait au préfet de police, et vers une heure du matin l'audience fut levée.

Pendant que l'affaire de la Rochelle se dénouait ainsi à Paris, les accusés de Saumur comparaissaient à Poitiers, devant un jury presque exclusivement composé de chevaliers

de Saint-Louis et d'anciens émigrés. Sur la culpabilité de la plupart d'entre eux aucun doute ne pouvait exister, et c'était en vain que les plus compromis et le général Berton lui-même soutenaient que le but de l'insurrection projetée avait été de défendre la Charte et le roi, menacés par l'envahissement de la noblesse. Mais derrière les accusés présents il y avait des personnages considérables que le ministère public avait nommés, et cette circonstance donnait au débat une importance toute particulière. M. Mangin, après la séance de la Chambre, persisterait-il dans ses accusations? et s'il y persistait, serait-il en mesure de les prouver? Voilà la question qui préoccupait, non-seulement la France, mais l'Europe, et qui avait attiré à Poitiers une foule d'étrangers. Or, dès les premières paroles du procureur général, il fut aisé de voir qu'il entendait maintenir son premier dire, et que les efforts de son éloquence seraient employés contre MM. Benjamin Constant et de Lafayette bien plus que contre les accusés Caffé et Berton. Caffé, on s'en souvient, était un de ceux qui, en octobre 1820, avaient reçu M. Benjamin Constant à Saumur, et qui l'avaient accompagné au moment de son départ. Profitant de cette circonstance, le procureur général se proposait d'établir que, jusqu'à ce moment, Caffé ne s'était pas mêlé de politique, et que, par conséquent, tout donnait lieu de penser que M. Benjamin Constant l'avait perverti et perdu.

Quant à M. de Lafayette, il s'agissait de prouver qu'il avait, en effet, donné des instructions à Grandmesnil, au moment où une seconde prise d'armes se préparait, et qu'il lui avait adressé les paroles dont un témoin anonyme avait déposé. Ce témoin était Baudrillet, arrêté dans la ferme de l'*Alleu*, en même temps que le général Berton, et plusieurs témoins, Wœlfeld entre autres, attestaient qu'il leur avait raconté, avant d'en déposer devant la justice, son entrevue avec M. de Lafayette. Mais de nouvelles réflexions et les conseils de son coaccusé, Delalande, avaient fait comprendre à Baudrillet



qu'il avait commis une grande faute, et il avait résolu de la réparer. Quand donc, dans le cours de son second interrogatoire, le juge d'instruction, afin de mieux constater le fait, lui avait demandé le signalement de M. de Lafayette, Baudrillet avait répondu par un portrait qui ne ressemblait en rien à l'original. C'était, avait-il dit, un homme de quarante à quarante-cinq ans, dont la figure était pleine et qui avait de longs favoris noirs. Et comme le juge d'instruction lui représentait que M. de Lafayette était tout autre : « Alors, avait-il ajouté, c'est que l'on m'a trompé et que je n'ai pas vu M. de Lafayette. »

A cette nouvelle déposition de Baudrillet, M. Mangin opposait celle de Wœlfeld soutenant que Baudrillet lui avait dit, à propos de M. de Lafayette : « c'est dommage qu'il soit si vieux et qu'il soit forcé de se servir d'une crosse pour marcher ; » mais, à l'audience, Baudrillet nia fermement ce propos, et Delalande, en présence de qui, selon Wœlfeld, il avait été tenu, déclara qu'il n'avait jamais rien entendu de pareil. Interpellé de nouveau, Wœlfeld jura sur l'honneur qu'il disait vrai ; mais, malgré les éloges des journaux et les récompenses du gouvernement, l'honneur de l'homme qui avait livré Berton pesait peu. Baudrillet, d'ailleurs, sans se laisser intimider ni troubler, reproduisit devant la cour le signalement qu'il avait donné au juge d'instruction, et le témoignage sur lequel M. Mangin comptait le plus se retourna contre lui.

Comme les accusés étaient nombreux et que les faits s'étaient passés en plusieurs lieux différents, il y avait une multitude de témoins et beaucoup de confusion dans les témoignages. Les faits principaux se trouvaient pourtant bien établis ; mais il restait quelque doute sur certains faits secondaires qui pouvaient et devaient influencer sur le sort de certains accusés. Or, par sa manière de se défendre, Berton aggravait leur position au lieu de l'alléger. D'une part, il sou-

tenait, contre toute vraisemblance, qu'il n'était point le chef du mouvement, qu'il avait reçu l'impulsion bien loin de la donner, enfin, que l'ordre d'arrêter les gendarmes, d'arborer le drapeau tricolore, de marcher sur Saumur, ne provenait pas de lui. D'un autre côté, par un mouvement d'amour-propre malheureux, il niait qu'il eût caché son nom, quand il était venu demeurer à Saumur, chez Caffé. En vain le président et plus d'un juré lui firent remarquer qu'un tel système de défense avait les plus graves inconvénients pour ses coaccusés, excusables, jusqu'à un certain point, s'ils avaient obéi à un général revêtu de son uniforme, tout à fait inexcusables s'ils avaient agi spontanément. Berton, ne prenant conseil que de lui-même, n'en persista pas moins, et sans le vouloir sans doute, vint ainsi au secours de l'accusation contre Caffé et contre plusieurs de ses complices. Tout autre avait été l'attitude des sergents de la Rochelle, et l'on put voir quelle différence il y avait entre les jeunes gens qu'un amour exalté de la liberté avait entraînés dans la charbonnerie, et les vétérans impériaux qui s'y étaient jetés par regret de leur position perdue ou diminuée.

Après onze jours de débats, M. Mangin prit la parole et discuta avec lucidité, avec force, les faits imputés à chacune des catégories d'accusés. Mais c'était là la moindre partie de sa tâche, et il tenait surtout à rendre coup pour coup à ceux qui, un mois auparavant, l'avaient dénoncé à la Chambre des députés, comme magistrat indigne et comme calomniateur. Il commença donc, à l'imitation de MM. Bellart et de Marchangy, par énumérer tous les complots qui avaient éclaté ou qui devaient éclater simultanément, et il conclut de là qu'il était impossible de ne pas les rattacher à une direction unique, à celle du comité-directeur dont Grandmesnil était un des agents les plus actifs. Mais ce comité-directeur, de qui était-il composé ? Là, M. Mangin rappela que les mêmes noms, ceux de MM. de Lafayette, Laffitte, Benjamin Constant, Foy,

avaient été prononcés par Berton, par Grandmesnil, par Delon, par d'autres encore. Était-ce seulement à leurs discours que ces hommes devaient de voir leurs noms servir de drapeau à toutes les conspirations, ou étaient-ils les complices volontaires du crime? « On est, dit-il, déjà bien coupable envers son roi et sa patrie, quand, par des appels chaque jour répétés à la révolte, on s'est fait un nom qui sert à provoquer et à répandre la sédition. Mais n'y a-t-il que des imprudences à reprocher à ces hommes? »

Ici, M. Mangin revint, en termes pleins d'amertume, sur la visite de M. Benjamin Constant à Saumur, et sur ses rapports avec Caffé, médecin instruit, père de famille estimable et estimé. « Benjamin Constant arrive, aussitôt la discorde secoue ses torches; trois conspirations s'ourdissent; Caffé est sur le banc des accusés!... Ce n'est pas tout. Baudrillet a été conduit par Grandmesnil chez M. de Lafayette. Baudrillet et Grandmesnil l'ont dit à Wœlfeld. Baudrillet l'a déclaré à la justice. N'est-ce pas là une preuve suffisante? Que demandet-on de plus? L'aveu de M. de Lafayette? Assurément, il ne le donnera jamais. » A la vérité, Baudrillet s'était rétracté, et avait fait devant la cour un portrait du général Lafayette ridiculement inexact; mais c'était là une ruse dont personne ne pouvait être dupe, et il restait prouvé que Baudrillet avait été mis en rapport, par Grandmesnil, avec le général Lafayette. D'un autre côté, l'accusé Alix ne niait pas ses rapports avec MM. d'Argenson et Beauséjour.

« Mais, ajoutait M. Mangin, on nous demande pourquoi nous n'avons pas déféré aux tribunaux ceux que nous soupçonnons. Vous avez fait trop ou trop peu, a-t-on dit. A cela je puis faire plusieurs réponses. La première, c'est que l'entrevue de M. de Lafayette avec Grandmesnil se rattache au second complot. Je ne suis pas compétent pour poursuivre le second complot. Si je l'étais!... Je sais que, par induction, on peut soutenir que M. de Lafayette étant complice du second com-



plot, l'est aussi du premier ; mais ce n'est là qu'une preuve morale. Les preuves matérielles manquent. Et pourquoi ? ce n'est point parce que ces hommes sont innocents ; c'est parce qu'ils se cachent derrière leurs séides, derrière des agents qu'ils s'efforcent ensuite de déshonorer. Voyez Berton. Comment le défendent-ils ? En le représentant comme un homme qui a voulu servir des vengeances personnelles. Le misérable qu'ils ont trompé monte à l'échafaud ; il périt, et eux, ils appellent l'instant de sa mort, parce que le seul tourment qui puisse les troubler est la crainte de révélations qui viendraient éclairer sur leur complicité. »

Malgré l'absence de preuves, M. Mangin maintenait donc toutes ses charges, non-seulement contre M. de Lafayette, mais encore contre M. Benjamin Constant, contre le général Foy, contre M. Laffitte. Il ne s'en tint pas là, et dans une réponse directe et personnelle aux députés qui l'avaient attaqué, il poussa l'invective jusqu'à ses dernières limites. « Ils ont osé dire, dit-il, que nous les frappions par derrière, et que notre main était celle d'un lâche ! Les lâches et les perfides sont ceux qui précipitent dans l'abîme des hommes simples et crédules, et qui ensuite les désavouent ! Les lâches et les perfides sont ceux qui dorment, lorsque l'infortuné monarque qu'ils devraient protéger se débat sous le fer des assassins ! ceux qui corrompent la jeunesse des écoles, par leurs détestables sophismes ! ceux qui recèlent les trésors d'un usurpateur, d'un souverain détrôné, et qui s'en servent pour soudoyer des conspirateurs ! ceux, enfin, qui organisent en sociétés secrètes des bandes d'assassins !... Indignes Français ! portez vos détestables complots chez les brigands qui peuvent encore souiller l'Italie ! Ce n'est point à une nation brave et loyale que vous les ferez accepter. »

Bien que de sévères précautions eussent été prises pour maintenir l'ordre dans la salle et au dehors, une grande agitation suivit cette violente sortie où le magistrat disparais-

sait devant le sectaire politique. A Paris où le public ne voulait pas croire à la réalité des conspirations, les députés insultés auraient certainement trouvé d'éloquents vengeurs ; mais les avocats étrangers au ressort de Poitiers n'avaient point obtenu la permission de venir défendre les accusés, et les insinuations injurieuses de M. Mangin restèrent à peu près sans réponse. Le général Berton ayant refusé l'assistance de l'avocat qui lui avait été désigné d'office, et celui-ci, M. Drault, ayant, malgré les instances de ses confrères, refusé de plaider sans le consentement de son client, Berton dut se défendre lui-même. Il le fit dans un discours prononcé d'une voix ferme, mais qui manquait à la fois d'habileté et de dignité. Sur un seul point, celui du comité-directeur, il répondit noblement. « Le procureur du roi, dit-il, m'a pressé de faire connaître les membres du comité-directeur, en me faisant espérer, si je parlais, la clémence du roi. J'ai répondu que je ne connaissais pas de comité-directeur ; mais qu'une foule de malheureux languissaient dans les prisons, et que, si la clémence du roi les mettait en liberté, la monarchie y gagnerait plus qu'à faire des victimes. Quant à moi, je ne demande rien, et je suis prêt à faire le sacrifice de ma vie, si je puis ainsi sauver mes coaccusés. Ma devise sera en mourant comme elle l'a été pendant toute ma vie : *Dulce et decorum est pro patria mori.* »

Le général Berton prit encore plusieurs fois la parole, tantôt pour se plaindre qu'on eût composé le jury d'anciens nobles et d'émigrés, tantôt pour supplier les jurés de ne pas se laisser intimider par les farouches regards du procureur général, et de ne point renouveler les temps où Carrier et Lebon répandaient à flots le sang des Français. Les autres accusés dirent aussi quelques mots, et le président allait faire son résumé, quand un incident singulier vint raviver le débat. Le maire de Saumur, M. de Montpassant, avait été entendu dans une des premières audiences, et il résultait de sa déposition

qu'en présence de l'insurrection, le sous-préfet de Saumur, M. de Carrère, avait manqué de résolution et de courage. En lisant le compte rendu des débats, celui-ci comprit qu'il ne pouvait rester sous le coup d'une telle injure, et il vint faire à son tour un récit où le beau rôle lui appartenait, et le mauvais au maire. Jusque-là, c'était une affaire personnelle entre M. de Carrère et M. de Montpassant. Mais, interrogé par le président sur l'effet que le passage de M. Benjamin Constant avait produit à Saumur, M. de Carrère voulut faire montre de zèle. Il déclara que cet effet avait été des plus funeste, et il raconta, d'une manière fort inexacte, ce qui s'était passé à cette époque. « Enfin, dit-il, sur ma recommandation, Benjamin Constant consentit à quitter la ville de Saumur. Au lieu de partir de grand matin, comme on l'en priait, il prit des prétextes pour rester. Il dit que Madame (c'était une femme qu'il voulait faire passer pour son épouse, mais qui n'était rien moins que cela), que Madame avait été si émue des événements de la veille qu'elle était incommodée. Il partit à deux heures de l'après-midi. »

Pour porter publiquement une telle accusation contre M. Benjamin Constant, il fallait être bien sûr que le fait fût vrai. Le fait pourtant était faux, et plus tard, comme on le verra, M. de Carrère fut obligé de le reconnaître. Mais, pour le moment, sa déposition flattait les passions du ministère public, des juges et même du jury; malgré l'in vraisemblance, elle ne rencontra aucune contradiction.

Le 11 septembre, à midi, les jurés se retirèrent dans la chambre des délibérations, après une dernière allocution du général Berton qui leur demanda encore de se contenter de sa vie et d'épargner celle des hommes qui avaient marché avec lui. A neuf heures du soir, ils rentraient en séance, et trente-huit accusés sur quarante étaient déclarés coupables, les uns du crime d'attentat ou de complot, les autres du délit de non-révélation. Peu d'instants après, les accusés étaient



introduits, et le président prononçait l'arrêt qui condamnait six d'entre eux, Berton, Caffé, Henri Fradin, Sénéchault, Jaglin et Sauzé à la peine de mort, et les trente-deux autres, parmi lesquels le colonel Alix, à des peines qui variaient de cinq ans à un an de prison. Quelques jours plus tard, la cour, jugeant sans l'assistance du jury, condamnait à la peine de mort Grandmesnil, Gauchais, Cossin, Heureux, Delon, Pombas et plusieurs autres contumaces.

Dix condamnations à mort venaient ainsi d'être prononcées tant à Paris qu'à Poitiers, et, malgré le pourvoi en cassation formé par les accusés, il y avait peu de doutes sur le résultat. Mais l'arrêt serait-il exécuté dans toute sa rigueur, ou bien une commutation de peine enlèverait-elle à l'échafaud les dix victimes ou quelques-unes d'entre elles? Non-seulement les amis des condamnés, mais de sincères royalistes désiraient qu'il en fût ainsi, et que la Restauration se préservât de cette nouvelle tache de sang. Malheureusement, ces royalistes étaient peu nombreux, et quand le jour même de la fête du roi, M. Martainville publiait, dans le *Drapeau Blanc*, un grand article contre la clémence, il exprimait fidèlement l'opinion du parti dominant. La *Foudre* allait plus loin encore, et c'est en termes clairs et positifs que, chaque jour, elle demandait que le sang coulât : « Prétendre, comme le *Montesquieu du canapé* (M. Guizot), que la peine de mort en matière politique est impolitique, » c'était, selon ce journal, « le comble de l'absurdité, » et le *Miroir* ayant annoncé que l'ouverture du Théâtre Français se ferait par *Cinna* ou *la clémence d'Auguste*, la *Foudre* ne savait comment qualifier cet excès d'audace. Quelques amis des condamnés persévéraient d'ailleurs dans leurs déplorables manifestations et continuaient à envoyer à M. de Marchangy, à M. de Broë, à M. Mangin des lettres menaçantes, ornées de poignards et autres emblèmes du même genre. Il n'y avait donc point de grâce à espérer, au moins pour les principaux condamnés, et il restait seulement à sa-

voir si, pendant l'intervalle qui devait s'écouler entre le jugement et le rejet du pourvoi, on ne pourrait pas découvrir quelque autre moyen de les sauver.

A Paris, on y songea sérieusement. L'arrêt de mort des quatre sergents semblait être celui de la charbonnerie tout entière, et à cette funeste nouvelle les ventes parisiennes s'étaient mises en permanence. Pendant plusieurs jours, toutes sortes de projets y furent présentés et débattus, soit pour faire évader les accusés, soit pour les enlever de vive force, le jour de l'exécution. Enfin, deux élèves en médecine, MM. Guillé de la Touche et Marque, vinrent annoncer à M. de Lafayette que le directeur de la prison de Bicêtre, mécontent de sa position, consentait à favoriser l'évasion des quatre condamnés, si un dédommagement convenable lui était assuré. Une somme de 70,000 francs fut aussitôt réunie, et cette somme fut mise à la disposition de M. Guillé de la Touche, tandis qu'au dehors les colonels Dentzel et Fabvier, MM. Ary Scheffer et Horace Vernet préparaient les moyens de faire passer en Angleterre les condamnés et le directeur. Mais il y eut quelques malentendus entre ceux qui dirigeaient le mouvement, une indiscretion donna l'éveil au préfet de police, et le directeur, mandé par M. Delaveau, se défendit en prétendant que, s'il avait paru accepter les offres qui lui étaient faites, c'était seulement pour déjouer le complot. M. Delaveau le crut ou feignit de le croire, et des instructions lui furent données, en vertu desquelles un à-compte de 10,000 francs, qui lui était apporté par M. Guillé de la Touche, fut saisi dans sa chambre même par la gendarmerie. Le projet d'évasion était donc manqué, et si l'on voulait sauver Bories et ses trois amis, il fallait chercher un autre moyen.

Le 19 septembre, leur pourvoi avait été rejeté, et l'exécution devait avoir lieu le 21. Dans la journée du 20, les ventes se réunirent, et il fut résolu que, le 21, les associés descendraient dans la rue, avec des armes cachées, qu'ils se mêle-

raient à la foule et aux soldats, et qu'au moment le plus favorable, ils tenteraient un effort suprême pour délivrer les quatre condamnés. Malheureusement c'était le temps des vacances, et beaucoup d'étudiants carbonari étaient absents. D'un autre côté, le gouvernement, averti, avait déployé un grand appareil de force militaire, et de la Conciergerie, où les condamnés avaient été déposés, jusqu'à la place de Grève, où leur tête devait tomber, deux haies de soldats assuraient le libre passage des charrettes. Une foule immense encombrait la place, remplissait les rues, couvrait les quais, les ponts et jusqu'aux toits des maisons. Cependant, le président, M. de Montmerqué, s'était rendu dans la chambre des condamnés et leur avait demandé s'ils ne voulaient pas essayer de fléchir la clémence royale en faisant des révélations. Pour se sauver, ils n'avaient qu'un mot à dire; mais ils avaient l'âme haute, et ils préféraient la mort à la trahison. « Nous n'avons rien à révéler, » répondirent-ils tous les quatre, et ils vinrent prendre silencieusement place dans les charrettes. Puis, on les vit, le visage calme, traverser la foule consternée, saluer ceux de leurs amis qu'ils reconnaissaient, et qui, désespérés de leur impuissance, leur faisaient des signes d'adieu, monter sur l'échafaud d'un pas ferme, s'embrasser et mourir, en criant : *Vive la liberté!*

Rarement plus nobles têtes étaient tombées sur l'échafaud politique, et la scène du 21 septembre 1822 laissa dans les esprits et dans les cœurs une impression aussi vive qu'ineffaçable. Les journaux royalistes, eux-mêmes, ne purent la méconnaître, et cherchèrent à faire diversion en reprochant aux journaux libéraux « leur douleur hypocrite sur le sort des malheureux jeunes gens qu'ils avaient égarés et perdus. — Mais, dirent-ils, on continue sur la mort de ces infortunés la spéculation tentée sur leur égarement. On ferait mieux de s'indigner contre les lâches qui les ont poussés. Il y a, en France, une secte cruelle qui dit à ses membres : *Allez mourir ! nous*



*pleurerons sur vos tombeaux. C'est cette secte qu'il faut frapper. »*

Aux journaux qui tenaient ce langage, on aurait pu demander pourquoi ils ne s'étaient pas joints aux libéraux pour obtenir la grâce de ces jeunes gens si intéressants, et, d'après ces journaux eux-mêmes, plus malheureux que coupables. A cette question, s'ils avaient été sincères, ils auraient répondu qu'en frappant Bories et ses amis, on avait voulu frapper la charbonnerie, et ils en auraient donné pour preuve l'indulgence relative, dont, peu de jours après, deux des condamnés de Saumur étaient l'objet. Fradin et Sénéchault avaient pris une part active à un complot plus sérieux que celui de la Rochelle, puisqu'il y avait eu commencement d'exécution et prise d'armes. Leurs femmes, venues à Paris pour solliciter leur grâce, obtinrent pourtant que leur peine fût commuée en vingt et quinze ans d'emprisonnement. Il semblait que la même indulgence dût s'étendre à Caffé, dont le président des assises, le procureur général et le maire de Saumur s'étaient plu à vanter les vertus privées. Mais on voyait, dans Caffé, un agent du comité-directeur; il était l'ami de M. Benjamin Constant, et, à ce double titre, il paraissait indigne de pitié.

Pour le sauver, M. Benjamin Constant fit une démarche restée inconnue et qui lui fait honneur. On était à la veille des élections, et le ministère faisait de grands efforts pour empêcher la réélection de M. Benjamin Constant, député de la Sarthe. « Vous désirez, écrivait-il à M. de Villèle, que je ne sois pas réélu, et vos agents travaillent de toute leur force à m'en empêcher. Je crois qu'ils n'y réussiront pas; mais voici ce que je vous propose : Un homme qui, il y a deux ans, s'est compromis pour moi, à Saumur, quand on a voulu me tuer, M. Caffé, vient d'être condamné à la peine de mort. Je le crois innocent, et je crains que l'appui qu'il m'a donné, en 1820, ne soit la cause de sa condamna-

tion. Obtenez que le roi lui fasse grâce, et je renonce à mon élection. Je tiens beaucoup à la vie politique. Je tiens encore plus à sauver la vie d'un homme qui s'est compromis pour moi<sup>1</sup>. »

M. Benjamin Constant, si la réponse était favorable, s'engageait à garder le secret sur la cause véritable de sa retraite.

Dans ces termes, la proposition n'était pas acceptable ; mais n'eût-il pas été noble et sage d'y répondre par la grâce de Caffé, tout en laissant M. Benjamin Constant libre de se faire élire député ? C'eût été lui imposer une obligation morale qui, sans doute, n'aurait pas changé son opinion, mais qui aurait pu en modifier l'expression. C'eût été en même temps prouver que la guerre entre le gouvernement de la Restauration et ses ennemis n'était pas une guerre à mort, et que d'honorables rapprochements étaient possibles.

Quoi qu'il en soit, la grâce de Caffé fut refusée, et, le 5 octobre, jour fixé pour son exécution et celle de Berton, il s'ouvrit l'artère crurale avec un bistouri. Quelques secondes après, il était mort. Berton fut donc conduit seul à l'échafaud, et mourut aussi avec un grand courage. Au moment où il arrivait sur la plate-forme, on l'entendit pousser d'une voix forte le cri de : *Vive la France ! vive la liberté !* et il répéta le même cri, étendu sur la planche fatale et la tête sous le couteau. Deux jours après, Sauzé et Jaglin subissaient, comme lui, leur arrêt sur la place publique de Thouars.

Non-seulement la charbonnerie avait échoué dans toutes ses entreprises ; mais elle avait laissé partout des traces sanglantes et fait de nobles victimes. Le découragement gagnait donc les ventes ; mais, comme il arrive souvent, c'est en s'adressant des reproches mutuels qu'elles cherchaient à expliquer l'échec commun. La vente suprême se plaignait que ses ordres ou ses intentions eussent été mal compris et mal

<sup>1</sup> Papiers de M. de Villèle.

exécutés; les ventes particulières se plaignaient de la direction que la vente suprême leur avait donnée et se montraient peu disposées à obéir désormais. De plus, il y avait lutte ouverte entre la portion républicaine de l'association qui reconnaissait pour chef M. de Lafayette, et la portion modérée qui se groupait autour de M. Manuel. Pour rétablir l'union, plusieurs congrès se rassemblèrent, un notamment à Bordeaux, vers la fin d'août, auquel assistèrent des délégués des ventes de la Bretagne, de l'Anjou, de l'Auvergne, de Metz, de Strasbourg, de Lyon, de Toulouse, de Pau, de Bayonne, de Poitiers, enfin de Paris. La présidence en fut déférée à M. de Schonen, qui représentait la haute vente parisienne, et, après un recensement, plus fantastique que réel, des forces actives de la charbonnerie, la question de savoir si une nouvelle prise d'armes devait être ordonnée y fut longuement examinée. A ce moment, l'exécution des sergents de la Rochelle n'avait pas eu lieu, et l'on comptait encore sur un soulèvement à Paris aussi bien qu'à Nantes et à Strasbourg. En définitive, le parti de l'ajournement prévalut, grâce à la résistance des délégués de la Bretagne que l'expérience de Saumur avait éclairés. Mais, ce qui ne pouvait être ajourné, c'était la réorganisation du comité suprême, et une commission fut nommée pour s'entendre avec les députés du côté gauche, et surtout avec M. de Lafayette. On se mit facilement d'accord sur la nécessité d'ordonner par décret, dès le lendemain de la victoire : 1° les municipalités et les administrations électives ; 2° la garde nationale nommant ses officiers ; 3° les assemblées primaires ; 4° la convocation d'une assemblée constituante, d'après la loi de 1791 <sup>1</sup>. Mais, dans la situation que les derniers événements avaient faite à l'association, il s'agissait pour elle de savoir, non pas comment elle userait de la victoire, mais comment elle réparerait

<sup>1</sup> *Mémoires de M. de Lafayette*, t. VI.



la défaite, et, sur ce point, ni la commission, ni M. de Lafayette ne paraissaient avoir d'idées bien arrêtées. Provisoirement, il fut résolu qu'un comité de sept députés « prendrait la direction des moyens mis en leurs mains pour garantir leur patrie de la contre-révolution intérieure et de l'invasion étrangère, pour coordonner les résistances et prévenir les imprudences et les excès<sup>1</sup>. » Cela était bien vague encore, et plusieurs députés refusèrent d'assumer des pouvoirs aussi mal définis. Néanmoins, le comité se constitua sous la présidence de M. de Lafayette; mais, comme on le verra plus tard, il ne réussit pas à étouffer le germe de mort que déjà l'association portait dans son sein.

Les affaires de la Rochelle et de Saumur donnèrent naissance à d'autres procès, heureusement beaucoup moins tragiques. Le premier fut celui que le ministère public intenta au *Constitutionnel*, au *Courrier*, au *Journal du Commerce* et au *Pilote*, pour avoir rendu compte des séances de la cour d'assises, dans l'affaire de la Rochelle, non-seulement avec infidélité, mais avec mauvaise foi. En réalité, ce que l'on poursuivait, c'était le tableau des émotions de la dernière séance, et l'hommage rendu à la contenance des condamnés. D'après la loi de 1822, le jugement de ces sortes de délits appartenait à la cour elle-même. Les avocats, MM. Mérilhou, Berville et Barthe, demandèrent, néanmoins, au nom des prévenus, que le ministère public fût tenu d'articuler les faits sur lesquels les poursuites étaient fondées, et que les journaux inculpés fussent admis à prouver la vérité de leur récit. M. de Broë s'y refusa, sous prétexte qu'il s'agissait d'une législation spéciale à laquelle ne s'appliquaient pas les règles du droit commun. La demande des prévenus étant rejetée par la cour, ils firent défaut; mais, par un arrêt confirmé quelques jours après, la cour leur refusa le bénéfice du

<sup>1</sup> *Mémoires de M. de Lafayette*, t. VI.

défaut, et condamna les éditeurs du *Constitutionnel* et du *Journal du Commerce* à un an d'emprisonnement, l'éditeur du *Courrier* à six mois, l'éditeur du *Pilote* à un mois, et, en outre, interdit, pendant un an aux deux premiers journaux, pendant six mois au troisième, pendant trois mois au quatrième, de rendre compte des débats judiciaires.

Ici s'élevait une question fort grave, celle de savoir si cette interdiction était absolue ou relative; en d'autres termes, si elle s'appliquait à tous les tribunaux et à toutes les cours, ou seulement à la cour de laquelle émanait l'arrêt. La première interprétation qui, d'un seul coup, eût supprimé, pour les trois quarts des lecteurs, la publicité des débats judiciaires, convenait fort au ministère public; par bonheur, la question avait été posée par M. Decazes, dans la Chambre des pairs, et résolue dans le sens de la publicité. Les journaux condamnés tinrent donc pour établi que les débats de la cour d'assises de Paris leur étaient seuls interdits, et les journaux royalistes n'osèrent pas soutenir le contraire.

Mais un plus grand succès attendait les journaux condamnés qui s'étaient pourvus en cassation. Devant la cour suprême, un débat sérieux s'éleva entre MM. Isambert et Roger, avocats, et M. Fréteau de Pény, avocat général. M. Fréteau de Pény soutenait, avec la cour royale, que la loi de 1822, en créant une juridiction spéciale, avait entendu créer une juridiction indépendante de toutes les règles, de toutes les formes du droit commun, dispensée, par conséquent, d'accorder à l'exercice du droit de défense les moyens et les garanties ordinaires. Les avocats des journaux soutenaient tout le contraire, et s'étonnaient que, sous l'empire de la Charte, ont pût élever une telle prétention. Or, la cour, après une longue délibération, donna tort à la cour royale de Paris, cassa son arrêt, et renvoya les prévenus devant la cour d'assises du département de la Somme.

A vrai dire, l'arrêt était inexécutable, et les journaux roya-

listes, furieux de ce dénouement inattendu, demandèrent, non sans raison, comment une cour étrangère pourrait apprécier la fidélité ou l'infidélité d'un compte rendu, lorsque les faits s'étaient passés loin de ses yeux, et ne se trouvaient consignés dans aucun procès-verbal détaillé. Le délit disparaissait donc par la force des choses, et la cour d'assises de la Somme n'avait qu'à déclarer son incompétence. C'est ce qu'elle fit, en effet, et ainsi échoua cette première tentative contre deux des principes les plus sacrés du droit public de la France, celui de la liberté de la défense et celui de la publicité des débats judiciaires en matière de presse, comme en toute autre matière.

Vers la même époque, les colonels Fabvier et Dentzel, et le jeune Marque, chirurgien interne à Bicêtre, comparaissaient devant le tribunal de police correctionnelle, comme prévenus d'avoir participé à une tentative d'évasion en faveur des condamnés de la Rochelle. Dans ce procès, qui se termina par l'acquiescement de Fabvier et par la condamnation à quatre et trois mois de prison de Dentzel, Marque et Guillé de la Touche, contumace, le ministère public fit de vains efforts pour découvrir par qui avait été fournie la somme de 70,000 francs. Enfin, les nommés Delaserve, avocat stagiaire, Meurice, Marchand et autres furent traduits devant la cour d'assises, comme prévenus d'avoir participé à l'envoi de lettres menaçantes aux magistrats et aux jurés. Deux faits étaient établis : l'impression de la liste des jurés à un grand nombre d'exemplaires, et l'envoi de cette liste à plusieurs magistrats et jurés, avec des annotations menaçantes. De plus, il était prouvé que Delaserve et autres avaient fait imprimer les listes, mais non qu'ils fussent les auteurs de l'envoi. Or, le ministère public prétendait que l'impression des listes constituait un fait de complicité avec les auteurs inconnus des menaces ; les principaux avocats de Paris niaient, au contraire, qu'il y eût entre les deux faits une connexité nécessaire. Au



point de vue légal, les avocats avaient certainement raison ; mais le jury, qui se décide surtout par des considérations morales, n'en rendit pas moins contre Meurice et Marchand un verdict de culpabilité, et la cour les condamna à six mois de prison.

Une brochure, dans laquelle M. Jacques Kœchlin racontait, avec une juste indignation, tous les détails du guet-apens dont Caron avait été victime, donna aussi lieu à des poursuites judiciaires, et l'éditeur du *Journal du Commerce*, pour avoir inséré quelques extraits de cette brochure, fut condamné à un mois de prison. Quant à l'auteur de la brochure, il parvint, de remise en remise, à gagner l'époque de l'ouverture de la Chambre, et ce fut seulement au milieu de l'année 1825 qu'il fut jugé et condamné.

De toutes les affaires qui se succédaient ainsi, à peu de jours d'intervalle, aucune n'excita plus vivement l'attention publique que la double poursuite dirigée contre M. Benjamin Constant, pour une lettre au procureur général de Poitiers, et pour une autre lettre, où il qualifiait avec beaucoup d'énergie la déposition de M. de Carrère. Dans la première lettre, M. Benjamin Constant accusait M. Mangin d'avoir, dans le cours des derniers débats, défiguré les faits, falsifié les témoignages, cherché, tantôt à intimider, tantôt à séduire les prévenus et les témoins, calomnié les députés, trahi, enfin, dans ses moindres expressions, une effervescence passionnée, une soif de vengeance peu convenables chez un magistrat. Et pourtant l'homme qui, sans preuves et même sans vraisemblance, usurpait ainsi les fonctions d'accusateur, avait soin lui-même de se déclarer incompétent. « Si je l'étais ! avez-vous dit ! Je vous le demande, que signifie cette exclamation, si ce n'est le regret impatient de ne pouvoir vous précipiter sur un assez grand nombre de têtes ? Si vous étiez compétent, que feriez-vous ? Je ne veux pas le dire ; tous ceux qui ont lu cette exclamation se le disent assez. »

Certes, la réponse était vive; mais l'attaque avait été violente, et à l'accusation d'avoir perverti et perdu le malheureux Caffé, M. Benjamin Constant avait le droit d'opposer un énergique démenti. Le gouvernement fut d'un autre avis, et, à la suite du gouvernement, les journaux royalistes soutinrent « qu'il n'était pas permis de repousser, par la voie des pamphlets ou des journaux, une accusation émanée de l'autorité publique. » L'organe du ministère public, dans cette affaire, était M. Billot, qui, avec moins de talent, égalait ou dépassait en violence monarchique M. Mangin et M. de Marchangy. Selon son réquisitoire, aussi injurieux que déclamatoire, toute la brochure de M. Benjamin Constant pouvait se résumer en deux mots : haine aux magistrats, intérêt pour les conspirateurs. A ce réquisitoire, M. Benjamin Constant répondit en déclinant la compétence du tribunal, par ce motif qu'il n'avait fait que repousser les accusations outrageantes dirigées contre lui, au sujet des opinions qu'il avait émises à la tribune. Or, en vertu de l'art. 18 de la Charte et de l'art. 21 de la loi du 17 mai 1819, la personne du député était inviolable à raison de ses discours.

L'exception combattue par M. Billot ayant été rejetée, M. Benjamin Constant dut se défendre au fond, et il le fit avec beaucoup de talent et d'énergie. Il prouva péremptoirement, d'une part, que c'était pour lui un devoir rigoureux de réfuter les abominables accusations dont il avait été l'objet; d'autre part, que le seul moyen qu'il eût de réfuter ces accusations, était celui qu'il avait choisi. Aucun agent administratif, en effet, ne pouvait être poursuivi sans l'autorisation du conseil d'État, et, quand il s'agissait d'un procureur général, la difficulté était bien plus grande encore. L'outrage, sans doute, était toujours blâmable; mais les magistrats n'étaient pas les seuls qui dussent en être préservés, et les députés avaient droit aussi à la protection de la loi. Le ministère public se taisait pourtant, quand certains écrivains, bien

connus, comparaient une portion de la Chambre à des forçats libérés ou libéraux! Et, quand un député, accusé d'avoir poussé lâchement à la mort des malheureux qu'il avait abusés et abandonnés, éprouvait le besoin de défendre sa vie calomniée, son honneur outragé, c'était ce député que l'on trouvait juste et décent de poursuivre!

Dans le cours de son excellent discours, M. Benjamin Constant avait déclaré, à plusieurs reprises, qu'il n'avait jamais fait et ne ferait jamais partie d'une association secrète, et que c'était publiquement, au grand jour, qu'il entendait défendre les garanties et les droits que la Charte lui assurait. En cela, M. Benjamin Constant disait vrai, et ce n'était pas lui répondre que de revenir, comme le fit M. Billot, sur les fautes de sa vie passée et sur sa conduite dans les Cent-Jours. Mais le tribunal avait son parti pris, et, malgré une réplique éloquente de M. Benjamin Constant, il fut condamné à un mois de prison.

Une seconde condamnation l'atteignit pour sa lettre à M. de Carrère, bien que de la part de ce dernier la provocation eût été plus directe encore et moins excusable. Dans son ardeur à inculper M. Benjamin Constant, M. de Carrère avait allégué contre lui plusieurs faits graves et notoirement faux. En les reproduisant dans sa lettre, M. Benjamin Constant avait répondu à chacune de ses allégations par ces seuls mots : « C'est un mensonge! » Une d'elles lui avait pourtant paru digne d'une réponse un peu plus développée. « M. de Carrère, avait-il dit, finit par un cinquième mensonge, d'autant moins convenable, que la notoriété publique en montre l'infamie. Il veut faire croire que je voyageais avec une autre personne que madame Benjamin Constant, et que je la faisais passer sous son nom. Je ne devine pas quel intérêt il a eu à une imposture si facile à confondre et à rejeter sur son auteur. Au reste, M. de Carrère et ses pareils doivent insulter les femmes. L'excès de la bassesse est naturelle-



ment associé à l'excès de la féroacité. On avait perdu ce genre depuis 1795. »

En demandant au tribunal de condamner M. Benjamin Constant à six mois de prison pour outrage à un témoin et à un fonctionnaire public dans l'exercice de ses fonctions, M. Billot voulut bien reconnaître que la déclaration de M. de Carrère avait dû *déplaire au sieur Benjamin Constant*. Mais rien ne l'empêchait, ou bien de rectifier poliment les faits, ou bien de porter plainte contre M. de Carrère. Ce qui ne lui était pas permis, c'était d'oublier les égards dus au caractère dont M. de Carrère était revêtu, et de lui adresser l'outrage le plus sanglant.

Cette fois encore, M. Benjamin Constant se défendit lui-même, et opposa au récit de M. de Carrère un récit tout différent. Puis, venant à la calomnie qui avait surtout motivé sa lettre, il reconnut que cette lettre renfermait des expressions qui, non provoquées, eussent été de sanglants, d'explicables outrages. « Mais, dit-il, odieusement insulté et calomnié, j'ai cherché les expressions les plus fortes; si j'en avais trouvé de plus fortes encore, je les aurais choisies. »

Dans sa réplique, M. Billot s'attacha surtout à relever le caractère des magistrats et à rabaisser celui des députés qui, dit-il, n'étaient point, comme on voulait le prétendre, assis au premier rang de la hiérarchie constitutionnelle. En réalité, et d'après la Charte, le véritable représentant de la nation était le roi. La conclusion était que M. Benjamin Constant invoquait à tort le caractère dont il avait été revêtu, et qu'il devait être condamné. Il le fut, en effet, non pas à six mois, mais à six semaines de prison, et malgré un habile plaidoyer de M. Berville, les journaux qui avaient publié la lettre furent condamnés en même temps que lui.

Cependant, quatre des députés inculpés à Poitiers, MM. Lafitte, Foy, Kératry et Benjamin Constant, avaient adressé au garde des sceaux une plainte en calomnie contre M. Margu,

et une requête en règlement de juge. La cour de cassation, à laquelle la plainte avait été renvoyée, en délibéra longuement, au grand mécontentement des journaux royalistes. « Est-ce que cette comédie scandaleuse, disait la *Foudre*, n'aura pas un dénouement? Jusqu'à quand les tribunaux donneront-ils le spectacle d'un procureur général, plein de fermeté, de courage et d'honneur, luttant contre des *hommes méprisés*? Est-il bien utile que le fonctionnaire courageux, qui a rempli son devoir, soit mis en parallèle avec les coupables qu'il a dénoncés? » La cour de cassation, enfin, rendit son arrêt, et repoussa la plainte en calomnie, par ce motif que, ni l'acte d'accusation ni le plaidoyer du 5 septembre ne présentaient les caractères de mauvaise foi et de dessein de nuire, sans lesquels il n'existe point de délit de calomnie; mais, en même temps, elle reconnut que plusieurs passages du plaidoyer n'étaient point assez mesurés. Quant au passage relatif à ceux qui recélaient les trésors de l'usurpateur pour soudoyer des insurrections, elle déclara qu'il ne pouvait s'appliquer à M. Laffitte, puisque, loin de recéler les fonds qui lui avaient été confiés, il les avait précédemment déclarés et mis à la disposition de la justice. Si cet arrêt ne donnait point gain de cause aux quatre députés, il n'était point non plus de nature à satisfaire M. Mangin, et les royalistes s'en montrèrent plus mécontents que les libéraux. Chacun, d'ailleurs, remarqua que MM. de Lafayette et Voyer-d'Argenson n'avaient pas joint leur plainte à celle de leurs collègues, et l'on en comprit facilement la raison.

Pendant qu'à l'intérieur on ressentait ainsi le contrecoup des dernières conspirations, il se préparait, au dehors, des résolutions d'une grande importance et qui devaient changer la face de la politique européenne. A l'issue du congrès de Laybach, il avait été convenu que, vers le milieu de l'année 1822, les plénipotentiaires des grandes puissances se réuniraient de nouveau, à l'effet de décider s'il y avait lieu de

mettre un terme à l'occupation militaire de l'Italie ou au moins de la réduire. Mais, depuis cette époque, la question italienne avait cessé d'être, aux yeux des souverains, la question principale, et l'Espagne, à son tour, avait le triste privilège d'attirer leur attention. On sait quelle avait été, relativement à l'Espagne, la sage politique du ministère Richelieu. Tout en regrettant, tout en blâmant la Révolution de 1820, il s'était obstinément refusé, malgré les vives instances de l'empereur Alexandre, à y trouver un motif suffisant d'intervention militaire. Il s'était donc borné à conseiller au roi Ferdinand de s'unir au parti libéral modéré, et à nouer des rapports avec les hommes influents de ce parti, par l'intermédiaire de la légation française, en leur promettant le concours de la France, s'ils voulaient travailler sérieusement à modifier la constitution anarchique de 1812.

Après la chute du ministère Richelieu, cette politique parut être encore celle du gouvernement français, et les instructions données par M. Pasquier à M. de Lagarde furent confirmées par M. de Montmorency. Mais à Madrid, comme à Paris, on ne tarda pas à s'apercevoir que, si le langage était le même, la pensée était différente, et que le nouveau ministre des affaires étrangères comprenait tout autrement que l'ancien les droits et les devoirs de la France. Au commencement de 1822, une démarche secrète du roi d'Espagne vint d'ailleurs fournir aux partisans de l'intervention armée un argument inattendu. Cette démarche consistait dans une lettre où il priait son parent, le roi de Naples, « d'invoquer l'appui et l'intervention des souverains à l'effet de le délivrer de la captivité où il était retenu <sup>1</sup>. » Une telle demande, transmise par le roi de Naples aux cours de France, d'Autriche et de Russie, ne pouvait manquer de faire revivre l'ancien débat entre les trois cours. Comme on devait s'y attendre, chacun resta dans

<sup>1</sup> *Mémoire de M. Bois-le-Comte.*



son rôle. L'empereur Alexandre prit feu, et revint avec une nouvelle ardeur à son vieux projet d'intervention collective. M. de Metternich feignit d'entrer dans ses vues, tout en insistant sur le danger qu'il y aurait à mettre l'armée française en contact avec la révolution espagnole, et proposa de renvoyer l'affaire au futur congrès. Le ministère français fit une réponse dilatoire, et exprima la crainte qu'on ne perdit le roi Ferdinand en voulant le sauver.

De la part d'une portion du ministère, ce langage était sincère, et, à cette époque, personne, plus que M. de Villèle, n'était contraire à l'idée d'une intervention militaire en Espagne, à moins d'une nécessité évidente et impérieuse; mais, aux yeux de M. de Montmorency, cette nécessité existait déjà, et il ne restait plus qu'à bien choisir son moment. De là, dans la conduite et le langage du gouvernement, une obscurité fâcheuse et des contradictions déplorables. Ainsi, d'un côté, l'ambassadeur de France, à Madrid, avait ordre de s'entendre avec M. Martinez de la Rosa, alors ministre des affaires étrangères, tandis que, de l'autre, des secours étaient donnés sous main aux royalistes insurgés de la Navarre et de la Catalogne! La conséquence de ce double jeu, c'est que les royalistes se plaignaient d'être faiblement soutenus, les constitutionnels d'être trompés ou trahis par le gouvernement français. Le roi Ferdinand, enfin, à qui la France, par une telle conduite, faisait espérer l'intervention armée, en même temps qu'elle lui donnait officiellement de sages conseils, préférait l'intervention aux conseils, et devenait, chaque jour, plus contraire à toute espèce d'accommodement. On a vu, plus haut, à quelles folles résolutions il se laissa entraîner et quelles en furent, dans la journée du 7 juillet, les funestes conséquences.

Dès les premiers mois de 1822, il paraissait certain que la question espagnole, plus que la question italienne, occuperait et diviserait le futur congrès. Le choix des plénipotentiaires

qui devaient y représenter la France, avait donc une grande importance. Avant qu'il fût encore question de les choisir, M. de Chateaubriand, à peine arrivé à Londres, déclarait, avec la naïveté d'un orgueil incomparable, que lui seul était capable de rétablir, dans le congrès, les affaires de la France, comme il les avait rétablies à Berlin et à Londres. Selon lui, M. de la Ferronnays avait mal pris l'empereur Alexandre, à Laybach; M. de Caraman était l'ennemi de M. de Villèle et l'âme damnée de M. de Metternich; M. de Laval n'avait et ne pouvait avoir aucune influence. Quant à M. de Montmorency, ce serait, pour la France et pour lui-même, un grand malheur qu'il voulût aller au congrès. « C'est, répétait-il dans toutes ses lettres à M. de Villèle, c'est la chose que je désire le plus... Servez-moi, afin que je vous serve... Quand j'aurai négocié avec les rois, je n'aurai plus de rival. » Il prévoyait, pourtant, que peut-être M. de Montmorency tiendrait à représenter la France. Dans ce cas, il demandait à M. de Villèle s'il ne pourrait pas le faire nommer ministre des affaires étrangères par intérim. En attendant, il pensait qu'il serait très-utile à la cause du roi de lui donner le cordon bleu. « M. Decazes, disait-il, l'avait, et dans la diplomatie cela fait bien<sup>1</sup>. »

En même temps qu'il écrivait ainsi à M. de Villèle, il adressait à M. de Montmorency des lettres non moins pressantes, bien que sur un ton plus réservé. « Je pense, disait-il, qu'il est bon pour vous et pour moi que vous me mettiez en rapport direct avec les souverains de l'Europe. Vous complétez ainsi ma carrière, et vous m'aurez toujours sous la main pour vous faire des amis et pour repousser vos ennemis. » Comme dans les lettres précédentes, il écartait péremptoirement MM. de la Ferronnays et de Caraman, mais non M. de Laval, parent et ami de M. de Montmorency. Il lui semblait aussi que, si le

<sup>1</sup> *Papiers de M. de Villèle* : Lettres de M. de Chateaubriand. — Avril, mai et juin.

congrès avait lieu en Italie, M. de Blacas y serait naturellement appelé. « Voici donc mon calcul, disait-il : Pour le roi, M. de Blacas; pour vous, le duc de Laval, et pour votre opinion et votre ministère, moi <sup>1</sup>. »

M. de Chateaubriand protestait d'ailleurs avec indignation contre le dessein qu'on lui prêtait de prendre la place de M. de Montmorency; s'il voulait aller au congrès, c'était pour être son bras droit, et pour lui faire là des amis, comme il lui en faisait à Londres. « J'ai détruit à Berlin et à Londres, ajoutait-il, les préjugés qu'on nourrissait contre nous. Vous ne pouvez pas m'envoyer passer trois mois dans toutes les cours; il faut donc saisir l'occasion d'un congrès. »

Dans son désir ardent de réussir, M. de Chateaubriand ne se bornait pas à sa correspondance avec les ministres. Il avait, en outre, mis sa requête sous la protection d'une femme, aimable et bonne, sur laquelle il avait beaucoup d'influence, et qui n'en avait pas moins sur M. de Montmorency. Mais, en écrivant presque chaque jour à madame Récamier, pour la supplier d'intervenir en sa faveur, il donnait à sa prière un tour tout particulier. A l'entendre, le congrès lui était fort indifférent; « mais, disait-il, ce congrès a l'immense avantage de me ramener à Paris, et toute cette politique ne signifie autre chose, sinon que je meurs du désir de vous voir. » De temps en temps, pourtant, le fond du cœur se laissait entrevoir. « Je porte bonheur aux royalistes, disait-il. Je ne puis m'empêcher de remarquer que leurs affaires s'arrangent partout où je vais, et se dérangent partout où je ne suis pas. » Donc, il était nécessaire, dans l'intérêt des royalistes, qu'il allât au congrès. Et puis, ajoutait-il, « j'ai toujours cru que, pour accomplir mes destinées, il fallait passer par l'Angleterre d'abord, ensuite par le congrès. Alors j'aurai

<sup>1</sup> Lettre de M. de Chateaubriand à M. de Montmorency. — (*Souvenirs de madame Récamier*, t. I, p. 416.)



devant moi la retraite la plus honorable ou le ministère le plus utile à la France. » Cela dit, il revenait bien vite au thème obligé. S'il désirait le congrès, c'était pour arriver au ministère, et s'il désirait arriver au ministère, c'était pour se rapprocher de madame Récamier. « Il y a trois mois, disait-il, que je vous ai quittée, et ces trois mois m'ont vieilli de trois siècles. Que ne suis-je pour toujours dans la petite cellule<sup>1</sup> ! »

Quant à son opinion sur la question qui devait occuper surtout le congrès, il n'en avait pas, ou, s'il en avait une, il se gardait bien de la dire. En la disant, en effet, il eût nécessairement déplu à M. de Villèle, ou à M. de Montmorency, et il voulait plaire à tout le monde, même à M. de la Rochefoucauld et à madame du Cayla. « Il faut bien ménager *Sosthènes et ses amis*, disait-il, et leur mettre dans la tête que, si Mathieu lui-même ne va pas au congrès (et il aurait tort politiquement d'y aller), il n'y a personne à y envoyer que moi. Mais, si Mathieu allait au congrès, pourquoi n'aurais-je pas le portefeuille des affaires étrangères par intérim ? Voilà une idée à jeter en avant auprès de *Sosthènes et de ses amis* ; mais il ne faudrait pas en dire un mot à Mathieu, il prendrait l'épouvante. » Puis revenait, comme post-scriptum obligé, le refrain invariable de « la petite cellule. »

Ces détails seraient indignes de l'histoire, et nous laisserions dans l'ombre ces petites faiblesses d'un homme de génie, si cet homme, par sa conduite au congrès d'abord, puis au ministère, puis dans l'opposition, n'avait pas exercé une action considérable sur les destinées de la Restauration. Il importe donc de bien comprendre quel était son caractère et à quels mobiles il céda. A cette époque, M. de Villèle avait confiance en lui et le servait de son mieux. M. de Montmorency, au contraire, ne l'aimait pas et se méfiait de lui. M. de Montmo-

<sup>1</sup> Lettres de M. de Chateaubriand, publiées *in extenso* dans les *Souvenirs de madame Récamier*.

morency d'ailleurs avait lui-même envie d'aller au congrès, et il en avertissait loyalement M. de Chateaubriand qui, dans son mécontentement, parlait de donner sa démission. Néanmoins, son parti n'était pas pris. « Si je me retire, disait-il, j'ébranle tout le système royaliste. Si je demeure patient sous le traitement qu'on me fait essuyer, je mourrai ici de spleen et de chagrin. » Une ressource pourtant lui restait, celle que M. de Montmorency l'emmenât avec lui, comme lord Castlereagh, devenu marquis de Londonderry, devait emmener le sous-secrétaire d'État, lord Clanwilliam.

Pendant que cette question paraissait occuper exclusivement M. de Chateaubriand, de graves événements se passaient en Espagne, et à la suite de la journée du 7 juillet, le parti exalté triomphait à Madrid, tandis que, dans les provinces du nord, l'insurrection royaliste gagnait du terrain. Chaque jour donc, les journaux royalistes, le *Journal des Débats* excepté, demandaient avec plus d'instance et de violence, qu'une armée française allât délivrer le roi d'Espagne, et que l'on en finît avec les idéologues et les songe-creux qui désolaient l'Europe. Toute hésitation sur ce point était, selon eux, un acte de trahison, et il ne servait à rien d'avoir renversé le duc de Richelieu, si ses successeurs se montraient aussi pusillanimes. En même temps, ils donnaient à entendre que le blâme ne s'appliquait pas à tous les ministres, et qu'il y avait dans le cabinet deux fractions, « l'une noble et généreuse qui reconnaissait pour ses organes les Cicéron et les Démosthènes du parti royaliste (MM. de Marchangy et Mangin); l'autre, timide et temporisatrice, qui se plaisait dans les négociations, dans les voies détournées, dans les demi-mesures. » A laquelle de ces deux fractions appartiendrait le dernier mot? Voilà ce qui n'était pas encore résolu, et ce qui devait décider du sort de la monarchie!

La nomination des plénipotentiaires cessait donc d'être une question personnelle, et devait faire pressentir le parti que

prendrait la France. Malgré la peine qu'il s'était donnée pour rattacher à sa cause *Sosthènes et ses amis*, M. de Chateaubriand ne trouvait pas de ce côté tout l'appui qu'il avait espéré. En revanche, M. de Blacas, ambassadeur à Rome, venait de donner sa démission, et M. de Laval le remplaçait, ce qui débarrassait à la fois M. de Chateaubriand de deux concurrents dangereux. Louis XVIII, enfin, répugnait à nommer M. de Montmorency dont l'étroite dévotion lui déplaisait, et dont il redoutait l'ardeur guerrière. A défaut de M. de Villèle qui avait positivement refusé de quitter Paris, Louis XVIII ne savait donc qui choisir, et M. de Chateaubriand, instruit de cette circonstance, redoublait d'instances et faisait agir madame de Duras aussi bien que madame Récamier. Au milieu de ces intrigues et de ces incertitudes, un événement extraordinaire, le suicide du marquis de Londonderry, vint porter une nouvelle perturbation dans les combinaisons politiques. A Laybach, comme on l'a vu, lord Londonderry, chef d'un ministère tory, s'était vu forcé, par le cri de l'opinion publique, à répudier la politique de la Sainte-Alliance, et à se faire ostensiblement le représentant de l'indépendance des peuples. Mais, séparé de l'Autriche sur la question italienne, il s'était rapproché d'elle sur la question grecque, et, d'accord avec M. de Metternich, il avait pesé sur l'empereur Alexandre pour l'empêcher de déclarer la guerre à la Turquie. Enfin, sur la question espagnole, il n'avait cessé, dans ses conversations avec M. de Chateaubriand, comme dans sa correspondance officielle, de refuser à la France le droit d'intervenir, et de signaler les dangers qu'une telle intervention ferait courir à l'Europe. Comme à cette époque, M. de Metternich, par des raisons qui seront dites plus tard, était aussi fort opposé à l'intervention française, il lui avait été facile de s'entendre avec lord Londonderry, et, pour que tout fût réglé d'avance, il avait imaginé de faire précéder le congrès par une conférence préparatoire à Vienne. Son espoir était d'amener ainsi



un rapprochement définitif entre l'empereur Alexandre et le ministre anglais, et d'arriver à Vérone avec des résolutions arrêtées. Néanmoins, l'empereur Alexandre et lord Londonderry ayant accepté l'invitation, M. de Metternich avait cru devoir, pour la forme, inviter aussi M. de Montmorency. C'est dans ces circonstances et au moment où il allait quitter l'Angleterre que, le 12 août, lord Londonderry, malade depuis plusieurs jours, s'ouvrit l'artère carotide avec un canif, et mourut sur-le-champ.

Que l'on voie, dans cet acte funeste, un simple accès de démence ou l'effet des soucis et des embarras politiques, la mort du marquis de Londonderry n'en était pas moins un incident très-grave, non-seulement pour l'Angleterre, mais aussi pour l'ensemble des affaires européennes. M. de Chateaubriand y découvrit autre chose encore, un argument de plus contre la prétention de M. de Montmorency qui ne pouvait plus s'appuyer de l'exemple de lord Londonderry. Il s'empessa donc d'envoyer à Paris son secrétaire particulier, qui en revint le 21 août, avec une lettre évasive de M. de Montmorency. Pendant son absence, l'anxiété de M. de Chateaubriand, telle qu'elle se peint dans ses lettres à madame Récamier, passait toute mesure, et, quand le refus à peine déguisé de M. de Montmorency lui parvint, son chagrin alla presque jusqu'au désespoir. Il demanda alors à M. de Marcellus, secrétaire d'ambassade, d'aller plaider sa cause, et, deux jours après, celui-ci avertissait MM. de Montmorency et de Villèle que s'ils n'envoyaient pas M. de Chateaubriand à Vérone, ils devaient s'attendre à le voir revenir à Paris, démissionnaire et mécontent. M. de Villèle qui espérait trouver en M. de Chateaubriand un contre-poids utile à l'ardeur belliqueuse de M. de Montmorency, était gagné d'avance, et il finit, non sans peine, par faire partager son opinion à la majorité du conseil. Le 29 août, au milieu de la nuit, M. de Marcellus réveillait donc son ambassadeur et lui annonçait qu'il était nommé

plénipotentiaire au prochain congrès. La joie de M. de Chateaubriand fut d'autant plus grande que, la veille encore, il désespérait du succès. « Ce n'est pas, écrivait-il, un homme comme moi que l'on veut, et Mathieu et Villèle m'auront également trompé. Je les plains, car je leur prédis qu'avec ces manières, ils ne se soutiendront pas. Ils tomberont aux applaudissements de toutes les opinions et de tous les partis. » Sa joie, d'ailleurs, passa vite, et M. de Marcellus, qu'il venait d'embrasser avec effusion, le vit, quelques heures après, entrer dans sa chambre, agité, furieux, presque résolu à ne pas partir<sup>1</sup>. Il partit, pourtant, fort content d'aller retrouver la *petite cellule*, et plus content encore d'aller chercher, dans une assemblée d'empereurs et de rois, la haute destinée à laquelle il aspirait sans cesse, tout en feignant de la dédaigner.

Peu de jours après la mort de lord Londonderry, il avait été décidé que le duc de Wellington le remplacerait au congrès : mais il restait à le remplacer, comme ministre des affaires étrangères, et le choix était difficile. L'opinion publique désignait l'illustre Canning, récemment nommé gouverneur de l'Inde, et qui faisait, à ce moment, ses préparatifs de départ. Mais, bien que M. Canning, élève et collègue de Pitt, eût été jadis un ardent conservateur, de grands obstacles s'élevaient devant lui. D'une part, ses tendances relativement libérales, et surtout ses motions annuelles en faveur des catholiques, inquiétaient les vieux tories, à la tête desquels se trouvait le lord chancelier Eldon ; d'autre part, Georges IV, qui ne l'avait jamais aimé, l'aimait moins que jamais depuis le refus qu'il avait fait de s'associer aux poursuites contre la reine. Mais, dans les gouvernements parlementaires, les rois ne sont pas libres de choisir pour ministres ceux qui leur plaisent, et d'écarter ceux qui leur déplaisent. Malgré sa répugnance, Georges IV dut élever Canning au poste d'où la mort seule

<sup>1</sup> *Politique de la Restauration*, par M. de Marcellus.

devait le faire descendre, et où il changea si profondément la politique extérieure de son pays.

Après quelques hésitations, la ville de Vérone avait été choisie pour lieu de réunion du congrès, et MM. de Montmorency, de Chateaubriand, de la Ferronnays, de Caraman avaient reçu la mission honorable, mais difficile, d'y représenter la France. M. de Montmorency devait assister seul à la conférence de Vienne, et il était entendu qu'il n'irait à Vérone que si le duc de Wellington, premier plénipotentiaire anglais, avait lui-même l'ordre de s'y rendre. Malgré cette restriction aux pouvoirs qu'il avait reçus, Louis XVIII conservait ses méfiances, et six jours après le départ de M. de Montmorency pour Vienne, le 7 septembre, une ordonnance parut au *Moniteur* qui nommait M. de Villèle président du Conseil. C'était dire clairement que le roi préférait la ligne politique de M. de Villèle à celle de M. de Montmorency, et qu'à partir de ce moment, le ministre des finances était de nom, comme de fait, le chef incontesté du ministère.

Cette question de la présidence s'agitait depuis quelque temps, et la veille du départ de M. de Montmorency, le 29 août, le roi, en recevant ses adieux, lui avait parlé de son dessein, mais vaguement et sans paraître y attacher beaucoup d'importance. Quand donc il apprit, à Vienne, par le *Moniteur* et par une lettre de M. de Villèle, la nouvelle organisation du Conseil, il en fut profondément blessé, et il n'hésita pas à s'en expliquer franchement avec le roi et avec M. de Villèle lui-même. Il reconnaissait que, dans son audience de congé, le roi lui en avait dit un mot; mais il ne croyait ni que la résolution fût prise, ni qu'elle dût se réaliser si promptement. Malgré son attachement pour M. de Villèle, il ne pouvait lui cacher que la nouvelle l'avait douloureusement affecté, moins pour lui-même que pour le corps auquel il appartenait. Dans un ministère où il y avait quatre pairs, on ne pouvait comprendre qu'un député devint chef du ministère. « Jamais



cela ne s'était vu, et, en Angleterre, M. Pitt lui-même n'avait pas été président du Conseil<sup>1</sup>. »

Quand on lit cette lettre de M. de Montmorency, on est étonné de l'ignorance qu'elle révèle chez l'homme qui, à cette époque critique, était chargé de parler pour la France dans les conseils de l'Europe. Comment M. de Montmorency ne savait-il pas, qu'en Angleterre, le premier ministre n'est pas le président du conseil, mais le premier lord de la trésorerie, et que M. Pitt, dont il invoquait si étrangement l'exemple, avait été premier lord de la trésorerie pendant près de vingt ans ?

Si l'on en juge par une lettre que son gendre, M. Sosthènes de la Rochefoucauld, lui écrivit à ce sujet<sup>2</sup>, son mécontentement fut si vif qu'il songea à donner sa démission. Néanmoins, il n'en fit rien ; mais on peut croire que cet incident, en l'irritant contre M. de Villèle, ne laissa pas de le disposer, dans la grave négociation dont il était chargé, à consulter son sentiment personnel plutôt que celui du cabinet.

C'est dans un conseil tenu le 26 août, en présence du roi, que ses instructions avaient été débattues, et bien qu'elles n'eussent pas encore reçu la forme officielle, M. de Montmorency en connaissait l'esprit. Or, il lui était enjoint de ne prendre l'initiative d'aucune délibération sur la situation de l'Espagne, et, si cette initiative était prise par d'autres, de bien établir que la France devait rester l'unique juge de ce que pouvait exiger d'elle le soin de son honneur et de son intérêt. Pour le cas seulement où la guerre éclaterait entre la France et l'Espagne, M. de Montmorency pouvait demander quelle serait l'attitude des puissances alliées, et si elles seraient ou non disposées à prêter leur concours.

Peu de jours après, le 6 septembre, M. de Villèle écrivait

<sup>1</sup> *Papiers de M. de Villèle* : Lettre de M. de Montmorency, 11 septembre.

<sup>2</sup> *Mémoires de M. de la Rochefoucauld*, t. VI.

dans le même sens à M. de Montmorency. « Informez-vous, lui disait-il, des dispositions dans lesquelles sont les cabinets sur cette maudite affaire. Ne vous avancez pas trop. Demandez à nous consulter, s'il s'agissait d'un grand parti. Nous sommes en état de nous préserver nous-mêmes, alors même qu'on nous laisserait seuls<sup>1</sup>. »

M. de Montmorency avait donc reçu du roi et du conseil la mission bien expresse, non de pousser à la guerre, mais de l'éviter si cela était possible, et, dans tous les cas, de réserver à la France la liberté entière de ses résolutions et de ses mouvements. Mais ce n'étaient là ni ses propres opinions ni celles de la majorité du parti royaliste, et, dès le jour de son arrivée à Vienne, son langage fut tel qu'il fit croire à tout le monde que la France voulait la guerre, et que, la guerre éclatant, elle se proposait de réclamer le concours actif des puissances alliées. A la vérité, on savait que M. de Villèle tenait un tout autre langage, et la nouvelle de son élévation à la présidence du Conseil donna un moment l'idée que le parti de la paix pourrait bien l'emporter à Paris; mais M. de Montmorency, avec qui le comte d'Espagne, envoyé de l'insurrection royaliste, avait presque chaque jour de longues conférences, n'en persista pas moins à soutenir que la guerre était inévitable, et, peu de jours après, la transformation du

<sup>1</sup> Il existe sur le congrès de Vérone une grande masse de documents connus et imprimés, tels que le *Congrès de Vérone*, par M. de Chateaubriand; la *Politique de la Restauration*, par M. de Marcellus, chargé d'affaires à Londres, pendant le congrès; les débats parlementaires, en France et en Angleterre; les papiers publiés par ordre du parlement anglais; les *Castlereagh dispatches*; la *Vie de lord Castlereagh et de sir Charles Stewart* (ambassadeur à Vienne), par Alison; les lettres de M. de Chateaubriand à madame Récamier, etc. Mais j'ai pu, en outre, puiser à deux sources bien précieuses: 1° le *Mémoire* écrit pour le ministère des affaires étrangères, par M. Bois-le-Comte, présent au congrès de Vérone; 2° toute la correspondance particulière entre M. de Montmorency et M. de Villèle, pendant le congrès. C'est à la confiance de mon ancien collègue, M. de Neuville, gendre de M. de Villèle, que je dois encore cette importante communication.

cordons sanitaires en armée d'observation sembla lui donner raison. « Dans le cas où on voudrait davantage, disait M. de Villèle, en annonçant cette grave mesure à M. de Montmorency, vous savez que nous pensons que c'est aux autres à présenter leur plan, et à nous, comme les plus intéressés, à juger s'il est d'accord avec nos intérêts, nos vues et notre situation. » Mais ces réserves n'étaient pas connues, et l'eussent-elles été, le fait était trop important en lui-même pour que l'on n'en tint pas grand compte.

Le duc de Wellington n'était point encore à Vienne ; mais l'empereur de Russie, accompagné de MM. de Tatischeff, de Nesselrode et Pozzo di Borgo, y arrivait à peu près en même temps que M. de Montmorency. MM. de Nesselrode et Pozzo di Borgo avaient pris part aux conférences de Laybach ; quant à M. de Tatischeff, il remplaçait M. Capodistrias, définitivement tombé en disgrâce, comme trop libéral. Plus que jamais, l'empereur de Russie persistait dans l'idée fixe d'ériger la Sainte-Alliance en un tribunal de rois, lançant des arrêts souverains contre les peuples coupables d'effervescence révolutionnaire, et les faisant exécuter par une armée européenne. C'est à cette idée qu'il avait sacrifié son désir de secourir les chrétiens d'Orient contre la barbarie turque, et plus ce sacrifice lui avait coûté, plus il tenait à s'en dédommager par une démonstration éclatante contre la révolution espagnole. M. de Montmorency, qui déjà lui était recommandé par sa haute situation, par l'honnêteté de son caractère, par la ferveur de ses sentiments religieux, était donc un ministre selon son cœur, et fut accueilli par lui avec une bienveillance toute particulière. On peut croire que cet accueil ne fut pas sans influence sur l'esprit de M. de Montmorency, et que son zèle pour la cause des royalistes espagnols ne fit que s'en accroître.

La Russie et l'Angleterre restaient donc au congrès de Vérone, comme au congrès de Laybach, les représentants des



deux principes opposés, le principe d'une tutelle collective et armée, exercée au nom de l'Europe entière, sur les divers États européens, et le principe de l'indépendance de chaque peuple en tout ce qui concerne ses affaires intérieures; mais il y avait cette différence que la France, qui, en 1820, parlait presque comme l'Angleterre, inclinait fortement, en 1822, vers l'opinion de la Russie. En revanche, l'Autriche, toujours dirigée par M. de Metternich, paraissait s'éloigner de cette opinion, sinon en droit, du moins en fait, et répugnait à l'intervention. On sait avec quelle habileté M. de Metternich, isolé au début du congrès de Troppau, parvint à triompher de la malveillance de l'empereur Alexandre, à annuler la France, et à obtenir, malgré de belles déclarations officielles, l'assentiment tacite du ministère anglais. Mais il s'agissait alors, pour l'Autriche, d'abattre la révolution napolitaine et d'assurer ainsi sa prépondérance en Italie. En 1822, il ne s'agissait plus de l'Italie, mais de l'Espagne, bien plus éloignée, et dont l'Autriche n'avait rien à craindre. Or, dans le cas d'une intervention armée en Espagne, M. de Metternich redoutait presque également la victoire et la défaite des armées françaises. Si la France était victorieuse, il pouvait en résulter pour elle un grand accroissement de puissance; si elle était vaincue, la révolution passait presque inévitablement les Pyrénées, et l'Europe était en feu. Une autre considération bien grave pesait sur son esprit. Il se souvenait qu'à Laybach l'empereur Alexandre avait donné l'ordre à ses armées de se mettre en marche pour l'Italie, et il savait que, dans le cas d'une guerre avec l'Espagne, cet ordre serait renouvelé. Or, pour arriver en Espagne ou même en France, les armées russes devaient traverser l'Allemagne et peut-être y séjourner. C'était là, pour M. de Metternich, une perspective inquiétante et qui eût suffi pour le rendre ami de la paix.

Mais, entre la Russie ardente pour la guerre et l'Angle-

terre passionnée pour la paix, son rôle était difficile. Il n'avait point, avec M. Canning, les rapports intimes et confidentiels qui avaient existé entre lui et lord Londonderry ; d'un autre côté, il n'ignorait pas que, s'il se montrait contraire à la guerre, il perdait aussitôt son ascendant sur l'empereur de Russie, et que peut-être l'alliance qu'il redoutait le plus au monde, celle de la France et de la Russie, en serait la conséquence. Des ministres droits et véridiques, tels que M. de Montmorency et le duc de Wellington, n'auraient pas su jouer une pareille partie ; mais M. de Metternich possédait et pratiquait depuis longtemps l'art d'avoir autant de langages que d'interlocuteurs, et, au besoin, de désavouer, le lendemain, ses paroles de la veille. Bien loin de contredire l'empereur de Russie, il déclamait donc avec lui contre les révolutionnaires, et il exprimait le désir qu'ils fussent abattus à Madrid comme à Naples ; mais, en même temps, il demandait s'il était prudent de mettre l'armée française en contact avec la révolution espagnole, et si l'on devait confier le soin d'éteindre l'incendie à ceux-là même qui l'avaient allumé. Puis, se tournant vers l'ambassadeur anglais, lord Stewart, devenu marquis de Londonderry, depuis la mort de son frère, il se vantait de lutter contre les folles visions de l'empereur de Russie qui, disait-il, « veut que la France fasse entrer en Espagne ses armées gangrenées, afin d'avoir une occasion d'amener lui-même ses deux ou trois cent mille Russes. » Enfin, il insistait auprès de M. de Montmorency sur l'effet que pourrait produire, en France, la venue d'une armée russe, et il insinuait que, sans intervention, et au moyen de quelques secours d'armes et d'argent donnés aux royalistes espagnols, il ne serait peut-être pas impossible de venir à bout de la révolution.

A Vienne, comme à Laybach, la Prusse était à la remorque de l'Autriche, et M. de Bernstorff répétait, avec plus de vivacité, tout ce que disait M. de Metternich. Les ministres russes,

au contraire, M. Pozzo di Borgo surtout, poussaient ardemment à la guerre et allaient jusqu'à dire que, au besoin, on devrait forcer le gouvernement français à la faire. Quant aux ministres anglais, en attendant l'arrivée du duc de Wellington, ils se prononçaient, de la manière la plus énergique, contre toute espèce d'intervention en Espagne, et particulièrement contre l'intervention française.

Cependant les craintes qu'exprimaient avec plus ou moins de sincérité l'Autriche, la Prusse et l'Angleterre, sur la fidélité de l'armée française, avaient troublé l'empereur Alexandre, et la première question qu'il adressa à M. de Montmorency fut celle-ci : « Le roi de France est-il sûr de ses troupes ? » Mais il y avait, selon lui, un moyen infailible d'éviter tout danger, c'était qu'une armée russe passât par l'Allemagne et allât s'unir à l'armée française. Sur ce point, les instructions de M. de Montmorency étaient formelles, et ses propres sentiments n'étaient point en désaccord avec ses instructions. Il déclara donc que jamais son gouvernement ne consentirait à l'entrée d'une armée russe en France. L'empereur, d'abord, parut blessé de cette déclaration ; mais il se calma bientôt, et promit de ne mettre ses troupes en mouvement que sur la demande de la France.

Au même moment, M. de Villèle faisait une déclaration semblable au duc de Wellington qui, en allant à Vienne, avait jugé à propos de s'arrêter à Paris. A cette époque, le gouvernement anglais ne voulait pas supposer que la France songeât, même éventuellement, à une intervention armée en Espagne, et au premier mot que M. de Villèle lui en dit, le duc de Wellington, fort de sa vieille expérience, tâcha de faire ressortir les dangers d'une telle entreprise. M. de Villèle, dans les explications qui eurent lieu, s'empressa, d'ailleurs, de déclarer, « d'une part, que, dans aucun cas, la France ne consentirait à donner passage à des troupes étrangères sur son territoire ; d'autre part, qu'elle ne ferait pas la guerre



sur l'invitation, ni, à plus forte raison, sur l'injonction des puissances alliées, mais seulement quand elle y serait contrainte, soit par une agression ou une insulte du gouvernement espagnol, soit par une atteinte portée à la sûreté du roi Ferdinand ou de la famille royale. » Mais il ajouta, qu'en cas de guerre, il lui paraissait que les autres puissances pourraient joindre leur force morale à la force militaire de la France, soit par voie de déclaration, soit au moyen d'un traité éventuel.

Dans cette conversation, transmise par M. de Villèle à M. de Montmorency et par le duc de Wellington à M. Canning, M. de Villèle s'était un peu écarté de la ligne qu'il avait tracée, et on comprend sans peine que M. de Montmorency d'abord, puis l'empereur de Russie s'en montrassent fort satisfaits. Néanmoins, tout en promettant de nouveau que « pas un de ses hommes ne bougerait que d'après le désir de la France et l'accord commun, » Alexandre ne put s'empêcher de protester contre l'espèce de méfiance qu'on lui témoignait. Que pouvait-on craindre de lui et de son armée? « Pensez, ajouta-t-il, à la grande distance, et n'oubliez pas que vous pouvez avoir besoin de nous pour imposer à vos démagogues conspirant avec ceux de l'Europe. »

Avant l'arrivée de cette dépêche, M. de Metternich s'était efforcé d'amener M. de Montmorency à expliquer par écrit ce que voulait la France et quel était son but. Mais bien que fort tenté de suivre son conseil, M. de Montmorency craignait de dépasser ses instructions, et se tenait sur la réserve. Il crut voir, dans la conversation de M. de Villèle avec le duc de Wellington, un changement de politique, et il se décida à faire ce que M. de Metternich désirait; mais, pendant qu'il s'occupait de ce travail, un incident grave vint soudainement jeter dans la conférence une nouvelle cause de discorde, et envenimer encore les rapports de l'Angleterre avec la Russie.

A la suite de la conférence qui avait eu lieu à Vienne, au mois de mai, entre les ministres de la Russie, de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Prusse, l'ambassadeur anglais, lord Strangfort, avait été spécialement chargé de suivre, au nom des quatre cours, les négociations déjà entamées avec la Porte, et ce choix avait été d'abord parfaitement accueilli à Constantinople. Mais, aux conditions déjà stipulées par la Russie, lord Strangfort en ajoutait une que les quatre puissances avaient regardée comme indispensable, celle de la pacification des provinces chrétiennes insurgées, au moyen de certaines garanties, et cette condition avait soulevé l'orgueil ottoman. Lord Strangfort, malgré tous ses efforts, avait donc échoué dans sa mission, et apportait, à Vienne, au lieu de l'adhésion attendue, un refus catégorique. De plus, dans la conférence qui avait eu lieu, le 27 août, entre lui et les ministres ottomans, le Reis-Effendi s'était répandu en récriminations violentes contre la Russie qui, disait-il, avait fomenté l'insurrection, violé les traités, fourni aux Grecs des munitions et des armes, tandis que la Turquie accomplissait scrupuleusement ses obligations. A ces reproches articulés du ton le plus hautain, lord Strangfort avait répondu faiblement, et en ayant soin « de distinguer l'empereur de la faction qui profanait son auguste nom en l'associant à des entreprises révolutionnaires. »

Quand l'empereur prit connaissance du procès-verbal de cette conférence, sa colère fut grande, non-seulement contre la Porte, mais contre lord Strangfort qui, disait-il, ne s'était pas acquitté loyalement de son mandat. Il donna donc ordre à M. de Nesselrode d'adresser aux chefs des cabinets, réunis à Vienne, une circulaire dans laquelle le cabinet russe repoussait avec indignation les accusations de la Porte, et s'étonnait que l'organe d'une puissance amie, dépositaire de la confiance de l'empereur, eût pu les entendre presque sans y répondre. M. de Nesselrode subordonnait d'ailleurs le rétablissement

des anciennes relations entre la Porte et la Russie aux trois conditions suivantes :

1° Pacification de la Grèce, soit au moyen d'une négociation directe avec la Russie, soit au moyen d'une série de mesures, prises spontanément par la Porte, et de nature à donner aux chrétiens des garanties de sécurité;

2° Évacuation complète de la Moldavie et de la Valachie, et nomination des hospodars;

5° Révocation des mesures prises contre le commerce et la libre navigation de la mer Noire.

Pour M. de Metternich, qui voulait rester à la fois l'ami de la Russie et celui de l'Angleterre, l'embarras redoublait. On s'étonnait d'ailleurs de voir ainsi reparaitre toutes les prétentions russes que l'on croyait abandonnées, depuis le départ de M. Capodistrias. Quant à lord Strangfort, si ouvertement attaqué, il tenait, dans le salon de M. de Metternich, un langage plein d'emportement, et il soutenait que les accusations de la Porte étaient fondées, et qu'on pouvait en trouver la preuve dans les archives diplomatiques de la Grande-Bretagne. « Mais, ajoutait-il, il fallait une victime à l'orgueil russe offensé, et c'est moi, vicomte Strangfort, que l'on veut offrir en holocauste ! Mais le sacrifice ne s'achèvera pas sans résistance, et le taureau, en se débattant, ébranlera le temple ! On jette le gant ; eh bien ! je le relève, et puisqu'on m'a fait le champion des Turcs, je soutiendrai ce rôle<sup>1</sup>. »

Dans cette situation critique, M. de Metternich usa de son art ordinaire, et on le vit tout à la fois regretter avec lord Strangfort que la circulaire russe fût si vive, et dire à M. de Nesselrode « qu'il avait répondu exactement ce qu'il fallait répondre. » Puis, les ministres de l'Autriche, de la Prusse et de la France s'entendirent pour adresser au cabinet russe

<sup>1</sup> Ces paroles sont textuellement extraites du Mémoire de M. Bois-le-Comte, lors présent à Vienne, et qui les a entendues :



trois notes, presque identiques, où ils remerciaient l'empereur de sa modération, et promettaient de soutenir ses propositions.

Sur ces entrefaites, le duc de Wellington, que l'on attendait depuis trois semaines, était arrivé, et ce fut sur un tout autre ton qu'il répondit à M. de Nesselrode. Loin d'abandonner lord Strangford, il prit vivement sa défense, et déclara que, si ce représentant de l'Angleterre n'avait pas repoussé les accusations de la Porte, c'est qu'il avait de fortes raisons de les croire fondées. On était donc bien loin du moment où M. de Metternich avait espéré, d'accord avec lord Londonderry, rapprocher la Russie de l'Angleterre, et, quelle que fût sa dextérité, la question espagnole ne pouvait manquer d'élargir encore la brèche.

Chaque jour, en effet, ajoutait aux difficultés de la question. En Espagne, le parti triomphant abusait de la victoire, et le supplice du lieutenant-colonel Goiffieux, à Madrid, celui du général Elio, à Valence, arrachés l'un et l'autre, par la fureur populaire, à un gouvernement faible, affligeaient profondément les vrais amis de la liberté. Sur la frontière du nord, la guerre civile continuait, et, le 14 septembre, l'insurrection royaliste installait, à la Seu d'Urgel, une régence suprême d'Espagne, qui, composée du marquis de Mataflorida, de l'archevêque de Tarragone et du baron d'Eroles, assumait tous les pouvoirs, pendant la captivité de Ferdinand VII, et frappait de nullité tous les actes des cortès. A Paris, l'opinion royaliste, surexcitée par ces événements, demandait, plus passionnément que jamais, que l'armée française passât enfin la frontière, et vint au secours de la fidélité contre la trahison, de l'ordre contre l'anarchie.

Il était inévitable que ces émotions eussent leur contre-coup à Vienne, et naturellement l'ardeur de l'empereur Alexandre s'en augmentait ; mais le duc de Wellington apportait des instructions qui ne laissaient aucun espoir d'arriver

à une solution commune. A Laybach, lord Londonderry avait protesté confidentiellement d'abord, puis publiquement, contre la prétention d'ériger le congrès en une sorte de tribunal investi du droit d'appeler à sa barre les peuples et les rois; mais, en même temps, il avait reconnu que le danger, dont la révolution napolitaine menaçait les possessions autrichiennes, pouvait autoriser une intervention militaire, et, sous main, il avait poussé M. de Metternich à prendre l'initiative et la responsabilité de cette mesure. A cette époque, l'Angleterre était donc contre l'intervention en principe, pour l'intervention en fait, ce qui jetait, dans son attitude et dans son langage, une certaine incertitude. En 1822, le rôle de ses représentants était plus simple et plus net. Jamais, en effet, le gouvernement anglais n'avait admis que la révolution espagnole menaçât la sécurité intérieure de la France, et que cette puissance eût le plus faible prétexte d'intervenir à main armée. L'Espagne, d'ailleurs, défendue contre Napoléon, en 1812, par les armes de l'Angleterre, était, par rapport au gouvernement anglais, dans une tout autre position que le royaume de Naples, et l'idée que la France pût s'y rendre prépondérante lui avait toujours été insupportable. Lord Londonderry, deux jours avant sa mort, avait rédigé des instructions desquelles il résultait que l'Angleterre entendait ne rien changer à la ligne de conduite qu'elle avait suivie jusqu'alors, relativement à l'Espagne, et, après la conversation de M. de Villèle avec le duc de Wellington, ces instructions avaient été confirmées et étendues par M. Canning : « S'il existe un projet, disait-il, d'intervenir par la force ou par la menace dans la lutte actuelle, vous devez déclarer franchement et péremptoirement que Sa Majesté, quoi qu'il arrive, ne prendra jamais part à une telle intervention. »

Le duc de Wellington, dans ses premières visites aux empereurs, n'hésita donc pas à exprimer un blâme formel contre toute intervention dans les affaires d'Espagne, et

même contre le congrès projeté qui lui paraissait inutile. Sans doute, il était pénible à l'Angleterre de se séparer de ses alliés et de rompre le faisceau qui avait servi si efficacement à délivrer l'Europe; mais elle y était résolue, et c'était aux puissances à voir si elles oublieraient tous les services qu'elle leur avait rendus. D'un autre côté, M. Canning, à qui les puissances alliées avaient demandé de vouloir bien suspendre l'envoi de sir William-a-Court à Madrid, comme ministre plénipotentiaire, se borna à répondre sèchement « qu'il était déjà parti, probablement arrivé, et qu'il y resterait. »

Bien que prévue, cette vive opposition de l'Angleterre était embarrassante, surtout pour M. de Metternich, et à partir de ce moment, bien loin de presser M. de Montmorency de terminer son travail, il émit l'avis que toutes les affaires fussent renvoyées au congrès. Avant de se séparer, la conférence soumit pourtant à un examen préliminaire les affaires italiennes, et prit connaissance d'un projet, à peu près arrêté, entre l'Autriche et le roi de Sardaigne, pour déposséder le prince de Carignan de son droit héréditaire. Mais ce projet, qui n'était ni soutenu ni combattu par la Russie, rencontra, de la part de la France, la plus vive résistance, et M. de Metternich, sans l'abandonner, finit par en décliner la responsabilité.

Ainsi qu'on l'a dit plus haut, le congrès avait pour objet spécial le règlement des affaires italiennes; et, comme l'Angleterre voulait y rester étrangère, le duc de Wellington ne comptait pas aller à Vérone. L'importance des questions qui venaient de surgir le fit changer de dessein, et dès lors M. de Montmorency se trouva implicitement autorisé à prolonger sa mission. Pendant les derniers jours de son séjour à Vienne, il avait reçu de nouvelles lettres de M. de Villèle qui toujours lui recommandait expressément de ne pas se faire *rapporteur de la question espagnole*. Et, comme à Vienne même, il avait été dit plus d'une fois que, peut-être, il serait bon d'aider la



régence par l'intermédiaire de banquiers bien pensants, à qui l'on donnerait sous main la certitude de ne rien perdre, M. de Villèle répondait « que la France ne pouvait jouer à deux mains, avoir un ministre à Madrid, et fournir de l'argent et des armes à la régence..... Qu'on nous laisse, ajoutait-il, conduire notre affaire d'Espagne, comme nous le jugerons convenable, selon les événements..... Vouloir que nous agissions, selon les décrets du congrès, ce serait nous avilir et, par conséquent, nous affaiblir. » Et il se plaignait de certains royalistes « qui cherchaient, par tous les moyens, à mettre la France en guerre avec l'Espagne. »

C'en est assez pour prouver, qu'à cette époque du moins, M. de Villèle, malgré la pression des passions royalistes, était résolument contraire à la guerre d'Espagne, et que M. de Montmorency la désirait ardemment. C'est probablement le sentiment de cette dissidence qui, malgré l'autorisation qu'il avait reçue d'avance, fit hésiter M. de Montmorency, et le détermina à s'arrêter à Insprück, pour y attendre de nouveaux ordres. De cette ville, il écrivit à M. de Villèle une lettre où se manifestait visiblement le trouble de son esprit. Il n'avait, disait-il, jamais songé à se faire rapporteur de l'affaire d'Espagne ; mais il était difficile, ou plutôt impossible, qu'il ne prit pas le premier la parole, dans la première conférence où serait traitée cette grande affaire. Chacun s'y attendait, et dans toutes les conversations qu'il avait eues avec les souverains et avec leurs ministres, on commençait toujours par lui demander ce qu'il pensait de l'Espagne, et quelles étaient les intentions de la France. A cette question, il fallait bien répondre, et, pour répondre pertinemment, il avait cru devoir méditer et jeter sur le papier, non pas *un mémoire ni une note verbale, mais un simple dire*. Il promettait d'ailleurs de se conformer exactement à ses instructions.

Tel était l'état de la négociation, quand, vers le milieu d'octobre, l'ouverture du congrès eut lieu, à Vérone. Jamais,

depuis le congrès de Vienne, l'Europe n'avait vu une assemblée aussi brillante. Là se trouvaient réunis six princes souverains, l'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse, le roi de Naples, le roi de Sardaigne, le grand-duc de Toscane avec leur cour et leur nombreux entourage ; neuf ministres principaux, M. de Metternich, M. de Montmorency, le duc de Wellington, M. de Hardenberg, M. de Nesselrode, le cardinal Spina, le prince Ruffo, le marquis Neri Corsini, le comte de Latour, à qui s'adjoignaient une foule d'ambassadeurs, de ministres ou de secrétaires d'ambassade, parmi lesquels il suffit de citer : MM. de Chateaubriand, de la Ferronnays, de Caraman, de Rayneval, de Serre, de la Maisonfort pour la France ; MM. de Lebretzen, de Gentz, d'Esterhazy pour l'Autriche ; le marquis de Londonderry, lord Clanwilliam, lord Strangford, lord Burghers, M. Frédéric Lamb, pour l'Angleterre ; MM. de Bernstorff et de Hatzfeld, pour la Prusse ; MM. de Tatischeff, Pozzo di Borgo, de Lieven, de Brunow, d'Oubril pour la Russie. Ce n'est pas tout : l'impératrice d'Autriche, le vice-roi et la vice-reine du royaume de Lombardie, la duchesse de Parme, le prince Guillaume de Prusse et le prince Charles, le duc et la duchesse de Modène, la reine de Sardaigne et la grande-duchesse de Toscane étaient aussi venus à Vérone, attirés par le désœuvrement et la curiosité. Il était difficile de supposer que, d'une telle réunion, il ne dût sortir que de vaines paroles, et, d'un bout à l'autre de l'Europe, chacun était dans l'attente.

M. de Chateaubriand avait quitté Paris, le 5 octobre, peu satisfait de savoir qu'il devait retrouver, à Vérone, M. de Montmorency, mais plein de confiance dans la supériorité de son génie, et bien résolu à tout faire pour passer du second rang au premier. Il était porteur de pleins pouvoirs, et d'instructions officielles parfaitement conformes à celles qui déjà avaient été données à M. de Montmorency verbalement et par lettres. « Les plénipotentiaires de Sa Majesté,

disaient-elles, doivent surtout éviter de se présenter au congrès comme rapporteurs des affaires d'Espagne.... Ce rôle pouvait convenir à l'Autriche, au congrès de Laybach, parce qu'elle avait la volonté d'envahir Naples. Ce serait donner dans un piège que de consentir à faire prendre le même rôle à la France, au congrès de Vérone. Nous ne sommes pas décidés à déclarer la guerre à l'Espagne. » Les plénipotentiaires devaient donc déclarer au congrès que la France n'avait pas plus à redouter l'anarchie de ses voisins que les autres États de l'Europe, et qu'au moyen de l'armée d'observation elle regardait son territoire comme à l'abri de toute insulte. Dans le cas même où l'Espagne lui déclarerait la guerre elle n'aurait besoin d'aucun secours, « et même elle ne pourrait en admettre, s'il devait en résulter le passage de troupes étrangères sur le territoire français. »

M. de Villèle concluait de là que les affaires d'Espagne devaient être traitées, « sous le rapport général avec la sûreté des autres États, et le maintien de la paix du monde. »

Il restait à savoir quelle serait l'attitude des plénipotentiaires dans la délibération commune qui probablement aurait lieu sur cette grave question. Ici, les instructions étaient moins nettes et se ressentaient évidemment de la pression royaliste. D'une part, elles établissaient « que la France étant la seule puissance qui dût agir directement par ses troupes, en cas de nécessité, elle seule devait rester juge de cette nécessité; » d'autre part, elles autorisaient les plénipotentiaires, non pas à solliciter un secours, mais à émettre l'avis que, « dans le cas où la guerre viendrait à éclater entre la France et l'Espagne, les souverains alliés agiraient sagement si, pour se préserver de tout danger, ils s'engageaient à déclarer aussi la guerre, et à former, en Allemagne, une armée d'observation, destinée à venir au secours de la France, sur la demande qu'elle pourrait en faire. » Entre une telle proposition et la demande formelle d'un secours, la différence était



légère, et il faut convenir que, jusqu'à un certain point, ces deux parties des instructions impliquaient contradiction.

Dans son désir d'éviter la guerre, M. de Villèle avait conçu un autre projet dont il avait, plus d'une fois, entretenu M. de Montmorency, et qui trouvait aussi place dans les instructions. La lutte entre l'Espagne et ses colonies durait depuis plusieurs années, et c'est à peine si, dans les vastes possessions qu'elle avait régies, en Amérique, la métropole conservait encore quelques territoires insignifiants. En présence d'une telle situation, les efforts de l'Espagne se relâchaient, et l'Angleterre, dans un intérêt commercial encore plus que politique, songeait à reconnaître les nouveaux États. Au mois de mai, après une conversation sur ce sujet avec lord Londonderry, M. de Chateaubriand avait même demandé au gouvernement français la permission d'examiner, de concert avec le gouvernement anglais, s'il n'y avait pas lieu de travailler à faire naître, dans le nouveau monde, des monarchies indépendantes plutôt que des républiques révolutionnaires. Mais, par respect, sans doute, pour les droits de l'Espagne, M. de Montmorency n'avait pas consenti à entamer cette négociation.

Cependant, les événements suivaient leur cours en Amérique : l'union, déjà trop ébranlée entre le Portugal et le Brésil, était au moment de se dissoudre, et, le 5 juin, le prince royal, après avoir pris le titre de prince-régent, avait rendu, à Rio-de-Janeiro, un décret par lequel les cortès brésiliennes étaient convoquées. Tout annonçait donc que bientôt ni l'Espagne ni le Portugal ne conserveraient plus un pouce de terrain en Amérique, et que la séparation serait complète. C'est dans cette prévision que M. de Villèle s'était demandé si les puissances, réunies à Vérone, ne pourraient pas intervenir, en qualité de puissances médiatrices, entre la Péninsule et ses colonies. C'était, selon lui, un moyen détourné, mais sûr, d'exercer sur les cortès d'Espagne et de Portugal une in-

fluence salulaire, et de les amener peut-être à de sages concessions.

Bien que ce projet, communiqué à M. de Montmorency, pendant son séjour à Vienne, lui eût peu souri, M. de Villèle le reproduisait dans les instructions, en y ajoutant cette clause importante que, si l'Espagne et le Portugal, notoirement incapables de rétablir dans leurs colonies la paix et la sécurité, refusaient la médiation des puissances, celles-ci devraient se croire autorisées à reconnaître comme États indépendants toutes les parties des États d'Amérique qui seraient régulièrement constituées.

Relativement à l'Italie, il était enjoint aux plénipotentiaires de demander la réduction de l'armée d'occupation dans les États napolitains, l'évacuation complète du Piémont, le rappel du prince de Carignan, enfin le rejet d'un plan formé par l'Autriche, et qui consistait à appeler au congrès les plénipotentiaires de tous les souverains de l'Italie, et à leur demander compte des mesures qu'ils avaient prises pour assurer leur tranquillité intérieure. Quant aux affaires d'Orient, les plénipotentiaires, tout en s'attachant à prévenir une rupture entre la Russie et la Porte Ottomane, devaient appuyer de tout leur pouvoir les propositions qui seraient faites par l'empereur de Russie, dans l'intérêt des ménagements dus à son honneur, et des garanties à obtenir par la chrétienté réunie, en faveur des chrétiens soumis à la domination des Turcs.

M. de Chateaubriand arriva à Vérone, le 14 octobre, deux jours avant M. de Montmorency, et il n'y trouva pas d'abord l'accueil qu'il attendait. On le regardait généralement comme le représentant de la politique pacifique de M. de Villèle, et comme l'antagoniste probable de M. de Montmorency. En même temps, on lui reprochait d'être devenu trop libéral. En attendant son jour, il se tint donc à l'écart, et on le trouvait généralement « réservé, sauvage, renfrogné. » M. de Met-

ternich et M. de Pozzo di Borgo surtout faisaient de leur mieux pour le tourner en ridicule. « Il arrivait, disaient-ils, la poche pleine de constitutions... C'était la lumière de l'Europe... Il venait montrer au congrès ce que c'était qu'un homme. » Néanmoins, il fut reçu poliment par les souverains, et l'empereur d'Autriche qui, tout en donnant ses pleins pouvoirs à M. de Metternich, parlait tout autrement que lui, alla jusqu'à dire que, si la France avait besoin du secours des Russes et des Prussiens, il ne lui serait pas refusé. « Pour moi, ajouta-t-il, j'en ai plus qu'il ne m'en faut avec l'Italie. »

Cependant, le moment des délibérations était venu, et M. de Metternich, à qui appartenait sans contestation la présidence du congrès, avait fait décider que, comme à Troppau, les affaires les plus délicates seraient d'abord examinées dans une conférence confidentielle, composée des principaux membres des cinq grands cabinets. En conséquence, le 20, au soir, M. de Montmorency, M. de Nesselrode, M. de Bernstorff, le duc de Wellington se réunirent chez M. de Metternich. En recevant la lettre d'Insprük, M. de Villèle s'était hâté d'écrire (le 15 octobre) à M. de Montmorency, pour le détourner de l'idée de préparer une note écrite. « Lire une note écrite, disait-il, vous placera dans une mauvaise position. C'est aussi l'opinion du conseil auquel j'ai lu votre lettre. » Et il était entré dans de longues explications pour prouver qu'une politique expectante, à peu près semblable à celle de l'empereur Alexandre à l'égard de la Turquie, était la seule qui convînt à la France. Soit que cette lettre ne fût pas parvenue à M. de Montmorency, soit qu'il se fût trop avancé pour pouvoir reculer honorablement, il se présenta à la conférence muni de sa note, et aux premières questions qui lui furent adressées, il répondit par la lecture de cette note, dans laquelle, sans annoncer positivement la guerre, il la présentait comme possible et même comme probable. Mais, avant que la guerre de-



vint inévitable, la France pouvait être dans le cas d'adopter une mesure intermédiaire entre l'état de paix et les hostilités, et de rompre toute relation diplomatique avec la cour de Madrid. Les hautes cours alors ne jugeraient-elles pas utile de prendre une mesure semblable, et de prouver ainsi l'uniformité des principes et des vues de la Sainte-Alliance? Un tel accord amènerait peut-être l'Espagne à réfléchir plus mûrement sur sa position et à profiter des éléments monarchiques qu'elle renfermait dans son sein. Si, au contraire, le gouvernement espagnol y voyait un motif de déclarer la guerre à la France, il en aurait toute la responsabilité. Dans ce cas, la France devait croire que l'appui moral des alliés ne lui serait pas refusé, et que même elle pourrait, si les circonstances lui en faisaient une loi, réclamer d'eux un secours matériel.

« C'est, ajoutait M. de Montmorency, sur la forme de ce concours moral et sur les mesures propres à lui assurer le secours matériel qui peut être réclamé par la suite, que la France croit, en définitive, nécessaire de fixer l'attention de ses augustes alliés.

« Résumons donc les idées qui viennent d'être exposées, et qu'ils ont désiré connaître ; elle soumet à leur haute prudence les trois questions suivantes :

« 1<sup>o</sup> Dans le cas où la France se verrait forcée de rappeler de Madrid le ministre qu'elle y a accrédité, et de rompre toute relation diplomatique avec l'Espagne, les hautes cours seraient-elles disposées à prendre une mesure semblable, et à rappeler leurs propres légations ?

« 2<sup>o</sup> Si la guerre doit éclater entre la France et l'Espagne, sous quelle forme et par quels actes les hautes puissances prêteront-elles à la France l'appui moral qui doit donner à son action toute la force de l'alliance, et inspirer un salutaire effroi aux révolutionnaires de tous les pays ?

« 3<sup>o</sup> Quelle est, enfin, l'intention des hautes puissances, quant au fond et à la forme, dans le cas où, sur sa demande, leur

intervention active deviendrait nécessaire, en admettant une restriction que la France déclare, et qu'elles reconnaîtront elles-mêmes être absolument exigée par la disposition générale des esprits ? »

A l'exception du duc de Wellington qui garda un silence désapprobateur, les ministres des hautes puissances se montrèrent fort satisfaits de cette communication, et remercièrent M. de Montmorency d'avoir, par la netteté de ses explications, rendu facile et prochaine la solution de la question espagnole. Puis ils lui demandèrent la permission de prendre copie de sa note afin, disaient-ils, de rapporter exactement à leurs souverains les paroles qu'il avait prononcées. Il s'y refusa d'abord, mais il céda bientôt ; en retour, M. de Metternich, M. de Nesselrode, M. de Bernstorff lui promirent une réponse favorable et prochaine. On se sépara, enfin, dans le meilleur accord, du moins en apparence, et M. de Montmorency put croire que sa note avait terminé l'affaire à la satisfaction générale.

Peu de jours après, dans deux lettres, l'une officielle, l'autre privée, il expliquait sa conduite à M. de Villèle, et se défendait d'avoir outrepassé ses instructions. « Je ne me suis point fait, disait-il, rapporteur de l'affaire d'Espagne..... Je n'ai point eu à dénoncer l'Espagne, comme l'Autriche dénonçait Naples à Laybach. Je n'ai eu qu'à répondre, et dans ma réponse, j'ai dû placer des questions. » Certes, M. de Montmorency était sincère en tenant ce langage ; mais il se faisait une étrange illusion, et il ne dut pas tarder à s'en apercevoir. Dès le lendemain de la conférence du 20, on lui demanda de préciser nettement dans quel cas la France croirait devoir rappeler son ministre de Madrid, et dans quel cas elle déclarerait la guerre à l'Espagne. Puis on posa la question de savoir en quelle qualité elle agirait ; en son nom personnel ou au nom de l'alliance ? Selon les ministres russes, les hautes puissances ne devaient s'engager à soutenir la

France que si elle consentait à déclarer hautement qu'elle allait, au nom de la grande alliance, détruire la Constitution espagnole ! Selon le duc de Wellington, au contraire, il y avait là une question purement française, et si la France croyait réellement avoir à se plaindre de l'Espagne, l'Angleterre serait prête à offrir sa médiation. M. de Metternich, comme d'habitude, prenait le milieu entre les deux opinions et soutenait que la question était à la fois française et européenne. Il était d'ailleurs plus prononcé qu'aucun de ses collègues contre le projet de mêler l'affaire des colonies à l'affaire de la révolution espagnole, et il déclarait qu'il était impossible de donner, par une proposition de médiation, une preuve de bienveillance à un gouvernement qui méritait d'être mis au ban de l'humanité. Et, en même temps, il communiquait à ses collègues une dépêche du comte Brunetti, chargé d'affaires autrichien à Madrid, dans laquelle ce ministre faisait ressortir avec force tous les dangers d'une intervention en Espagne, surtout par les armes de la France.

Au milieu de ces opinions et de ces prétentions contradictoires, M. de Montmorency était fort troublé. D'une part, il répondait aux ministres russes que la France n'avait pas besoin de secours, et que le gouvernement français ne pouvait annoncer l'intention de détruire par la force la Constitution espagnole, sans que la tranquillité de la France en fût gravement compromise. D'autre part, il refusait la médiation de l'Angleterre, par ce motif qu'il ne voyait rien dans les rapports de la France et de l'Espagne qui motivât cette médiation. Il s'étonnait d'ailleurs que la réponse à ses trois questions se fît attendre, et que, depuis plusieurs jours, l'affaire n'eût pas avancé d'un seul pas.

Dans sa perplexité, il demanda une audience particulière à l'empereur Alexandre, qui la lui accorda avec beaucoup de bienveillance, et qui de nouveau offrit le concours actif de la Russie. Quelques jours après, l'empereur, dans



une conversation avec M. de la Ferronnays, renouvelait son offre et sa promesse, mais en y joignant quelques plaintes sur les irrésolutions de la France. « Je vous le dirai franchement, lui disait-il, il me semble déjà remarquer plus d'hésitation dans vos dispositions. C'est l'hésitation de l'ancien ministère, et M. de Montmorency m'a parlé beaucoup plus fortement à son arrivée à Vienne, qu'il ne l'a fait ici, et surtout que ne le fait M. de Villèle, à Paris ... Pour moi, ajoutait-il, je ne quitterai pas Vérone sans avoir terminé cette affaire. Il serait trop dangereux de ne rien faire. Si les révolutionnaires nous voyaient nous séparer, sans avoir arrêté une détermination, ils se persuaderaient que nous n'avons pu nous entendre et que notre union est rompue. Cette pensée centuplerait leur audace et leur force. »

L'hésitation de M. de Montmorency s'explique naturellement. Il sentait que, s'il n'avait pas positivement violé la lettre de ses instructions, il n'en avait pas pris l'esprit, et la correspondance de M. de Villèle lui faisait pressentir que le roi et ses collègues n'approuvaient pas sa conduite. C'est pourquoi il lui tardait tant de pouvoir envoyer à Paris des réponses favorables ; mais il convenait, au contraire, à M. de Metternich de gagner du temps, et il y parvint, au moyen d'une proposition subsidiaire qu'il jeta dans le congrès. Cette proposition consistait à retarder la remise des réponses, jusqu'à ce que le congrès eût décidé par quel moyen il devait faire connaître à l'Espagne ses résolutions. Et aussitôt, il soumit à ses collègues quatre expédients : 1° une déclaration collective des quatre puissances, annonçant au gouvernement espagnol la résolution de retirer les légations ; 2° une déclaration spéciale de chaque puissance ; 3° une déclaration de la France seule, qui se placerait ainsi, par rapport à l'Espagne, dans la même situation que la Russie par rapport à la Porte ; 4° enfin, une déclaration de l'Angleterre seule, parlant au nom de tous les alliés.

A la lecture de ces propositions, M. de Montmorency aurait pu juger du chemin qu'il avait fait depuis le moment où il s'était engagé à conserver à la France toute la liberté de son initiative; mais il ne vit pas le piège, et il se laissa entraîner à une discussion où la France n'apparaissait plus que comme l'exécutrice de la volonté du congrès. Il fut d'ailleurs impossible de s'entendre et, dans le cours du débat, plusieurs autres expédients furent indiqués, celui, entre autres, d'annoncer aux Espagnols que, si, dans deux mois, le roi n'était pas rendu à la liberté, les légations étrangères se retireraient. Mais, à M. de Caraman qui avait eu cette idée, on demanda si, par ce mot *liberté*, on devait entendre la *liberté d'un homme*, celle d'aller et de venir, ou la *liberté d'un roi*, celle de modifier ou même de renverser les institutions établies, et M. de Caraman ne sut que répondre.

Pendant ces oiseuses discussions, les ministres russes et les ministres anglais continuaient à peser sur la France, les uns pour qu'elle déclarât la guerre, les autres pour qu'elle s'en abstint, et M. de Metternich, tout en se plaignant de l'impatience de la Russie et de la résistance de l'Angleterre, continuait à détacher l'Angleterre et la Russie de l'alliance française, en disant au duc de Wellington que la France voulait la guerre, à l'empereur de Russie que son armée n'était pas assez sûre pour qu'on pût lui confier le soin de la faire. Et, comme des deux côtés on le croyait, la situation de M. de Montmorency devenait, chaque jour, plus difficile. M. de Metternich ne s'en vantait pas moins auprès de lui, d'adoucir l'opposition de l'Angleterre et de calmer la fâcheuse ardeur de l'empereur Alexandre.

Jusqu'à ce moment, M. de Chateaubriand avait été laissé en dehors des grandes affaires, et le rôle qu'il avait rêvé paraissait lui échapper. « J'ai idée, écrivait M. de Montmorency à madame Récamier, qu'il doit beaucoup s'ennuyer, d'après le genre de vie qu'il s'est arrangé, et je ne sais s'il

trouve son grand désir de venir au congrès suffisamment justifié par le succès. — Ici, écrivait M. de Chateaubriand lui-même à M. de Marcellus, nous ne faisons pas grand'chose. Je me promène souvent, et parfois je me figure que je suis accrédité auprès de la tombe de Juliette, bien plutôt qu'à un congrès européen. » Mais le jour des conférences générales était arrivé, M. de Montmorency parlait de retourner bientôt à Paris, et M. de Chateaubriand à qui revenait, après le départ de son ministre, la première place dans la légation française, devait enfin choisir entre la paix et la guerre. Il choisit la guerre, et dans une lettre qu'il adressa à M. de Villèle, le 31 octobre, il exposa les motifs de son choix avec une vivacité éloquente. Le principal de ces motifs, c'était qu'on ne devait pas laisser échapper une occasion, peut-être unique, de replacer la France au rang des puissances militaires et de réhabiliter la cocarde blanche, dans une guerre courte, presque sans danger, vers laquelle on était fatalement poussé par l'opinion des royalistes et de l'armée. La justice et le droit mis à part, ce motif n'était pas sans force, et puisque l'opinion de M. de Chateaubriand s'était fixée, il était naturel qu'il en instruisit M. de Villèle. Mais il alla plus loin, et, pour amener le président du conseil à son opinion, il se permit d'avancer « que le vœu très-prononcé des puissances était pour la guerre. » Cela était vrai pour la Russie, faux pour les autres puissances, et, dans son *Histoire du Congrès de Vérone*, M. de Chateaubriand a reconnu qu'il n'avait pas dit la vérité. « Nous et M. de Villèle, dit-il, avons chacun une idée fixe : nous voulions la guerre ; il voulait la paix, et nous attribuions à tous les alliés les sentiments particuliers d'Alexandre, afin d'accoutumer M. de Villèle à l'idée des hostilités. — Nous savions, ajoute-t-il, que le congrès de Vérone ne voulait point la guerre, et nous pensions qu'il faudrait occuper longtemps l'Espagne pour faire une bonne besogne ; mais nous ne révélions pas tout, afin d'arriver à notre but, et



nous nous disions secrètement : une fois la Bidassca passée, il faudra bien que le président du conseil, actif, capable et décidé, aille de l'avant.»

Quand il faisait cet étrange aveu, M. de Chateaubriand ne paraissait pas se douter que le premier devoir d'un ambassadeur est de donner à son gouvernement la connaissance exacte des faits, et de lui rendre un compte fidèle de ce qu'il voit et de ce qu'il entend. Il avait, dans cette grave circonstance, manqué à ce devoir, et, chose plus extraordinaire, quinze ans après, dans la retraite où l'avait jeté une grande révolution, il s'en vantait, au lieu de s'en accuser ! Il est difficile de trouver un exemple plus frappant des erreurs où l'ambition et la vanité peuvent entraîner un homme éminent.

Le jour même où M. de Chateaubriand écrivait cette lettre à M. de Villèle, M. de Metternich ouvrait la première conférence générale, par un court exposé de la situation de l'Espagne, et lecture était donnée de la réponse des quatre puissances à la note verbale de M. de Montmorency. L'Autriche déclarait : 1° que, si la conduite du gouvernement espagnol forçait la France à rompre ses relations diplomatiques avec l'Espagne, elle ferait la même chose ; 2° que si, malgré les efforts du gouvernement français pour conserver la paix, la guerre éclatait, elle se joindrait aux monarches, ses alliés, pour prêter son appui moral à la France ; 3° qu'au besoin, elle lui prêterait également son appui matériel, sous la condition qu'une nouvelle délibération commune des cours alliées en déterminât l'étendue, la qualité et la direction. »

La Prusse parlait à peu près de même, et apportait aussi à la promesse d'un appui matériel certaines restrictions. La Russie, au contraire, répondant *oui* à toutes les questions de M. de Montmorency, promettait tout l'appui moral et matériel dont la France pourrait avoir besoin, sans restriction, sans condition aucune. Elle saisissait d'ailleurs cette occasion de rappeler qu'elle avait, dès le mois d'avril, prédit les

déplorables conséquences de la révolution espagnole. Ces conséquences avaient dépassé les plus sombres prévisions, et convaincue qu'il importait au salut de l'Europe que l'incendie révolutionnaire fût éteint, elle voyait, avec plaisir, sa conviction enfin partagée par toutes les puissances et notamment par la France. Elle comptait donc que le gouvernement français n'hésiterait pas à rendre à l'Europe et à la France elle-même le service qu'on attendait de ses lumières, de ses principes, de sa position.

La quatrième note, celle du duc de Wellington, contenait le refus catégorique de répondre aux trois questions, toute déclaration à cet égard paraissant au ministre anglais « non-seulement prématurée et injuste, mais probablement sans utilité. » A ce sujet, le duc de Wellington rappelait les principes qui avaient dirigé la conduite de l'Angleterre, depuis 1820, et dans lesquels elle entendait persister. Le gouvernement anglais ignorait, d'ailleurs, les griefs que la France pouvait faire valoir contre l'Espagne. Il approuvait la précaution que le roi avait prise de former un corps d'observation pour la protection de ses frontières, et il désirait que la sagesse du gouvernement français le déterminât à donner au gouvernement espagnol des explications propres à lui faire comprendre la nécessité de cette mesure. Il ne niait pas, enfin, que l'origine de la révolution espagnole et la conduite de ceux qui, depuis cette époque, avaient eu, dans ce pays, la direction des affaires intérieures, ne pussent donner lieu à de justes reproches. Mais quelque amélioration que l'on pût désirer, dans le système espagnol, ce n'était point au dehors qu'il fallait en chercher les moyens ; c'était au dedans ; c'était surtout dans la confiance que le caractère et la conduite du roi devaient inspirer à son peuple. En définitive, la France n'avait rien à craindre de l'Espagne, et l'Angleterre se bornait à exprimer le désir que le gouvernement français évitât de tristes extrémités.

En réponse à ses trois questions, M. de Montmorency avait obtenu deux notes bienveillantes, mais vagues, une note amicale et belliqueuse, une note aigrement pacifique, et l'affaire n'en paraissait pas beaucoup plus avancée. Il restait, en effet, à examiner quels événements et quels actes détermineraient soit la rupture diplomatique, soit l'intervention armée, et par quelle voie l'Espagne serait avertie ou mise en demeure. L'ordre logique eût voulu que la première question fût résolue avant la seconde ; mais elle était délicate, on craignait de l'aborder, et elle fut ajournée indéfiniment. On remit donc en discussion les propositions de M. de Metternich, légèrement modifiées, et, pendant plusieurs jours, le congrès hésita entre l'envoi de déclarations collectives ou spéciales, et celui d'instructions adressées séparément aux diverses légations, à Madrid, avec ordre de les communiquer au gouvernement espagnol. Le dernier mode prévalut enfin, et il fut décidé que chaque puissance rédigerait un projet d'instruction, selon ses convenances, et que tous ces projets seraient ensuite comparés au sein de la conférence. Il importe de remarquer qu'en acceptant, pour sa part, cette résolution, M. de Montmorency eut soin de déclarer « que n'étant pas, comme les autres ministres, rapproché de son souverain, il ne pouvait que leur communiquer les bases d'un projet qui serait ensuite soumis au jugement du roi et du conseil. »

Pendant que les divers cabinets se livraient à ce travail, une irritation croissante se manifestait dans le congrès contre la note du duc de Wellington, que l'on trouvait aussi injurieuse pour les alliés que pour la France. Plusieurs démarches furent même faites pour déterminer le ministre anglais à la retirer ou à la modifier, mais ce fut en vain. Le duc de Wellington, quelle que fût son opinion personnelle, représentait au congrès un pays libre, et savait qu'en Angleterre, où la cause espagnole était, chaque jour, plus populaire, sa note paraîtrait à peine suffisante. Il fit seulement espérer que



des instructions conciliantes seraient envoyées par M. Canning à sir William-A-Court; mais, d'accord avec toute la légation anglaise, il persista à représenter, comme à peu près insurmontables, les difficultés de l'intervention. Rien, d'ailleurs, ne pouvait garantir le parti que prendrait son gouvernement, et M. de la Ferronnays ayant dit, un jour, qu'en cas de guerre, la France était assurée de la neutralité de l'Angleterre, lord Strangfort le contredit vivement. D'un autre côté, on disait hautement dans la légation russe que la France n'avait point à s'inquiéter de l'hostilité de l'Angleterre, et que, si le gouvernement britannique prenait parti pour l'Espagne, l'empereur était résolu à prêter à l'alliance le concours le plus énergique. « Si vous conservez quelque doute à ce sujet, disait M. de Nesselrode à M. de la Ferronnays, je vous en rapporte, dans une heure, l'engagement signé. — Reposez-vous sur nous, disait M. Pozzo di Borgo, du soin de combattre l'Angleterre et l'Autriche. — J'emploierai toutes mes troupes pour soutenir la France, si elle est attaquée, » disait l'empereur Alexandre.

Le plan de M. de Metternich, pour réconcilier la Russie et l'Angleterre, avait donc complètement échoué, et, comme le prouvait le mot de M. Pozzo di Borgo, on commençait, dans les deux légations, à se méfier de sa sincérité; mais il réussissait à trainer la négociation en longueur. L'empereur Alexandre perdit enfin patience, et, le 6 novembre, ses ministres déclarèrent, en son nom, qu'il avait pris son parti et que, fût-il seul, il allait retirer sa légation de Madrid. Le lendemain, il annonçait lui-même cette détermination à M. de Montmorency. « La révolution espagnole, lui disait-il, ne peut être renversée que par la guerre, par la guerre seule. Il la faut. Si vous avez des raisons pour vous abstenir, je les respecte; mais, pour moi, je n'en ai pas, et je vais agir en conséquence. » Et comme M. de Montmorency le pria encore une fois de ne pas mettre la France dans une position

fausse, soit en faisant marcher ses troupes, soit en annonçant des secours qui n'avaient pas été demandés, il promettait avec peine d'attendre quelques jours, mais en répétant que la guerre était nécessaire, et que, si d'autres ne la faisaient pas, il la ferait.

Malgré la résistance ouverte de l'Angleterre et la sourde opposition de l'Autriche, le parti de la guerre faisait des progrès, et les protestations des ministres français en faveur de la paix devenaient de jour en jour plus embarrassées et plus timides. Bientôt, d'ailleurs, leur chef allait les quitter, et il leur importait, avant son départ, de se mettre d'accord avec lui. En conséquence, une réunion, où la question fut nettement posée, eut lieu, le 8 novembre, chez M. de Montmorency. Là MM. de Chateaubriand et de la Ferronnays se prononcèrent pour la guerre, M. de Caraman pour la paix, et M. de Montmorency pour la paix aussi, mais comme un homme qui obéit par force à ses instructions. Du droit que la France pouvait avoir d'intervenir dans les affaires de l'Espagne, il ne fut pas dit un mot, et tout roula sur l'intérêt de la France et surtout de la dynastie. Aux motifs que M. de Chateaubriand avait déjà fait valoir en faveur de la guerre, il en ajouta un autre, c'est qu'à vrai dire, le ministère actuel n'était pas maître de ne pas la faire. MM. de Richelieu et Pasquier pouvaient s'en abstenir, parce que ceux qui les soutenaient ne la voulaient pas; MM. de Villèle et de Montmorency ne le pouvaient pas, parce que ceux qui les avaient portés au pouvoir la voulaient, et qu'elle avait été, pour ainsi dire, une condition tacite de leur élévation<sup>1</sup>. En fait, l'argument avait son importance, et ce fut certainement celui qui, trois mois plus tard, devait amener M. de Villèle à une résolution qui lui était antipathique.

<sup>1</sup> C'est dans le Mémoire de M. Bois-le-Comte que je trouve le compte rendu de cette curieuse conférence.

Tandis qu'à Vérone, M. de Chateaubriand remplissait ainsi le mandat qu'il avait reçu de M. de Villèle, celui-ci luttait avec courage contre le parti de la guerre et s'exposait à de violentes attaques de la part des royalistes extrêmes. Depuis l'ouverture du congrès, les bruits les plus contradictoires circulaient à Paris, et une grande campagne contre-révolutionnaire s'était fortement organisée dans les salons royalistes et dans les bureaux de quatre à cinq journaux. Chaque jour donc, ces journaux, la *Quotidienne*, le *Drapeau-Blanc*, la *Gazette de France*, la *Foudre*, adressant aux souverains légitimes, arbitres de l'Europe, les invocations les plus pathétiques, les suppliaient de sauver la civilisation par un acte vigoureux, d'étouffer pour toujours les révolutions, de faire taire les sophistes, de terrasser le génie du mal, de purifier l'atmosphère politique. « La révolution, disait la *Quotidienne*, c'est la guerre ouverte à tous les droits publics et privés, c'est le renversement de tout ce qui existe au moral comme au physique; » et elle concluait de là, qu'il devrait sortir du congrès de Vérone une résolution « qui imposât à chaque souverain, rentré dans ses États, l'obligation de s'armer de tous les pouvoirs que lui donnaient la loi, la justice et le *droit du commandement*. » La *Foudre* était plus explicite encore, et elle confondait dans les mêmes invectives la perfide Angleterre, scandaleusement unie aux révolutionnaires, et « cette fraction mixte qui ambitionnait de faire prévaloir le système constitutionnel des deux chambres, et de le substituer aux gouvernements monarchiques qu'elle qualifiait d'absolus. »

A ce débordement de passions furieuses, le *Journal des Débats* seul, parmi les journaux royalistes, opposait quelque résistance. Le jour même où M. de Chateaubriand partait pour Vérone, le *Journal des Débats* avait publié, sur la situation relative de la France et de l'Europe, un grand manifeste où il accusait le dernier ministère Richelieu de faiblesse et de



timidité. Néanmoins, après deux ou trois articles, où il semblait hésiter entre la paix et la guerre, il en vint à nier, à son tour, qu'il y eût un principe du droit des gens qui pût justifier une intervention armée dans les affaires intérieures de l'Espagne. La constitution des cortès était mauvaise; mais une mauvaise constitution ne donnait point le droit d'intervenir contre une nation indépendante. Ce prétendu droit n'avait-il pas servi de prétexte, en 1772, au partage de la Pologne, à ce partage déplorable qui avait commencé le bouleversement de l'Europe? Les cortès, d'ailleurs, n'étaient point une assemblée d'origine révolutionnaire. Un décret de Ferdinand, du 8 mai 1808, les avait régulièrement convoquées; l'Europe les avait reconnues, et l'empereur de Russie, en 1812, avait conclu avec elles un traité où il reconnaissait tout à la fois leur légitimité et celle de la constitution qu'elles avaient décrétée et promulguée. Tous les droits de l'Europe, à l'égard de la constitution espagnole, se réduisaient donc à se défendre contre ceux qui prétendaient l'imposer aux autres peuples, et à donner le conseil amical de la réviser légalement. Il était pourtant un cas où l'intervention pourrait devenir légitime et nécessaire, le cas où la liberté et la sûreté personnelle du roi seraient sérieusement compromises ou menacées. C'était sur ce point seulement que devaient porter les délibérations du congrès.

Malgré cette réserve, l'article était franchement contraire à l'intervention, et chacun le comprit ainsi, le parti libéral surtout qui trouvait un allié inattendu. Seulement, dans un très-bon article, dont l'auteur était M. Thiers, le *Constitutionnel* demanda, comme on l'avait déjà fait à Vérone, ce que l'on entendait par la liberté du roi d'Espagne, et saisit cette occasion d'établir que, dans un gouvernement constitutionnel, un roi n'a pas et ne doit pas avoir, en tant que roi, toute sa liberté morale. Peu de jours après, le *Journal des Débats* semblait admettre cette interprétation, et allait jus-

qu'à déclarer que, dans le cas même de la captivité démontrée du roi, il y aurait beaucoup de motifs d'hésiter, avant d'avoir recours à une intervention armée. « Une intervention pacifique, amicale, circonscrite dans les formes salutaires de la diplomatie est, disait-il, la seule qui soit susceptible d'un dénouement heureux. » Et il se vantait d'avoir repoussé « la dangereuse doctrine de soumettre à une révision étrangère l'usage que faisait chaque nation du droit de se constituer et de se gouverner. »

Assurément, la proclamation de telles doctrines, dans un journal royaliste, devait paraître extraordinaire ; mais ce qui la rendait plus surprenante encore, c'est que ce journal passait généralement pour l'organe habituel du président du conseil, et pour le porte-voix de sa politique. Aussi l'indignation, la douleur, l'effroi régnèrent-ils dans le camp royaliste, quand on vit un des vieux soutiens de la bonne cause tenir le même langage que le *Constitutionnel* et le *Courrier*, et reconnaître en quelque sorte la souveraineté populaire. C'était l'abomination de la désolation, et la *Foudre* insinua que le *Journal des Débats* préparait un 1688, d'accord avec MM. de Talleyrand et Guizot. La querelle entre les deux fractions du parti royaliste alla donc s'envenimant, et le *Journal des Débats* ayant un jour imaginé de donner à l'une de ces fractions le nom de *politiques*, à l'autre le nom de *fanatiques*, cette double qualification devint le sujet d'une ardente polémique. Le mot d'*ultra* était usé, s'écrièrent la plupart des journaux royalistes, et voilà que les ennemis de la monarchie le remplacent par le mot de *fanatique* ! Peu importe d'ailleurs le nom. Les *fanatiques* sont les braves qui courent au danger et combattent l'ennemi. Les *politiques* sont les lâches qui fuient devant le danger et croient désarmer l'ennemi par de honteuses concessions !

A ce moment, un auteur anonyme publiait sous le titre de : « *M. de Villèle*, » une petite brochure, dont le but avoué

était de défendre le président du conseil contre les exagérés de la droite. « M. de Villèle, disait cette brochure, sait que tout n'est pas dit quand on a prononcé les mots de fidélité, de dévouement et de zèle. Ce n'est pas sa faute, si les respectables serviteurs de la monarchie rentrés dans un pays dont ils ne connaissent ni la situation ni les habitudes ne se trouvent pas en état de gouverner la France. » Les royalistes en attaquant M. de Villèle, parce qu'il ne se prêtait pas à toutes leurs exigences, commettaient donc la même faute que les libéraux avaient commise, quand ils avaient attaqué M. Decazes. Mais, en supposant que les salons et une petite minorité, toujours mécontente, persévérassent dans cette folle tactique, il ne fallait pas croire que M. de Villèle n'eût pas beaucoup de moyens de leur résister. Plusieurs portions de la Chambre s'effrayaient déjà secrètement des extrémités auxquelles on voulait les conduire, et la totalité du centre gauche, la majorité même de la gauche, seraient prêtes à seconder tout ministère qui les soustrairait à l'influence de leurs ennemis déclarés. Quant au centre droit, ses dispositions étaient meilleures encore; M. Lainé était aussi affligé que M. Royer-Collard des déclamations de M. Clausel de Coussergues, M. Maine de Biran déplorait autant que M. Benjamin Constant les divagations de M. Dudon. En définitive, « la violence, disait la brochure, est aux deux extrémités, et un ministre qui délivrerait les parties raisonnables de la Chambre de ces deux spectres, serait considéré, par l'immense majorité, comme un libérateur. C'est le rôle que peut jouer M. de Villèle. »

D'où venait cette brochure? Quelle en était la portée? Fallait-il y voir, comme le disaient les journaux royalistes, une ruse abominable des doctrinaires qui, désespérant de revenir aux affaires, voulaient, par des compliments hypocrites, par de perfides éloges, compromettre M. de Villèle, diviser le parti royaliste et ressusciter ainsi la bascule de M. Decazes?



Ou bien devait-on croire qu'il y avait là, de la part de M. de Villèle ou de ses amis, une avance au parti libéral et l'expression d'une pensée mûrement méditée? À cette question, posée en termes fort nets, dans le *Courrier* par M. Benjamin Constant, ni le *Moniteur*, ni le *Journal des Débats* ne répondirent, et l'on en conclut naturellement que, sans avouer la brochure, M. de Villèle était loin de la blâmer.

M. de Villèle, en effet, se trouvait alors dans cette situation singulière d'être presque seul de son opinion, au milieu des amis qui l'avaient porté au pouvoir et qui l'y soutenaient. Dans ses lettres confidentielles à M. de Montmorency, il ne parlait jamais de l'affaire d'Espagne, sans la qualifier de *maudite* ou de *malheureuse*, et, contre son gré, malgré ses efforts, il la voyait s'acheminer fatalement vers un dénouement qui lui paraissait déplorable. A Madrid, où l'assemblée des cortès extraordinaires avait tenu sa première séance, le 7 octobre, le parti avec lequel le gouvernement français avait essayé de s'entendre, le parti des Martinez de la Rosa, des Arguelles, des Garelli, des Morillo, était éloigné du pouvoir, déclaré suspect, menacé d'une mise en accusation, et c'est avec beaucoup de peine qu'il luttait contre le parti qui, au nom du salut public, voulait suspendre la liberté individuelle et investir le gouvernement d'une sorte de dictature. De plus, dans tous les rapports présentés aux cortès, sur les finances, sur l'armée, sur l'état de la nation, de vives plaintes avaient été portées contre l'attitude hostile de la France et contre les secours qu'elle donnait secrètement aux insurgés. D'un autre côté, la régence, constituée à Urgel, devenait exigeante et demandait impérieusement, à Paris, comme à Vérone, qu'on la reconnût et qu'on lui envoyât des secours. M. de Villèle n'y pouvait pas consentir; mais il désirait qu'un succès éclatant des royalistes du nord dispensât la France d'intervenir, et il favorisait sous main l'emprunt que la régence d'Urgel cherchait à contracter, par l'intermédiaire de la maison Ardoin

et de M. Ouvrard. Quoi qu'il arrivât, il attachait la plus grande importance à ce que la France restât maîtresse absolue de ses mouvements et ne prit aucune espèce d'engagement.

On comprend, d'après cela, quel dut être son sentiment en apprenant la conduite que M. de Montmorency avait tenue à Vérone, et les résolutions qui avaient été prises. Malgré les ménagements dont il usait habituellement envers son collègue, il lui exprima, dans une lettre, en date du 4 novembre, le mécontentement qu'il éprouvait. Craignant, d'ailleurs, que sur les autres questions, M. de Montmorency ne fût aussi faible, M. de Villèle recommandait aux plénipotentiaires français de se montrer constamment les soutiens des États secondaires d'Allemagne et d'Italie contre l'influence prépondérante de l'Autriche : « Tous, disait-il, sont alarmés sous ce rapport ; tous nous sauront un gré infini de les garantir. J'espère qu'aucune condescendance envers M. de Metternich ne prévaudra contre l'intérêt dominant de la France, et que nos plénipotentiaires se garderont de prendre sur eux des actes contraires à leurs instructions. Ce serait le cas où je me croirais obligé de conseiller au roi de ne pas ratifier ce qu'ils auraient fait ; car il y va de notre honneur. »

Si mesuré que fût le ton de cette dépêche, il était impossible de n'y pas voir un blâme pour le passé, peu de confiance pour l'avenir. Quand M. de Montmorency la reçut à Vérone, il venait de passer deux heures avec l'empereur de Russie, et de combattre l'impression qu'avaient laissée dans son esprit des dénonciations et des lettres qui représentaient M. de Villèle, comme décidément contraire à la guerre. Il fut donc à la fois surpris et affligé, et dans les longues explications qu'il donna, il affirma encore une fois qu'il avait eu soin de laisser au roi et à ses ministres l'entière liberté de leurs résolutions. M. de Montmorency annonçait, d'ailleurs, qu'il avait eu communication des notes de la Russie et de la Prusse qui lui paraissaient trop violentes, et que le duc de Wellington, dans

le désir de tout entraver, lui avait fait quelques avances. Mais il était bien résolu à ne pas se séparer de l'alliance pour complaire à l'éternelle rivale de la France.

Près d'une semaine se passa encore en négociations sans résultat, et au langage beaucoup moins vif de M. de Montmorency, chacun put deviner le sens des dépêches qu'il recevait de Paris. L'empereur Alexandre s'en montra fort irrité, et M. Pozzo di Borgo qui s'était vanté de déterminer la France à la guerre, se permit de dire que, si la France reculait, il irait à Paris, pour se mettre à la tête de l'opposition royaliste et pour forcer la main au ministère. Cependant, les lettres de M. de Villèle témoignaient d'une grande agitation des esprits, et indiquaient une certaine hésitation dans les conseils du gouvernement. Ainsi, le 6 novembre, il annonçait que M. de Lagarde avait reçu l'ordre de demander ses passeports, si on se permettait d'arrêter, de détenir ou même de consigner les frères du roi, et que, dans ce cas, les troupes françaises se mettraient immédiatement en mouvement pour entrer en Espagne. Le 8, il écrivait que les fonds avaient baissé de deux francs, sur le bruit répandu que M. de Montmorency avait signé avec l'Autriche, la Prusse et la Russie, une déclaration de guerre. Le 11, il signalait une nouvelle baisse, se plaignait des retards du congrès et exprimait la crainte que « cela ne nuisit aux élections. » Le 14, il revenait sur l'effet que les bruits de guerre pouvaient produire sur les élections, parlait de l'inquiétude qui régnait à Paris, et dénonçait l'entente qui s'était établie, à Madrid, entre l'Angleterre et les libéraux. Mais bien que perplexe et tiraillé entre sa propre opinion et celle de son parti, M. de Villèle, dans toutes ses lettres, répétait que « le gouvernement du roi, dans l'opinion bien arrêtée de Sa Majesté, dans celle de tous les membres de sa famille, dans celle de tout son conseil, ne pouvait et ne voulait entrer en guerre avec l'Espagne qu'autant que l'honneur ou la sûreté de la France l'exigerait. — Mais, ajoutait-il, une



obligation première pour nous, c'est d'agir de notre propre mouvement, c'est de ne pouvoir être accusés ni d'avoir provoqué l'indignation des souverains contre l'Espagne, ni d'être entraînés, malgré nous, à faire la guerre, par des déterminations étrangères. » C'est pourquoi il importait au plus haut degré que l'acte qui allait être fait ne portât point la trace de la provocation faite par la France. « Cela, disait M. de Villèle, paraîtrait intolérable à Paris, et ferait le plus mauvais effet en Espagne. »

Il fallait pourtant en finir et déterminer nettement le *casus fœderis*. Le 11 novembre, la conférence se réunit pour accomplir ce dernier acte, et ce ne fut pas sans de vifs débats qu'elle y parvint. Tous les plénipotentiaires, excepté ceux de l'Angleterre, assistaient à cette conférence, et ils commencèrent par se donner mutuellement communication des lettres et instructions qu'ils avaient préparées. Puis, M. de Montmorency fut prié d'indiquer les cas dans lesquels la France désirait que les alliés s'engageassent à lui fournir éventuellement leur appui. M. de Montmorency en indiqua trois : 1<sup>o</sup> Celui où, par une proclamation officielle, le gouvernement espagnol provoquerait à la révolte les sujets du roi ; 2<sup>o</sup> celui de déchéance ou d'attentat contre le roi ou contre les princes de la famille royale ; 3<sup>o</sup> celui où, par un acte formel, le gouvernement espagnol porterait atteinte au droit de succession reconnu par les traités. Il ajouta que d'autres circonstances pourraient encore déterminer la France à faire la guerre, mais sans qu'il en résultât pour les alliés l'obligation de la soutenir.

Sur tous ces points l'accord était fait d'avance ; mais, au dernier moment, une prétention inattendue des trois puissances faillit tout remettre en question. Cette prétention n'allait à rien moins qu'à établir entre elles et la France une parfaite réciprocité, en d'autres termes, à mettre la France dans la nécessité de faire la guerre à l'Espagne, s'il leur plai-

sait à elles-mêmes de la déclarer. MM. de la Ferronnays et de Châteaubriand s'élevèrent contre cette clause qui, en réalité, subordonnait la volonté de la France à celle des autres puissances; mais M. de Montmorency, appuyé par M. de Caraman, déclara qu'elle lui paraissait de toute justice, et il fut seulement entendu que la rédaction en dissimulerait ou en atténuerait les inconvénients. En conséquence, le 19, les plénipotentiaires signèrent un procès-verbal dont le texte même, à raison de sa grande importance, doit être ici reproduit.

« Les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de Prusse et de Russie ayant jugé nécessaire de déterminer les cas dans lesquels les engagements éventuels pris avec la cour de France, par les cours d'Autriche, de Prusse et de Russie, dans le cas d'une guerre déclarée ou provoquée par le gouvernement actuel de l'Espagne, deviendraient obligatoires pour les puissances qui y ont pris part, sont convenus de préciser l'application desdits engagements dans les termes suivants :

« ARTICLE I. Les trois cas dans lesquels les engagements éventuels entre les quatre puissances signataires du présent procès-verbal deviendraient immédiatement obligatoires, sont : 1° Celui d'une attaque à main armée de la part de l'Espagne contre le territoire français, ou d'un acte officiel du gouvernement espagnol provoquant directement à la rébellion les sujets de l'une ou de l'autre puissance; 2° celui de la déchéance prononcée contre S. M. le roi d'Espagne, d'un procès intenté à son auguste personne, ou d'un attentat de même nature contre les princes de sa famille; 3° celui d'un acte formel du gouvernement espagnol portant atteinte aux droits de succession légitime de la famille royale.

« ART. II. Attendu qu'indépendamment des cas ci-dessus spécifiés et définis, il peut s'en présenter que l'une ou l'autre des cours signataires du présent acte regarderait,

comme étant de la même valeur, et comme devant emporter les mêmes effets que ceux qui sont désignés à l'article premier, il est arrêté que, si tel cas, non spécifié, ou tout autre cas analogue venait à se réaliser, les ministres des hautes cours alliées, accrédités près de Sa Majesté très-chrétienne, se réuniraient avec le cabinet de France, pour examiner et déterminer si le cas en question doit être considéré comme rentrant dans la classe des *casus fœderis*, prévus et définis, et exigeant, comme tel, l'application directe des engagements pris par les hautes puissances. »

La réciprocité était seulement indiquée dans le second paragraphe de cet acte; mais, dans le protocole qui le précédait et qui faisait corps avec lui, elle était formellement mentionnée, et la France s'engageait ainsi à rompre avec l'Espagne, s'il plaisait au gouvernement espagnol d'appeler à la révolte les Autrichiens ou les Russes.

Les instructions qui, en vertu de la délibération précédente, devaient être transmises aux ministres des puissances alliées, à Madrid, se composaient de trois pièces distinctes : 1° D'une dépêche ostensible qui, dans des termes plus ou moins vifs, contenait un acte d'accusation contre le gouvernement espagnol, et demandait, au nom de l'intérêt de l'Europe et de l'Espagne elle-même, que le roi fût désormais libre, « non-seulement de cette liberté personnelle que tout individu peut réclamer sous le règne des lois, mais de celle dont un souverain doit jouir pour remplir sa haute vocation; » 2° d'une dépêche réservée et secrète, dans laquelle il était dit que, si, dans un temps déterminé, il n'y avait pas de réponse, ou s'il ne s'opérait pas un changement décisif dans la situation des affaires, à Madrid, et surtout dans la situation du roi, les ministres devaient demander leurs passeports et partir; 3° d'un projet de note qui devait être remise au gouvernement espagnol, au moment du départ des ambassadeurs. A ces pièces, la Russie avait même joint une



dépêche supplémentaire, ayant pour objet d'expliquer et de justifier, par la force des circonstances, l'approbation donnée par elle, en 1812, à la constitution espagnole. Bien que les quatre dépêches ostensibles eussent une origine et un but communs, chacune des puissances y avait mis sa marque particulière. Ainsi, l'Autriche avait soin de rappeler « ces temps de glorieuse mémoire où les deux pays, réunis sous le même sceptre, formaient une nation pour laquelle le soleil n'avait point de couchant. » La Prusse s'en prenait surtout aux sociétés secrètes et au funeste ascendant d'une philosophie désorganisatrice. La Russie, enfin, fière d'avoir jeté le premier cri d'alarme, indiquait clairement l'intervention armée de la France, comme possible et même comme probable. De toutes les dépêches, celle de la France était la plus modérée ; mais elle n'en avait pas moins l'inconvénient d'être faite sur le patron commun, et de mettre la France à la suite des autres puissances.

Il restait à savoir ce que ferait le duc de Wellington. Depuis le commencement des conférences, le duc de Wellington s'était efforcé de réduire l'affaire à une querelle personnelle entre la France et l'Espagne, et de faire considérer les trois questions, adressées par M. de Montmorency aux puissances alliées, comme ayant une portée purement défensive. On ne pouvait donc pas supposer qu'il s'associât, même indirectement, à une mesure collective qui, si l'Espagne ne cédait pas, conduirait inévitablement à la guerre. Mais M. de Metternich avait fait espérer que le gouvernement anglais donnerait à sir William-A-Court des instructions telles, que son langage et son attitude s'écartassent fort peu du langage et de l'attitude des autres ministres. La surprise fut grande, quand, le 20 novembre, le duc de Wellington, non content de refuser sa signature, fit connaître les raisons de ce refus, dans une note qui était une véritable protestation contre les actes du congrès. Selon cette note, ces actes étaient absolument incom-

patibles avec les principes d'après lesquels le gouvernement anglais avait invariablement agi dans toutes les questions relatives aux affaires intérieures des pays étrangers, et de plus, ils étaient de nature à mettre en danger les augustes personnes que l'on voulait protéger, et à embarrasser la France non moins que l'Angleterre. Non-seulement donc, le gouvernement britannique refusait son concours aux puissances alliées, mais il s'abstenait encore d'adresser au gouvernement espagnol aucune communication qui pût le rendre, à un degré quelconque, solidaire de ce qui s'était fait à Vérone.

La rupture était complète, et l'Angleterre, à partir de ce jour, n'avait plus rien de commun avec la Sainte-Alliance. L'empereur de Russie était loin de s'en affliger; mais, pour M. de Metternich, habitué à faire jouer habilement, les unes contre les autres, les opinions et les influences rivales des puissances alliées, l'échec était grand, et un de ses plus puissants moyens d'action lui échappait.

M. de Montmorency ne s'était pas trompé sur la portée des notes des trois puissances. Il les trouvait très-violentes et ne doutait pas qu'elles n'entraînaient la cessation des rapports diplomatiques. Mais les trois ministres à qui l'observation en avait été faite, avouaient franchement que c'était leur but, et qu'elles comptaient sur le départ des ambassadeurs pour reprendre toute leur liberté. Il était d'ailleurs entendu que les instructions seraient adressées par les trois cours à leurs ministres respectifs, en résidence à Paris, et que, si le roi de France consentait à donner à son ministre à Madrid des instructions semblables, l'envoi des premières serait retardé jusqu'au moment où celles de la France seraient prêtes. Dans le cas contraire, elles seraient expédiées sur-le-champ, et les ministres recevraient l'ordre de quitter Madrid, aussitôt après avoir accompli leur mission. En transmettant à M. de Villèle ces résolutions, M. de Montmorency

se réservait de faire valoir les très-graves motifs qui, selon lui, devaient engager la France à ne pas se séparer des autres puissances continentales, surtout de la Russie; mais, en même temps, il reconnaissait qu'il y avait là, pour le gouvernement français, une grande résolution à prendre. Quant à M. de Chateaubriand, tout entier à la satisfaction de voir enfin luire le jour tant attendu où il serait chef de la légation, il ne trouvait absolument rien à redire aux actes qui venaient d'être signés, et il les déclarait « tout à fait en faveur de la France. » Il ne pouvait nier que contre l'opinion qu'il avait soutenue, le second paragraphe du premier article n'admit « une faible réciprocité; mais il était impossible de refuser deux ou trois mots de courtoisie à des alliés qui faisaient tant pour la France et pour la famille des Bourbons, et qui ne demandaient rien <sup>1</sup>. » M. de Chateaubriand ne se dissimulait pourtant pas que la guerre aurait ses difficultés, surtout si l'Angleterre s'en mêlait, mais il croyait qu'on y pourvoirait par une conduite dont il posait les bases et qui se réduisait à peu près à mettre l'armée française à la suite des bandes royalistes. « Au reste, écrivait-il, le 20 novembre, à M. de Villèle, je dois vous dire en finissant que l'Autriche et la Prusse ne sont nullement favorables à la guerre, et que, si vous ne pensez pas que cette guerre doive être soutenue, il sera très-facile de faire naître des obstacles de la part des cabinets de Vienne et de Berlin. »

C'était parler plus sincèrement qu'il ne l'avait fait un mois auparavant; mais les choses étaient bien avancées, et les félicitations que les empereurs de Russie et d'Autriche adressèrent à M. de Montmorency, au moment de son départ, ne

<sup>1</sup> Cette phrase a été retranchée par M. de Chateaubriand de la lettre du 20 novembre, publiée par lui dans le *Congrès de Vérone*. On comprend dans quelle intention.



durent lui laisser aucun doute sur la gravité des résolutions dont il était le porteur.

A Paris, comme par toute l'Europe, les yeux étaient fixés sur Vérone, et l'on attendait avec anxiété que l'oracle eût parlé. Dans tous les partis, d'ailleurs, de fortes divisions s'étaient produites. Celles du parti royaliste ont été déjà signalées ; mais, dans le parti libéral aussi, on était loin d'être unanime. La grande masse du parti et ceux de ses chefs qui ne conspiraient pas, déploraient et détestaient le projet ouvertement contre-révolutionnaire d'une guerre injuste, dangereuse, où le sang des Français allait couler pour rétablir, chez un peuple voisin, le pouvoir absolu. Mais, dans la fraction conspiratrice, les sentiments étaient plus mêlés, et tandis qu'une sage prévoyance retenait les uns, les autres, plus ardents et plus téméraires, espéraient que le premier coup de canon, tiré sur la Bidassoa, leur fournirait l'occasion de réparer tous leurs échecs.

L'affaire d'Espagne était donc devenue l'objet presque unique de toutes les préoccupations, et c'est à peine si l'on donnait un instant d'attention à des incidents qui, en toute autre circonstance, auraient fortement remué l'opinion publique. Ainsi, les procès de presse se succédaient presque inaperçus, et, chaque jour, les tribunaux appliquaient, avec une grande rigueur, la loi de 1822 à des écrits sans portée et sans danger. C'est ainsi qu'ils avaient condamné l'*Ami de la Charte*, à Nantes, pour un article injurieux contre le général Despinos ; M. Victor Ducange pour quelques plaisanteries dans un petit journal, intitulé le *Diable-Rose* ; le journal le *Pilote* pour avoir médit de la loi du 18 novembre 1814, relative à la célébration des fêtes et dimanches ; le capitaine Lafontaine pour diffamation envers le ministre de la guerre ; M. Léonard Gallois pour une brochure contre la noblesse et l'émigration ; M. Barginet pour avoir excité à la haine et au mépris du gouvernement du roi ; M. Lepage, éditeur du

*Courrier des Spectacles*, pour avoir vivement reproché à l'Académie française la nomination de l'abbé Frayssinous. Néanmoins, deux écrivains célèbres, MM. de Pradt et Paul-Louis Courier, trouvèrent plus d'indulgence. L'infatigable M. de Pradt, sans compter les volumes et les brochures qu'il publiait chaque année, écrivait dans tous les journaux libéraux, et on avait remarqué, dans le *Constitutionnel* du 19 août, un article sur les affaires étrangères, où, reprochant à Napoléon d'avoir sacrifié la Prusse et l'Autriche à la Russie, il ajoutait : « Tout le mal de l'Europe, le nôtre et celui de Napoléon, est venu de cette grande et capitale erreur. *Je l'en avais averti.* » Après avoir averti Napoléon, il devait peu lui coûter d'avertir Louis XVIII, et dans un nouvel article intitulé : « *Mon Congrès,* » il opposa son système au système de la Sainte-Alliance dont il prédit la chute prochaine, si elle ne se hâtait pas de réduire les armées permanentes, de séparer le temporel du spirituel, d'abolir la police, etc. Puis, parlant des sociétés secrètes, il demanda « si elles étaient autre chose qu'une défense contre la pression des pouvoirs absolus, égarés dans leur marche. »

Ce fut cette phrase qui motiva la poursuite; mais, bien que M. de Pradt, malade, ne se fût pas présenté, le tribunal, jugeant par défaut, l'acquitta, après une courte délibération, et les journaux royalistes, qui avaient aussi leurs sociétés secrètes, ne se plaignirent pas trop du jugement. En revanche, ils adressèrent de vifs reproches au procureur du roi, M. Bayeux, qui, parlant de la Chambre des députés, s'était permis de dire qu'elle représentait la nation, et que c'était *un pouvoir*. Une telle doctrine, selon le *Drapeau-Blanc*, menait droit à la souveraineté du peuple, et il n'y avait en France qu'un pouvoir, le pouvoir du roi.

Paul-Louis Courier n'avait point, comme M. de Pradt, la prétention de donner des conseils aux têtes couronnées; mais il publiait, de temps à autre, de charmants pamphlets

qui avaient le rare privilège de plaire à la fois aux lettrés et aux ignorants, aux hommes d'un goût fin et au vulgaire. Partout donc, on avait lu sa *Pétition à la Chambre des députés, pour des villageois que l'on empêche de danser*, et partout on y avait vu une critique exquise et piquante de certaines intolérances religieuses. Mais le ministère public n'y vit rien moins qu'un outrage à la religion de l'État, une provocation à la désobéissance aux lois, une attaque à la dignité royale, une excitation à la haine et au mépris du gouvernement, un outrage à deux curés à raison de leurs fonctions, une tentative de troubler la paix publique. Le redoutable arsenal de la loi de 1822 se trouvait donc mis en œuvre tout entier, et il paraissait difficile que Paul-Louis Courier pût y résister. Il y résista pourtant, bien qu'il eût aussi fait défaut, et le tribunal, tout en reconnaissant, dans la brochure incriminée, quelques passages répréhensibles, déclara qu'elle ne constituait pas les délits prévus par les lois de 1819 et 1822. Comme M. de Pradt, Paul-Louis Courier fut donc renvoyé de la plainte aux grands applaudissements de l'auditoire.

Si dure que fût la loi de 1822, elle avait du moins l'avantage de définir les délits et de donner des juges aux écrivains. La situation des imprimeurs et des libraires était bien plus fâcheuse. Une vieille loi de l'empire, imprudemment maintenue par le ministère libéral de 1819, les livrait sans défense à l'arbitraire de l'administration, et bien que, depuis plusieurs années, cette loi fût tombée en désuétude, l'administration avait résolu de la faire revivre. On avait donc commencé par ordonner la fermeture de plusieurs boutiques de libraires, qui s'étaient établis sans brevet, et qu'on avait, jusqu'à ce moment, laissés tranquilles. Mais cela ne suffisait pas, et une ordonnance royale retira aux libraires Corréard et Leroux les brevets dont ils étaient en possession. Le libraire Corréard voulut résister et rouvrit sa boutique, le lendemain du jour où l'ordonnance lui avait été signifiée ; mais la force



armée intervint, et il dut se soumettre. A cette occasion, les journaux libéraux ne manquèrent pas de faire remarquer que le retrait, par acte administratif, d'un brevet de libraire, était une véritable confiscation, et que la Charte abolissait la confiscation; mais l'argument parut pitoyable aux journaux royalistes. « Un brevet, disait le *Drapeau-Blanc*, est un témoignage de confiance, un acte bienveillant que l'on peut annuler, si celui qui l'a obtenu s'en montre indigne. » — « Depuis qu'il n'existe plus de censure préalable, disait la *Quotidienne*, le gouvernement a dû compter sur les lumières et le bon sens des éditeurs. Il est censé dire aux libraires, en leur concédant un brevet : Vous remplacez les censeurs que la loi a abolis. Par conséquent, vous devenez responsables, à vos risques et périls, de tous les ouvrages que vous répandez. » Et la *Gazette* ajoutait qu'il serait bien étrange qu'on voulût contester au gouvernement le droit de fermer la boutique des marchands qui vendaient des drogues empoisonnées.

Ce n'était point seulement à la presse que la guerre était ainsi déclarée, et partout le même esprit et la même main se faisaient sentir. Ainsi, l'École de droit recevait une nouvelle organisation; la grande École normale de Paris était supprimée, et remplacée par des écoles normales partielles d'académie; les cours de MM. Guizot et Cousin étaient suspendus; plusieurs professeurs étaient destitués; M. Sylvestre de Sacy sortait du conseil royal de l'instruction publique, pour faire place à l'abbé Clausel de Coussergues; une longue ordonnance réglait la profession d'avocat, et enlevait au conseil de l'ordre le droit de désigner son bâtonnier; enfin, à la suite de quelques désordres qui avaient éclaté le jour de l'ouverture de l'École de médecine, la faculté de médecine de Paris était supprimée.

Dans d'autres temps, un tel ensemble de mesures, plus ou moins contre-révolutionnaires, eût ému la France, et surtout Paris; mais tous ces faits disparaissaient devant la grande

question qui s'agitait à Vérone et dans le conseil des ministres. Aussi l'émotion fut-elle grande, quand, après deux articles qui trahissaient une certaine indécision, le *Journal des Débats* publia, le 15 novembre, un article reproduit, le lendemain, par le *Moniteur*, dans lequel il revenait avec une nouvelle vivacité sur le danger d'attribuer à un congrès quelconque le droit suprême de réviser les constitutions existantes en Europe. « Cette confusion des droits de souveraineté, disait-il, serait une source intarissable d'inquiétudes, d'agitations et de guerres. » Et, après avoir déduit tous les motifs qui, selon lui, devaient détourner la France de l'intervention, il ajoutait : « Voilà de nouvelles raisons pour que cette guerre incalculable n'éclate pas. Mais que font les raisons? »

Répété par le *Moniteur*, cet article avait une grande importance, et il souleva, dans le parti royaliste, un orage tel que M. de Villèle, écrivant le lendemain à M. de Montmorency, déclara « qu'il faisait beaucoup de mal, » et parut en regretter l'insertion dans le journal officiel. Il est pourtant difficile de supposer que le *Moniteur* eût agi sans autorisation. Il est probable, au contraire, que M. de Villèle, inquiet de l'état des fonds publics qui, en deux mois, avaient baissé de huit francs, et préoccupé des prochaines élections, avait voulu d'abord rassurer les classes industrielles et commerciales, mais qu'il reculait devant les violentes réclamations de son parti. Ce parti affectait le plus profond mépris pour les préoccupations financières du président du conseil, assez aveugle pour voir, dans la baisse des fonds publics, le résultat naturel des inquiétudes publiques. Ce qu'il fallait y voir, selon le parti royaliste, c'était « une abominable manœuvre du comité-directeur, une ramification des complots de Saumur et de la Rochelle, une coupable conspiration financière et libérale contre la fortune de la France. » Mais, pour vaincre le génie du mal, il suffisait d'une énergique détermination du minis-

tère, et si le ministère n'avait pas le courage de prendre par lui-même cette détermination, elle lui serait imposée par la Chambre prochaine.

En effet, le jour était venu où les députations de la deuxième série devaient être renouvelées, et bien que la *Quotidienne* regrettât « de ne pas trouver sur la liste des présidents de collège certaines illustrations royalistes, » (MM. de Vitrolles et Canuel), cette liste, prise tout entière sur les bancs de la droite, annonçait assez que, pour cette fois, le ministère ne voulait que des *purs*. Par un hasard fâcheux, plus de la moitié des députés sortants appartenait à l'opposition libérale, et, parmi ces députés, se trouvaient quelques-uns des hommes les plus marquants de la Chambre, M. de Lafayette, M. Benjamin Constant, M. Manuel, M. Kératry, M. Daunou, M. de Sainte-Aulaire. On tenait donc beaucoup, d'une part à leur réélection, de l'autre à leur exclusion, et, dès le lendemain du jour de la convocation des collèges électoraux, la lutte s'était engagée avec une grande ardeur. Néanmoins, au ton des journaux royalistes, il était aisé de voir qu'ils se considéraient d'avance comme victorieux. La plupart ne se contentaient pas, comme le faisaient le *Journal des Débats* et le *Moniteur*, de rappeler en termes généraux les dernières tentatives insurrectionnelles et les discours factieux qui les avaient préparées, de faire appel à l'union de tous les royalistes, d'insister sur l'exclusion des hommes dont la réélection serait un outrage à la couronne et à la morale publique; c'est par de violentes imprécations contre la civilisation moderne, par des sarcasmes amers contre les chartes et les gouvernements représentatifs, par de grossières injures contre les députés de l'opposition, notamment contre MM. de Lafayette, Benjamin Constant et Manuel, qu'ils préludaient au combat électoral. On ne pouvait, selon eux, rester neutre entre la monarchie et la révolution, et il était absurde, presque coupable d'avoir des ménagements « pour les apologistes de la félonie et du vice,



pour les vétérans de la révolution blanchis dans le crime, pour les artisans pervers de désordres et d'intrigues, vils à leurs propres yeux, vils aux yeux des autres, dignes successeurs de Marat et de Danton, et que bientôt la justice atteindrait<sup>1</sup>. » La loyauté des électeurs suffirait sans doute pour purger la Chambre de tels misérables; mais s'ils manquaient à ce devoir, ce serait à la Chambre d'aviser. « Si l'ordre des avocats, disait le *Drapeau-Blanc*, a le droit de rayer du tableau ceux de ses membres qu'il juge indignes d'y être inscrits, pourquoi la Chambre des députés n'aurait-elle pas le même droit? » Toutes les catégories révolutionnaires et séditieuses devaient donc être traitées, comme l'avait été la catégorie régicide dans la personne de Grégoire, et *l'homme aux répugnances* surtout ne pouvait être admis à siéger plus longtemps dans une Chambre fidèle. Mais exclure M. Manuel tout seul pourrait paraître une injustice, et il convenait de lui donner tout au moins pour compagnons, s'ils étaient élus, M. de Lafayette, ce rebelle septuagénaire, et M. Benjamin Constant, cette langue de vipère. En définitive, la Chambre se devait à elle-même « de repousser de son enceinte quiconque y avait fait ses preuves de sédition, de malveillance et de déloyauté, » c'est-à-dire, les trois quarts de l'opposition.

Tel était le langage non d'un seul journal, mais de plusieurs, et, en outre, de certaines brochures autorisées<sup>2</sup>. Tous les journaux royalistes, d'ailleurs, même le *Journal des Débats*, étaient d'accord pour soutenir que le vote des fonctionnaires publics appartenait au gouvernement, et que, si leur conscience s'y refusait, ils devaient donner leur démission. Le *Moniteur* lui-même s'en mêlait et déclarait, après la *Gazette de France*, « que tout fonctionnaire devait non-seulement

<sup>1</sup> *Lettre d'un électeur de la Vendée, etc.*

<sup>2</sup> *Des prochaines élections et de nos répugnances.*

marcher et agir, mais encore penser avec le gouvernement. »

A ces violences et à ces sophismes, les journaux libéraux répondaient en rétablissant les principes constitutionnels, si étrangement méconnus, en défendant l'état social constitué par la révolution, en récriminant timidement contre les *fanatiques*, et surtout en faisant ressortir les graves et tristes conséquences d'une intervention armée en Espagne. Assurément, la défense était loin d'être au niveau de l'attaque. Elle était pourtant encore trop vive, au gré de certains royalistes : « Est-ce que le gouvernement, disait la *Foudre*, ne mettra pas un terme à toutes les menées électorales des libéraux?... Je me suis quelquefois représenté Bonaparte, aux Tuileries, pendant certaines discussions scandaleuses, et je me suis dit : Ah ! si de son temps un département s'était permis de nommer de pareils députés, cela ne se serait pas passé ainsi. Il aurait tout simplement envoyé dans ce département quinze ou vingt mille soldats, nourris aux frais du pays ; il aurait, en outre, incorporé jusqu'au dernier conscrit, et peut-être incorporé les pères dans les gardes mobiles ; il aurait, enfin, rayé la ville principale de la liste des bonnes villes, fait disparaître les tribunaux d'arrondissement, mis une imposition extraordinaire sur les habitants, et, l'année suivante, les élections auraient été excellentes. Mais, dira-t-on, Bonaparte était un tyran. Je le sais parbleu bien ; mais je voudrais seulement faire comprendre que, pour un tyran, il avait du bon. »

Il est probable, en effet, que la liberté électorale eût été ainsi comprise, sous le premier empire ; mais il était étrange d'entendre invoquer de tels exemples par ceux qui, cinq ans auparavant, reprochaient à M. Decazes quelques recommandations officielles en faveur de certains candidats.

Les collèges d'arrondissement étaient convoqués pour le 15 novembre, les collèges de département pour le 20. L'op-

position libérale n'espérait pas voir augmenter le nombre de ses membres, mais elle espérait qu'il ne diminuerait pas, et qu'en novembre, comme en mai, les gains et les pertes se compenseraient. Au moment de la dernière élection, en effet, les conspirations de Bédfort, de Saumur, de la Rochelle étaient connues, et l'effet de ces tristes échauffourées sur l'esprit des électeurs devait être produit. Depuis ce moment, de sanglantes exécutions avaient eu lieu, et de grands pas avaient été faits dans la voie de la contre-révolution. Enfin, le parti royaliste presque entier sollicitait avec ardeur une guerre qui devait compromettre tous les intérêts, et dont la perspective avait déjà ralenti toutes les affaires industrielles et fait perdre à une classe influente de la société des sommes considérables. On a vu que M. de Villèle était frappé de ce danger, et qu'à plusieurs reprises, dans ses lettres à M. de Montmorency et à M. de Chateaubriand, il avait exprimé la crainte que la question espagnole ne gâtât les élections. Pourquoi toutes ses prévisions furent-elles démenties? Il est difficile de le comprendre. Les réquisitoires de MM. de Marchangy et Mangin avaient-ils réussi à porter la terreur dans des âmes honnêtes, mais faibles? L'exécution des sergents de la Rochelle, de Berton, de Caron, sans que personne vint à leur secours, avait-elle découragé ceux qui s'étaient enrôlés, sans conviction, dans le parti libéral? Enfin, les succès récents du gouvernement suffisaient-ils pour jeter dans ses bras cette tourbe ignorante et vile que la force attire toujours? Ou bien, comme les journaux libéraux les en accusaient, les ministres avaient-ils, à l'automne plus qu'au printemps, usé des puissants moyens que la centralisation administrative mettait dans leurs mains? Ce qu'il y a de certain, c'est que la victoire du parti royaliste fut complète, que sur quatre-vingt-six nominations, le parti libéral en obtint huit seulement, et que trente-six de ses membres, parmi lesquels M. Benjamin Constant, M. Daunou, le général Sémélé,



MM. Rodet, Chabaud-Latour, Charlemagne, de Grammont, de Brigode, Girod (de l'Ain), ne furent point réélus. Dans la Sarthe, naguère si libérale, M. de Lafayette ne réussit pas mieux que M. Benjamin Constant; mais, dans la prévision d'une défaite, on le portait également à Meaux, où il fut nommé. Brest aussi réélut M. Kératry; Alais, M. de Sainte-Aulaire; Argenton, M. de Bondy. Enfin, malgré une allocution pathétique de M. Humbert de Sesmaisons, président du collège, M. Manuel, *l'homme aux répugnances*, comme disaient les journaux royalistes, fut deux fois nommé par la Vendée; mais M. de Sesmaisons, dans un nouveau discours, blâma ce choix au nom du roi, et bientôt un autre discours du duc de Fitz-James, président du collège de département, put faire prévoir à M. Manuel le sort qui l'attendait. « Un tel homme, dit M. de Fitz-James, n'est pas fait pour être député, et surtout député de la Vendée ! » Le mot d'ordre donné de si haut fut entendu, et, à partir de ce moment, une campagne active s'organisa pour faire demander, *par la France royaliste*, l'expulsion de l'indigne.

Ce ne furent pas, d'ailleurs, les présidents des collèges seulement qui se permirent ces outrages, et, peu de jours après, un conseiller à la cour royale d'Angers, présidant les assises, au Mans, félicitait le département de la Sarthe d'avoir rejeté deux ennemis des Bourbons, dont l'un, coupable d'un sommeil assassin, était déjà flétri par l'histoire, et dont l'autre n'avait pas même l'honneur d'être Français, et n'aurait jamais cet avantage, du moins quant à la franchise et à la loyauté.

La défaite du parti libéral était complète, et ses journaux ne cherchèrent pas à la dissimuler. Tout, d'ailleurs, se réunissait pour l'accabler, et les défections se multipliaient. Peut-être serait-il injuste de compter parmi les défectionnaires le général Cambronne, rallié depuis plusieurs années à la Restauration, et qui tenait d'elle un gouvernement important. Néan-

moins, ce ne fut pas sans un sentiment pénible que les hommes, restés fidèles à de vieux souvenirs, lurent, à ce moment même, dans le *Moniteur*, le compte rendu de l'enregistrement, par-devant le tribunal civil de Nantes, des lettres patentes de Vicomte accordées par le roi au soldat de Waterloo, et de la prestation de son serment en cette qualité. « Avant de le recevoir, disait le *Moniteur*, M. le président l'a complimenté sur ce que Sa Majesté, qui sait si bien rendre justice à la bravoure et à la loyauté des militaires français, récompensait surtout en lui, par cette nouvelle faveur, sa fidélité à remplir ses serments. » Certes, le général Cambronne faisait bien de tenir son second serment, comme il avait tenu le premier. Mais la récompense n'était ni heureusement choisie ni opportune, et on n'aurait pas pu dire au nouveau vicomte, comme on le disait, quelques années plus tard, à un duc de fraîche date, que son nouveau titre « ne le diminuait pas. »

Il est vrai que, d'un autre côté, un ancien chef vendéen, le comte Duchaffaud, déclarait publiquement « qu'il n'était plus parmi les serviles, et qu'il quittait le camp où tout ami des lois ne pouvait figurer sans rougir ; » mais la compensation n'était pas suffisante.

Au nombre des royalistes que cette élection fit entrer ou ramena dans la Chambre, il faut citer M. Hyde de Neuville, élu dans la Nièvre, et M. de Marchangy élu deux fois, dans la Nièvre et dans le Nord. En revanche, M. de Vitrolles et le général Canuel, vivement recommandés par la *Quotidienne* et le *Drapeau-Blanc*, échouèrent, le premier à Digne, le second à Nîmes, non contre des candidats de l'opposition, mais contre des candidats que le ministère appuyait. C'était une note discordante au milieu des chants de triomphe de la droite, et l'ingratitude du ministère envers les grandes notabilités du parti royaliste lui fut, cette fois encore, reprochée non sans amertume ; mais la victoire était trop éclatante pour que la joie n'étouffât pas tout autre sentiment.

Maintenant, que fallait-il faire de cette victoire ? Pour la masse du parti royaliste, la question était simple. Ainsi que le disait grossièrement la *Foudre*, « le corps social est couvert d'une lèpre universelle. Il ne s'agit plus de retrancher quelques lambeaux d'une chair gangrenée, mais de purifier la masse du sang. » Il fallait donc, à l'intérieur, chasser de toutes les fonctions tous ceux que n'animait pas la foi ardente des vieux royalistes ; à l'extérieur, reconnaître immédiatement la régence d'Urgel qui, par l'intermédiaire de M. Ouvrard, venait de conclure, à Paris, un emprunt, et marcher sur Madrid. Mais le ministère était loin d'être aussi résolu, et le *Moniteur* portait la trace de ses hésitations. Après avoir reproduit, le 14, le fameux article du *Journal des Débats* contre la guerre, il reproduisait, le 16, un article de l'*Étoile*, favorable à l'intervention, et, sans se prononcer tout à fait, il paraissait lui-même incliner dans ce sens. Or, l'*Étoile*, journal peu répandu, passait pour recevoir les inspirations de M. de Montmorency et de ses amis. Les nouvelles, soit de Madrid, soit de la Seu d'Urgel, variaient, d'ailleurs, presque chaque jour et ajoutaient aux irrésolutions du conseil. Néanmoins, M. de Villèle, sans repousser absolument l'idée de la guerre, persistait à désirer une conciliation et continuait, dans ses dépêches, à demander « que les notes et les démarches de la légation française, à l'égard de l'Espagne, fussent conçues dans des termes tels que, si l'Angleterre refusait de s'y associer, elle fût évidemment dans son tort. » On écrivait, en effet, de Vérone, à l'ambassadeur anglais, sir Charles Stuart, « qu'on y faisait des folies, » et M. Canning, très-blessé, paraissait être au moment de reconnaître l'indépendance des colonies espagnoles. Enfin, le 22 novembre, peu de jours après les élections, une dépêche de M. de Lagarde apporta une grave nouvelle. D'après cette dépêche, l'Angleterre était à la veille de conclure avec l'Espagne un traité de commerce et probablement une alliance. Déjà, dans une séance secrète,



le ministère espagnol avait obtenu des cortès l'autorisation qui lui était nécessaire, et, dans le débat, des paroles fort hostiles à la France avaient été prononcées.

Il fallait d'abord savoir si le fait était vrai, et, dès le 24, le chargé d'affaires à Londres reçut l'ordre de demander des explications. « Sa Majesté Britannique, était-il dit, dans la note adressée au gouvernement anglais, a envoyé le duc de Wellington au congrès de Vérone, où les souverains alliés sont, en ce moment, occupés à concerter les moyens les plus propres à mettre un terme aux calamités de l'Espagne. Dans de pareilles circonstances, une négociation séparée avec l'Angleterre aurait pour résultat infaillible de donner aux principes qui dirigent aujourd'hui le gouvernement espagnol un appui moral dont les conséquences seraient faciles à apprécier. » Le gouvernement français ne pouvait croire que telles fussent les intentions de l'Angleterre, et il attendait du ministère de loyales explications. Le cabinet anglais devait, d'ailleurs, reconnaître « que, dans la situation où se trouvait la France vis-à-vis de l'Espagne, une décision immédiate devait résulter de ses explications. »

La note était ferme et digne, et pouvait, si la nouvelle transmise par M. de Lagarde était vraie, conduire à une rupture ouverte entre la France et l'Angleterre, et peut-être à la guerre. Dans ce cas, M. de Villèle enjoignait aux plénipotentiaires français « de tirer des alliés tous les secours possibles, soit directs contre l'Espagne et le Portugal, soit indirects, par des diversions combinées, dans les lieux où l'Angleterre pouvait être vulnérable. » Si cette guerre éclatait, il ne refuserait même plus le secours des alliés pour l'envahissement et l'occupation de la Péninsule, et il serait le premier à conseiller à la Russie « de déclarer la guerre à la Turquie, et de tirer de ce côté tous les dédommagements que sa politique pourrait vouloir opposer à l'accroissement de la puissance maritime de l'Angleterre. »

On peut juger, au ton de cette dépêche, de l'inquiétude que la nouvelle transmise par M. de Lagarde avait donnée au ministère français. Chaque jour, d'ailleurs, dans la prévision d'une guerre prochaine, des demandes de service étaient adressées au ministère. Ainsi, le prince de Carignan demandait instamment de marcher, comme volontaire, avec l'armée française, et le duc de Rovigo écrivait à M. de Villèle une lettre fort pressante, pour solliciter de l'emploi dans le corps expéditionnaire. Quant aux fonds publics, après de brusques oscillations, ils s'étaient arrêtés au taux moyen de 88 francs, et M. de Villèle écrivait qu'ils attendaient, pour baisser ou hausser de 10 francs, que la question de la paix ou de la guerre fût résolue à Vérone.

A ce moment les royalistes comptaient encore sur l'insurrection du nord de l'Espagne, et M. Ouvrard venait de partir pour Vérone où il allait demander la reconnaissance de la régence d'Urgel. A cette condition, il promettait de faire la contre-révolution, en Espagne, au moyen d'un emprunt de 400 millions qui, disait-il, était déjà souscrit en partie. Chose étrange ! ce qu'il y avait de chimérique, dans un tel plan, n'avait pas empêché que M. Ouvrard ne fût très-bien accueilli à Vérone, et M. de Metternich particulièrement l'écoutait favorablement et semblait l'encourager. Mais, dans les derniers jours de novembre, on apprit que l'armée de la Foi avait été mise en déroute, que la régence était en fuite, et que les derniers restes des bandes royalistes avaient fini par mettre bas les armes et par se réfugier sur le territoire français. C'en était donc fait des espérances que l'insurrection royaliste avait fait naître, et la France était décidément mise en demeure de choisir entre l'abstention et l'action.

Quand la défaite de l'armée de la Foi fut connue, il y eut, dans les journaux royalistes, une explosion de colère contre ceux qui avaient laissé périr, faute d'un secours opportun, les nobles défenseurs de la religion et de la monarchie. Mais

e'était, selon ces journaux, un nouveau motif de rappeler l'ambassadeur français et de commencer la guerre. M. de Villèle n'en jugeait pas ainsi, et il voyait, au contraire, dans cet événement, un motif de peser mûrement le parti que la France allait prendre. « Je vois, écrivait-il, le 28, à M. de Chateaubriand, que c'est sur nous que va rouler tout le poids de la détermination, à l'égard de l'Espagne; je le veux bien, si on nous laisse les deux boules; mais si on ne m'en donne qu'une, je ne puis être séduit par l'apparence de tant d'honneur. » Et après s'être félicité du résultat des dernières élections et de la bonne situation financière de la France, « pourquoi faut-il, ajoutait-il, que ces malheureuses affaires extérieures viennent troubler une telle prospérité? »

Le jour même où M. de Villèle parlait ainsi à M. de Chateaubriand, celui-ci lui adressait une lettre où il exposait les difficultés de la situation. « Tout ce qu'on fait ici, disait-il, ne plaît à personne; la France a la main forcée, la Russie trouve qu'on ne va pas assez loin, l'Autriche n'a marché que pour ne pas rompre avec la Russie, la Prusse craint le moindre mouvement, et l'Angleterre s'oppose à tout. » Il fallait donc prendre promptement un parti, et M. de Chateaubriand, *pour sortir de là*, indiquait trois moyens : 1° Le moyen évasif qui consistait à dire que l'Angleterre se trouvant derrière l'Espagne, la France ne pouvait agir que si l'Autriche, la Prusse et la Russie s'engageaient à la soutenir contre l'Angleterre; « or, disait-il, l'Autriche et la Prusse reculeront à l'instant et vous serez dégagés; » — 2° Le moyen de la guerre. C'était une grande partie à jouer; mais, si l'on agissait avec promptitude et vigueur, le succès était presque assuré; — 3° Le moyen de la paix : il était bien simple : c'était la retraite des ministres, ou du moins de toutes les personnes employées directement ou indirectement dans les négociations avec les cours étrangères. M. de Villèle n'avait qu'à dire un mot; M. de Chateaubriand



avait toujours sa démission dans l'une de ses poches. Il recommandait, d'ailleurs, à M. de Villèle de se mettre en garde contre M. Pozzo di Borgo qui venait de partir pour Paris, et qui, disait-il, « est le plus faux et le plus méchant des hommes<sup>1</sup>. »

En attendant la résolution de la France, on s'occupait, à Vérone, des autres questions sur lesquelles le congrès devait délibérer, et d'abord de la question d'Orient qui, depuis la conférence de Vienne, était restée en suspens. Le 9 novembre, M. de Tatischeff avait déposé sur la table du congrès une note où il établissait que l'audace de la Turquie s'accroissait à mesure que la Russie montrait plus de modération, et où il déclarait que les conditions posées, dans la circulaire du mois de septembre, étaient les seules qui pussent amener le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux États. A cette communication, l'Autriche répondit, sur-le-champ, par de grands éloges aux vues nobles et désintéressées de l'empereur Alexandre, et par la promesse d'un concours actif et sincère. Les autres puissances se pressèrent moins, et ce fut seulement, le 26 novembre, qu'elles firent connaître leur réponse. La France et la Prusse s'engageaient à ne rien négliger pour faire accueillir par la Porte les propositions de la Russie ; l'Angleterre prenait le même engagement, mais en y joignant un commentaire favorable à la Turquie. On avait d'ailleurs grand soin de séparer la question grecque de la question turco-russe, et la porte du congrès était fermée à M. Métaxa qui, débarqué à Ancône, et muni des pleins pouvoir du sénat d'Argos, avait écrit au pape et au congrès, pour demander que la Grèce fût reconnue et qu'un roi lui fût donné. L'empereur Alexandre inclinait d'abord à le recevoir et à l'entendre ; mais M. de Metternich lui communiqua des

<sup>1</sup> Cette lettre a été publiée, par M. de Chateaubriand, dans son *Congrès de Vérone* ; mais il en a retranché la phrase relative à M. Pozzo di Borgo. J'ai cru devoir la rétablir pour achever de faire connaître quelle était alors la situation des plénipotentiaires.

renseignements effrayants sur les sociétés philhelléniques qui se formaient en Allemagne, et, dans son ardeur anti-révolutionnaire, l'empereur consentit à ce que le congrès priât le pape de faire dire aux envoyés grecs, par un agent de police, qu'ils eussent à retourner en Grèce. C'était le triomphe de la politique anglo-autrichienne, et la réconciliation de l'empereur Alexandre avec lord Strangford s'ensuivit naturellement.

L'affaire d'Italie était plus compliquée, et elle fut longuement débattue. La première question était celle de savoir si l'occupation militaire du Piémont et de Naples serait prolongée, et dans quelle mesure. Avant le congrès, le roi, Charles-Félix, avait fait demander l'appui de la France contre l'Autriche, à l'effet d'obtenir l'évacuation complète de son royaume; mais, à Vérone, il changea d'attitude et de langage, et son premier ministre, M. de Latour, s'entendit avec M. de Metternich, pour que l'armée d'occupation, graduellement réduite, ne se retirât définitivement qu'au mois de septembre 1825. Quant au roi de Naples, ce fut d'accord avec lui que M. de Metternich proposa de réduire le corps d'occupation de cinquante-deux à trente-cinq mille hommes. Ni pour le Piémont, d'ailleurs, ni pour Naples, il ne fut question de ces institutions libres qui, à Laybach encore, étaient sinon promises, du moins indiquées. Tout au contraire, M. de Latour eut soin de déclarer, au nom du roi, que le gouvernement piémontais était fermement décidé « à ne jamais admettre aucune institution dont le but évident ou caché tendrait à limiter l'autorité royale, » et le prince Ruffo fit, au nom du roi de Naples, une déclaration à peu près semblable. A Laybach, l'empereur Alexandre s'en serait offensé; à Vérone, rien ne lui paraissait plus légitime et plus sage.

La France, néanmoins, trouva en lui un appui contre le projet de dépossession du prince de Carignan. C'était l'idée fixe du roi Charles-Félix, et M. de Bernstorff, à l'instigation

de M. de Metternich, avait proposé que le prince de Carignan fût obligé d'opter entre une abdication et un procès capital. Les plénipotentiaires français s'opposèrent à cette étrange proposition, et l'empereur Alexandre, touché des représentations de la France, engagea le roi Charles-Félix à s'en désister. Le projet fut donc abandonné non sans regret, et celui qui devait être plus tard le roi Charles-Albert échappa au danger qui le menaçait.

Un projet plus grave était celui que nourrissait M. de Metternich, et qui consistait à reprendre son ancien plan de confédération italienne, sous la forme d'une commission d'enquête, à peu près semblable à la commission de Mayence. Cette commission, selon lui, ne devait avoir d'autre objet que d'opposer à la ligue des *carbonari* l'union des divers États italiens, et de constituer « un centre d'information et de renseignements. » Ainsi présenté, le projet n'avait pas déplu à l'empereur Alexandre, et la plupart des États italiens l'avaient accepté. Mais la France y était fortement opposée, l'Angleterre ne le goûtait pas, et le cardinal Spina reçut du gouvernement pontifical l'ordre de le combattre, par ce double motif que les gouvernements italiens étaient capables de se défendre eux-mêmes, et que, dans tous les cas, on les affaiblirait, au lieu de les fortifier, en les plaçant sous la tutelle apparente d'une puissance aussi impopulaire, aussi détestée que l'Autriche. C'était, de la part d'une puissance italienne, un fier langage. Il fut entendu, et le ministre de Lucques d'abord, puis le ministre de Florence, enfin M. de Latour lui-même, retirèrent l'approbation qu'ils avaient d'abord donnée. M. de Metternich ne se découragea pourtant pas, et dans une autre séance, il se plaignit que les États d'Italie, celui du pape particulièrement, missent trop de mollesse ou de négligence dans la surveillance des machinations révolutionnaires, et il proposa de leur adresser à ce sujet une note signée de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie. A cette proposition, bles-



sante pour les États italiens, et surtout pour l'État pontifical, le cardinal Spina opposa une vive résistance, et d'amères récriminations furent échangées entre lui et M. de Metternich. D'une part, M. de Metternich accusait le gouvernement pontifical d'être un gouvernement sans ordre, sans régularité, sans fermeté; de l'autre, le cardinal Spina affirmait que les populations italiennes, presque sans distinction de secte ou de parti, détestaient l'Autriche et gémissaient de l'asservissement où elle tenait l'Italie. Et il laissait entendre que, si l'Autriche se plaisait à dénigrer le gouvernement pontifical, c'était parce qu'elle aspirait [à s'approprier Ferrare, Bologne et les Légations. Mais, soutenu par l'empereur de Russie, M. de Metternich n'en persévéra pas moins dans son projet, et, le 11 décembre, les ministres italiens furent convoqués pour entendre la lecture des résolutions prises à l'égard de l'Italie, et pour recevoir de la bouche de M. de Metternich ce qu'il appelait *une admonition paternelle*. Malgré leur grande déférence pour lui, ils en furent justement blessés, et une seule cour, celle du duc de Modène, répondit d'une manière conforme au désir de l'Autriche. Ainsi fut définitivement abandonné un projet que M. de Metternich avait conçu à Laybach, et qui, pour la seconde fois, échouait devant la résistance de la France, de l'Angleterre et de la cour de Rome.

Ainsi qu'on l'a dit, l'idée de lier la question des nouvelles républiques américaines à la question espagnole avait été écartée, après quelques conversations où les cours impériales s'étaient unanimement prononcées contre un projet qui, disaient-elles, supposait, de la part des puissances, une entente amicale avec le gouvernement qu'elles voulaient abattre. Mais un *memorandum* du duc de Wellington, faisant pressentir la nécessité où se trouverait bientôt l'Angleterre de reconnaître l'existence de fait d'une ou de plusieurs des nouvelles républiques, amena une délibération en règle sur ce grave sujet. A cette déclaration inattendue de l'Angleterre, l'Autriche ré-

pondit « qu'elle ne reconnaîtrait jamais l'indépendance des colonies espagnoles, tant que Sa Majesté catholique n'aurait pas librement et formellement renoncé aux droits de souveraineté qu'elle avait jusqu'ici exercés sur ces provinces. » La Prusse déclara qu'elle éprouverait une grande répugnance à déroger, même pour un jour, au principe de justice et de conservation qui formait le lien de l'alliance. La Russie refusa de prendre aucune détermination, et se borna à faire des vœux pour la pacification de l'Espagne avec ses colonies. La France, enfin, répondit par une note verbale, dont M. de Chateaubriand était l'auteur, et qui louvoyait assez habilement entre le droit et le fait, entre le principe toujours sacré de la légitimité et les nécessités quelquefois impérieuses de la politique. En lisant cette note avec attention, il était aisé de voir que si, dans un temps donné, l'Espagne ne parvenait pas à soumettre ses colonies ou à s'arranger avec elles, la France ne laisserait pas à l'Angleterre les avantages d'une reconnaissance devenue inévitable.

A la suite de cette lecture, un vif débat s'éleva entre les ministres des trois cours absolues et le duc de Wellington qui, en définitive, déposa et fit insérer au protocole un écrit par lequel il réservait tous les droits de son gouvernement. Dans ce débat, M. de Metternich avait été un des plus ardents à maintenir les droits de l'Espagne sur ses colonies, et ce ne fut pas sans quelque surprise que, deux jours après, on le vit demander au congrès d'admettre officiellement, à titre de plénipotentiaire, un envoyé brésilien, et proposer qu'il fût ouvert, à Londres, une conférence à l'effet d'examiner ce qu'il y avait à faire par rapport au Brésil. C'était de sa part une étrange inconséquence, et le duc de Wellington le fit remarquer. Mais qu'importait à M. de Metternich ? C'était aussi une inconséquence de séparer, comme on l'avait fait, la révolution portugaise de la révolution espagnole, et de ménager l'une, quand on fulminait contre l'autre. Mais on con-

naissait le lien qui existait entre l'Angleterre et le Portugal, et on ne voulait pas, pour l'amour de la logique, se brouiller tout à fait avec le gouvernement anglais. En répondant d'ailleurs au duc de Wellington, qu'entre les colonies espagnoles et le Brésil, il y avait cette différence que les unes s'étaient constituées en républiques, tandis que l'autre tendait à se constituer en monarchie, M. de Metternich avait trouvé un argument qui allait au cœur des hautes puissances. Néanmoins, le congrès ne partagea pas son avis, et l'envoyé du Brésil, comme le comte d'Espagne, représentant de la régence espagnole, put séjourner à Vérone, mais sans être admis officiellement.

Un mémoire du duc de Wellington, sur la traite des nègres, donna enfin lieu à une longue discussion, et provoqua un contre-mémoire dans lequel M. de Chateaubriand, tout en exprimant la plus forte indignation contre un commerce « également réprouvé de Dieu et des hommes, » repoussait avec dignité certaines insinuations contre la France, et refusait d'adopter quelques-uns des moyens proposés par le duc de Wellington, celui notamment qui, depuis, a fait tant de bruit sous le nom de droit de visite. En définitive, le congrès adopta une résolution par laquelle les puissances promettaient « de se livrer avec empressement à l'examen des mesures compatibles avec leurs droits et avec les intérêts de leurs sujets, pour amener un résultat constatant aux yeux du monde la sincérité de leurs vœux et de leurs efforts en faveur d'une cause digne de leur sollicitude commune. »

Pendant que le congrès se livrait à l'examen de toutes ces questions, il en était sans cesse distrait par des incidents relatifs à la grande affaire du jour, à celle qui était devenue l'objet presque unique de ses préoccupations. Un jour, il recevait d'Espagne les nouvelles les plus alarmantes, et il apprenait, non sans inquiétude, les efforts faits à Madrid et à Lisbonne, pour unir la cause des deux révolutions. Un autre jour, la nouvelle



de la débâcle de l'insurrection royaliste tombait à l'improviste au milieu des illusions de l'emprunt Ouvrard et forçait cet étrange personnage à partir précipitamment pour Paris, avec des lettres de M. de Metternich et de M. de Nesselrode pour M. de Vincent et pour M. Pozzo di Borgo. Puis les plénipotentiaires français donnaient communication de la note que M. de Villèle venait de passer à Londres, au sujet du prétendu traité d'alliance de l'Angleterre avec l'Espagne; et cette note où la France paraissait mettre le marché à la main à l'Angleterre, excitait dans le congrès d'assez vives appréhensions. Le duc de Wellington était déjà parti, et M. de Metternich, tout en niant que l'Angleterre fût capable d'une telle infamie, s'empressa de lui envoyer un courrier à Milan. Le duc de Wellington, dans sa réponse, se montra fort offensé des soupçons élevés contre son gouvernement, et M. de Metternich, rassuré, trouva la note de la France aussi mauvaise qu'il l'avait d'abord trouvée convenable. « Il paraît, dit-il aux ministres français, que vous faites faire vos affaires par des sous-lieutenants de hussards. » L'empereur de Russie, lui-même, trouvait la note trop vive, et il le dit à M. de la Ferronnays, mais en exprimant l'espoir que M. Canning répondrait avec modération, et que l'affaire n'irait pas plus loin.

M. de Montmorency avait quitté Vérone le 22 novembre et, peu de jours après son départ, M. de Chateaubriand, prévoyant une crise ministérielle, répétait à M. de Villèle que son parti était pris, et qu'il était résolu à le suivre dans la bonne et dans la mauvaise fortune. « Si vous restez, disait-il, je reste; si vous sortez, je sors. » Au premier moment, pourtant, rien ne parut annoncer une rupture prochaine entre M. de Villèle et M. de Montmorency. On ne connaissait pas encore à Paris le texte des instructions et des dépêches préparées à Vérone; mais on connaissait le traité par lequel les puissances alliées s'engageaient éventuellement à prêter leur

concours à la France, et le roi, ainsi que les ministres, en était satisfait. D'un autre côté, on savait que le parti des exagérés attendait avec impatience le retour de M. de Montmorency, et on tenait à empêcher qu'il ne se mit à la tête de ce parti. Il avait donc été résolu, entre le roi et M. de Villèle, qu'une marque éclatante de satisfaction lui serait donnée, et, en effet, le lendemain même de son arrivée, le 1<sup>er</sup> décembre, le *Moniteur* annonçait que le titre de duc lui était conféré. Ce jour-là même, M. de Montmorency donnait connaissance au conseil de la note comminatoire qu'il avait rédigée à Vérone, de concert avec les puissances alliées, et la lutte commençait. M. de Villèle ne se refusait pas à adresser aussi une note à Madrid, mais il voulait qu'elle fût beaucoup moins menaçante, et surtout que l'ambassadeur français n'eût pas, comme les autres ambassadeurs, l'ordre de se retirer. M. de Montmorency défendait sa note, et soutenait qu'il était engagé d'honneur envers les trois puissances; à quoi M. de Villèle, appuyé sur toute sa correspondance, répondait qu'il avait toujours réservé l'approbation de son gouvernement, et que, par conséquent, ce prétendu engagement n'existait pas. Bientôt la discussion s'anima et, comme cela était inévitable, il en transpira quelque chose au dehors.

La situation du parti royaliste était alors compliquée, et la question extérieure n'était pas la seule qui tendit à le diviser. On a vu que, pendant le cours de la dernière session, un petit groupe de dissidents s'était formé sur les plus hauts bancs du côté droit, et qu'il avait plus d'une fois harcelé le ministère. Depuis ce moment, M. de Chateaubriand qui recevait toutes les confidences royalistes, n'avait cessé de supplier M. de Villèle de mettre fin à ces tracasseries, en rendant à M. de Vitrolles son ministère d'État, en plaçant M. Delalot, M. de Bouville, M. de la Bourdonnaie même, si cela était possible. « Les lettres que je reçois, écrivait-il, le 30 novembre, m'inquiètent un peu. Jetez de l'eau sur le feu. Placez nos

amis : tout finira. Quand les affaires du dehors sont si importantes, n'allez pas y faire intervenir les tracasseries de l'intérieur. » M. de Villèle ne demandait pas mieux que d'augmenter le nombre de ses adhérents; mais cela lui paraissait moins facile qu'à M. de Chateaubriand, et, depuis la fin de la session, un seul député royaliste, M. Cornet d'Incourt, nommé directeur de l'administration des contributions directes, avait été adjoint au ministère.

Les ambitions déçues venaient donc en aide à l'exaltation royaliste, et, dans la lutte qui s'engageait entre M. de Villèle et M. de Montmorency, celui-ci avait en sa faveur, non-seulement ceux que la haine de la révolution enflammait, mais encore ceux qui se plaignaient d'avoir été oubliés dans la distribution des faveurs ministérielles. Si ces derniers n'étaient pas les plus nombreux, ils étaient certainement les plus actifs, les plus bruyants, ceux qui déclamaient le plus violemment contre les hésitations du président du conseil; ceux qui, dans les antichambres du roi et de Monsieur, cherchaient le plus à lui nuire. A vrai dire, parmi les journaux royalistes non officiels, un seul, le *Journal des Débats*, restait fidèle à la politique modérée de M. de Villèle. La *Gazette de France*, à laquelle M. Achille de Jouffroy adressait de longues lettres écrites à Vérone, dans le cabinet de M. de Gentz, se prononçait violemment pour la guerre et la déclarait inévitable. La *Quotidienne*, sous la direction de M. Michaud, se réjouissait de ce que la politique des *fanatiques* eût triomphé à Vérone, et ne paraissait pas douter qu'elle ne triomphât à Paris. Quant au *Drapeau-Blanc*, il venait de subir une petite révolution intérieure assez singulière. Depuis quelques mois, on remarquait qu'il n'avait plus pour directeur M. Martainville, mais M. Salgues, et que, toujours aussi injurieux pour l'opposition libérale, il était devenu plus indulgent pour la portion modérée du ministère. Vers le milieu de novembre, des lettres échangées entre M. Dentu, éditeur du journal, et M. Martain-



ville, apprirent au public que la guerre avait éclaté entre l'ancienne et la nouvelle rédaction, et que l'on s'adressait mutuellement des reproches fort injurieux. M. Martainville l'emporta, enfin, et rentra triomphant au *Drapeau-Blanc*, avec l'appui de MM. de Lamennais, de Saint-Victor, de Haller, O'Mahony, Sarran, et son premier acte fut de protester contre les vacillations du ministère, « qui voulait se réserver la faculté de tenir la porte ouverte ou fermée, » et qui refusait de comprendre que ce n'était pas contre l'Espagne, mais pour l'Espagne que la France était appelée à prendre les armes. Il ne suffisait point, d'ailleurs, d'abattre la révolution espagnole ; il fallait encore rétablir en Europe un ordre fondé sur l'unité de principes et de foi. A ce point de vue, la Sainte-Alliance elle-même manquait de base. « Quel est, demandait M. de Lamennais, le christianisme sur lequel repose la Sainte-Alliance ? La réunion de plusieurs sectes qui n'ont ni la même foi ni le même chef. Donc, ou la Sainte-Alliance n'a aucune base, ou elle suppose que toutes ces sectes professent également le christianisme. Dans le premier cas, il n'y a point d'alliance ; dans le second, elle repose sur l'indifférence des religions. »

Le langage de la *Foudre* était plus vif encore ; dans chaque numéro, elle accablait d'outrages le parti politique « qui avait la turpitude de négocier pour faire adopter, à Madrid, une Charte à l'anglaise, » et le ministre, « à tactique souterraine, qui déshonorait la France et la livrait, ainsi que l'Europe, aux révolutionnaires et aux régicides. »

De son côté, le *Constitutionnel* reprochait aussi au ministère ses incertitudes, et le *Courrier*, dans une suite d'excellents articles écrits par M. Mignet, faisait ressortir avec beaucoup de force l'injustice et les dangers de la guerre. Mais ce n'était pas là un secours pour M. de Villèle que les royalistes extrêmes accusaient déjà de pactiser avec les libéraux.

Si, à Paris, on attendait avec impatience le résultat des

délibérations du congrès de Vérone, à Madrid, l'anxiété était bien plus vive encore. Comme il arrive toujours, les exaltés manifestaient une grande confiance et menaçaient le gouvernement français de terribles représailles, s'il osait attenter à l'indépendance nationale; mais les modérés et le ministère lui-même ne se faisaient pas illusion, et invoquaient l'assistance de l'Angleterre. En réponse à la note qui lui avait été transmise, M. Canning avait nié formellement qu'il fût question d'un traité d'alliance et de commerce entre l'Angleterre et l'Espagne; mais il n'avait pas nié que l'Angleterre n'eût quelques indemnités à réclamer, et que sir William A'Court ne s'en occupât sérieusement. Enfin, le ministre des affaires étrangères, M. Évariste San-Miguel, avait adressé, le 15 novembre, une dépêche au ministre espagnol, à Londres, dans laquelle, tout en remerciant le cabinet anglais du respect qu'il témoignait pour l'indépendance de la nation espagnole et pour les institutions politiques qu'elle s'était données, il le priait de faire davantage, et d'agir en faveur de l'Espagne auprès de ceux qui voulaient lui déclarer la plus injuste des guerres. Tous les nuages n'étaient donc pas dissipés par la réponse de M. Canning, et M. de Marcellus, alors chargé d'affaires à Londres, allait jusqu'à y voir une défaite.

Dans cette situation, M. de Villèle crut pouvoir adopter un terme moyen, et le 5 novembre, de l'aveu du conseil, il adressa aux plénipotentiaires français, à Vérone, l'ordre de demander que l'envoi des instructions et des notes fût indéfiniment différé. La position, disait-il, est changée par l'attitude nouvelle de l'Angleterre, par la dispersion complète de l'armée de la Foi, et aussi, « par l'expérience faite sur nos fonds, sur notre commerce maritime, sur notre industrie. » L'envoi immédiat des notes était donc tout à fait inopportun, et ne pouvait servir que les projets secrets de l'Angleterre et ceux des meneurs libéraux. « D'un autre côté,

ajoutait-il, il serait affreux pour nous, et nous ne saurions nous y résoudre, de nous séparer de l'empereur de Russie, de l'Autriche et de la Prusse pour imiter qui? la seule puissance dont nous avons tant de raison de nous méfier, l'Angleterre. »

Il suppliait donc M. de Chateaubriand de faire tous ses efforts pour éviter un tel malheur, et pour obtenir, au moins, que la grave mesure de retirer les ambassadeurs fût remise à la décision du corps diplomatique réuni, à Paris, et du ministre des affaires étrangères. Il reconnaissait, d'ailleurs, que ceux dont l'opinion ne serait pas suivie, dans une affaire aussi grave, ne pourraient utilement la diriger; mais il voulait espérer encore que les puissances alliées ne persisteraient pas dans une détermination qui pouvait compromettre le salut de la France.

C'est le 11 décembre, que le courrier, porteur de cette dépêche, arriva à Vérone. Peu de jours auparavant, M. de la Ferronnays avait été reçu par l'empereur de Russie à qui il s'était efforcé de prouver que l'on accusait à tort le gouvernement français d'incertitude et d'hésitation. En supposant, d'ailleurs, que cette hésitation existât, avait ajouté M. de la Ferronnays, ne serait-elle pas assez naturelle, en présence de l'attitude prise récemment par l'Angleterre? Jusqu'à ce moment, en effet, rien ne garantissait que, dans le cas où cette puissance voudrait soutenir l'Espagne, elle aurait à combattre les alliés de la France. A cette insinuation, l'empereur s'était hâté de répondre que, pour sa part, il n'hésiterait pas, et qu'il était prêt à signer l'engagement formel de regarder comme les ennemis de la Russie, tous ceux qui, dans cette circonstance, seraient les ennemis de la France; mais il ne croyait pas que les choses en vinsent à cette extrémité. Si M. Canning n'entendait rien à la partie morale de la politique, il était retenu par l'opinion publique, qui jamais ne lui permettrait de soutenir ouvertement une cause révolutionnaire. Quant à la France, l'empereur regrettait qu'elle ne se fût pas



présentée au congrès, en disant hautement qu'elle allait attaquer à main armée un ordre de choses menaçant pour elle, pour l'Europe, et qu'elle demandait à ses alliés de se tenir prêts à la soutenir. Mais, si l'on n'avait pas reconnu, dès le début, que la guerre était inévitable, tout le monde le reconnaissait maintenant, même l'Autriche, et tout faisait espérer un heureux dénouement.

Après cette conversation, transmise à Paris, par M. de la Ferronnays, avec l'approbation de l'empereur, on peut juger de l'effet que produisit, à Vérone, la demande d'un nouvel ajournement. M. de Metternich en fut, au fond, fort satisfait, et il engagea M. de Chateaubriand à partir sur-le-champ pour Paris, afin d'appuyer M. de Villèle contre M. de Montmorency; mais, comme il fallait s'y attendre, l'empereur de Russie fut vivement irrité. Pour prouver que ce sentiment n'était pas le sien seulement, mais celui de l'Alliance, il montra même à M. de la Ferronnays un billet, écrit de la main de M. de Metternich, où on lisait ces propres paroles : « Votre Majesté verra dans cette démarche une nouvelle preuve de la faiblesse et de l'incertitude si souvent reconnues du gouvernement français ; mais quelles que soient les hésitations de ce gouvernement, elles ne doivent pas nous arrêter. » M. de Metternich continuait donc son double jeu, et, chose singulière, toujours avec succès.

Conformément aux instructions qu'il avait reçues, M. de Chateaubriand vit aussi l'empereur de Russie. A son arrivée à Vérone, celui-ci l'avait traité poliment, bien que d'une manière réservée. « Il était un peu sourd, dit M. de Chateaubriand, dans son *Histoire du congrès de Vérone*; nous n'aimons pas à parler haut, et notre indifférence pour les princes est si grande que nous ne nous étions pas même douté de la froideur de l'homme dont tout le monde mendiait un regard. — Mais, ajoute-t-il, M. de Montmorency ayant quitté Vérone, Alexandre nous envoya chercher ; nous ne nous fûmes pas

plutôt vus, face à face, un quart d'heure, que nous nous plumes. » La conversation, entre les deux nouveaux amis, eut donc lieu sur le pied d'une grande familiarité, et, d'après le compte que M. de Chateaubriand en a rendu lui-même, ce fut M. de Montmorency, plus que M. de Villèle, qui parla par sa bouche. En réponse à une question de l'empereur, il émit en effet cette idée que la France devait, le plus tôt possible, remonter par elle-même au rang dont l'avaient fait descendre les traités de Vienne. « Nous ne savons, dit-il, si l'empereur nous comprit; mais il sourit noblement à la réponse, par laquelle nous refusions ses secours et demandions la guerre. »

L'entretien roula, d'ailleurs, sur les dangers que les doctrines révolutionnaires faisaient courir à l'Europe, et l'empereur répéta pour la vingtième fois, depuis l'ouverture du congrès, qu'il ne pouvait plus y avoir de politique anglaise, française, russe, autrichienne, prussienne, mais une politique générale qui, pour le salut de tous, devait être admise en commun par les peuples et les rois. Il avait lui-même refusé de soutenir la Grèce contre la Turquie, bien qu'il y fût poussé par l'intérêt de ses peuples et par l'opinion de son pays; mais il avait cru remarquer, dans les troubles du Péloponnèse, le signe révolutionnaire, et il s'était abstenu.

Le 10 décembre, M. de Villèle avait adressé à M. de Chateaubriand une lettre plus pressante encore que la première, sur l'inopportunité des notes et sur le danger d'y donner suite. « J'espère, disait-il, que ce que votre bon esprit avait pressenti lui-même, vous l'avez fait valoir avec force auprès des souverains, lorsque vous aurez su qu'on l'adoptait ici comme ligne de conduite. » Mais, dès le 12, les puissances avaient résolu de n'avoir point égard à la demande de la France; seulement, elles consentaient, si la France le désirait, à lui accorder un délai de quinze jours. Le lendemain donc, avant d'avoir reçu la lettre du 10, M. de Chateaubriand

partait pour Paris, où il allait porter le dernier mot des puissances. « M. de Metternich, a-t-il écrit dans le *Congrès de Vérone*, nous vit nous éloigner avec joie, comme un messenger de paix; notre visage et notre langage sont bien trompeurs, ou la perspicacité de l'archichancelier n'est pas telle qu'on la suppose. » En annonçant d'ailleurs son départ à M. de Villèle, il évita de se prononcer nettement, et il se borna à exprimer l'opinion que la France pouvait faire partir une note comminatoire à la fois et conciliatrice, en même temps que celle des alliés, et donner l'ordre à son ambassadeur de rester *un moment* après la retraite des autres ambassadeurs. « Peut-être, disait M. de Chateaubriand, est-ce un moyen d'arracher à l'Angleterre le rôle qu'elle se propose de jouer, celui de médiateur. — Le prince de Metternich, ajoutait-il, a saisi cette idée, que j'ai suggérée. » Au même instant, si l'on en croit M. Bois-le-Comte, le même prince de Metternich écrivait confidentiellement à M. de Montmorency, « pour lui rappeler les engagements personnels qu'il avait pris, et pour le presser de s'y conformer. » En retour, il promettait de retrancher des instructions ostensibles qui devaient être envoyées à M. Brunetti, ministre autrichien, à Madrid, le paragraphe qui rappelait le temps où l'Espagne florissait, sous la domination des princes de la maison d'Autriche; mais, sa lettre à peine partie, M. de Metternich ne pensa plus à sa promesse, et le paragraphe fut maintenu.

L'œuvre du congrès était terminée. Néanmoins, avant qu'il se séparât, M. de Metternich, à propos d'une demande d'extradition, adressée par le Piémont à la Suisse, trouva encore le moyen de faire introduire dans le procès-verbal un principe odieux, le principe « que tout État Européen, jugeant sa tranquillité compromise par le séjour que des individus, condamnés et bannis pour délits politiques, feraient dans d'autres États, serait en droit de demander aux puissances alliées l'extradition ou l'éloignement de ces individus. » Dans la pré-



ipitation de la dernière séance, les ministres français n'aperçurent point la gravité d'une telle résolution et la laissèrent passer sans observation. Enfin, le 14, les dernières signatures étant apposées, le congrès se sépara, après avoir donné son approbation à une circulaire destinée à éclairer l'Europe sur l'esprit et la portée de ses délibérations. Dans cette circulaire, rédigée par M. de Gentz et signée par les ministres des trois cours absolues, il était clairement établi que les nations européennes étaient solidaires, et que les peuples n'avaient pas le droit de se donner de nouvelles institutions, même du consentement de leurs rois, si les hauts et puissants monarques regardaient ces institutions comme funestes et propres à entretenir une fermentation générale. C'était le principe de la Sainte-Alliance, tel que l'empereur Alexandre le comprenait et le soutenait depuis plusieurs années. Il y avait pourtant cette différence, qu'à Laybach encore, on voulait bien conseiller aux souverains de satisfaire, jusqu'à un certain point, aux nouveaux besoins de leurs peuples, tandis qu'à Vérone, un tel conseil eût paru révolutionnaire. Au commencement du congrès, M. de Metternich avait remis à la Prusse et à la Russie un mémoire confidentiel, dans lequel, accusant le roi Ferdinand d'avoir tenu une conduite absurde avant la révolution, il déclarait qu'on ne pouvait songer à rétablir, dans ce royaume, l'ancien ordre de choses. A la fin du congrès, bien que M. Brunetti eût, à plusieurs reprises, insisté dans ses dépêches sur la nécessité de faire à la nation espagnole plusieurs concessions libérales, M. de Metternich, au contraire, recommandait aux plénipotentiaires de détruire, en Espagne, jusqu'à la dernière trace de ce que la révolution avait fondé, et de bien répéter aux Espagnols que ce qu'il y avait de plus fatal pour un peuple, c'était de vouloir implanter chez lui des institutions étrangères.

A vrai dire, ce dernier langage était plus conforme que le premier aux opinions personnelles de M. de Metternich, et

quand il en tenait un autre, c'était dans le désir d'éviter la guerre. Maintenant qu'elle paraissait inévitable, il revenait à ses idées de Laybach, et, pour cette fois, l'empereur Alexandre n'était nullement tenté de le contredire. Ce fut donc sans opposition aucune que le congrès termina ses travaux, par un manifeste belliqueux et absolutiste que la France n'avait pas signé, mais dont l'application semblait, aux yeux de tous, lui être confiée. Ce n'était certes pas la situation que le gouvernement français avait rêvée.

Pendant que l'on attendait, à Paris, la dernière réponse de Vérone, l'agitation publique augmentait, et la querelle entre les deux fractions du parti royaliste s'envenimait de plus en plus. Instruit de la démarche pacifique qui venait d'être faite par M. de Villèle, le *Journal des Débats* avait publié, le 8 décembre, un article plus vif encore que les précédents, sur les dangers et les difficultés d'une guerre qui, disait-il, « devait ouvrir une série de chances qu'aucune prudence humaine ne pouvait calculer d'avance. » Le lendemain, cet article était encore reproduit par le *Moniteur*, à la grande indignation des autres journaux royalistes. Il n'y avait pas, disait la *Quotidienne*, dans le nouveau manifeste du *Journal des Débats*, une seule ligne que les amis de l'usurpation militaire n'eussent pu opposer, en 1813 et 1814, aux volontés des puissances liguées contre Bonaparte. Au même moment, M. Martainville injuriait, dans le *Drapeau-Blanc*, les politiques qui songeaient encore à des négociations ignominieuses « avec les tigres déchainés dont l'Espagne était infestée. » Et dans la *Foudre*, M. Alphonse de Beauchamp lançait un acte d'accusation furibond contre M. de Villèle, qui, arrivé par une intrigue à la présidence du conseil, venait de reculer lâchement devant le monstre de la révolution. « Ainsi, disait-il, les brigands l'emportent, et la France est déshonorée par un parti qui ne rougit pas de sa félonie. »

Ce n'est pas seulement contre M. de Villèle que s'exhalait

la colère des royalistes extrêmes, c'est aussi contre l'inactivité du congrès, contre les tergiversations des souverains qui ne paraissaient s'être réunis, à Vérone, que pour donner le spectacle de leur légèreté et de leur impuissance. Une portion notable du parti royaliste, parmi ceux-là même qui restaient fidèles à M. de Villèle, partageait ce sentiment. « Ce congrès de Vérone, écrivait M. de Bonald à M. de Marcellus, avec ses fêtes et ses opéras, me représente un peu les festins de Babylone. Ce contraste de plaisirs et de malheurs, cet enfantillage jeté à travers les convulsions sanglantes des peuples, au milieu de si grands intérêts et de si déplorables calamités, est lui-même une calamité, car il est, à mes yeux, un grand scandale. Deux politiques vont partager les souverains, leurs ambassadeurs et leurs ministres : celle des monarchies et celle de la révolution ; la politique anglaise et la politique russe. On va prendre, tel est l'esprit du siècle, un milieu entre les deux. Je ne vois là que des vanités diplomatiques, et pas une conception forte. » Et M. de Bonald concluait de là, comme M. de Lamennais, que l'unité de foi religieuse pouvait seule sauver l'Europe et le monde.

Cependant, le 4 décembre, M. Pozzo di Borgo était arrivé à Paris, avec la mission expresse d'appuyer M. de Montmorency, et, le 9, le duc de Wellington y arrivait, à son tour, peu satisfait du rôle qu'il avait joué à Vérone, et fort résolu à seconder les vues pacifiques de M. de Villèle. Une dépêche de Londres l'attendait, par laquelle M. Canning, se fondant sur le vif désir que M. de Villèle avait toujours exprimé de conserver la paix, le chargeait d'offrir au ministère français la médiation de l'Angleterre. Au moment où M. Canning écrivait cette dépêche, il ignorait la démarche que M. de Villèle venait de faire, à Vérone, pour obtenir un ajournement, et le duc de Wellington, avant de s'acquitter de sa mission, crut devoir demander de nouveaux ordres. Ces ordres lui furent aussitôt transmis, et, le 17 décembre, il remettait une



note dans laquelle, après avoir félicité M. de Villèle du délai apporté à l'envoi des dépêches, il déclarait « que le roi de la Grande-Bretagne serait prêt à accepter l'office de médiateur entre les gouvernements français et espagnol, si la réponse attendue de Vérone n'était pas telle qu'elle mit fin à tout danger de guerre. » Puis, cette note remise, il vit, à plusieurs reprises, le roi, les ministres et quelques hommes influents du parti royaliste, à qui il s'efforça de démontrer que l'entreprise n'était pas aussi facile qu'ils se le figuraient, et qu'il fallait se préparer à une énergique résistance.

Le duc de Wellington était bien vu du roi Louis XVIII, et il n'eut pas de peine à se faire écouter de lui. Quant aux ministres, il y avait entre eux une sorte de trêve, et, bien que la discussion continuât, chacun réservait ses meilleurs arguments pour le moment décisif. L'idée que la réponse de Vérone serait favorable, et que la paix serait maintenue, semblait d'ailleurs prévaloir, ainsi qu'on en pouvait juger par le ton chaque jour plus assuré du *Journal des Débats*, par la colère chaque jour plus grande du *Drapeau-Blanc*, de la *Quotidienne* et de la *Foudre*. « La conservation de la paix entre la France et l'Espagne est aujourd'hui certaine, disait le *Journal des Débats*, dans son numéro du 18 décembre, et les petites fractions royalistes qui s'y opposent, jugeront sans doute convenable de ne plus pousser des cris inutiles. — Le *Journal des Débats*, disait le *Drapeau-Blanc*, a promis la paix; on aura la paix, » et il ajoutait que ce serait la ruine de la Sainte-Alliance et le triomphe de la révolution. « Pas de paix, s'écriait la *Quotidienne*, entre la vertu et le crime, entre l'honneur et l'infamie! » et elle demandait que *Carthage*, c'est-à-dire la révolution, fût détruite. La *Foudre*, à son tour, confondait dans les mêmes imprécations M. de Villèle, le duc de Wellington, le congrès, les *politiques*, enfin, tous les gouvernements d'origine révolutionnaire qu'on appelait représentatifs ou constitutionnels. A toutes ces violences, le *Con-*

*stitutionnel* et le *Courrier* opposaient de timides encouragements au ministère; mais ces encouragements même devenaient, dans le parti royaliste, un nouveau grief contre M. de Villèle. Le président du conseil et le ministre des affaires étrangères, mécontents l'un de l'autre, s'adressaient, d'ailleurs, des reproches mutuels sur la trop grande vivacité de leurs journaux respectifs. Ainsi, à M. de Montmorency qui se plaignait de l'article du *Journal des Débats*, M. de Villèle répondait qu'il trouvait, en effet, cet article trop positif sur une question indécise. « Mais, disait-il, lisez la *Quotidienne*, et surtout le *Drapeau-Blanc*, vous y trouverez une violente contrepartie. » Au reste, d'un côté comme de l'autre, on voyait avec plaisir approcher le jour où la réponse de Vérone arriverait, et où le cabinet pourrait enfin délibérer en pleine connaissance de cause.

Dans la lutte qu'il soutenait en faveur de la paix, M. de Villèle avait en sa faveur les masses industrielles et commerçantes, le parti libéral presque entier, et la portion la plus sage du parti royaliste; mais il avait contre lui les royalistes ardents, la plupart des ministres étrangers et la majorité de ses collègues. Quant à la cour, elle était, comme le parti royaliste lui-même, profondément divisée. Louis XVIII inclinait à la paix, le comte d'Artois à la guerre, madame du Cayla et ses amis hésitaient et variaient. Ainsi qu'il arrive toujours, quand un ministère est à la veille de se dissoudre, des intrigues s'ourdissaient, soit contre M. de Villèle, soit contre M. de Montmorency, et les noms de M. de Blacas, de M. de Lévis, de M. de Vaublanc, de M. de Fitz-James, de M. de la Bourdonnaie même, étaient souvent prononcés.

Telle était la situation quand, le 20 décembre, le jour même où le duc de Wellington quittait Paris, plein de confiance dans le maintien de la paix, M. de Chateaubriand y arriva, porteur des dernières pièces. Dès le 18, le bruit s'était répandu que les puissances refusaient l'ajournement demandé par la

France, et une forte panique à la Bourse s'en était suivie. Bien que démentie d'abord par le *Journal des Débats*, la nouvelle était vraie, et les dépêches apportées par M. de Chateaubriand la confirmaient pleinement. Lecture faite de ces dépêches, chacun comprit que le moment de l'indécision était passé, et le conseil se réunit le 22, en présence du roi, pour prendre une résolution définitive. Pendant trois jours, au milieu de l'agitation publique et d'une foule d'intrigues qui s'entre-croisaient, on essaya de concilier les deux opinions ou, si cela était impossible, d'obtenir de la minorité qu'elle se soumit à l'avis de la majorité. Or, la minorité se composait d'une seule personne, M. de Villèle; mais cette personne avait dans le cabinet une si grande importance, que l'on n'osait pas se séparer d'elle.

De grands efforts furent donc faits auprès de M. de Villèle pour qu'il abandonnât le projet qu'il avait annoncé de donner sa démission, si son opinion ne l'emportait pas, et il dut répondre par un refus à plusieurs de ses amis, entre autres, à M. Hyde de Neuville, qui le suppliait « de ne pas marcher avec les Anglais, de ne pas les craindre, et d'achever avec eux, sans eux, ou contre eux, comme bon leur semblerait, d'écraser le carbonarisme. »

Après de vaines tentatives de conciliation, il fut résolu qu'un dernier conseil aurait lieu le 25, et qu'une détermination irrévocable y serait prise. Au moment où il allait s'y rendre, M. de Villèle reçut une longue lettre de son collègue, M. de Clermont-Tonnerre, qui cherchait, comme M. Hyde de Neuville, à le détourner de son projet. « Vous êtes seul de votre opinion, lui disait-il, vous avez entendu votre ami (M. Corbière), vous m'avez entendu aussi, et je ne suis pas moins sincère. » Et il le pria de songer « à l'espèce de honte qui allait jaillir sur le royalisme, à la douleur de tous les amis de la monarchie qui se réjouissaient de si grand cœur de marcher enfin sous un ministère investi de



leur confiance, au parti que les ennemis des Bourbons ne manqueraient pas de tirer de cette fatale division. »

C'est dans ces circonstances que le conseil se réunit le 25 décembre, M. de Montmorency et M. de Villèle bien résolus tous les deux à ne pas céder et chacun ayant sa démission dans sa poche. M. de Montmorency, parlant le premier, exposa les faits qui s'étaient passés à Vérone, donna une dernière lecture de la note qu'il avait préparée, d'accord avec les alliés de la France, défendit chaque mot de cette note, et déclara que son honneur ne lui permettait pas d'y rien changer. M. de Peyronnet, M. Corbière, M. de Clermont-Tonnerre, le duc de Bellune parlèrent après M. de Montmorency et se prononcèrent, comme lui, pour l'envoi simultané de toutes les notes et pour le prompt rappel du ministre français, c'est-à-dire pour la guerre. M. de Villèle prit à son tour la parole, et s'efforça d'établir que la sûreté de la France et la dignité du roi seraient compromises par l'envoi de quatre notes à peu près semblables, et par le rappel simultané des quatre ministres ; mais aucun de ses collègues ne revint à son opinion.

La question paraissait résolue contre M. de Villèle, et il semblait qu'il n'eût plus qu'à se retirer. A ce moment critique, tous les yeux se fixèrent sur le roi qui n'avait encore rien dit. Le roi, sans laisser d'abord percer son opinion, commença par résumer la discussion et par reproduire les arguments principaux des deux partis opposés ; puis, tout à coup, à la surprise générale, il déclara qu'il se rangeait à l'avis de son président du conseil. « Les autres souverains, dit-il, ne sont pas, comme nous, en contact avec l'Espagne par leur frontière. Ils peuvent, sans dommage et sans manquer à leurs devoirs, abandonner l'Espagne et son roi à la révolution et à l'influence exclusive de l'Angleterre. Quant à moi, je ne puis rompre mes relations avec ce pays, et retirer mon ambassadeur, que le jour où cent mille Français passeront la frontière pour secourir mon neveu. »

Il est probable que ce coup de théâtre, inattendu pour la plupart des ministres, ne l'était pas pour M. de Villèle. Quoi qu'il en soit, parler, comme le roi venait de le faire, ce n'était point se prononcer définitivement pour la paix ; mais c'était ajourner la guerre, et séparer l'action de la France de celle des autres puissances ; c'était aussi désavouer M. de Montmorency. Celui-ci, sans doute, à la faveur des réserves qu'il avait toujours faites, aurait pu accepter le désaveu ; mais il était fier, un parti puissant le poussait, et le soir même, à huit heures, il alla porter au roi sa démission qui fut aussitôt acceptée. Le lendemain matin, elle était connue, et chacun, dans Paris, regardait la paix comme assurée.

M. de Villèle triomphait ; mais son triomphe lui faisait peur et il essaya d'en atténuer la portée en publiant, dès le 27, dans le *Moniteur*, la dépêche qu'il avait opposée à celle de M. de Montmorency. Cette dépêche n'était guère moins sévère pour la révolution et pour la constitution espagnole et, de plus, elle chargeait M. de Lagarde de déclarer « que le gouvernement du roi était intimement uni avec ses alliés, dans la ferme volonté de repousser par tous les moyens les principes révolutionnaires. » Mais elle ne contenait ni sommation directe, ni ultimatum, ni ordre à l'ambassadeur de se retirer dans un délai déterminé. Néanmoins, après avoir établi que la France avait le droit et le devoir de persévérer dans les mesures préservatrices qu'elle avait prises, la dépêche ajoutait : « Le gouvernement ne balancera pas même à vous rappeler de Madrid, et à chercher ses garanties dans des dispositions plus efficaces, si ses intérêts essentiels continuent à être compromis, et s'il perd l'espoir d'une amélioration qu'il se plaît à attendre des sentiments qui ont si longtemps uni les Espagnols et les Français dans l'amour de leurs rois et d'une sage liberté. »

Malgré la publication de cette dépêche, la fureur des journaux royalistes fut grande, et la *Quotidienne* elle-même.

ordinairement plus bienveillante, déclara que le ministère « envahi par l'intrigue, seul contre l'opinion de l'Europe et de la majorité de la Chambre, venait de donner un funeste exemple, et de mettre en doute tout l'avenir de la France. » Comme d'habitude, le *Drapeau-Blanc* allait plus loin encore et accusait formellement M. de Villèle de trahir la cause des Bourbons, et de marchander à la révolte les lambeaux de la monarchie espagnole. « Quant à M. de Montmorency, disait-il, il se retire entouré de tant d'estime et de vénération, qu'il ne doit pas envier la part qui reste à ceux qui ont provoqué, sans nécessité, son éloignement. » Tout le monde, d'ailleurs, dans un camp comme dans l'autre, faisait ressortir ce qu'il y avait d'équivoque dans la note de M. de Villèle, et se plaignait qu'on eût fait trop ou trop peu. Ce n'était, disait-on, que le commencement de la crise, et le ministère aurait bientôt à choisir entre la politique belliqueuse et la politique pacifique, entre l'alliance russe et l'alliance anglaise, entre le parti royaliste et le parti libéral. S'il voulait continuer à louvoyer au milieu de tous les partis, tous les partis s'uniraient contre lui, et il serait brisé.

Il appartenait au *Journal des Débats* de défendre contre les autres journaux royalistes la résolution du roi et l'honneur du ministère. Il le fit, en effet, mais timidement et en invoquant, en faveur de M. de Villèle, ses antécédents bien connus. « On va, dit-il, jusqu'à présenter, comme une perspective effrayante, la prochaine réunion des Chambres... Oui, le ministère a sans cesse présente à la pensée cette Chambre qui s'avance, renforcée d'une série presque complète de royalistes dont l'élection est, en grande partie, son ouvrage et deviendra sa récompense. » Le ministère « qui avait su comprendre la profonde sagesse et s'élever à la hauteur des vues du monarque le plus éclairé de l'Europe, » n'avait donc rien à craindre.

Il restait à nommer un ministre des affaires étrangères en



remplacement de M. de Montmorency. La conséquence naturelle du changement qui venait de s'opérer était qu'il fût choisi parmi les hommes politiques qui voulaient la paix, sinon à tout prix, au moins dans la mesure où M. de Villèle la voulait lui-même. Aussi commençait-on à parler, dans les salons politiques, de la rentrée de MM. Lainé et de Serre qui, depuis le commencement de la crise, s'étaient fortement prononcés contre la guerre. Mais M. de Villèle craignait que les cours alliées, mécontentes de la retraite de M. de Montmorency, ne se tinssent pour déliées des engagements qu'elles avaient pris à Vérone, et il voulait, si cela était possible, regagner la bienveillance ou du moins amortir l'opposition des royalistes extrêmes. Il se fit donc autoriser par le roi à offrir le portefeuille des affaires étrangères à M. de Chateaubriand, mais en son nom personnel seulement et en réservant la ratification royale. Le roi croyait savoir, en effet, que M. de Chateaubriand avait donné à M. de Montmorency sa parole de ne pas accepter, et il ne voulait pas s'exposer à un refus. Or, le 26 décembre, au moment même où il reçut l'offre de M. de Villèle, M. de Chateaubriand venait de dire à M. de Polignac qu'il n'aspirait nullement à la succession de M. de Montmorency, et que, pour le prouver, il allait retourner à Londres. Bien que devenir ministre des affaires étrangères fût le plus ardent de ses vœux, il se crut donc obligé de répondre d'abord par un refus, mais en laissant clairement apercevoir que ce refus n'avait rien de définitif. « Mon cher ami, écrivait-il à M. de Villèle, la nuit porte conseil : il ne serait bon ni pour vous ni pour moi que j'acceptasse, *dans ce moment*, le portefeuille des affaires étrangères. Vous avez été excellent pour moi, et je n'ai pas toujours eu à me louer de M. de Montmorency ; mais, enfin, *il passe pour être mon ami* ; il y aurait quelque chose de déloyal à moi à prendre sa place, surtout après tous les bruits qui ont couru. On n'a cessé de dire que, je voulais le renverser, que je cabalais contre lui. *S'il était*

*resté dans un coin du ministère, ou que le roi lui donnât une immense retraite comme la place de grand-veneur, les choses changeraient de face ; mais alors, il resterait encore des difficultés. »*

Ces difficultés consistaient surtout dans ce fait, que M. de Chateaubriand, seul, avait assez d'influence, sur une partie des royalistes, pour les tempérer et pour les retenir dans les bornes d'une juste modération. Ne serait-il pas exposé à la perdre, s'il entrait au ministère, sans amener avec lui deux ou trois « de ces hommes, qu'il était si facile de désarmer, mais qui seraient extrêmement dangereux à la session prochaine, si l'on ne s'arrangeait pas avec eux. »

M. de Chateaubriand ne pouvait indiquer plus finement que son concours était indispensable, et que M. de Villèle était perdu, s'il faisait la faute de choisir un autre collègue. Mais, craignant sans doute de n'être pas assez compris, il voulut parler plus clairement encore. « Je dois, ajouta-t-il, vous dire avec franchise qu'il y a tel ministre des affaires étrangères que vous pourriez choisir, sous lequel je ne pourrais servir, *et que ma démission serait un grand mal en ce moment...* Soyez persuadé, au reste, de cette vérité, c'est que mon sort politique est lié au vôtre, et que je reste ou tombe avec vous. »

M. de Villèle était trop clairvoyant pour prendre un tel refus au sérieux. Cependant, le bruit de l'offre faite à M. de Chateaubriand se répandait, et la combinaison projetée rencontrait, dans le camp royaliste, une assez vive opposition. Les amis de M. de Villèle craignaient pour lui l'accession d'un homme qui, disaient-ils, ne se résignerait jamais à rester au second rang ; ses ennemis regrettaient de voir entrer dans le ministère l'allié puissant sur lequel ils comptaient. Monsieur, d'ailleurs, était peu favorable à la combinaison, et l'on crut un moment qu'elle serait abandonnée. Pendant toute une journée, M. de Chateaubriand put donc craindre, malgré un

billet amical de M. de Villèle, qu'on ne l'eût pris au mot. « Il est singulier, écrivait-il à madame Récamier, le 26 au soir, que Matthieu ne vous ait rien dit de ce qui s'est passé hier soir. Se serait-il ravisé, et aurait-il repris sa démission? J'ai au moins fait preuve de sincérité. — On est toujours bien agité, écrivait-il le lendemain; il y a un tel cri dans l'opinion pour me pousser dans le ministère, qu'il est bien difficile que nos pauvres diables d'amis ne soient pas obligés de me recevoir parmi eux. »

Le 28, au matin, M. de Villèle alla voir M. de Chateaubriand qui, pour cette fois, se laissa faire, et consentit de bonne grâce à être présenté au roi. Mais l'acceptation du roi n'était pas certaine, et ses angoisses recommencèrent: « Je suis bien dégoûté ce matin, écrivait-il à madame Récamier, et je voudrais qu'on n'eût jamais pensé à moi. J'espère encore que le *maître* refusera sa signature. Nous ne saurons rien aujourd'hui, et cette attente est bien pénible. » Au même moment, il écrivait à M. de Villèle une lettre où la crainte d'être refusé par le roi était à peine dissimulée. « Si le roi accepte, disait-il, songez, mon cher ami, qu'il faut que la nomination soit connue en même temps que la démission. Autrement, les journaux de droite prendront feu, et le roi reculera sur la nomination... Prenez garde à cela; le danger est réel. » Le roi, enfin, l'envoya chercher, et il sortit de cette audience ministre des affaires étrangères. Son langage alors changea, et dès ce moment, il tint à se donner pour une victime de son obéissance aux ordres du roi et de son dévouement à ses amis politiques: « J'obéis aux ordres du roi, écrivait-il à M. de Villèle en sortant des Tuileries. Vous voilà payé de votre fidélité pour moi. Je viens loyalement à votre secours; mais je n'augure pas bien de ma position. — J'ai refusé Villèle à midi, écrivait-il à madame Récamier. Le roi m'a envoyé chercher à quatre heures, et m'a tenu une heure et demie à prêcher, et moi résistant. Il m'a donné, *enfin*, l'ordre d'obéir. J'ai



obéi. Me voilà resté près de vous ; mais je périrai dans le ministère. »

Que M. de Chateaubriand avec son grand talent, avec sa haute position dans le parti dominant, eût la noble ambition d'arriver au ministère, et d'y donner à son nom une nouvelle illustration, par des services rendus à son pays et à sa cause, rien de plus légitime ; mais on souffre à voir un homme de cette valeur s'abaisser à de misérables artifices. Depuis son départ de Londres, tout le prouve, il n'avait qu'une pensée, celle d'arriver au poste où il venait enfin d'être placé. C'est dans cette pensée qu'afin d'aller à Vérone, il s'était d'abord présenté à Londres et à Paris, comme le représentant de la politique pacifique de M. de Villèle ; qu'à Vérone, au contraire, afin de gagner la confiance de l'empereur Alexandre, il s'était fait plus partisan de la guerre que M. de Montmorency lui-même ; enfin, que, dans sa correspondance avec M. de Villèle, il s'était étudié à prendre une position intermédiaire, tantôt lui montrant faussement toutes les puissances, l'Angleterre exceptée, comme résolues à la guerre, tantôt lui laissant entendre que, s'il optait pour la paix, il trouverait un appui en M. de Metternich, et s'arrangeant ainsi pour être, selon les circonstances, le ministre de la guerre ou le ministre de la paix. M. de Montmorency, dont l'esprit n'avait pas une grande portée, s'était mépris sur le sens de ses instructions, ou s'était laissé entraîner à les méconnaître, par une forte conviction ; mais sa conduite n'avait pas cessé d'être conséquente, droite, honorable. Beaucoup plus habile sans doute, celle de M. de Chateaubriand n'avait pas droit au même hommage, et quand M. de Montmorency, ainsi qu'il le racontait à madame Récamier<sup>1</sup>, répondait sèchement « à ses empressements, à ses excuses, à ses

<sup>1</sup> Lettres de M. de Montmorency à madame Récamier, 31 décembre 1822 et 2 janvier 1823.

protestations, » M. de Montmorency n'était certes pas dans son tort.

Le dernier acte de ce ministre fut de refuser, pour la seconde fois, la médiation de l'Angleterre. Mais tout en déclinant une médiation qui ne pouvait servir à la solution d'une question *entièrement européenne*, il remerciait le gouvernement britannique de sa disposition conciliatrice et il exprimait le désir que, par ses sages conseils, il inspirât au gouvernement espagnol des idées plus calmes. « Sa Majesté, disait-il en terminant, verrait avec la plus vive satisfaction le succès de pareils efforts. Elle y verrait une juste raison d'espérer la conservation de la paix dont les gouvernements et les peuples d'Europe ne peuvent trop apprécier le prix. »

On avait d'abord cru que plusieurs collègues de M. de Montmorency le suivraient dans sa retraite, et M. de Villèle avait déjà dû s'occuper de leur trouver des successeurs; mais ils se ravisèrent, et le cabinet resta composé comme il l'avait été à l'origine. A Paris, la nomination de M. de Chateaubriand rassura un peu le parti de la guerre, sans trop inquiéter le parti de la paix. « Nous ne croirons jamais, disaient les journaux royalistes, que cet éclatant oriflamme du royalisme, en France, puisse perdre ses couleurs et qu'il sépare sa cause de celle de la Vendée espagnole. » Quant aux libéraux, ils avaient peu de confiance dans M. de Chateaubriand, mais ils ignoraient ses dernières variations, et ils voyaient encore en lui l'adversaire de M. de Montmorency. En définitive, pendant quelques jours, malgré le vague de la note et l'espèce de sanction donnée par la nomination du nouveau ministre des affaires étrangères aux délibérations du congrès de Vérone, l'impression générale, en France, fut que le parti de la paix l'emportait. A Londres, au moment où on avait appris la retraite de M. de Montmorency, cette impression avait été plus forte encore; mais la note et la nomination de M. de Chateau-

briand firent bientôt voir que tout restait dans l'indécision. « Je ne comprends guère, disait M. Canning à M. de Marcellus, l'attitude que va prendre M. de Chateaubriand. » Quelques mois après, dans la grande discussion qui eut lieu au parlement sur les affaires d'Espagne, il avouait que, pendant quarante-huit heures, il avait cru que le changement du ministère entraînait un changement complet de politique, un changement de la guerre à la paix. « Mais, ajoutait-il, j'ai bientôt vu que le changement n'allait pas si loin, et qu'il s'agissait surtout de changer le caractère de la question qui, comme on le disait un peu subtilement, se transformait de question européenne en question française. » Si, en effet, M. Canning vit cela aussitôt après la nomination de M. de Chateaubriand, il le connaissait mieux qu'on ne le connaissait généralement en France, et que peut-être M. de Villèle lui-même ne le connaissait.

En même temps qu'il offrait à la France sa médiation, M. Canning avait chargé sir William A'Court de faire savoir officieusement à M. San-Miguel que, si la médiation de l'Angleterre était demandée par l'Espagne, elle serait très-volontiers accordée; mais à ce moment, les ministres espagnols, instruits de ce qui se passait à Vérone, étaient assez rassurés. D'une part, ils croyaient pouvoir compter, sinon sur le concours actif de l'Angleterre, au moins sur son appui secret. D'autre part, ils savaient que le congrès était à la veille de se terminer, non par une déclaration de guerre, comme ils en avaient eu la crainte, mais par un simple envoi de notes aboutissant peut-être à une rupture diplomatique. Or, depuis plus d'une année, il y avait rupture diplomatique entre la Porte et la Russie, sans que la guerre éclatât. Le succès des armées constitutionnelles, dans les provinces du nord, leur donnait aussi grande confiance. Enfin, M. de Lagarde, en raison des dernières instructions confidentielles qu'il avait reçues de M. de Villèle, tenait encore un langage conciliateur, et il n'é-



tait pas certain que la France se joignît aux autres puissances. Dans cette situation, le moment ne leur paraissait pas venu de solliciter la médiation de l'Angleterre, et, le 24 décembre, M. San-Miguel le dit à sir William A'Court. Mais, en même temps, il reconnut que l'Espagne, entourée de dangers et sans cesse menacée, pouvait quelque jour avoir besoin des bons offices d'une nation amie. Ainsi, des deux côtés, la médiation était déclinée; mais, des deux côtés aussi, une intervention amicale était plus ou moins directement invoquée. On verra, dans le chapitre suivant, de quelle nature fut cette intervention et à quoi elle aboutit.

Le parti royaliste était au pouvoir depuis un an, et son succès paraissait complet. Plusieurs conspirations avaient échoué, la grande association, qui était l'âme de ces conspirations, avait vu périr sur l'échafaud quelques-uns de ses membres les plus généreux, et s'acheminait rapidement vers sa dissolution; lors de la dernière élection, les collèges d'arrondissement eux-mêmes avaient nommé six royalistes contre un libéral, et le côté gauche venait d'être cruellement décimé; le jury n'existait plus en matière de presse, et les écrivains libéraux intimidés pouvaient à peine se défendre contre la violence de leurs adversaires; une bulle du pape, longtemps attendue, réglait les circonscriptions des nouveaux diocèses; quatre archevêques et quatre évêques étaient appelés à faire partie de la chambre des pairs; les missionnaires continuaient plus paisiblement que par le passé leurs exercices religieux, et la restauration de la Confrérie de la Croix s'était accomplie au Calvaire, avec grand éclat, au milieu d'une foule immense; un ecclésiastique éminent était à la tête de l'instruction publique, et les cours qui pouvaient faire ombrage au clergé étaient successivement supprimés ou suspendus; enfin, la dernière crise ministérielle avait réuni dans le cabinet les deux hommes les plus éminents du parti, l'un par son bon sens pratique, l'autre par son brillant génie, et, malgré quel-

ques dissidences accidentelles, Monsieur vivait en bonne intelligence avec le roi.

Il semblait donc que le parti royaliste n'eût plus rien à désirer, et pourtant il était inquiet et mécontent. La question d'Espagne restait à résoudre; et, bien loin de mettre fin aux dissentiments du parti sur cette question, la dernière crise les avait aggravés; on avait mécontenté l'Angleterre sans satisfaire la Russie, et, en Espagne, la France était également maudite par les libéraux et par les absolutistes; malgré les progrès qu'il avait faits, et peut-être à cause de ces progrès même, le parti religieux, désigné par l'opinion publique sous le nom de Congrégation, voyait avec grand déplaisir un de ses chefs, M. de Montmorency, remplacé par M. de Chateaubriand,<sup>1</sup> en qui il avait peu de confiance; beaucoup de sages esprits pensaient déjà que l'union de M. de Chateaubriand et de M. de Villèle ne durerait pas; enfin, la fraction dissidente du parti royaliste s'aigrissait de plus en plus, et le succès de la dernière élection augmentait toutes les exigences, aiguïssait tous les appétits. Il y avait donc plus d'un point noir à l'horizon, et, sans savoir quand ni comment l'orage éclaterait, on pouvait prévoir que le calme ne serait pas de longue durée.

À la vérité, le chef du ministère, M. de Villèle, était soutenu par la confiance du roi Louis XVIII; mais il savait comment il avait acquis cette confiance, et à quel prix il pouvait la conserver. Ce n'était plus, en effet, un mystère pour personne, qu'à cette époque, le roi Louis XVIII s'abandonnait, presque aveuglément, à l'influence de madame du Cayla, laquelle, à son tour, subissait celle de M. Sosthènes de la Rochefoucauld, intermédiaire habituel entre elle et M. de Villèle<sup>1</sup>. Jusqu'à ce moment, cette influence avait été favorable

<sup>1</sup> C'est une question fort délicate que celle de savoir quelle a été la nature et l'étendue de l'influence de madame du Cayla, pendant les dernières années de la vie du roi Louis XVIII, et peut-être n'aurais-je pas osé aborder

au président du conseil. Elle l'avait aidé d'abord à entrer au ministère, puis à devenir premier ministre, et, dans la dernière crise, elle l'avait appuyé contre M. de Montmorency. Mais tout service mérite récompense, et les récompenses que l'on attendait de ce côté n'étaient pas toujours faciles à donner. Ainsi M. Sosthènes de la Rochefoucauld était profondément convaincu que M. Corbière était un détestable ministre de l'intérieur, et que M. de Villèle avait besoin d'avoir à ses côtés, dans le ministère, un ami sûr, « à la forte tête, au bras de fer, qui ne se laissât arrêter par aucun obstacle, étonner par aucune difficulté, et qui eût l'habitude de réussir dans toutes ses entreprises <sup>1</sup>. » Or, cet homme, il est inutile de le dire, n'était autre que M. de la Rochefoucauld lui-même. Malheureusement, madame du Cayla et l'abbé Liautard étaient à peu près les deux seules personnes à qui il eût fait partager sa conviction, et, bien que M. de Villèle se plaignit quelquefois de la nonchalance de M. Corbière, il avait le tort de le préférer à M. de la Rochefoucauld. De là de vives plaintes sur son aveuglement, sur son ingratitude, sur sa perfidie même, et sur la basse jalousie que lui inspirait la supériorité de M. de la Rochefoucauld <sup>2</sup>. De là aussi, le soin que celui-ci prenait de dicter à madame du Cayla de petits discours à sa louange, qu'elle devait placer adroitement dans ses entretiens intimes avec le roi <sup>3</sup>. Un jour, au moment où la retraite de

un tel sujet, si M. Sosthènes de la Rochefoucauld n'avait bien voulu mettre les historiens de la Restauration fort à l'aise, en publiant récemment ses lettres à la favorite, et les lettres qu'il recevait d'elle. Je puiserai donc, sans scrupule, dans ces lettres, et si l'impression produite sur le lecteur n'est favorable à personne, celui qui les a publiées ne devra s'en prendre qu'à lui-même.

<sup>1</sup> Lettres de M. de la Rochefoucauld à madame du Cayla.

<sup>2</sup> Mêmes lettres.

<sup>3</sup> Ceux qui voudraient connaître un échantillon de ces discours peuvent recourir au tome VIII des *Mémoires de M. de la Rochefoucauld*, p. 159. « Ne pourriez-vous dire au roi : J'ai vu par là ce dont je me suis souvent aperçu, c'est que le vicomte avait la confiance intime. Ce vicomte est inouï,



M. de Montmorency faisait penser à un renouvellement complet du ministère, il remarquait que M. de Villèle l'avait indiqué, mais légèrement. « Au fond de mon âme, disait-il, il m'est évident que M. de Villèle craint mon influence dans le conseil. » Peu lui importait du reste. « Je suis, ajoutait-il, d'autant plus grand à mes yeux que je suis plus petit pour les autres, et cela me suffit<sup>1</sup>. »

On plaint quelquefois les ministres forcés, dans le gouvernement parlementaire, de traiter avec les membres de la majorité, et d'avoir pour eux certaines complaisances. Combien ne faut-il pas les plaindre davantage, quand ils ont à gagner ou à conserver l'appui d'un favori ou d'une favorite, et de ceux qu'ils protègent ! Telle était déjà la condition de M. de Villèle, en 1822, et on racontait qu'à un de ses adversaires, qui le menaçait de la prochaine venue des Chambres, il avait répondu « qu'il craignait bien moins les Chambres que les antichambres. » M. de Villèle n'était d'ailleurs pas le seul qui se crût obligé de ménager la favorite. Un personnage plus élevé, Monsieur, voulait bien, de temps en temps, écrire à M. de la Rochefoucauld, en le chargeant de ses compliments pour madame du Cayla, « qui, disait-il, fait un noble emploi des bontés et de la confiance du roi<sup>2</sup>. » Le parti religieux, qui l'avait poussée dans le cabinet de Louis XVIII, ne dédaignait pas non plus de rechercher ses bonnes grâces et de mettre à profit son influence. Madame du Cayla était donc devenue, presque officiellement, une autorité considérable dans l'État, et la France, un peu surprise, revoyait, sous un roi de soixante-sept ans, un spectacle auquel, depuis un demi-siècle, elle n'était plus accoutumée.

il faut en convenir, par ce qu'il découvre tous les jours, et les moyens qu'il invente pour le service du roi, etc., etc. »

<sup>1</sup> *Mémoires de M. de la Rochefoucauld*, t. VIII, p. 156

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. VI, p. 448.

## CHAPITRE XXIX

GUERRE D'ESPAGNE — 1823

État des esprits. — Nouveau congrès de la charbonnerie. — Mission de lord Fitz-Roy Somerset. — Événements à Madrid. — M. de Chateaubriand et M. Canning. — Exaspération du parti royaliste. — Rupture avec l'Espagne. — Division dans le ministère. — Ouverture des chambres. — Discours du roi. — Effet qu'il produit en France et en Angleterre. — Adresse de la Chambre des pairs. — Amendement de M. de Barante. — M. Daru. — M. de Talleyrand. — Vérification des pouvoirs. — Débats au parlement anglais. — Violents discours. — Adresse de la Chambre des députés. — MM. de la Bourdonnaie et Delalot. — Parole imprudente de M. de Villèle. — MM. Duvergier de Hauranne et Foy. — Lettre de M. Canning à Monsieur. — Procès de presse. — Dotation de la Chambre des pairs. — Loi des cent millions. — Rapport de M. de Martignac. — Discussion. — M. Royer-Collard. — M. de la Bourdonnaie. — M. Delessert. — M. Foy. — M. de Villèle. — M. Bignon. — M. de Chateaubriand. — M. Manuel. — Grand tumulte. — Suspension de la séance. — M. de la Bourdonnaie propose l'exclusion de M. Manuel. — Violent débat. — Discours de M. Manuel. — Prise en considération. — Agitation dans Paris. — Discussion. — MM. de Sainte-Aulaire, Duplessis de Grenedan, Royer-Collard. — M. Manuel. — Exclusion adoptée. — M. Manuel violemment expulsé. — Refus de la garde nationale. — Protestation et retraite de la gauche. — Émotion publique. — Discussion à la Chambre des pairs. — Discours de M. de Broglie. — Réponse de M. de Chateaubriand. — Départ du duc d'Angoulême pour l'armée. — Mission du duc de Bellune. — Mécontentement du duc d'Angoulême. — Insuffisance des approvisionnements. — Marché Ouvrard. — Formation d'une junte provisoire. — Tentative et dispersion des réfugiés français. — Passage de la Bidassoa. — Discussion du budget. — Violente attaque de MM. de la Bourdonnaie et Delalot. — Réponse de MM. Corbière et de Villèle. — Embarras des journaux royalistes. — Enthousiasme à la nouvelle du passage de la Bidassoa. — Débats parlementaires en Angleterre. — Écrit de M. Fiévée. — Fin de la discussion du budget. — Proposition de M. de Frenilly. — Difficultés politiques en France et en Espagne. — Attitude de MM. de Villèle et de Chateaubriand. — Nouveau débat en Angleterre. — Appel de la classe de 1825. — Débat dans les deux chambres. — MM. de Chateaubriand et de Broglie. — État de Madrid. — Lettre de l'Abisbal. — Tentative de Bessière. — Entrée du duc d'Angoulême à Madrid. — Formation de la régence.

La France passe dans le monde pour avoir l'humeur belliqueuse; et quand son gouvernement se décide à faire la

guerre, on est porté à croire, souvent fort à tort, qu'il y est poussé par elle. En janvier 1825, on ne pouvait pas s'y tromper. A l'exception du petit parti que l'appui de la cour et les fautes de l'opinion libérale avaient rendu maître de la majorité parlementaire, il y avait, en France, unanimité contre une entreprise que les uns blâmaient comme injuste, les autres comme impolitique et dangereuse. Ceux qui croient que les rapports des nations entre elles doivent être réglés par le droit, s'indignaient à l'idée de la croisade qui se préparait contre l'indépendance d'un peuple voisin, et se demandaient si ce n'était pas le début d'une lutte acharnée entre le système du pouvoir absolu et le système des institutions libres. Le commerce, l'industrie, la finance, voyaient avec terreur commencer une crise qui devait porter le trouble dans les transactions commerciales, et compromettre les fortunes. Enfin, dans le parti royaliste même, beaucoup d'hommes modérés s'inquiétaient de voir la monarchie légitime livrer ses destinées aux hasards d'un échec ou d'une insurrection militaire. Ces royalistes qui, pour la plupart, appartenaient au centre droit, savaient que, depuis un an, de sourdes menées travaillaient les rangs inférieurs de l'armée. Ils savaient, en outre, que, mis en contact avec les bandes de la Foi, les soldats, les sous-officiers, beaucoup d'officiers même de l'armée d'observation, éprouvaient pour ces bandes une violente antipathie, et se montraient plus disposés à les combattre qu'à les aider. Qui pouvait dire l'effet que produirait sur eux l'apparition du drapeau tricolore déployé sur la frontière, non par des Espagnols, mais par des Français? Était-il prudent, quand rien n'y obligeait, de faire courir un tel risque à la monarchie?

Ces appréhensions n'étaient point vaines. M. de Chateaubriand, pour justifier sa participation à la guerre d'Espagne, a allégué, entre autres motifs, la nécessité de porter le dernier coup à la charbonnerie. Or, au moment où M. de Cha-



teaubriand revenait de Vérone, la charbonnerie était morte, et s'il y avait quelque chance de la faire revivre, c'était précisément par une guerre contre-révolutionnaire. Nous avons parlé, dans le chapitre précédent, du congrès qui avait eu lieu à Bordeaux, en 1822, et du comité de gouvernement que les délégués de la charbonnerie avaient nommé avec la mission expresse de rétablir le bon accord dans l'association. Mais ce comité, dont M. Manuel ne faisait pas partie, avait si complètement échoué dans ses efforts que la haute-vente de Paris s'était partagée en deux fractions, dont l'une reconnaissait pour chef M. de Lafayette, et l'autre M. Manuel. Les partisans de M. de Lafayette, jeunes et ardents pour la plupart, reprochaient à M. Manuel de préférer la déclaration des Cent-Jours à celle de l'assemblée constituante, d'avoir un secret penchant pour l'Empire, enfin de temporiser et de retenir sans cesse. Les partisans de M. Manuel, au nombre desquels figuraient MM. Mérilhon, Barthe, Mauguin et Cabet, reprochaient à M. de Lafayette d'accueillir trop facilement des projets sans consistance, de repousser ou d'accepter avec trop de réserve le concours de l'élément militaire et bonapartiste, enfin de trop pousser à l'action et de se faire représenter, dans les départements, par des jeunes gens d'une exaltation imprudente.

La scission était donc plus complète que jamais, et pour y mettre un terme, si cela était possible, un nouveau congrès se réunit à Paris, au mois de novembre. La première séance eut lieu dans la maison de roulage, occupée par M. Audry de Puyraveau, et MM. de Lafayette, de Schonen, Kœchlin, membres du comité de gouvernement, élu à Bordeaux, voulurent en prendre la direction ; mais plusieurs délégués des départements, entre autres M. Dubois (de Nantes), firent observer que la vérification des pouvoirs devait précéder toute délibération, et cette vérification mit en pleine lumière les divisions de la haute-vente parisienne. Chacune des deux

fractions Lafayette et Manuel avait ses délégués qui demandaient à prendre séance. Comme, pour maintenir l'équilibre entre Paris et les départements, il avait été décidé que Paris ne pouvait avoir qu'une haute-vente, leur prétention ne fut pas admise, et une députation composée de M. Guy d'Agde, président du congrès, de M. Dubois, délégué de la Bretagne, et d'un troisième membre, fut chargée de voir MM. de Lafayette et Manuel, et d'amener entre eux un rapprochement. Elle n'y réussit point, et elle dut reconnaître que, si MM. de Lafayette et Manuel étaient également dévoués à la cause commune, ils différaient profondément sur la conduite à tenir. Tout considéré, la majorité du congrès, bien que favorable à la personne de M. de Lafayette, finit par se ranger à l'avis de M. Manuel, et par penser avec lui qu'aucune tentative nouvelle ne devait être faite sans une grande chance de succès. Elle décida en outre que, si l'organisation de la charbonnerie devait être maintenue, chose fort contestable, il était nécessaire que MM. de Lafayette et Manuel fissent ensemble partie du comité de gouvernement. Enfin, sur la demande de plusieurs membres, le congrès mit en délibération la question de savoir s'il n'était pas temps de renoncer à un jeu qui, déjà, avait fait tomber trop de têtes, et de dissoudre définitivement l'association. Poser une telle question, c'était la résoudre, et, à partir de ce moment, la charbonnerie française cessa d'exister. Si, plus tard, quelques-uns de ses membres prirent part aux conférences auxquelles la guerre d'Espagne donna lieu, ce fut individuellement et non comme membres de l'association.

Cependant M. de Chateaubriand, deux jours après son entrée au ministère, avait pris soin de rassurer les puissances absolues, et M. de Gentz, à qui il avait écrit en même temps qu'à M. de Metternich, le remercia, dans sa réponse, de s'être plusieurs fois servi des mots *alliances continentales*. « Tout est vrai, lui disait-il, tout est réel dans cette association.....

Avec des talents, même du premier ordre, à la tête de son gouvernement, la France ne peut se consolider par une marche isolée, et Dieu la préservera de choisir jamais celle dans laquelle elle rencontrerait l'Angleterre. »

Le premier acte de M. de Chateaubriand avait donc été de répudier implicitement l'alliance anglaise, et de s'engager, plus qu'aucun de ses prédécesseurs, avec les trois cours absolues. Néanmoins, en Angleterre, où l'on ne comprend guère un changement de ministère sans un changement de politique, on ne voulait pas croire que M. de Chateaubriand eût pris la place de M. de Montmorency pour faire exactement la même chose, et si les termes de la dépêche de M. de Villèle à M. de Lagarde paraissaient encore menaçants, on s'obstinait à n'y voir qu'une concession de langage aux passions d'un parti, malheureusement trop puissant à la cour et dans la Chambre élective. En félicitant le nouveau ministre de son avènement, M. Canning le chargeait donc de dire à M. de Villèle « combien il prenait part à son succès, et combien il se réjouissait d'une décision qui avait sauvé non-seulement la France, mais peut-être l'Europe d'une crise terrible. — Reste, ajoutait-il, à consolider l'ouvrage de la paix ; » et, à ce moment même, dans son désir de seconder M. de Villèle, il concertait, avec le duc de Wellington, une démarche dont il attendait les plus heureux résultats.

Cette démarche qui, plus tard, devint, au sein du Parlement, le sujet de violentes attaques contre le ministère, consistait dans l'envoi, à Madrid, de lord Fitz-Roy Somerset, ami intime du duc de Wellington, non comme investi d'une mission officielle, mais comme porteur de conseils officieux. En transmettant, le 6 janvier, à lord Fitz-Roy Somerset le *memorandum* où ces conseils étaient consignés, M. Canning lui recommandait expressément « de ne point parler au nom du gouvernement, et de se borner à communiquer à quelques personnes bien choisies les suggestions contenues



dans le *memorandum*, en les présentant comme directement émanées de l'ami le plus fidèle et le plus éclairé que l'Espagne eût en Angleterre. » Et en même temps, il expliquait à sir William A'Court, dans plusieurs dépêches, que l'Angleterre ne pouvait pas admettre qu'un État quelconque menaçât l'Espagne de la guerre, si elle se refusait à modifier sa constitution ; « mais, disait-il, la situation respective de la France et de l'Espagne ne peut pas durer, et il est évident que la France ne retirera pas son armée d'observation sans qu'on lui en fournisse une cause plausible. Or, cette cause ne peut être que certaines assurances de la part de l'Espagne. Si l'Espagne ne veut pas donner ces assurances à la France sous le coup de la menace, qu'elle les donne à l'Angleterre qui s'en servira utilement dans son intérêt. » M. Canning invitait d'ailleurs sir William A'Court à déclarer formellement au gouvernement espagnol que, dans le cas où la guerre éclaterait, l'Angleterre ne se départirait pas du système de neutralité. « On ne saurait, ajoutait-il, trop insister sur ce point ; car il ne manque pas de gens qui s'efforcent de faire croire à l'Espagne que l'intérêt que nous lui portons nous entraînera à la soutenir par les armes. »

Certes, l'intention était bonne ; mais on a peine à comprendre qu'un homme d'État aussi éminent pût se flatter de faire réussir, même avec le contre-seing du duc de Wellington, une politique aussi vague. Que disait en effet le *memorandum* ? Il commençait par apprendre aux Espagnols « qu'un roi étant reconnu nécessaire au gouvernement de leur pays, un pouvoir suffisant devait lui être donné, et que, s'il n'avait pas lieu d'être content de sa situation, il y aurait nécessairement entre lui et son gouvernement, jalousie et méfiance réciproque. » De là devait résulter aussi une irritation permanente entre l'Espagne et la France, et peut-être, comme conséquence de cette irritation, la guerre et l'invasion. Les Espagnols, qui réellement désiraient le bien de leur pays, devaient donc

viser à un changement dans leur Constitution, dont le résultat serait de donner au roi le pouvoir nécessaire pour remplir ses fonctions. « J'avoue, disait le duc de Wellington, que je ne vois aucune objection à ce changement, soit dans la conduite précédente du roi, soit dans la crainte que S. M. C. n'abusât du pouvoir qui lui serait confié. »

Le *memorandum* ajoutait que, si les changements indiqués se faisaient de concert avec le roi, le maintien de l'armée d'observation deviendrait, pour la France, une dépense inutile, et qu'en outre, le gouvernement français adopterait probablement quelque mesure efficace pour empêcher les rassemblements royalistes sur le territoire français. Les fondements de l'ordre social se trouveraient ainsi raffermis, et les sources de la prospérité publique se rouvriraient largement.

Sur les concessions qui pourraient satisfaire la France, le *memorandum* se taisait par la raison fort simple que, ni M. Canning, ni le duc de Wellington ne les connaissaient, et, par la même raison, ils ne pouvaient offrir à l'Espagne, en échange de ces concessions, que des espérances et des probabilités. Et ils tenaient si bien à ce que la mission de lord Fitz-Roy Somerset n'eût aucun caractère officiel, qu'il eut l'ordre de traverser Paris sans voir ni M. de Chateaubriand, ni M. de Villèle. Seulement, pour que le ministère français n'en fût pas surpris ou offensé, M. Canning crut devoir, dans une lettre confidentielle, donner avis à M. de Chateaubriand de la démarche qui allait être faite à Madrid, et des bons résultats qu'il en espérait.

C'est dans le même esprit que M. Canning répondit, le 10 janvier, à la note par laquelle le duc Matthieu de Montmorency, avant de se retirer, avait refusé l'offre de médiation. Tout en regrettant ce refus, M. Canning prenait acte des dispositions conciliantes du gouvernement français, et s'engageait de nouveau « à n'épargner aucun effort pour calmer

l'irritation qui, malheureusement, existait entre les gouvernements de France et d'Espagne. » Seulement, rappelant ce qui s'était passé à Vérone, il protestait contre cette assertion de M. de Montmorency, que les cours alliées avaient considéré la question espagnole comme *entièrement européenne*. Selon M. Canning, c'était tout le contraire, et l'Angleterre, d'accord avec les trois cours continentales, avait alors considéré la question de paix et de guerre avec l'Espagne, comme une question purement française. La preuve, c'est que les trois cours continentales s'étaient bornées à répondre aux questions posées par la France, et à prendre envers elle des engagements conditionnels. Enfin, le lendemain même du jour où cette note était remise à M. de Marcellus, M. Canning écrivait à M. de Chateaubriand une lettre confidentielle où ces mots « la paix, la paix, la paix » revenaient presque à chaque ligne. « Si je suis pour la paix, disait-il, est-ce parce que je déteste moins que vous les révolutions? Non certes..... Mais je suis convaincu qu'une guerre, en ce moment, contre le principe révolutionnaire, ébranlerait la monarchie française et ses institutions, encore mal afferemies, jusque dans leurs fondements. »

Pendant que le gouvernement anglais, avec plus d'ardeur que de succès, travaillait ainsi au maintien de la paix, il se passait à Madrid des événements qui enlevaient d'avance toute efficacité à la mission de lord Fitz-Roy Somerset. Les dernières nouvelles de Paris avaient confirmé les ministres espagnols dans leur espoir que la France ne ferait pas la guerre, et sir William A'Court lui-même ne voyait rien, dans ses conversations avec M. de Lagarde, qui dût le faire désespérer de la paix. Cependant, dans les premiers jours de janvier, M. de Lagarde reçut, avec la nouvelle du changement de ministère, la dépêche de M. de Villèle; et, comme les lettres des autres cours n'étaient pas encore arrivées, il profita de cette circonstance pour montrer, sous un jour favorable, le



changement qui venait d'avoir lieu à Paris. Le lendemain, les dépêches des trois puissances alliées arrivèrent, et le gouvernement espagnol put en prendre connaissance. Au premier moment, il ne parut pas en être troublé. Sans doute, conformément aux instructions qu'ils avaient reçues, les ministres d'Autriche, de Prusse et de Russie quitteraient Madrid; mais le ministre de France resterait, et il ne fallait pas s'effrayer des vagues menaces de trois souverains éloignés. Il y eut donc peu d'émotion dans le public, et le langage du ministre des affaires étrangères, M. San-Miguel, fut très-moderé. Il laissa même entendre à sir William A'Court que des modifications pourraient être faites à la constitution, quand toute crainte d'intervention étrangère serait écartée.

Ce fut aussi avec beaucoup de modération que, dans la séance du 9 janvier, les cortès reçurent communication des dépêches et des réponses que le gouvernement avait préparées. Entre la note de la France et celles des trois puissances alliées, M. San-Miguel faisait une grande différence. A la première, rédigée en termes convenables, il faisait une réponse qui n'avait rien d'agressif ni d'offensant. Aux autres qui, disait-il, étaient remplies d'invectives et de calomnies contre la nation espagnole et contre son gouvernement, il ne croyait ni juste ni bienséant de répondre directement. Il se bornait donc à donner à ses ministres, près les trois cours, l'ordre de revenir à Madrid, en leur adressant une circulaire où il rappelait que la constitution, dont on demandait l'abrogation, avait été solennellement reconnue, en 1821, par l'empereur de Russie. Jamais la nation espagnole ne s'était mêlée des institutions ni du régime des autres peuples, et elle ne pouvait reconnaître à aucune puissance le droit de se mêler de ses affaires. Il n'était pas vrai, d'ailleurs, que le roi fût privé du libre exercice de ses droits constitutionnels, et toutes les allégations en sens contraire étaient une invention calomnieuse des ennemis de l'Espagne.

A la suite de cette communication, reçue aux applaudissements de l'assemblée, M. Galiano, chef du parti exalté, et M. Arguelles, chef du parti modéré, s'entendirent pour demander le renvoi de toutes les pièces au comité diplomatique chargé de faire un rapport et de rédiger un projet de message au roi. Deux jours après, ce message était présenté par M. Galiano, et à la suite d'un débat où M. Galiano et M. Arguelles rivalisèrent d'éloquence et de sentiments patriotiques, le message fut adopté à l'unanimité des cent quarante-cinq membres présents. Puis, à l'issue de la séance, les acclamations les plus bruyantes saluèrent les principaux orateurs, MM. Galiano et Arguelles surtout qui, pour éviter d'être portés en triomphe, durent se réfugier dans la voiture du président, mais qu'une population enthousiaste n'en reconduisit pas moins à leurs demeures, au bruit des fanfares et des vivats. Les trois ambassadeurs demandèrent alors leurs passe-ports dans des notes insultantes, auxquelles M. San-Miguel répondit d'une manière plus insultante encore, et ils quittèrent Madrid. Le lendemain, sir William A'Court transmettait à M. Canning une lettre par laquelle M. Évariste San-Miguel, pour la première fois, sollicitait officiellement les bons offices de l'Angleterre : « Personne, disait-il, ne peut mieux que vous informer votre gouvernement de la ferme détermination de tous les Espagnols de défendre leur indépendance à tout risque, et de ne jamais reconnaître le droit d'intervention de la part d'un pouvoir étranger. Tout défaut que peut avoir la constitution espagnole doit être reconnu et corrigé librement et spontanément par la nation elle-même..... Les Espagnols sont maintenant identifiés avec la constitution promulguée en 1812. Tous voient, dans Ferdinand VII, la personne sacrée et inviolable de leur roi constitutionnel, et on ne doit pas vous cacher que ce respect que tous professent pour leur roi, s'étend à tous les membres de la famille royale. »

Après cette satisfaction donnée aux inquiétudes que la France avait plus d'une fois exprimées sur le sort de la famille royale, M. San-Miguël déclarait que la présence de l'armée d'observation sur la frontière et la protection accordée aux insurgés étaient incompatibles avec la tranquillité que la France désirait voir renaître en Espagne. Il espérait donc que le gouvernement anglais ferait apercevoir au gouvernement français l'erreur où il tombait en persistant dans des mesures qui produisaient des résultats absolument contraires à ceux qu'il disait avoir en vue.

Deux jours auparavant, le 10 janvier, sir William A'Court rendait compte à M. Canning d'une démarche qu'il avait faite auprès de son collègue, M. de Lagarde. « Je me suis, disait-il, ouvert sans aucune réserve au ministre de France, lui offrant de coopérer avec lui par tous les moyens en mon pouvoir. Jusqu'à ces derniers jours, il paraissait aussi désireux que moi d'empêcher les choses d'en venir à de fâcheuses extrémités. Mais, depuis l'arrivée du dernier courrier de Paris, j'ai remarqué, dans son ton, une différence que je ne puis attribuer qu'à de nouvelles instructions. Il m'a informé, hier, qu'il lui serait impossible, après le départ de ses collègues, de laisser passer la moindre offense ou la moindre insolence sans demander immédiatement ses passe-ports. Il paraît convaincu que la guerre est maintenant inévitable. »

Que se passait-il donc dans les conseils du gouvernement français, depuis la démission de M. de Montmorency? En France, comme en Angleterre, chacun y avait vu un gage de paix, et il se trouvait que les instructions données par le nouveau ministre à M. de Lagarde lui faisaient tenir un langage moins conciliant et regarder la guerre comme inévitable! Pour comprendre cette anomalie, il faut se rendre compte de la situation respective de MM. de Villèle et de Chateaubriand au milieu de leur parti. En choisissant M. de Chateaubriand pour remplacer M. de Montmorency, M. de Villèle avait moins



songé aux difficultés de la question espagnole qu'aux embarras de sa position personnelle. Il n'ignorait pas que MM. de la Bourdonnaie et Delalot voulaient renouveler contre lui la coalition qui, deux ans auparavant, leur avait réussi contre M. de Richelieu, et qu'au mois de décembre, des ouvertures à ce sujet avaient été faites à quelques chefs du parti libéral. Il ne trouvait donc pas mauvais que les journaux, naguères dévoués à M. de Montmorency, affectassent désormais de mettre leur espoir dans les sentiments monarchiques de M. de Chateaubriand. Il laissait même le *Journal des Débats* atténuer l'importance du dernier mouvement ministériel ; remercier l'Autriche d'avoir, la première, pris les armes contre la révolution ; déclarer que toute paix incompatible avec l'honneur, le serait aussi avec la sûreté de la France ; soutenir, enfin, que des quatre notes envoyées à Madrid, la note de M. de Villèle était celle « dont le langage était le plus positif, et annonçait, dans sa prudente brièveté, la plus grande décision. » Malgré toutes ces démonstrations, M. de Villèle persistait à désirer le maintien de la paix ; mais son désir n'était pas partagé par M. de Chateaubriand qui voyait, dans une guerre avec la révolution espagnole, une admirable occasion de donner à la monarchie légitime le baptême de la gloire, tout en gagnant pour lui-même le cœur de la majorité royaliste. Sans cesser de tenir, pour la forme, un langage pacifique, il mettait donc à la paix des conditions telles que la paix fût impossible. Ainsi, le 12 janvier, en annonçant à M. de Lagarde l'arrivée prochaine de lord Fitz-Roy Somerset, il l'engageait à se défier de l'Angleterre, et à ne pas se laisser abuser par des mesures dilatoires « qui, disait-il, n'ont d'autre but que de gagner du temps et de ne rien conclure. — Il n'y a, ajoutait-il, qu'un changement notable dans l'ordre des choses, en Espagne, qui puisse satisfaire à ce que nous devons à notre sûreté et à notre honneur. » Et il lui enjoignait de faire ses préparatifs de départ, afin qu'il pût

quitter Madrid sans délai, au premier ordre qui lui serait donné.

Il est vrai que, deux jours après, le 14, répondant à M. Canning, il se déclarait du même avis que son illustre ami, « sur la question de la guerre et de la paix, considérée abstraitement. » Mais, dans cette lettre même, il insistait sur la nécessité de prendre un parti avant l'ouverture de la session, et sur le grand affaiblissement moral que subirait la monarchie, « si le drapeau blanc se retirait devant les descamisados. » La guerre, d'ailleurs, n'était point aussi dangereuse qu'on se plaisait à la supposer, et la France, au besoin, avait un million d'excellents soldats à offrir. « Mais, s'empressait-il d'ajouter, la paix vaut mieux que tout cela, et la paix est dans vos mains. » Pour l'assurer, ne suffisait-il pas que l'Angleterre, se joignant à la France, dit confidentiellement à l'Espagne « que son système politique était *monstrueux*, et que, pour rassurer l'Europe et surtout la France justement alarmée, elle devait le changer? » Et comme s'il eût craint d'être pris au mot : « Ce moyen de salut, ajoutait-il, nous est-il encore laissé? J'ai bien peur que la crise ne soit trop prochaine et que nous ne soyons resserrés dans des limites trop étroites. »

Quand telles étaient les dispositions du ministre chargé de négocier la paix, il était peu probable qu'elle pût être maintenue. En France, d'ailleurs, l'exaspération du parti royaliste allait croissant et si la *Quotidienne*, tout en regrettant M. de Montmorency, consentait à faire l'éloge de son successeur, le *Drapeau-Blanc* n'avait point de ces faiblesses, et vouait, chaque matin, à l'exécration publique, non-seulement les révolutionnaires espagnols, mais les indignes ministres qui, par leurs coupables ménagements, trahissaient la cause sainte de la religion et de la légitimité. Pour savoir jusqu'où pouvait aller leur fureur, il faut lire, dans le *Drapeau-Blanc* du 3 janvier, un article signé Lamennais. C'est un violent acte d'accusation contre les

lâches qui, au lieu d'étouffer dans son germe la révolution espagnole, ont osé négocier sur les cadavres des défenseurs de Ferdinand VII, et traiter avec les féroces conducteurs de ces bandes dont le cri de guerre est : « *Meure Dieu ! Vive l'enfer !* » Ce n'était certes pas sans raison que, le lendemain, le *Constitutionnel* signalait « le belliqueux aumônier de l'armée de la Foi, » comme l'antagoniste le plus redoutable du ministère, et que le *Courrier Français*, comparant M. de Lamennais au Trappiste, déclarait préférer le moine qui, du moins, se battait, « à cet abbé alignant froidement des phrases furibondes pour pousser deux peuples à la guerre. »

Voici donc quelle était, au commencement de janvier, l'attitude des principaux organes du parti royaliste, pendant que M. Canning, M. de Chateaubriand, sir William A' Court et M. de Lagarde échangeaient des dépêches plus ou moins conciliatrices. Le *Drapeau-Blanc* injurait M. de Villèle et se faisait sur M. de Chateaubriand ; la *Quotidienne* continuait à blâmer « la politique équivoque qui semblait mettre au même niveau la rébellion heureuse et la fidélité opprimée, » mais, en même temps, elle exprimait l'espoir que M. de Chateaubriand imprimerait au gouvernement une action salutaire et ramènerait dans la bonne voie un pouvoir égaré. La *Gazette de France*, par la plume de son représentant au congrès de Vérone, M. Achille de Jouffroy, déclarait que « vouloir donner la Charte française à l'Espagne, c'était faire outrage à la légitimité. » La *Foudre*, enfin, commençait à désespérer de M. de Chateaubriand lui-même, et lui reprochait de ne point rompre ouvertement avec la politique de M. de Villèle. « Reçoit-il des guerroyants ? disait M. Alphonse de Beauchamp, il leur parle de l'innocence de la guerre. Accueille-t-il des pacifiques ? il leur vante la sécurité et les bienfaits de la paix. Admet-il dans son salon le général Quesada ? il donne, le lendemain, un dîner diplomatique à l'ambassadeur des cortès. » Et la *Foudre* concluait de là qu'il



était urgent et facile de remplacer les ministres par des royalistes qui n'avaient jamais varié, par les La Bourdonnaie, les Delalot, les Marchangy, les Vaublanc, les Donnadieu, les Vitrolles.

A ces ébullitions d'une audace intempérante, le *Journal des Débats* opposait sa prudence ordinaire, et demandait aux royalistes quel ministère leur offrirait plus de garanties que celui où s'unissaient si heureusement l'habileté de M. de Villèle et le génie de M. de Chateaubriand. Mais la modération passait presque pour trahison ; et même dans le salon de M. Piet, où quelques députés commençaient à se rencontrer, des bruits menaçants se faisaient entendre. Pour conjurer l'orage, le ministère essayait bien de donner à son parti quelques-unes des satisfactions auxquelles il tenait le plus. Ainsi, il révoquait six préfets suspects de préférer la politique de M. de Richelieu à celle de MM. de Villèle et de Chateaubriand, et il les remplaçait par des royalistes plus prononcés, par M. d'Arbaud-Jouques entre autres et par le marquis de Ville neuve. Il réorganisait le conseil d'État d'où il excluait M. Mounier et où il faisait entrer M. Forbin des Issarts, un des membres les plus fougueux de la majorité royaliste. Il nommait dix-sept évêques nouveaux sans attendre l'extinction graduelle des pensions ecclésiastiques, ainsi que, légalement, il eût dû le faire. Il favorisait les missions en les faisant assister, dans leurs cérémonies, par les autorités militaires et par la force armée ; mais rien de tout cela ne lui profitait, tant la question espagnole absorbait toutes les autres. Si d'ailleurs M. Forbin des Issarts devenait conseiller d'État en service ordinaire, le même titre n'était-il pas conféré au propriétaire principal du *Journal des Débats*, à M. Bertin de Vaux, qui passait pour avoir écrit les articles pacifiques des mois de novembre et décembre ! Qu'attendait-on aussi pour rétablir M. de Vitrolles dans son poste de ministre d'État, et pour effacer ainsi un des actes les plus révoltants du ministère

Pasquier? Désormais il ne devait plus exister d'intermédiaire entre l'opinion libérale et l'opinion royaliste, et quiconque, de près ou de loin, appartenait à la première, devait être frappé impitoyablement.

C'est au milieu de ce déchainement des passions royalistes, qu'arriva, à Paris, la nouvelle de la séance du 9 janvier, à Madrid, et l'on devine aisément l'effet qu'elle produisit. « Toute discussion, s'écria la *Quotidienne*, est désormais superflue, et il ne reste plus qu'à cimenter la paix de l'Europe, en terrassant les révolutionnaires. — Les libéraux, dit le *Drapeau-Blanc*, se réjouissaient à tort de la division des royalistes. Grâce aux cortès espagnoles, cette division va cesser. Il est prouvé désormais qu'en atermoyant, en négociant honteusement avec les rebelles, le ministère a commis une faute capitale, et que les fanatiques avaient raison. Mais ils n'abuseront pas de leurs avantages, pourvu que désormais le ministère marche résolûment dans la bonne voie. Autrement, on pourrait être tenté d'examiner: 1° si, pour une faute aussi grave, il peut y avoir une autre peine que la déchéance; 2° si ceux qui ont si opiniâtrément voulu la paix peuvent convenablement diriger la guerre. — Grâce à Dieu, dit la *Foudre*, les cortès ont prononcé le rejet absolu de toutes les demandes des alliés, et même de celles de la France... Ainsi s'est évoué, au milieu des vociférations et des hurlements des anarchistes de Madrid, le rêve d'un accommodement avec les régicides, cimenté par une constitution à la française... La sinistre journée du 9 janvier, celle du 10 et du 11, l'ovation triomphale du député Arguelles, le Marat de la Péninsule, les outrages prodigués à la couronne, le départ des ambassadeurs de Russie, d'Autriche et de Prusse sont une déviation assez manifeste de la paix pour que la France ne subisse pas un plus sanglant outrage en se laissant imposer la guerre. » Et à la suite de ces articles, se trouvait toujours mentionné le bruit d'un changement prochain de ministère.

La réponse du ministre des affaires étrangères d'Espagne, à la note du ministre de France, était adressée à M. de San-Lorenzo, ministre plénipotentiaire, à Paris, et elle fut aussitôt communiquée au gouvernement français. Le gouvernement espagnol s'y justifiait, en termes convenables, des reproches qui lui étaient adressés, et signalait encore une fois l'armée d'observation, comme la cause principale des désordres qui affligeaient l'Espagne. Puis, sans entrer dans l'analyse « des expressions hypothétiques et amphibologiques » des instructions adressées au comte de Lagarde, il protestait « de son adhésion constante à la constitution acceptée et jurée, en 1812, et reconnue alors par toutes les puissances, et de sa ferme détermination de ne reconnaître le droit d'intervention de la part d'aucune d'elles. »

Il faut avouer qu'en présence d'une telle réponse, il était difficile que M. de Villèle résistât au courant qui entraînait son parti vers la guerre. Déjà certains journaux s'affligeaient et s'indignaient de la distinction honteuse et funeste que les révolutionnaires de Madrid avaient faite, entre la France et les autres puissances. Déjà ils déclaraient que, si le ministère ne répudiait pas avec éclat cette distinction, il perdrait tout droit à la confiance des royalistes. Néanmoins, M. de Villèle exprima, dans le conseil, l'avis qu'avant de prendre un parti définitif, il convenait d'attendre le résultat de la tentative qu'en ce moment même, lord Fitz-Roy Somerset faisait à Madrid. M. de Chateaubriand, au contraire, déclara que le temps des ménagements était passé, et proposa le rappel immédiat de M. de Lagarde. Bien que la majorité du conseil parût partager son opinion, M. de Villèle insista encore. Quand l'Angleterre employait, pour arriver à une conciliation, l'influence de son plus illustre guerrier, on lui devait quelques égards. Mais M. de Chateaubriand répondit que, si l'on devait des égards à l'Angleterre, on en devait plus encore aux puissances continentales dont, peut-être, on s'était déjà trop sé-



paré. Laisser le ministre français à Madrid, quand les autres s'en étaient éloignés, c'était blesser les puissances et encourager les révolutionnaires. Si l'on pouvait encore obtenir d'eux quelque chose, c'était par la menace et en leur inspirant une terreur salutaire.

La scission était complète, et il ne restait plus à M. de Villèle qu'à mettre le roi en demeure de choisir entre lui et M. de Chateaubriand ; mais était-il possible de renouveler, au milieu de janvier, la scène du 25 décembre et de renvoyer M. de Chateaubriand du ministère, trois semaines après l'y avoir fait entrer ? M. de Villèle céda donc, et le 18, M. de Chateaubriand, triomphant, put expédier à M. de Lagarde l'ordre de quitter Madrid avec toute la légation. A la lettre par laquelle il annonçait la détermination du conseil, se trouvait jointe une lettre confidentielle où les intentions de la France étaient clairement indiquées. « Tout sera fini, disait-il, le jour où Ferdinand VII pourra, de lui-même et de sa propre autorité, faire les modifications nécessaires dans les institutions rectifiées par S. M. C. De plus, le roi, notre maître, est d'avis qu'il serait convenable de promulguer une amnistie générale pour tous les actes politiques, depuis 1812, jusqu'au jour de la promulgation. » En attendant, cent mille hommes que la France tenait prêts à dessein, allaient être rassemblés sur la frontière. « Quand le duc d'Angoulême qui doit les commander, ajoutait M. de Chateaubriand, se sera avancé sur les bords de la Bidassoa, le roi Ferdinand pourra alors se présenter sur la rive opposée, à la tête de ses troupes. Les deux princes pourront avoir ensuite une entrevue qui sera suivie de modifications constitutionnelles, et de l'amnistie que désire S. M. T. C. ; alors, non-seulement notre armée sera retirée, mais nos soldats, nos vaisseaux et nos trésors seront à la disposition de l'Espagne... Tels sont les sentiments du gouvernement français. Il ne prétend imposer aucune forme de gouvernement à un peuple quelconque ; mais il ne peut regarder,

comme légitimes et stables, des institutions qui émanent d'un pouvoir illégitime. »

On se demande si, en esquissant cette scène de mélodrame, M. de Chateaubriand pouvait garder son sérieux. Quoi qu'il en soit, le dé était jeté, et la politique de M. de Montmorency l'emportait sur celle de M. de Villèle. Quand cette grave nouvelle commença à transpirer, ce fut, dans les salons et les journaux royalistes, un cri de triomphe et de joie, auquel pourtant se mêlaient encore de vives attaques aux ministres temporisateurs, et particulièrement à M. de Villèle. « La guerre est certaine, disait M. Alphonse de Beauchamp, dans la *Foudre*; mais les préparatifs ont été commencés huit mois trop tard. Si la guerre offre des dangers, ils sont dus uniquement à l'imprévoyance, à la lâcheté des politiques. » Et il ajoutait que, « malgré les bravades espagnoles, M. de Villèle voulait encore la paix, et qu'il comptait sur l'appui de M. de Chateaubriand dont on connaissait le goût pour *les libéralités des chartes britanniques*; mais M. de Chateaubriand, par un changement de front et de manœuvre, s'était mis à la tête du parti de la guerre, et M. de Villèle, pour conserver sa situation, se soumettait humblement au vote de la majorité. » M. de Beauchamp craignait pourtant encore qu'on ne voulût faire une guerre *politique*, et qu'on n'eût la folle idée de donner une constitution à l'Espagne. « Ce que réproouve la Sainte-Alliance, disait-il fièrement, ce n'est pas telle ou telle constitution, c'est le principe constitutionnel. Il faut que le roi d'Espagne soit libre et maître. »

Depuis la chute de M. de Montmorency, les journaux libéraux ménageaient le ministère et cherchaient à l'attirer vers le parti de la paix; mais, quand la résolution du conseil leur fut connue, ils jetèrent, à leur tour, un cri d'alarme, et ils firent ressortir avec douleur, avec véhémence, tous les maux que la guerre allait produire. Quant au *Journal des Débats*, incertain entre M. de Villèle et M. de Chateaubriand, il garda

d'abord le silence, et ce fut le 25 janvier seulement, qu'à propos d'une forte baisse à la Bourse, il chercha à rassurer l'opinion publique, tout en laissant apercevoir que sa politique avait changé.

Cependant M. Canning s'obstinait dans ses espérances, et écrivait lettre sur lettre à M. de Chateaubriand pour lui prêcher « la paix, la paix, la paix, » avec une éloquence inutile. De plus, le 24 janvier, il lui annonçait, comme un événement important, la résolution prise par le gouvernement espagnol de solliciter les bons offices de l'Angleterre, et il chargeait sir Charles Stuart de présenter cette demande au gouvernement français, sous le jour le plus favorable. Mais le gouvernement français n'écoutait plus rien, et M. de Chateaubriand répondait à sir Charles Stuart que la note de M. San-Miguel ne contenait aucune concession de quelque valeur. « Le roi, ajoutait-il, serait donc obligé de déclarer, dans le discours du trône, que les relations ne seraient rétablies entre les deux gouvernements que si les institutions espagnoles étaient assimilées à celles des autres monarchies, par un acte qui ferait émaner de la couronne la constitution du royaume. » Le 27 janvier, enfin, dans une lettre pleine encore des expressions les plus affectueuses, il déclara nettement à M. Canning qu'il était impossible à la France d'admettre qu'il appartint à la nation espagnole de corriger, quand et comment il lui plairait, les vices de sa constitution. Néanmoins, tout espoir de paix n'était pas encore perdu. Le roi avait rappelé son ministre de Madrid, et sir William A' Court restait seul représentant des cinq grandes puissances. La France s'abandonnait volontiers à ses bons offices pour tout ce qui pouvait conserver la paix avec l'honneur. « Voyez, mon honorable ami, disait M. de Chateaubriand, employez les ressources de votre génie pour amener les Espagnols à laisser à leur roi la faculté de s'entendre avec eux, pour modifier leurs institutions. Le jour où vous m'annonceriez un tel résultat serait le plus beau de ma vie. »



Cette lettre, à vrai dire, ne faisait guère que reproduire la dépêche officielle par laquelle, quelques jours auparavant, M. de Chateaubriand avait répondu à la dépêche de M. Canning, en date du 10 janvier, et où il déclarait « que la France n'eût pas balancé à accepter la médiation de l'Angleterre, s'il s'était agi de discuter des intérêts matériels ; » mais on ne pouvait établir une base de négociations sur des théories politiques, ni un arbitrage sur des principes. Si le cabinet espagnol était de bonne foi dans ses communications, il n'avait d'ailleurs pas besoin d'intermédiaire pour les faire arriver au cabinet des Tuileries. M. de Lagarde avait reçu l'ordre de faire part confidentiellement à sir William A' Court des intentions bienveillantes du roi, et le gouvernement français y persistait. Il fallait seulement que le gouvernement espagnol sût bien que la France était arrivée à la dernière limite des concessions, et qu'elle était résolue à ne pas faire un pas de plus.

Pendant que ces choses se passaient à Paris et à Londres, lord Fitz-Roy Somerset poursuivait son voyage, et le 20 janvier, il arriva à Madrid, avec le *memorandum* du duc de Wellington, avant que le rappel de M. de Lagarde y fût connu. La première personne, à laquelle il confia l'objet de sa mission, fut le général Alava, ancien aide de camp du duc de Wellington, membre influent du parti modéré. Le général Alava se montra fort surpris et fort troublé de cette communication à laquelle rien ne le préparait. Il reconnaissait les imperfections de la constitution, et il admettait la convenance de la modifier, quand cela pourrait se faire légalement. Mais l'époque fixée par la constitution elle-même n'était pas arrivée, et si le seul moyen de conserver la paix était de satisfaire aux exigences de la France, il ne restait plus qu'à se préparer à la guerre. Il consentit pourtant à sonder l'opinion de quelques-uns de ses collègues, mais sans vouloir prendre, à aucun titre, la responsabilité d'une proposition qui ne lui paraissait pas acceptable.

Lord Fitz-Roy Somerset, d'accord avec sir William A' Court, continuait pourtant son œuvre de conciliation, quand arriva la nouvelle du rappel de M. de Lagarde. A partir de ce moment, il devint évident pour tout le monde que le gouvernement français avait pris son parti, et que, si l'opinion publique n'était pas assez forte en France pour l'arrêter, l'Espagne aurait bientôt à défendre son indépendance les armes à la main.

On était à la veille de la réunion des Chambres, en Angleterre comme en France, et si la situation de M. de Villèle était difficile, celle de M. Canning ne l'était pas beaucoup moins. L'opinion publique, en Angleterre, réprouvait presque unanimement les résolutions de Vérone, et de plus, l'orgueil national se révoltait à l'idée de voir la France aller en Espagne prendre une revanche de ses échecs antérieurs. Mais, par ses antécédents comme par sa situation ministérielle, M. Canning se rattachait au parti tory, et il paraissait fort douteux que le parti tory voulût prendre fait et cause pour la révolution espagnole. « On nous rappelle, disait le *Quarterly review*, qu'en 1808, l'Angleterre a défendu l'Espagne contre la France ; mais la situation est bien différente. Alors, nous combattions pour le roi contre la révolution. Aujourd'hui, on nous demande de combattre pour la révolution contre le roi. » M. Canning, d'accord avec lord Liverpool, était donc bien déterminé, si la guerre éclatait, à garder la neutralité ; mais il prévoyait les violentes attaques dont il serait l'objet de la part des whigs et des radicaux, appuyés sur l'opinion publique. Il désirait donc passionnément le maintien de la paix, et c'est pourquoi il ne se résignait pas à en désespérer.

Le 26 janvier, après avoir reçu la dépêche officielle de M. de Chateaubriand, il donnait encore à sir William A' Court des instructions à double fin. Dans le cas où le gouvernement français se serait décidé à la guerre, le ministre britannique devait se borner à déclarer que l'Angleterre était résolue à

garder la neutralité la plus stricte. Dans le cas, au contraire, où le gouvernement français consentirait à se prévaloir de l'ouverture qui pourrait lui être faite, il devait porter à la connaissance de M. San-Miguel les conditions mises au retrait de l'armée d'occupation, et insister fortement pour l'adoption de celles de ces conditions qui lui paraîtraient raisonnables. « Délivrer, disait-il, la personne et la famille du roi non-seulement de tout danger, mais de l'apparence même de la contrainte, donner plus de force et de liberté à l'action du pouvoir exécutif, affranchir les délibérations des cortès de l'influence tyrannique des clubs ; voilà, après l'amnistie, les changements les plus désirables, ceux qui inspireraient le plus de confiance aux cabinets étrangers. » Et le lendemain, 27, il écrivait à M. de Chateaubriand une lettre plus pressante encore que les précédentes, où, pour le convaincre, pour le toucher, il parlait tout à la fois à sa raison et à ses sentiments. « Demain, disait-il, est pour vous un jour d'une importance redoutable..... Il n'est pas trop tard pour sauver le monde d'une série de calamités. La clef de l'écluse est encore entre vos mains. Ouvrez-la, et qui peut répondre de l'étendue de la dévastation ? »

A Paris, l'anxiété n'était pas moindre, et l'on attendait, avec une grande impatience, le discours que le roi devait prononcer. On soupçonnait, en effet, que la rédaction de ce discours avait remis en présence les deux politiques, et la victoire de M. de Chateaubriand n'était pas tellement décisive qu'un retour ne fût pas à espérer ou à craindre. L'annonce du rappel de M. de Lagarde et du départ prochain du duc de San-Lorenzo avait fait une forte impression et produit une baisse considérable. Aussi les écrivains royalistes redoublaient-ils de violence et déclaraient-ils que le moment était venu où l'on allait savoir si le ministère entendait s'unir aux royalistes ou se séparer d'eux. A la tête de la nouvelle croisade, marchait toujours l'abbé de Lamennais dont l'ar-



deur belliqueuse ne faisait que s'accroître et qui, chaque matin, sonnait la charge, dans le *Drapeau-Blanc*. Le 21 janvier, il déclarait « que la royauté était un sacerdoce politique, divin dans son origine, dans ses fonctions, dans son objet, dont il n'était pas plus permis de se dépouiller que du sacerdoce religieux. » Le 28 janvier, il représentait M. de Villèle et ses collègues comme les continuateurs volontaires d'un système pervers, inventé par des hommes dégradés et auxquels l'Europe devait toutes ses calamités. Ne regardaient-ils pas paisiblement la Révolution croître et prospérer dans un royaume voisin? N'excusaient-ils pas, dans leurs journaux, ses actes les plus violents? N'atténuaient-ils pas ses crimes? Ne recevaient-ils pas ses ambassadeurs? et pour comble de faiblesse, ne demandaient-ils pas aux rebelles, pour unique réparation, quelques modifications dans le code d'anarchie, qu'ils avaient dicté insolemment à leur souverain prisonnier? Et comme à toutes ces violences, les journaux libéraux répondaient par l'éloge de l'Espagne constitutionnelle, les journaux royalistes les accusaient de faire des vœux pour les ennemis de la France.

Quelle que fût la prudence habituelle des journaux libéraux, ils ne pouvaient laisser passer une telle accusation, et M. Benjamin Constant se chargea d'y répondre, dans le *Courrier*. « On refuse, dit-il, à l'opposition le droit de blâmer la guerre depuis qu'elle est devenue inévitable... Depuis quand les royalistes sont-ils devenus si susceptibles pour l'honneur des armes françaises? Pendant trente et un ans, ils ont appelé l'étranger chez nous. Ils se sont placés à côté, ou, s'ils l'aiment mieux, derrière le fusil de l'étranger et, s'ils n'ont pas souvent fait feu sur la France (car nous leur accordons qu'ils se sont assez généralement abstenus de faire feu), ils ont applaudi au feu des Prussiens à Valmy, des Autrichiens à Jemmapes, des Russes à Zurich, des Anglais à Waterloo.... N'est-il pas inconcevable que ces anciens panégyristes des Cosaques

accusent maintenant de faire feu sur leur pays ceux qui s'opposent à une guerre désastreuse? »

Depuis plusieurs jours, beaucoup de députés étaient arrivés à Paris, et ils affluaient dans les lieux habituels de leurs réunions. De ces réunions, celle qui portait le nom de M. Piet était toujours la plus nombreuse, et le parti de la guerre y était en grande majorité. Elle regardait encore MM. de Villèle et Corbière comme ses chefs, mais sous condition, et l'on pouvait prévoir, s'ils se décidaient pour la paix, que bon nombre de ses membres passeraient à MM. de la Bourdonnaie et Delalot. De leur côté, les députés de la gauche, décimés par les dernières élections, se réunissaient dans quelques salons, moins pour préparer d'inutiles combinaisons parlementaires, que pour s'entendre sur les chances nouvelles que la guerre pouvait leur offrir. Mais, si l'opinion libérale n'attendait plus rien de la chambre des députés, la chambre des pairs, au contraire, lui donnait beaucoup d'espérance. A la fin de décembre, une réunion à laquelle assistaient le duc de Larochehoucauld, M. de Talleyrand, M. Daru, M. Molé, M. de Sainte-Aulaire, M. Ternaux, le duc de Dalberg, le général Foy, le général Sébastiani, M. Alexandre de Laborde, M. Mollien, avait eu lieu chez le duc de Choiseul, afin de s'entendre sur la marche à suivre pendant le cours de la session <sup>1</sup>. Vers le milieu de janvier, la conférence s'était renouvelée, et bien que les membres du ministère Richelieu n'y eussent pas pris part, on savait que, dans un grand nombre de questions, on pouvait compter sur leur coopération. Dans cette réunion, comme dans les réunions royalistes, on reprochait à M. de Villèle ses incertitudes, on l'accusait de manquer de résolution. M. de Villèle qui, selon une heureuse expression du *Courrier français*, eût désiré « ne pas poursuivre et ne pas rétrograder, » se trouvait donc en butte tout à la

<sup>1</sup> Lettre de M. de Choiseul à M. Decazes.

fois, au mécontentement des royalistes, parce qu'il ne voulait pas la guerre, et au mécontentement des libéraux, parce que, sans la vouloir, il la laissait faire.

Malgré ce que cette situation avait d'équivoque, peut-être, à ce moment encore, M. de Villèle aurait-il pu l'emporter sur M. de Chateaubriand; mais il fallait pour cela rompre avec son parti, et il ne pouvait pas s'y décider. Quand donc, deux jours avant la session, le 26, le conseil se réunit pour arrêter les termes du discours du trône, M. de Chateaubriand fit aisément prévaloir une rédaction qui devait donner pleine satisfaction aux royalistes et aux puissances alliées de la France, mais que M. de Villèle jugeait excessive et imprudente. Ainsi, pour la seconde fois depuis quinze jours, M. de Montmorency avait, dans sa retraite, l'amer plaisir de voir sa politique lui survivre, et d'entendre chacun se demander pourquoi M. de Chateaubriand l'avait remplacé.

Le secret avait été bien gardé, et la veille de l'ouverture de la session, le 27, une grande incertitude régna encore sur le sens du discours royal. Aussi, les journaux royalistes, résolus à le trouver mauvais, pour peu qu'il fût pacifique, prenaient-ils la précaution d'invoquer par avance la théorie constitutionnelle. « Il peut paraître singulier, disait la *Quotidienne*, que l'on voie, dans le discours du roi, l'expression de la pensée des ministres, plutôt que de la sienne. Mais telle est la loi du gouvernement représentatif. Le roi, immuable dans sa pensée, le roi, donnant à l'opinion publique son organe de souveraineté, a dû placer dans la majorité des Chambres l'expression légale de cette opinion. Il accepte les hommes que la France lui présente et qu'elle promet de soutenir. Perdent-ils cet appui? Il retire sa main, et les ministres tombent. » C'était bien dit, et il eût été fort à désirer, pour le parti dont la *Quotidienne* était l'organe principal, qu'il parlât toujours de même.

Le matin même de la séance, un incident singulier vint



pourtant faire pressentir ce qui allait se passer. MM. Ouvrard et Rougemont de Lowemberg ayant ouvert un emprunt en faveur de la régence d'Urgel et publié un prospectus outrageant pour le gouvernement constitutionnel, le ministre d'Espagne, M. de San-Lorenzo, les avait traduits en police correctionnelle, et le jugement de l'affaire, plusieurs fois ajourné, avait été fixé précisément au jour de l'ouverture de la session. Aussitôt après l'appel de la cause, l'avocat du roi, M. Billot, annonça que le garde-des-sceaux venait, par une lettre expresse, de faire savoir au tribunal que le duc de San-Lorenzo cessait d'être reconnu en France comme ministre plénipotentiaire, et que par conséquent la cause devait être rayée du rôle. Comme bien on le pense, l'émotion fut grande au palais, et ceux qui assistaient à cette scène n'eurent pas besoin de s'enquérir de ce que le roi disait à ce moment même.

Une seule partie du discours royal préoccupait la Chambre et le public, celle qui devait décider de la paix ou de la guerre. A peine donc fit-on attention aux félicitations habituelles que le roi s'adressait à lui-même sur le bon état du royaume à l'intérieur. Au contraire, une vive émotion se manifesta, quand, d'une voix faible, mais claire, il annonça « qu'il avait tout tenté pour garantir la sécurité de ses peuples et pour préserver l'Espagne elle-même des derniers malheurs, mais que l'aveuglement avec lequel avaient été repoussées ses représentations, laissait peu d'espoir de conserver la paix. — J'ai ordonné, dit-il, le rappel de mon ministre ; cent mille Français, commandés par un prince de ma famille, par celui que mon cœur se plaît à nommer mon fils, sont prêts à marcher en invoquant le Dieu de saint Louis, pour conserver le trône d'Espagne à un petit-fils de Henri IV, préserver ce beau royaume de sa ruine et le réconcilier avec l'Europe..... Que Ferdinand VII soit libre de donner à ses peuples les institutions qu'ils ne peuvent tenir que de lui, et qui, en assurant leur

repos, dissiperaient les justes inquiétudes de la France, dès ce moment les hostilités cesseront, j'en prends devant vous, messieurs, le solennel engagement. »

Quand le roi avait parlé des cent mille Français qui allaient entrer en Espagne, de vives acclamations avaient éclaté sur les bancs de la droite; elles redoublèrent quand vint le paragraphe qui attribuait à Ferdinand seul le droit de donner des institutions à ses peuples. C'était la vieille doctrine monarchique dans toute sa pureté; et, à l'enthousiasme qui l'accueillit, il fut aisé de voir que M. de Chateaubriand avait atteint son but.

Au dehors de la Chambre, l'effet ne fut pas le même, et, à la Bourse, une baisse de près de deux francs répondit aux acclamations de la séance royale. Ainsi disaient le lendemain, les journaux libéraux, il n'est plus d'accommodement possible, et voilà, en un seul jour, l'œuvre de six années de paix, perdue ou compromise. « Cependant, ajoutaient-ils, ne désespérons pas encore; dans le gouvernement représentatif, ce sont les ministres qui parlent par la bouche du roi, et le dernier mot appartient à la Chambre. » C'est précisément ce que disait la *Quotidienne*, la veille de la séance royale; mais elle disait maintenant tout le contraire, et elle déclarait fièrement que la parole royale étant descendue du trône, il n'était plus permis de discuter. « Le procès entre les politiques et les fanatiques, disait à son tour le *Drapeau-Blanc*, vient d'être jugé sommairement, et, devant l'arrêt prononcé par une bouche auguste, il ne reste plus qu'à s'incliner. — Ce ne sont pas, s'écriait la *Foudre*, les ministres qui ont fait parler le trône, c'est le trône qui a fait parler les ministres, et une guerre royale est déclarée, en dépit des politiques et des révolutionnaires. — Le roi a parlé, disait le *Journal des Débats* lui-même, d'un ton résigné. Quel véritable Français pourrait séparer sa cause de celle de son roi? » Et il s'efforçait d'ajuster, tant bien que mal, la politique qu'il avait soutenue et

celle qu'il allait soutenir. Il avait voulu la paix que le gouvernement voulait aussi, et il était loin de s'en repentir. Mais le gouvernement espagnol avait osé répondre aux conseils de l'amitié par les menaces de la fureur, et dès lors la guerre devenait inévitable.

M. de Chateaubriand avait envoyé d'avance le discours du roi à M. de Marcellus, avec ordre de le communiquer à M. Canning : « Dites et répétez aux ambassadeurs des trois cours, écrivait-il à M. de Marcellus, que nous ne nous séparerons pas de l'alliance continentale. Dites et répétez aussi à M. Canning, que nous voulons la paix comme lui, et que l'Angleterre peut l'obtenir avant l'ouverture de la campagne, si elle veut tenir le même langage que nous, et demander la liberté du roi. Mais ajoutez bien que notre parti est pris, et que rien ne nous fera reculer. » C'était toujours le même langage; mais le discours du roi pouvait se passer de commentaire, et M. Canning, en le lisant, éprouva un sentiment de surprise et d'indignation qui, le lendemain, quand le discours fut connu, éclata bien plus fortement encore à la Bourse et dans la Cité. « C'est donc, dit-il à M. de Marcellus, une croisade pour des théories politiques, que vous entreprenez!... Ignorez-vous que le système des constitutions émanées du trône nous est odieux, et que le système britannique n'est que le butin des longues victoires remportées par les sujets contre les monarques?... Un *roi libre* ! Connaissez-vous un roi qui mérite d'être libre, dans le sens implicite du mot? Peut-il, doit-il même l'être jamais? Il n'y a de vraiment *libre* qu'un despote ou un usurpateur : fléaux du monde, comètes effrayantes qui brillent et s'éteignent dans le sang! Notre constitution et la vôtre, il est vrai, laissent en apparence au roi le vain privilège de choisir ses ministres. Mais ce privilège, l'exerce-t-il en réalité? Consultez nos annales. Croyez-vous que les premiers Georges aient été *libres* de rejeter les cabinets qu'on leur imposa, entre autres le ministère Walpole ?



Georges III, avec sa raison enchaînée et presque toujours évanouie, pouvait-il faire un choix autour de lui? Non, sans doute, fort heureusement pour l'Angleterre. Et Georges IV, ajouta M. Canning, pensez-vous que je serais son ministre, s'il avait été libre de choisir? » Le lendemain, dans une nouvelle conversation avec M. de Marcellus, M. Canning répéta, avec plus de vivacité encore, « qu'une constitution émanée du pouvoir d'un seul était au ban de l'opinion publique, et que, si Ferdinand, comme Jacques II, résistait aux volontés de sa nation, il méritait que la méthode anglaise lui fût appliquée. — Et écoutez-moi bien, ajouta-t-il les yeux fixés sur ceux de son interlocuteur, cet exemple peut s'étendre jusqu'à vous. » La menace était directe, et l'on peut comprendre l'émotion que ces paroles de M. Canning, transmises à Paris par M. de Marcellus, durent produire aux Tuileries.

Lord Liverpool, le duc de Wellington lui-même s'exprimaient dans le même sens, bien qu'avec plus de réserve. Quant aux journaux, tous ou presque tous, sans distinction, poussaient un cri de guerre auquel l'opinion publique répondait avec fureur.

Le parlement devait s'ouvrir le 4 février, et, dans le discours de la couronne, tel qu'il avait été d'abord préparé, se trouvait le mot de neutralité. Après le discours du roi de France, et en présence de l'exaltation publique, ce mot significatif fut rayé. Néanmoins, une dépêche de M. Canning à sir Charles Stuart, en date du 5 février, prouve clairement que, malgré cette omission, la politique du cabinet anglais ne changeait pas. « En communiquant le discours du roi, disait M. Canning, M. de Marcellus a protesté de nouveau du désir de son gouvernement de maintenir la paix, et d'invoquer les bons offices de l'Angleterre. Une telle protestation nous place dans un grand embarras. D'une part, nous ne voudrions pas fermer une porte que le gouvernement français déclare être encore ouverte. D'autre part, il nous est impos-

sible de voir, dans le discours, la moindre tendance à la paix. »

M. Canning expliquait ensuite que, jusqu'au discours du roi, aucune déclaration de principes ne pouvait faire obstacle aux négociations, mais qu'il n'en était plus ainsi. Ce discours était pourtant susceptible de deux interprétations. Si le gouvernement français avait voulu seulement dire que le roi d'Espagne devait prendre part aux modifications désirées et les accepter librement, rien n'empêchait le gouvernement anglais de continuer ses tentatives. Mais tel n'était pas le sens que l'on donnait généralement au paragraphe en question. Chacun y voyait, au contraire, la déclaration formelle que, pour être légitimes, les institutions espagnoles devaient émaner d'un don spontané du souverain, remis d'abord en possession du pouvoir absolu, et se départant ensuite, selon qu'il le jugerait convenable, de telle ou telle portion de ce pouvoir. Dans ce cas, on ne pouvait attendre que la nation espagnole souscrivît à ce principe, et il n'était pas un homme d'État anglais qui pût le défendre ou l'admettre. Un tel principe allait à la racine même de la constitution britannique.

Le lendemain, 4, le roi d'Angleterre, après avoir rappelé que, fidèle aux principes de son gouvernement, il avait refusé de participer aux actes du congrès de Vérone, annonçait qu'il continuait à faire tous ses efforts pour calmer l'irritation existante entre la France et l'Espagne, et pour éviter, s'il était possible, les calamités de la guerre. Rien n'indiquait d'ailleurs quelle serait, en cas de guerre, la conduite de son gouvernement; mais M. Canning l'avait fait suffisamment pressentir à M. de Marcellus en lui disant, quelques heures auparavant, que, dans l'agitation des esprits, le mot neutralité eût soulevé un violent orage, et produit peut-être une majorité contre le ministère.

Par une coïncidence singulière, le même débat allait s'ouvrir des deux côtés de la Manche, et les deux tribunes de-

vaient se répondre l'une à l'autre. Ce fut à celle de la Chambre des pairs française que les premières paroles furent dites. L'adresse, rédigée par le duc de Lévis, contenait une approbation explicite de l'expédition qui se préparait, et félicitait le roi d'envoyer en Espagne cent mille Français, pour rendre le bonheur et le repos à un peuple généreux, à l'abri d'institutions librement émanées de l'autorité légitime. M. de Barrante proposa un amendement dont les termes, habilement conçus, réduisaient la question aux bienfaits de la paix et aux calamités de la guerre. A ce sujet, il eut soin de rappeler que, le 4 juin, le roi s'était plaint de voir ses intentions dénaturées par la malveillance qui, disait-il, transformait en préparatifs hostiles de simples mesures sanitaires. » A cette époque, nul motif de guerre n'existait donc entre la France et l'Espagne, et pourtant l'Espagne était alors régie par les mêmes lois. Que s'était-il passé depuis? et par quel fait nouveau prétendait-on justifier un si grand changement de politique? On ne voulait certes pas fonder la guerre sur cette prétention contraire à toute justice, à tout droit des gens, sur ce prétexte impie de tous les dévastateurs du monde, le droit d'intervenir dans les affaires d'une nation et de régler son gouvernement.

M. Daru, dans un puissant discours, appuya l'amendement et rappela dans quelles circonstances la constitution espagnole avait été faite. C'était pendant que le roi était prisonnier à Valençay, tandis que l'ancienne monarchie était réduite au banc de sable de Cadix : « Étaient-ils les oppresseurs de Ferdinand VII ceux qui embrassaient sa cause, sans même avoir l'espérance de le revoir ; ceux qui mouraient pour lui, ceux qui l'ont fait remonter sur le trône du vivant même de son père?... Alors on ne songeait point à reprocher à cette constitution son origine ni ses défauts. On en encourageait les auteurs ; on prenait des engagements avec eux : on ne leur permettait pas de douter que le succès de leur ouvrage



ne fût la récompense de leur dévouement. L'Europe sait quelle a été cette récompense. »

M. Daru n'approuvait point l'insurrection militaire qui avait rétabli la constitution; mais, depuis cette époque, trois années s'étaient écoulées, et, si défectueuse que fût cette constitution, la plupart des puissances, formellement ou tacitement, l'avaient reconnue. De quel droit, par quel motif prétendait-on maintenant la renverser? Si l'on craignait la contagion, il y avait un moyen fort simple de s'en préserver, c'était d'exécuter franchement la charte française. L'intervention, d'ailleurs, ne pouvait réussir que par le concours d'une portion considérable de la nation espagnole ou par celui des puissances étrangères. Dans le premier cas, la France accepterait la responsabilité des vengeances et des réactions qui suivraient son triomphe; dans le second, elle aurait encore une fois la douleur de voir son territoire traversé par les troupes étrangères. M. Daru, enfin, exposait tous les maux qui seraient la conséquence de la guerre, et signalait, comme le plus grave de tous, la consécration de ce funeste principe, qu'une nation a le droit d'intervenir dans les affaires des autres nations et de se constituer juge dans leurs dissensions domestiques. « Prenez garde, dit-il en finissant, que ce principe ne se retourne un jour contre vous, et que d'autres ne viennent, à leur tour, vous en faire l'application. »

Ce discours avait souvent été interrompu par des murmures, et plusieurs pairs avaient reproché à l'orateur d'oublier que le droit de paix et de guerre appartenait au roi seul. Pour que la parole lui fût maintenue, l'intervention de M. de Chateaubriand avait même été nécessaire. Ce ne fut pourtant pas M. de Chateaubriand qui lui répondit; ce fut M. de Villèle en sa qualité de président du conseil. Partisan de la paix, son rôle ne laissait pas d'être difficile. Sans renier ses opinions précédentes, il s'attacha à établir que, depuis

le jour où le roi s'était plaint que la malveillance eût dénaturé ses intentions, la situation avait changé. Néanmoins, même après la catastrophe du 7 juillet, le roi et son gouvernement n'avaient épargné, pour conserver la paix, aucun sacrifice, excepté celui de l'honneur et de la sécurité de la France. Ces sacrifices avaient été inutiles, et la révolution espagnole continuait à menacer tous les trônes. Était-ce bien le moment d'insister auprès du roi sur les dangers et les calamités de la guerre, et la Chambre des pairs voudrait-elle prendre une aussi effrayante responsabilité, non-seulement devant la France, mais devant l'Europe? Le moyen d'empêcher le retour des étrangers, c'était de s'armer et d'aller rétablir l'ordre en Espagne.

Après ce discours, bien que plusieurs pairs eussent encore demandé la parole, la clôture fut précipitamment prononcée; mais on permit à M. de Ségur de développer en peu de mots un sous-amendement qui se bornait à exprimer un vœu en faveur de la paix. Ce sous-amendement même ne trouva pas grâce auprès du ministère. « Au premier coup d'œil, dit M. de Chateaubriand, il semble qu'un vœu pour la paix ne doive pas être repoussé. Mais, en y regardant de plus près, on voit que la malveillance en pourrait tirer parti, en le représentant comme un blâme indirect des mesures énoncées dans le discours de la couronne. » Le sous-amendement fut donc rejeté par quatre-vingt-dix voix contre cinquante-trois, et l'adresse passa à la majorité de quatre-vingt-dix-neuf contre vingt-huit.

Parmi les pairs que la clôture anticipée de la discussion avait empêchés de soutenir l'amendement de M. de Barante, se trouvaient le prince de Talleyrand et MM. de Broglie, de Dalberg et Molé. Ils publièrent leurs discours qui, celui de M. de Talleyrand surtout, produisirent une très-forte impression. « Il y a aujourd'hui seize ans, disait en commençant M. de Talleyrand, qu'appelé par celui qui gouvernait

alors le monde, à lui dire mon avis sur une lutte, engagée avec le peuple espagnol, j'eus le malheur de lui déplaire en lui dévoilant l'avenir, en lui révélant tous les dangers qui allaient naître en foule d'une agression non moins injuste que téméraire. La disgrâce fut le prix de ma sincérité. Étrange destinée que celle qui me ramène, après ce long espace de temps, à renouveler auprès du souverain légitime les mêmes efforts, les mêmes conseils ! »

M. de Talleyrand suppliait ensuite ses collègues de profiter du dernier moment qui leur restait pour détromper le roi, abusé sur le vœu de la France, sur les besoins de son peuple et sur son propre intérêt, et il établissait que la guerre projetée n'était point, comme on se plaisait à le dire, une question dynastique, mais une question de parti. « Il ne s'agit point, disait-il, des intérêts de la royauté. Non, il ne s'agit que des intérêts d'un parti, fidèle à ses vieilles haines, à ses vieilles prétentions, et qui aspire moins à conserver qu'à reconquérir. C'est une revanche que l'on veut prendre sur les hauteurs des Pyrénées... La constitution espagnole, dit-on, est pleine d'imperfections. — Moi aussi je le pense. Mais, depuis quand les peuples voisins se sont-ils crus autorisés à exiger ainsi d'une nation indépendante la réformation de ses lois politiques ? Que devient, avec cette théorie, l'indépendance des nations ?... Se flatte-t-on que le secret de cette nouvelle croisade soit un mystère pour les peuples ? Non, messieurs, l'Espagne conquise à la liberté, l'Espagne sans privilégiés, donne un spectacle intolérable pour l'orgueil. Il ne faut pas le souffrir ; il faut faire, en Espagne, ce qu'on n'a pas pu faire en France, la contre-révolution. »

Ces paroles étaient d'une grande hardiesse ; celles qui suivaient étaient plus hardies encore, et M. de Talleyrand n'hésitait pas à accuser ses adversaires de fonder toutes leurs espérances sur l'appui de l'étranger. « Mais, ajoutait-il en finissant, j'en ai dit assez pour justifier l'obligation de ma présence



à cette tribune. Il m'appartient, à moi qui suis vieux, qui respecte la France, qui suis dévoué au roi et à toute sa famille, à moi qui ai pris une si grande part aux événements de la double restauration, qui, par mes efforts, et j'ose le dire, par mes succès, ai mis ma gloire et ma responsabilité tout entière dans ce renouvellement d'alliance entre la France et la maison de Bourbon, d'empêcher autant qu'il est en moi, que l'ouvrage de la justice et de la sagesse ne soit compromis par des passions téméraires. »

Par cette affectation à se poser comme auteur et comme protecteur de la restauration, M. de Talleyrand soulevait de violentes colères, et l'on ne manqua pas d'insinuer, sur la foi de plusieurs contemporains, qu'en octobre 1807, bien loin de contrarier les vues de Napoléon sur l'Espagne, il les avait encouragées. Mais, en parlant pour la paix, il avait l'opinion publique avec lui, et l'opinion publique le crut plutôt que ses contradicteurs. Ceux qui, pour éviter de l'entendre, avaient fait voter la clôture, furent donc victimes de leur propre tactique, et il leur dut une grande partie de son succès.

Le gouvernement avait ainsi obtenu, sur la question extérieure, une majorité de près de deux voix contre une ; mais sur une question d'ordre intérieur, l'adoption d'un amendement de M. Pasquier avait prouvé que cette majorité n'était rien moins que systématique et qu'elle n'entendait pas sacrifier l'ancien ministère au nouveau. On remarquait d'ailleurs que les membres du ministère Richelieu n'avaient pris aucune part au débat sur l'Espagne, et l'on savait qu'ils ne s'abstiendraient pas toujours. A la chambre des députés, au contraire, les premières opérations venaient de montrer, dans tout son éclat, la victoire du parti royaliste et du ministère. De nombreuses irrégularités avaient été commises dans les dernières élections ; mais, quand, à propos de l'élection de M. Meaudre, député de Roanne, le général Foy voulut s'en plaindre, ce fut à peine s'il parvint à se faire écouter. « Mon

intention, dit-il, n'est pas d'appuyer ou de repousser l'élection de M. Meaudre. Que m'importe une élection isolée, quand il n'y a plus d'élection en France? (*Violents murmures à droite : A l'ordre!*) Non, messieurs, il n'y a plus d'élection. (*Agitation extrême : C'est insulter la chambre et la nation. — Monsieur le président, faites votre devoir : rappelez l'orateur à l'ordre!*) Le gouvernement fait nommer qui il lui plaît. Ce ne sont pas là des élections. »

Invité par le président à rentrer dans la question, M. Foy répéta sa phrase, et il s'ensuivit un grand tumulte où, comme d'ordinaire, M. Dudon se fit remarquer par sa violence. « Il est temps, s'écria de sa place le général Sébastiani, que la France sache que le ministère seul fait les élections par ses préfets et par ses gendarmes. » L'élection de M. Meaudre n'en fut pas moins validée; mais la majorité consentit à annuler celle de M. de Marchangy qui ne payait pas 1000 francs de contributions depuis un an. Puis la Chambre procéda à la constitution du bureau, et sur deux cent quarante-cinq votants (la gauche ne votant pas), M. Ravez obtint au premier tour de scrutin cent soixante-six voix, M. de Bonald cent cinquante-quatre, M. de Martignac cent vingt et une, M. de Kergorlay cent vingt, M. de Causans cent seize. Les chefs de l'opposition de droite, MM. de la Bourdonnaie, de Vaublanc et Delalot, obtinrent de soixante-six à quarante-huit voix, tandis que le chef du centre droit, M. Lainé, en obtenait vingt-six. Enfin, M. Hyde de Neuville et le général Donnadieu obtinrent, le premier vingt-deux voix, et le second dix-neuf. Les nominations pour la vice-présidence, pour le secrétariat et pour la questure donnèrent le même résultat, et montrèrent clairement que, même en se réunissant, l'opposition de gauche et celle de droite ne formeraient pas la majorité. Enfin, tous les membres de la commission de l'adresse, un seul excepté, M. Lainé, furent pris dans les rangs de la droite et de l'extrême droite. Tout en regrettant l'exclusion « des noms les

plus francs et les plus énergiques, dans le scrutin de la présidence, » les journaux de la droite royaliste avaient donc le droit de se dire satisfaits, et de célébrer, chaque matin, le triomphe de leur politique.

Cependant leur joie n'était pas sans quelque mélange, et ce qui se passait à Londres, à ce moment même, ne laissait pas de les préoccuper. Ils avaient d'abord soutenu que l'élève de Pitt ne pouvait pas prendre parti pour la révolution espagnole, et que le discours du roi d'Angleterre serait tout entier dans l'esprit d'une sage neutralité. Et comme les journaux libéraux paraissaient en douter, ils leur avaient reproché de s'agenouiller bassement aux pieds du gouvernement anglais, et de mendier à Londres un secours parricide. La publication d'un faux discours, où le mot de neutralité était écrit, parut d'abord leur donner raison; mais le vrai discours arriva bientôt, et à la suite de ce discours une discussion dont la portée ne pouvait être méconnue. On s'attendait aux attaques de l'opposition, et l'on vit sans surprise lord Lansdowne engager les ministres à s'unir au parlement et au peuple pour exprimer, non leur désapprobation, mais leur indignation contre les détestables principes qui, pour la seconde fois, venaient d'être proclamés. Mais le discours moins attendu du sage lord Liverpool produisit une tout autre impression. Si résolu que l'on fût à passer outre, il ne pouvait être indifférent d'entendre le premier ministre de l'Angleterre blâmer le roi Ferdinand, défendre le gouvernement espagnol contre d'injustes attaques, déclarer enfin que la France n'avait pas un motif honnête d'intervention dans les affaires intérieures de ce pays, et que, si pour le moment l'Angleterre restait neutre, elle n'en était pas moins en état de faire la guerre. Un tel langage, dans une telle bouche, avait une incontestable gravité, surtout quand personne ne le contredisait, quand, au contraire, un des hommes les plus considérables de la chambre, lord Ellenborough, le trouvait trop faible et reprochait aux ministres de



n'avoir pas, au moment des résolutions de Vérone, convoqué le parlement et obtenu, par une politique énergique, la sanction nationale.

Mais c'est à la chambre des communes que furent dites les paroles les plus sévères. Là, aux applaudissements presque unanimes de la chambre, sir Joseph Yorke, sir James Mackintosh, M. Denman, sir Francis Burdett, s'unirent pour dénoncer à l'indignation publique l'abominable attaque des tyrans européens contre la liberté espagnole. « C'est, dit sir Joseph Yorke, l'acte le plus infâme qui ait jamais été commis, et les Bourbons ne devraient pas oublier que c'est la glorieuse résistance des Espagnols qui les a remis sur le trône, en France, aussi bien qu'en Espagne. — L'Angleterre ne peut souffrir, dit sir James Mackintosh, que l'on fasse revivre la politique de Louis XIV et que l'Espagne devienne une province de la France. Établir qu'aucune constitution ne peut être bonne ou même exister, si elle ne découle pas de la libre volonté du souverain, n'est-ce pas d'ailleurs déclarer la guerre aux institutions britanniques? N'est-ce pas calomnier tout à la fois les glorieux citoyens qui ont fondé la dynastie anglaise et la dynastie même qui est née de la révolution? — Après le discours dégoûtant du roi de France, dit M. Denman, il est impossible de croire à la paix, et si fâcheuse que soit la guerre, il n'est pas permis à l'Angleterre de l'éviter aux dépens de son honneur et de sa sécurité. — Je suis heureux, dit enfin M. Brougham, d'unir ma voix à celle de sir Joseph Yorke et de tous ceux qui méritent le nom de Bretons, pour exprimer l'horreur que m'inspire l'immixtion audacieuse de la France dans les affaires d'Espagne. Et si quelque chose se mêle à cette horreur, c'est le mépris qui doit s'attacher à la honteuse hypocrisie du langage par lequel les ignobles principes des tyrans sont proclamés devant le monde. »

Encouragé par l'assentiment marqué d'une Chambre ordinairement moins bienveillante pour son opinion, M. Brou-

gham ne s'arrêta pas là, et s'animant à mesure qu'il parlait, il prononça la plus sanglante invective contre les trois monarques du Nord (the three gentlemen of Verona) qui, dans leur haine pour la liberté, se jouaient basement de toute religion, de toute justice, de toute moralité. Il s'étonnait surtout que l'empereur de Russie osât injurier une constitution qu'il avait reconnue pour légitime, en 1812. Il s'étonnait plus encore que la vue du sang versé, dans l'enceinte du palais de Madrid, causât tant d'horreur au fils de Paul I<sup>er</sup>. « Il aurait pu se rappeler, dit M. Brougham, que le sang a été versé dans d'autres palais, et que, si pur qu'il soit lui-même, il descend d'une illustre suite d'aïeux qui, avec une uniformité exemplaire, ont tous détrôné, emprisonné, égorgé leurs parents, leurs époux, leurs enfants et leurs frères. » L'empereur d'Autriche et le roi de Prusse ne furent pas beaucoup mieux traités. Quant au roi Louis XVIII, M. Brougham se borna à le plaindre d'être tombé au pouvoir d'une petite coterie qui l'égarait, et qui, s'il ne se retirait pas de ses mains, lui ferait perdre la couronne.

Quand M. Brougham se rassit, des applaudissements prolongés retentirent dans toutes les parties de la Chambre, et sir Francis Burdett déclara qu'il n'avait rien à ajouter.

M. Canning, récemment appelé au ministère, n'avait point encore été réélu, et ce fut M. Peel qui répondit. Il regretta que M. Brougham se fût servi d'expressions aussi violentes contre des souverains alliés, surtout quand tout espoir de paix n'était pas encore perdu. Mais il se hâta d'ajouter qu'il blâmait aussi les résolutions de Vérone et l'intervention de la France, à laquelle il ne voyait ni cause légitime ni prétexte plausible. Comme néanmoins il avait, dans le courant de son discours, hasardé le mot de neutralité, ce mot fut vivement relevé par sir Robert Wilson, par M. Hutchinson, par le colonel Davies ; après quoi, une adresse qui reproduisait, avec beaucoup de fermeté, les déclarations de la couronne, fut

votee à l'unanimité, sans qu'un seul membre eût essayé de justifier ou d'exercer l'intervention.

Quand le compte rendu de ces débats parvint à Paris, il provoqua, dans le parti royaliste, une violente explosion de colère, non-seulement contre lord Lansdowne, lord Ellenborough, M. Brougham, mais aussi contre lord Liverpool et ses collègues. Néanmoins, tout en déclarant fièrement que l'on ne s'arrêterait pas devant l'opposition de l'Angleterre, on s'occupait activement de la désarmer, et M. de Chateaubriand, non moins que M. de Villèle, protestait dans ses conversations avec sir Charles Stuart, de son ardent désir de conserver la paix. A l'entendre, le gouvernement français ne songeait nullement à rétablir, en Espagne, le pouvoir absolu, et le discours du roi voulait seulement dire que Ferdinand VII devait participer aux modifications qui seraient faites à la constitution et y consentir librement. Si, par exemple, Ferdinand, d'accord avec les Cortès, établissait une seconde Chambre, et s'il restait maître de nommer des conseillers d'État auxquels un pouvoir délibératif serait donné sur le principe du sénat américain, la France verrait, dans une telle concession, un premier pas vers un arrangement. C'était, sinon la rétractation formelle, du moins une interprétation bien large des paroles que le roi avait prononcées ; mais les débats du parlement anglais avaient inquiété, et on sentait la nécessité de donner à M. Canning et à ses collègues le moyen de défendre, contre les entraînements de l'opinion publique, la politique de la neutralité.

Déjà, d'ailleurs, du côté de l'Espagne même, d'autres difficultés commençaient à se faire sentir. Depuis la dispersion de l'armée de la foi, la division s'était mise parmi les chefs du parti royaliste et il y avait deux gouvernements, celui de M. Matallorda et celui du général Egia, qui, l'un comme l'autre, prétendaient avoir reçu les pleins pouvoirs de Ferdinand captif, et qui, dans leurs manifestes, s'accusaient mutuellement



d'usurpation, d'incapacité et presque de trahison. De plus, dans les derniers jours de janvier, un journal avait publié, avec de grands éloges, une lettre du général royaliste O'Donnell, où il se plaignait amèrement des intrigues ourdies à Madrid, par M. de Lagarde, pour forcer le roi d'Espagne à admettre la Charte, c'est-à-dire, à *avaler la ciguë au lieu de l'arsenic*. Le général O'Donnell ajoutait que Ferdinand ne voulait pas plus de la Charte que de la constitution des Cortès, et que, « s'il arrivait qu'il l'acceptât, on devrait le tenir pour aussi contraint qu'il le fut, le 17 mars 1820, au moment où on lui fit jurer la constitution des Cortès. »

Le général O'Donnell disait vrai, et en affirmant, contrairement à son assertion, « que Ferdinand VII, instruit par l'adversité, ne réclamait la liberté que pour la donner à son peuple, » le *Journal des Débats* se trompait lui-même ou cherchait à tromper ses lecteurs. Mais une telle polémique n'en mettait pas moins le ministère dans un grand embarras, et c'est à peine si, après deux jours de réflexions, il osait faire reproduire dans le *Moniteur* l'article du *Journal des Débats*. Encore encourageait-il ainsi le mécontentement des journaux royalistes qui, tout en accordant à M. de Villèle un pardon généreux, ne manquaient aucune occasion de lui rappeler que son opinion avait été vaincue.

Cependant la commission de l'adresse, après avoir rejeté deux amendements proposés par M. Lainé, avait terminé son travail et chargé M. Hyde de Neuville d'en présenter le résultat à la Chambre. Ce fut le 8, en comité secret, que cet important débat eut lieu. L'adresse n'était point une simple paraphrase du discours de la couronne, et l'enthousiasme du parti royaliste y éclatait à chaque ligne. A leur vive approbation de la guerre, les premiers orateurs entendus, M. de la Bourdonnaie, M. Delalot, M. de Kergorlay lui-même, mêlèrent une sévère critique de la conduite des ministres qui, dirent-ils, avaient le tort grave d'avoir cru qu'on pouvait ter-

miner une révolution armée par des négociations, et d'avoir ainsi risqué de rompre l'union de la France avec le continent. S'ils avaient agi, au lieu de négocier, si seulement ils avaient fourni des armes aux fidèles Espagnols qui leur en demandaient, ils auraient épargné à l'Europe le scandale d'une insigne duplicité, et à la France, les dangers d'une intervention devenue inutile. Ils étaient donc responsables de tout le mal qui s'était fait en Espagne, et de tous les malheurs que la guerre pouvait entraîner.

M. Delalot alla plus loin, et s'en prenant personnellement à M. de Villèle, il lui reprocha « d'avoir fait outrageusement signaler une partie de la Chambre à la haine publique, comme un parti de fanatiques ennemis de la paix ; » mais le ciel avait pris soin de confondre l'intrigue. Restait à savoir si un ministre qui avait manqué à ce point de rectitude dans ses principes, de stabilité dans ses desseins, de prévoyance dans ses conseils, pouvait, sans danger pour l'État, demeurer investi de la direction suprême des affaires.

A ces véhéments discours, M. de Villèle répondit avec beaucoup de modération. Il expliqua d'abord les motifs qui l'avaient engagé à négocier avec le gouvernement espagnol. Un de ces motifs était qu'à l'époque où on lui reprochait d'être resté inactif, ni l'état de l'armée ni celui des finances ne permettaient de commencer la guerre. Le gouvernement, en favorisant le parti royaliste de l'Espagne, avait donc fait tout ce qui était en son pouvoir, et une précipitation mal entendue aurait pu compromettre, non-seulement la monarchie, mais jusqu'aux jours de Ferdinand. Après avoir essayé de désarmer l'opposition royaliste, M. de Villèle voulut prouver la nécessité de la guerre, et prononça la fameuse phrase qui, n'ayant point été reproduite par le *Moniteur*, donna lieu alors à tant d'interprétations. Dans cette phrase, dont aujourd'hui même le texte reste incertain, M. de Villèle condamnait la France à l'alternative de combattre contre la révolution aux Pyrénées,

ou pour la révolution sur les bords du Rhin. Cela voulait-il dire, comme l'opposition le comprit, que les puissances du Nord avaient menacé la France de lui faire la guerre, si elle ne faisait pas elle-même la guerre à l'Espagne, ou, comme M. de Villèle et ses amis l'ont soutenu, que, si le gouvernement, se conformant aux conseils de l'opposition, s'unissait aux puissances constitutionnelles contre les puissances absolues, la guerre serait seulement déplacée ? Il faut reconnaître que, si la seconde interprétation était subtile, la première était absolument démentie par l'attitude des puissances au congrès de Vérone. Non-seulement l'Autriche et la Prusse n'avaient point désiré l'intervention armée de la France en Espagne, mais M. de Villèle, dans toutes ses dépêches, avait expressément recommandé à M. de Montmorency d'éviter, avant tout, que la France ne parût agir par contrainte. « Si l'on pouvait croire, répétait-il sans cesse, que nous cédon à la menace, nous serions déshonorés et perdus. » Comment donc supposer qu'en présence de la Chambre des députés, il eût imaginé, dans l'intérêt de sa défense, d'alléguer un fait qu'il savait faux et qu'il regardait comme compromettant ?

Mais, à cette époque, les documents parlementaires anglais n'avaient point encore été publiés, et l'on ignorait ce qui s'était passé à Vérone. Ce qu'il y avait d'équivoque dans la phrase de M. de Villèle, fut donc pris pour un aveu, et il demeura établi que la France en faisant la guerre d'Espagne exécutait servilement les ordres de la Sainte-Alliance.

Pour présenter l'amendement qui devait décider de la paix ou de la guerre, l'opposition avait choisi un député, connu par sa modération, ami des ministres précédents, et qui, exclu de la Chambre, en 1819, par le parti libéral, y était rentré, en 1820, avec le concours des royalistes. Ce député, M. Duvergier de Hauranne, fit valoir avec talent toutes les raisons qui devaient détourner la France de la guerre. Mais, avant tout, il crut devoir répondre à ce qui venait d'être dit



par M. de Villèle : « S'il est vrai, dit-il, comme M. le président du conseil vient de l'affirmer, que nous soyons dans l'alternative ou de combattre pour la révolution espagnole sur notre frontière du nord, ou de faire la guerre à l'Espagne, je dis à mon tour qu'en supposant que la triple alliance voulût nous dicter des lois, il serait préférable et plus national de résister sur les frontières du nord, que de nous laisser imposer une guerre qui va peut-être mettre en péril nos institutions et la monarchie elle-même. Ce ne serait pas pour la révolution espagnole que nous combattrions, mais bien pour notre indépendance. »

Après ces paroles, vivement applaudies par l'opposition, M. Duvergier s'éleva fortement contre les guerres d'opinion, et démontra que non-seulement la guerre projetée traînerait à sa suite de grands maux, tels que l'interruption du commerce maritime, le ralentissement des travaux manufacturiers, l'augmentation des impôts, mais qu'elle aggraverait l'état de l'Espagne au lieu de l'améliorer. N'y avait-il pas déjà deux régences en état d'hostilité l'une contre l'autre, et un brave général ne venait-il pas de déclarer, qu'à ses yeux la Charte française était la *ciguë* ? C'était pourtant à de tels conseillers que l'on voulait rendre le pouvoir ! Ne savait-on plus comment ils en avaient usé pendant les six années qui avaient précédé la révolte militaire de 1820 ? Exils, emprisonnements arbitraires, envoi sans jugement aux présides d'Afrique, c'est-à-dire aux galères, condamnations à mort par commission, désordre dans les finances, dans l'administration, partout la confusion et la corruption, voilà par quels actes ces hommes se recommandaient à la protection de la France !

M. Duvergier de Hauranne enfin insistait sur les dangers que l'on allait créer volontairement et comme à plaisir. La révolution espagnole avait cessé d'être menaçante ; mais si le gouvernement français voulait faire une guerre d'opinion, on

la lui rendrait, et s'il survenait un revers, nul doute que les Espagnols, par des représailles naturelles, ne cherchassent à soulever, en France, les mécontents. La guerre était donc imprudente, impolitique, et il appartenait à la Chambre d'exprimer ses sentiments au père de la patrie, et de lui dire franchement que le peuple français désirait conserver la paix. C'était dans ce sens qu'il avait rédigé son amendement.

L'amendement de M. Duvergier fut appuyé par le général Foy qui, subsidiairement, en proposa un autre, portant seulement que, dans aucun cas, les troupes étrangères ne seraient admises sur le territoire de la France. Il donna aux paroles du président du conseil la même interprétation, et l'on se demande ce qui put empêcher M. de Villèle de rétablir immédiatement et péremptoirement le sens véritable de sa phrase. Quoi qu'il en soit, ce fut sur cette partie du discours de M. de Villèle que le général Foy s'appuya pour justifier son amendement. « Si nous étions, dit-il, seuls dans la querelle, la paix serait toujours facile à obtenir, et j'en ai pour garant l'heureux mécanisme de la monarchie constitutionnelle..... La monarchie constitutionnelle porte avec elle la réparation prochaine de toutes les erreurs et de tous les désordres. Les ministres, incapables de résister aux factions, périssent avec les factions ou par les factions. Les conseils du prince sont renouvelés ; des hommes nationaux y font entendre la voix de la nation et le pays est sauvé. »

Mais une grande et importante révélation venait d'apprendre à la Chambre qu'il n'en était pas ainsi et que, si la guerre occulte et souterraine que le gouvernement faisait depuis un an à la nation espagnole, s'était tout-à-coup convertie en éclats menaçants, c'était par l'impulsion du dehors. En même temps, un membre de la majorité, M. de Kergorlay, venait de présenter l'entrée des troupes étrangères en France, pour aller en Espagne, comme une opération simple, naturelle, et dont l'histoire offrait plus d'un exemple. La triple alliance

était donc derrière la France qui la pressait, après avoir été pressée elle-même par la faction dominante, et il était nécessaire d'assurer avant tout l'inviolabilité du territoire. En conséquence, le général Foy demandait si les arrangements, pris à Vérone, étaient de nature à amener l'occupation permanente ou passagère d'une portion du territoire français par les troupes de la triple alliance, et dans le cas où l'indépendance nationale n'aurait pas été suffisamment garantie, il avertissait les ministres qu'il demanderait, en séance publique, leur mise en accusation.

Sur ce point, M. de Villèle eût pu facilement donner satisfaction au général Foy; mais la neutralité de l'Angleterre n'était point encore assurée, l'empereur de Russie persistait à offrir le secours de son armée, et le gouvernement craignait de le blesser par un trop fier langage. Le général Sébastiani put donc renouveler, avec plus d'amertume, les attaques du général Foy, et accuser le gouvernement d'avoir manqué à toutes ses promesses et de s'être fait le misérable exécuteur des ordres de la triple alliance. « Vous avez, dit-il, la guerre, parce que la Russie l'a voulue, et son ambassadeur nous dicte insolemment les volontés de son maître. »

A toutes les interpellations, M. de Chateaubriand se borna à répondre qu'il appartenait au roi seul de faire les traités, et qu'il ne pouvait révéler les secrets dont il était dépositaire. Il affirma néanmoins, qu'aucun traité contraire à l'honneur n'avait été conclu. Puis, après une courte réplique de M. de Chauvelin, M. Lainé vint à son tour dire quelques mots en faveur de la paix, et proposer un amendement plus modéré encore que celui de M. Duvergier de Hauranne. Mais, comme on s'y attendait, tous les efforts furent inutiles, et l'Adresse passa telle que la commission l'avait proposée, à la majorité de deux cent deux voix contre quatre-vingt-treize. Le lendemain, elle était présentée au roi qui en témoigna toute sa satisfaction.



Légalement, la délibération devait être secrète ; mais chacun savait, le soir même, ce qui s'était passé, et, le lendemain, la plupart des journaux donnèrent une analyse sommaire de la discussion. Bien que l'analyse du *Courrier Français* et du *Journal du Commerce* différât peu de celle des autres journaux, ils eurent le privilège d'une saisie motivée, d'une part, sur ce qu'ils avaient publié sans autorisation le compte rendu d'une séance secrète, d'autre part, sur ce qu'ils avaient prêté calomnieusement à un ministre un discours qu'il n'avait pas tenu. Ce ministre était M. de Villèle, et la partie de son discours, que l'on voulait ainsi soustraire à la publicité, était celle où il avait paru se targuer des secours donnés clandestinement à l'armée de la Foi. Mais le *Drapeau-Blanc* avait reproduit exactement les mêmes paroles et, de plus, il y avait trouvé le sujet d'une nouvelle attaque contre « le petit ministre gascon qui se pavanait comme l'arbitre d'une politique en partie double. » La saisie du *Courrier* et du *Journal du Commerce* ne produisit donc aucune impression sur l'opinion publique, et il resta établi que le gouvernement français avait fait secrètement la guerre à l'Espagne, avant de la déclarer.

Au moment où les ambassadeurs quittaient l'Espagne, un Français de naissance ou d'origine, Bessière, condamné à mort, en 1821, comme républicain, mais devenu, depuis, un des chefs de l'armée de la Foi, forma le projet de surprendre Madrid, et d'enlever, par un coup de main hardi, le roi et la famille royale. Déjà il était arrivé à quinze lieues de Madrid, à la tête de deux mille cinq cents hommes, et quelques mouvements séditieux éclataient dans les faubourgs ; mais, le 29 janvier, il fut défait par l'armée constitutionnelle et forcé de prendre la fuite. Deux jours après, les forts d'Urgel tombaient au pouvoir de Mina. Le parti constitutionnel, un moment frappé d'épouvante, commençait donc à se rassurer, quand un courrier extraordinaire apporta à

Madrid le discours du roi Louis XVIII. L'effet en fut très grand, et sir William A'Court eut beaucoup de peine à obtenir que le gouvernement s'abstînt de prendre sur-le-champ des mesures violentes ; mais, tout en déférant à son vœu, M. San-Miguel lui déclara que jamais l'Espagne n'admettrait volontairement une constitution émanée du bon plaisir du roi, et ne reconnaîtrait une autre souveraineté que la souveraineté du peuple. La guerre lui paraissait donc inévitable, et dès ce moment, en effet, le gouvernement ne songea plus qu'à se faire conférer les pouvoirs et les moyens nécessaires pour repousser l'invasion. Néanmoins, en investissant le général Morillo d'un commandement important et en supprimant la société Laudaburienne, où se faisaient chaque soir les motions les plus anarchiques, il prouva qu'il n'entendait pas fermer toute porte à la conciliation. En réalité, malgré les avis fréquents qu'il avait reçus, le gouvernement espagnol se flattait toujours que l'Angleterre serait entraînée à lui venir en aide autrement que par ses conseils, et le ton du débat qui avait lieu à Londres, le 4 février, ne pouvait que le fortifier dans cette opinion. M. Canning le sentait si bien, qu'en exprimant à sir William A'Court l'espoir que la manifestation éclatante de l'opinion du Parlement et de l'Angleterre pourrait amener la France à rabattre un peu de ses prétentions, il avait grand soin d'ajouter « que cette manifestation ne devait pas induire le gouvernement espagnol dans la fausse pensée que l'Angleterre pût faire la guerre à la France. »

Quand il parlait ainsi, M. Canning suivait moins son propre penchant que celui de ses collègues. Ce n'était pas, en effet, sans regret que les tories se trouvaient entraînés à prendre parti pour la révolution espagnole, et dans le ministère même, il y avait peu d'accord. Ainsi, tandis que M. Canning disait à M. de Marcellus que l'irritation de l'Angleterre pouvait avoir les plus graves conséquences et qu'une seule chose, l'abandon de l'armée d'occupation, pouvait calmer

l'opinion publique, d'autres ministres exprimaient secrètement au même M. de Marcellus le désir que l'armée française passât promptement les frontières et se précipitât sur Madrid. Nul doute que cet étrange conseil, fidèlement transmis à Paris, ne détruisit en grande partie l'effet des débats parlementaires et des lettres que M. Canning continuait à écrire avec un redoublement d'ardeur pacifique. « Pour commencer par ce qu'il y a de plus désagréable à dire, écrivait-il, le 7 février, à M. de Chateaubriand, vous avez mis contre la France les opinions de toute la nation anglaise, comme celles d'un seul homme. Vous avez excité contre le souverain actuel de votre pays les sentiments qui, en 1808, se soulevaient contre l'usurpateur de la France et de l'Espagne. Bien plus, l'accord est aujourd'hui plus parfait : car alors les jacobins avaient quelque répugnance à blâmer leur idole, tandis qu'aujourd'hui, jacobins, whigs et tories sont tous du même avis. » Et il concluait de là qu'il ne fallait pas trop compter sur la modération du gouvernement qui, un jour ou l'autre, pourrait être emporté par le torrent de l'opinion.

M. Canning alla plus loin, et, dans son désir de réussir, il fit une démarche fort extraordinaire, celle d'écrire directement à Monsieur pour le supplier d'user de son influence en faveur de la paix. « On se trompe, lui disait-il, quand on croit, en France, qu'il s'agit d'une courte campagne. Il ne s'agit de rien moins que de recommencer cette lutte des principes extrêmes qui a désolé le continent, pendant un quart de siècle. M. Pitt aussi disait, en 1793, que ce qui lui faisait plaisir, c'est qu'il avait la certitude que la lutte serait courte. Or, elle a duré vingt-deux ans. » M. Canning énumérait ensuite fort longuement toutes les difficultés de la guerre ; puis, venant au discours du roi, il reconnaissait qu'avant ce discours, il existait, en Angleterre, quelques différences d'opinion sur la question de savoir si la France avait des motifs de guerre contre l'Espagne. « Mais, ajoutait-



il, la déclaration que le motif de la guerre est de forcer les Espagnols à recevoir leurs libertés des mains de Ferdinand, avec cette addition (certainement gratuite) que c'est de lui seul qu'ils peuvent les tenir, a produit dans ce pays un effet dont je n'ai été le témoin que deux fois dans ma vie. »

Monsieur pouvait se rappeler l'explosion des sentiments publics, en 1805, quand la guerre avec la France avait recommencé, et, en 1808, lors de l'arrivée à Londres des députés espagnols. C'était par une explosion semblable que l'Angleterre venait d'accueillir cette incroyable déclaration, que les nations ne peuvent recevoir leurs libertés que de la main de leur roi. M. Canning n'était certes pas jacobin ; mais, s'il était appelé à choisir entre le principe posé dans le discours du roi et le principe de la souveraineté du peuple, il serait forcé de reconnaître que le premier est le plus éloigné de la constitution anglaise. Heureusement pour eux, les ministres anglais n'avaient pris aucune part aux résolutions des puissances continentales ; mais, si à Vérone ils se fussent liés à la France par un traité contre l'Espagne, il leur eût été impossible de l'exécuter, et, s'ils avaient tenté de le faire, ils auraient été arrachés de leur siège, au milieu des exécutions des tories aussi bien que des whigs.

En finissant, M. Canning soutenait qu'une transaction était encore possible, et que Monsieur avait, plus que personne, intérêt à y travailler.

On peut juger comment cette lettre fut reçue, au pavillon Marsan où, chaque jour, le parti de la guerre prenait plus d'ascendant. Tous ceux, en effet, qui, soit dans la chambre des pairs, soit dans la chambre des députés, avaient parlé contre la guerre, depuis M. Daru jusqu'à M. de Barante, depuis le général Foy jusqu'à M. Lainé, étaient violemment dénoncés par les journaux royalistes, comme les apologistes de la révolte, et on allait jusqu'à refuser à M. de Talleyrand et à M. Molé le droit de publier les discours que la clôture de la

discussion les avait empêchés de prononcer à la tribune. M. de Talleyrand, surtout, était l'objet des plus grossières attaques, et la *Quotidienne* lui reprochait d'avoir signé, en 1814, une convention qui livrait aux étrangers soixante places fortes, quatre mille pièces de canon et un grand nombre de vaisseaux. « Jamais, disait-elle fièrement, on n'aurait trouvé, parmi les royalistes, un homme prêt à concéder ou à vendre de ces sortes de traités. » La *Quotidienne* oubliait qu'à cette époque, un royaliste fort éminent, Monsieur, était lieutenant-général du royaume, et que rien ne pouvait se faire sans son autorisation.

Il semblait, au surplus, qu'à la veille d'une expédition dangereuse et décisive, le gouvernement voulût donner pleine satisfaction aux passions des royalistes, à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur. Les procès de presse allaient se multipliant et se terminaient presque toujours par des condamnations. Un jour, le gérant d'un journal libéral, le *Commerce*, et celui d'un journal royaliste, l'*Étoile*, étaient condamnés à six mois de prison, pour avoir reproduit, le premier sans commentaire, le second en le blâmant, un article d'un journal espagnol, offensant pour le roi. Le lendemain, après un véhément réquisitoire de l'avocat du roi, le même tribunal condamnait M. Kœchlin et son imprimeur, l'un par défaut, l'autre contradictoirement, à un an de prison, pour avoir raconté et flétri le guet-apens de Colmar. M. Magalon, gérant de l'*Album*, et M. Alexis Dumesnil étaient aussi condamnés, M. Magalon à treize mois de prison, et M. Dumesnil à un mois, pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi et outrages envers des fonctionnaires. M. Alexis Dumesnil était un ancien royaliste, qui avait souffert pour la cause royale, mais qui, ainsi qu'il l'expliqua lui-même, était entré dans l'opposition, en 1815, « parce qu'il redoutait le pouvoir absolu, et qu'il endurait encore moins les jésuites. » Or, dans un article intitulé : « Les Tribulations de l'Homme de Dieu, » il avait attaqué, non la religion ni le gouvernement, mais

l'abbé Frayssinous, successivement fait évêque, ministre, académicien, et cet article, selon le ministère public, était « une diatribe indécente qui tendait à suggérer que, sous les dehors de l'humilité, l'abbé Frayssinous recélait une ambition démesurée. » Ce n'était certes pas trop d'un mois de prison pour punir un tel délit.

Enfin, à huit jours de distance, la cour royale fut saisie, en appel, des deux jugements rendus contre M. Benjamin Constant, comme auteur de la lettre à M. Mangin et de la lettre sur M. de Carrère. Dans les deux affaires, M. Constant se défendit lui-même avec son talent ordinaire, et l'on eut la pénible surprise d'entendre M. de Broë demander, non-seulement la confirmation, mais l'aggravation des premiers jugements. Heureusement pour M. Benjamin Constant, M. de Chateaubriand, à la prière de madame Récamier, lui portait intérêt, et le président de la cour royale, M. Séguier, commençait à trouver que le gouvernement exigeait trop de la magistrature. Les deux jugements furent donc confirmés, mais avec cette atténuation que la condamnation était réduite à de simples amendes. C'était précisément le contraire de ce que M. de Broë avait demandé, et, dès ce moment, les plus prévoyants, dans le parti royaliste, commencèrent à regretter le pouvoir dont, par la loi de 1822, ils avaient investi les cours royales.

Au même moment, on jugeait, à Orléans, le second procès de Saumur, et la cour condamnait à mort Baudrillet et Duret; mais leur peine était bientôt commuée, et il ne sortait de ce procès aucune révélation qui confirmât les accusations de M. Mangin.

Deux jours après l'adoption de l'adresse, le 10 février, les ministres avaient présenté deux projets de loi, l'un qui ouvrait au gouvernement un crédit de cent millions pour dépenses extraordinaires et urgentes, l'autre par lequel les vétérans étaient mobilisés. L'assentiment de la majorité à ces deux pro-



jets n'avait rien de douteux ; mais M. de Villèle en présentait en même temps un troisième dont le sort fut fort différent. Il se composait de deux titres intitulés, l'un : « *De la dotation de la chambre des pairs,* » l'autre : « *De la dotation de la chambre des députés.* » Le dernier ne pouvait point donner lieu à de graves difficultés ; mais il en était tout autrement du premier qui convertissait en dotations transmissibles, comme la pairie, les pensions dont jouissaient un certain nombre de pairs, avec cette condition, qu'à la mort des titulaires existants, ces pensions seraient réduites à 12,000 francs, et que le gouvernement disposerait à son gré soit de la portion non transmissible, soit des dotations dans leur totalité, si les titulaires décédaient sans descendance mâle, directe et légitime. Loin de voir, dans ce projet, un moyen de constituer l'indépendance de la chambre des pairs, on y vit un moyen de l'asservir, et dans les rangs même des royalistes, une très-vive opposition se manifesta. Le projet de loi fut donc mal accueilli par les bureaux de la chambre, et le jour même où la commission était nommée, il fut évident qu'il n'obtiendrait pas la majorité.

Au premier moment, les journaux libéraux parurent attacher peu d'importance à cette loi qui, à leurs yeux, avait du moins le mérite de placer les anciens sénateurs au même rang que les nouveaux pairs. Mais, aux yeux des journaux royalistes, c'était un tort de plus, et ils ne cachèrent point leur mécontentement. Le *Drapeau-Blanc* surtout accabla d'épigrammes sanglantes « M. de Villèle et son noble projet pour la noble solde de la noble chambre des nobles pairs. — On s'en donne à cœur-joie, dit-il, sur les pairs à solde fixe, sur les pairs à solde variable, sur les pairs par transmission qui ne vaudront au plus haut point que le tiers de leurs transmetteurs, puisqu'ils ne vaudront que 12,000 francs, au lieu de 36,000. » Il y avait, selon le *Drapeau-Blanc* dans ce tarif des notabilités aristocratiques, quelque chose de merveilleux, et ce spectacle des *indépendances transmissibles et des consciences*

*héréditaires* était bien fait pour honorer la France aux yeux du monde.

La Chambre des pairs s'émut de cet article qui lui parut injurieux, non-seulement pour le ministère, mais pour la pairie, et le 18 février, M. de Noé proposa que l'éditeur du *Drapeau-Blanc* fût traduit à la barre, en exécution de l'article 15 de la loi du 25 mars 1822. Nulle opposition ne fut faite à cette proposition, mais d'assez graves difficultés s'élevèrent sur la manière de procéder. Devait-on appeler le prévenu séance tenante, ou lui accorder un délai? Fallait-il, comme M. de Barante le voulait, que la Chambre observât, dans cette poursuite, toutes les formes judiciaires, ou convenait-il de distinguer entre la Chambre et la cour, ainsi que le pensaient MM. Digeon et de Pontécoulant? Enfin, le prévenu aurait-il ou non un défenseur, et comparaitrait-il en séance publique? MM. de Broglie, de Bastard, Daru se prononçaient vivement pour l'affirmative; et il fut entendu que, si le prévenu réclamait l'assistance d'un défenseur, elle ne lui serait pas refusée. Mais, contre la comparution en séance publique, on invoqua la Charte, et la proposition fut écartée.

Le lendemain, M. Martainville se déclarait l'auteur de l'article incriminé, et demandait, pour préparer sa défense, un délai que la Chambre lui accorda. Le 22, enfin, il comparut, assisté de M. Berryer fils, qui invoqua, en faveur de son client, l'indulgence de la Chambre. En définitive, cent trente-quatre voix contre dix-neuf déclarèrent M. Martainville coupable d'offense envers la Chambre, et il fut condamné à un mois de prison. Mais la Chambre, dans sa justice, acquitta le gérant du *Drapeau-Blanc*, donnant ainsi aux tribunaux un exemple qui devait être suivi beaucoup trop rarement.

« Depuis huit ans, disait le lendemain M. Martainville, j'attendais le prix de mon dévouement, ce prix est enfin venu. » Mais c'était en vain qu'on espérait l'intimider; ce qu'il avait été, il le serait toujours. Et parce qu'il venait d'être condamné

à un mois de prison, cet homme de parti, si impitoyable pour ses adversaires, cet homme d'esprit si prompt à saisir le ridicule chez les autres, ne craignait pas de terminer son article par ces incroyables paroles : « Oh ! mon Dieu ! quand les chrétiens, pour supporter de cruelles épreuves, ont besoin de chercher des forces ailleurs que sur la terre, ils pensent à tout ce qu'a souffert le Sauveur du monde ! » Assurément, si l'on s'attendait à quelque chose, ce n'était pas à voir l'auteur du *Pied de mouton* se comparer à Jésus-Christ.

La question de la guerre était résolue, et personne, excepté peut-être M. Canning et M. de Villèle, ne pouvait plus se faire illusion. Mais plusieurs questions accessoires restaient à résoudre, et, parmi ces questions, une fort délicate, celle du choix des officiers-généraux qui accompagneraient le duc d'Angoulême. Les royalistes les plus ardents demandaient avec instance l'exclusion de tous les généraux de l'ancienne armée, qui n'avaient pas encore donné des gages éclatants de dévouement à la monarchie légitime. Les royalistes modérés croyaient, au contraire, que c'était une heureuse occasion de rétablir la concorde entre l'ancienne et la nouvelle armée. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, les ministres n'étaient point unanimes, et, de plus, le duc de Bellune, ministre de la guerre, aspirait à remplir lui-même les fonctions de major-général. Mais le duc d'Angoulême n'entendait pas se mettre en tutelle, et, à la place du duc de Bellune, il demanda et obtint pour chef d'état-major un général peu agréable au parti royaliste, mais dont la capacité était connue, le général Guillemillot. D'un autre côté, il refusa de placer près de lui le général Donnadieu dont il connaissait la violence et l'indiscipline. En définitive, après quelques tiraillements, on vit paraître dans le *Moniteur* une liste où figuraient ensemble le maréchal Moncey et le général Donnadieu, le général Guillemillot et le général Canuel, le général Molitor et le prince de Hohenloë, le général Valin et M. de



la Rochéjacquelein. Néanmoins, sur cette liste, le parti de l'émigration était le plus nombreux, et il dut se tenir pour satisfait.

M. de Chateaubriand, d'ailleurs, continuait à jouer un double jeu, amusant sir Charles Stuart par des conversations pacifiques, et dans le même moment écrivant à M. de Marcellus, qu'avant vingt jours, l'armée française serait entrée en Espagne, si la constitution espagnole n'était pas changée. A Madrid, du moins, l'on n'était pas dupe, et au milieu de février, les cortès extraordinaires, à la veille de se séparer, décidèrent que le gouvernement serait autorisé, si cela devenait nécessaire, à se transporter hors de Madrid. Et comme les ministres, munis du décret des Cortès, insistaient pour que le roi fit ses préparatifs de départ, il les chassa brusquement de sa présence et les destitua tous, à l'exception du ministre des finances. Mais aussitôt, la députation permanente des Cortès se réunit au lieu de ses séances, la députation provinciale et le corps municipal de Madrid se joignirent à elle, la milice et la garnison prirent les armes, des rassemblements nombreux se formèrent aux cris de : « Vive la constitution, vivent les ministres ! » Le roi prit alors peur, comme au 7 juillet, et signa un décret qui rappelait les ministres à leur poste, mais seulement par intérim. Ainsi à Madrid, comme à Paris, chaque jour rendait la conciliation plus impossible et la guerre plus certaine.

Cependant, la Chambre des députés préludait aux graves combats qui se préparaient, par des escarmouches peu importantes en elles-mêmes, mais où se manifestait l'exaspération des esprits. Ainsi, le 15 février, à propos d'une pétition des professeurs de l'école de médecine de Bordeaux, M. Casimir Périer attaqua très-énergiquement l'ordonnance qui avait désorganisé l'école de médecine de Paris, et bouleversé des existences légalement établies : « Ce n'est pas, dit-il, la démocratie qui coule à pleins bords ; c'est le jésuitisme. C'est là

le comité-directeur qu'il faut détruire, le fléau dont il faut préserver les écoles. » A cette attaque, vivement applaudie par la gauche, M. Corbière opposa le droit du gouvernement, « à qui, dit-il, il appartenait de dissoudre la faculté de médecine de Paris et de la reconstituer sur un autre plan. » Mais ce droit prétendu fut fortement contesté par M. de Chauvelin, au milieu des murmures de la droite. Puis, dans la même séance, M. de Girardin ayant accusé M. de Marchangy d'avoir produit des pièces fausses, pour se faire inscrire sur la liste des éligibles de la Nièvre, il s'ensuivit un débat si tumultueux que la parole finit par être retirée à M. de Girardin. Dans le cours de ce débat, une épithète injurieuse fut, trois fois de suite, appliquée par M. Adam de la Pommeraye à M. de Villeneuve, préfet de la Nièvre, et l'on put croire un instant que cette orageuse session allait commencer par un nouveau duel.

M. de Martignac avait été chargé du rapport sur la loi des cent millions, et le 21 février, jour fixé pour ce rapport, une grande foule s'était portée à la Chambre. Ce jour-là même, le *Constitutionnel* publiait, dans une forme insolite, un grand manifeste politique, où il était établi « que la guerre d'Espagne mettait la Restauration aux prises avec les principes, et même avec les conditions de son existence. » Dans quels rangs voyait-on les hommes honorables qui, en 1814, en avaient pris l'initiative, les Talleyrand, les Dalberg, les Louis, les Dessoles, les Jaucourt, les de Pradt? Quelle était, d'un autre côté, la pensée de l'Angleterre, tant exaltée par les royalistes, dans leurs jours de reconnaissance? L'Angleterre protestait tout entière contre l'invasion de l'Espagne, et les conseillers de la couronne voyaient, dans les rangs de leurs adversaires, tous ceux qui avaient travaillé au double avènement de la maison royale. Et cela s'expliquait naturellement. Ce que la France voulait, en 1814, c'était la paix et la liberté. Donc la Restauration démentait son origine quand

elle faisait la guerre, sans une nécessité impérieuse, et quand elle comprimait la liberté.

Cet article signalé par les journaux royalistes, comme l'indice d'une intrigue ourdie en faveur de M. de Talleyrand, produisit un grand effet et valut beaucoup d'injures aux personnages politiques qui s'y trouvaient nommés. En cela, les journaux royalistes ne se trompaient pas, et l'article, écrit par M. de Salvandy, émanait, en effet, d'une réunion de pairs et de députés, récemment formée autour de M. de Talleyrand, que son discours sur la guerre d'Espagne avait remis en grande faveur auprès du parti libéral. On remarqua, d'ailleurs, que M. de Villèle était ménagé, et comme depuis deux jours on parlait beaucoup d'un nouveau dissentiment survenu entre lui et M. de Chateaubriand, au sujet du manifeste qui devait précéder l'entrée de nos troupes en Espagne, on vit, dans l'article du *Constitutionnel*, la confirmation de ce bruit. Mais bientôt la gravité des circonstances fit oublier tous ces petits incidents, et quand, le 21, M. de Martignac monta à la tribune pour lire son rapport, chacun sentit que le moment d'une grande crise approchait. M. de Martignac ne se contenta pas de rappeler à la Chambre qu'en votant l'Adresse, elle avait pris envers la couronne des engagements auxquels elle ne pouvait pas manquer; il voulut encore établir que la guerre était la seule garantie qui restât à la légitimité contre la révolte, à l'ordre contre l'anarchie, à la liberté contre la licence, et qu'aucun Français, digne de ce nom, n'était moralement libre de s'y refuser. Contre une telle nécessité, il était impossible que les efforts de l'intrigue et les combinaisons de l'intérêt ne fussent pas impuissants. « Et cependant, dit M. de Martignac, on ne se contente pas de déplorer les véritables maux de la guerre; on se plaît à grossir les dangers; on compte ses ennemis, on les multiplie, on prévoit des revers, on présage des défaites. Ces pressentiments de la timidité, ces inquiétudes de la faiblesse ont



quelque chose de nouveau et d'étranger qui ne s'acclimatera pas en France. » Comme, à ces mots, une explosion de bravos à droite, de murmures à gauche l'interrompait : « Messieurs, reprit-il, si c'est un droit qui appartient aux citoyens d'éclairer le monarque sur les avantages de la paix, ce serait une action odieuse et condamnable que de chercher à égarer l'opinion du peuple sur le danger et sur le véritable objet d'une guerre que le père du peuple a signalée comme imminente. »

Ici, un violent orage éclata sur les banes de la gauche. « Ainsi, s'écrièrent tout à la fois le général Foy, M. de Chauvelin, M. Kératry, M. Demarçay, M. de Girardin, il nous est interdit de discuter ; nous ne pouvons plus exprimer les vœux de la France en faveur de la paix. — Ce n'est point un rapport, c'est un odieux manifeste. — A l'ordre, l'accusateur ! — C'est une infamie ! » Pour que M. de Martignac pût terminer son rapport, il fallut que le président intervint à plusieurs reprises, et ce fut au milieu d'une agitation tumultueuse que quarante-six députés se firent inscrire, vingt-trois pour, et vingt-trois contre la loi. M. Casimir Périer demanda ensuite que la discussion fût renvoyée après celle de la loi des comptes ; mais sa proposition fut rejetée. Enfin, la séance se termina par un rapport du général Dupont sur la loi qui, conformément à la loi du recrutement, appelait au service territorial les militaires dont le service actif avait cessé le 51 décembre 1822.

Le lundi 24, la discussion commençait, au milieu d'une affluence extraordinaire de spectateurs, et M. Royer-Collard montait le premier à la tribune. Il établit d'abord que la loi engageait pleinement la question de savoir si la guerre, pour laquelle on demandait des subsides, était juste, nécessaire, avantageuse à la nation. Or, dans une guerre, dont le but avoué était de dicter des lois à un État voisin, il voyait quelque chose de plus funeste que la guerre elle-même. « Il

y a, dit-il, dans cette profonde atteinte à la loi des nations, une atteinte non moins profonde au principe de notre gouvernement et à l'esprit généreux de la Restauration. »

Pourquoi la guerre avait-elle été constamment nationale, en France, excepté pendant les dernières années où elle n'appartenait plus qu'à l'ambition désordonnée d'un despote ? Parce qu'elle était soutenue par le sentiment le plus vif qu'il y ait en France, par l'horreur de la domination étrangère. La France défendait son indépendance contre les Prussiens, contre les Russes, contre les Autrichiens, comme elle serait encore prête à la défendre. « Jugez maintenant, messieurs, dit l'orateur, la guerre qui vous est proposée. Si la guerre que vous allez faire à l'indépendance de l'Espagne est juste, celle que nous fit l'étranger, il y a trente ans, l'était donc aussi. Il avait le droit de brûler nos villes, de ravager nos campagnes, d'envahir nos provinces, et nous n'avions pas, nous, celui de nous défendre. Nous avons eu tort de battre les Autrichiens... Ne vous étonnez donc pas de ce que la guerre d'Espagne est si profondément impopulaire. Ce ne sont pas seulement les sacrifices qu'elle exigerait qui attristent cette généreuse nation. Elle saurait bien les supporter ; elle irait au-devant, dans une cause qui serait la sienne. Mais elle sait instinctivement que cette guerre se fait contre elle et sur son territoire, et qu'à chaque bataille, elle perdra les victoires qu'elle avait gagnées. (*Très-vive adhésion à gauche*).

« Et qu'y a-t-il de plus propre à justifier les alarmes publiques que le motif avoué de l'intervention dont il s'agit ? Ce motif, réduit à ses véritables termes, ne déclare-t-il pas, sans aucune ambiguïté, que les gouvernements seuls ont des droits naturels, inaliénables, imprescriptibles, dont l'origine n'est pas sur la terre ; que les peuples, au contraire, n'ont que des droits acquis, et que, si les gouvernements ne leur en accordent point, ils n'en auront point, ou, en d'autres ter-

mes, que les gouvernements ont précédé les sociétés, et que celles-ci sont leur ouvrage. »

C'était là une maxime démentie par toute l'histoire de France, avant de l'être par la Charte. « Nous sommes, ajouta M. Royer-Collard, nous serons toujours dociles et fidèles, mais comme l'ont été nos pères, avec quelque discernement, selon les lois de la morale et de l'honneur, et sans abdiquer notre juste participation aux affaires de notre pays. Nous croyons avoir des droits que nous ne tenons que de la nature et de son auteur, et c'est nous imposer un sacrifice au-dessus de nos forces que de nous demander notre sang pour le triomphe du pouvoir absolu. »

Une telle guerre n'avait point été conçue dans la pensée royale ; elle appartenait tout entière, dans son principe et dans ses conséquences, à un parti, à un système qui, n'ayant jamais compris la Restauration que comme un châtiment, s'était constamment appliqué à la faire tourner à l'humiliation de la France. « Mal réprimé par les uns, mal combattu par les autres, ce système a prévalu, il règne, il est partout, il corrompt tout, la Charte, le gouvernement représentatif, l'administration ; il corromprait, si cela était possible, la religion qu'il excite à la défense des opinions qu'elle condamne. Il attaque aujourd'hui l'indépendance de l'Espagne, parce que la cause de l'indépendance des nations fut longtemps la nôtre ; il fait de cette injuste agression la cause du pouvoir absolu, parce que le pouvoir absolu lui est cher et qu'il lui est nécessaire pour accomplir ses desseins. Faible et décrié au dedans, il est allé chercher au dehors l'appui des gouvernements absolus, et c'est d'eux qu'il emprunte, il s'en glorifie, ce droit d'intervention dont ils ont créé, il y a cinquante ans, la facile théorie et la terrible pratique. Comment ces gouvernements protègent les peuples, la Pologne, sanglant berceau de la Sainte-Alliance, est là pour le dire. L'Italie le dira un jour. »

En s'opposant à une guerre qui menaçait la France autant



que l'Espagne, M. Royer-Collard croyait remplir le plus impérieux de ses devoirs envers la Restauration « qui, dit-il, a été la pensée, le vœu, l'espérance, je pourrais presque dire, l'action de toute ma vie. »

La gauche avait, à plusieurs reprises, applaudi ce discours, patiemment écouté par la droite, et le débat s'ouvrait ainsi avec modération et gravité. Mais M. de la Bourdonnaie vint bien vite lui donner un autre caractère. « Le projet de loi, dit-il, le mettait dans une grande perplexité. Devait-il refuser au gouvernement les subsides qu'il demandait pour faire une guerre juste et nécessaire, ou bien devait-il accorder aux ministres le moyen de poursuivre leur funeste système, et d'imposer à un roi captif et à une nation asservie une charte, garantie odieuse des intérêts nés de la révolte? » Et pour expliquer ses hésitations, il déroula de nouveau, devant la Chambre, le tableau de tous les méfaits de M. de Villèle, de ce ministre à double face, qui avait tout fait pour empêcher la guerre, qui négociait encore et qui attendait la fin de la session pour accepter quelques modifications à la constitution des Cortès. Depuis plusieurs mois, il n'avait rien négligé pour désarmer tout à la fois les Espagnols fidèles qui pouvaient le contrarier dans sa marche, et les puissances continentales dont le concours eût dérangé son plan. Et, en dernier lieu, ne l'avait-on pas vu rompre les engagements contractés à Vérone et désertier la Sainte-Alliance au moment où la France allait marcher à sa tête? Que fallait-il de plus pour prouver qu'on était prêt à pactiser avec la révolte et qu'on ne voulait pas écraser la révolution?

Et pourtant, dans le péril qui menaçait la civilisation, M. de la Bourdonnaie ne pouvait pas refuser le moyen de la sauver; mais, malheur aux ministres s'ils abusaient de la confiance de la Chambre.

Dans cette première séance, le projet de loi fut encore attaqué par M. Delaborde qui montra tous les inconvénients de la

guerre, par M. Delessert qui la combattit comme injuste, impolitique et dangereuse; enfin par le général Foy. Dans le cours de son discours, M. Delessert eut l'heureuse pensée de citer quelques phrases du rapport du Sénat, en 1808, en faveur de la guerre d'Espagne. C'était aussi « pour éteindre les feux de l'anarchie » que l'empereur faisait marcher ses armées. « Ah! combien, disait le rapporteur, les ombres royales de Louis XIV, de François I<sup>er</sup> et du grand Henri doivent être consolées par la résolution généreuse du grand Napoléon!... Il a fallu dix ans à Louis XIV pour soumettre ce pays. Il ne faudra que peu de jours au plus grand des capitaines pour faire jouir les Espagnols loyaux, et maintenant opprimés, de la liberté, du calme, de la religion qui leur est chère, et du bonheur d'être gouvernés par l'auguste frère de votre souverain! — Vous voyez, dit M. Delessert, que les mêmes idées et presque les mêmes phrases peuvent servir dans toutes les situations. »

Quant au général Foy, il commença, avec sa vivacité ordinaire, par revendiquer pour l'opposition le droit d'exprimer franchement son opinion sur la guerre, et il rappela qu'en Angleterre, les Burke, les Sheridan, le grand lord Chatam lui-même avaient constamment usé de ce droit. Puis il demanda qui voulait la guerre avec l'Espagne. Était-ce la nation? Bien loin de là, chacun savait qu'il n'y avait pas un Français sur mille qui ne désirât la paix. Était-ce le gouvernement? Depuis cinq mois le président du conseil travaillait à l'empêcher et, dans ce moment même, il ne la voulait qu'à demi, et comme contraint et forcé. Quelle était donc la puissance occulte qui, dépassant et rapetissant les ministres, leur avait fait mener de front une diplomatie conciliatrice et des hostilités souterraines? M. Foy s'inquiétait peu de savoir si le siège de cette puissance était à l'étranger ou bien à l'intérieur, « dans la faction mystique qui avait sa direction, ses confréries, son organisation complète. » Une chose, du moins, lui paraissait certaine, c'est qu'une volonté et des passions qui

n'avaient rien de français, entraînaient la France où elle ne voulait pas aller, et cela lui suffisait.

Le général Foy examinait ensuite les difficultés, les dangers de la guerre, et prédisait que, même Madrid pris, rien ne serait fini. Mais la Chambre avait encore présentes à l'esprit ses prédictions antérieures, au moment de l'invasion napolitaine, et ce souvenir nuisit nécessairement à cette partie de son discours.

Dans le cours du débat, le projet de loi avait été défendu par M. de Castelbajac, qui s'était borné à présenter l'état de l'Espagne sous les plus noires couleurs, et à soutenir que la France allait faire la guerre, non à l'Espagne elle-même, mais à la révolution qui la dévorait. Il était temps, après les discours de M. Royer-Collard, de M. de la Bourdonnaie et du général Foy, qu'un ministre prit la parole, et un vif mouvement de curiosité se manifesta, quand on vit M. de Villèle monter à la tribune. Il parla modérément, mais tristement et avec un embarras inévitable dans sa situation. Il ne nia pas qu'il n'eût fait son possible pour éviter la guerre ; mais l'état de l'Espagne était devenu incompatible avec l'honneur, avec la sécurité de la France, et, après tout, la guerre, si fâcheuse qu'elle fût, valait mieux que la honte. Il fallait qu'à cet égard sa conviction fût bien forte, pour qu'emportant dans sa retraite la popularité d'un ministre pacifique, il ne laissât pas à d'autres tous les chagrins inséparables du pouvoir, toutes les difficultés du présent et de l'avenir. Il nia d'ailleurs formellement que la France eût conçu la folle pensée d'imposer à l'Espagne la charte française. La France, jalouse de sa propre indépendance, savait respecter celle des autres, et c'était à l'Espagne elle-même à décider, d'accord avec son roi, quelles étaient les institutions qui lui convenaient.

Cette dernière phrase était plus d'accord avec les explications données au cabinet anglais qu'avec le texte même du



discours de la couronne, et l'extrême droite en parut peu satisfaite ; mais la majorité applaudit, et la première séance se termina paisiblement.

Le lendemain, après une déclamation banale de M. Josse Beauvoir contre les révolutions en général, et contre la révolution espagnole en particulier, M. Bignon compara longuement la guerre projetée à la guerre faite par Philippe II d'Espagne à Charles IX et à Henri III, et cette comparaison lui fournit quelques piquants rapprochements. Puis, il soutint que cette guerre n'était pas moins antidynastique qu'antinationale. C'était le *va tout* d'une poignée de courtisans avides et de gentilshommes passionnés qui croyaient retrouver, dans Madrid, les privilèges dont la révolution de 1789 les avait dépouillés. « Vous voulez, dit-il, mettre Ferdinand en position de donner à ses peuples des institutions *qu'ils ne peuvent tenir que de lui*. Que vous importe de qui l'Espagne tient ses institutions ? Qui vous a rendus juges des droits des trônes et des peuples, dans tout autre pays que le vôtre ?..... Le vrai but de la guerre, c'est de renverser la tribune de Madrid, comme on a renversé celle de Naples ; c'est d'abattre, dans Madrid, la tribune de la France même, et de détruire partout la publicité, cet épouvantail du pouvoir. »

« Mais, ajouta-t-il, il est encore un autre motif secret. La guerre n'est pas de la part du ministère l'effet d'un choix libre et spontané. Il n'a dépendu de lui que d'en choisir le théâtre ; lui-même il en a fait l'aveu. Seulement, il a mieux aimé combattre aux Pyrénées qu'à la frontière du nord. On a mal jugé M. le président du conseil en voyant une indiscretion dans ces remarquables paroles..... Sous la forme de l'inadvertance, c'est un acte réfléchi et sagement calculé. Dire à la nation française qu'elle est placée entre deux feux, comme ces troupes d'un courage équivoque ou d'une fidélité douteuse, que des coups de fusil attendent en arrière, si

elles ne marchent pas en avant, n'est-ce pas faire un patriotique appel à l'indignation nationale? N'est-ce pas lui demander un généreux appui contre l'insolence des menaces étrangères? »

L'ironie n'était pas heureuse ; mais il est remarquable que, cette fois encore, M. de Villèle ait laissé échapper l'occasion de protester contre le sens donné à ses paroles.

Le discours de M. de Chateaubriand était fort attendu. On savait qu'il l'avait préparé avec grand soin, et on disait que, d'avance, il en avait fait lecture dans quelques salons intimes où il avait produit beaucoup d'effet. Il n'en produisit pas moins à la Chambre et dans le public, et, à partir de ce jour, M. de Chateaubriand put croire que les hautes destinées qu'il avait toujours rêvées ne lui échapperaient pas. Il examina d'abord la question abstraite du droit d'intervention, et il admit en principe que nul gouvernement n'avait le droit d'intervenir dans les affaires intérieures d'un autre gouvernement. Mais, à ce principe excellent, il y avait une exception nécessaire, celle des cas où la sûreté immédiate et les intérêts essentiels seraient compromis. Cette exception avait toujours été reconnue par tous les peuples, même par l'Angleterre qui, en 1795, n'avait pas hésité à déclarer la guerre à la France, et qui, en 1821, n'avait point contesté à l'Autriche le droit d'intervenir dans les affaires de Naples. Pour justifier la guerre, il suffisait donc de prouver que la France se trouvait, en 1825, comme l'Autriche en 1821, dans le cas légal d'exception.

Cela posé, M. de Chateaubriand s'attachait à établir que, par l'état de l'Espagne, les intérêts essentiels de la France étaient blessés, au dedans comme au dehors, et sa sûreté compromise. Au nombre des motifs qu'il produisit, plusieurs parurent d'une futilité singulière, et ce ne fut pas sans sourire que la gauche l'entendit alléguer, à l'appui de la guerre, le ralentissement du commerce des mules et des mulets,

dans le midi de la France. Mais il insista surtout sur la *contagion morale* et sur le danger de laisser les révolutionnaires espagnols correspondre librement avec les révolutionnaires français et provoquer les soldats à la révolte. Il en vint, enfin, à la grande question de l'alliance et du congrès, si indignement calomniés par les révolutionnaires, et il saisit cette occasion de faire un grand éloge de M. de Montmorency : « Je n'ai, dit-il, qu'un regret, et il est sincère, c'est que vous n'entendiez pas de la bouche même de mon prédécesseur des explications auxquelles ses vertus ajouteraient un poids que je ne me flatte pas de leur donner. »

Ici encore, une interruption, suivie de quelques rires ironiques, prouva que l'on ne croyait pas, sur tous les bancs de la Chambre, à la sincérité des regrets de M. de Chateaubriand ; mais l'interruption fut encore plus marquée, quand l'orateur crut devoir lire, avec solennité, les propres paroles qu'il avait, dit-il, entendues sortir de la bouche même de l'empereur Alexandre. « Qu'ai-je besoin, lui avait dit l'empereur, d'accroître mon empire ? La Providence n'a pas mis à mes ordres huit cent mille soldats pour satisfaire mon ambition, mais pour protéger la religion, la justice, et pour faire respecter les principes d'ordre sur lesquels repose la société humaine. — La réponse à un an ! » s'écria M. Casimir Périer, et les rires de la gauche se mêlèrent aux applaudissements de la droite.

Sans entrer dans beaucoup de détails sur les conventions conclues à Vérone, M. de Chateaubriand soutint que, loin d'affecter en rien la dignité de la France, elles témoignaient du haut rang qu'elle occupait en Europe. Quant à la phrase, si souvent répétée, sur les institutions que les Espagnols ne pouvaient tenir que de leur roi, les partisans seuls de la souveraineté du peuple avaient le droit de la blâmer. La France, d'ailleurs, ne prétendait point imposer des institutions aux Espagnols ; c'était à eux à savoir ce qui convenait à



l'état de leur civilisation. « Espagnols, dit en finissant M. de Chateaubriand, vous devez à la France vos malheurs et votre gloire ; elle vous a envoyé ces deux fléaux, Bonaparte et la Révolution. (*Vive sensation à droite.*) Délivrez-vous du second, comme vous avez repoussé le premier...

« Quant à nous, ne nous laissons pas étonner par des déclamations et des menaces. S'il n'y avait à s'élever contre la guerre que des hommes dont les opinions sont honorables, on pourrait peut-être hésiter ; mais, quand tous les révolutionnaires de l'Europe vocifèrent la paix d'un commun accord (*M. Foy* : Vociférer la paix ! l'expression est nouvelle !) ils sentent apparemment qu'ils sont compromis en Espagne, ils craignent de se voir chasser de leur dernier asile..... Les ministres ne cesseront de désirer la paix, de l'invoquer de tous leurs vœux, d'écouter toute proposition compatible avec la sûreté et l'honneur de la France ; il faut que Ferdinand soit libre ; il faut que la France sorte à tout prix d'une position dans laquelle elle périrait bien plus sûrement que par la guerre. N'oublions jamais que, si la guerre d'Espagne a, comme toute guerre, ses inconvénients et ses périls, elle aura eu pour nous, cependant, un immense avantage. Elle nous aura créé une armée ; elle nous aura fait remonter à notre rang militaire parmi les nations ; elle aura décidé notre émancipation et rétabli notre indépendance. Il manquait peut-être encore quelque chose à la réconciliation complète des Français : elle s'achèvera sous la tente : les compagnons d'armes sont bientôt amis, et tous leurs souvenirs se perdent dans la pensée d'une commune gloire. (*Acclamations à droite.*) .... Le roi, avec une généreuse confiance, a remis la garde du drapeau blanc à des capitaines qui ont fait triompher d'autres couleurs ; ils lui rapprendront le chemin de la victoire ; il n'a jamais oublié celui de l'honneur. »

De longs applaudissements suivirent cette belle péroraison, et un grand nombre de députés se précipitèrent autour du

banc des ministres pour féliciter M. de Chateaubriand, quelques-uns même pour le serrer dans leurs bras. Après lui, l'ordre des inscriptions appelait à la tribune M. Labbey de Pompière qui refusa de céder son tour à M. Manuel. La fin de la séance répondit donc mal au commencement ; mais le jour suivant, M. Étienne céda la parole à M. Manuel, et l'homme que la droite détestait le plus se présenta devant elle.

On se souvient du discours de M. de Fitzjames, président du collège électoral de la Vendée, et des articles par lesquels les journaux royalistes, au lendemain des élections, cherchaient à prouver que la Chambre avait le droit et le devoir d'exclure M. Manuel, comme indigne. On sait également que, sur plusieurs points de la France, des protestations et des pétitions dans ce sens avaient été sollicitées et obtenues. « S'il n'y a pas de loi écrite, disait le *Drapeau-Blanc*, il y a une loi plus sacrée que toutes les lois écrites, une loi antérieure aux législations et gravée dans le code immortel de la nature. Or, cette loi dit que la société ou un corps de la société a le droit de rejeter de son sein tout membre gangrené, tout membre flétri. » A la veille même de la réunion, un maire de la Vendée écrivait une lettre à ses concitoyens pour les engager à protester contre l'admission de M. Manuel dans une chambre royaliste, et un journal exprimait le vœu qu'il ne lui fût point adressé de lettre close.

M. Manuel avait pourtant reçu sa lettre close, et on n'avait pas osé proposer son exclusion ; mais il était entendu qu'on ne lui passerait rien, et qu'à la première faute, on lui ferait expier ses fautes précédentes. Or, il n'était pas douteux qu'un jour ou l'autre, M. Manuel ne se compromit. Il y avait en lui une passion contenue qui ne se manifestait pas, comme celle du général Foy, par de grands éclats d'éloquence, mais qui lui inspirait quelquefois des paroles d'une hardiesse d'autant plus irritante qu'elle était calme et froide. C'est ainsi qu'il

avait prononcé le mot de *répugnance* et qu'il allait fournir à ses ennemis le prétexte qu'ils attendaient.

M. Manuel profita d'abord habilement d'un aveu que M. de Villèle avait fait la veille. « Nous vivons, dit-il, dans un gouvernement dont les formes au moins sont celles d'un régime représentatif. Or, dans ces sortes de régimes, l'opinion publique doit faire loi, et en déclarant que sa retraite des affaires, comme ministre pacifique, lui eût donné une immense popularité, M. de Villèle a reconnu que la guerre est impopulaire. Pourquoi donc la faire ? » M. Manuel passa alors en revue les divers motifs allégués en faveur de la guerre, et démontra que les uns étaient faux, les autres puérils. Il rappela aussi à M. de Chateaubriand que, si l'Angleterre, en novembre 1795, avait déclaré la guerre à la France, la France, huit mois auparavant, avait pris l'initiative d'une déclaration analogue. Donc, il n'existait aucun rapport entre les deux situations.

Il se dit d'ailleurs fort satisfait d'apprendre que les puissances étrangères n'avaient point influé sur la détermination de la France. Cette déclaration de M. de Chateaubriand était un désaveu formel des paroles qu'un autre ministre avait prononcées en comité secret. Il restait donc bien établi que la France était maîtresse de choisir la paix ou la guerre. Il était également établi que, si la guerre avait lieu, ce n'était pas par les motifs secondaires dont on se couvrait, mais uniquement pour soustraire la France à ce que l'on nommait « la contagion morale. » M. Manuel rappela alors, à son tour, que la constitution des Cortès avait été reconnue par toute l'Europe, et qu'en 1814 même on engageait les Italiens à imiter les Espagnols. Une fois d'ailleurs la constitution des Cortès renversée, que ferait-on ? Pendant quelque temps, le ministre avait laissé croire qu'il voulait la remplacer par la Charte. Il le niait, aujourd'hui. C'était donc le pouvoir absolu que l'on se proposait de rétablir, et cent mille Français al-



laient marcher pour livrer l'Espagne à l'inquisition et aux jésuites.

Jusqu'à ce moment, M. Manuel avait été écouté avec patience, et, malgré quelques interruptions plus ou moins convenables, il avait pu prononcer son discours assez paisiblement. A cette attaque contre les jésuites et l'inquisition, l'orage commença à gronder, et quelques minutes après, quand M. Manuel essaya de caractériser le gouvernement espagnol de 1814 à 1820, il éclata violemment. « En 1814, dit M. Manuel, Ferdinand VII reparut en Espagne; les Cortès l'avaient remis sur le trône; il n'avait pas de vengeance à exercer, tout au contraire. Et pourtant, il fut terrible; son gouvernement fut atroce. » La droite, à ces mots, se souleva tout entière en criant : *A l'ordre!* — « Nous ne pouvons souffrir, s'écria M. Forbin des Issarts, qu'on insulte un gouvernement légitime, le gouvernement d'un Bourbon. » Le président fit remarquer aux interrupteurs que M. Manuel avait parlé du gouvernement du roi, non de sa personne. Mais la droite qui, depuis l'avènement d'un ministère royaliste, n'admettait plus la distinction, s'écria que le « gouvernement, c'était le roi. » Pour cette fois pourtant, M. Manuel put continuer et répondre à ceux qui, pour justifier l'intervention, parlaient des horreurs de la guerre civile. « Sans doute, dit-il, la guerre civile est une affreuse calamité; mais elle n'a existé, en Espagne, que parce que, à chaque instant, les soldats de la Foi pensaient que vous étiez prêts à les soutenir... On prétend que Ferdinand court des dangers et qu'il faut intervenir pour sauver ses jours. Prenez garde de renouveler les circonstances qui précisément ont conduit à l'échafaud ceux pour qui vous témoignez un si vif intérêt (*mouvement à droite*), et j'allais ajouter, quand vous m'avez interrompu, un si légitime intérêt... Faut-il donc vous rappeler que c'est parce que les Stuarts s'appuyaient sur l'étranger qu'ils ont été renversés de leur trône? Ai-je besoin

de vous dire que le moment où les dangers de la famille royale, en France, sont devenus plus graves, c'est lorsque la France, la France révolutionnaire sentit le besoin de se défendre par des forces et par une énergie toutes nouvelles?»

Ici commença une scène dont aucune analyse ne peut rendre le désordre et la violence. Cent députés sont debout, gesticulant, injuriant, menaçant M. Manuel qui, accoudé sur le rebord de la tribune et son lorgnon à la main, promène sur eux un regard tranquille et dédaigneux. Les cris : « A l'ordre! — C'est une infamie! — C'est une justification du régicide! — A bas l'indigne! — L'expulsion! » retentissent sur les bancs de la droite et dans l'hémicycle. M. Hyde de Neuville s'élançe à la tribune où il rencontre M. Manuel qui se tourne vers lui et le regarde en souriant, sans dire un mot. « Je demande, s'écrie M. Hyde de Neuville, à venger la France; je demande à venger l'armée. » Enfin, le président, plusieurs fois interpellé par la droite, parvient à faire entendre sa voix et à rappeler à l'ordre l'orateur qui, dit-il, a qualifié d'une manière inconvenante un événement qui fait et fera toujours couler les larmes de toute la France. Mais cette demi-satisfaction ne fait que redoubler la colère de la droite. « Ce n'est pas assez, s'écrie-t-elle, il faut chasser l'indigne. Nous ne voulons plus siéger avec l'apologiste du régicide. » Et bien que MM. Manuel et Hyde de Neuville soient encore à la tribune, M. Forbin des Issarts s'y précipite, et propose formellement l'exclusion.

En rappelant M. Manuel à l'ordre, sans lui donner la parole pour se justifier, le président avait violé le règlement. Il le sentit, et à la demande de M. Manuel, il supplia la Chambre de faire silence et de l'écouter. « Le règlement, dit-il, est impératif sur ce point, et le président n'a pas même le droit de vous consulter. » Mais la majorité se souciait peu du règlement. « Non, non, cria-t-elle tout d'une voix; nous ne voulons pas l'entendre. Qu'il cesse de souiller la tribune! »

Pendant cette scène, M. Manuel toujours appuyé sur le marbre de la tribune, s'était plus d'une fois relevé, en indiquant qu'il désirait prendre la parole. Mais sa voix avait toujours été couverte par des clameurs furibondes. La tumulte ne faisant qu'augmenter, le président avertit la Chambre que, si elle ne se calmait pas, il serait forcé de se couvrir et de suspendre la séance. Il se couvrit, en effet, et la séance resta suspendue pendant un quart d'heure. Mais, à la reprise, le tumulte recommença, et le président, conformément aux prescriptions du règlement, invita la Chambre à se retirer dans les bureaux.

Après quelques instants d'hésitation, la droite quitta bruyamment la salle, tandis que la gauche et le centre gauche restaient en séance, la gauche dans un état violent d'agitation, le centre gauche muet et consterné. Quant à M. Manuel, il retourna lentement à son banc où on le vit conférer avec ses amis de la gauche, et écrire. Cependant, quelques députés de la droite entraient de temps en temps dans la salle, et l'on sut bientôt par eux que les bureaux, irrégulièrement réunis, avaient formé une commission chargée de proposer l'exclusion de M. Manuel. Quand le président, une heure après, rouvrit la séance, M. Manuel n'en remonta pas moins à la tribune; mais il y fut accueilli par une nouvelle explosion de cris et d'injures. « Non, non, criait-on, à bas l'apôtre du régicide! — A la porte le séditieux! » Et M. Forbin des Issarts, montant pour la seconde fois à la tribune, demanda de nouveau que le président mit tout de suite aux voix l'expulsion de l'orateur incendiaire. Le président s'y refusa, au nom du règlement, et peu s'en fallut que ce refus ne le fit aussi traiter de séditieux. Après quelques nouvelles tentatives pour se faire entendre, M. Manuel lui remit, enfin, la lettre qu'il venait d'écrire, et le président voulut la lire; mais la droite l'en empêcha par ses cris, et M. de Kergorlay, ordinairement plus juste, vint appuyer la proposition de M. Forbin des Issarts. Pendant ce



temps, non-seulement la gauche et le centre gauche, mais plusieurs députés du centre droit, groupés autour de M. Lainé, témoignaient par leur attitude de l'indignation, de la douleur que leur causait le coup d'État qui semblait se préparer. De guerre lasse, enfin, le président leva la séance, et les députés de la droite se séparèrent aux cris de : *Vive le roi !*

Le lendemain, à la suite de la séance, le *Moniteur* publiait la lettre que M. Manuel avait remise au président et qui n'avait point été lue. Il protestait positivement contre le sens qu'on avait donné à ses paroles, et il affirmait qu'il avait seulement voulu rappeler que la mort de l'infortuné Louis XVI avait été précédée par l'intervention armée des Autrichiens et des Prussiens. « Je suis, disait-il, résigné d'avance aux violences d'une partie de la chambre ; mais je ne veux pas qu'il soit permis, même à la mauvaise foi, de me supposer l'absurde projet d'insulter lâchement, sans motif, sans intérêt, aux malheurs d'augustes victimes dont la destinée affligea tous les cœurs généreux. »

Ce que M. Manuel avait dit dans la séance du 26 février, beaucoup l'avaient dit, avant lui, même à la Chambre des pairs, et l'on ne pouvait lui reprocher qu'une expression malheureuse ou équivoque. Si tout autre député avait prononcé la même phrase, on se serait donc borné à lui demander de s'expliquer, et si l'explication n'avait pas paru satisfaisante, on l'aurait tout au plus rappelé à l'ordre. Mais la majorité avait sur le cœur la vieille phrase de la *répugnance*, et voulait, au mépris du règlement, de la Charte et de la justice, punir celui qui l'avait prononcée. Peut-être dans l'intervalle d'une séance à l'autre quelques scrupules étaient-ils survenus ; mais la majorité tenait sa proie, et il lui aurait trop coûté de la lâcher. A l'ouverture de la séance du 27, M. de la Bourdonnaie vint donc développer la proposition qui, la veille, avait été concertée dans les bureaux, et prononcer un violent réquisitoire contre M. Manuel, « traduit devant la Chambre par l'indigna-

tion générale, non pour un mot, ni même pour une phrase involontairement échappée à la difficulté de l'improvisation, mais pour un discours tout entier dont l'ensemble et les détails étaient également criminels.» Jamais on n'avait pu penser qu'un député abuserait de la liberté des opinions au point de proclamer, dans l'enceinte de la Chambre, l'apologie du régicide. Un tel attentat ne pouvait rester impuni, et c'était à la Chambre qu'il appartenait d'en faire justice. Sa haute juridiction n'avait pas besoin d'être écrite; elle était nécessaire, inaliénable, et elle n'avait de limites que celles même du crime qu'elle était appelée à punir.

« C'est la doctrine de la Convention, » s'écria M. de Lameth. M. de la Bourdonnaie le savait bien; mais cela lui était fort indifférent, et il demanda positivement que M. Manuel fût expulsé de la Chambre : « Qu'il cesse, dit-il, d'être le représentant de cette contrée à jamais célèbre, sous le nom de terre classique de la fidélité, celui qui ne craignit pas de faire devant vous l'apologie du régicide. (*A gauche : C'est faux.*) Qu'il cesse d'être député; qu'il jouisse, à ce prix, pour la dernière fois de l'inviolabilité que ce titre lui assure et que notre décision reste à jamais déposée dans vos archives, comme un monument élevé pour prévenir le retour de semblables attentats. »

En se chargeant de cette mission, si odieuse qu'elle fût, M. de la Bourdonnaie avait voulu plaire à la droite, et les cris : « Appuyé, appuyé ! » qui suivirent son réquisitoire, prouvèrent que son calcul était bon. M. Étienne, qui lui succéda, protesta en son nom personnel et au nom de ses amis, contre tout soupçon d'une indulgence coupable pour l'affreux attentat du 21 janvier. Mais M. Manuel n'avait rien dit de ce qu'on lui prêtait, et c'était sur une phrase inachevée qu'on voulait le condamner. Pourquoi ne lui avait-on pas permis de finir cette phrase? Pourquoi lui avait-on refusé, après le rappel à l'ordre, le droit d'être entendu? Pourquoi n'avait-

on pas même voulu que le président donnât lecture d'une lettre qu'il venait d'écrire au pied de la tribune? Cette lettre était devenue publique. Si la Chambre l'avait connue, elle se serait certainement abstenue de cette proposition illégale faite par une commission illégalement nommée, et elle n'aurait pas foulé aux pieds toutes les règles de la justice. « Messieurs, dit M. Étienne, agir de la sorte, ce n'est pas juger, c'est proscrire : c'est, sans vous en douter, ressembler à cette assemblée qui vous inspire tant d'horreur, et qui, en se mutilant elle-même, montrait assez le sort qu'elle réservait à la France. »

Après le discours de M. Étienne, M. Hyde de Neuville demanda la parole ; mais la droite cria tout d'une voix que c'était inutile et qu'il valait mieux voter. M. de Girardin s'y opposant, dénia à l'assemblée le droit de prendre en considération une proposition qui était l'ouvrage d'une faction, et qu'une commission insurrectionnelle avait préparée. « Tout prouve, s'écria-t-il, que l'affaire d'hier était une affaire arrangée d'avance. » Plusieurs fois déjà M. de Girardin avait été interrompu. Ici, de violents murmures éclatèrent, et le président, sans rappeler M. de Girardin à l'ordre, qualifia durement son assertion. Néanmoins, la droite cessa de demander la clôture, et MM. Delalot et Tripier purent dire quelques mots, le premier pour, le second contre la proposition. Enfin M. Manuel se leva, et malgré M. Hyde de Neuville qui réclamait son tour de parole, le président l'appela à la tribune.

« Il paraît, dit-il avec dignité, que le peu de mots que j'ai à vous dire trompe l'impatience de mes honorables adversaires. Il fut un temps, de triste mémoire, où l'on agissait à peu près de la même manière. Je ne monte pas à cette tribune dans l'espoir ni dans le désir de conjurer l'orage qui gronde sur ma tête. Je viens seulement pour constater, autant qu'il dépendra de moi, que la mesure qu'on vous propose est un acte de tyrannie que je n'ai pas provoqué.



On a senti qu'il était difficile de trouver, dans mes paroles, l'espèce de crime qu'on m'impute, et par un artifice que je ne veux pas qualifier, on s'est abstenu de les reproduire devant vous. On s'en rapporte, dit-on, à votre sentiment, et on fait appel à d'anciens souvenirs... On s'était proposé de renverser le résultat des élections de la Vendée; on l'a dit hautement; on a mendié partout des protestations pour tâcher de s'en faire un appui à cette tribune. Mais un sentiment de prudence n'a pas permis que cette proposition fût faite, et on a cherché un autre moyen. »

M. Manuel établit ensuite qu'il était absolument faux qu'il eût prêché le régicide. Un ministre du roi, M. de Chateaubriand, n'avait-il pas dit que « Louis XVI avait péri dans une tempête? » C'était pour éviter une tempête pareille, en Espagne, qu'il avait parlé. En supposant d'ailleurs que ses paroles pussent donner matière au doute, ne devait-on pas, avant de le rappeler à l'ordre, lui permettre de s'expliquer? Le règlement l'exigeait, et le président ne demandait pas mieux que de se conformer au règlement. Le tumulte l'en avait empêché. Et comme il y avait deux versions de la phrase incriminée, M. Manuel déclara qu'il lui était indifférent qu'aux mots *forces nouvelles*, qu'il se croyait certain d'avoir prononcé, on substituât *formes nouvelles*, et qu'il consentait volontiers à ce qu'on lui attribuât l'une ou l'autre expression.

« Ce qui précédait ma phrase, ajouta M. Manuel, la déclaration que j'ai faite dans ma lettre, tout excluait cette prétendue doctrine du régicide, tout faisait voir qu'elle était aussi loin de mon cœur que du vôtre. Vous oubliez peut-être que je suis plus étranger à la révolution que vous-mêmes. Mon âge ne m'a jamais permis d'y prendre part que dans les rangs de l'armée française où l'on dit que l'honneur de la France s'était réfugié. Ce n'est pas que j'adopte cette sorte d'hommage rendu à l'armée aux dépens de la nation. Nous

savons que des excès ont ensanglanté la révolution ; mais nous n'oublierons jamais que nous lui devons d'inappréciables bienfaits. Nous existons, ici, en vertu de ses résultats que la Charte même a consacrés. »

Ainsi il était constaté que l'accusation dirigée contre M. Manuel n'avait aucun fondement, et que c'était sa personne que l'on voulait frapper. C'était une extrémité à laquelle il était résigné depuis longtemps ; mais ce n'était pas dans un esprit de conservation ou de justice qu'il fallait chercher le droit qu'on voulait attribuer à la Chambre, c'était dans l'esprit de parti, dans les monuments de toutes les factions qui avaient existé en France, dans le souvenir de ce que faisaient les montagnards en 1793, contre ceux qui bravaient leur fureur.

« Vous voulez, dit en finissant le député de la Vendée, me repousser de cette tribune. Que justice soit faite ! Je sais qu'il faut que les passions aient leur cours ; je sais qu'il faut que ce qui s'est fait autrefois se fasse aujourd'hui, parce que les mêmes passions se retrouvent. Je serai la première victime. Puissé-je être la dernière ! Mais je le déclare, si je pouvais être animé de quelque désir de vengeance, victime de vos fureurs, je laisserais à vos fureurs le soin de me venger. »

Ce langage, d'une fierté si noble et si calme, parut étonner la droite, et excita à gauche les marques de la plus vive approbation. Aux yeux de tout homme impartial, il ne restait rien de l'accusation, et la proposition, si elle avait été faite de bonne foi, aurait dû être immédiatement retirée. Mais, ainsi que M. Manuel l'avait si bien dit, ce n'était pas son discours du 26 février que l'on voulait frapper, c'était sa personne ; et malgré les vives protestations de la gauche, la proposition de M. de la Bourdonnaie fut prise en considération par une grande majorité, formée de la droite tout entière et d'une portion du centre droit. On remarqua que les ministres ne

prenaient pas part au vote, et plusieurs voix de la gauche s'élevèrent pour leur en faire un reproche.

Il restait à décider si la proposition serait examinée et discutée dans la forme ordinaire. La gauche demandait trois lectures séparées par trois jours d'intervalle; la droite voulait que la proposition fût renvoyée immédiatement dans les bureaux, et qu'aucune discussion ne pût avoir lieu, jusqu'à ce que la question de l'exclusion eût été résolue. M. de Chauvelin fit ressortir vivement ce que cette impatience avait d'odieux, et interpella les ministres qui n'avaient encore rien dit, mais qui n'en étaient pas moins responsables de tous les malheurs qui pourraient suivre la proscription d'un membre de la Chambre. Il ne s'agit pas de proscription, répondit M. de Villèle, mais uniquement de la question de savoir jusqu'où s'étendent les droits de la Chambre sur ses membres, et, dans une telle question, les ministres doivent s'abstenir, non-seulement de discuter, mais de voter. Enfin, M. Lainé vint déclarer qu'il avait voté pour la prise en considération, parce qu'il lui semblait important que la Chambre trouvât le moyen d'éviter un scandale semblable à celui de la veille. Mais il ne lui paraissait pas prouvé qu'après avoir précédemment refusé d'introduire aucune pénalité dans son règlement, la Chambre pût en décréter une pour un cas particulier, et prononcer, sans loi antérieure, la plus grave des peines contre un de ses membres. Cette question, et bien d'autres, méritaient d'être examinées avec maturité, et il convenait de remettre au lendemain le renvoi dans les bureaux. Malgré M. Dudon qui, appuyé par la droite, insistait pour le renvoi immédiat, une faible majorité composée de la gauche, du centre gauche et d'une portion du centre droit adopta la proposition de M. Lainé. La même majorité décida, au grand déplaisir de la droite, qu'après la réunion des bureaux, la discussion de la loi des cent millions serait reprise. Puis la Chambre se sépara en désordre, la gauche



commençant à espérer que la proposition serait repoussée, la droite fort irritée contre M. Lainé qui venait de compromettre ou au moins d'ajourner son triomphe.

Le 28, la réunion des bureaux eut lieu, et la Chambre nomma une commission composée exclusivement de membres de la droite, parmi lesquels brillaient les noms fort significatifs de MM. de la Bourdonnaie, Forbin des Issarts, de Bouville et Hyde de Neuville. Puis, la séance étant reprise, M. Manuel voulut terminer son discours; mais, quand il monta à la tribune, la droite se leva en masse en s'écriant que le complice du régicide n'avait pas le droit de parler, et qu'il devait attendre son jugement. Comme le tumulte allait croissant, un député, M. de Sainte-Marie, demanda la parole pour un rappel au règlement. « M. Manuel, dit-il, est accusé, et vous êtes ses juges. N'est-il pas contraire à toutes les convenances qu'un inculpé siège et délibère avec ceux qui doivent le juger? » A cet étrange raisonnement, M. Manuel qui se trouvait à la tribune, à côté de M. de Sainte-Marie, n'opposa qu'un sourire de pitié; mais la gauche prit feu, et les cris : « A bas le factieux ! » redoublèrent à droite. Le président refusa pourtant de mettre aux voix la proposition de M. de Sainte-Marie, et déclara que la parole devait être maintenue à M. Manuel. « Vous ne nous forcerez pas à l'entendre, s'écrièrent alors M. Bazire, M. Dudon et cinquante autres députés. — Allons-nous-en. — Levez la séance. » Et ils demandèrent le renvoi de la séance au lendemain. Ce renvoi, mis aussitôt aux voix, fut voté à une grande majorité; mais, pendant longtemps encore, des groupes nombreux et animés se formèrent dans toutes les parties de la salle.

Les résolutions de la commission étaient adoptées d'avance, et l'on s'attendait à ce qu'elles fussent communiquées à la Chambre, dès le lendemain. Mais on ne s'attendait pas à ce que, par un singulier oubli de toutes les convenances, cette commission choisit pour rapporteur l'auteur même de la pro-

position, M. de la Bourdonnaie. Quand donc, le 1<sup>er</sup> mars, il parut à la tribune, plusieurs députés demandèrent si c'était en qualité d'accusateur ou de rapporteur. « M. de la Bourdonnaie, répondit le président, s'est présenté comme chargé du rapport de la commission, et, en conséquence, la parole lui appartient. — C'est illégal, s'écria-t-on à gauche; c'est inconvenant. Vous ne pouvez pas être juge et partie. » Et M. de la Bourdonnaie commença la lecture de son rapport, au milieu des murmures. Il déclara d'abord, « que les commissaires, prononçant comme jurés, avaient jugé à l'unanimité que le discours du 26 février tendait à justifier le régicide. » C'était également à l'unanimité que les commissaires avaient pensé « qu'un député qui avait compromis à ce point l'honneur de son caractère et la dignité de la Chambre, ne pouvait sans honte pour la Chambre, sans indignation pour la France, sans effroi pour l'Europe entière, siéger au milieu de députés loyaux et fidèles. » Enfin, la commission avait reconnu « qu'il existait une loi, préexistante à tous les codes, une loi qui se nommait la raison, la justice, l'honneur, » et qu'en vertu de cette loi, la Chambre, investie d'une juridiction sans limites, « devait trouver en elle-même la puissance de suspendre ou même d'exclure celui de ses membres qui serait pour elle un sujet de honte et de déconsidération. »

A l'appui de ces maximes, vraiment dignes de la Convention, M. de la Bourdonnaie, avec l'assentiment passionné de la droite, et au milieu des interruptions de la gauche, s'engagea dans une argumentation sophistique, obscure, presque inintelligible, sur la rétroactivité qui, selon la commission n'existait pas et ne pouvait pas exister en matière politique. Puis, après avoir cité l'exemple d'Athènes, où il n'avait été porté aucune loi contre le parricide, ce qui n'empêcha pas de punir le premier qui se rendit coupable de ce crime, il annonça que la commission proposait à la Chambre « d'exclure de son sein M. Manuel, à raison du discours qu'il

avait prononcé, dans la séance du 26 février, et pour avoir, par là, compromis l'honneur de son caractère de député et la dignité de la Chambre. »

A la demande de la droite, la discussion fut fixée au jour le plus prochain, et vingt-trois députés s'inscrivirent aussitôt pour soutenir la proposition, soixante-huit pour la combattre. Dans cette dernière liste, figuraient indistinctement presque tous les membres de la gauche et du centre gauche.

La lecture du rapport terminée, le président annonça que l'ordre du jour appelait la continuation de la discussion sur le crédit de cent millions. Alors recommença, exactement avec les mêmes incidents, la scène de la veille. M. Manuel réclama son tour de parole; la droite refusa de l'entendre, et la Chambre vota l'ajournement de la discussion. Avant qu'elle se séparât, M. Casimir Périer demanda qu'une délibération sur le mode de procéder précédât la discussion sur la proposition principale : « Quand la Chambre, dit-il, se forme en tribunal, il est impossible qu'elle ne décide pas si l'accusé pourra exercer un certain nombre de récusations (*on rit à droite*) et à quelle majorité la condamnation sera prononcée. » Mais le président fit remarquer que la proposition de M. Périer était une motion d'ordre et qu'elle devait être déposée sur le bureau.

Depuis la séance du 26, il y avait, dans Paris, une agitation qui augmentait chaque jour, et le 1<sup>er</sup> mars, des groupes nombreux s'étaient formés autour du palais Bourbon et sur la place Louis-Quinze. Au moment où M. Manuel sortait de la Chambre, au bras de M. Laffitte, il fut entouré; des cris de : « vive Manuel ! » se firent entendre, et l'on jugea prudent de fermer la grille des Tuileries Parmi ceux-là même qui ne partageaient pas les opinions de M. Manuel, beaucoup, en effet, s'affligeaient ou s'indignaient de l'attentat qui se préparait, et la proposition de M. de la Bourdonnaie était devenue, dans



les salons, dans les cafés, dans les théâtres, dans les écoles, le sujet de toutes les conversations. D'un autre côté, dans les ventes presque désertes de la charbonnerie, quelques jeunes gens se demandaient si la population parisienne, après avoir vu tomber la tête des sergents de la Rochelle, verrait encore, sans mot dire, la Chambre exclure de son sein un de ses membres les plus illustres. Enfin, les journaux de toute opinion attisaient le feu, les uns en injuriant M. Manuel et en suppliant la majorité d'achever son œuvre, de chasser l'apologiste du régicide, de mettre un frein au délire de la gauche; les autres en avertissant la Chambre que, si elle excluait M. Manuel, elle violerait la Charte, et se mettrait au rang des assemblées révolutionnaires. A droite et à gauche aussi, on blâmait le ministère de son silence, et on lui demandait de se prononcer pour ou contre la proposition.

La séance du 5 mars était donc attendue avec une grande impatience, et dès l'aube du jour, bien que la matinée fût froide et pluvieuse, une foule de curieux se pressaient au bas des degrés du perron, en face du pont Louis-Seize. A l'heure où les portes s'ouvrirent, la salle se trouva promptement remplie, et ceux qui n'avaient pu entrer restèrent sur le quai et sur les places adjacentes. Par précaution, la garde de la Chambre avait été doublée, et diverses dispositions avaient été prises pour maintenir le bon ordre.

Dès l'ouverture de la séance, il fut aisé de voir que la gauche n'avait plus aucun espoir de faire rejeter la proposition. Au lieu de laisser parler M. de Sainte-Aulaire, inscrit le premier, elle demanda à la Chambre d'écarter, sans débat, la proposition, comme inconstitutionnelle, et M. de Girardin d'abord, puis le général Foy, soutinrent, au milieu du tumulte, que, si le président laissait discuter une telle proposition, il violerait la Charte et le règlement. Et comme le président insistait pour que M. de Sainte-Aulaire eût la parole : « J'en appelle à l'honneur, s'écria le général Foy; j'en

appelle au devoir, et je dis que votre président, personnellement, manque au devoir et forfait à l'honneur. »

Une telle attaque n'était point seulement inconvenante, elle était injuste, et, pour cette fois, la droite n'avait pas tort de demander bruyamment le rappel à l'ordre. Mais le président se borna à repousser, avec émotion et dignité, le reproche qui lui était adressé et à donner sur sa conduite des explications pleines de convenance. Le désordre n'en continua pas moins, et M. de Chauvelin cita l'exemple de Boissy-d'Anglas qui, avec un courage héroïque, avait refusé, pendant une heure, de mettre aux voix une proposition inconstitutionnelle que la majorité voulait lui imposer. Enfin, la Chambre passa à l'ordre du jour, et le général Foy, dans la passion qui l'animait, ayant apostrophé encore une fois le président, celui-ci dut le rappeler à l'ordre, au milieu d'une agitation sans égale.

M. de Sainte-Aulaire ne dissimula pas à la Chambre que M. Manuel avait souvent contrarié ses opinions, blessé ses sentiments. Il avait d'autant plus le droit de lui porter témoignage et de déclarer, en son âme et conscience, que dans la phrase inculpée il ne voyait qu'une opinion juste sur les causes qui avaient déterminé un crime atroce. La Chambre ne craignait-elle pas, si elle excluait M. Manuel, que la flétrissure ne retombât sur sa tête, et qu'on ne dit qu'elle avait violé les droits du député et ébranlé les fondements de la constitution pour se débarrasser d'un homme dont elle redoutait les talents? Si, d'ailleurs, elle expulsait M. Manuel, une nouvelle élection deviendrait nécessaire. Que ferait-elle s'il était réélu? Refuserait-elle de l'admettre? Voudrait-elle pousser jusque-là le mépris des droits de la nation?

Après avoir examiné la question à tous ses points de vue et réfuté péremptoirement les sophismes du rapporteur, M. de Sainte-Aulaire déclara qu'il votait contre la proposition, d'abord, parce que M. Manuel n'avait pas mérité la peine qu'on

demandait contre lui, ensuite parce que la Chambre n'avait pas le droit de la prononcer : « S'il était possible, dit-il en finissant, que vous adoptassiez comme règle de conduite les principes que votre rapporteur a développés, la soumission aux décisions de la Chambre pourrait encore être un conseil de la prudence ; mais, certes, elle ne serait plus l'accomplissement d'un devoir. » (*Vive adhésion à gauche. — Murmures à droite.*)

La raison avait parlé par la bouche de M. de Sainte-Aulaire ; le fanatisme politique trouva, dans M. Duplessis de Grenedan, un digne interprète : « Si la Chambre, dit-il, ne pouvait pas réprimer les crimes et les délits commis dans son sein, la tribune deviendrait une chaire empestée dont les poisons se répandraient sur la terre, et les autres peuples devraient se liguier pour étouffer ce foyer de destruction. » Qu'y avait-il, d'ailleurs, de commun entre la Chambre actuelle et les assemblées d'exécrable mémoire que l'on se plaisait à faire apparaître ? Ces assemblées voulaient renverser le trône ; la Chambre actuelle voulait le conserver et l'affermir. En quoi le mal ressemblait-il au bien ?

En faisant ce beau raisonnement, M. Duplessis de Grenedan était certain du succès qu'il aurait sur les bancs de la droite ; mais il ne s'en tint pas là, et il commenta longuement, en véritable accusateur public, non-seulement le discours du 26 février, mais les discours précédents de M. Manuel, et même d'autres discours. Puis, il termina son réquisitoire par une violente déclamation contre la révolution, « véritable sentine dans laquelle on cherchait vainement quelque bien. »

Par un contraste remarquable et remarqué, ce fut M. Royer-Collard qui lui succéda. « Je ne m'arrêterai pas, dit-il, à prouver que le droit manque à la Chambre pour exclusion soit de son sein, soit de la tribune, soit pour un temps, soit pour toujours un ou plusieurs de ses membres. Il est reconnu par tout le monde qu'un pareil droit n'est écrit nulle part, et que,



si la Chambre se l'attribue, elle ne saurait l'emprunter d'aucune des lois qui la constituent. D'où lui viendrait-il donc? On est réduit à le chercher dans je ne sais quelle haute juridiction qui, dit-on, sommeillait en nous, à notre insu, et qui se réveille à cette occasion. Mais cette juridiction, inconnue aux lois comme à nous, est une invention de ces derniers jours, une pure fable que je ne combattrai pas sérieusement. »

Il fallait le reconnaître franchement, la mesure proposée n'était qu'un recours à la force, et le recours à la force, quand il venait du gouvernement ou des pouvoirs, on l'appelait coup d'État. C'était d'un coup d'État qu'il s'agissait contre M. Manuel. « Mais, disait M. Royer-Collard, un coup d'État étant toujours un grand mal, même quand il se propose un grand bien, la raison lui impose plusieurs conditions et celles-ci particulièrement : Il faut qu'il soit nécessaire, il faut qu'il soit unique, c'est-à-dire, qu'il ne puisse pas ou qu'il puisse très-difficilement se renouveler. »

M. Royer-Collard démontrait ensuite que le coup d'État proposé ne remplissait aucune de ces deux conditions. Et d'abord, était-il nécessaire? Oui, disait-on, parce qu'il était arrivé une chose que les lois n'avaient pas pu prévoir, la justification du régicide par M. Manuel. Or, M. Royer-Collard, tout aussi prompt à s'alarmer sur ce point qu'aucun de ses collègues, déclarait, comme juré, que l'imputation était fautive, et que M. Manuel n'avait point justifié le régicide. « Que reste-t-il du discours? ajoutait-il : le langage! Je n'ai point à m'expliquer là-dessus, et je ne voudrais pas le faire en ce moment. Tout ce que j'ai besoin de savoir, c'est que si je n'approuve pas ce langage, si même je le repousse, il s'ensuit que je diffère de l'orateur; il ne s'ensuit pas que je sois son juge. »

Donc, le coup d'État ne remplissait pas la première condition. Remplissait-il la seconde? Loin de là, la facilité de le

répéter était si grande, qu'une fois tenté, il le serait sans cesse, et que l'exception deviendrait la règle. Les députés seraient destituables, comme les agents de l'administration, avec cette différence que les agents de l'administration étaient destituables par le pouvoir qui les avait nommés et auquel ils étaient soumis, au lieu que les députés seraient destituables par la majorité, contre laquelle ils avaient été nommés et qu'ils étaient appelés à combattre.

Il restait à savoir s'il y avait quelque chose à faire. Relativement au passé, il n'y avait rien à faire; car il n'y avait rien que l'on pût faire, selon la justice et la raison. S'il s'agissait de l'avenir, on ne devait pas oublier que la liberté illimitée des discussions et l'inviolabilité de la parole sont les conditions absolues du gouvernement représentatif. « Ainsi, messieurs, dit en finissant M. Royer-Collard, vous êtes placés entre la liberté illimitée, qui est la vie du gouvernement représentatif, et la limitation de cette liberté qui est son tombeau. Choisissez. Il ne peut s'élever qu'un doute dans vos esprits. L'inviolabilité de la majesté royale commande-t-elle quelque limitation? Les ministres du roi sont les gardiens de cet intérêt suprême... C'est à eux de savoir si le trône a besoin d'une autre garantie. S'ils le pensent, qu'ils proposent une loi. Ce n'est point à moi d'indiquer ce qu'elle doit contenir, et de caractériser ce qu'elle doit réprimer. Je dirai seulement que ces délits doivent être si clairement définis, et tellement restreints, que, si la majorité est une faction, la minorité reste en état de le lui dire chaque jour. Et pour qu'elle le puisse, il est indispensable que la majorité ne soit, en aucun cas, son juge. »

M. Royer-Collard avait été fréquemment interrompu par les bravos de la gauche, et la droite essaya de prendre sa revanche, en applaudissant à son tour une longue déclamation monarchique de M. Hyde de Neuville. « La vérité, la force, la justice, dit-il en commençant, voilà les trois grands, les trois

puissants ressorts de l'art de gouverner. Que la vérité se trouve partout et surtout ici. La justice sera toujours au cœur des Bourbons. » Donc, M. Manuel devait être exclu de la chambre, non en vertu d'une loi positive, mais en vertu de la loi de nature, de cette loi qui existait dans tous les pays, en Angleterre notamment, et dont la Chambre avait elle-même fait usage, le jour où elle avait chassé de son sein le *prêtre de Baal*.

Après un discours du général Sébastiani contre la proposition, la droite demanda la clôture, qui fut vivement combattue par M. Casimir Périer. Mais la chambre la vota, et alors un incident, fort inattendu, donna au débat une nouvelle face. Ainsi que l'avait dit M. de Sainte-Aulaire, si M. Manuel était exclu de la Chambre, le collège électoral des Sables devait être convoqué, et il pouvait être réélu. Or, les ministres ne voulaient pas courir cette chance, et ils avaient déclaré à leurs amis qu'ils ne convoqueraient pas le collège. Aussi, à la fin de son discours, M. Hyde de Neuville avait-il laissé entendre qu'il s'agissait non d'une expulsion, mais d'une exclusion momentanée. Au moment du vote, M. de Girardin en fit la remarque et demanda que la chambre délibérât d'abord sur l'amendement de M. Hyde de Neuville. M. de la Bourdonnaie vint alors expliquer, avec embarras, que la commission n'entendait pas fixer le terme de l'exclusion, qu'elle n'avait pas la prétention d'annuler par son règlement le résultat d'une loi faite avec le concours des trois pouvoirs, en un mot, qu'elle ne se reconnaissait pas le droit de casser une élection. « C'est pourtant, s'écria-t-on à gauche, ce que vous aviez proposé ! — Faites amende honorable ; » tandis que, sur les bancs de la droite, on remarquait des signes nombreux d'hésitation et de mécontentement. Pour mettre le comble à la confusion du débat, le général Foy vint lire à la tribune les propres paroles du rapporteur qui étaient en contradiction directe avec la proposition de M. Hyde de Neuville.



Et en même temps il annonça que, si l'attentat prémédité par des factieux était consommé, le devoir des membres de l'opposition serait de venir, chaque jour, déposer à la tribune la proposition de rapporter un acte attentatoire à la Charte et à la liberté. A partir de ce moment, le plus grand désordre régna dans la Chambre, et M. Hyde de Neuville, M. de Girardin, M. Sébastiani, M. Périer parlèrent successivement, au milieu du bruit, sur la manière de poser la question. Le ministère, interpellé à plusieurs reprises, crut enfin devoir s'expliquer, et M. Corbière prit la parole, mais seulement pour dire, après M. de Villèle, que la mesure proposée étant une mesure de police intérieure, le ministère ne croyait point qu'il lui appartint de s'en mêler. Cette déclaration fut loin de calmer l'agitation, et, pendant quelque temps encore, de vives apostrophes furent échangées d'un côté à l'autre de la Chambre, sans qu'il fût possible d'arriver à un résultat.

Cependant, le président avait, plusieurs fois déjà, offert la parole à M. Manuel, qui, assis tranquillement à sa place ordinaire, ne paraissait pas disposé à la prendre. Comme, pourtant, le moment du vote approchait, il quitta lentement son banc, et prononça, d'une voix calme et ferme, un discours qui doit être littéralement reproduit.

« Alors même, dit-il, que j'aurais formé le projet de me justifier devant vous de l'accusation portée contre moi, le zèle de mes honorables amis aurait d'avance rempli ma tâche. L'absence de droit, l'usurpation, l'arbitraire, l'innocence de mes intentions, tout a été par eux parfaitement établi, et si un de mes défenseurs (M. Royer-Collard), égaré sans doute par d'anciennes préventions, a laissé échapper quelques mots improbateurs, au moment où je viens braver tant de fureurs, je puis dédaigner un acte de faiblesse ou de rancune. Mais ce n'est pas moi qui donnerai à mes adversaires la satisfaction de me voir devant eux placé sur une sellette où ils n'ont pas le droit de me faire descendre. Que d'autres cherchent à avi-

lir la représentation nationale ; ils y ont sans doute un coupable intérêt. Moi, poussé par un sentiment bien différent, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour lui conserver son lustre.

« Je déclare donc que je ne reconnais, ici, à personne le droit de m'accuser ni de me juger. Je cherche ici des juges ; je ne trouve que des accusateurs. Je n'attends point un acte de justice ; c'est à un acte de vengeance que je me résigne. Je professe du respect pour les autorités ; mais je respecte bien plus encore la loi qui les a fondées, et je ne leur connais plus de puissance, dès l'instant qu'au mépris de cette loi, elles usurpent des droits que la loi ne leur a pas donnés.

« Dans un tel état de choses, je ne sais si la soumission est *un acte de prudence* ; mais je sais que, dès que la résistance est un droit, elle devient un devoir. Elle est surtout un devoir pour ceux qui, comme nous, doivent mieux connaître que personne la mesure de leurs droits ; elle l'est pour moi qui dois me montrer digne de ces honorables citoyens de la Vendée, qui ont donné à la France un si noble exemple d'indépendance et de courage en m'accordant deux fois leurs suffrages.

« Arrivé dans cette Chambre, par la volonté de ceux qui m'y avaient envoyé, je ne dois en sortir que par la violence de ceux qui n'ont pas le droit de m'en exclure ; et si cette résolution peut appeler sur ma tête de plus graves dangers, je me dis que le champ de la liberté a quelquefois été fécondé par un sang généreux. »

Les longues et vives acclamations de la gauche suivirent ce discours et accompagnèrent M. Manuel jusqu'à son banc. Puis, le président annonça que la Chambre allait être consultée sur l'amendement de M. Hyde de Neuville, ainsi rédigé : « M. Manuel sera exclu des séances de la Chambre, pendant la durée de la présente session. » La Chambre avait déjà rejeté plusieurs propositions de la gauche, celle entre

autres de voter par appel nominal et au scrutin. Au dernier moment, l'épreuve étant commencée, M. Sapey remit au président une nouvelle proposition, en vertu de laquelle l'exclusion n'aurait pu être prononcée qu'aux deux tiers des voix. Comme M. Ravez opposait à cette proposition les termes formels du règlement : « Votre règlement, s'écria le général Lafayette, n'a pu prévoir l'infâme coup d'État que vous allez commettre. » Et le général Foy saisit cette dernière occasion de faire un appel éloquent aux hommes modérés, aux esprits réfléchis qui faisaient partie de la majorité. « Est-il possible, leur dit-il, que vous fassiez une loi et que vous l'exécutiez le même jour? Non, messieurs, cela est contraire à l'honneur de la Chambre, contraire à la pudeur publique et à la morale. (*Violents murmures à droite*)..... Vous attaquez la Charte, œuvre de votre roi ; vous détruisez la seule ancre de salut qui nous reste au milieu de nos révolutions. Cette Charte que vous brisez aujourd'hui ne sera plus là, demain, pour vous protéger. Au jour du malheur, vous n'aurez rien à réclamer ; on vous répondra : Vous avez été injustes, vous avez écouté de tyranniques passions ; vous avez oublié que vous aviez une patrie ! » (*Très-vive adhésion à gauche. — Longs murmures à droite.*)

M. Casimir Périer, à son tour, proposa que l'accusé fût autorisé à récuser soixante-dix membres, et dénonça, avec véhémence, les députés qui, soit à la Chambre, soit dans certains salons, avaient pris l'engagement de condamner M. Manuel sans l'entendre. La Chambre voulait-elle donc revenir à ces temps de terreur où les accusés étaient sans protection, où les bourreaux étaient prêts, dès que le soupçon apparaissait? Enfin, M. Demarçay vint déclarer à la France que la représentation nationale était faussée, la Charte détruite, et que la Chambre n'était plus peuplée que des ennemis de la nation, des séides de la contre-révolution. « Je déclare, ajouta-t-il au moment où le président le rappelait à l'ordre,



que j'aurais dit, si j'en avais le talent, tout ce qu'a dit M. Manuel. — Nous en disons tous autant, s'écrièrent en se levant cinquante membres de la gauche. — Proscrivez-nous avec lui. »

On peut se figurer l'état de la Chambre, pendant ces scènes violentes. La gauche, assurée du résultat, ne ménageait plus rien, et parlait pour le dehors. La droite, d'autant plus furieuse que plusieurs de ses membres se sentaient dans leur tort, s'efforçait de couvrir par ses clameurs les brûlantes allocutions de la gauche; le centre, triste et silencieux, semblait n'avoir plus qu'une pensée, celle de mettre un terme aux orages de la discussion. Il parut donc soulagé, quand, après le rejet de toutes les propositions de la gauche, le président, dominant le tumulte, parvint à mettre aux voix l'amendement de M. Hyde de Neuville, qui fut adopté par la droite et par le centre droit, moins dix membres à peu près. A la contre-épreuve, la gauche et le centre gauche sortirent précipitamment de la salle, en déclarant qu'ils ne voulaient pas s'associer, même indirectement, à la violation flagrante de la Charte, et qu'ils ne votaient pas.

Il était cinq heures et demie du soir; la nuit était venue; mais les groupes qui, pendant toute la séance, avaient erré autour de la salle, en poussant de temps en temps les cris de : *vive Manuel! vive le côté gauche!* s'étaient grossis, et avaient fini par encombrer le quai d'Orsay, la place Louis XV, le quai des Tuileries et la rue Royale. La gendarmerie était pourtant parvenue à faire évacuer le quai d'Orsay et le pont Louis XVI; mais, au moment où la séance se termina, quand le vote de l'assemblée fut connu, une foule considérable se porta sur le passage des députés, et les cris de : *vive Manuel! vive le côté gauche!* retentirent avec une nouvelle force. Comme M. Manuel ne se montrait pas, les rassemblements, refoulés ou dispersés par la troupe, se portèrent rue Saint-Honoré, sous les fenêtres de M. Manuel; puis, ils parcouru-

rent les boulevards jusqu'à une heure assez avancée de la nuit.

Cependant, tout n'était point fini, et le dénouement du drame était encore inconnu. M. Manuel avait annoncé solennellement qu'il ne céderait qu'à la violence. Comment exécuterait-il sa résolution? on l'ignorait, et le mardi, 4 mars, une affluence non moins grande que la veille, s'était portée autour du palais Bourbon et dans les salles qui précèdent la salle des séances. Quand, à une heure et demie, le président prit place au fauteuil, les banes de la gauche et du centre gauche étaient entièrement vides, et l'on s'en étonnait, lorsque, tout à coup, on vit paraître M. Manuel, en costume de député, qui, accompagné de tous ses collègues de la gauche, également en costume, alla paisiblement s'asseoir à sa place ordinaire. Une grande agitation se manifesta alors parmi les membres de la droite; et le président parut conférer avec quelques-uns d'entre eux, notamment avec le général Donnadieu et M. de Bouville. Enfin, après la lecture du procès-verbal, il annonça que, conformément à la délibération de la veille, ordre avait été donné aux huissiers de ne pas laisser entrer M. Manuel dans la Chambre; mais la consigne avait été violée, et M. Manuel s'était introduit. « Il ne s'est pas introduit, s'écria M. de Girardin, il est entré. — M. Manuel étant dans la salle, reprit le président, je l'invite à se retirer. — M. le président, répondit M. Manuel d'un ton ferme et calme, j'ai annoncé hier que je ne céderais qu'à la violence. Aujourd'hui, je viens tenir parole. »

Le président proposa alors à la Chambre de suspendre la séance pendant une heure, et descendant du fauteuil, il quitta la salle, suivi des membres de la droite et du centre droit, et d'une partie des membres du centre. Les députés de la gauche et du centre gauche, au nombre de quatre-vingts, à peu près, restèrent silencieusement à leurs places. A trois heures, enfin, une porte s'ouvre, le chef des huissiers entre,

accompagné de huit huissiers, se dirige vers le banc où siège M. Manuel et lui donne lecture d'un ordre du président, portant « que les huissiers feront sortir M. Manuel de la salle des séances, et qu'ils pourront, s'il en est besoin, se faire assister par la force armée. » M. Manuel ne bouge pas. — « L'ordre, dit-il, dont vous êtes porteur, est un ordre illégal, je n'y obtempérerai pas. » Le chef des huissiers, évidemment troublé, prie M. Manuel de ne pas l'obliger à employer la force armée, comme il en a reçu l'ordre ; mais M. Manuel répète qu'il est résolu à ne céder qu'à la violence, et le chef des huissiers sort de la salle. Bientôt on le voit rentrer, assisté de douze gardes nationaux et d'un piquet de vétérans.

Pendant cette scène étrange, les bancs de la droite s'étaient à peu près remplis, et dans la salle, comme dans les tribunes, l'anxiété était au comble. A la vue des gardes nationaux, il y eut sur les bancs, jusqu'alors silencieux de la gauche, une violente explosion de murmures. « Quoi, s'écria M. de Lafayette, la garde nationale pour exécuter un pareil ordre ! — C'est déshonorer la garde nationale ; laissez faire cette besogne-là à la troupe de ligne ! » s'écrièrent MM. Casimir Périer, Laffitte, de Chauvelin, Labbey de Pompières, de Girardin et une foule d'autres membres. Intimidé par cette manifestation, l'officier de vétérans, commandant le poste, annonça qu'il allait en référer au président, et se retira ; mais il reparut, quelques minutes après, porteur de l'ordre formel d'employer la force, si cela était nécessaire. A la requête de M. Manuel, lecture de cet ordre lui est donnée : « Eh bien, dit-il, exécutez votre ordre ; car je ne sortirai que quand j'y serai contraint. » L'officier du poste, se tournant vers le sergent de la garde nationale, qui commande le peloton, lui ordonne alors d'avancer et de faire son devoir.

« Qu'on fasse entrer la gendarmerie, s'écrient une foule de membres de la gauche. — La garde nationale ne se souillera pas en portant la main sur un représentant du peuple ! »



Le sergent et les gardes nationaux restent immobiles, et c'est inutilement que l'ordre est renouvelé. Sur les bancs de la gauche, et même dans quelques tribunes publiques, éclatent aussitôt les applaudissements les plus bruyants auxquels se mêle le cri plusieurs fois répété de : « Vive la garde nationale ! » — « Honneur à la garde nationale, s'écrie le général Foy, elle vient de se couvrir de gloire ! » Et au milieu du groupe des députés de la gauche, on remarque le général Lafayette qui donne à sa milice favorite les marques de l'approbation la plus chaleureuse. Enfin, un piquet de gendarmerie, le colonel de Foucauld en tête, entre dans l'enceinte, ferme les issues des premières banquettes de la gauche, et somme M. Manuel de sortir, au nom de la loi. « Ce n'est pas au nom de la loi, s'écrie la gauche ; c'est en violation de la loi. — Ordonnez donc le pas de charge, comme au 18 brumaire. » M. de Foucauld ajoute, « que la gendarmerie n'est venue que pour seconder les efforts de la garde nationale. » A ce mot, la gauche se soulève de nouveau. « La garde nationale n'a fait aucun effort ; elle a refusé d'être complice de votre attentat ; laissez-lui sa gloire. — Je viens, dit M. de Foucauld, de faire une première sommation, j'en fais une seconde. — Je ne céderai pas plus, répond M. Manuel, à la seconde qu'à la première. Employez la force. — Gendarmes, dit alors M. de Foucauld, exécutez vos ordres ; empoignez M. Manuel. » Et les gendarmes, dirigés par leur chef, montent au banc où siège M. Manuel, et le saisissent, au milieu des cris d'indignation des membres de la gauche qui demandent qu'on les arrête tous avec lui.

M. Manuel avait accompli sa promesse ; il n'avait cédé qu'à la force, et tenu au collet par deux gendarmes, il se laissa emmener sans résistance. La gauche tout entière le suivit, jusqu'à la cour d'honneur, où il monta en voiture avec MM. Dupont (de l'Eure) et Gévaudan. Le président rentra ensuite, et annonça que la séance était reprise. Un seul dé-

puté de la gauche, le général Sébastiani, siégeait encore à sa place ordinaire. Les députés du centre gauche étaient restés dans la salle; mais groupés autour de MM. Royer-Collard, Delessert, de Sainte-Aulaire, ils paraissaient consternés. La droite et surtout, l'extrême droite étaient triomphantes; les ministres semblaient troublés et soucieux. Après un discours de M. Ricard (du Gard) en faveur du projet de loi des cent millions, le président appela à la tribune le général Sébastiani qui refusa de prendre la parole. « J'éprouve, dit-il, une émotion trop vive, une douleur trop amère, une indignation trop profonde, pour pouvoir discuter froidement devant une chambre qui vient de commettre un attentat contre un de ses membres. » MM. Humblot Conté, d'Anthouard, Lefèvre-Gineau, Sapey, successivement appelés, ne répondirent point à l'appel ou déclarèrent qu'il leur était impossible de parler, et la discussion fut ajournée au lendemain.

En sortant de la séance, M. Manuel s'était rendu chez lui, escorté par un grand nombre de ses collègues, et quelques groupes s'étaient encore formés autour de la maison qu'il habitait. Mais ils se dissipèrent à la première sommation, et les députés de la gauche se réunirent, le soir, chez M. Gévaudan pour délibérer sur ce qu'ils avaient à faire. Le résultat de cette délibération fut connu le lendemain, 5 mars, à l'ouverture de la séance. Aussitôt après l'adoption du procès-verbal, le président annonça qu'une lettre signée par soixante-deux députés lui avait été adressée, et qu'à cette lettre était jointe une protestation contre les mesures dont M. Manuel avait été l'objet. La droite aussitôt s'opposa très-vivement à ce que la lecture en fût faite; et comme MM. Foy, de Chauvelin et plusieurs autres signataires disaient qu'il ne s'agissait pas d'une protestation, mais d'une déclaration, M. Dudon prétendit que c'était exactement la même chose, et rappela que l'Assemblée Constituante avait été jusqu'à déclarer que, quiconque protesterait contre une mesure de la majorité, serait censé avoir

abdiqué. « Eh! bien, cria la gauche, chassez-nous tous; déclarez-nous indignes; rappelez vos gendarmes. »

Après M. Dudon, dont les paroles toujours injurieuses avaient amené un grand désordre, le général Foy monta à la tribune, et soutint que rien, ni dans la Charte, ni dans le règlement, ne défendait les protestations ou déclarations d'une fraction de la Chambre, si peu nombreuse qu'elle fût. Il s'agissait d'ailleurs de la sainteté de la Charte, et dans une circonstance aussi solennelle, aussi terrible, il n'était pas possible que la majorité repoussât la minorité par un injuste dédain. « Non, dit-il, vous n'avez pas ce droit. La minorité a aussi les siens. Ils sont écrits dans la Charte; ils sont écrits dans le cœur de tous les Français; ils sont écrits dans le cœur de cette brave garde nationale qui a donné, hier, un si noble exemple de respect pour la représentation nationale. (*Violents murmures à droite*). Non, messieurs, la Charte n'est pas perdue, la liberté ne périra pas, lorsque mon pays renferme de tels citoyens. » (*Bravos à gauche. — Voix nombreuses à droite : L'ordre du jour! — M. Demarçay debout et avec feu : « M. le président! prenez garde au jour de la justice; il viendra. » — A droite : A l'ordre!*)

L'ordre du jour sur la déclaration des soixante-deux députés fut enfin adopté, au milieu d'un grand tumulte, et la gauche entière sortit de la salle en adressant au côté droit et au président de violentes interpellations. La clôture fut alors prononcée, et M. de Martignac fit un résumé habile et impartial de la discussion. Puis, les articles du projet de loi furent successivement mis aux voix et adoptés, la gauche étant absente et le centre gauche s'abstenant de voter. Trois députés seulement, MM. Duvergier de Hauranne, Hay et Delacroix-Frainville, se levèrent contre les articles. Enfin, la loi, au scrutin secret, obtint deux cent dix-neuf voix contre dix-neuf. Le lendemain, la loi des vétérans passait à la même majorité, sans autre incident qu'une déclamation banale de M. de



Marcellus contre la révolution, et une apologie de Ferdinand VII « dont le seul tort, selon M. Clausel de Coussergues, était d'être trop confiant et trop doux. »

La déclaration dont la Chambre avait refusé d'entendre la lecture ne fut point publiée par les journaux ; mais elle circula, et l'on comprit que la Chambre n'eût pas voulu se laisser dire en face « qu'elle avait commis un acte attentatoire à la Charte, porté atteinte à la représentation nationale, violé, dans la personne d'un député, les garanties assurées à tous, et que, par cet acte, elle était sortie de la sphère légale et des limites de son mandat. » — La protestation se terminait ainsi :

« Considérant la résolution prise, hier, 5 mars 1825, contre notre collègue, comme le premier pas d'une faction pour se mettre violemment au-dessus de toutes les formes, et pour briser tous les freins que notre pacte fondamental lui avait imposés ;

« Convaincus que ce premier pas n'est que le prélude du système qui conduit la France à entreprendre une guerre injuste au dehors, pour couronner au dedans la contre-révolution, et pour ouvrir notre territoire à l'occupation étrangère ;

« Ne voulant pas nous rendre complices des malheurs que cette faction peut attirer sur notre patrie ;

« Nous protestons contre toutes les mesures illégales et inconstitutionnelles prises, dans ces derniers jours, pour l'exclusion de M. Manuel, député de la Vendée, et contre la violence avec laquelle il a été arraché de la Chambre des députés. »

On remarqua que les soixante-deux signataires de cette énergique protestation appartenaient presque tous au côté gauche proprement dit, et qu'un membre du centre gauche seulement, M. Delessert, avait joint son nom à celui de ses collègues. Le centre gauche ne jugeait pas moins sévèrement

que la gauche l'acte qui venait de se commettre, et il était disposé à signer la protestation, pourvu que les termes en fussent modérés. Elle lui parut trop vive, et il s'abstint. Ce ne fut pas le seul point où les deux fractions de l'opposition libérale tinrent une conduite différente. Les députés de la gauche avaient résolu qu'ils ne rentreraient dans la Chambre qu'avec leur collègue, M. Manuel ; les députés du centre gauche résolurent qu'ils assisteraient aux séances, mais sans prendre aucune part aux délibérations. C'était un terme moyen mal imaginé et qui n'avait aucun avantage. Quant à la résolution plus nette, plus logique de la gauche, l'effet en fut moindre qu'on ne l'avait supposé, et elle ne fut pas généralement approuvée.

Il faut reconnaître que, dans la situation où se trouvait la France, cette conduite de la gauche pouvait se défendre par d'assez bonnes raisons. A vrai dire, le vote du crédit de cent millions terminait la session, et l'on devait espérer que la retraite, pour une telle cause, de presque tous les députés que la France libérale regardait comme ses chefs, produirait sur l'opinion publique une impression forte et durable. De plus, il ne paraissait pas impolitique de laisser, pendant deux mois, la droite et l'extrême droite en face l'une de l'autre, et de mettre le ministère aux prises avec MM. de la Bourdonnaie et Delalot. Enfin, on ne doit pas oublier que la dissolution de la Chambre n'était pas prévue alors, et que la rentrée de la gauche tout entière, M. Manuel en tête, au commencement de la session suivante, pouvait être d'un grand effet. Mais si spécieuses que pussent être ces considérations, elles auraient dû céder à des considérations plus fortes. C'est d'abord une grave question de savoir si, en principe, le député, investi d'un mandat par les électeurs, a le droit d'en suspendre l'exercice par une absence volontaire, non suivie de sa démission. Mais en supposant même que ce droit existe pour chaque député individuellement, il ne saurait exister pour un parti tout entier.

Le rôle de l'opposition est de contrôler, de contredire, de résister, et, si elle manque à ce devoir, elle semble dire ou qu'elle a perdu toute confiance dans l'efficacité de la discussion, ou que les circonstances lui paraissent tellement graves qu'elle n'ose plus les affronter. Dans le premier cas, elle prononce contre le gouvernement représentatif lui-même une condamnation implicite; dans le second, elle livre sans combat au parti dominant tous les intérêts qu'elle est appelée à défendre. A ce compte, les hommes courageux qui, au péril de leur vie, luttèrent, en 1793, contre la tyrannie d'une majorité violente, auraient dû quitter la Convention et aller attendre, dans la retraite, qu'un événement extérieur vint les en tirer ou que les passions se calmassent.

Ce ne fut pourtant ni le découragement, ni la crainte qui, en 1823, déterminèrent l'abstention de la gauche. Malgré ses récents mécomptes, elle était toujours pleine de confiance, et si passionnée que fût la majorité, elle ne pouvait pas en avoir peur. Mais, depuis quelque temps, elle était dominée par cette idée funeste qu'une grande crise révolutionnaire était inévitable, et que, soit par la défection de l'armée, soit par les lenteurs et les échecs de la guerre, le gouvernement de la Restauration périrait, ou du moins serait forcé de changer de système. Et cette conviction n'était pas celle de la gauche seulement. Elle avait gagné le centre gauche, et jusqu'à une grande portion de l'ancien parti Richelieu. M. de Talleyrand croyait à la crise et ne s'en affligeait pas. M. Pasquier s'y attendait, tout en la déplorant.

Le jour où elle se retira en masse, la gauche crut donc aider au mouvement extérieur, et faire un acte d'une hardiesse offensive. Voilà l'illusion qui lui fit abandonner le terrain des discussions légales où, malgré son infériorité numérique, elle pouvait encore lutter avec grand avantage pour la cause libérale. C'était ajouter à ses fautes anté-



rieures une faute plus grave encore, et préparer à ses adversaires, si ses prévisions étaient trompées, le plus éclatant des triomphes.

Dans le premier moment pourtant, les journaux royalistes ne parurent qu'à demi contents. Ils disaient bien « que la gauche s'était couverte de ridicule, et que Paris avait ri, de bon cœur, de la jonglerie Manuel ; » mais, au fond, l'avenir les inquiétait, et ils se plaignaient de l'attitude équivoque des ministres « qui n'avaient rien fait pour mettre fin aux troubles de la rue, rien pour empêcher les publications des amis de M. Manuel, rien pour prévenir l'accueil triomphal qu'on lui promettait déjà à l'ouverture de la session prochaine. » En définitive, les royalistes avaient remporté une *demi-victoire* ; mais, dans le système ministériel, une victoire entière était impossible. Le *Drapeau-Blanc* s'en prenait même au président, M. Ravez, qui pendant les dernières séances, « avait marché de faiblesse en faiblesse. »

Quand, d'ailleurs, les journaux royalistes parlaient de l'indifférence de Paris, ils se trompaient ou voulaient tromper leurs lecteurs. L'émotion au contraire était grande, et l'expulsion de M. Manuel occupait tout le monde. Dans quelques salons, sans doute, on se réjouissait ; partout ailleurs, on s'affligeait, et l'on se demandait quelles seraient les conséquences d'un acte pareil ? Les citoyens les plus notables, comme les plus obscurs, venaient en foule s'inscrire à la porte de M. Manuel, et chaque jour, des députations, des adresses lui apportaient des félicitations et des encouragements. Le sergent qui avait refusé de le saisir était un passementier de la rue aux Fers, nommé Mercier. Il devint un personnage historique, surtout quand il eut été rayé des contrôles de la garde nationale, par une ordonnance du roi ; et non-seulement à Paris, mais sur plusieurs points de la France, il s'ouvrit des souscriptions pour lui offrir des bijoux, des pièces d'argenterie et jusqu'à un fusil d'honneur. De plus, sur tous les étalages des

marchands d'estampes, on voyait son portrait à côté de celui de M. Manuel.

Entre les journaux royalistes approuvant l'exclusion, injuriant la gauche, engageant la droite à continuer la glorieuse campagne qu'elle venait de commencer, et les journaux libéraux comparant la journée du 4 mars à celle du 31 mai et du 18 fructidor, défendant la gauche, blâmant la droite, il était un journal qui, depuis le commencement jusqu'à la fin de ces orageuses séances, ne s'était pas permis une seule réflexion et qui parla seulement, le 7 mars, quand tout était consommé. Ce journal, le *Journal des Débats*, justifia la conduite de la Chambre, reprocha aux députés qui s'étaient retirés d'avoir établi une sorte de solidarité entre eux et un député *déclaré coupable*, approuva les ministres de s'être abstenus, félicita le président de la Chambre de sa courageuse impartialité, et avertit M. Manuel qu'il n'obtiendrait pas les honneurs de la persécution et qu'il vivrait en paix, jusqu'au jour où la prochaine session le ramènerait dans la Chambre. Par le ton de cet article, il était aisé de juger que les directeurs du *Journal des Débats*, dans leur for intérieur, regrettaient la mesure prise contre M. Manuel. Exprimaient-ils en cela l'avis des ministres ? On serait tenté de le croire, si la correspondance de M. de Chateaubriand avec M. de Marcellus ne donnait une impression contraire. « L'effet de mon discours ici, écrivait-il, passe toute croyance, même parmi les libéraux... Le gouvernement en est devenu cent fois plus fort. Il a précipité Manuel et son parti dans cette scène dont tout le monde rit ici. — Vous aurez vu, écrivait-il encore, toute la farce de nos libéraux ! Ils en sont bien honteux. Ils n'ont pas pu, à propos de Manuel, amener quatre Savoyards. »

Voilà comment l'auteur de la *Monarchie selon la Charte*, le ministre constitutionnel par excellence, appréciait un acte dont les constitutionnels les plus modérés étaient profondément affligés, et que nul royaliste, aujourd'hui, n'oserait

défendre! Nous avons tout lieu de croire que M. de Villèle ne partageait pas ces honteux sentiments; mais il eut un tort grave, celui de céder aux violences de son parti. Non-seulement par cette faiblesse, il laissait la majorité commettre une grande injustice, mais il donnait à son adversaire le plus dangereux, M. de la Bourdonnaie, l'occasion de se poser comme le chef de cette majorité, et de la conduire au combat. En outre, en s'opposant à l'exclusion de M. Manuel, il eût évité l'incident grave du sergent Mercier, et la discussion plus grave encore qui en fut la suite. Jusqu'à quel point la garde nationale est-elle tenue d'obéir aux ordres qu'elle reçoit? Telle est la question qui, pendant plusieurs jours, fut débattue avec une grande vivacité. D'une part, le *Moniteur* et les journaux royalistes publiaient des ordres du jour où des colonels de la garde nationale déploraient l'acte d'insubordination dont un sergent s'était rendu coupable, et établissaient la doctrine de l'obéissance passive. D'autre part, à ces ordres du jour, M. de Lafayette répondait par une lettre où il soutenait une doctrine toute contraire; des gardes nationaux protestaient et M. Benjamin Constant demandait si, dans le cas où le président de la Chambre donnerait l'ordre d'arrêter un ministre, celui qui recevrait cet ordre serait tenu d'obéir. Puis, on citait le bill des droits, on fouillait dans les précédents anglais, et l'on établissait victorieusement que, dans tout pays libre, l'obéissance, non-seulement de la garde nationale, mais de l'armée, a des bornes, et que la représentation nationale n'est pas moins inviolable que le trône. Ainsi, l'opinion publique se trouvait saisie d'une des questions les plus délicates qu'il y ait dans l'ordre politique, d'une question que tout gouvernement sage doit tenir dans l'ombre, autant que cela lui est possible.

La question de l'expulsion de M. Manuel avait fait oublier, pendant quelques jours, la question de la paix et de la guerre; chacun, d'ailleurs, la regardait comme résolue, et



dans les derniers jours de février, une grande mascarade, représentant les funérailles du commerce, avait eü lieu dans la ville de Lyon, non sans exciter quelques désordres. Un seul point restait douteux, celui du parti que prendrait l'Angleterre. Bien loin de se calmer, l'exaspération populaire augmentait chaque jour, dans ce pays, et l'on venait d'en avoir une preuve évidente dans l'accueil triomphal fait au duc de San-Lorenzo, ex-ambassadeur d'Espagne à Paris. De vifs applaudissements avaient signalé son débarquement à Douvres, et de Douvres à Londres, la population s'était portée sur son passage avec un empressement remarquable. A quelque distance de la grande ville, il trouva une foule immense qui ne borna pas son enthousiasme à l'applaudir, mais qui détela ses chevaux et le traîna triomphalement jusqu'à son hôtel. Et comme le cortège passait devant la demeure du ministre de France, Portland-Place, la foule s'arrêta sous les fenêtres de son hôtel dont les vitres furent cassées, et la façade couverte de boue. Quelques jours après, le 7 mars, un grand diner était offert aux ministres d'Espagne et de Portugal, ainsi qu'au duc de San-Lorenzo, dans la grande taverne de la cité de Londres, et des toasts étaient portés, par des personnages considérables, à la nation espagnole et à son indépendance. Quatre cents personnes à peu près assistaient à ce banquet, présidé par sir William Bentinck, et où l'on comptait, non-seulement un grand nombre de pairs et de membres de la chambre des communes, mais un frère du roi, le duc de Sussex qui, malgré la difficulté de sa situation, voulut prononcer aussi quelques paroles.

Tel était l'état des esprits, à Londres, quand arrivèrent presque à la fois le discours de M. de Chateaubriand et la nouvelle de l'expulsion de M. Manuel. Le discours de M. de Chateaubriand, fort admiré par les ambassadeurs de Russie, d'Autriche et de Prusse, ne pouvait obtenir le même succès auprès des hommes politiques de l'Angleterre. Néanmoins, il

ne fit pas mauvais effet ; en revanche, il n'y eut qu'une opinion, même chez les conservateurs les plus ardents, sur la mesure prise contre M. Manuel, et M. de Marcellus ne put faire comprendre à personne la conduite de la Chambre et du gouvernement. « Les ministres, écrivait M. de Marcellus, ont unanimement condamné l'intervention des gendarmes, et plus encore l'imprudence de la Chambre des députés qui expose aux harangues de M. de Lafayette une garde nationale douteuse. Tout ce que, pour vous obéir, j'ai pu faire insérer, sur ce point, dans les journaux britanniques, sera inutile et ne redressera pas l'opinion. Ceci touche à la représentation nationale, aux libertés parlementaires, et ces deux intérêts sont réglés et respectés, ici, depuis trop longtemps, pour que je puisse parvenir à rectifier même les préjugés qui s'y rattachent. » M. Canning surtout s'exprimait avec une grande vivacité, et déclarait qu'il n'y avait point à compter sur la durée d'une majorité si violente.

Malgré tout cela, M. de Marcellus persistait à croire que l'Angleterre resterait neutre, et que la majorité du conseil résisterait toujours aux penchants belliqueux de M. Canning. Il savait de bonne source que, « dans un conseil secret, tenu le 26 février, M. Canning avait prétendu qu'on ne pouvait lutter contre l'opinion générale, laquelle demandait expressément que l'Espagne fût secourue. Mais M. Peel s'y était opposé, et il l'avait emporté. » A Paris, on était donc assez rassuré, et on s'occupait activement des préparatifs de la prochaine campagne. Ainsi qu'on l'a vu, par la lettre de M. de Marcellus, M. de Chateaubriand était enivré de son succès, et se regardait comme le maître du ministère. Aussi était-il disposé à soustraire au contrôle du président du conseil, les instructions politiques émanées de son ministère. Mais, ni M. de Villèle, ni Louis XVIII ne le trouvaient bon, et, le 8 mars, M. de Villèle lui porta l'ordre formel du roi « de ne présenter aucun travail qui n'eût été préparé d'accord avec le pré-

sident du conseil et approuvé en conseil des ministres <sup>1</sup>. »

C'était une grande marque de méfiance. Ce ne fut pourtant pas la seule, et le jour même où le prince généralissime recevait ses instructions, il fut autorisé par le roi à ne correspondre qu'avec M. de Villèle. Bien que Louis XVIII n'aimât pas M. de Chateaubriand, il pouvait se laisser quelquefois séduire par le charme de sa conversation ; mais, entre le bon sens un peu vulgaire du duc d'Angoulême et l'esprit brillant de l'auteur des *Martyrs*, la dissonance était trop forte pour qu'il leur fût possible même de se comprendre.

M. de Chateaubriand ne cachait pas son mécontentement, et, de temps en temps, certains journaux royalistes reprenaient leurs vieux griefs contre M. de Villèle, et annonçaient mystérieusement la venue prochaine d'un nouveau ministère dont M. de Chateaubriand serait le chef. Le *Journal des Débats*, au contraire, peu de jours après la dénonciation de M. de la Bourdonnaie, avait publié un grand manifeste en faveur de MM. de Villèle et Corbière, « élevés au ministère, non par la faveur, mais par leur sagesse et leur talent, » et contre les royalistes (en petit nombre) « qui les attaquaient avec une violence que se reprocheraient les plus fougueux révolutionnaires. — Ce n'est point, disaient les *Débats*, la conscience qui est trompée, c'est l'ambition qui a été déçue et qui exhale son dépit en plaintes amères... » D'un autre côté, la *Foudre*, naguère si violente, s'était convertie, du jour au lendemain, et confondait, dans une admiration commune, « la sagesse des mesures prises par le gouvernement, et l'éloquence courageuse des ministres. » Malheureusement, ni la *Quotidienne*, ni le *Drapeau-Blanc* n'avaient été, comme la *Foudre*, touchés de la grâce ministérielle, et c'était un sujet de souci non-seulement pour les ministres, mais pour Monsieur, alors en bonne intelligence avec eux. « J'ai vu Capelle ce

<sup>1</sup> Journal de M. de Villèle.



soir, écrivait Monsieur, le 6 mars, et je lui ai parlé avec force sur le détestable esprit des journaux et sur la nécessité de s'en emparer. Il m'a assuré qu'il y faisait tout ce qu'il pouvait, mais que notre ami Corbière avait besoin d'être poussé à cet égard. » Quelques jours après, le *Drapeau-Blanc* annonçait que le ministère avait supprimé les pensions que plusieurs de ses rédacteurs tenaient de la munificence royale. « Mais, ajoutait-il, ils les auraient conservées s'ils avaient voulu vendre leur plume. » Pour cette fois, la tentative, conseillée par Monsieur, avait échoué ; mais elle se renouvela et on verra plus tard ce qu'il en advint.

Les deux projets de loi votés par la Chambre des députés avaient été portés à la Chambre des pairs, et furent mis en discussion, le 14 mars. Le premier de ces projets fut habilement et fortement combattu par le maréchal Jourdan d'abord, puis par M. de Barante qui, examinant successivement tous les motifs allégués pour justifier la guerre, n'en trouvait pas un qui fût sérieux. Il ne suffisait pas d'ailleurs de remporter la victoire ; il faudrait ensuite établir un régime durable. Sur qui s'appuierait-on ? serait-ce sur cette armée de la Foi qui, chassée des forteresses qu'elle avait surprises, s'était livrée, dans sa fuite même, à d'ignobles désordres ? Il resterait donc l'occupation militaire, c'est-à-dire une énorme dépense d'hommes et d'argent. De là, un mécontentement général en France, la révolte peut-être, et pour l'étouffer, la suspension des libertés publiques. Puis, en dernier lieu, l'intervention étrangère, en vertu des mêmes principes que l'on invoquait aujourd'hui.

Quand l'impression de ce discours fut demandée, M. de Rougé s'y opposa, à moins que l'orateur ne consentit à adoucir les passages relatifs à l'armée de la Foi. Mais M. Molé fit remarquer que l'impression d'un discours n'impliquait point l'approbation des faits ou des doctrines qu'il renfermait, et la Chambre passa outre.

Les défenseurs du projet furent le duc de Narbonne qui attaqua avec violence l'Espagne révolutionnaire, M. de Saint-Roman qui se perdit dans une longue dissertation sur le droit d'intervention et sur le dogme corrupteur de la souveraineté du peuple, enfin, M. de Polignac qui eut du moins le mérite de poser nettement la question : « La France, demanda-t-il, peut-elle rester spectatrice indifférente du combat engagé entre l'ordre et l'anarchie, entre la fidélité et la révolte? Non, certainement.... Il faut que la civilisation succombe ou que la révolution espagnole recule. »

M. de Broglie accepta le débat sur ce terrain et y trouva l'occasion d'un des plus beaux discours qui aient honoré la tribune française. Il constata d'abord que l'on ne prétendait plus qu'il fût interdit de discuter sur la justice et l'utilité de la guerre. Puis, examinant la question sous ses aspects divers, il passa en revue les arguments métaphysiques, politiques, commerciaux qui avaient été produits en faveur de la guerre, et il démontra que tout, dans ces arguments, était chimère, supposition, invention. Un seul orateur, le prince de Polignac, avait dit le vrai mot de la discussion : « L'ordre social est ébranlé, il faut le raffermir; l'hydre des révolutions relève une de ses têtes, il faut l'abattre à l'instant. » Voilà quel était, d'après M. de Polignac, le motif de la guerre. C'était donc une véritable croisade que la France devait entreprendre, c'était une guerre de principe qu'elle devait faire. Or, ce principe pour lequel la France devait verser son sang, quel était-il? « Ce principe, disait M. de Broglie, le voici : entrevu de très-bonne heure, lors même de la formation de la Sainte-Alliance, par des esprits clairvoyants, il a été déposé par elle dans la circulaire de Laybach, et mis à exécution, en son nom, sur Naples et sur le Piémont. Reproduit sans doute au congrès de Vérone, il a été recueilli par les ministres qui l'ont placé dans la bouche de leur auguste maître, à l'ouverture de la session.

« Le voici, dis-je, dépouillé du langage emphatique et doucereux qui l'enveloppe... Toute révolution, quelle qu'elle soit, est, non-seulement un désordre à l'égard du gouvernement qui la subit, mais un attentat contre la civilisation en général. — Tout peuple qui revendique des droits, une liberté que son gouvernement lui refuse, est un peuple de forbans qui doit être mis au ban de l'Europe. — Les constitutions n'ont de source légitime que le pouvoir absolu. — Le pouvoir absolu les donne, quand il lui plaît, telles qu'il lui plaît. — S'il n'en donne point, les peuples n'en auront point. Tout gouvernement, issu d'une révolution, est un monstre qu'il faut étouffer quand on le peut...

« Ce n'est pas tout. Envers un gouvernement, né d'une révolution, il n'est aucune obligation qu'on doive regarder comme sacrée. Un souverain qui prête serment à une constitution qu'il n'a pas faite, des gouvernements étrangers qui, volontairement, librement, se sont établis en rapport avec ce gouvernement, ne sont pas liés par la foi des traités. Aucun engagement ne prévaut. Aucun laps de temps ne prescrit. »

M. de Broglie s'étonnait que l'on osât produire une telle doctrine, en France, au dix-neuvième siècle, en présence des enseignements de l'histoire. Tout était-il donc changé, et le droit de résistance à la tyrannie avait-il disparu de la terre ?

« Messieurs, disait-il, c'est avec un profond regret que je prononce ces paroles. Je sais que je marche sur des charbons ardents. Autant qu'un autre, d'ailleurs, je sais que ce droit délicat et terrible qui sommeille au pied de toutes les institutions humaines, comme leur triste et dernière garantie, ne doit pas être invoqué légèrement; autant qu'un autre, je sais que, surtout à l'issue des grandes commotions politiques, la prudence conseille de n'en pas frapper incessamment l'oreille des peuples et de le laisser enseveli sous un



voile que la nécessité seule ait le droit de soulever. Je suis prêt, pour ma part, à me conformer aux conseils de la prudence; je suis prêt à me taire; mais, c'est à cette condition pourtant, qu'on ne voudra pas me contraindre à proclamer qu'un tel droit n'existe pas; c'est à cette condition, qu'on ne prétendra pas me contraindre à approuver par mes paroles, à tolérer par mon silence, à sceller du sang de mes concitoyens, des maximes de pure servitude. Car, enfin, ce droit de compter sur soi-même, et de mesurer son obéissance sur la justice, la loi et la raison; ce droit de vivre et d'en être digne, c'est notre patrimoine à tous; c'est l'apanage de l'homme qui est sorti libre et intelligent des mains de son créateur; c'est parce qu'il existe imprescriptible, inexpugnable au dedans de chacun de nous, qu'il existe collectivement dans les sociétés; l'honneur de notre espèce en dépend. Les plus beaux souvenirs de la race humaine se rattachent à ces époques glorieuses où les peuples qui ont civilisé le monde, et qui n'ont point consenti de passer sur cette terre en s'ignorant eux-mêmes, et comme des instruments inertes dans les mains de la Providence, ont brisé leurs fers, attesté leur grandeur morale et laissé à la postérité de magnifiques exemples de liberté et de vertu. Les plus belles pages de l'histoire sont consacrées à célébrer ces généreux citoyens qui ont affranchi leur pays. Et lorsque des hauteurs où cette pensée nous transporte, on abaisse ses yeux sur l'état actuel de l'Europe; lorsqu'on songe que ce sont ces mêmes cabinets que nous avons vus pendant trente ans, si complaisants envers tous les gouvernements nés de notre révolution, qui ont successivement traité avec la Convention, recherché l'amitié du Directoire, brigué l'alliance du devastateur du monde; lorsque l'on songe que ce sont ces mêmes ministres que nous avons vus si empressés aux conférences d'Erfurth, qui viennent maintenant, gravement, de leur souveraine science et pleine autorité, flétrir

de noms injurieux la cause pour laquelle Hampden est mort au champ d'honneur, et lord Russell sur l'échafaud, en vérité, le sang monte au visage ; on est tenté de se demander : Qui sont-ils, enfin, ceux qui prétendent détruire ainsi, d'un trait de plume, nos vieilles admirations, les enseignements donnés à notre jeunesse, et jusqu'aux notions du beau et du juste ? A quel titre oseraient-ils nous dire, comme le pontife du Très-Haut disait au Sicambre qui s'est assis le premier sur le trône des Gaules : Brûle ce que tu as adoré, adore ce que tu as brûlé ? »

Voilà le langage qui pouvait être tenu à la Chambre des pairs, en pleine restauration, sans que la Chambre se soulevât et sans que le président intervint !

M. de Broglie ne s'arrêtait pas là, et à ceux qui parlaient de l'état anarchique de l'Espagne, il répondait que cet état existait longtemps avant la Révolution de 1820. Les assassinats juridiques ou sans jugement, s'il était vrai qu'il y en eût aujourd'hui, ne dataient pas de 1820. Le pouvoir absolu ne les épargnait pas. Et pourtant, on ne proposait pas d'intervention en Espagne. « Messieurs, dit en finissant M. de Broglie, cette conduite est la condamnation de la guerre qu'on nous propose. Qu'on ne dise pas, dans la postérité, que le gouvernement français, indifférent aux crimes que le despotisme commet de sang-froid, ne s'indigne que des excès et des désordres qui accompagnent les efforts tentés au nom de la liberté. »

Deux membres considérables du parti royaliste, le duc de Fitzjames et M. de Chateaubriand, entreprirent de réfuter ce discours, mais sans en détruire l'effet. M. de Fitzjames avoua qu'il avait été d'abord partisan de la paix ; les derniers événements et la discussion de l'Adresse avaient dessillé ses yeux. Il n'était point vrai que cette guerre fût celle du pouvoir absolu contre la liberté ; c'était, au contraire, la guerre de la liberté contre le pouvoir absolu des révolutions. Où

voyait-on, en effet, la liberté en Espagne? Depuis trois ans, elle était morte dans ce malheureux pays, et jamais elle ne ressusciterait par les mains des révolutionnaires. Quant au droit de résistance invoqué par le duc de Broglie, M. de Fitzjames lui donnait son véritable nom et l'appelait le droit de révolte. « Non, disait-il, le droit de révolte n'est pas justifiable ; je le dis autant dans l'intérêt des peuples que dans celui des rois. Je n'aime pas plus la tyrannie que le noble pair ; mais je sais que la révolte, aussi bien que la tyrannie, n'est que l'abus du droit de la force, avec cette différence que, sous un roi, la tyrannie est viagère, et c'est là le premier bien de la légitimité. Le tyran passe, les lois restent ; l'État n'est pas ébranlé, et le peuple respire sous un nouveau règne.... Les tyrans, grâce à Dieu, sont une exception dans l'ordre moral, comme les mauvais pères dans l'ordre de la nature. »

M. de Chateaubriand répondit d'abord au maréchal Jourdan et à M. de Barante ; mais ce fut surtout à M. de Broglie qu'il s'attacha. « Le noble duc, dit-il, s'élève contre ce principe qu'aux rois seuls appartient le droit de donner des institutions aux peuples, d'où il conclut que les rois peuvent changer ce qu'ils avaient donné, ou ne rien donner du tout, selon leur bon plaisir. Mais il ne voit pas qu'on peut rétorquer l'argument, et que, si le peuple est souverain, il peut à son tour changer, le lendemain, ce qu'il a fait la veille, et même livrer sa liberté et sa souveraineté à un roi, comme cela est arrivé. Si le noble pair eût été moins préoccupé, il aurait vu que deux principes régissent tout l'ordre social : La souveraineté des rois pour les monarchies, la souveraineté des nations pour les républiques. Dites, dans une monarchie, que le peuple est souverain, et tout est détruit. Dites, dans une république, que la souveraineté réside dans la royauté, et tout est perdu. »

C'était là une singulière logomachie, et M. de Chateau-



briand eût été fort embarrassé, si on lui eût demandé dans quelle catégorie il plaçait la monarchie constitutionnelle, dans la catégorie des monarchies ou dans celle des républiques ? Mais M. de Chateaubriand voulait surtout répondre à la dernière partie du discours de M. de Broglie.

« Enfin, dit-il, le noble duc est arrivé au fameux principe caché, pour ainsi dire, au fond de son discours. Il a lui-même senti le danger de la doctrine qu'il allait émettre ; car il s'est enveloppé dans des précautions oratoires, de manière que, s'il n'avait pas eu la bonté de m'expliquer sa pensée, je l'aurais à peine comprise. Il nous a dit qu'en parlant du droit de résistance, il marchait sur des charbons ardents ; il s'est trompé d'expression, il a voulu dire sur des ruines.

« Il y a, messieurs, des mystères en politique, comme en religion. Prétendez-vous les expliquer ? Vous tombez dans des abîmes. Je crois être aussi indépendant d'esprit et de caractère que le noble duc ; je crois aimer autant que lui les libertés publiques, je hais les tyrans, je déteste l'oppression ; mais je soutiens que, discuter la doctrine de la résistance, c'est s'exposer à bouleverser le monde. Je soutiens qu'aucune société, même une société démocratique, ne peut exister avec ce principe. Qui fixera le point où la résistance doit commencer ? Si vous m'établissez juge de ce terrible droit, mes passions, mes préjugés, les bornes même de mon entendement me feront voir partout la tyrannie. Les lois me sembleront oppressives, quand elles arrêteront mes penchants, et je leur résisterai ; l'ordre de mes supérieurs me paraîtra arbitraire et je ne l'exécuterai pas. Si je résiste, on me résistera ; car le droit est égal pour tous. Tous les désordres, tous les malheurs, tous les crimes découleront de ce droit de révolte, et l'on arrivera à l'anarchie qui n'est qu'une grande résistance à tous les pouvoirs. »

Dans cette vigoureuse réponse, M. de Chateaubriand oubliait une chose, c'est que ce droit, toujours obscur, de résistance ou de révolte, on ne peut l'exercer qu'à ses risques et

périls, et que, par conséquent, on l'exerce rarement. Il avait pourtant raison de dire que, vraie ou fausse, la doctrine de la résistance est une de celles qu'il faut discuter le moins possible; mais qui avait soulevé la question? N'est-ce pas ceux qui, depuis trois ans, prétendaient mettre au ban de l'Europe toute révolution civile ou militaire, sans permettre même qu'on examinât si cette révolution était ou non légitime? M. de Chateaubriand était un de ces hommes, et il n'avait pas le droit de s'en prendre à ses adversaires du mal qu'il avait fait.

Le reste de la discussion eut peu d'importance, et le projet fut adopté par cent douze voix contre soixante-six. Deux jours après, M. Molé combattit le second projet de loi avec beaucoup de force et de talent. Il était évident, dit-il, que les ministres ne voulaient pas la guerre, quand ils laissaient détruire l'armée de la Foi, quand ils brisaient les armes des royalistes vaincus qui venaient chercher un refuge en France, quand, enfin, ils se séparaient du duc Mathieu de Montmorency. La voulaient-ils à présent? M. Molé en doutait. Ce n'était pas, en effet, avec le crédit de cent millions et le rappel des soldats libérés, au 31 décembre, qu'il était possible de la faire. Comment concilier l'importance de l'entreprise avec la médiocrité des moyens? On ne pouvait résoudre ce problème qu'en admettant que le ministère ne faisait pas ce qu'il voulait, ou qu'il ne disait pas ce qu'il pensait. Tout s'expliquait ainsi, et il était possible que tant d'alarmes, tant de menaces, tant de préparatifs n'eussent d'autre but que de conserver au ministère, pendant la session, la majorité dont il disposait. Après la session, il reviendrait à la paix.

Ce que disait M. Molé, bon nombre de royalistes le pensaient ou le craignaient, et son discours avait probablement pour but d'augmenter leurs soupçons. Néanmoins, les ministres ne répondirent pas, et ils laissèrent M. de Montalembert dé-

fendre le projet de loi, dans l'intérêt de l'influence française en Espagne. Selon lui, la révolution espagnole n'avait pas ce caractère menaçant, envahissant, qui aurait pu compromettre la sûreté de la France et lui donner le droit d'intervenir. « Mais, ajoutait-il, il est devenu clair pour moi, que le parti dominant dans les Cortès, aveuglé par ses passions, aveuglé par sa haine contre la France, cherchait à détruire, dans la Péninsule, notre alliance politique qui, depuis le traité d'Utrecht, est devenue le patrimoine de la couronne de France. Dès ce moment, mon opinion a été fixée. » C'était un argument nouveau qui, comme on le verra, devait avoir un grand retentissement en Angleterre. En définitive, la seconde loi passa à peu près à la même majorité que la première, et la veille du jour où finissait la campagne parlementaire, le duc d'Angoulême était parti pour commencer la campagne militaire.

Celle-ci offrait aussi beaucoup d'incertitudes et de dangers. L'armée de la Restauration allait être mise à une grande épreuve, et nul ne pouvait dire comment elle en sortirait. A Madrid, on espérait que l'ordre de passer les Pyrénées serait, pour elle, un signal de révolte; à Paris, on le craignait, et, dans cette crainte, on faisait des épurations qui, selon un témoin oculaire, « inspiraient presque autant de terreur que l'échafaud, au temps des Custine et des Houchard <sup>1</sup>. » Le parti dominant ne se contentait pas d'ailleurs de la simple obéissance; il voulait du dévouement, de l'enthousiasme, et, chaque jour, les aumôniers et les chefs de corps félicitaient les soldats de la noble et sainte mission qu'ils allaient remplir en Espagne. Or, excepté dans une classe d'officiers qui

<sup>1</sup> Si l'on veut se faire une idée complète de l'état de l'armée à cette époque, il faut lire, dans la *Revue française* de mai 1828, un article très-remarquable de M. Carrel sur la guerre d'Espagne. Il est impossible de mieux décrire et de mieux apprécier tout à la fois les sentiments et les dispositions qui régnaient alors dans l'armée.



représentaient à l'armée le parti de la cour et de l'émigration, cette mission déplaisait généralement, et dans les casernes, dans les bivouacs, partout où des soldats se trouvaient rassemblés, on entendait répéter, qu'il était dur d'aller se battre pour les moines contre la liberté. Quant au duc d'Angoulême, c'était, disait-on, un général d'église, plus propre à suivre les processions, un cierge à la main, qu'à conduire une armée.

Ce n'était donc point sans raison que, dans leurs rapports secrets, quelques colonels avertissaient le gouvernement qu'une portion considérable de l'armée voyait avec dégoût ceux dont elle allait devenir l'auxiliaire. Les excitations, d'ailleurs, ne manquaient pas. Des Français et des Italiens, réfugiés en Espagne, à la suite des derniers événements, commençaient à s'agiter, à se concerter, à s'organiser et à répandre, par-delà les frontières, des proclamations insurrectionnelles. A Paris aussi, les ennemis des Bourbons mettaient, dans l'armée, leur dernier espoir, et des réunions avaient lieu où des députés de la gauche, même parmi ceux qui n'avaient pas conspiré jusqu'alors, rêvaient un mouvement semblable au mouvement de Cadix, en 1820. Enfin, des brochures séditieuses étaient mystérieusement envoyées dans les lieux que l'armée occupait, et le poète national, Béranger, lançait une chanson intitulée : « *le Nouvel Ordre du Jour*, » dont chaque couplet se terminait par ces mots significatifs : « *Brav'soldats, demi-tour.* » En outre, des ouvertures étaient faites à quelques-uns des généraux investis de commandements, et ces ouvertures n'étaient pas toujours repoussées. Le président du conseil, leur disait-on, avoue que la France, en passant la frontière espagnole, doit servir d'avant-garde aux armées de la Sainte-Alliance, et personne n'ignore que de grands rassemblements de troupes se font en Russie. Pendant que l'armée française ira combattre la révolution espagnole, il est probable que les armées

de la coalition entrèrent en France, sous un prétexte quelconque, et qu'elles renverseront la Charte. Donc, en faisant *demi-tour*, selon l'expression de Béranger, l'armée française sauverait tout à la fois la liberté et l'indépendance nationale.

Tel était l'état des choses, quand, le 15 mars, le duc d'Angoulême quitta Paris avec son état-major. Cinq jours après, il était à Toulouse, d'où il alla visiter le corps d'armée destiné à occuper la Catalogne, sous les ordres du maréchal Moncey. A son attitude, comme à son langage, on vit bientôt qu'il ne partageait pas les folles passions de la cour, et qu'il arrivait avec la ferme intention d'être juste. On crut même remarquer qu'il était plus favorable aux officiers qui faisaient silencieusement leur devoir qu'à ceux qui se répandaient en invectives contre les Espagnols, et qu'il préférait le mérite aux titres de noblesse. L'armée prenait donc confiance en lui, et les craintes se dissipaient, quand un incident fort étrange faillit tout perdre.

Le 24 mars, moins de dix jours après le départ du duc d'Angoulême, Paris apprit, avec la plus grande surprise, que la veille, le roi avait signé une ordonnance qui nommait le duc de Bellune major-général de l'armée des Pyrénées, et que le maréchal était parti à deux heures du matin. Une autre ordonnance nommait le général Digeon ministre secrétaire d'État et lui confiait l'intérim du ministère de la guerre pendant l'absence du duc de Bellune. Tout naturellement, chacun se demanda quelle pouvait être la cause de cet événement, et pourquoi le général Guillemillot, récemment choisi par le duc d'Angoulême, se trouvait ainsi destitué ; mais, ni le *Moniteur*, ni les journaux royalistes ne s'expliquaient à cet égard, et chacun faisait ses conjectures. Selon les uns, les approvisionnements manquaient, et le ministre responsable voulait voir par ses yeux quel était le véritable état des choses. Selon les autres, une grave découverte donnait lieu de croire

qu'il y avait, dans l'armée, un complot tout prêt à éclater. Aux journaux libéraux qui mentionnaient timidement ces bruits divers, le *Moniteur* et les journaux royalistes opposaient, avec indignation, un énergique démenti. Prétendre que les approvisionnements manquaient, c'était accuser le plus capable, comme le plus fidèle des ministres. Supposer qu'il y eût un complot dans l'armée, c'était mettre en doute son inébranlable fidélité et la calomnier odieusement.

Ni l'un ni l'autre de ces bruits n'étaient pourtant sans fondement. Depuis l'exécution des sergents de la Rochelle, la charbonnerie était morte dans l'armée comme partout ailleurs ; mais les sentiments qui l'avaient inspirée vivaient encore, et, presque chaque jour, des officiers non employés et des jeunes gens, ennemis des Bourbons, se dirigeaient du côté de l'Espagne. Confiants dans le succès, ils dissimulaient peu leurs projets, et, le lendemain même du départ du duc d'Angoulême, on avait retenu pour eux plusieurs diligences tout entières. La police ne tarda pas à en être informée, et le 21, à quelques lieues de Paris, une diligence fut arrêtée et ramenée à la préfecture de police. Dans cette diligence se trouvaient le général Piat et plusieurs officiers, un ancien sous-officier, compromis dans l'affaire du 19 août, et, en outre, une caisse à l'adresse de M. de Lostende, premier aide de camp du général Guilleminot, laquelle contenait des aigles, des cocardes tricolores et des épaulettes d'officier général.

Si l'on en croit de graves témoignages contemporains, cette caisse avait été placée dans la diligence par les soins d'un commissaire central de la préfecture de police, dévoué, comme son chef, à la fraction la plus exaltée du parti royaliste<sup>1</sup>. C'était, croyait-on, un moyen presque infailible de perdre le général Guilleminot, et, pour un si grand service à la bonne cause, tous les moyens paraissaient bons.

<sup>1</sup> J'ai lieu de croire que cette version est celle que M. Pasquier a adoptée et consignée dans ses Mémoires inédits.



Ce serait faire injure à M. de Villèle et à ses collègues que de les supposer complices d'une machination aussi odieuse. On comprend donc le trouble de leur esprit quand, le 22, le directeur de la police, M. Franchet, leur annonça qu'une grande conspiration venait d'être découverte, et que, sur de graves indices, une instruction était commencée contre le premier aide de camp du major général. Ce jour-là, le duc de Bellune, indisposé, n'assistait pas au conseil, et ce fut en son absence que sa nomination fut décidée. A la vérité, il avait toujours ambitionné le poste de major général, et peut-être M. de Villèle n'était-il pas fâché de satisfaire le parti royaliste, tout en se débarrassant d'un collègue incommode. Quoi qu'il en soit, la résolution une fois prise, le maréchal en reçut avis dans la nuit du 22 au 25, et le 25 au matin, il était sur la route de Bayonne.

En même temps, M. de Villèle écrivait au duc d'Angoulême pour lui annoncer tout à la fois la saisie de la caisse, et le remplacement du général Guillemillot, « non, disait-il, qu'on eût conçu le moindre soupçon sur sa fidélité, mais parce que l'arrestation de son aide de camp devait porter un coup funeste à son autorité. » M. de Villèle ajoutait que Monsieur était de cet avis, et que Madame écrivait au duc dans le même sens<sup>1</sup>.

Pendant que ces choses se passaient à Paris, le duc d'Angoulême, rassuré sur la fidélité de l'armée, l'était beaucoup moins sur le moyen de la faire vivre. De toutes parts, en effet, des plaintes s'élevaient sur l'insuffisance des approvisionnements, et surtout des transports. C'est dans ces circonstances que l'arrestation subite de M. de Lostende vint jeter la

<sup>1</sup> Toute la correspondance du duc d'Angoulême avec M. de Villèle est entre les mains de la famille de M. de Villèle, et il m'a été permis d'en prendre connaissance. De toutes les communications que je dois à la confiance de mon ancien collègue, M. de Neuville, celle-ci est la plus précieuse, et j'en ferai un fréquent usage dans le récit qui va suivre.

consternation dans l'armée. A la première nouvelle de cet événement, le général Guillemainot, avant de savoir qu'il était lui-même remplacé, écrivit au ministre de la guerre pour se plaindre vivement de la mesure qui atteignait son aide de camp, et pour déclarer qu'il se refusait à exercer une surveillance particulière sur les officiers qu'il avait choisis. « Tous, disait-il, sont, comme moi, dévoués et pleins d'honneur. » Sur ces entrefaites, la lettre de M. de Villèle parvint au duc d'Angoulême qui s'en montra profondément offensé. « J'ai reçu hier votre lettre du 25, écrivait-il, le 27, à M. de Villèle, ainsi que celle du duc de Bellune. Sa nomination, comme major général, ne m'étonne pas ; car, depuis longtemps je savais qu'il y travaillait. » Le duc ajoutait que sa position avait entièrement changé et que, craignant de ne pouvoir plus être d'aucune utilité au service du roi, il priait les ministres de pourvoir à son remplacement. Il serait le 31 mars à Bayonne, et s'il ne recevait pas de nouveaux ordres, il se croirait obligé, dans les premiers jours d'avril, de remettre provisoirement le commandement de l'armée au duc de Bellune. « Mettez aux pieds du roi, disait-il en finissant, l'hommage de mon respect, de mon dévouement et de mes regrets de l'impossibilité où je crois me trouver de pouvoir le servir, ainsi que notre patrie, comme je l'aurais désiré. »

Quand cette lettre arriva à Paris, le 30 mars, les Tuileries et le pavillon Marsan furent consternés. On connaissait le duc d'Angoulême, et l'on savait qu'il ne revenait pas aisément sur ses résolutions. Il paraissait pourtant impossible de permettre qu'à la veille de passer la Bidassoa, l'héritier du trône quittât l'armée, surtout pour une telle cause. Aussi, le roi, les ministres, Monsieur lui-même n'hésitèrent-ils pas à lui donner pleine satisfaction. Le 31 mars, M. de Villèle lui écrivit que le roi n'acceptait pas sa démission, et que la mission du duc de Bellune était temporaire. Le duc d'Angoulême, s'il le jugeait convenable, était même autorisé à

reprandre le général Guillemillot, comme major général. On le laissait, en outre, absolument libre de composer, comme il l'entendrait, la junta suprême qui serait censée représenter le roi d'Espagne. Et comme si la lettre officielle ne suffisait pas, M. de Villèle y joignit une lettre particulière. « Tout serait perdu, lui disait-il dans cette lettre, si Votre Altesse Royale persistait à refuser le commandement de l'armée..... L'affaire Lostende est très-malheureuse ; mais, comme le disait le roi, Dieu lui-même ne peut empêcher que ce qui est fait ne soit fait. » On rendait d'ailleurs pleine justice au général Guillemillot, et l'on espérait que l'instruction commencée ne laisserait subsister aucune charge contre lui. Ces dernières paroles s'adressaient, non-seulement au duc d'Angoulême, mais au général Guillemillot lui-même, qui demandait, en guise de réparation, que M. de Lostende lui fût renvoyé avec un grade supérieur.

Cependant, le duc de Bellune arrivait à Bayonne, le 30 mars, et se présentait chez le duc d'Angoulême, le jour même où, à Paris, le conseil décidait que sa mission était temporaire, et que le général Guillemillot restait major général. D'après une lettre qu'il écrivit, le lendemain, à M. de Villèle, il ne fut pas bien accueilli. A peine était-il entré que, sans lui donner le temps de faire son compliment : « M. le maréchal, lui dit le duc d'Angoulême, je vous prévins que j'ai écrit au roi pour lui demander la révocation de l'ordonnance qui vous nomme major général de mon armée, et que, si elle m'est refusée, je quitterai le commandement. Je suis bien décidé à ne pas jouer, ici, le rôle secondaire que l'on paraît vouloir m'imposer. Les raisons sur lesquelles on a fondé votre nomination ne sont pour moi qu'un prétexte d'éloigner le général Guillemillot dont je suis très-satisfait. »

En même temps que le duc d'Angoulême manifestait ainsi son mécontentement, le duc de Bellune apprenait, par ses



amis de Paris, que le général Digeon paraissait s'établir au ministère de la guerre, à titre définitif, et que la question des approvisionnements commençait à préoccuper l'opinion publique. A vrai dire, il n'était donc plus major général ni ministre de la guerre, et sa position lui paraissait lamentable. « Repoussé en quelque sorte par le duc d'Angoulême, écrivait-il, poursuivi à Paris par la méchanceté et peut-être par la calomnie, je dois demander qu'il me soit donné incessamment de nouveaux ordres. » En attendant ces ordres, le duc de Bellune restait à Bayonne, mais sans que sa situation changeât. « Ministre du roi, écrivait-il encore, maréchal de France, et major général de l'armée, je n'ai pas, ici, le pouvoir d'un caporal. Le prince persiste dans la résolution qu'il a prise de ne pas me reconnaître en qualité de major général, et veut toujours se retirer, si le gouvernement exige que l'ordonnance royale qui me donne ce titre soit exécutée. » Déjà, d'ailleurs, le bruit de son remplacement au ministère courait dans l'armée, et achevait de lui ôter toute autorité. Dans cette triste position, il ne voyait plus qu'un parti à prendre, celui de retourner à Paris en laissant l'état-major tel qu'il était. Malgré son profond ressentiment, le duc de Bellune rendait justice au bon esprit de l'armée, et reconnaissait qu'il y avait quelques négligences à reprocher à l'administration.

Deux jours après, le 4 avril, les résolutions du 31 mars arrivaient à Bayonne, et la question était tranchée, à la satisfaction du duc d'Angoulême qui, dans sa générosité, offrit au duc de Bellune le titre de commandant en second. Mais ce titre parut dérisoire au maréchal, et il le refusa, préférant aller, à Paris, reprendre ou disputer son portefeuille. Néanmoins, pour dissimuler son échec, il se décida à assister au passage, très-prochain, de la Bidassoa, sans se douter qu'un nouvel affront l'attendait avant son départ.

Ainsi qu'on l'a dit, il n'était bruit, sur la frontière, que

de l'impéritie de l'administration militaire qui laissait l'armée manquer de vivres, de fourrages, de munitions. La guerre qui se préparait n'était pourtant pas de celles qui se suffisaient à elles-mêmes, et chacun savait que la première condition du succès était de ménager et d'attirer à soi les populations. Aussi, l'ordre avait-il été donné de préparer de grands approvisionnements ; mais soit par la faute du ministre de la guerre, soit par celle de ses subordonnés, on avait négligé les moyens de transport, de telle sorte que les approvisionnements, achetés à grand prix, ne pouvaient point parvenir à leur destination. Le duc d'Angoulême se trouvait donc, à Bayonne, à la tête d'une armée chez laquelle le devoir militaire parlait plus haut que l'opinion politique, mais inquiète, facile à ébranler et qui commençait à souffrir de la disette, au milieu de l'abondance.

C'est dans ces circonstances qu'un spéculateur fameux, qui avait successivement traité avec la Convention, le Directoire, le Consulat, l'Empire, la Restauration, et qui, dans les vicissitudes de sa singulière existence, avait passé sans cesse de l'opulence à la misère et d'un palais à une prison, M. Ouvrard, arriva à Bayonne, et offrit ses services. Par ses rapports avec quelques employés du ministère de la guerre, il avait su le danger qui menaçait l'armée, et il s'était mis en mesure d'y pourvoir et d'en profiter. M. de Villèle, instruit de son départ et de ses projets, s'en était même inquiété, et avait averti le duc d'Angoulême de se tenir en garde contre lui ; mais, en même temps, il recommandait expressément de ne point perdre de temps et de passer la Bidassoa sans plus attendre. Or, comment entrer en Espagne, quand la subsistance de l'armée n'était rien moins qu'assurée, quand l'intendant général lui-même, M. Sicard, écrivait au major général que « la méchanceté, l'imprévoyance la plus criminelle et l'ignorance » l'empêchaient d'accomplir sa mission, quand, enfin, plusieurs maisons de Bayonne refu-

saient positivement de se mettre au lieu et place de l'Intendance !

Il fallait donc, ou bien ajourner le passage de la Bidassoa et retourner en arrière, ou bien accepter les offres de l'homme qui se faisait fort de pourvoir à tout, et dont la capacité, si ce n'est la délicatesse, était bien connue. Certes, il était pénible de recourir aux bons offices de M. Ouvrard ; mais ajourner le passage de la Bidassoa, c'était encourager la résistance des Espagnols, donner à la petite bande des réfugiés le temps de grossir, ébranler l'armée, compromettre la dynastie. Dans cette situation difficile, le duc d'Angoulême sut prendre courageusement le bon parti. Le 5 avril, il invita M. Ouvrard à se rendre chez lui, et dans la nuit du 5 au 6, usant des pouvoirs illimités que le roi lui avait conférés, il signa le traité qui faisait de M. Ouvrard le munitionnaire général de l'armée.

Ce traité, dont les conditions fort onéreuses donnèrent lieu, plus tard, à de graves débats, portait en lui-même la condamnation éclatante du ministre de la guerre. Mais, bien que celui-ci fût sur les lieux, il n'en eut point connaissance, et ce fut par la voix publique qu'il en fut instruit. « J'apprends indirectement, écrivait-il, deux jours après, au général Guilleminot, qu'un marché pour les vivres et transports a été passé avec M. Ouvrard. Les circonstances ont pu dicter cette mesure extraordinaire, et, sous ce rapport, je ne puis que l'approuver. Mais on a oublié que le ministre de la guerre était seul responsable des dépenses résultant de ce marché, et que celui-ci ne pouvait être légal sans une approbation authentique de ce ministre. Cette omission était facile à éviter, puisque je me trouvais sur les lieux ; mais je me suis déjà aperçu plus d'une fois, que l'on s'occupe aussi peu des règles que des conventions. Du reste, je vous prie de m'adresser ce marché, à Paris, afin qu'il y reçoive les formalités, sans lesquelles son exécution pourrait présenter quelques difficultés. » C'était se



montrer de bonne composition, et il ne restait plus au duc de Bellune, major général sans commandement, et ministre sans portefeuille, qu'à reprendre, le plus vite possible, la route de Paris. Mais, avant de partir, il eut soin de rejeter, sur les chefs de l'administration militaire, toute la responsabilité des derniers événements, et, dans une lettre à M. de Villèle, il alla jusqu'à les accuser de faire cause commune avec les ennemis du roi. « Je me propose, dit-il, à mon retour, de les faire poursuivre judiciairement. Les preuves pour les convaincre de perfidie, ne manquent pas. Je dois cet exemple à la France et à moi-même. »

Une dernière difficulté avait occupé, pendant plusieurs jours, le duc d'Angoulême et ses conseillers. On a vu que de grandes divisions existaient parmi les royalistes espagnols, et que le marquis de Mataflorida d'un côté, le général Eguia de l'autre, avaient formé des juntas rivales. Néanmoins, au moment du départ du duc d'Angoulême, il avait été décidé en conseil que, pour donner à l'intervention son véritable caractère, il était indispensable de reconnaître, sous le nom de régence ou de junta, une autorité espagnole, gouvernant au lieu et place du roi empêché. En conséquence, M. de Martignac, nommé commissaire civil près le duc d'Angoulême, avait reçu l'ordre de faire ses efforts pour rétablir l'union dans le camp des royalistes. Mais il y avait là des passions intraitables contre lesquelles devait se briser l'habileté insinuante du commissaire civil, aussi bien que la fermeté un peu rude du général en chef. Dès le 25, l'archevêque de Tarragone avait écrit au duc d'Angoulême pour l'inviter à reconnaître la régence d'Urgel et à se faire nommer par elle généralissime des troupes espagnoles ; mais le duc d'Angoulême n'était point disposé à se subordonner à l'ancienne régence ; et, sans avoir égard à la lettre de l'archevêque, il s'occupa, d'accord avec M. de Martignac, de composer une junta provisoire de gouvernement. Se conformant à ses

instructions, celui-ci écrivit aux archevêques de Tarragone et de Valence, aux évêques d'Urgel et de Pampelune, ainsi qu'à M. de Mataflorida pour leur offrir de faire partie de la junte. Tous refusèrent ou s'excusèrent, et l'archevêque de Tarragone alla jusqu'à dénier nettement au prince tout droit de substituer un nouveau gouvernement à celui qui, à Urgel, avait été légitimement reconnu. « La nouvelle junte, disait-il, doit être repoussée avec indignation par tous les loyaux Espagnols qui regardent, comme une rébellion, tout soulèvement contre un gouvernement reconnu, et comme un parjure, toute violation d'un serment. Il est donc à craindre que ces mêmes principes, qui leur imposent tant d'horreur contre la révolte de l'île de Léon, ne les portent également à haïr l'insurrection suscitée contre la régence. »

Avant d'avoir mis le pied en Espagne, le duc d'Angoulême et M. de Martignac se trouvaient ainsi assimilés à Riégo et à Quiroga, par ceux-là même qu'ils venaient secourir. Privé de l'assistance sur laquelle il avait droit de compter, le prince n'en continua pas moins son œuvre, et il constitua une junte composée du général Eguia, président, du baron d'Éroles, alors absent, enfin, de don Gomez Calderon et de don J. B. de Erro qui, peu de jours auparavant, se trouvaient à Paris. Cette junte, au reste, annonça son existence par une proclamation qui aurait pu tout aussi bien émaner de la régence d'Urgel. Il y était déclaré, entre autres choses, « que la junte ne reconnaissait point et considérait, comme n'ayant jamais existé, tous les actes publics et administratifs, et toutes les mesures du gouvernement créé par la rébellion. En conséquence, elle remettait provisoirement les choses dans l'état légitime où elles étaient, avant l'attentat du 7 mai 1820. » L'archevêque de Tarragone et M. de Mataflorida ne pouvaient pas demander davantage, et en autorisant un tel acte, le duc d'Angoulême fit une faute dont il ne tarda pas à se repentir.

Tout était prêt pour l'entrée en campagne, et le duc d'Angoulême, par une proclamation délibérée à Paris, en conseil des ministres, annonça qu'il allait passer la frontière, non pour attenter à l'indépendance des Espagnols, mais « pour s'unir aux amis de l'ordre et des lois, pour les aider à délivrer leur roi prisonnier, à relever l'autel et le trône, à arracher les prêtres à la proscription, les propriétaires à la spoliation, le peuple entier à la domination de quelques ambitieux. — Espagnols, ajoutait la proclamation, tout se fera par vous et avec vous : les Français ne sont et ne veulent être que vos auxiliaires; les provinces traversées par nos soldats seront administrées, au nom de Ferdinand, par des autorités espagnoles... Nous ne prétendons ni vous imposer des lois, ni occuper votre pays. Nous ne voulons que votre délivrance. » Dès le début, le duc d'Angoulême semblait donc reconnaître à la junte un pouvoir supérieur au sien, et subordonner sa politique à celle de quelques hommes en qui, bien qu'il les eût choisis, il avait peu de confiance.

Un dernier doute restait à éclaircir. Depuis plusieurs jours, le colonel Fabvier avait passé la Bidassoa, et s'était établi à Saint-Sébastien, où rendez-vous était donné aux réfugiés français et italiens, à ces réfugiés dont la seule présence devait, disait-on, faire faire demi-tour à l'armée. Mais, parmi eux, comme parmi les réfugiés espagnols, il existait au moins deux partis, l'un militaire et plus bonapartiste que libéral, l'autre civil et inclinant à la république. En attendant le moment d'agir en commun, ils s'étaient querellés, et, au lieu d'un bataillon de cinq à six cents hommes sur lesquels il comptait, le colonel Fabvier ne trouva que deux compagnies, composées de cent vingt à cent trente Français et de trente à quarante Piémontais. A la vérité, le nombre importait peu, et il s'agissait seulement de savoir l'effet que produirait sur l'armée française la vue



du drapeau tricolore, des aigles et des anciens uniformes. C'est pourquoi les réfugiés affectaient de se montrer, chaque jour, sur la rive gauche de la Bidassoa, et cherchaient par tous les moyens à se mettre en communication avec les avant-postes français. Enfin, le 6 avril, la veille du jour fixé par le généralissime de l'armée française, pour le passage de la rivière, il se réunirent à Irun, où un second détachement, parti de Bilbao, vint les rejoindre; puis, ils résolurent d'entrer en France par Béhobie, village que traversait la grand'route de Bayonne à Madrid. Là, en attendant le moment où la marée basse leur permettrait de passer à gué, on les vit agiter un drapeau tricolore, tout en entonnant la *Marseillaise*, montrer leurs cocardes, et faire aux soldats français, postés sur l'autre bord, des signes d'intelligence. En face de leur petite troupe, se trouvait une pièce de canon, chargée à mitraille, et servie par quelques artilleurs. A la nouvelle de ce qui se passait, un général d'avant-garde sur qui les conspirateurs croyaient pouvoir compter, le général Valin accourut, et donna l'ordre de faire feu. Les artilleurs obéirent, et trois décharges successives tuèrent ou blessèrent plusieurs des réfugiés, abattirent le drapeau et dispersèrent le rassemblement. Le lendemain 7, à cinq heures du matin, l'avant-garde de l'armée passait la Bidassoa et, à six heures, le duc d'Angoulême faisait son entrée à Irun, aux acclamations d'une partie de la population qui, le clergé en tête, venait, conformément au programme royaliste, saluer dans les Français des amis et des libérateurs.

Quelques jours auparavant, les cortès ordinaires avaient, sur la proposition de M. Canga Arguelles, décidé à l'unanimité que le roi serait tenu de quitter Madrid dans un bref délai. En conséquence, le 20 mars, il avait dû se mettre en route pour Séville, où il arriva, le 10 avril, accompagné de sa famille, et où le suivirent les ministres d'Angleterre, des

Pays-Bas, de Suède, de Portugal et des États-Unis, les seuls qui n'eussent pas interrompu leurs relations avec le gouvernement espagnol.

Le parti de la guerre était triomphant. Toutes les tentatives de conciliation avaient échoué, et un coup de canon, tiré à propos, venait de dissiper les espérances et les craintes qui s'attachaient à l'armée. Aussi, quand, à l'ouverture de la séance du 10 avril, le ministre de la guerre par intérim monta à la tribune et donna lecture d'une dépêche du major général, où les événements du 7 étaient fidèlement rapportés, l'enthousiasme fut grand et unanime. Depuis l'expulsion de Manuel, la gauche ne siégeait plus, et, pour les députés présents, l'échec du drapeau tricolore était le plus éclatant des triomphes. De graves incidents s'étaient d'ailleurs produits pendant la dernière quinzaine, et le succès d'Irun venait à propos pour raffermir la majorité royaliste ébranlée. Au premier moment, cette majorité, délivrée de ses adversaires habituels, avait paru étonnée et embarrassée de son succès. Tandis qu'au dehors, les adresses continuaient à affluer chez M. Manuel, tandis que le général Foy, reconnu au cours de M. Villemain, était couvert d'applaudissements, les séances se traînaient péniblement et froidement, au milieu d'un accord parfait. Un jour pourtant, une pétition du commerce de Rouen, de Bordeaux, du Havre, contre la guerre, fournit au rapporteur, M. Réveillère, l'occasion de déverser le dédain et l'insulte sur les partisans de la paix, et à M. Hyde de Neuville celle de déclarer, avec son emphase ordinaire, que la France n'avait rien à craindre, par ce simple motif, « que celui qui avait rallumé le flambeau de David, le Dieu de saint Louis, le Dieu des armées, combattrait avec elle et garderait ses drapeaux. » Mais, cette pétition, défendue dans les termes les plus modérés, par M. Lainé et par M. Duvergier de Hauranne, n'obtint pas même le dépôt au bureau des renseignements.

Quelques jours auparavant, une proposition de M. de Frénilly, tendante à poursuivre le *Journal du Commerce* pour offense envers la Chambre, avait donné lieu à un débat un peu plus vif, mais qui portait seulement sur la question de savoir, si les éditeurs, rédacteurs et propriétaires du journal seraient appelés à la barre de la Chambre ou traduits devant les tribunaux ordinaires. M. de Frénilly proposait ce dernier moyen que la Chambre adopta, malgré la vive opposition de M. de la Bourdonnaie et de M. Ricard. Le 27 mars, l'éditeur du *Journal du Commerce* comparut donc devant le tribunal, comme coupable d'avoir publié un article où la Chambre était accusée « de ne rendre que les oracles du bon plaisir, de n'offrir, dans ses séances, que le deuil et la honte de la France, et de tendre au renversement du gouvernement représentatif. » En réponse au ministère public, M. Barthe soutint que les citoyens avaient le droit d'apprécier et de blâmer les actes de la Chambre, et il donna lecture d'une pétition, présentée au roi d'Angleterre par la cité de Londres, après l'expulsion de Wilkes, dont les termes étaient encore plus violents. L'éditeur n'en fut pas moins condamné à trois mois de prison, par un jugement que la cour confirma quelques mois plus tard.

C'était, pour la majorité de la Chambre, une satisfaction ; mais, à vrai dire, depuis la retraite de la gauche, la question parlementaire ne s'agitait plus entre le parti royaliste et le parti libéral, mais entre les deux fractions principales du parti royaliste, celle qui voulait maintenir M. de Villèle, et celle qui aspirait à le renverser. On a vu que le ministère, avec l'assentiment du comte d'Artois, était parvenu à amortir la *Foudre*. La *Quotidienne* aussi s'était un peu calmée, et, tout en gourmandant souvent le ministère, elle voulait bien reconnaître qu'il portait l'étendard de la légitimité ; mais le *Drapeau-Blanc* restait intraitable. Un jour il publiait un article de M. de Haller, portant que toute consti-



tution, octroyée ou imposée, contenait en elle-même un germe de mort pour la monarchie ; « car, disait-il, le suicide ne tue pas moins que le parricide. » Un autre jour, il fulminait contre les ministres qui, « de déceptions en tergiversations, transformaient en maladie chronique la fièvre révolutionnaire. » D'un autre côté, M. de Boulogne, évêque de Troyes, prononçait un discours, où il déclarait « que le temps des temporisations était passé et que la loi de la presse, loi fatale, ennemie de toutes les lois et de toute justice, devait disparaître du code qu'elle souillait. — Le monarque, disait-il, qui, le premier, avait gravé sur son casque et sur son armure ces deux mots : *Dieu et mon épée*, nous a donné le vrai secret de la politique et tout l'art de porter le sceptre. »

A ces violences ultramonarchiques, le *Journal des Débats* opposait timidement l'éloge du gouvernement représentatif et la promesse qu'en Espagne même, une liberté sage et constitutionnelle fleurirait à l'ombre du drapeau de la France. Mais il publiait en même temps, sans un mot d'observation, une apologie des Stuarts, que le duc de Fitzjames avait d'abord retranchée de son discours sur la guerre d'Espagne, et qu'il jugeait à propos d'imprimer.

Tout annonçait donc un prochain combat dans la Chambre, et déjà un des membres de l'opposition de droite, M. de Vaublanc, y avait prélué par une motion sur l'état du commerce, de l'industrie et de l'agriculture en France. Le but de la motion était la formation d'un comité d'enquête, qui donnât à la Chambre le moyen de s'éclairer par elle-même, sans qu'elle fût forcée de se fier aveuglément aux documents fournis par les ministres. M. de Vaublanc n'osait pourtant pas demander que ce comité fût, comme les comités anglais, armé du droit de faire venir toute personne, de l'interroger, de lui faire prêter serment. « Cette manière de procéder, disait-il, est profonde et lumineuse ; mais, enfin,

elle n'entre pas dans notre manière de voir, et je me conforme à notre faiblesse. »

Malgré cette réserve, la motion de M. de Vaublanc était un grand pas dans la voie des enquêtes parlementaires; et M. de Villèle la combattit, comme inutile, si le comité ne sortait pas du cercle qu'on lui traçait, comme dangereuse, s'il en sortait pour empiéter sur les attributions du pouvoir administratif. M. Delalot, au contraire, soutint « que la motion, si modeste qu'elle fût, n'en avait pas moins son utilité, et qu'en définitive, la Chambre n'était pas instituée pour se confier à l'administration. M. de Villèle le savait et le disait, quand il était de l'opposition. Depuis qu'il était devenu ministre, il l'avait oublié. » A cela, le garde des sceaux répondit que la proposition violait deux principes fondamentaux du droit public de la France, l'un que l'initiative appartient au roi, l'autre que l'administration appartient à son gouvernement. Puis, après quelques paroles, assez aigres, échangées entre M. de Vaublanc et M. Benoist, la Chambre, comme chacun s'y attendait, refusa de prendre la proposition en considération.

Mais c'était à propos des lois financières, que l'opposition royaliste avait résolu de prouver à la France que l'absence de la gauche et le silence du centre gauche n'empêchaient pas d'exercer un contrôle sévère sur les actes des ministres. Déjà, dans la discussion de la loi des comptes, un vif débat s'était engagé sur une dépense irrégulièrement faite dans la construction d'un nouvel Opéra, et le crédit demandé, pour solde de cette dépense, avait été rejeté. Cependant, dans la séance du 22 mars, le rapport sur le budget avait été fait par M. Bourrienne qui, tout en déplorant la nécessité où se trouvait la France de voter, cette année encore, le chiffre énorme de neuf cent millions, promettait que bientôt de sages économies atténueraient ce triste résultat de la Révolution et de l'Empire. Bien que ce budget ne soulevât aucune ques-

tion nouvelle, il y avait lieu, comme toujours, d'en discuter les détails; mais, quand, dans la séance du 31 mars, M. de la Bourdonnaie monta à la tribune, il déclara nettement qu'il venait, non pas débattre des chiffres, mais provoquer l'investigation de la Chambre sur l'ensemble des actes du gouvernement. En réalité, c'était donc le manifeste de l'extrême droite qu'il annonçait, et cette annonce produisit une vive sensation.

Il commença pourtant par critiquer sévèrement les opérations de finance, au moyen desquelles un ministre sans scrupules et une commission complaisante avaient établi un équilibre fictif entre les recettes et les dépenses. Ce budget plein de dissimulations, véritable roman financier, était d'ailleurs en harmonie parfaite avec la politique du ministère, politique étroite, tortueuse, désastreuse, qui n'osait jamais aborder de front les difficultés et qui devait perdre inévitablement tous ceux qui auraient la faiblesse de s'y confier. Si, pourtant, le parti royaliste, souvent trompé par le chef qu'on lui imposait, avait consenti à l'appuyer, lors de son entrée au ministère, c'était sur la promesse qu'il lui serait donné des gages d'un meilleur avenir. Comment cette promesse avait-elle été tenue? Pouvait-on considérer, comme le triomphe des doctrines royalistes, ces longs et ridicules efforts de conciliation entre une révolution, toute vivante encore, et le roi détrôné par elle? cette diplomatie ambulante, placée à la suite de l'armée, pour épier un moment de faiblesse? l'impunité des provocations à la désobéissance de l'armée? le progrès, enfin, des sociétés secrètes dont on n'osait pas parler, de peur d'avoir à proposer des mesures pour les réprimer? Ce que l'opposition royaliste demandait à M. de Villèle, président du conseil, c'était ce que M. de Villèle, simple député, demandait lui-même à ses prédécesseurs. Mais il n'avait qu'une pensée, celle de renvoyer, le plus tôt possible, une Chambre dont la direction lui échappait.



A plusieurs reprises, le fougueux réquisitoire de M. de la Bourdonnaie avait excité de longs murmures sur les bancs de la droite ministérielle; ces murmures augmentèrent, quand, passant des généralités aux faits du moment, il accusa le ministère d'avoir désorganisé la régence d'Urgel, et fait des préparatifs incomplets, parce qu'au fond il ne voulait pas la guerre. « Déjà, dit-il, la cavalerie manque de fourrages et les besoins les plus pressants se font sentir. — Ce n'est pas vrai! » s'écrièrent un grand nombre de députés de la droite et du centre. « Et quand cela serait, ajouta M. Forbin des Issarts, faudrait-il le dire? » Mais ces interruptions n'arrêtèrent point M. de la Bourdonnaie qui continua à dénoncer, avec beaucoup d'acrimonie, le désordre des administrations militaires, la pénurie des approvisionnements, le mauvais esprit de la bureaucratie.

S'adressant enfin directement au président du conseil : « Vivant au jour le jour, lui dit-il, sans passion pour le bien, sans horreur pour les traîtres, calme par indifférence et modéré par faiblesse, qu'avez-vous fait de grand pour cette France qui mettait en vous son espoir? Avez-vous enchaîné la révolution?... L'avez-vous seulement attaquée corps à corps? Ne l'avez-vous pas plutôt défendue contre nous, par votre faiblesse et peut-être par vos insinuations? N'est-ce pas à vous que les doctrines les plus effroyables devront de retentir encore à cette tribune et de profaner cette enceinte? »

Après cette allusion à l'intervention secrète du ministère en faveur de Manuel, M. de la Bourdonnaie, dans une allocution pathétique, demanda aux députés qui se bornaient à gémir en secret, s'ils avaient renversé l'administration précédente pour voir perpétuer son esprit. Quant à lui, il refusait d'accorder au président du conseil les moyens de continuer un système de faiblesse et de temporisation qui entraînait rapidement la France aux révolutions par l'anarchie.

A ce violent discours dont l'impression fut refusée, il fallait répondre par un discours non moins violent, ou par le dédain ; M. de Villèle préféra ce dernier parti, et laissant de côté les accusations politiques, il se borna à justifier, avec talent et succès, son plan de finance et son administration. Mais le petit bataillon de l'extrême droite n'avait pas épuisé ses munitions, et M. de Vaublanc vint, à son tour, interpeller avec solennité ses collègues de la droite, et leur demander si les hésitations du ministère n'étaient pas le sujet ordinaire de leurs conversations, dans leurs conférences particulières. « C'est là, dit-il, que je puise une véritable science, et si vous étiez ici ce que vous êtes dans le sein de l'amitié et de la confiance, peut-être les affaires seraient-elles conduites autrement. » Puis, il s'étendit longuement sur la prospérité agricole, commerciale, industrielle, dont jouirait la France, « si elle avait à sa tête des hommes d'État, instruits dans l'art de gouverner, ayant de grandes vues et des desseins élevés. » Par une discrétion pleine de modestie, M. de Vaublanc ne nomma pas ces hommes d'État, mais la Chambre les nomma pour lui, et, quand il descendit de la tribune, un éclat de rire général l'accompagna jusqu'à sa place.

La séance du lendemain eut beaucoup moins d'intérêt, et, après une lourde déclamation de M. Léroux-Duchatelet contre la révolution, la Chambre se reposa de ses émotions de la veille en écoutant un débat purement financier, entre M. de Bouville et M. de Villèle. M. Hyde de Neuville essaya pourtant de ranimer la discussion politique, et caractérisa en deux mots, « loyauté, conscience, » la nouvelle opposition. Mais la Chambre ne parut pas lui prêter une grande attention. Il soutint d'ailleurs qu'il n'était pas besoin d'un budget de neuf cent millions « pour que le royaume des lys continuât à être un grand et puissant État, » ce qui ne l'empêcha pas de se plaindre du ministère qui demandait trop peu d'argent pour terrasser la révolution et le carbonarisme. Le 2 avril,

enfin, on entendit plusieurs longs discours dont un seul, celui de M. de Frénilly, avait une certaine originalité monarchique. Selon M. de Frénilly, les ministres devaient donner à la Chambre beaucoup de détails dans le budget, aucun dans les comptes. Le droit d'administrer les finances était, en effet, un droit royal que les ministres, à moins de forfaire à la prérogative, devaient exercer dans toute sa plénitude. Donc, le budget, une fois voté, le roi pouvait en disposer à son gré, sans que personne eût le droit de lui en demander compte. C'était pousser à sa limite extrême la théorie contraire à celle de la spécialité; mais M. de Frénilly était, après M. de Bonald, le grand logicien du parti, et un principe posé, il aimait à en tirer les dernières conséquences.

La discussion semblait donc s'éteindre, faute d'aliment; mais l'opposition royaliste avait réservé son orateur le plus habile, M. Delalot, qui, prenant la parole au début de la séance du 5 avril, continua l'attaque commencée par M. de la Bourdonnaie. Il s'agit, dit-il, de savoir si les royalistes peuvent reprocher librement à l'administration actuelle ce qu'ils reprochaient à l'administration précédente. Or, ce qu'ils demandaient alors, c'étaient des institutions religieuses, monarchiques, constitutionnelles et le règne de toutes les libertés légales. Où sont ces institutions? Où sont les lois qui instituent les communes, qui affranchissent les départements de la centralisation, qui soumettent les agents du pouvoir à une responsabilité effective? A-t-on même songé à réformer les lois de la révolution et de l'usurpation, afin de les mettre en harmonie avec la Charte? Les lois qui proscrivent les fidèles serviteurs du roi et qui dépouillent les émigrés n'existent-elles pas encore dans le chaos de la légalité?

Pour accomplir toutes ces choses, il fallait un ministère franc et ferme, qui abjurât tous moyens d'intrigue et de bascule, toute politique à double face. Au lieu de cela, les hommes seuls avaient changé, l'ancien système restait le même, et



le ministère était conduit au plus grand de tous les dangers, celui de rencontrer en face de lui une opposition royaliste.

M. Delalot, au nom de cette opposition, critiquait ensuite, avec beaucoup de sévérité, non-seulement la politique du ministère, mais son administration financière, et il opposait encore une fois M. de Villèle, député, à M. de Villèle, ministre. Il n'était pas vrai que la baisse des fonds publics fût imputable à la guerre. La cause en était dans la fluctuation du gouvernement qui avait communiqué aux esprits ses propres hésitations et ses incertitudes.

Jusqu'à ce moment, le ministère avait décliné le combat. Après l'attaque de M. Delalot, le silence n'était plus possible, et M. Corbière, dans un discours spirituel et sensé, fit ressortir ce qu'il y avait de vague, de futile, d'inconséquent, dans les arguments de l'opposition royaliste. Ainsi, dit-il, on accuse tout à la fois les ministres de copier l'administration de Bonaparte et celle des ministères précédents, c'est-à-dire de montrer trop de force et trop de faiblesse. Les ministres sont aujourd'hui ce qu'ils étaient, quand ils siégeaient, comme simples députés, sur les bancs de la Chambre. Ce qu'ils demandaient, ils cherchent à le réaliser. Il y avait alors une contre-opposition qui les combattait; elle les combat encore, et il n'y a rien de changé. Le ministère, d'ailleurs, écouterá et pèsera les avertissements que cette contre-opposition pourra lui donner; mais si, faible de raison et de nombre, elle n'a que des allégations banales à produire, le ministère marchera, sans se laisser épouvanter et sans craindre la responsabilité dont on le menace.

La majorité, malgré ses ménagements pour les royalistes dissidents, les avait écoutés avec impatience et désirait terminer le débat. Mais M. de la Bourdonnaie n'avait pas répandu tout le fiel de ses vieilles rancunes, et il déclara qu'appelé à la tribune par une attaque imprévue, il allait tout dire et faire connaître à la Chambre des détails impor-

tants. Puis, au milieu d'une attente inquiète, il rappela que, pendant cinq ans, la minorité royaliste avait marché dans l'union la plus parfaite. « Mais, ajouta-t-il, il s'est présenté un moment où les hommes qui étaient à la tête de cette minorité ont cru qu'il était plus sage de traiter avec les ministres. (*Murmures prolongés à droite et au centre.*) Messieurs, je n'avance pas un fait que je ne puisse prouver. Placés, le jour, sur les bancs de cette opposition, ils étaient, la nuit, dans les salons des ministres. » (*Les murmures redoublent.*)

M. de la Bourdonnaie, sans se laisser déconcerter par les interruptions de la droite et par les dénégations des ministres, demanda à MM. de Villèle et Corbière si, dans une réunion particulière à laquelle assistaient MM. de Bonald et Benoist, il ne leur avait pas prouvé qu'ils avaient passé une nuit chez M. Decazes. C'était à cette époque que le dissentiment avait commencé. M. de la Bourdonnaie voulut aller plus loin encore, et raconter les conversations qui avaient eu lieu, à ce sujet, entre M. de Villèle et lui; mais les cris d'indignation d'une grande partie de la Chambre couvrirent sa voix; et quand il descendit de la tribune, M. de Bonald dont il avait invoqué le témoignage, déclara qu'il ne se rappelait nullement le fait que M. de la Bourdonnaie avait cité.

Il était pourtant vrai que, deux fois, M. de Villèle avait été en communication avec M. Decazes, la première, à l'occasion de la loi de recrutement, la seconde, après la session de 1819, quand M. Decazes méditait le changement de la loi des élections. Mais, dans ces deux circonstances, il avait agi dans l'intérêt de sa cause, et il était souverainement injuste de lui en faire un crime. Il n'eut donc pas de peine à se justifier, et ce fut avec beaucoup de dignité qu'il déclara que son opposition aux anciens ministres n'avait jamais été personnelle. Il les avait combattus, tant qu'il les avait vus dans une mauvaise voie; le jour où, éclairés par les événements, ils avaient voulu revenir sur leurs pas, il leur avait tendu la main, et

c'était alors qu'avait commencé l'opposition de M. de la Bourdonnaie.

M. de Villèle aurait pu ajouter que cette opposition avait encore une autre cause, et que le langage de M. de la Bourdonnaie n'eût pas été le même, si le gouvernement avait accepté les propositions dont, quinze mois auparavant, M. de Chateaubriand était porteur ; mais il ne lui convenait pas d'employer une telle arme contre son adversaire. Comme président du conseil, il avait, d'ailleurs, d'autres explications à donner et, pour cette fois, il ne laissa aucune accusation sans réponse. Il reconnut encore qu'il ne désirait pas la guerre et qu'il avait tout fait pour la prévenir. Quant à la loi relative à la dotation de la Chambre des pairs, que MM. de la Bourdonnaie et Delalot avaient maltraitée, il soutint qu'elle était le résultat des conseils et des réclamations de la Chambre elle-même. Enfin, il réfuta de nouveau les objections présentées contre son plan de finance. « Jamais, dit-il en finissant, dans mes fonctions, soit de ministre, soit de député, je n'obéirai qu'à la direction de ma conscience, sans m'inquiéter des appuis que je pourrai trouver ou des personnes qui seraient en opposition avec moi. Trouver des adversaires parmi ceux qu'on estime, c'est un sacrifice auquel doit se résigner tout homme parvenu à la direction des affaires publiques. Dans ce poste difficile, on peut quelquefois avoir la douleur de se voir mal jugé ; mais, tôt ou tard, la vérité et la justice se font jour, et tôt ou tard, on reçoit de ses concitoyens la seule récompense que nous devons ambitionner, comme le dédommagement de tant de sacrifices. »

Des marques d'approbation vives et nombreuses suivirent ce discours, et la clôture fut presque unanimement réclamée. M. Delalot obtint pourtant la parole pour un fait personnel, et reprocha à M. de Villèle d'avoir cru répondre par ce seul fait qu'il avait la majorité. « Il ne convient pas, dit-il, qu'un



ministre que nos vœux et nos efforts ont porté au sommet du pouvoir, veuille, aujourd'hui, s'absoudre en se réfugiant derrière le témoignage d'une majorité dont lui-même, plus que personne, connaît le lien et le fondement... (*Violents murmures à droite et au centre*). Il nous reproche d'être en petit nombre. Eh! messieurs, nous en sommes fiers; car, depuis longtemps, en France, la fidélité est en minorité. »

Malgré les réclamations de M. Hyde de Neuville, qui voulait expliquer à la Chambre pourquoi la commission, chargée d'examiner la loi de dotation, en avait voté le rejet à l'unanimité, la clôture fut prononcée. Mais, deux jours après, à propos du budget de la justice, M. Delalot revint à la charge contre M. de Villèle, dont il reproduisit, avec force épigrammes, les discours précédents sur le conseil d'État. « Ma perplexité, dit-il, est bien grande; car, moi qui n'ai encore pris aucun parti dans cette question, je déclare ici, qu'au milieu de mes doutes, je suis déterminé à suivre l'opinion de M. de Villèle. Mais laquelle, je vous prie? Est-ce celle du député de 1817, ou celle du ministre de 1825? Croirai-je, avec le premier, que les ministres d'État ne doivent point avoir d'émoluments, et que la charte ne reconnaît pas le conseil d'État? Voulez-vous que je professe, avec le second, la doctrine contraire? Dirai-je que, si le gouvernement représentatif peut se passer d'un conseil d'État, le ministre en a grand besoin pour donner des places à ses amis?... Ainsi, quelque conclusion que j'adopte, il faut toujours que je sois contre M. de Villèle, et malgré mon innocence, il est bien difficile qu'on ne m'accuse pas d'attaquer sa personne, puisque j'ai le malheur de trouver deux personnes en lui. »

A ce discours, d'une aigreur mesquine, MM. Benoist et de Villèle répondirent, le premier par une défense solide du conseil d'État, le second par l'argument, un peu banal, des discussions épuisées et des faits accomplis. Enfin, une ré-

plique peu écoutée de M. Delalot amena à la tribune le garde des sceaux, et le débat se termina au milieu du bruit.

En somme, la campagne de l'opposition royaliste contre le ministère n'avait point eu le succès qu'elle en attendait, et M. de Villèle avait, plus que MM. de la Bourdonnaie et Delalot, sujet d'en être satisfait. Mais la rupture était complète, définitive, et le ministère, si les circonstances ne le secondaient pas, pouvait se trouver bientôt dans la même situation que le ministère Richelieu à la veille de sa chute. Naturellement, les journaux libéraux, le *Constitutionnel*, le *Courrier*, le *Pilote* affectaient d'attacher fort peu d'importance aux querelles intestines du parti royaliste. Ils insinuaient même que c'était une pure comédie, et que la droite, pour faire oublier l'absence de ses adversaires, avait donné à quelques-uns de ses membres la mission spéciale de former une sorte d'opposition. Puis, ils remarquaient qu'afin de rendre l'illusion plus complète, plusieurs d'entre eux étaient allés s'asseoir sur les bancs vides de la gauche. Mais à quoi cette nouvelle opposition avait-elle abouti? A traduire à la tribune les conversations les plus secrètes, les épanchements les plus intimes des ministres et à les forcer de venir dire où ils avaient passé la nuit, à telle ou telle époque. Il appartenait à la France de juger si une opposition de cette espèce pouvait suppléer à celle des députés du côté gauche.

Mais, pour les journaux royalistes, la querelle était plus sérieuse et surtout plus embarrassante. Le prudent *Journal des Débats* avait la ressource de ne rien dire, et il ne manqua pas d'en user. La *Quotidienne*, elle-même, tant que la discussion dura, se tint sur la réserve, et parla d'autre chose. Le 7 avril, enfin, elle rompit le silence, non pour donner tort ou raison à l'un ou à l'autre des combattants, mais pour glorifier le côté droit qui donnait, en ce moment, le plus beau des spectacles, celui « d'une opposition de gens de bien, animés des mêmes sentiments que la majorité, et différant avec elle

sur les moyens, non sur le but. » Elle convint qu'il y aurait scandale si des ambitions personnelles se mêlaient au combat ; mais cela était impossible ; « et dans l'espèce de lutte qui s'élevait entre les royalistes et les ministres, il ne pouvait y avoir pour les uns et pour les autres qu'une occasion d'acquérir une estime nouvelle en rivalisant de modération, d'indépendance et de loyauté. »

Pour ne voir, dans le dernier débat, qu'une espèce de lutte, et pour vanter la modération des discours de MM. de la Bourdonnaie et Delalot, il fallait une grande sérénité ou un parti fortement pris. Pendant quelques jours, le *Drapeau-Blanc* tint à peu près le même langage, et il alla jusqu'à dire, qu'après tout, il y avait peu de différence entre M. de Villèle et M. de la Bourdonnaie. Leur caractère individuel les séparait et non leur système politique. Mais, à ce moment même, un déchirement intérieur avait lieu, dans la rédaction de ce journal, et le 8 avril, M. Martainville, en annonçant sa retraite, publia un manifeste qui fit grand bruit. Pour renverser, dit-il, les hommes perfides qui servaient la révolution en la cachant sous un manteau fleurdelisé, une certaine violence était nécessaire ; mais, aujourd'hui, quand le pouvoir était entre les mains des royalistes, cette violence ne pouvait être qu'intempestive et funeste. Néanmoins il s'était formé une opposition toute royaliste contre un ministère tout royaliste, et, même dans le *Drapeau-Blanc*, des écrivains, jusqu'alors étroitement unis, l'envisageaient sous des aspects différents. M. Martainville, sans nier les fautes du ministère, ne comprenait ni le motif, ni le but de cette nouvelle opposition. Il savait, en outre, que la réprobation descendait sur elle, du lieu même d'où elle attendait peut-être un auguste suffrage. Il ne laissait pas d'être étonné de se voir exposé au soupçon de n'être pas assez royaliste et d'être trop modéré ; mais il ne voulait pas travailler à la ruine d'un ministère sorti des rangs royalistes, sans savoir ce qui s'élèverait sur ses débris.



Il renonçait donc à suivre ceux qui voulaient aller plus loin que lui, et il cessait de coopérer à la rédaction du journal dont il était le fondateur. Il avait, d'ailleurs, l'espoir de retrouver bientôt une autre tribune.

Le suffrage auguste auquel M. Martainville faisait allusion, était celui de Monsieur qui, dans ce moment, soutenait sincèrement le ministère et blâmait les fureurs de M. de la Bourdonnaie. Mais les propriétaires et rédacteurs du *Drapeau-Blanc* ne laissèrent pas à M. Martainville l'avantage du dernier mot. Dès le lendemain, ils insinuèrent très-clairement qu'il n'avait pas dit le vrai motif de sa retraite, et qu'il s'agissait *de tout autre chose*. Ils appartenaient, quant à eux, à Dieu et au roi, et ils dédaignaient de reconnaître *d'autres maîtres*. C'en était assez pour la première fois, et ils désiraient que M. Martainville ne leur imposât pas la fâcheuse obligation de renouveler leur profession de foi *avec de plus longs développements*. Puis, ils recommencèrent à attaquer M. de Villèle et même M. de Chateaubriand.

On doit comprendre combien, dans cette situation critique, la nouvelle du passage de la Bidassoa fut bien venue. « Le drapeau blanc est en Espagne, s'écria la *Quotidienne*; oublions des querelles désormais sans objet. Demandons seulement aux ministres qu'ils poussent avec persévérance une entreprise qu'ils nous ont peut-être reproché d'avoir provoquée avec trop d'ardeur. » Et se retournant contre les journaux de la gauche, elle les somma de s'expliquer sur les transfuges que le coup de canon avait dispersés, et de dire s'ils voyaient dans le colonel Fabvier, comme dans M. Cugnet de Montarlot, un agent provocateur. Le *Drapeau-Blanc* lui-même, bien qu'il comptât désormais parmi ses rédacteurs M. Alphonse de Beauchamp, renvoyé de la *Foudre*, et privé par MM. de Villèle et Corbière d'une pension littéraire que M. Decazes lui-même n'avait ni supprimée ni suspendue, le *Drapeau-Blanc* éprouva un certain embarras et modéra un peu le feu de ses attaques.

Depuis l'entrée du duc d'Angoulême en Espagne, rien n'égalait l'enivrement des royalistes, si ce n'est la consternation des libéraux. Et cette consternation ne régnait pas seulement parmi ceux qui avaient espéré un soulèvement dans l'armée; elle affectait aussi les hommes modérés, ceux qui, jusqu'au dernier moment, avaient espéré que la guerre n'aurait pas lieu. Leur position, en effet, était fort pénible. Ils ne pouvaient faire des vœux pour le triomphe de la liberté, sans en faire aussi contre leurs compatriotes. Et, d'un autre côté, ils ne pouvaient désirer le succès des armes françaises, sans désirer en même temps le rétablissement du pouvoir absolu. Perplexité douloureuse à laquelle sont exposés quelquefois les esprits les plus fermes et les cœurs les mieux placés! Les libéraux dont il s'agit trouvaient pourtant un refuge dans le caractère modéré et dans les bonnes intentions du duc d'Angoulême. Mais serait-il le maître? et la proclamation de la junte provisoire n'était-elle pas déjà d'un bien fâcheux augure?

Cependant, l'opinion publique, en Angleterre, était loin de se calmer, et, pendant tout le mois de mars, il ne s'était pas passé une semaine, sans que les interpellations, chaque jour plus hostiles, de l'opposition, vinssent avertir le ministère qu'il aurait bientôt à justifier sa conduite. Un jour, c'était M. Denman qui, à propos du budget de l'armée, demandait si l'Angleterre resterait paisible spectatrice de l'agression atroce qui se préparait contre l'Espagne. C'étaient, un autre jour, sir Francis Burdett, M. Hobhouse, sir Robert Wilson qui, dans la discussion du *Mutiny bill*, déclaraient que les ministres avaient manqué à leurs devoirs et trompé la Chambre. D'après les discours des ministres, au commencement de la session, on avait pu croire qu'ils étaient résolus à défendre l'honneur de l'Angleterre et l'indépendance de l'Europe. Au lieu de cela ils assistaient paisiblement à l'attentat, et le bruit se répandait même qu'ils étaient venus au secours des tyrans, des fanatiques, des bigots, en se char-

geant d'obtenir du gouvernement espagnol certaines concessions. Une telle conduite était non-seulement basse et dégradante, mais impolitique et absurde. Enfin, lord Grey à la chambre des lords, lord Hamilton et M. Macdonald à la chambre des communes allèrent jusqu'à déclarer que l'opinion libérale ne pouvait plus avoir aucune confiance dans le ministère, et demandèrent avec affectation, « si quelque engagement secret obligeait l'Angleterre à protéger la famille régnante, en France, contre toute révolution ou toute compétition. » L'Angleterre avait contracté une dette énorme, en travaillant à remettre les Bourbons sur un trône dont ils s'étaient montrés indignes, et si la France les en précipitait de nouveau, il était impossible que le peuple, qui avait acheté sa liberté au prix de deux révolutions, voulût contraindre encore une fois la volonté d'un peuple voisin.

A toutes ces attaques, lord Liverpool et M. Canning se bornaient à répondre que le moment de discuter à fond l'affaire d'Espagne n'était pas venu ; mais, en même temps, à la grande colère du *Journal des Débats*, ils avaient soin de constater, « que le seul engagement pris par l'Angleterre, en 1815, était celui d'empêcher le retour de Bonaparte et de sa famille, et qu'elle ne s'était nullement obligée à maintenir telle ou telle autre famille sur le trône. »

M. Canning avait pourtant fini par renoncer à ses tentatives de conciliation, et, le 31 mars, il adressa à sir Charles Stuart une dépêche finale dans laquelle, après avoir passé en revue tous les incidents de la négociation, il annonçait que l'Angleterre conserverait, pendant la guerre, une stricte et invariable neutralité. Puis, le 14 avril, à la rentrée du parlement, après la vacance de Pâques, les ministres déposèrent, sur les bureaux des deux Chambres, une masse considérable de documents. En même temps, lord Liverpool dans une chambre, et M. Canning dans l'autre, faisaient un long exposé de toute



la conduite du gouvernement, à Vérone, à Paris, à Madrid, et demandaient l'approbation du parlement. Mais lord Grey et M. Brougham, le premier avec une hauteur dédaigneuse, le second avec une grande véhémence, déclarèrent qu'ils se faisaient fort de prouver que, par une conduite plus ferme et plus franche, le gouvernement aurait pu empêcher, sans compromettre la paix, l'attentat qui se préparait contre la liberté. Si, d'ailleurs, par la faute des ministres, les choses en étaient venues à ce point qu'il fallût choisir entre le déshonneur et la guerre, le choix ne pouvait être douteux. M. Brougham reprocha surtout à M. Canning de s'être laissé duper par une poignée d'imbéciles qui n'avaient rien oublié ni rien appris, et par la creuse rhétorique d'un prétendu homme d'État, qui s'était transformé d'auteur de mauvais livres en rédacteur de manifestes plus mauvais encore. Jamais, dans aucun cabinet du monde, ne s'étaient rencontrés des ministres plus perfides, plus menteurs, plus étrangers à toute notion de bonne foi et d'honneur que les ministres actuels du roi de France ; mais la France les connaissait et les méprisait non moins que l'Angleterre, et si la guerre se terminait, comme il l'espérait sincèrement, par la chute des Bourbons, il n'était pas en Europe un ami de la liberté qui n'en éprouvât la joie la plus vive.

De telles paroles, prononcées en plein parlement par le chef de l'opposition, étaient bien graves ; mais ce qui était plus grave encore, c'est qu'à la fin de son éloquent exposé, M. Canning avait déclaré péremptoirement que personne, plus que lui, ne voyait avec horreur et dégoût le monstrueux principe que le ministère français avait mis dans la bouche du roi, et ne faisait des vœux plus ardents pour que l'Espagne sortit victorieuse de la lutte. A ces mots significatifs, les acclamations de l'opposition avaient retenti à trois reprises, et M. Brougham lui-même s'était félicité d'avoir entendu un ministre de la couronne faire ainsi justice de l'œuvre de vio-

lence, de pillage et d'hypocrisie que les émigrés et les prêtres avaient entreprise en commun, les uns pour reprendre leurs propriétés confisquées, les autres pour recouvrer leurs privilèges. Bien que M. de Chateaubriand eût souvent dit « qu'il ne tenait aucun compte de la mauvaise humeur de M. Canning, » il était impossible qu'il ne fût pas sensible à une telle déclaration. « Je n'ai pas dissimulé à sir Charles Stuart, écrivait-il, le 17 avril, à M. de Marcellus, que des vœux contre la France, en pleine paix, exprimés par un ministre anglais, en gardant la neutralité, étaient chose toute nouvelle dans l'histoire des nations. » Mais, tandis que des paroles menaçantes lui arrivaient de Londres, il lui en venait de Saint-Pétersbourg d'une tout autre nature, et M. Pozzo di Borgo lui communiquait une dépêche dans laquelle l'empereur autorisait son ambassadeur à donner au cabinet des Tuileries l'assurance « qu'il regarderait l'attaque contre la France comme une attaque contre tous les alliés, et qu'il était prêt à réunir dans ses États une armée d'observation. » En même temps, l'empereur avait chargé son ambassadeur à Londres, d'exprimer « la surprise qu'il éprouvait de voir que l'Angleterre trouvât alarmant, dans la bouche du roi de France, le principe qu'elle avait implicitement admis dans toutes les transactions qui avaient eu la France pour objet. « Si l'Angleterre s'écartait de la neutralité promise, l'appui de la Russie était donc assuré, et M. de Chateaubriand pouvait, sans beaucoup de danger, braver les menaces de M. Brougham et les vœux de M. Canning. Il avait, d'ailleurs, en Angleterre même, un allié dont il était fier et que M. de Marcellus cultivait. Cet allié n'était autre que le fameux radical Cobbett, qui dans une longue lettre à M. de Chateaubriand, lui avait fourni bon nombre d'arguments contre le gouvernement anglais. « Vos principes, disait-il, sont monstrueux, abominables, mais nos ministres qui les ont toujours approuvés et souvent appliqués n'ont pas le droit de les trouver tels.

Vous auriez tort contre moi ; vous avez raison contre eux. » On ne peut nier que cette manière d'argumenter ne fût piquante ; mais elle était peu concluante, et M. de Chateaubriand seul, dans le gouvernement, pouvait y attacher de l'importance.

Les journaux qui rendaient compte des derniers débats du parlement anglais, étaient lus, à Paris, avec un vif intérêt et excitaient de grandes colères et de grandes joies. « Le sentiment de la décence publique, disait le *Journal des Débats*, nous avait engagés à ne pas traduire le discours de M. Brougham... Mais cette *philippique* contient l'aveu si complet et si formel des vœux que font les révolutionnaires de tous les pays contre la monarchie des Bourbons français, qu'elle devient un commentaire sur le véritable sens des vœux que les mêmes hommes font en faveur des Cortès espagnoles. » Quant aux discours plus importants de lord Liverpool et de M. Canning, le *Journal des Débats* n'en disait rien, en son propre nom, et laissait à un prétendu abonné le soin d'expliquer péniblement la conduite de ces ministres, élèves de Pitt, qui n'en prenaient pas moins le parti de la révolution contre la France. Les autres journaux royalistes attaquaient résolument les institutions de l'Angleterre, et le *Drapeau-Blanc* justifiait ironiquement la publicité donnée, à Londres, à toutes les pièces des négociations, par ce motif, « que la publicité est l'âme ou, pour mieux dire, l'antidote du gouvernement représentatif, qui n'est lui-même qu'un effet de la corruption sociale. »

A ce moment, d'ailleurs, les journaux royalistes avaient, à Paris même, un redoutable adversaire à combattre, M. Fiévée qui, dans une excellente brochure<sup>1</sup>, venait de se prononcer contre la guerre. Selon M. Fiévée, Ferdinand VII était le grand coupable, et rien ne lui était plus facile, en 1814, que

<sup>1</sup> *De l'Espagne et des conséquences de l'intervention armée.*



de modifier la constitution des Cortès, au lieu de la détruire. Si donc on intervenait à main armée, pour rendre à un tel roi le pouvoir dont il avait si mal usé, et « pour soutenir le privilège accordé aux rois de donner, quand bon leur semble, aux peuples qu'ils gouvernent, des institutions que les peuples ne doivent jamais vouloir d'eux-mêmes, » on faisait plus qu'une faute. Mais M. Canning, en proclamant le principe de la liberté civile et religieuse par tout l'univers, avait ouvert une voie nouvelle, et consacré « l'alliance des peuples, sous la protection de l'Angleterre, pour balancer l'alliance des rois, sous la protection de la Russie. »

Un tel écrit, loué par les journaux libéraux, devait attirer et attira à M. Fiévée les plus sanglants reproches de la part des journaux royalistes. On l'appela traître, déserteur, transfuge, et le *Drapeau-Blanc* donna à entendre que sa défection avait été achetée. Depuis quelque temps, en effet, il était souvent question de plumes vendues ou marchandées, et d'injurieux soupçons pesaient sur la plupart des écrivains royalistes. Mais la brochure de M. Fiévée ne ménageait pas plus le ministère que la contre-opposition, et l'insinuation du *Drapeau-Blanc* tombait devant ce seul fait.

Pendant que ces choses se passaient à Londres et à Paris, la chambre des députés continuait assez paisiblement la discussion du budget. On avait pensé d'abord que la gauche se lasserait de son absence, et le centre gauche de son silence. Mais la gauche manquait toujours aux séances, et le centre gauche ne parlait pas. Il résultait de là qu'un seul député, M. Duvergier de Hauranne, représentait l'opposition libérale. Ce fut lui qui, dans la discussion des divers budgets, demanda la réduction du traitement des ministres, appela l'attention de la Chambre sur les relations de la France avec les colonies espagnoles, proposa le rejet d'une augmentation réclamée pour la maison militaire du roi, revint enfin, avec force, sur l'illégalité des mesures prises contre l'École de

médecine de Paris. Déjà, dit-il, la suppression de l'École normale et plusieurs mesures analogues ont dû montrer aux plus aveugles que la destruction de l'Université est arrêtée en principe ; mais on n'en peut plus douter quand on voit, malgré le texte formel des lois et des règlements, un ministre supprimer, par une simple ordonnance, l'École de médecine de Paris, destituer des professeurs, sans une instruction préalable et sans un jugement du conseil royal de l'instruction publique, nommer enfin, non moins irrégulièrement, d'autres professeurs. Tout, dans cette affaire, est arbitraire et injuste. Les ministres ont trop oublié qu'après trente années de convulsions, un principe, le principe de la *légalité*, s'est heureusement implanté dans les esprits, et que c'est mal servir le roi que d'y porter atteinte.

M. Corbière, ministre de l'intérieur, essaya de prouver que la mesure attaquée était légale et nécessaire. Chacun savait que de graves désordres avaient eu lieu. « Or, dit M. Corbière, les professeurs ne sont pas seulement responsables de leurs propres actes ; ils sont encore responsables du mal qu'ils n'empêchent pas. — Ainsi, répondit M. Duvergier, vous avez puni des professeurs innocents, au lieu de punir les élèves coupables... Vous avez frappé de réprobation des hommes qui honoraient la France par leurs talents (*murmures à droite*). Vous avez été jusqu'à destituer des professeurs qui n'assistaient pas à la séance où le désordre a eu lieu. Si un tel système pouvait prévaloir, il n'y aurait plus d'Université ; il n'y aurait qu'un établissement soumis au bon plaisir d'un ministre. »

Il est superflu de dire qu'en l'absence de la gauche, les propositions de M. Duvergier de Hauranne furent rejetées ; en revanche, l'extrême droite saisit toutes les occasions de produire ses principes et de harceler les ministres. Ainsi, M. Terrier de Santans proposa la réduction progressive du nombre des bourses, dans les collèges royaux, par le motif

qu'il en avait quelquefois été donné à des élèves sans principes religieux; MM. Leclerc de Beaulieu et de Villefranche demandèrent que les traitements ecclésiastiques fussent convertis en une dotation immuable, accordée une fois pour toutes au clergé catholique, et M. de Marcellus, en appuyant cette proposition, engagea le ministère à faire disparaître du code français les lois impies que la Révolution française avait léguées à la monarchie; M. Delalot, à propos des dépenses départementales, se donna encore une fois le plaisir de mettre M. de Villèle en contradiction avec lui-même, et récita, au milieu des murmures, une troisième édition de ses épigrammes. Sur tous ces points, les ministres se défendirent avec habileté, et la Chambre leur donna raison.

Un débat plus sérieux eut lieu à propos des dépenses de police. M. de la Bourdonnaie demandait que ce chapitre fût divisé en deux parties, l'une patente, l'autre secrète, et, pour justifier sa proposition, il établissait que, sur la somme de 2,200,000 francs portée au budget, plus de la moitié se rapportait à des dépenses qui ne devaient pas être cachées. Il y avait là des moyens d'influence dont on pouvait se servir pour corrompre l'opinion, pour vicier dans sa source le gouvernement représentatif. Ne pouvait-on pas, par exemple, sous prétexte de souscription ou d'encouragements littéraires, soudoyer des journaux, payer leur silence, ou bien acheter des éloges pour soi-même et des injures pour ses adversaires?

Pour cette fois, M. de la Bourdonnaie frappait juste, et la réponse de M. Corbière fut plus spirituelle que sincère. Ainsi, ce n'était point réfuter M. de la Bourdonnaie que de se jeter dans une apologie banale de la police et des services qu'elle rend à la société. M. Delalot en fit avec raison la remarque; mais il gâta sa cause par la violence avec laquelle il attaqua le *Journal des Débats* qui, dit-il, « avait falsifié les conclusions d'un de ses discours, » et le ministère qu'il rendait



responsable de cette falsification. Et comme, de sa place, M. Forbin des Issarts le rappelait à la discussion du budget : « Écoutez, s'écria-t-il, M. le conseiller d'État dire : « *Au budget!* » Oui, c'est là son affaire. » A ces mots, les murmures et les cris : « *Au budget!* » redoublèrent. « Vous finirez, ajouta M. Delalot, par soulever l'indignation de la France, tant vous avez peu de droiture. » Si un député de la gauche eût adressé à la Chambre une telle injure, on l'eût fait descendre de la tribune. Le président se borna à inviter M. Delalot à montrer plus de modération.

Enfin, après trois semaines de discussion, le budget fut voté à la majorité de deux cent trente-trois voix contre quinze. On remarqua que, dans la dernière séance, un député de l'extrême droite, M. Leroux-Duchâtelet, avait demandé la spécialité des chapitres ; mais aucun membre de la gauche n'étant là pour l'appuyer, son amendement ne fut pas même discuté.

Le jour de ce vote, M. de Frénilly essayait de ranimer la Chambre par une grave proposition. Tout en approuvant l'acte par lequel la Chambre avait exclu M. Manuel, il pensait qu'il eût mieux valu que le délit eût été prévu, la procédure faite, la peine écrite d'avance. En conséquence, il proposait six articles réglementaires qui donnaient à la Chambre le droit d'appliquer souverainement aux députés les peines suivantes : le rappel à l'ordre ; la censure ; l'interdiction temporaire de la parole ; l'exclusion de la Chambre, depuis trois jours jusqu'à la durée de la session ; la détention à temps dans une prison d'État ; enfin, la privation du caractère de député. De plus, le refus de voter, constaté par trois sommations du président, et l'absence volontaire de la Chambre, devaient entraîner la perte du caractère de député. Et, non content de ces dispositions, M. de Frénilly conférait à la Chambre le droit de supprimer tout discours qui lui paraîtrait contenir des choses répréhensibles. Dans ce cas, il était interdit de l'imprimer.

Dans d'autres temps, une telle proposition aurait pu donner

lieu à de longs et vifs débats, mais toutes les questions s'effaçaient devant la question espagnole, et la proposition, combattue par MM. de la Bourdonnaie et Hyde de Neuville, ne fut pas prise en considération. La marche du duc d'Angoulême, en Espagne, était suivie avec beaucoup plus d'intérêt que les débats de la Chambre. Excepté à Saint-Sébastien et à Pampelune, où le général Bourck et le général Conchy trouvèrent quelque résistance, on eût dit une promenade plutôt qu'une guerre. L'armée arriva ainsi sans obstacles à Tolosa, le 14, à Villaréal, le 16, et le 17, à Vittoria où le duc d'Angoulême s'arrêta trois semaines pour attendre la réserve. Les approvisionnements ne manquaient pas; les populations rurales, régulièrement payées de leurs fournitures, paraissaient satisfaites, les libéraux se montraient peu, les royalistes accouraient et se pressaient autour du prince. Puis, après avoir reçu sa réserve, composée surtout de la garde royale, le corps d'armée principal entra, le 9 mai, à Burgos, d'où il continua à se diriger sur Madrid, en deux colonnes, l'une, sous les ordres du duc de Reggio, par Valladolid, l'autre, sous le commandement du prince généralissime, par Aranda et Buitrago. A peine, pendant cette longue marche, à travers des défilés faciles à défendre, l'armée eut-elle un coup de fusil à tirer.

Mais, si jusque-là, le duc d'Angoulême ne rencontrait aucune difficulté militaire, en revanche, les difficultés politiques ne lui manquaient pas. Le duc de Bellune était revenu à Paris et avait repris son portefeuille; mais, humilié, ulcéré, par tout ce qui s'était passé à Bayonne, il ne laissait pas échapper une occasion de blâmer le prince généralissime et de le contrecarrer. Les choses en vinrent à ce point que, le 28 avril, pendant son séjour à Vittoria, le prince se crut obligé d'avertir M. de Villèle que, si le ministre de la guerre continuait à désapprouver ses mesures, il en porterait plainte au roi. « Je sers de mon mieux, disait-il, mais je ne me laisserai entraver sur rien, ou bien je quitterai. » Quand cette

lettre arriva à Paris, elle y produisit une grande émotion, et M. de Villèle s'empessa de la communiquer au comte d'Artois. « Ne vous inquiétez pas, lui écrivait celui-ci, du mouvement d'humeur de mon fils; le premier est vif, mais il revient promptement. Cependant, surveillez le maréchal qui, mû par de bonnes intentions, fait et fera des fautes. » Monsieur ajoutait pourtant que, si le duc de Bellune ne changeait pas de conduite, il deviendrait nécessaire de déclarer au roi que les choses ne pouvaient pas marcher ainsi.

Sur un fait particulier, le duc de Bellune trouvait un allié dans le président du conseil. M. de Villèle, gardien vigilant de la fortune de la France et de la régularité financière, ne pouvait pas se consoler des marchés Ouvrard, et écrivait au duc d'Angoulême lettres sur lettres, pour lui représenter combien ces marchés étaient irréguliers, onéreux, contraires à toutes les notions d'une bonne administration, impossibles à défendre devant les Chambres. A cela, le duc d'Angoulême répondait très-sensément que le bon moyen de prévenir les marchés eût été d'assurer les approvisionnements de l'armée, que ces approvisionnements ayant manqué par l'imprévoyance du ministre de la guerre, il n'avait pu se dispenser d'acheter à qui possédait, que le munitionnaire général avait tenu dans ses mains le succès de la campagne, enfin, que depuis les marchés tant attaqués, l'armée était dans l'abondance, et que si on les rompait, M. Ouvrard, maître des approvisionnements, serait maître de l'affamer. Il demandait, d'ailleurs, qu'on lui envoyât *un homme fort et probe* pour examiner les marchés, et il se faisait fort de prouver qu'ils étaient moins mauvais qu'on ne le supposait.

M. de Villèle avait raison de trouver les marchés mauvais; le duc d'Angoulême avait raison de dire que l'impétuosité du ministre de la guerre les lui avait imposés et qu'on ne pouvait pas les rompre. Une autre circonstance ajoutait, d'ailleurs, aux tristesses financières de M. de Villèle. A peine l'armée



française avait-elle passé la frontière, que les bandes royalistes s'étaient reformées; mais elles étaient sans vêtements, sans vivres, sans solde et elles demandaient tout cela à la junta qui, n'ayant pas d'argent, en demandait elle-même à M. de Martignac. Fallait-il subvenir à leurs besoins, ou devait-on, en les laissant dans le dénûment, les encourager au pillage? La question était grave, embarrassante, et tout en écrivant à M. de Martignac que « les autorités espagnoles devaient aider à entretenir les troupes de leur nation, » M. de Villèle était bien forcé d'entr'ouvrir quelquefois les caisses publiques et d'en laisser échapper quelques millions qui ne suffisaient pas. Enfin, pour éviter un emprunt que la junta était en train de négocier avec M. Ouvrard, il consentit à accorder aux auxiliaires royalistes une subvention mensuelle de deux millions, jusqu'à son arrivée à Madrid, seulement à titre d'avance. Mais la junta ne l'entendait pas ainsi et prétendait que la France payât les Espagnols aussi bien que les Français.

Si grandes que fussent toutes ces difficultés, il y en avait une bien plus grande encore, parce qu'elle touchait à la pensée même de l'expédition française. Qu'allait-on faire en Espagne? Relever le pouvoir absolu ou favoriser une transaction entre le pouvoir monarchique et les institutions libérales? Remettre Ferdinand sur le trône en le laissant maître de se livrer encore une fois à ses détestables penchants, ou lui imposer la contrainte salutaire d'une charte? Livrer les Cortès et leurs partisans à toutes les fureurs du clergé et des royalistes, ou proclamer une amnistie générale et travailler à la réconciliation des partis? Sur toutes ces questions, il y avait dissidence absolue entre le duc d'Angoulême et les juntas royalistes. Ainsi, tandis qu'il s'applaudissait d'avoir pu empêcher les vengeances, des cris de mort retentissaient partout où son autorité ne se faisait pas sentir. « Si j'avais une occasion d'écrire à Sa Majesté Catholique, écrivait le 24 avril

le duc d'Angoulême à M. de Villèle, je le ferais d'une manière un peu ferme sur ces deux points : 1° de donner une amnistie générale ; 2° d'accorder à son peuple, n'importe sous quel titre, des institutions ayant pour base une représentation nationale et une autorité suffisante laissée au souverain. » A ce même moment, la junte centrale de Navarre, publiait une proclamation ordonnant « l'arrestation et la mise en jugement de tous ceux qui, directement ou indirectement, par leurs paroles ou par leurs actes, avaient propagé le système constitutionnel. »

Au milieu de cette effervescence des passions royalistes, le duc d'Angoulême n'avait même pas le concours sincère de la junte qui tenait de lui son pouvoir. Le président de cette junte, le vieil Eguia, n'était pas moins ardent que le marquis de Mataflorida, et, chaque jour, son langage et celui de ses collègues contredisaient le langage du prince. Il leur arriva même d'ordonner l'arrestation de quelques volontaires que le duc d'Angoulême, malgré son mécontentement, n'osa pas faire remettre en liberté. Dans ces sortes de conflits, le commissaire civil, M. de Martignac, était toujours disposé, sinon à prendre parti pour la junte, du moins à la justifier. Il avait participé à la rédaction de la malheureuse proclamation qui, publiée en France et en Espagne, produisait un effet dont le duc d'Angoulême et M. de Villèle étaient douloureusement affectés. « Mais, écrivait-il, il fallait bien rassurer les royalistes à qui l'on disait que les Français arrivaient avec une charte toute prête. » Et plus tard, en réponse à ceux qui accusaient la junte d'exagération, il ajoutait « qu'il fallait bien accorder quelques bonnes paroles aux royalistes exaspérés par les violences révolutionnaires. » Le duc d'Angoulême était d'un autre avis ; mais trop souvent ses excellentes intentions se trouvaient paralysées.

Avant que l'état-major eût quitté Vittoria, une circonstance imprévue mit les deux opinions en présence. Au com-

mencement de l'année, une alliance offensive et défensive avait été près de se conclure entre les gouvernements constitutionnels d'Espagne et de Portugal. Mais, d'une part, le gouvernement anglais avait nettement déclaré qu'il se croyait tenu de venir au secours du Portugal, dans le cas seulement où il serait attaqué ; d'autre part, le gouvernement français avait protesté contre toute intention de renverser la constitution portugaise. Le gouvernement portugais se bornait donc à prendre quelques mesures de précaution, quand, à la fin de février, le comte d'Amarante leva l'étendard de l'insurrection contre les Cortès, et organisa une régence provisoire au nom du roi prisonnier. Mais le gouvernement portugais agit avec énergie, et au mois d'avril, le comte d'Amarante, forcé de se réfugier en Espagne, avec quatre mille hommes, se présentait au quartier général de l'armée française, et offrait ses services à la junte. Les accepter, c'était, selon le duc d'Angoulême, se mettre en guerre avec le Portugal et par suite avec l'Angleterre ; la junte pensait, au contraire, qu'on ne pouvait repousser Amarante sans mécontenter les royalistes, ni le désarmer sans se faire un ennemi de plus. Elle était donc d'avis de déclarer qu'étant en paix avec le Portugal, on ne pouvait seconder les projets du comte d'Amarante, mais que l'on voulait bien le prendre comme auxiliaire contre le gouvernement constitutionnel de l'Espagne.

Ce terme moyen ne déplaisait pas à M. de Martignac ; mais le duc d'Angoulême refusa absolument d'y consentir, et M. de Villèle l'approuva pleinement. « Il est très-important, lui écrivait-il, de n'avoir aucune relation qui puisse autoriser l'Angleterre à considérer le Portugal, comme ayant de justes sujets d'agression contre la France. » Le comte d'Amarante dut donc quitter le quartier général, et le dissentiment qui existait entre l'état-major français et la junte ne fit que s'accroître.

Tout le dévouement de la junte Eguia aux intérêts et sur-



tout aux passions du parti royaliste ne suffisait pourtant pas pour qu'elle fût reconnue par ce parti tout entier. Elle avait une rivale dangereuse dans l'ancienne régence d'Urgel dont les deux membres principaux, l'archevêque de Tarragone et M. de Mataflorida, retenus en France, par ordre du duc d'Angoulême, ne cessaient de se dire les vrais, les seuls représentants du roi légitime, et écrivaient dans toutes les directions pour réclamer le pouvoir. Enfin, las de leurs intrigues, le duc d'Angoulême fit dire au préfet des Basses-Pyrénées « de les séparer et de les renvoyer poliment à Bazas, Agen, Libourne, etc. » Non-seulement M. de Villèle confirma cet ordre, mais il invita les deux royalistes dissidents à se rendre à Paris pour y recevoir communication des vœux et des résolutions du gouvernement. En conséquence, au commencement de mai, l'archevêque de Tarragone et M. de Mataflorida arrivaient à Paris où ils ne restèrent pas inactifs.

A Paris, en effet, les choses se passaient exactement comme en Espagne, et la même lutte existait. En face du *Journal des Débats*, qui timidement faisait des vœux pour que le pouvoir absolu ne fût pas rétabli par les armes françaises, se posaient fièrement le *Drapeau-Blanc* et la *Quotidienne* soutenant, chaque jour, que « négocier avec les Cortès, c'était négocier avec l'anarchie, l'impiété, l'athéisme, et qu'on ne pouvait implanter, en Espagne, une constitution semblable à la Charte, sans sanctionner la révolte, légitimer les proscriptions, absoudre le régicide. » Ce fut donc avec une grande satisfaction qu'un de ces journaux, le *Drapeau-Blanc*, publia, dans son numéro du 15 mai, un article, communiqué par la régence d'Urgel, où le baron d'Éroles était presque accusé de trahison pour avoir consenti à devenir membre d'une junte civile, présidée par M. de Martignac. Non-seulement le gouvernement français n'avait jamais soutenu la régence, mais il l'avait dissoute, et M. de Mataflorida avait été

exilé à Orthez, sous la surveillance des autorités, et l'archevêque de Tarragone envoyé dans une ville éloignée : « Que diront les Espagnols, ajoutait l'article communiqué, quand ils apprendront que les héros, qui arborèrent les premiers l'étendard de la Restauration, sont traités de la sorte par les ministres français? »

Ces plaintes de l'ancienne régence d'Urgel auraient été sans importance, si elles n'avaient pas eu d'écho dans le gouvernement ou dans la diplomatie étrangère; mais là, comme ailleurs, les deux tendances existaient. M. de Villèle partageait les sentiments du duc d'Angoulême et désirait, comme lui, qu'une transaction honorable pût mettre fin à la guerre et amener une heureuse réconciliation entre les partis. Il plaignait donc le duc d'Angoulême « d'avoir affaire à des auxiliaires aussi peu raisonnables; » il reprochait à la junte « d'inquiéter, en France, les amis des institutions constitutionnelles et d'une sage liberté, par son goût mal déguisé pour l'absolutisme et l'inquisition; » il contenait le zèle royaliste de M. de Martignac et l'engageait « à se méfier des mesures violentes avec lesquelles les factions croyaient consolider leur domination, et qui ne faisaient que préparer leur ruine. » Et comme chez les hommes les plus positifs, il y a toujours un côté romanesque, il rêvait quelquefois un dénouement que M. de Chateaubriand aurait pu lui envier; c'était que le roi, mis en liberté par l'entremise de l'Angleterre, s'embarquât sur un des bâtiments de l'escadre, et vînt, à Paris, s'entendre avec le gouvernement et avec les ambassadeurs, sur les institutions qu'il convenait de donner à l'Espagne.

Mais M. de Villèle savait que, dans le parti royaliste, on l'accusait de vouloir transiger avec la révolution, et il tenait à ne pas donner prise contre lui. De là quelque incertitude dans son langage et une certaine crainte de manifester clairement son désir.

Quant à M. de Chateaubriand, il était difficile de savoir ce qu'il voulait. Nul doute que, s'il eût pu, sans mécontenter l'empereur de Russie et sans déplaire aux royalistes, établir en Espagne une monarchie constitutionnelle, il n'en eût été fort satisfait. Il n'aimait pas le pouvoir absolu, et il ne s'abusait pas sur la valeur du roi Ferdinand; mais, depuis le congrès de Vérone, il se vantait d'avoir l'empereur Alexandre pour ami, et il recevait de lui les lettres les plus flatteuses. De plus, dans la lutte d'influence qui déjà existait entre lui et M. de Villèle, il comptait sur l'appui des royalistes extrêmes, de ceux-là précisément qui ne voulaient ni transaction, ni constitution, en Espagne. Aussi, sans repousser absolument un arrangement avec les Cortès, il aimait mieux qu'on pût s'en passer, et il écoutait avec complaisance les plaintes des régences et juntes royalistes contre la modération du prince généralissime. « Mon cher ami, écrivait-il, le 8 mai, à M. de Villèle, je crois que vous devez écrire aujourd'hui même au duc d'Angoulême pour une chose capitale. Qu'il prenne garde à verser trop dans le sens des constitutionnels. Il me revient de toutes parts que les royalistes s'effrayent de cette disposition du prince. Ce sont, après tout, les royalistes qui font aujourd'hui nos succès, et si leurs généraux, leurs soldats, les curés, le clergé croient que tous les coups et les dangers auront été pour eux et toutes les grâces pour les généraux des Cortès, nous serons abandonnés au milieu de l'Espagne, et, en vérité, les constitutionnels sont trop faibles et trop misérables pour qu'on soit obligé de les tant ménager. »

Le moment où M. de Chateaubriand donnait ce noble conseil à M. de Villèle, était celui où l'archevêque de Tarragone et M. de Mataflorida arrivaient à Paris. Mécontent de n'être point écouté, il revint sans doute à la charge; car, peu de jours après, dans une lettre où M. de Villèle expliquait au duc d'Angoulême les intrigues qui avaient lieu en faveur de



la régence d'Urgel, on trouve le *post-scriptum* suivant : « J'en étais là de ma lettre, quand je reçois de Chateaubriand la lettre ci-jointe, que je prie Monseigneur de garder pour lui seul. Je réponds à ce collègue en lui demandant s'il est fou, et en l'avertissant que le roi et Monsieur sont indignés de la conduite de ces deux régents et des articles qu'ils ont fait mettre, ces derniers jours, dans le *Drapeau-Blanc*. »

C'est ainsi que l'auteur de la *Monarchie selon la Charte* répondait aux calomniateurs qui, huit mois auparavant, l'accusaient « d'arriver à Vérone, la poche pleine de constitutions. » De tous les ministres, il était, après le duc de Bellune, le plus contraire à la sage politique du duc d'Angoulême, le plus indulgent pour la conduite extravagante des absolutistes espagnols. Par là, d'ailleurs, il se maintenait en harmonie parfaite avec les membres du corps diplomatique, l'ambassadeur d'Angleterre excepté. Tout en laissant à la France les charges et les dangers de la guerre, les puissances continentales avaient le désir qu'elle se fit pour le compte et sous la direction de l'Alliance. Au moment de l'entrée en campagne, elles avaient même élevé la singulière prétention de placer, à côté du duc d'Angoulême, trois commissaires formant une sorte de conseil délibératif, ou au moins consultatif. Cette prétention écartée par le refus formel du duc d'Angoulême, les ambassadeurs s'en dédommageaient en se réunissant fréquemment dans des conférences pour critiquer les actes du prince généralissime et pour recevoir les plaintes des meneurs absolutistes. Ces conférences, où venaient aboutir tous les mécontentements, étaient pour les ministres français un grand embarras. Ils n'apprirent donc pas, sans surprise, qu'à l'insu du duc d'Angoulême et même de M. de Martignac, la junta Eguia s'était adressée aux ambassadeurs, en leur demandant de la faire reconnaître par leurs gouvernements respectifs. Mais, si peu libérale qu'elle fût, la junta Eguia l'était

trop encore pour les puissances alliées, et leurs sympathies les eussent plutôt portées du côté de l'ancienne régence. « Votre Altesse peut compter que la Russie, la Prusse et surtout l'Autriche feront tous leurs efforts pour le rétablissement pur et simple de l'absolu de Ferdinand, au risque de nous voir obligés de venir remettre l'ordre en Espagne, avant un an. » Ce passage, extrait textuellement d'une lettre de M. de Villèle au duc d'Angoulême, indique assez contre quelles difficultés, à Paris même, la partie modérée du ministère avait à lutter.

En revanche, l'Angleterre devenait plus calme et la fièvre belliqueuse des premiers temps commençait à tomber. Déjà, dans la discussion du 16 avril, plusieurs membres libéraux de la Chambre avaient déclaré que, s'ils avaient assisté au fameux banquet offert au duc de San-Lorenzo, c'était pour lui donner un témoignage de sympathie, mais qu'ils n'avaient nullement entendu s'engager à voter pour la guerre. Depuis ce jour, la Cité s'était prononcée en faveur de la paix, et le 28 avril, quand s'ouvrit le grand débat annoncé par l'opposition, le résultat n'en était plus douteux. Pendant les trois nuits que dura ce débat, l'opposition continua à frapper du blâme le plus sévère toute la conduite du gouvernement, à Vérone, à Paris, à Madrid surtout, où le duc de Wellington avait compromis, dans une honteuse négociation, sa belle renommée. Elle déclara que rien ne pouvait donner une idée du dégoût, de la honte, de l'indignation que l'on éprouvait, à la lecture des documents déposés sur la table des deux Chambres. Elle s'étonna que le ministère se fût laissé duper misérablement par les artifices effrontés de la France, et elle s'affligea de voir l'Angleterre ramper, avec l'humilité la plus abjecte, aux pieds de ceux qu'elle avait reconduits jusqu'à leur trône dans les bagages de son armée. Elle dénonça de nouveau au mépris de tous les honnêtes gens la tentative exécrable des despotes européens, et la ligue odieuse, détes-

table, abominable, qui avait l'audace impie de s'intituler la *Sainte-Alliance*. Elle flétrit ce Ferdinand qui avait déshonoré sa mère, trahi son père et, à son retour, égorgé ses défenseurs. Elle fit des vœux, tout aussi ardents que par le passé, pour que la généreuse Espagne triomphât des tyrans qui prétendaient l'asservir, et elle revint, avec la même virulence, sur le monstrueux principe du discours de Louis XVIII. Et ici, il semblait qu'entre l'opposition et les partisans du ministère, tout dissentiment eût cessé. Un des chefs du parti tory, sir Stuart Wortley, alla jusqu'à dire « que le gouvernement français était arrivé à un degré de folie et de perversité dont jamais aucun gouvernement sur la terre n'avait approché. — Mais, ajouta-t-il, j'espère que ceux qui l'ont dirigé seront arrêtés dans leur carrière, et que l'infamie de leurs actes retombera sur leur tête ! » Deux autres torys, M. Bankes et M. Thomas Wilson, ne parlèrent pas avec moins d'énergie, et M. Wilberforce fit reposer la justification du ministère sur l'incroyable duplicité du gouvernement français. « Sans doute, dit-il, aucun langage n'est trop fort pour caractériser les principes dont la France a voulu couvrir son attaque injustifiable contre l'Espagne et son indigne conduite. Les ministres auraient donc pu et peut-être ils auraient dû faire ressortir plus vivement ce que cette conduite a d'odieux. En cela, ils sont tombés dans l'erreur que commettent quelquefois les honnêtes gens qui ont à traiter avec des hommes sans principes. Sachant que ces hommes étaient étrangers aux notions les plus vulgaires de la morale et de la justice, ils ont eu recours aux arguments qui leur paraissaient les plus propres à mener à bien la négociation. »

M. Brougham put donc se féliciter encore une fois « de ce qu'il ne se trouvait pas un membre assez bas ou assez audacieux pour polluer l'air de la Chambre, en prononçant une seule syllabe à la décharge de l'infâme conduite de la France. » Mais, au milieu de tant d'invectives, à peine quelques



voix isolées s'étaient-elles élevées pour demander la guerre, et, ni dans l'une ni dans l'autre des adresses proposées dans les deux Chambres, il n'y avait un mot indiquant que l'opposition voulût autre chose que le gouvernement. La situation était fautive, et tout le talent de lord Ellenborough, de lord Grey, du marquis de Lansdowne, de lord Holland, de M. Macdonald, de sir James Mackintosh, de M. Brougham, ne parvint pas à en surmonter les embarras. Les ministres, au contraire, lord Liverpool, M. Robinson, M. Peel, lord Palmerston, M. Canning surtout, dans un de ses plus éloquents discours, en tirèrent un grand parti. « Je remarque, dit M. Canning en commençant, qu'à deux ou trois exceptions près, le ton de l'opposition a singulièrement baissé, et qu'elle ne demande plus la guerre. Quoi que l'on fasse pourtant, c'est une question de paix et de guerre qui se débat. Dès le début, les ministres ont choisi la paix. Pour ceux qui croient qu'ils devaient choisir la guerre, il est bien évident que leur conduite a été mauvaise de tout point, mais je maintiens que pour ceux qui, comme nous, voulaient la paix, elle a été irréprochable. » Cela posé, M. Canning passa en revue, au point de vue de la paix, tous les actes du gouvernement, depuis l'ouverture du congrès de Vérone, et les justifia, sinon victorieusement, toujours du moins avec un grand talent. Puis, venant à la question principale, celle de la paix et de la guerre, il établit qu'au milieu des opinions extérieures qui se faisaient la guerre en Europe, le vrai rôle de l'Angleterre était celui de la neutralité, et qu'il n'était ni de son honneur ni de son intérêt de prendre parti pour les ennemis de la liberté ou pour les propagateurs du fanatisme révolutionnaire, pour l'esprit de la monarchie absolue ou pour celui d'une démocratie sans limites. Enfin, une admirable péroraison en faveur des bienfaits de la paix termina ce discours dont l'effet fut si grand, qu'après une réplique assez faible, M. Brougham finit par prier son ami, M. Macdonald, de retirer sa motion. Mais M. Canning s'y

refusa, et l'opposition s'étant retirée, l'adresse sur laquelle avait porté tout le débat fut rejetée à l'unanimité, moins vingt membres de l'opposition qui n'avaient pas quitté la Chambre assez tôt. A la Chambre des lords, où le vote eut lieu plus régulièrement, l'adresse présentée par lord Ellenborough fut rejetée par cent quarante-deux voix contre quarante-huit.

La neutralité de l'Angleterre était donc assurée, et l'armée de cent mille hommes que l'Empereur de Russie avait offerte, dans le cas où la France aurait à combattre un autre ennemi que l'Espagne, pouvait rester dans ses cantonnements, paisible et inactive. C'était un grand soulagement pour le gouvernement français qui n'avait accepté l'offre éventuelle d'Alexandre qu'avec beaucoup de répugnance. Mais, bien que jusqu'à ce moment l'armée française n'eût rencontré, en Espagne, qu'une résistance insignifiante, il avait paru que l'on devait aviser au moyen de la renforcer, et un projet de loi, ayant pour objet d'appeler, par anticipation, sous les drapeaux la classe de 1825, avait été présenté à la Chambre des députés. C'était une nouvelle occasion de discuter la question espagnole, et M. Duvergier de Hauranne s'en empara. Il s'étonna qu'aucun document propre à éclairer la Chambre ne lui eût été fourni par le gouvernement, et il demanda pourquoi les ministres français traitaient les Chambres avec moins d'égards que les ministres anglais ne traitaient le Parlement. Puis, se servant des documents anglais, il critiqua sévèrement la conduite des ministres pendant toute la négociation. Il restait bien établi, par ces documents, qu'à Vérone, les ministres français avaient sollicité l'assistance des puissances étrangères contre l'Espagne et refusé, deux fois, la médiation de l'Angleterre. Cela était fort regrettable; mais du moins devait-on espérer que le roi constitutionnel de la France ne souffrirait pas que l'Espagne fût courbée de nouveau sous le joug du pouvoir absolu. Comment pourtant avoir confiance, quand la régence, insti-

tuée par la France, venait de déclarer nuls tous les actes politiques et administratifs de l'Espagne, depuis 1819? Ainsi, les traités faits avec l'Angleterre et avec la France, les emprunts régulièrement contractés par un gouvernement reconnu, tout cela était nul de par la régence! De quel droit prenait-elle une telle détermination avant que le roi fût libre? Enfin, cette détermination était-elle ou non approuvée par le gouvernement français?

Assurément ces questions méritaient bien une réponse; mais aucun ministre ne demanda la parole, et le projet de loi fut voté par deux cent cinquante-six voix contre neuf.

Chacun savait qu'à la Chambre des pairs, le débat serait beaucoup plus sérieux. Là l'opposition n'avait point quitté ses bancs, et chaque jour, au contraire, lui apportait une force nouvelle. Ainsi, des deux premiers orateurs qui parlèrent contre le projet de loi, M. Molé et M. de Barante, le dernier venu dans l'opposition, M. Molé, fut certainement le plus amer. Il ne se contenta pas de reproduire les arguments ordinaires; il accusa formellement le ministère d'avoir fait, à Vérone, un pacte secret avec les puissances du Nord et de leur avoir ouvert les portes de la France. Ainsi les cent mille Français qui venaient d'entrer en Espagne pour y faire la contre-révolution, n'étaient, à vrai dire, que l'avant-garde des armées du Nord, et la France, par une singulière destinée, se trouvait placée à la tête d'une croisade en faveur du pouvoir absolu. Puis, il cita la proclamation de la junte et demanda au gouvernement ce qu'il en pensait. D'un autre côté, M. de Barante s'attacha à prouver que l'occupation de l'Espagne devait être longue. Nul doute que bientôt l'armée n'allât à Madrid; mais qu'y ferait-elle? Les Cortès y ramèneraient-elles humblement le roi? Si, d'ailleurs, Ferdinand y revenait, il n'y reviendrait pas seul. Il y reviendrait avec un parti avide de vengeance et que le pouvoir absolu seul pouvait satisfaire.



On s'attendait que M. de Chateaubriand répondit à ces deux discours ; mais M. Mathieu de Montmorency demanda la parole et elle lui fut aussitôt donnée. Depuis le commencement de la session, on remarquait une grande hésitation parmi les amis de M. de Montmorency et peut-être dans son esprit même. Ce qu'il avait dit, on le répétait ; ce qu'il avait voulu faire, on le faisait, et son successeur lui avait pris tout à la fois sa place et sa politique. Devait-il lui en laisser l'honneur, et ne lui était-il pas permis de demander pourquoi il avait cessé d'être ministre et pourquoi M. de Chateaubriand l'était devenu ? Certes, la tentation était forte ; mais un honorable scrupule arrêta M. de Montmorency, et il se borna à expliquer, avec une dignité modeste, l'attitude qu'il avait cru devoir prendre à Vérone. Puis, écartant avec dédain les injures impuissantes dont la tribune avait retenti, il s'attacha à rectifier quelques assertions de lord Liverpool et de M. Canning, et à célébrer l'union intime qui existait entre toutes les puissances européennes, une seule exceptée. Pas un mot, d'ailleurs, ne trahit son juste ressentiment, et il descendit de la tribune avec l'estime de ses adversaires, et au grand soulagement de M. de Chateaubriand.

Ce fut encore M. de Chateaubriand qui lui succéda ; prenant un à un tous les griefs de l'opposition, il les réfuta avec plus d'éclat que de solidité. Et d'abord s'il n'avait pas, comme les ministres anglais, déposé les pièces officielles sur le bureau des Chambres, c'était parce que la France ne possédait pas, comme l'Angleterre, un clergé riche et propriétaire, une aristocratie puissante, le droit de primogéniture et les substitutions. En France, il n'y avait de monarchie que dans la couronne, et si les Chambres empiétaient sur la prérogative royale, la révolution serait bientôt faite. Les documents publiés en Angleterre n'avaient d'ailleurs rien appris à personne. Cela dit, M. de Chateaubriand reprit, à son point de vue, toute l'histoire des négociations et, chemin faisant,

répondit aux ministres anglais aussi bien qu'à ses adversaires de la Chambre des pairs. Il nia que, dans aucun cas, les étrangers dussent entrer en France, et il n'avoua ni ne désavoua la proclamation de la junte. Il soutint enfin, qu'en Espagne, le peuple des villes et des campagnes recevait les Français comme des libérateurs, et qu'en France même, la guerre, d'abord peu populaire, se popularisait chaque jour.

« Au reste, dit-il en finissant, la question n'a jamais été pour nous de savoir ce que nous avons à gagner en prenant les armes, mais ce que nous avons à perdre en ne les prenant pas. Il y allait de notre existence. C'était la révolution qui, chassée de la France par la légitimité, voulait y rentrer... Que de tentatives faites sur nos troupes ! que de complots sans cesse renaissants ! On employait jusqu'au souvenir de la victoire pour ébranler la fidélité. De là cette fatale opinion qu'il nous serait impossible de réunir dix mille hommes, sans nous exposer à une révolution. On ne nous parlait, on ne nous menaçait que de la cocarde tricolore, et on affirmait qu'à ce signe, aucun soldat ne resterait sous le drapeau blanc... Eh bien ! l'expérience a été faite. Le coup de canon tiré à la Bidassoa a fait évanouir bien des prestiges, a dissipé bien des fantômes, a renversé bien des espérances ! Huit années de paix avaient moins affermi le trône légitime sur ses bases que ne l'ont fait ces huit jours de guerre. »

L'orateur qui répondit à M. de Chateaubriand, le duc de Broglie, offrait avec lui un parfait contraste. Autant l'un se plaisait dans les belles images, autant l'autre aimait à serrer les questions de près, à les examiner sous toutes leurs faces, et à ne s'arrêter qu'après avoir renversé les arguments de ses adversaires, par la seule force du raisonnement. Et d'abord, dédaignant tout artifice, il déclara nettement que, s'il refusait des soldats, c'était pour rendre la guerre impossible et pour renverser le ministère. Par sa conduite à Vérone, ce ministère avait fait de la France le quartier général et la

place d'armes de la Sainte-Alliance. Par le discours qu'il avait mis dans la bouche du roi, il s'était emparé de ce principe monarchique par excellence, en vertu duquel il est enseigné qu'il n'existe en politique de droit éternel, imprescriptible, sacré, que le droit des souverains à l'obéissance passive des peuples. C'était donc une guerre d'extermination que l'on faisait à l'Espagne constitutionnelle ; c'était le drapeau de la Sainte-Alliance qu'on avait déployé au delà des Pyrénées. Si maintenant, par un motif quelconque, il plaisait à la France de traiter avec les Cortès, pensait-on que la Sainte-Alliance le souffrirait ? Non, certes ; et alors se présenterait l'alternative fameuse dont le président du conseil avait parlé, celle de combattre la révolution espagnole ou de la défendre sur le Rhin. M. de Broglie voulait bien, d'ailleurs, admettre que l'expédition française en Espagne réussît comme celle des Autrichiens avait réussi à Naples. Le roi donc s'échapperait des mains des Cortès ; il se montrerait docile aux conseils de la France ; il publierait une amnistie ; il donnerait une charte ; on le reconduirait à Madrid, où il serait libre, parfaitement libre de tenir ses engagements et aussi de les violer.

« En échange de cette concession, dit M. de Broglie, je ne vous en demande qu'une seule. Accordez-moi que le gouvernement restauré d'Espagne ne sera ni plus solide, ni mieux assis que celui de Naples. »

M. de Broglie concluait de là qu'une longue occupation serait nécessaire, qu'après avoir vaincu la révolution en Espagne, on voudrait la vaincre en Portugal, que l'Angleterre alors pourrait sortir de sa neutralité, et qu'une guerre générale en résulterait. Or, avant de s'engager dans cette entreprise, le ministère avait-il bien réfléchi à l'état intérieur de la France ? Si M. de Broglie la dépeignait telle qu'il la voyait lui-même, on l'accuserait d'être un homme de parti. Il aimait mieux s'en rapporter à ce que disaient les procureurs du roi



dans leurs réquisitoires, les journaux soi-disant monarchiques dans leurs articles, les ministres dans leurs discours. A les entendre, la France profondément travaillée par une faction puissante, riche, nombreuse, ressemblait à un volcan toujours prêt à faire explosion. Or, si cette explosion avait lieu, les ministres doutaient-ils que les Russes, les Prussiens, les Autrichiens n'accourussent à marches forcées ?

« Alors, dit M. de Broglie, il nous faudra donc voir revenir dans nos murs une soldatesque insolente. Ils nous demanderont, au nom de leurs maîtres, de museler le peu de liberté de la presse qui nous reste et d'étouffer la liberté de la tribune... Car, sachez-le bien, c'est là le véritable but de cette croisade qui commence aujourd'hui par l'Espagne, mais qui se dirige en réalité contre nous. La liberté de la presse de France, la tribune de France, les vérités qui en jaillissent dans la langue universelle de l'Europe, voilà les vrais ennemis de la Sainte-Alliance, voilà les ennemis qu'il lui faut exterminer. »

Ainsi reparaitrait dans le monde ce fléau de la monarchie universelle, réalisé par l'empire romain, rêvé par Charles-Quint, par Louis XIV, par Napoléon, et qui n'était autre chose que la suppression du droit et la domination de la force. Mais les peuples ne le supporteraient pas longtemps, et la France, si longtemps placée à la tête des nations du continent, finirait par se souvenir qu'elle comptait dans son sein près de dix millions d'hommes dont plus de quatre cent mille avaient porté les armes.

« Avant d'en venir à cette extrémité, ajouta M. de Broglie, il faudra bien des souffrances, il faudra des misères effroyables ; il en coûtera beaucoup de sang et beaucoup de larmes ; il en résultera peut-être une anarchie affreuse et des désordres incalculables ; mais n'importe ! ce qu'il faudra faire, on le fera. »

Dans d'autres circonstances, de telles paroles ne seraient

pas restées sans réponse; mais le gouvernement avait hâte d'en finir, et il laissa à la *Quotidienne* et au *Drapeau-Blanc* le soin de demander s'il pouvait être permis à des pairs « d'adresser au gouvernement du roi des sommations hautaines, et de faire retentir à la tribune la doctrine révolutionnaire de la souveraineté du peuple. » En définitive, la loi fut votée à la majorité de quatre-vingt-treize voix contre trente-trois.

Pendant que la question de la guerre et de la paix se débattait ainsi, à Paris et à Londres, la ville de Madrid, abandonnée à elle-même, attendait, dans une grande agitation, l'arrivée des Français. Elle avait pour chef politique le comte de l'Abisbal, commandant de l'armée du centre, à qui des pouvoirs presque dictatoriaux avaient été confiés. Mais on le savait peu ferme dans ses convictions politiques, et plus d'une fois, dans son désir d'une transaction, M. de Villèle avait engagé le duc d'Angoulême à traiter secrètement avec lui. « Il est fort douteux, lui écrivait-il le 28 avril, que l'on réussisse auprès de Morillo et de Mina, mais j'ai assez de confiance dans la trahison de l'Abisbal. » La confiance de M. de Villèle ne fut pas trompée, et, le 16 mai, les journaux de Madrid publiaient une lettre du comte de l'Abisbal au comte de Montijo, dans laquelle il déclarait que le seul moyen de sauver l'Espagne était de mettre le roi en liberté, de faire d'accord avec lui les changements nécessaires à la constitution, de renvoyer les ministres, de convoquer d'autres cortès et de proclamer une amnistie générale. Il annonçait en outre qu'il envoyait copie de sa lettre aux généraux Ballesteros, Morillo et Mina, en les engageant à agir de concert avec lui.

La vérité est que cette démarche de l'Abisbal avait été concertée d'avance, non avec Mina, mais avec les généraux Ballesteros et Morillo et que, par conséquent, il était sûr de leur assentiment. Sir Charles Stuart vint en faire confidence à M. de Villèle, en ajoutant que l'Angleterre serait disposée

à abandonner les Cortès et à concourir à la délivrance du roi, à la condition que la France garantit une amnistie et des institutions propres à empêcher le rétablissement du pouvoir absolu. « Nous avons délibéré sur cette situation, écrivait M. de Villèle au duc d'Angoulême le 25 mai, et nous nous sommes arrêtés à profiter de cette espèce d'ouverture de l'Angleterre et de votre entrée à Madrid, pour sonder les ambassadeurs de Russie, de Prusse et d'Autriche... Si ces ouvertures sont accueillies, notre intention est de tâcher de faire adopter par les autres gouvernements les vues sages et désintéressées de la France à l'égard de l'Espagne. »

Il y avait là le germe d'une excellente transaction; mais c'était rompre avec le parti de la *Quotidienne* et du *Drapeau-Blanc*, et Monsieur ne pouvait s'y résoudre. Il était d'ailleurs évident que les puissances du Nord y seraient opposées, du moment où on voulait bien les consulter. D'un autre côté, en Espagne, la lettre de l'Abisbal ne réussit ni auprès des royalistes qui voulaient le roi absolu, ni auprès des constitutionnels qui y voyaient un acte de trahison. Deux jours après, le commandant de l'armée du centre, découragé, écrivit donc une seconde lettre pour désavouer la première; mais le coup était porté, et il fut forcé de quitter Madrid, et de se diriger vers la France avec un sauf-conduit français. Arrêté près de Vittoria par une bande royaliste, il n'en faillit pas moins être massacré, et il ne put gagner la frontière que sous la protection d'une escorte.

Cette tentative ayant échoué, il ne restait plus au prince généralissime qu'à entrer à Madrid en vainqueur et en maître. Mais quelle espèce de gouvernement y établirait-il? La question était délicate et avait été longuement débattue en conseil des ministres et dans les conférences du corps diplomatique. En déclarant, dans sa proclamation de Bayonne, qu'il n'entendait pas intervenir dans le gouvernement intérieur de l'Espagne et en créant la junte provisoire, le duc d'Angou-



lème s'était volontairement démis du pouvoir qu'il aurait pu exercer, par droit de conquête. D'un autre côté, la junte était trop déconsidérée aux yeux des royalistes, comme aux yeux des constitutionnels, pour qu'il fût possible de la maintenir. Il fallait donc créer un instrument nouveau de gouvernement. Le plan du ministère était que le duc d'Angoulême convoquât les membres présents, à Madrid, des conseils supérieurs de Castille et des Indes, et leur fit nommer une régence de cinq personnes, laquelle ensuite choisirait les ministres. Il était bien entendu que, d'avance, on se serait mis d'accord sur le choix des régents et des ministres et que les conseils ne feraient que le ratifier. Mais, du moins, disait le président du conseil, on donnerait ainsi à la régence une origine nationale et on cesserait d'être responsable de ses actes. Une fois d'ailleurs la régence constituée, la France, la Russie, l'Autriche, la Prusse, renverraient à Madrid leurs ambassadeurs, ce qui aurait le double avantage de mettre fin à toutes les intrigues des dissidents, et de faire ressortir ce qu'il y avait de faux et de honteux dans la position de sir William A'Court.

Tel était le plan du gouvernement français, et il ne doutait pas qu'il ne fût accepté par le corps diplomatique; mais il restait à s'entendre sur les personnes. On désignait l'évêque de Valence, le duc de l'Infantado, le baron d'Éroles, le duc de San-Carlo, M. Calderon, personnages considérables assurément, mais qui ne paraissaient pas fort propres à réconcilier les partis. « La constitution de la régence, écrivait M. de Villèle au prince, est une opération très-délicate. Elle va déterminer la défection des points qui résistent encore et la soumission des provinces, ou la durée indéfinie de la lutte dans laquelle nous sommes engagés. Si elle est sage, modérée, tout le monde viendra se ranger sous son égide. Si elle est faible, exclusive, alarmante, tout le monde s'en éloignera, et il ne restera plus d'autre ressource que la force pour délivrer le

roi. » Rien de plus juste, mais pour être conséquent il eût fallu choisir d'autres hommes.

Le duc d'Angoulême, qui était sur les lieux, comprenait les inconvénients, les dangers d'un gouvernement ainsi constitué, et tout en déclarant « qu'il serait fort heureux de n'avoir plus aucune responsabilité politique, » il avait envie de nommer lui-même la régence. Mais il ne savait pas mieux que M. de Villèle où prendre les régents, et il finit par accepter le plan arrêté à Paris. Cependant il continuait paisiblement sa marche sur Madrid, et le général Zayas, qui occupait la ville avec douze cents hommes, venait de s'entendre avec lui sur le jour et les conditions de son entrée, quand un incident singulier amena, entre les libéraux et les royalistes, une collision sans motif. Le même Bessière qui, trois mois auparavant, avait failli s'emparer de Madrid, s'y présenta de nouveau fort inopinément, le 20 mai, à la tête de douze à quatorze cents hommes, et pénétra dans quelques rues, aux cris de : « *Vive le roi absolu ! meure la constitution !* » Zayas aussitôt se porta au-devant de lui ; la fusillade s'engagea, et Bessière fut mis en déroute. Mais cette échauffourée n'avait point fini sans provoquer des rixes sanglantes entre les habitants, et sans augmenter encore la haine dont ils étaient animés les uns contre les autres.

Enfin, le 25 mai, à quatre heures du matin, le général Lator-Foissac, commandant l'avant-garde, entra à Madrid, avec quelques bataillons, et le général Zayas, ainsi que cela était convenu, se retira sur Séville. Alors commença une de ces scènes honteuses qui déshonorent les contre-révolutions aussi bien que les révolutions. Une populace furieuse se répandit sur les places et dans les rues, renversa la pierre de la constitution, enfonça la porte du palais des Cortès, brisa les meubles, dévasta les papiers, fit brûler par la main du bourreau le buste de Riego, et, ce qui est plus déplorable, se porta aux dernières violences contre un grand nombre de constitutionnels. Deux jours auparavant, la même populace eût volon-

tiers et avec la même ardeur, porté en triomphe le buste du même Riego et traité les royalistes comme elle traitait les constitutionnels. Heureusement l'arrivée des troupes françaises mit fin à ces excès, et, le lendemain 24, le duc d'Angoulême fit son entrée au milieu d'une population dont les uns voyaient en lui un libérateur, les autres un protecteur. Par des raisons diverses, la joie fut donc unanime, et chacun parut désirer que, jusqu'à la délivrance du roi, le gouvernement restât entre ses mains.

Malheureusement les choses avaient été autrement arrangées, et le prince se conforma rigoureusement au programme que le gouvernement lui avait tracé. Une proclamation, datée de la veille et contre-signée Martignac, annonça qu'en l'absence du roi, le gouvernement serait confié à une régence dont les conseils de Castille et des Indes désigneraient eux-mêmes les membres. En conséquence, les conseils se réunirent, et, le 25, le duc d'Angoulême, par une nouvelle proclamation, reconnut, comme membres de la régence, le duc de l'Infantado, le duc de Montemart, le baron d'Éroles, l'évêque d'Osma et don Gomez Calderon, que les conseils lui avaient présentés. L'évêque d'Osma avait été choisi en remplacement de l'évêque de Valence, qui n'avait pas voulu se séparer de l'archevêque de Tarragone et de M. de Mataflorida.

La première partie de la campagne était terminée, et jusqu'à ce moment l'événement avait trompé toutes les prévisions de l'opposition libérale. Mais, si Madrid était pris, l'Espagne n'était pas soumise, le roi n'était pas libre, et d'énormes difficultés restaient à surmonter. En attendant, la joie des royalistes était et devait être grande. Leurs journaux ne tarissaient pas en épigrammes sur la déconfiture des pauvres libéraux, que le canon de la Bidassoa avait tués et qui venaient d'être enterrés, à Madrid. En même temps, ils se prononçaient plus vivement que jamais contre toute espèce de concession, tandis que, plus que jamais aussi, M. de Villèle



voyait, dans une transaction avec les constitutionnels modérés, le seul moyen de terminer la guerre promptement et honorablement. La discorde était donc toujours dans le camp royaliste; mais il y avait d'un côté trop d'ardeur et d'audace, de l'autre trop d'hésitation et de timidité, pour qu'il ne fût pas aisé de prévoir le résultat de la lutte.

## CHAPITRE XXX

### DISSOLUTION DE LA CHAMBRE — 1823

Fête de Saint-Ouen. — Embarras intérieurs. — Procès de tendance. — Premiers mécontentements du duc d'Angoulême. — Vagues instructions des ministres. — Prétention du roi de Naples. — La régence reconnue par le corps diplomatique. — Négociation secrète avec l'Angleterre. — M. de Lauriston, maréchal de France. — Translation du roi Ferdinand à Cadix. — Fureur des royalistes espagnols. — Contre-révolution en Portugal. — Capitulation de Morillo. — Violences excusées par M. de Chateaubriand. — Conduite honorable du duc d'Angoulême. — Instructions définitives. — Note du duc d'Angoulême sur la situation de l'Espagne. — Progrès de la contre-révolution. — Portrait du duc d'Orléans par Louis XVIII. — Fondation des *Tablettes universelles*. — Capitulation de Ballesteros. — Effroyables excès. — Ordonnance d'Andujar. — Protestation de la régence. — Mécontentement du corps diplomatique et du ministère — Demi-désaveu. — Position pénible du duc d'Angoulême. — Il prend le commandement de l'armée. — Prise du Trocadero. — Négociations. — Bombardement de Cadix — Promesses et délivrance du roi. — Violente réaction. — Lettre sévère du duc d'Angoulême au roi et réponse. — Arrestation et exécution de Riego. — Affaire Ouvrard. — Destitution du duc de Bellune. — Colère des journaux royalistes. — Entrée du roi d'Espagne à Madrid. — Entrée du duc d'Angoulême à Paris. — Efforts tardifs du gouvernement français pour modérer la réaction. — Délibération sur le renouvellement intégral. — Vive polémique à ce sujet. — Plan pour l'amortissement des journaux indépendants. — Intrigues. — Dissolution de la Chambre. — État de l'Europe.

Le 2 mai, peu de jours avant la clôture de la session, madame du Cayla prenait publiquement possession du château de Saint-Ouen, et célébrait la rentrée du roi à Paris par une fête dont le *Journal des Débats* donnait, le lendemain, la description la plus brillante. « La France, disait ce journal, était représentée à cette fête par tout ce que Paris renferme de personnes illustres par leur naissance, élevées par leurs dignités : le corps diplomatique, les ministres, des maré-

chaux de France, des pairs de France, les grands fonctionnaires, des magistrats, des maires de Paris, des colonels de la garde nationale et une foule de personnes que leurs qualités personnelles recommandent dans leur condition privée. Les grâces surtout étaient très-bien représentées. Plus de deux cents dames ornaient et embellissaient cette fête. »

Le *Journal des Débats* ajoutait que tout s'était admirablement passé et que, chose presque inouïe, les toilettes même n'avaient occasionné aucun retard. Un déjeuner splendide, malgré les rigueurs du Vendredi scrupuleusement observées, s'était trouvé servi, comme par miracle, pendant qu'une musique ravissante enchantait les oreilles. Deux toasts seulement avaient été portés, l'un par l'ambassadeur de Sardaigne à S. M. Louis XVIII, l'autre par le président du Conseil aux souverains alliés. Un vaudeville, où étaient habilement entremêlés les airs de *Charmante Gabrielle* et de *Vive Henri IV*, avait suivi le souper. La fête, enfin, s'était terminée par l'inauguration du portrait de Louis XVIII dans le salon. Impossible, d'ailleurs, de rendre un hommage suffisant aux soins prévenants, à l'aimable accueil de la personne qui recevait chez elle tant de monde et un monde si choisi. « Saint-Ouen, avait dit avec beaucoup de grâce et de bonheur madame la comtesse du Cayla, est, le 2 mai, à toute la France; je n'en suis pas la propriétaire, je n'en suis que la concierge. » — Ce mot heureux annonçait l'objet de la fête.

Ainsi le règne de la favorite, jusqu'alors laissé dans l'ombre, apparaissait au grand jour, et les ministres étaient avertis, en quelque sorte officiellement, qu'ils avaient à compter avec une nouvelle puissance. Bien que ces réminiscences d'un autre temps amusassent fort les libéraux, leurs journaux s'en taisaient prudemment; mais ils se dédommageaient dans des pamphlets qui passaient de main en main, et qui étaient avidement lus. Ainsi, dans le charmant pamphlet qu'il venait de publier en Angleterre, sous le titre de *Pièce diplomatique*,



Paul-Louis Courier mettait en scène Louis XVIII et madame du Cayla, de la manière la plus piquante. Louis XVIII, ayant Paul-Louis Courier pour secrétaire, écrivait au roi d'Espagne et l'engageait, en bon frère, à montrer moins de répugnance pour le gouvernement dit représentatif. « J'aime, disait-il, l'absolu, mais ceci.... pour le produit, ceci vaut mieux, pourvu toutefois que ce soit moi qui nomme les députés du peuple, comme nous l'avons établi en ce pays, fort heureusement. Le représentatif de la sorte est une cocagne, mon cousin... Cent voix ne me coûtent pas, j'en suis sûr, cette année, un mois de madame du Cayla, moyennant quoi, tout va de soi-même. »

En même temps on colportait un mot du prince de Hohenloe, qui, sortant d'une audience du roi, avait demandé les appartements de madame du Cayla, et s'était étonné qu'elle ne logeât pas aux Tuileries. « Ah ! avait-il dit, je la croyais reconnue<sup>1</sup>. » Sa position auprès du roi n'avait donc plus rien de douteux, et les journaux royalistes, plus hardis que les journaux libéraux, y faisaient quelquefois allusion. L'un d'eux, à propos de la fête de Saint-Ouen, osa même parler « de ministres créés et soutenus par des influences de boudoir. » Malheureusement, ces influences, ainsi qu'on l'a déjà vu, ne soutenaient pas tous les ministres, et menaçaient souvent de retirer leur appui. Elles étaient donc, pour ceux-là même qui en profitaient, un embarras plutôt qu'un secours, et ils avaient quelquefois, mais sans y céder, la tentation de s'en affranchir.

Il leur était d'ailleurs survenu, à la fin de la session, plus d'un sujet d'inquiétude. La retraite de la gauche, en laissant le champ libre aux inimitiés du ministère et de la contre-opposition royaliste, avait rendu tout rapprochement à peu près impossible. De plus, la rivalité du président du Conseil et du ministre des affaires étrangères allait chaque jour s'aggra-

<sup>1</sup> *Mémoires du général Lamarque.*

vant, et les rapports de M. de Chateaubriand avec les dissidents royalistes n'étaient plus un mystère pour personne. Enfin, la discussion du budget, dans la Chambre des pairs, ne laissait aucun doute sur le travail d'assimilation qui se faisait entre les divers éléments de l'opposition constitutionnelle. Sur un chapitre, celui de la dotation de la Chambre des pairs, un vif débat s'était engagé, et M. de Choiseul, après avoir signalé les vices de la loi présentée au commencement de la session, avait appelé l'attention de la Chambre sur la situation subalterne où la législation existante plaçait un grand nombre de pairs. Il importait, pour l'indépendance comme pour la dignité de la pairie, qu'aucune pension ne fût donnée arbitrairement et, une fois donnée, ne pût être retirée ou diminuée. Plusieurs pairs avaient appuyé M. de Choiseul, et le ministère avait dû promettre la présentation d'une loi nouvelle, donnant pleine satisfaction aux justes susceptibilités de la Chambre. Enfin, il avait été décidé, sur la proposition de M. Roy, que le procès-verbal bornerait à un exposé sommaire le compte rendu d'une discussion trop délicate pour qu'il fût bon d'en faire connaître au dehors toutes les particularités.

Les articles des journaux, sur la session qui venait de finir, n'avaient d'ailleurs rien de rassurant pour le ministère. A l'exception du *Journal des Débats*, qui s'efforçait d'établir que, grâce à l'heureux accord de M. de Chateaubriand et de M. de Villèle, tout allait pour le mieux, au dehors comme au dedans, chacun avait ses inquiétudes et ses griefs à produire. La *Quotidienne* persistait à craindre qu'en Espagne on ne voulût modérer le désordre au lieu de le détruire, et que le ministère n'eût pas assez de fermeté pour détourner les conséquences de ce qu'on appelait « le progrès du siècle. » Le *Drapeau-Blanc*, toujours indigné, frappait à tort et à travers sur les libéraux, sur les ministres, sur le *Journal des Débats*, sur la *Quotidienne* même, qui dans un moment d'aberration avait conseillé au duc de l'Infantado de convoquer les au-

ciennes Cortès, conformément à l'édit royal du 5 mars 1820. Cortès anciennes ou nouvelles, tout cela était également dangereux, aux yeux du *Drapeau-Blanc*, également révolutionnaire. Et il se plaignait qu'après avoir vainement tenté de le séduire, on voulût l'intimider ; mais il tiendrait bon, et rien ne le ferait dévier du droit chemin.

Les griefs des journaux libéraux étaient plus faciles à comprendre ; mais, instruits par une dure expérience, ils ne se montraient plus ni violents ni exclusifs. Ainsi, ils louaient non-seulement les députés de la gauche qui s'étaient retirés avec M. Manuel, mais aussi les députés du centre gauche qui étaient restés en gardant le silence, et même les deux ou trois députés du centre proprement dit, qui avaient continué à siéger et à parler. « Dans cette revue de la session, disait le *Constitutionnel*, on ne doit pas oublier M. Duvergier de Hauranne, qui, se constituant le légataire universel de l'opposition absente, s'est souvenu de la conduite noble et courageuse qu'il avait tenue en 1815. Seul, ou presque seul, il a constitué l'opposition de gauche, et il a soutenu ce fardeau sans en être écrasé. Grâce lui soient rendues de cette louable résolution qu'il a prise un peu tard, mais qu'il a su accomplir. » La justice qu'ils rendaient ainsi à M. Duvergier, les journaux libéraux la rendaient également à plusieurs pairs qu'ils avaient attaqués à d'autres époques, mais avec qui se nouait déjà l'alliance qui, trois ans plus tard, devait porter ses fruits.

Si modérée que soit la presse, elle paraît toujours violente à ceux qu'elle combat, et depuis la suppression de la censure, il n'était bruit aux Tuileries et dans certains salons que de l'effroyable licence des journaux. On n'osait pas s'en prendre aux journaux royalistes ; mais la presse libérale n'avait pas droit aux mêmes ménagements, et on résolut de l'effrayer en lui faisant, pour la première fois, l'application rigoureuse d'un article de la loi du 18 mars 1822, celui qui, aux délits



déjà existants, ajoutait le délit de tendance. Depuis quelques mois pourtant, on avait fait un usage fréquent des autres dispositions répressives. L'éditeur du *Journal du Commerce*, ainsi qu'on l'a dit plus haut, avait été condamné à trois mois de prison pour offense envers la Chambre. Les éditeurs du *Courrier* et du *Commerce* avaient été condamnés à la même peine, pour avoir rendu compte, sans autorisation, d'une séance secrète de la Chambre, bien que leurs avocats, MM. Barthe et Mérilhou, eussent invoqué la tolérance dont tous les journaux jouissaient depuis sept ans, et bien qu'ils eussent prouvé que la *Quotidienne* et le *Drapeau-Blanc*, non poursuivis, avaient commis le même délit. Une ordonnance du roi avait retiré le brevet d'imprimeur à M. Paul Dupont, coupable de contravention aux lois de l'imprimerie. MM. Jouy et Jay, traduits devant les tribunaux, le premier pour un article de la *Biographie des Contemporains* sur les frères Faucher, le second pour un éloge de Boyer-Fonfrède, devaient passer un mois en prison. Enfin, M. Kœchlin avait été condamné, par défaut, pour son écrit sur le guet-apens de Colmar, et l'on doutait peu que le jugement ne fût confirmé. Mais un procès de tendance avait plus de nouveauté, plus d'éclat, et plaçait les journaux sous la crainte de la suspension, ou même de la suppression, en cas de récidive. L'arme était bonne, et on devait s'en servir.

Le 30 mars, on avait donc pu lire, dans le *Moniteur*, un long réquisitoire de M. Bellart, qui commençait, comme de raison, par un grand éloge de la liberté de la presse. Mais cette liberté, excellente en elle-même, était tenue d'être de bonne foi ; et si elle s'abandonnait au dénigrement absolu, à l'empoisonnement systématique de tous les actes du gouvernement, elle faisait plus de mal que de bien. La répression devenait alors nécessaire, non-seulement contre tel ou tel article qui, par l'habileté de la rédaction, pouvait échapper aux définitions légales, mais contre l'esprit même du journal

conspirant contre les institutions, sous prétexte de les défendre. Cela posé, M. Bellart reprenait le *Courrier* et le *Pilote*, depuis la promulgation de la loi du 18 mars 1822, et signalait près de cent cinquante articles où il découvrait des atteintes à la paix publique, « soit par le soin d'entretenir la discorde et la haine entre les citoyens, soit par les encouragements donnés au désordre, soit par la censure injuste et amère des fonctionnaires publics, soit, enfin, en cherchant à inspirer de l'intérêt pour les conspirateurs. » Dix jours après, le 9 avril, M. Quequet, avocat général, requérait à son tour contre les deux journaux.

Le *Courrier* était défendu par M. Mérilhou, dont la plaidoirie occupa deux audiences, et qui soutint, d'une part, que les articles, antérieurs de plus de six mois au réquisitoire, étaient couverts par la prescription, d'autre part, que les articles incriminés pouvaient bien être accusés de troubler la paix ministérielle, mais non la paix publique. Il fit d'ailleurs ressortir avec beaucoup de force ce qu'il y avait d'exorbitant dans un réquisitoire « qui, suppléant par la quantité à la qualité, prétendait faire sortir une tendance criminelle de cent trente-six articles séparément innocents, et qui créait ainsi des délits de pensée, indépendamment des expressions. » Enfin, il établit qu'au moyen des procès de tendance, on pouvait étouffer toute discussion sur les matières de droit public, et déchirer ou fermer le livre de l'histoire. Que resterait-il ensuite de la liberté de la presse ?

Bien que l'effet du plaidoyer de M. Mérilhou eût été grand, la cour passa outre et suspendit le *Courrier* pour quinze jours. Le lendemain, le *Pilote*, défendu par son propriétaire, M. Tissot, encourut la même condamnation.

Quelques jours plus tard, M. Kœchlin se présentait devant le tribunal, après avoir fait distribuer un mémoire où il maintenait pleinement l'exactitude des faits qu'il avait dénoncés. Le ministère public nia que les faits fussent vrais,

et, de plus, soutint contre M. Barthe, avocat de M. Kœchlin, cette ingénieuse doctrine, que la distinction généralement admise entre les ministres et le gouvernement du roi était juste quand il s'agissait d'une loi, fautive quand il s'agissait de l'exécution des lois et de l'administration. Diffamer les ministres, c'était alors diffamer le gouvernement, et tomber sous le coup de la loi. Cette doctrine triompha, non-seulement en première instance, mais en appel, où le débat se renouvela avec une grande vivacité. M. Barthe, pour prouver le guet-apens, avait produit un écrit répandu par un fonctionnaire du Haut-Rhin, lequel alléguait, pour toute justification, « qu'il était permis à l'autorité de tendre des pièges aux mauvais citoyens, comme à des bêtes fauves, » et, tenant le fait pour avéré, il avait, dans un moment d'indignation générale, sévèrement qualifié la conduite du gouvernement. L'avocat général, M. de Broë, lui reprocha d'avoir aggravé le délit par sa plaidoirie, et demanda qu'il fût interdit pendant six mois. La cour, après avoir confirmé le jugement qui condamnait M. Kœchlin à six mois de prison, fit droit au réquisitoire, et suspendit M. Barthe pendant un mois, « pour avoir plaidé contre la preuve légale, sur laquelle reposait la condamnation de Caron. » Mais la sévérité de ce double arrêt produisit un effet contraire à celui que l'on attendait, et M. Kœchlin, au sortir de l'audience, fut salué par de vives acclamations et reconduit en triomphe jusqu'à son domicile. C'était sans doute un hommage qu'on lui rendait ; mais c'était plus encore une protestation contre l'infâme trahison dont le malheureux Caron avait été victime.

A peu près au même moment, un jeune écrivain, M. Magalon, condamné à un an de prison, était conduit à pied, à Poissy, les menottes aux mains, et attaché à un galérien qui avait la gale. C'en était trop, et pour cette fois l'administration dut reculer devant l'indignation publique. M. de Chateaubriand lui-même se souvint qu'il avait été journaliste, et



adressa au directeur de la police, M. Franchet, une lettre en faveur de M. Magalon. Cet acte d'humanité parut étrange à quelques personnes, entre autres à M. Sosthènes de la Rochefoucauld. « J'ai vu, écrivait-il, une lettre de M. de Chateaubriand à Franchet, *pitoyable de style*, pour lui recommander un jeune homme qui a été conduit à Poissy<sup>1</sup>. » Magalon n'en fut pas moins retiré de Poissy, et placé, à titre de malade, dans une maison de santé. Mais on se demanda d'où venait, avant l'intervention de M. de Chateaubriand, cette rigueur exceptionnelle. Plusieurs journaux firent alors remarquer que le rédacteur en chef de l'*Album* avait été condamné pour avoir attaqué les congrégations et le parti dévot. Or, chacun savait que le directeur de la police, M. Franchet, appartenait à ce parti, et l'on cessa de s'étonner.

Les attroupements qui avaient suivi l'expulsion de M. Manuel donnèrent aussi lieu à quelques procès qui auraient passé à peu près inaperçus, sans un incident qui mérite d'être cité. Au lieu de se renfermer dans les faits de la cause, l'avocat du roi, M. Billot, s'était livré à de violentes déclamations contre l'apologiste du régicide que la Chambre avait si justement repoussé de son sein. Le jeune avocat d'un des accusés, M. Boinvilliers, releva l'accusation et soutint que les rassemblements étaient licites. « C'est, dit-il, un droit du citoyen, souverain de la cité, de se rassembler. » Et comme le président et l'avocat du roi l'interrompaient en lui reprochant de prêcher des maximes subversives et séditeuses, M. Boinvilliers maintint que le droit de se rassembler, même dans la rue, était un droit fondamental, consacré par une loi non abrogée de l'Assemblée constituante. Il fut aussitôt l'objet d'une réquisition du ministère public ; mais M. Mérilhou prit sa défense, et le tribunal se borna à lui enjoindre d'être plus circonspect à l'avenir. Peut-être, en soutenant la légalité des

<sup>1</sup> *Mémoires de M. de la Rochefoucauld*, t. VIII, p. 115.

rassemblements sur la voie publique, M. Boinvilliers, alors carbonaro et républicain<sup>1</sup>, poussait-il trop loin l'amour de la liberté ; mais il n'en est pas moins remarquable que, sous la Restauration, en pleine réaction royaliste, une telle doctrine ait pu être soutenue sans exciter trop de surprise.

Cependant, le 27 mai, le gouvernement avait appris l'entrée du duc d'Angoulême, à Madrid, et deux jours après, le 29, la nomination et la composition de la régence. Des deux nouvelles, la première était attendue ; la seconde l'était moins, et causa aux ministres une grande satisfaction. Jusqu'au dernier moment, ils avaient craint que le duc d'Angoulême ne persistât dans le dessein, funeste à leurs yeux, de nommer lui-même la régence. Leur premier désir était que le nouveau gouvernement fût reconnu par les trois puissances du Nord et que des ambassadeurs lui fussent envoyés ; or, si les trois puissances du Nord trouvaient bon que l'armée française eût chassé de Madrid les révolutionnaires, elles n'en étaient pas moins jalouses de l'influence que ce succès pouvait assurer à la France. De là une disposition évidente à prendre parti soit pour la régence d'Urgel, soit pour la junte Eguia, contre tout gouvernement qui paraîtrait dépendant du duc d'Angoulême. Déjà même, par les soins de M. de Jouffroy, une intrigue se nouait pour unir la régence d'Urgel à la junte Eguia, et pour en former la nouvelle régence. « Croyez, écrivait M. de Villèle à M. de Martignac, que nous ne sommes pas sur des roses, et que c'est après avoir mûrement pesé les conséquences, que nous avons indiqué le mode de l'élection de la régence et les principaux membres qu'il fallait y appeler. » Quand donc les ministres surent que le duc d'Angoulême s'était rendu à leurs observations, ils furent soulagés d'un grand poids, et ils accablèrent le prince de félicitations. Ils ne se dissimulaient pourtant pas les diffi-

<sup>1</sup> M. Boinvilliers est aujourd'hui sénateur.

cultés qui allaient surgir soit à Madrid, soit à Paris, et leurs conseils trahissaient les incertitudes de leur esprit. — « Veillez, écrivaient-ils, à ce que la régence ne commette pas trop de fautes, et montrez-lui beaucoup de confiance. Ne secondez pas les folies de vos auxiliaires ; mais ne les mécontentez pas en traitant trop bien leurs ennemis. Résistez aux intrigants qui voudraient rétablir le pouvoir absolu ; mais n'oubliez pas que la France est entrée en Espagne, non pour faire prévaloir telle ou telle théorie politique, mais pour y détruire un gouvernement révolutionnaire. » — Le programme était d'une exécution difficile, et de plus habiles que le duc d'Angoulême y auraient échoué. Aussi, dès la première dépêche qu'il adressa au gouvernement, après son entrée à Madrid, demanda-t-il expressément qu'aussitôt après l'arrivée de l'ambassadeur, il n'eût plus à se mêler de politique.

Il n'avait pas, en effet, tardé à reconnaître, qu'entre ses vues et celles soit du roi, soit de la régence, il existait une incompatibilité radicale. Dès le premier jour, deux lettres, l'une du roi d'Espagne, l'autre de don Carlos, lui avaient été remises, et le porteur d'une de ces lettres, M. Ugarte, lui avait déclaré que le roi entendait reconnaître la junte présidée par M. Eguia. A cette étrange déclaration, le prince avait répondu « que la junte-Eguia n'existait plus et que la régence l'avait remplacée. — L'armée française, avait-il ajouté, est entrée en Espagne, pour préserver la France d'une révolution, pour rendre la liberté au roi et pour le mettre en état de donner à ses peuples de sages institutions. Je continuerai à prendre les mesures nécessaires pour atteindre ce but, et si l'on essaye d'entraver la marche de la régence, je sévirai contre les coupables. »

C'était bien dit ; mais, malheureusement, la régence ne méritait ni la méfiance que lui témoignait le roi d'Espagne, ni la confiance dont le duc d'Angoulême l'honorait. Ainsi, tout en acceptant des mains de M. de Martignac la proclama-



tion qui annonçait son avènement aux Espagnols, elle y avait introduit subrepticement une phrase qui impliquait le rétablissement de l'inquisition, et ce ne fut pas sans peine que M. de Martignac averti parvint à la faire retrancher. Le duc de l'Infantado d'ailleurs ne dissimulait pas sa répugnance pour le système de modération que le prince généralissime lui conseillait, et il disait franchement à M. de Martignac « qu'il avait sur les moyens de finir la révolution en Espagne d'autres idées. » Une conversation que le duc d'Angoulême eut avec lui, peu de jours après, ne laissa aucun doute à cet égard : « J'ai dit un mot au duc de l'Infantado, écrivait le prince, le 31 mai, à M. de Villèle, sur l'oubli du passé, et sur l'établissement d'institutions, comme par exemple, de deux chambres. Il m'a paru fort éloigné de ces deux points. Comme je lui citais notre exemple, sur le premier point il m'a répondu que la punition des coupables eût mieux assuré la tranquillité; sur le second point, il m'a dit qu'il était impossible d'établir deux chambres, en Espagne; que ce qu'il y avait de mieux à faire, était de rétablir les anciennes cortès. Je ne me tiens pas encore pour battu. »

Ainsi, tandis que le duc d'Angoulême et ceux qui l'entouraient cherchaient à contenir les passions royalistes, la régence ne songeait qu'à les satisfaire, et c'est à peine si elle daignait demander l'avis du prince. « La nouvelle régence, écrivait-il, le 2 juin, a rendu un décret foudroyant contre deux régiments, qui doit faire le plus mauvais effet. Je l'ai appris en le lisant, dans la *Gazette*. Dans le premier moment, je voulais publier un ordre du jour diamétralement opposé à leur décret. Je ne l'ai pas fait dans l'intérêt de la paix; mais je vous demande vos instructions, pour savoir si je dois laisser aller les choses comme cela. » Le décret ainsi réprouvé par le duc d'Angoulême rayait à perpétuité des contrôles de l'armée deux régiments qui, le 20 mai, lors de l'échauffourée de Bessières, avaient, disait-on, assassiné de

paisibles habitants, et traduisait devant les tribunaux compétents, c'est-à-dire devant les conseils de guerre, les auteurs supposés de cet attentat. Or, le duc d'Angoulême croyait avec grande raison, que si les faits de guerre civile étaient ainsi qualifiés et punis, il n'y avait pas d'accommodement possible avec l'armée constitutionnelle.

C'est aussi sans le consulter que la régence, à peine installée, rendit un décret contre les possesseurs de biens nationaux. « Les gens sages et modérés, écrivait le prince, se plaignent des actes de la régence, nommément de ce qu'elle vient d'ordonner ou d'autoriser les anciens propriétaires à rentrer dans leurs biens, par la force ; » et il demandait encore ce qu'il devait faire ; s'il devait tolérer de tels actes ou s'y opposer, soit par la force, soit en cessant de prêter à la régence l'argent qu'on lui avait promis. Il se plaignait d'ailleurs de n'être pas assez soutenu par M. de Martignac qui était excellent, mais un peu faible. « Les Espagnols, ajoutait-il, désirent que l'occupation française se prolonge, les royalistes parce qu'ils trouvent fort doux d'être gardés par l'armée française, sans qu'il leur en coûte rien, les constitutionnels parce que cette armée les protège contre les vengeances. »

A toutes les plaintes, à toutes les questions du duc d'Angoulême, le ministère continuait à répondre par le vague conseil de modérer la régence, sans paraître la contraindre, et de protéger les vaincus, sans avoir l'air de les favoriser. Le duc d'Angoulême se trouvait donc frappé d'impuissance, et malgré son mécontentement, souvent exprimé, un complet démenti était journellement donné, non-seulement aux sages proclamations qu'il avait signées, mais aux instructions des ministres et aux discours qu'ils avaient prononcés, dans les deux chambres. L'armée française, avaient-ils dit, n'allait pas rétablir le gouvernement absolu, en Espagne ; et moins d'un mois après l'entrée des Français à Madrid, la régence

avait rappelé les ministres absolutistes de 1820, en leur adjoignant, comme ministre des affaires étrangères, le chanoine Victor Saez ; rétabli partout les autorités de la même époque ; nommé Eguia commandant-général de l'armée espagnole ; confirmé tous les décrets de la junte ; annulé tous les actes du gouvernement constitutionnel et, par conséquent, les emprunts faits par les Cortès ; déclaré incapables et indignes d'exercer aucunes fonctions publiques ceux qui en avaient exercé sous le gouvernement constitutionnel ; rendu au clergé régulier et séculier ses biens et ses droits ; soumis tous les individus suspects à la surveillance de la police ; fait ou laissé faire un grand nombre d'arrestations arbitraires ; enfin, proclamé qu'au roi seul appartenait le souverain pouvoir et le droit d'en régler l'exercice. C'était donc véritablement, comme les libéraux l'avaient toujours dit, pour le rétablissement de la monarchie absolue que l'armée française avait combattu !

Ce n'était certes pas l'intention du roi Louis XVIII ni de ses ministres, et M. de Villèle notamment, dans chacune de ses lettres, se prononçait contre le rétablissement du pouvoir absolu, et blâmait sévèrement les actes de la régence. Mais à Paris les difficultés lointaines n'étaient pas celles qui inquiétaient le plus, et on s'y occupait surtout de déjouer les intrigues de la régence d'Urgel, d'obtenir le prompt envoi des ambassadeurs étrangers à Madrid, et de ne pas mécontenter les exaltés du parti royaliste. L'ancienne régence d'Urgel, renforcée par la junte de Bayonne, ne se tenait pas pour battue, et cherchait à se procurer de l'argent par un emprunt dont M. Ouvrard promettait de se charger. Ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'un des anciens membres de la junte, ministre des finances de la régence de Madrid, M. Erro, semblait entrer dans le complot, et écrivait à M. de Jouffroy une lettre où les vues prétendues constitutionnelles du gouvernement français étaient dénoncées à tous les royalistes. D'un autre côté, les ambassadeurs des puissances du Nord



venaient, l'un après l'autre, se plaindre que la proclamation, concertée entre le gouvernement français et la régence, ne parlât pas du reste de l'Europe. Mais, à ce moment même, il survint un incident plus grave et qui fit ajourner, pendant quelques jours, le départ pour Madrid des ambassadeurs de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie.

Le vieux roi de Naples était resté à Vienne où il s'amusa à chasser en attendant le moment de retourner dans son royaume. A la nouvelle des succès du duc d'Angoulême, il eut, ou plutôt M. de Metternich lui suggéra l'idée de réclamer la régence pour lui-même, sous prétexte qu'il était, après la maison d'Espagne, le plus proche héritier du royaume. Selon son habitude, M. de Caraman n'eût rien à objecter, et cette singulière prétention fut transmise à Paris, dans deux dépêches, l'une de M. de Metternich, et l'autre de M. de Caraman lui-même. Elles y arrivèrent tout juste, au moment où l'on venait de faire signer, par les grands d'Espagne, une adresse de remerciement au duc d'Angoulême et d'adhésion à la régence. On juge de l'impression qu'elles produisirent. Louis XVIII se mit en colère ; les ministres se montrèrent indignés, et M. de Chateaubriand demanda « si la France avait fait tant de sacrifices pour mettre le duc d'Angoulême et cent mille soldats français sous le sceptre de M. de Castelcicala. »

Cependant, M. de Castelcicala prenait la chose au sérieux, et, dans une conférence qui eut lieu à ce sujet entre les représentants des grandes puissances, il exhiba les pleins pouvoirs en vertu desquels il était autorisé à se rendre à Madrid, pour entrer dans la régence, au nom du roi, et pour sanctionner tout ce qui s'y ferait. Le représentant de l'Autriche ne manqua pas de l'appuyer ; la France le combattit vivement ; les représentants de la Russie et de la Prusse dirent qu'ils prendraient les ordres de leurs cabinets. M. de Castelcicala, très-mécontent, demanda alors que les trois grandes

puissances s'abstinssent d'envoyer à Madrid des agents diplomatiques ; mais c'était tout remettre en question, et après quelques jours de discussions assez vives, les ambassadeurs signèrent un protocole, par lequel la régence était reconnue, à la condition « qu'elle se bornerait à administrer l'Espagne, à préparer les moyens de délivrer le roi, et qu'elle ne traiterait pas avec les Cortès. » — « Tout cela, écrivait, le 7 juin, M. de Villèle, était trop raisonnable, trop conforme à nos vues, et trop selon les intérêts de notre entreprise, pour que nous pussions nous y opposer. »

En s'interdisant, par un acte diplomatique, la faculté de traiter avec les Cortès, le gouvernement français faisait pourtant une chose grave et changeait singulièrement sa position. Aussi, à partir de ce moment, ne fut-il plus question, dans la correspondance ministérielle, de modifications à la constitution, ni même d'une charte à la française. Tout au contraire, dans la lettre où il donnait avis du protocole au duc d'Angoulême, M. de Villèle l'engageait respectueusement à ne pas insister sur les deux chambres. « Peut-être, disait-il, serait-il plus habile que le prince, au lieu de chercher à ramener le duc de l'Infantado aux deux chambres, feignit de se laisser ramener aux anciennes cortès, et tirât de cette concession la confiance du président. » Il paraissait d'ailleurs convaincu que, quand le roi serait en liberté, il serait plus facile de faire prévaloir un système de modération et de clémence. Dans tous les cas, la responsabilité des événements pèserait moins alors sur le duc d'Angoulême et sur la France. « Un gouvernement ennemi aurait été renversé, un Bourbon rétabli sur son trône, une population religieuse et royaliste délivrée... La France continuerait à donner de bons conseils ; mais, si on voulait faire des folies, elle se bornerait à ne pas les seconder. » Et, bien que cette conduite ne fût pas celle que le duc d'Angoulême aurait préférée, M. de Villèle le suppliait de surmonter ses dégoûts, et de conserver la direction supé-

rieure de toutes les affaires politiques et militaires. « M. de Talaru, disait-il, a pour instruction d'obéir à V. A. R., et de seconder de tous ses efforts la direction qu'il recevra d'elle... Il ne serait pas tolérable que l'ambassadeur du roi, à Madrid, fit la moindre démarche, sans avoir pris les ordres de V. A. R. »

L'affaire ainsi terminée, M. de Talaru partit pour Madrid, d'où M. de Martignac ne tarda pas à revenir, et où le rejoignirent bientôt M. Brunetti, chargé d'affaires d'Autriche, M. Bulgari, chargé d'affaires de Russie, M. de Royer, chargé d'affaires de Prusse. A plusieurs reprises encore, M. de Metternich essaya de faire revivre, sous diverses formes, la ridicule prétention du roi de Naples. Mais l'empereur de Russie, averti par M. de la Ferronnays, chargea M. de Nesselrode d'écrire à M. de Tatischeff, ambassadeur à Vienne, « que Sa Majesté impériale faisait des vœux pour que le roi Ferdinand retournât dans ses États, afin de veiller au gouvernement de son royaume, » et il n'en fut plus question.

Si satisfaits qu'ils fussent des résultats obtenus, les ministres sentaient que rien ne serait fini, tant qu'on n'aurait pas le roi; et, avant même l'entrée du duc d'Angoulême à Madrid, ils cherchaient comment on pourrait le délivrer. Par la force? cela était hasardeux. Par la corruption? cela valait mieux, et M. de Villèle écrivait au duc d'Angoulême que, s'il pouvait acheter, au prix de deux millions, la liberté de Ferdinand, ce serait un excellent marché. Mais, de tous les moyens auxquels on songeait, le plus praticable était l'intervention de l'Angleterre. Des pourparlers, sur ce sujet délicat, avaient déjà eu lieu, à Paris, avec sir Charles Stuart, à Londres, avec M. Canning, par l'intermédiaire de M. de Marcellus. Sir William A' Court était toujours à Séville; ne pouvait-il pas user de son influence sur les Cortès pour les déterminer à mettre le roi en liberté, ou, s'ils s'y refusaient, ne pouvait-il pas favoriser l'évasion du roi? On neutraliserait ensuite une place où l'on traiterait en commun des intérêts de l'Espagne



avec son roi libre, et l'Angleterre jouerait un rôle superbe. Elle obtiendrait la liberté du roi, et pourrait en même temps stipuler pour la liberté des peuples.

Au fond, ces ouvertures ne déplaisaient pas au gouvernement anglais. Les succès de l'armée française et la sagesse du duc d'Angoulême avaient augmenté le nombre de ceux qui, à Londres, penchaient plutôt vers la France monarchique que vers l'Espagne révolutionnaire, et le plus élevé d'entre eux, le roi, faisait hautement des vœux pour le triomphe des armes françaises. M. Canning lui-même, déconcerté par la marche rapide des événements, craignait de s'être trompé dans ses prévisions et désirait, n'ayant pu empêcher la guerre, prendre une part quelconque à la conclusion de la paix. Mais, comme sir Charles Stuart le disait, en son nom, et comme il le répétait sans cesse à M. de Marcellus, le gouvernement anglais ne pouvait agir en conciliateur que sur des bases fixes et convenues d'avance. Il connaissait le roi d'Espagne, et l'idée de Ferdinand, rendu à la liberté et donnant volontairement des institutions à son peuple, lui paraissait la plus ridicule des idées. La France, d'ailleurs, était-elle entièrement maîtresse de ses résolutions, et l'Autriche, la Russie, la Prusse, avec lesquelles elle aimait tant à se concerter, avaient-elles la même répugnance pour le pouvoir absolu? Il fallait donc, avant d'aller plus loin, que les intentions de la France fussent précises et irrévocablement fixées. Jusque-là, sir William A' Court resterait paisible spectateur des événements.

Chose singulière! A Londres, on croyait M. de Chateaubriand plus libéral que M. de Villèle et plus disposé à traiter avec les Cortès. A Saint-Pétersbourg, on croyait précisément le contraire. Cela prouve que M. de Chateaubriand avait l'art d'approprier le ton de ses dépêches aux sentiments connus de la cour à laquelle il écrivait. Grâce à ce petit artifice, il avait le plaisir d'apprendre, par M. de Marcellus, que M. Canning comptait sur lui pour faire obtenir aux Cortès des con-

ditions raisonnables, mais qu'il ne se fiait pas à M. de Villèle, et par M. de la Ferronnays, que l'empereur de Russie le regardait comme le seul membre du ministère qui se refusât à toute transaction avec la révolution espagnole.

Quoi qu'il en soit, depuis la signature du protocole du 7 juin, les ministres français avaient bien évidemment renoncé à ce moyen d'accord avec l'Angleterre. Il est d'ailleurs fort douteux que, même libres, ils eussent osé braver le mauvais vouloir des puissances alliées et l'exaspération chaque jour croissante du parti royaliste. Par un revirement singulier, ce parti invoquait à son tour le principe de non-intervention, et soutenait qu'une nation n'a pas le droit d'imposer des institutions à une autre nation. C'était s'y prendre un peu tard, et les libéraux répondaient, avec grande raison, qu'en vertu de ce principe, l'armée française devait se retirer bien vite, et laisser les Espagnols régler entre eux leurs affaires. Mais les royalistes ne l'entendaient pas ainsi, par ce motif fort simple, qu'à leurs yeux, la nation, c'était le roi.

Parmi les décrets de la régence de Madrid, il en était pourtant un que les ministres français avaient condamné d'avance. « La régence, écrivait M. de Chateaubriand à M. de la Ferronnays, le 22 mai, doit reconnaître tous les traités qui ont été faits par les Cortès avec des puissances étrangères ; car les tiers ne peuvent jamais perdre leurs droits. — En Angleterre, écrivait M. de Villèle au duc d'Angoulême, le 10 mai, on craint qu'on ne fasse déclarer la banqueroute des emprunts faits par les Cortès ; ce serait une des choses les plus propres à décider les Anglais à soutenir les révolutionnaires. » Et plus tard encore, quand le décret fut rendu, il le qualifiait d'acte exorbitant qui produirait le plus mauvais effet en France et en Angleterre. Les deux principaux ministres se seraient donc très-volontiers accordés pour exiger la révocation d'une mesure, à leurs yeux aussi injuste qu'impolitique ; mais la *Quotidienne*, le *Drapeau-Blanc* et la *Gazette*, quelquefois divisés,

s'unissaient pour déclarer que ratifier les emprunts contractés par les Cortès, c'était sanctionner la révolution, et devant cette fière déclaration le courage manquait au ministère.

Ainsi condamné à tolérer, à protéger même des actes qu'il désapprouvait, le duc d'Angoulême avait encore d'autres sujets de mécontentement. Le ministre de la guerre cherchait à se venger, par tous les moyens, des affronts de Bayonne, et les marchés Ouvrard lui en offraient une belle occasion. Il revenait donc sans cesse sur ces marchés dont l'opinion publique commençait à s'occuper, et il n'avait pas de peine à les faire regarder comme onéreux. D'un autre côté, M. de Chateaubriand nommait à l'ambassade de Londres M. Jules de Polignac, qui ne paraissait pas au duc d'Angoulême le plus propre à amener une transaction entre l'Angleterre et la France. Mais le prince ressentit surtout un acte fort extraordinaire, dans lequel il vit une atteinte grave aux droits de l'armée qu'il commandait. La mort du maréchal Davoust laissait vacant un bâton de maréchal, et le duc d'Angoulême ne doutait pas qu'il ne fût donné à un des généraux de l'armée d'Espagne. « La nomination d'un maréchal hors de l'armée que je commande, écrivait-il, le 7 juin, ferait le plus mauvais effet. Si quelqu'un mérite cette grâce du roi, par ses services, c'est le général Molitor. » Le même jour, précisément, le *Moniteur* publiait une ordonnance qui élevait à la dignité de maréchal de France M. de Lauriston, ministre de la maison du roi, qui n'avait jamais commandé une armée.

La surprise fut grande, et les journaux royalistes furent les premiers à l'exprimer ; mais on sut bientôt que cette nomination n'était point l'œuvre des ministres. M. de Chateaubriand, dans une lettre confidentielle à M. de Villèle, l'avait même très-vivement combattue, comme impolitique et dangereuse. « Songez, disait-il, à cette armée qui fait sa première campagne sous la cocarde blanche. Songez à ce que vont dire les journaux..... J'aime Lauriston et je lui souhaite le bâton



de maréchal ; mais pourquoi le lui donnerait-on pendant la guerre qu'il ne fait pas ? » M. de Villèle paraissait surtout préoccupé du mécontentement facile à prévoir du duc d'Angoulême, et désirait qu'on prit le temps de le consulter. Mais la mesure était arrêtée dans l'esprit du roi et il ne voulut pas attendre. Il ne fut pas alors difficile de comprendre de qui elle émanait. M. de Lauriston, comme ministre de la maison du roi, avait des rapports fréquents avec madame du Cayla à qui il avait su inspirer une grande confiance. De plus, M. de la Rochefoucauld désirait, depuis longtemps, faire arriver son père, le duc de Doudeauville, à la place que M. de Lauriston occupait. Le bâton de maréchal était tout à la fois la récompense de services rendus à la favorite, et un acheminement à une combinaison préparée de longue main. Pour justifier une promotion aussi inattendue, on s'empressa, d'ailleurs, de donner un commandement actif au nouveau maréchal, et il alla bientôt rejoindre l'armée de Catalogne.

Cependant, le facile succès de l'armée française avait mis en pleine lumière une vérité jusque-là seulement entrevue, c'est qu'à l'inverse de la première guerre, la France avait pour adversaires une portion considérable de l'aristocratie, les classes moyennes, la bourgeoisie des villes ; pour alliés le clergé tout entier et les masses populaires. Bien que Morillo dans la Galice, et Ballesteros dans l'Andalousie, fussent encore à la tête de deux corps d'armée considérables, ce fut donc sans crainte que, le 1<sup>er</sup> juin, deux colonnes mobiles, commandées, l'une par le général Bordesoulle, l'autre par le général Bourmont, quittèrent Madrid, se dirigeant sur Séville, où l'on espérait surprendre le roi. Les Cortès avaient repris leurs séances, le 25 avril, et toute la première moitié du mois de mai s'était passée à discuter confusément des mesures financières, militaires et politiques, tandis que le roi, renfermé à l'Alcazar, ne se mêlait de rien. Tout à coup, le 15 mai, on avait vu paraître un ministère modéré dont

MM. Calatrava et Perez de Castro étaient les principaux membres, et l'on avait cru voir, dans ce changement, la main de sir William A'Court ; mais, contrairement à l'attente générale, il n'en était rien résulté, et le 9 juin, quand on apprit que les Français étaient en marche sur Cordoue, les ministres déclarèrent au roi qu'il fallait transporter le gouvernement à Cadix. Comme le roi s'y refusait, une députation des Cortès fut envoyée pour lui signifier que le départ devait avoir lieu, le lendemain même, pour l'île de Léon. Il s'y refusa de nouveau, et aussitôt, sur la proposition de Galiano, appuyée par Arguelles, les Cortès déclarèrent, à une énorme majorité, que le roi se trouvait dans le cas d'empêchement moral, prévu par l'article 187 de la constitution, et qu'une régence devait être provisoirement nommée. Elle le fut, en effet, et, le 12 juin, le roi fut emmené au milieu d'un grand désordre, et conduit à Cadix, sous escorte de six à sept mille hommes, commandés par le général Zayas. Le ministre d'Angleterre, sir William A'Court, ne voulut pas le suivre, et le lendemain, un mouvement royaliste éclatait à Séville, avec l'accompagnement ordinaire de violences et de pillage.

On devine la fureur dont furent saisis les royalistes Espagnols, à la nouvelle de cet événement. A Madrid même, où l'armée française maintenait l'ordre, le cri : « Mort aux negros ! » se fit entendre, et la régence proposa une proclamation et un décret dont, pour cette fois, elle voulut bien donner connaissance au duc d'Angoulême. « Je joins ici, écrivait-il, le 22 juin, la proclamation de la régence, et le projet de décret qu'elle se proposait de rendre ; le duc de l'Infantado me l'a lu. Je lui ai dit qu'étant chargé de maintenir la tranquillité, je ne souffrirais pas de mesures aussi arbitraires ; que leur projet d'otages était digne de la Convention ; que je ne souffrirais pas davantage des conspirations ; que, s'il y avait des coupables, depuis qu'ils étaient installés régence, ils pouvaient les faire arrêter et juger par les tribu-

naux ; mais que je m'opposerais à toutes mesures arbitraires qui ne serviraient qu'à exciter les passions et à animer les partis .... Enfin, que s'ils voulaient agir d'eux-mêmes et sans me consulter, j'évacuerais Madrid, je rappellerais mes troupes et je me retirerais à vingt-cinq lieues en arrière. Ils m'ont supplié de n'en rien faire. »

Le prince ajoutait qu'à la suite de cette conférence, le décret avait été modifié et que maintenant il présentait moins d'inconvénients. Or, ce décret déclarait passible de la peine capitale, sur la simple identité de la personne, tous les députés qui avaient pris part à la délibération du 11 juin. Il enjoignait, en outre, de dresser la liste de tous les officiers des milices volontaires de Madrid et de Séville, qui avaient concouru à la translation du roi, et de mettre leurs biens personnels sous le séquestre. Enfin, toute latitude était donnée aux autorités royalistes, pour l'arrestation des personnes suspectes. Quand tel était le décret modifié, on peut juger de ce qu'il devait être avant les adoucissements exigés par le duc d'Angoulême.

Depuis quelques jours, d'ailleurs, un événement grave était venu réjouir et encourager les royalistes espagnols. A la nouvelle de l'entrée des Français à Madrid, le fils du roi de Portugal, don Miguel, s'était mis à la tête d'un régiment insurgé, et avait fait une proclamation dans laquelle il déclarait qu'il prenait les armes pour délivrer le roi son père et la nation portugaise. Le roi d'abord avait paru fort résolu à maintenir la constitution, et il avait à son tour fait afficher, sur les murs de Lisbonne, une proclamation, où il disait que, comme père, il pouvait oublier la conduite de son fils, que comme roi, il saurait le punir. « Mais, le même jour, il était sorti de son palais pour se joindre à don Miguel, et, le 5 juin, la contre-révolution étant faite, il était rentré à Lisbonne, au milieu des acclamations populaires. Il n'avait pourtant point rétabli le pouvoir absolu, et peu de jours après sa



rentrée, il avait confié le soin de préparer une nouvelle constitution à une junta de quatorze membres, pris parmi les hommes d'État les plus éclairés du pays. Aux yeux des absolutistes espagnols et français, c'était d'un très-mauvais exemple, et ils voyaient là un effet de la détestable influence de l'Angleterre. Néanmoins, le plaisir de voir la constitution de 1812 renversée et les Cortès dispersées par la force, l'emportait sur tout autre sentiment.

Sur un seul point, dans la Catalogne et la Navarre, la résistance était énergique. Partout ailleurs, on se battait peu : Bordesoulle put arriver à Cordoue, et Bourmont à Séville, presque sans combat. Le duc d'Angoulême poursuivait, d'ailleurs, son plan de conciliation, et continuait à négocier secrètement avec Morillo et Ballesteros. Enfin, le 26 juin, le premier, voyant dans la suspension du roi l'occasion qu'il attendait, annonça aux habitants de la Galice et des Asturies ainsi qu'à l'armée, qu'il ne reconnaissait plus le gouvernement de Cadix. Puis, malgré la vive opposition de Quiroga, il établit une junta chargée de gouverner la Galice et les Asturies, « jusqu'à ce que le roi et la nation se fussent entendus sur le gouvernement qui devait régir l'Espagne. » Ce premier pas fait, il lui était difficile de reculer, et, peu de jours après, il signait une capitulation avec le général Boureke et reconnaissait la régence de Madrid. En revanche, il se disait autorisé à promettre, au nom de la régence et du prince généralissime, « que les personnes et les propriétés seraient scrupuleusement respectées, et que personne ne serait poursuivi ou inquiété pour la conduite politique qu'il aurait tenue. »

La question militaire semblait donc à peu près résolue, mais non la question politique qui, tout au contraire, devenait tous les jours plus complexe et plus ardue. Chaque progrès de l'armée française était marqué, de la part de ses tristes auxiliaires, par un redoublement d'arrogance et de fureur. A les entendre, on aurait pu croire que les soldats de la

France étaient venus pour les opprimer, non pour les délivrer. N'était-ce pas les opprimer, en effet, que de les empêcher de dépouiller, d'égorger les constitutionnels et de saccager leurs maisons ? Mais les Français ne pouvaient être partout, et là où ils n'étaient pas, les plus furieuses passions se donnaient libre carrière, avec l'approbation de la régence. On en gémissait à Paris, mais on s'y résignait. « La régence, écrivait M. de Chateaubriand à M. de la Ferronnays, a commis bien des fautes. Il faut pourtant dire à son excuse qu'elle est obligée de faire des sacrifices aux opinions de la masse populaire qui la pousse. — Si nous essayions de la retenir, écrivait-il encore, aussitôt nous mettrions *le corps entier* de la nation contre nous, qui crierait que nous sommes des modérés, des constitutionnels, des chartistes, des gens venus pour pactiser avec les ennemis et les Cortès... Il est donc clair que nous sommes forcés à jouer un rôle passif, et à nous contenter d'adoucir, par des conseils secrets, par des remontrances amicales, les mesures qui nous semblent trop violentes, ou même trop justes. » Trente ans auparavant, il y avait aussi, dans une assemblée fameuse, des hommes qui, de peur de passer pour modérés, votaient toutes les mesures de terreur qu'on leur présentait. Entre la politique de ces hommes et celle que M. de Chateaubriand expliquait si bien, il y a peu de différence.

Cette politique, il faut le répéter à l'honneur du duc d'Angoulême, lui était profondément antipathique. « Là où sont nos troupes, écrivait-il, nous maintenons la paix avec beaucoup de peine ; mais là où nous ne sommes pas, on massacre, on brûle, on pille, on vole... Les corps espagnols, se disant royalistes, ne cherchent qu'à voler et à piller, et redoutent tout ordre régulier. » Et déjà, il se préoccupait de ce qu'il y aurait à faire, après la destruction complète du gouvernement des Cortès. « Quand le roi sera libre, disait-il, dois-je exiger de lui qu'il donne une déclaration annonçant des in-

stitutions plus ou moins positives, ou dois-je attendre qu'il soit à Madrid ? Tant que nous serons en Espagne et que nous lui donnerons de l'argent, il fera ce que nous voudrons. Mais, une fois partis, il ne tiendra rien de ce qu'il aura promis. »

On voit que le duc d'Angoulême connaissait bien le roi d'Espagne. Malheureusement, ce qu'il blâmait en lui, d'autres l'approuvaient, et les ambassadeurs, récemment arrivés à Madrid, n'avaient nul désir de lui imposer ni même de lui conseiller des institutions libérales. M. de Talaru était un honnête homme et un homme de sens ; mais il appartenait à la fraction la plus exaltée du parti royaliste. Le ministre d'Autriche, M. Brunetti, n'avait qu'une pensée, celle de faire revivre les prétentions du roi de Naples. Le ministre de Russie, M. Bulgari, tenait un meilleur langage ; mais, s'il désapprouvait les violences, il n'aimait pas les constitutions, et le duc d'Angoulême, dans ses projets de transaction, ne pouvait pas compter sur son appui. A Paris, d'ailleurs, où la France était encore soupçonnée de vouloir donner une charte à l'Espagne, le corps diplomatique, par haine des constitutions aussi bien que de l'influence française, affectait de ne voir aucune différence sérieuse entre la charte française et la constitution espagnole, et M. Pozzo di Borgo qualifiait de *polichinelles* les ministres qui consentaient à transiger.

A Cadix, au contraire, les idées de transaction paraissaient en progrès. Dès le 18 juin, la régence de Séville avait déposé ses pouvoirs, et le roi avait été remis en possession de son autorité nominale. Sir William A'Court n'avait pourtant pas été le rejoindre, à Cadix, et son attitude donnait lieu à toutes sortes de conjectures. La plus répandue, c'est qu'il conservait quelques intelligences autour du roi, et qu'un jour, peut-être, il le recevrait, sur un des vaisseaux anglais qui, par ordre de M. Canning, croisaient dans ces parages, et le conduirait à Gibraltar. Une fois le roi entre les mains des



Anglais, il allait sans dire qu'avant de le rendre à ses sujets, on obtiendrait de lui certaines garanties. Ce qui confirmait dans cette manière de voir, c'est que, tout récemment, M. Canning avait refusé de recevoir l'agent diplomatique que Victor Saez lui envoyait au nom de la régence. Il semblait donc que le gouvernement anglais ne reconnût ni les Cortès, ni la régence, et qu'il se réservât pour une autre combinaison.

Il y avait dans cette conduite quelque chose d'équivoque, et, en allant retrouver le roi à Cadix, sir William A'Court aurait servi plus utilement la cause constitutionnelle. Mais c'eût été rompre définitivement avec les puissances du Nord, et à ce moment même M. de Metternich, toujours jaloux de l'influence française, essayait de faire rentrer l'Angleterre dans l'alliance. Il semble qu'à Paris du moins ce projet ne dût rencontrer aucune opposition ; mais, d'une part, les ministres se méfiaient de M. de Metternich ; d'autre part, sur le seul soupçon d'une entente avec les Cortès, par l'intermédiaire de l'Angleterre, le parti royaliste se soulevait tout entier et menaçait le ministère d'un abandon général. Est-il possible, s'écriaient douloureusement les journaux royalistes, qu'un ministère, sorti de nos rangs, médite un pacte infâme entre la royauté et la révolution, entre la légitimité et l'usurpation ? Et comme le *Journal des Débats*, qui passait toujours pour recevoir les inspirations du ministère, parlait quelquefois d'institutions et d'arrangement, on le rejetait fièrement hors du giron royaliste.

Il était temps de prendre un parti et de donner au duc d'Angoulême les instructions précises qu'il demandait sans cesse. Déjà, ainsi qu'on l'a vu, sa correspondance avec le président du conseil pouvait lui faire pressentir quelles seraient ces instructions. Le conseil persistait à croire que le rétablissement pur et simple du pouvoir absolu serait funeste à l'Espagne et amènerait de nouvelles catastrophes ; mais en même temps, il était arrivé par degrés à partager l'aversion des

ambassadeurs étrangers pour une véritable constitution représentative. « Il est facile aux révolutionnaires, écrivait M. de Villèle, de dire ce qu'ils veulent : c'est la constitution des Cortès, c'est-à-dire l'anarchie. Il est facile aux royalistes espagnols, aux cabinets étrangers et à certaines coterie françaises de dire ce qu'ils voudraient : c'est le rétablissement pur et simple de l'absolu. Quant à l'Angleterre, elle voudrait voir établir partout des gouvernements représentatifs, parce qu'elle vit du désordre chez les autres, et qu'en Espagne particulièrement, c'est le moyen de consolider son influence. La situation de la France est plus embarrassante. Elle ne peut ni s'unir aux cabinets étrangers et aux coterie françaises pour le rétablissement de l'absolu, ni concourir avec l'Angleterre à l'établissement d'institutions représentatives. Il faut qu'elle marche entre ces deux écueils, qu'elle prenne la force là où elle est et qu'elle s'attache à la pratique plutôt qu'aux théories. » Or, ce qu'il y avait de mieux, selon M. de Villèle, pour arriver à ce but, c'était de reprendre les anciennes cortès en les réorganisant soit à la moderne, soit à l'antique.

M. de Villèle insistait d'ailleurs sur ces deux points essentiels : que le roi, rendu à la liberté, restât libre de faire ce qu'il croirait être dans l'intérêt de ses peuples, et que, dans aucun cas, la France ne garantît l'exécution des promesses qui pourraient lui être arrachées. Mais il continuait à se flatter, contrairement à l'opinion du duc d'Angoulême, que le roi, rétabli sur son trône, serait plus raisonnable que la régence, et écouterait mieux les bons conseils du prince.

Enfin, dans les premiers jours de juillet, après les scènes de violence auxquelles avait donné lieu la translation du roi Ferdinand à Cadix, le conseil fut appelé, en présence du roi, à une délibération définitive. Le résultat de cette délibération fut que la France ne se laisserait pas entraîner à la suite des

cabinets qui voulaient rétablir en Espagne le pouvoir absolu ; mais que, d'un autre côté, on ne conseillerait pas au roi Ferdinand l'introduction dans son royaume, d'institutions étrangères. Il restait bien entendu que, jusqu'à la délivrance du roi, aucune question constitutionnelle ne devait être posée, et qu'il fallait se borner à exiger de la régence une direction sage et modérée. Une fois le roi délivré, on tâcherait d'obtenir de lui une amnistie générale, avec un petit nombre d'exceptions, le choix d'hommes modérés et capables pour composer le ministère et le conseil d'État, la convocation des anciennes Cortès, l'organisation des juntes provinciales, enfin la pacification des colonies américaines, par la concession héréditaire des royaumes de terre-ferme à trois infants d'Espagne. Quant à la question d'une occupation plus ou moins longue, elle resterait subordonnée à la conduite, sage ou folle, du roi Ferdinand après sa délivrance. Le conseil, d'ailleurs, instruit que le duc d'Angoulême, las des intrigues absolutistes de M. Achille de Jouffroy, l'avait fait arrêter à Burgos, et conduire à la frontière, approuva pleinement cette mesure. Enfin il l'autorisa à donner à la régence lecture d'une lettre où sa conduite était blâmée et où on laissait entrevoir que si elle n'en changeait pas, le subside promis par la France pourrait être supprimé.

Le conseil s'occupa aussi de la contre-révolution portugaise, à laquelle le corps diplomatique reprochait d'être incomplète. « Le roi de Portugal, disait le ministre d'Autriche, est fou, s'il ne s'applique à éluder et à renvoyer aux calendes grecques les promesses qu'il vient de faire à ses peuples. » Le gouvernement français était d'un autre avis, et pensait qu'à Lisbonne, comme à Madrid, on ne devait pas revenir au pouvoir absolu. Et pourtant, au même moment, M. de Chateaubriand, consulté par M. de Palmella sur la question de savoir s'il fallait donner une constitution au Portugal, lui répondait « que les institutions ne s'improvi-



saient pas, et qu'établir une constitution quelconque en Portugal, avant que la révolution fût détruite, serait un danger pour les deux pays. — Je crois que j'ai ouvert un avis sage, » écrivait-il à M. de la Ferronnays. A Saint-Petersbourg, à Vienne et à Berlin, on devait le trouver tel, mais il n'est pas probable qu'à Londres, on l'eût jugé aussi favorablement.

Cependant, les difficultés entre la régence et le duc d'Angoulême continuaient, la guerre n'était pas vivement menée et, vers le milieu de juillet, le conseil pensa que pour diriger à la fois les opérations militaires et les négociations, le duc d'Angoulême serait mieux placé à Séville qu'à Madrid. Ainsi, d'ailleurs, il serait plus à portée d'agir sur le roi au moment de sa délivrance, et de le soustraire aux obsessions du parti exalté. Enfin un crédit illimité était ouvert au prince pour traiter de la délivrance ou de l'évasion du roi et de la famille royale, soit par l'intermédiaire de Zayas, soit par tout autre moyen; mais toujours à la condition expresse de ne faire aucune concession politique, sans l'assentiment du roi rendu à la liberté.

En annonçant ces résolutions au duc d'Angoulême, M. de Villèle eut soin de lui dire que le roi le laissait maître de rester à Madrid, s'il le désirait; mais il pensait qu'il serait lui-même fort satisfait de s'éloigner de la régence dont les écarts devenaient chaque jour plus insupportables, et qui semblait prendre à tâche de susciter des ennemis à la France et de rendre la restauration impossible. « Ne pouvant empêcher ses folies, ajoutait-il, il est bon que la présence de Votre Altesse Royale ne semble pas nous en faire partager la responsabilité. »

Peu de jours après, le *Moniteur*, dans un article dont la solennité ne laissait aucun doute sur son origine officielle, annonçait que pour achever son œuvre, le duc d'Angoulême allait porter son quartier général à Séville. Bientôt trente

mille Français se trouveraient ainsi réunis devant Cadix, avec les troupes royalistes espagnoles, et tout faisait espérer un heureux résultat. « Le roi, ajoutait le *Moniteur*, a dit à l'ambassadeur de l'auguste prisonnier de la convention de Cadix : « Dieu a jusqu'ici trop visiblement protégé la plus juste des « causes pour ne pas espérer qu'il lui continuera son appui. « Pour moi, fort de la pureté de mes intentions et de celles « des souverains, mes alliés, je suis bien résolu à ne poser les « armes qu'après avoir rendu à l'Espagne le bonheur, à son « roi la liberté, et à l'Europe ce repos dont les troubles de « votre patrie menaçaient de la priver. » — De si nobles paroles ne seront pas démenties, et désormais la France ne reculera plus devant la révolution. »

Le sens de ces paroles était clair, et le silence du *Journal des Débats*, aussi bien que les cris de triomphe du *Drapeau-Blanc*, prouvèrent que tout le monde l'avait compris. « Ainsi, s'écria ce belliqueux journal, ce n'est pas d'une demi-contre-révolution qu'il s'agit, et l'Espagne ne sera pas livrée aux amalgames monstrueux, foyer perpétuel de révolution, que conseillaient quelques faux royalistes. » Quant aux journaux libéraux, ils se bornèrent à faire le triste tableau des excès, des violences, des désordres de toute espèce qui affligeaient l'Espagne, et ils demandèrent au *Moniteur*, s'il y avait là sujet de se féliciter. Puis, ils opposèrent, comme ils l'avaient déjà fait plus d'une fois, la modération du duc d'Angoulême à l'exagération de la régence.

Sur ce dernier point, les journaux libéraux avaient encore plus raison qu'ils ne le croyaient, et si à côté de l'article du *Moniteur* ils avaient pu placer les lettres et les notes qu'à ce moment même le duc d'Angoulême adressait aux ministres, ils auraient fort embarrassé leurs adversaires. Jamais, en effet, le prince généralissime n'avait été plus las de la lutte ingrate qu'il soutenait, presque seul, contre les fureurs et les folies du parti auquel il avait rendu le

pouvoir. Ce fut donc avec une grande joie qu'il accueillit l'ordre de se séparer de la régence, et d'aller se replacer à la tête de son armée. Mais la régence n'éprouvait pas la même satisfaction, et, dans la crainte que le duc d'Angoulême, abandonné à ses propres inspirations, n'entrât en négociation avec les Cortès, elle résolut de le suivre, et chargea le duc de l'Infantado de lui faire part de sa résolution. « Je lui ai répondu, écrivait le duc d'Angoulême, que, non-seulement je ne le permettrai pas, mais que je le défendais; qu'elle devait s'occuper à administrer le royaume; que le corps diplomatique étant accrédité auprès d'elle, elle ne pouvait s'éloigner de Madrid. J'ai profité de cette occasion, pour parler d'une manière un peu forte sur la marche qu'elle suivait, qui avait ma désapprobation et celle de mon gouvernement. » Et bientôt après, à peine sorti de Madrid, il adressait à M. de Villèle une note qui ne devait être communiquée qu'au roi et au comte d'Artois. Cette note où le prince disait toute sa pensée, doit être ici reproduite littéralement.

« Plus j'examine l'Espagne, disait le prince, et plus je vois l'impossibilité d'y faire le bien. On ne pourrait lui donner une constitution que par deux moyens qui maintenant ne sont plus possibles: 1<sup>o</sup> Modification à la constitution de 1812; 2<sup>o</sup> à mon entrée en Espagne, ou à mon arrivée à Madrid, imposer une constitution toute faite. Maintenant, quelque chose que nous fassions, et quelque conseil que je donne à Ferdinand, l'absolutisme prévaudra.

« Les partis sont trop acharnés, trop haineux pour qu'il en puisse être autrement; et, si nous prolongeons notre séjour en Espagne, nous nous verrons forcés de combattre les principes du gouvernement qui nous régit si heureusement et si glorieusement.

« Le roi a pour lui le clergé, le bas peuple; tout ce qui est seigneur, propriétaire ou bourgeois est contre lui, et s'en défie à peu d'exceptions près. Nous resterions dix ans en Espagne,



qu'au bout de ce temps, les partis se massacraient, comme ils le feraient demain, s'ils le pouvaient. Il est impossible de former un ministère composé d'hommes sages et habiles. Ces derniers manquent complètement.

« Castanos, Caja Jrujo, Andriaga sont des gens modérés ; mais on reproche au premier de n'avoir pas de caractère, au deuxième d'être maçon, au troisième d'être intrigant. On parle de Martinez de la Rosa ; mais jamais ce qu'on appelle les royalistes n'en voudront.

« Cette campagne aura d'avantageux pour nous d'avoir assuré au roi une bonne armée et rendu à la France la considération qu'elle doit avoir en Europe. Mais tout le reste est inconvénient et on n'en peut tirer aucun bon parti. Le roi passe pour être faible et faux. Il me ferait cent promesses qu'il ne les tiendrait pas, le jour que j'aurais tourné le dos. Si je n'ai pas pu empêcher la régence de faire toutes les sottises imaginables, et qui nous ont fait et nous font encore beaucoup de mal, quelle plus grande influence pourrai-je avoir sur le roi ?

« Je travaille à former une armée à l'Espagne, mais je crois la chose impossible, parce que les éléments manquent.

« Tenez pour certain qu'il n'y a rien de bon à faire ici : que ce pays-ci se déchirera pendant bien des années ; mais, je crois, sans aucun danger pour nous. »

Si Louis XVIII eût été ce qu'il était en 1816, la lecture d'une telle note lui eût ouvert les yeux, et il aurait fait poser nettement au roi d'Espagne et aux royalistes espagnols l'alternative d'une transaction avec les constitutionnels ou de la retraite immédiate de l'armée française. Mais Louis XVIII ne s'appartenait plus à lui-même, et ni son frère ni ses ministres n'étaient d'humeur à prendre une telle responsabilité. Tout en approuvant les reproches que le duc d'Angoulême avait adressés au duc de l'Infantado et son refus de l'emmener à Séville, le conseil maintint donc ses résolutions précédentes, et

voulut persister à croire que la régence et le roi tiendraient grand compte au prince généralissime du nouveau service qu'il allait leur rendre. Néanmoins, dans la dépêche même où M. de Villèle cherchait à combattre les tristes pressentiments du prince, une certaine inquiétude apparaissait. « On nous reprochera sans doute, disait-il, en faisant l'histoire de cette époque, de n'avoir pas assez usé de notre pouvoir et de notre influence sur cette autorité provisoire pour empêcher les fautes qu'elle a commises. Votre Altesse Royale sait comme nous que les avis n'ont pas été ménagés, et qu'il eût été plus nuisible qu'utile de dépasser les bornes que nous nous étions prescrites. » En écrivant ces lignes remarquables, M. de Villèle devançait le jugement de l'histoire.

Bien loin des'arrêter, le mouvement contre-révolutionnaire se précipitait, à l'intérieur comme à l'extérieur. Les tribunaux ne suffisaient plus à la répression, et on supprimait, par simples mesures administratives, l'*Album*, les *Lunes Parisiennes*, le *Courrier des Spectacles*, le *Miroir*, sous prétexte qu'ayant été condamnés pour avoir traité de matières politiques, sans autorisation, la suppression était la conséquence naturelle de la condamnation. Et un autre journal, le *Sphinx*, ayant paru après la suppression du *Miroir*, on le supprimait également, bien qu'il n'eût point été poursuivi. En même temps, trois dames anglaises, lady Oxford et mesdames Bruce et Hutchinson, recevaient l'ordre de quitter Paris ; le préfet de l'Isère interdisait une réunion où, chaque année, on célébrait l'anniversaire de la résistance des Grenoblois à l'invasion étrangère, par ce motif que, « c'était offenser le roi que de rappeler sans cesse la résistance opposée à une armée alliée qui se présentait à Grenoble pour y rétablir l'autorité royale ; » ordre était donné à tous les chefs d'administration de surveiller ceux de leurs employés qui étaient abonnés au *Constitutionnel* et au *Courrier*, et la *Quotidienne* déclarait que c'était là une me-

sure fort sage; enfin, des destitutions nombreuses étaient prononcées.

Parmi ces destitutions, il en est une, celle du duc de la Rochefoucauld-Liancourt, qui fit grand bruit. Le duc de la Rochefoucauld faisait partie d'une foule de sociétés de bienfaisance, entre autres, du conseil spécial des prisons, qu'un arrêté ministériel supprima au commencement de juillet. « Il y a longtemps, écrivit alors M. de la Rochefoucauld au préfet de police, que je m'attendais à la suppression de ce conseil dont l'activité et la surveillance pouvaient gêner les vues secrètes et les actes arbitraires du gouvernement. » Peu de jours après, M. Corbière annonçait au duc de la Rochefoucauld que, par ordonnance motivée, le roi lui retirait les fonctions d'inspecteur général des prisons, et de membre du conseil général des manufactures, du conseil d'agriculture, du conseil général des hospices de Paris et du conseil général du département de l'Oise. Ainsi révoqué de toutes les fonctions gratuites qu'il occupait, M. de la Rochefoucauld s'empessa d'accuser à M. Corbière réception de sa lettre. « Je ne sais, ajouta-t-il avec une fine ironie, comment les fonctions de président de la *Société pour la propagation de la vaccine* ont pu échapper à la bienveillance de Votre Excellence, à laquelle je me fais un devoir de la rappeler. »

Il n'était pas, en France, un homme plus généralement estimé que le duc de la Rochefoucauld, et l'opinion publique se souleva contre la brutalité d'une destitution qui frappait les pauvres bien plus qu'elle ne le frappait lui-même. Les journaux royalistes n'en félicitèrent pas moins le ministre de la fermeté qu'il avait montrée, et, en même temps, ils reprochèrent amèrement au duc d'Orléans d'avoir été faire visite au duc de la Rochefoucauld, avec ses deux fils aînés. Quelques jours auparavant, ils lui avaient reproché d'avoir recueilli M. Casimir Delavigne, destitué par M. de Peyronnet d'une modeste place de bibliothécaire. C'est ainsi que, dans leur aveu-



glement, ces journaux contribuaient à la popularité du duc d'Orléans, et préparaient l'événement même qu'ils voulaient prévenir.

Dans le naufrage des libertés publiques, les yeux, en effet, se tournaient plus que jamais vers ce prince dont les sentiments patriotiques et les opinions libérales formaient un si parfait contraste avec ceux des autres princes. Sa conduite était toujours pleine de réserve et de prudence ; mais il recevait au Palais-Royal les membres de l'opposition, et Paul Louis Courier, dans tous ses pamphlets, trouvait moyen de le mettre en scène. Un jour, il racontait que Louis XVIII ayant engagé son cousin à faire un voyage en Italie, celui-ci s'y était refusé. « Je ne quitte la France, avait-il dit, que quand je ne puis pas faire autrement. » Un autre jour, il le louait de n'avoir rien de commun avec l'ancien régime, et de s'être instruit pendant l'émigration, au lieu de mendier. « De prince, disait-il, il s'est fait homme... Bref, c'est un homme de bien. Je voudrais, quant à moi, que tous les princes lui ressemblassent ; aucun d'eux n'y perdrait, et nous y gagnerions ; ou je voudrais qu'il fût maire de la commune... Ce n'est pas que je veuille devenir son garde-champêtre, au cas qu'il devienne maire... » L'allusion était claire, surtout quand Paul-Louis Courier ajoutait qu'au théâtre, il ne pouvait pas paraître sans que les voix et les mains l'applaudissent de toutes parts. En 1824, le roi Louis XVIII s'était amusé à faire de son cousin un portrait qu'il communiqua à M. d'Haussez, et où l'on remarque le passage suivant : « Depuis sa rentrée, le duc d'Orléans est chef de parti et il n'en fait mine. Son nom est un drapeau de menaces ; son palais un point de ralliement. Il ne se remue pas, et pourtant je m'aperçois qu'il chemine. Cette activité sans mouvement m'inquiète. Comment s'y prendre pour empêcher de marcher un homme qui ne fait aucun pas <sup>1</sup>? »

<sup>1</sup> *Souvenirs de la Restauration*, par M. Alfred Nettement.

L'appréciation était fine et juste; mais il n'était pas difficile de répondre à la question que Louis XVIII se posait. Si le duc d'Orléans marchait sans faire un pas, c'est que les folies, les violences du parti royaliste le poussaient.

Au surplus, toutes les complaisances du ministère pour les royalistes extrêmes ne leur suffisaient pas. Ainsi, leurs journaux lui reprochaient de laisser des libéraux en place, et de donner des croix de Saint-Louis à des hommes que le *Constitutionnel* flétrissait de ses louanges. Puis, ils citaient, avec les plus grands éloges, une délibération du conseil-général des Bouches-du-Rhône qui ne demandait rien moins que l'abolition du mariage civil et de l'égalité des partages. Dans cette croisade contre-révolutionnaire, le *Drapeau-Blanc* continuait à tenir le premier rang; non-seulement, dans sa polémique habituelle, il dépassait la *Quotidienne*, mais il publiait de temps en temps, sous la signature de MM. de Haller, de Saint-Victor, de Lamennais, des articles de haute doctrine politique et religieuse, où tous les principes de la société moderne étaient durement condamnés. Ainsi, M. de Lamennais établissait que la tolérance en matière de religion est une violation de la loi divine, et affirmait « que c'eût été un grand bonheur pour la Westphalie, que l'inquisition y eût existé, à l'époque où les anabaptistes interprétaient l'écriture, comme l'interprétaient, en 1825, les propagateurs des idées libérales. »

Le *Drapeau-Blanc* ne s'en tenait même pas là, et, par la violence de ses dénonciations, il forçait le *Journal des Débats* et la *Quotidienne* elle-même à le désavouer. Un jour, il insinuait que, si Mina tenait en échec l'armée française, c'est que le gouvernement ne voulait pas qu'on en finit avec lui. Un autre jour, il reprochait amèrement à l'évêque d'Hermopolis quelques compliments qu'il avait faits au collège Louis-le-Grand, véritable foyer d'irrégion, et il accusait le ministère d'avoir choisi pour maires des hommes irrégionnaires. Puis, il

allait rechercher, dans le *Moniteur*, la lettre d'un général républicain où il était dit « que l'anniversaire de la mort du dernier roi des Français avait été célébré avec enthousiasme dans toute l'armée des Pyrénées-Orientales. » Or, ce général républicain n'était autre que le maréchal Moncey qui commandait un corps d'armée en Catalogne.

Le premier de ces articles fut traduit devant les tribunaux, mais acquitté, sur une plaidoirie de M. Berryer qui soutint contre le ministère public « qu'attaquer la politique du ministère, ce n'était point attaquer le gouvernement du roi. » Le second donna lieu à une très-vive polémique entre le *Drapeau-Blanc* et M. l'abbé Guillon, à qui M. O'Mahoni demanda si c'était lui qui, dans un sermon prononcé à Notre-Dame le 15 août 1806, avait remercié la Sainte-Vierge « d'avoir usé de son influence, sur son divin fils, pour obtenir qu'à la première de ses solennités, fût attachée la naissance du grand Napoléon. » Le troisième enfin inspira au *Journal des Débats* et même à la *Quotidienne*, de sages réflexions sur la rage insensée du journal qui, par haine de la liberté, se précipitait dans la licence révolutionnaire. Le *Drapeau-Blanc* croyait-il donc servir le roi, quand, au mépris de la Charte, il dirigeait d'indignes attaques contre un brave maréchal qui combattait avec la Rochejacquelein pour la cause des Bourbons?

Cela était vrai; mais il était vrai aussi qu'en parlant comme il le faisait, le *Drapeau-Blanc* exprimait, mieux que le *Journal des Débats*, les opinions et les sentiments du parti royaliste. Aussi déclarait-il fièrement qu'il ne tiendrait aucun compte des attaques combinées des *Débats*, du *Constitutionnel*, de la *Quotidienne* et du *Journal de Paris*. « Dans un temps, disait-il, où tous les journaux, excepté un, sont vendus ou à vendre, il est naturel que ce journal unique soit insulté par tous les autres. »

Ni le *Constitutionnel*, ni le *Courrier*, ni les *Débats* n'étaient



à vendre, et, depuis quelques mois, le parti libéral avait un nouvel organe dont, jusqu'à ce moment, rien ne pouvait faire soupçonner la parfaite indépendance. Un homme habile et remuant qui, depuis, a vu naître et mourir sous sa direction plusieurs journaux, M. Coste, avait acheté un journal peu connu et qui paraissait tous les dix jours. Puis, il avait eu la bonne pensée de réunir dans ce journal toutes les nuances du parti libéral, et de servir en quelque sorte d'intermédiaire entre les libéraux, qui avaient toujours fait partie de l'opposition, et ceux qui avaient passé par le gouvernement. Après s'en être entretenu avec M. de Dalberg et M. Manuel qui entrèrent dans ses vues, il établit son centre d'opérations chez M. Ternaux dont le salon, soit à Paris, soit à Saint-Ouen, était alors le point de réunion de toutes les nuances du parti libéral. Enfin, il sollicita et obtint l'appui de M. Benjamin Constant et de M. Guizot, les deux écrivains les plus en renom dans les deux fractions du parti. Quant au travail actif, il fut réservé à des jeunes gens étrangers, par leur âge, aux anciennes luttes et représentants des générations nouvelles, à MM. Thiers, Mignet, Rabbe, indiqués par M. Manuel ; à MM. de Rémusat, de Guizard, Dumon, indiqués par M. Guizot ; à M. Mahul qui, impliqué dans une affaire politique, avait subi une détention de quelques mois. Tous, ou presque tous, ils avaient déjà écrit dans les journaux, mais ils n'avaient pas encore eu l'occasion d'exprimer ensemble et en toute liberté les idées de la génération qui se disposait à prendre possession de la scène politique.

Le terrain ainsi préparé, le plan du journal fut soumis à un certain nombre de députés de la gauche et du centre gauche qui l'approuvèrent, et le premier numéro parut, précédé d'une lettre collective d'adhésion, rédigée par M. de Rémusat, et signée par ces députés. Parmi eux, à côté de MM. Foy, Laffitte, Casimir Périer, de Saint-Aignan, Labbey-de-Pompière, Girardin, Sébastiani, on remarquait MM. De-

lessert, Kératry, Delaborde, Ternaux. M. Coste annonçait, en outre, qu'il avait l'assentiment du duc de la Rochefoucauld, du duc de Dalberg, du duc de Choiseul, du duc de Broglie, du maréchal Gouvion Saint-Cyr, du comte Lanjuinais, du comte Boissy-d'Anglas, du comte Molé, du baron de Barante, pairs de France, et que des publicistes d'une grande réputation, MM. Benjamin Constant et Guizot notamment, avaient bien voulu promettre leurs encouragements et leurs conseils. Quant aux rédacteurs ordinaires, leurs noms restaient dans l'ombre, et la prétention de M. Coste était d'être auprès d'eux, ce que M. Bertin de Vaux était auprès des rédacteurs du *Journal des Débats*.

Dans d'autres circonstances, une telle prétention de la part d'un homme fort obscur eût suffi pour le faire éconduire ; mais le parti libéral, éclairé par ses échecs, commençait à s'apercevoir que le manque d'expérience et de prudence politique chez les uns, le défaut de popularité et d'intelligence des préjugés nationaux chez les autres, n'avaient pas peu contribué au triomphe de ses adversaires, et quand M. Coste se présentait avec un journal qui, disait-il, devait jeter un pont entre M. de Talleyrand et M. Manuel, personne n'était tenté de le repousser.

Au début, la partie politique des *Tablettes* fut presque exclusivement rédigée par M. de Rémusat, avec autant d'éclat que de hardiesse. Puis, M. Thiers, tout en gardant l'anonyme, imagina de réunir, dans un bulletin politique, tous les détails familiers dont se compose la vie domestique des gouvernements, toutes les petites nouvelles qui forment la partie secrète des affaires, et ce bulletin devint bientôt aussi amusant pour le public qu'incommode pour le ministère. Il donnait, en effet, sur les mouvements intérieurs du conseil des ministres et des conférences diplomatiques, des détails piquants, curieux, évidemment puisés à bonne source,

et auxquels M. de Talleyrand n'était pas étranger. En même temps, les jeunes rédacteurs des *Tablettes* tenaient à honneur de s'affranchir de tous les ménagements, de toutes les hypocrisies que s'imposait ordinairement la presse quotidienne. Ainsi, quand presque tous les journaux paraissaient espérer ou redouter une transaction avec les Cortès, ils déclaraient cette transaction impossible et ils disaient leurs motifs. Au moment où l'interdiction provisoire du roi Ferdinand et sa translation à Séville faisaient pousser des cris de fureur aux journaux royalistes et embarrassaient les journaux libéraux, ils soutenaient que ces mesures étaient la conséquence nécessaire et légitime de la résistance opposée par le roi à la résolution des Cortès. Ils établissaient que le *Drapeau-Blanc* était le représentant véritable du parti royaliste, que lui seul était sincère et conséquent, et qu'il n'y avait de débat sérieux qu'entre les doctrines des *Tablettes* et celles de MM. de Maistre, de Lamennais et de Bonald. Ils ne se laissaient pas même gagner par les coquetteries de M. de Chateaubriand qui, selon eux, ne se distinguait de ses collègues « que par l'élégance de ses manières et la recherche de ses expressions. — A chaque loi violée, disaient-ils, il observe une bienséance de plus ; à chaque vexation nouvelle, il invente une nouvelle politesse. » Quant aux gens de lettres et aux artistes, ses anciens amis, c'était en paroles seulement qu'il les défendait : « Faites tout ce que vous voudrez contre eux, semblait-il dire à ses collègues, mais laissez-moi parler pour eux. »

Les *Tablettes* poussèrent encore plus loin l'irrévérence, et, dans une des premières livraisons, on put lire un article, spirituellement ironique, sur le *Voyage à Bruxelles et à Coblenz*, que le roi Louis XVIII venait de faire publier. Tout cela donna nécessairement à ce journal beaucoup d'importance, et les ministres essayèrent d'abord de s'en débarrasser en contestant la légalité de son existence ; mais le tribunal de



première instance leur donna tort, et il fallut, comme on le verra plus tard, recourir à d'autres moyens.

Cependant tout, au dedans comme au dehors, semblait favoriser les projets du gouvernement. Malgré la vive opposition de plusieurs journaux royalistes, M. de Villèle n'avait pas cru devoir retarder l'adjudication des vingt-trois millions de rentes émises dans les dernières sessions, et, à la surprise générale, l'emprunt avait été pris par MM. de Rothschild au taux de 89 francs 55 centimes. C'était, pour le ministère, une grande victoire financière, et tandis que le *Drapeau-Blanc* essayait de s'en moquer, la *Quotidienne*, plus sincère, avouait avec componction qu'elle s'était trompée. En Espagne, la Corogne, défendue par Quiroga et par sir Robert Wilson, était à la veille de se rendre. En Catalogne, l'infatigable Mina continuait à harceler, sur tous les points, l'armée française ; mais il avait dû évacuer la Seu d'Urgel, et Barcelone était investie. Saragosse était occupée, et, dans une autre partie du royaume, Ballesteros se retirait devant le général Molitor qui entra à Valence sans coup férir, et poursuivait sa marche sur Murcie et Grenade. Enfin, après un sanglant combat où l'armée espagnole fut défaite, Ballesteros jetant le masque, conclut une convention par laquelle il reconnaissait la régence, mais à la condition expresse que tous les généraux, chefs et officiers de son armée conserveraient leurs grades, leurs emplois et leur solde, et qu'aucun individu de ladite armée ne pourrait être inquiété, poursuivi ni molesté pour les faits antérieurs à cette convention.

Ainsi se réalisait le plan concerté, deux mois auparavant, entre l'Abisbal, Morillo et Ballesteros ; mais les circonstances n'étaient plus les mêmes, et un acte qui, entrepris avec résolution, aurait pu, à la fin du mois de mai, sauver la liberté espagnole et prévenir de grands malheurs, ne faisait, au commencement d'août, que porter les derniers coups à la cause libérale, et affranchir de tout frein le pouvoir du parti

royaliste. Depuis que le duc d'Angoulême avait quitté Madrid, ces passions déchainées se portaient partout aux plus effroyables excès. A Saragosse, une populace furieuse, conduite par des moines et des prêtres, allait saisir, dans leurs maisons, quinze à seize cents habitants, riches ou aisés pour la plupart, les entassait dans les prisons, insultait leurs femmes et leurs filles, enfin, poussait l'audace jusqu'à demander au commandant de la place l'autorisation de piller, pendant trois jours, les maisons des *negros*. Dans la Navarre, le comte d'Espagne, capitaine-général et vice-roi, donnait l'ordre insensé « de confisquer les biens de tout milicien ou employé du gouvernement révolutionnaire qui ne serait pas rentré chez lui, qui n'aurait pas prêté serment de fidélité au roi, à la sainte religion et qui n'aurait pas abjuré ses erreurs ; » et comme si cela n'eût pas suffi, il imposait des amendes ruineuses, au profit des fidèles sujets du roi, « à tous ceux qui auraient provoqué des mesures révolutionnaires, fait des dons pour habiller les miliciens, exercé des fonctions lucratives, ou insulté les royalistes avec l'infâme chanson du *Tragala*. » A Madrid même, la régence qui, dans sa proclamation du 21 juin, s'était excusée « de la tolérance, de la douceur, de l'indulgence avec laquelle avaient été traités les partisans de l'irrégion, de la licence et de l'anarchie, » travaillait à obtenir le pardon de ses erreurs et publiait un décret qui privait de toute solde, de toute pension, de toute décoration « tous les Espagnols, employés ou non employés du gouvernement, qui, depuis le 20 mars 1820, avaient servi dans la milice volontaire ou appartenu à des sociétés secrètes, » c'est-à-dire, cent cinquante mille personnes à peu près. Quand ce décret fut connu à Paris, il encourut le blâme sévère, non-seulement de tous les ministres, mais encore du corps diplomatique, ordinairement si favorable aux mesures de rigueur, et on affecta de croire que la régence n'en avait pas compris la portée ; mais il n'en servait pas

moins d'exemple et d'encouragement aux juntes royalistes. Partout donc, au mépris des capitulations, les miliciens étaient poursuivis, maltraités, emprisonnés, quand ils rentraient chez eux. « Vous avez entendu les cris des royalistes espagnols, écrivait, au mois d'août, M. de Chateaubriand à M. de Talaru ; vous n'avez pas vu, comme nous, les réponses de tous les gouverneurs des places, qui disent tous qu'ils se rendraient, mais qu'ils ne le feront pas, parce qu'en posant les armes, ils seraient emprisonnés et massacrés par les ordres de la régence. Vous n'avez pas vu les rapports sur les cruautés du curé Mérino et des autres chefs royalistes. »

Peut-être le prince généralissime, pour se conformer à ses instructions, aurait-il encore fermé les yeux sur ces excès, si la régence, par un acte d'une imprudence souveraine, ne l'eût poussé à bout. A Burgos, comme ailleurs, on avait fait arbitrairement de nombreuses arrestations, et des soldats miliciens qui rentraient chez eux, en vertu de capitulations militaires, avaient été emprisonnés. Le commandant de Burgos était alors intervenu et avait fait mettre en liberté tous les détenus qui n'étaient pas arrêtés en vertu d'ordres émanés des tribunaux. A cette nouvelle, la régence de Madrid, au lieu de blâmer les autorités locales de Burgos, se tint pour offensée, et M. Saez, ministre des affaires étrangères, écrivit à M. de Talaru une lettre dans laquelle il demandait *une prompte réparation*. M. de Talaru, qui n'avait plus pour le guider la sagesse du prince, trouva la réclamation fondée, et s'empressa de la transmettre au duc d'Angoulême qui, à ce moment même, venait de ratifier la capitulation de Balasteros.

On comprend la juste indignation du prince généralissime, ainsi bravé par les hommes qu'il avait sauvés, et qui se seraient enfuis ou cachés, si, comme l'idée lui en était venue plus d'une fois, il s'était retiré sur l'Èbre avec son armée. Il comprit, d'ailleurs, qu'il ne pouvait pas souffrir plus long-



temps que, sous la protection de ses armes, des promesses solennelles fussent violées et d'abominables vengeances impunément exercées. Il rendit donc, à Andujar, l'ordonnance célèbre qui, pour un moment, parut changer la destinée de l'Espagne.

Cette ordonnance se composait de quatre articles seulement. Le premier interdisait aux autorités espagnoles de faire aucune arrestation sans l'autorisation du commandant des troupes françaises dans l'arrondissement duquel elles se trouvaient; le second enjoignait aux commandants en chef des troupes françaises de faire élargir tous ceux qui avaient été arrêtés arbitrairement pour des motifs politiques, notamment les miliciens. Le troisième autorisait les mêmes commandants à faire arrêter quiconque contreviendrait à cet ordre. Le quatrième, enfin, plaçait tous les journaux et journalistes sous la surveillance des commandants français.

A part ce dernier article, qui trahissait chez le duc d'Angoulême un ressentiment un peu mesquin de certaines attaques, l'ordonnance était juste, sensée, généreuse, et si le duc d'Angoulême, en entrant en Espagne, n'eût pas fait la grande faute de se mettre en tutelle, personne n'aurait songé à le contredire. Mais la régence, soutenue par les ambassadeurs étrangers, avait fini par croire qu'elle faisait beaucoup d'honneur au prince généralissime en lui permettant de se battre pour elle, et qu'à elle seule il appartenait d'ordonner. Au moment, d'ailleurs, où le décret fut rendu, une fausse nouvelle, celle de la délivrance du roi, s'était répandue par toute l'Espagne et avait provoqué de grandes démonstrations royalistes. A Madrid, les cloches sonnaient, les maisons se pavoisaient, on tirait des pétards dans les rues, le peuple parcourait la ville aux cris de *Vive le roi absolu ! meurent la constitution et les libéraux !* et les troupes françaises avaient grand'peine à empêcher de plus graves désordres, quand tout à coup l'ordonnance d'Andujar y parvint. La fureur succéda aussitôt à

la joie, et le corps diplomatique s'unit à la régence pour demander au duc de Reggio d'en ajourner la publication ; mais, pendant les pourparlers qui avaient lieu à ce sujet, quelques détenus furent mis en liberté par des officiers français. La régence alors annonça au duc de Reggio qu'à la face de l'Europe, dont elle implorait l'assistance, elle protestait contre un acte attentatoire à la souveraineté du roi, contraire à sa dignité, outrageant pour l'autorité dont elle était investie ; puis elle adressa aux ministres étrangers une note dans laquelle elle se plaignait amèrement de son indépendance méconnue, de la justice violée, de la cause royaliste sacrifiée à la cause révolutionnaire. Les ministres d'Autriche et de Russie, qui redoutaient par-dessus tout un arrangement avec les Cortès et l'établissement d'une charte à la française, prirent d'abord feu pour la régence et parurent disposés à lui donner raison ; mais ils sentirent bientôt que, dans la situation où se trouvait l'Espagne, on ne pouvait pas se brouiller avec le neveu de Louis XVIII, commandant en chef de l'armée française, et ils conseillèrent à la régence de retirer sa note. La régence finit par se résigner et par publier elle-même un décret qui, au nom du roi, ordonnait à tous les tribunaux et à toutes les justices du royaume de mettre en liberté les détenus qui n'auraient point cherché à renverser la constitution fondamentale du royaume, et qui ne seraient coupables que d'avoir de mauvaises opinions politiques.

Mais le signal de la résistance était donné, et c'est à peine si les royalistes tinrent compte de l'adhésion tardive et équivoque de la régence. Plusieurs de leurs chefs défendirent la publication de l'ordonnance, et le Trappiste alla jusqu'à destituer les autorités locales qui voulaient s'y soumettre. La division des troupes volontaires de l'armée de Navarre fit mieux encore. Elle fit parvenir à la régence une adresse dans laquelle elle accusait personnellement le duc d'Angoulême d'avoir violé les lois, dépouillé la régence de la puissance suprême,

outragé la nation, consommé la plus scandaleuse des usurpations. « Mais, ajoutait-elle, Votre Altesse Sérénissime peut compter sur tous les individus de cette division... Un attentat que n'osa pas commettre le tyran du monde, doit être réprimé à l'instant, quelles qu'en soient les conséquences, et dussions-nous être exposés aux plus grands dangers. Que l'Espagne soit couverte des cadavres de ses enfants, plutôt que de vivre avilie par le déshonneur et de subir le joug de l'étranger. »

Tel était, malgré sa soumission apparente, l'aveugle mécontentement de la régence, qu'elle reçut avec joie cette insolente adresse, et qu'elle l'avait déjà fait tirer à quatre mille exemplaires, quand le duc de Reggio les fit saisir à l'imprimerie, et s'opposa formellement à la publication. L'adresse ne fut donc pas publiée, mais elle circula, et les arrestations continuèrent, comme par le passé.

En signant le décret d'Andujar, le duc d'Angoulême avait certainement prévu l'effet qu'il produirait en Espagne, et il s'en souciait peu ; mais il ne prévoyait pas qu'un des actes qui lui faisaient le plus d'honneur lui attirerait les reproches sévères de son gouvernement. A Paris, où toutes les idées de transaction et de constitution s'étaient successivement effacées, on n'attendit même pas les nouvelles de Madrid pour juger l'ordonnance, et dès le premier jour, il fut décidé en conseil que « le prince serait désapprouvé de cette infraction aux instructions qu'il avait reçues et aux engagements qu'il avait pris lui-même, envers les Espagnols, de ne point se mêler des affaires intérieures de leur pays. » A la vérité, on n'osa pas rendre le désaveu public, et on décida qu'on ne demanderait pas au prince de rapporter l'ordonnance, si fâcheuse qu'elle fût. Le *Moniteur* fut donc autorisé à reproduire un article du *Journal des Débats*, qui, rapprochant l'ordonnance d'Andujar du décret de Madrid, célébrait en termes pompeux l'heureux accord de l'autorité civile et de l'autorité militaire



pour faire cesser des excès déplorables. Mais, en revanche, le *Moniteur* affirmait, après le *Journal des Débats*, que jamais ni le duc d'Angoulême, ni le gouvernement du roi n'avaient songé à capituler avec les révolutionnaires, ni à traiter avec les Cortès, comme corps politique. C'était au roi Ferdinand à décider, avec ses conseils, ce qu'il croirait devoir faire pour le bonheur de ses peuples. Au même moment, M. de Chateaubriand écrivait à M. de Talaru de faire tous ses efforts pour amortir le coup et pour calmer la régence. « Certes, disait-il, l'ordonnance est fâcheuse, mais c'est une chose faite et il faut la soutenir. »

De cette façon, les apparences étaient à peu près sauvées ; mais quand, dans toutes leurs conversations, dans toutes leurs dépêches, les ministres ne cessaient de répéter que le duc d'Angoulême avait eu tort, chacun comprenait que, si l'on croyait lui devoir quelques ménagements, il n'en était pas moins désavoué. C'était la conséquence de la fausse position que le ministère avait prise et qui déjà l'avait entraîné à tant de fautes. Au fond, comme on l'a vu, il partageait les sentiments du duc d'Angoulême, et dans toutes leurs correspondances, MM. de Villèle et de Chateaubriand se plaignaient amèrement de la régence, qu'ils trouvaient « aussi bête que violente. » Mais, pour éviter une lutte, ils avaient renoncé à prendre aucune décision, et ils abritaient leur faiblesse sous cette idée banale et fausse, que l'armée française venait délivrer l'Espagne et non lui dicter des lois. C'était donc, selon eux, délivrer l'Espagne que de disperser par la force son armée et ses milices ! Ce n'était pas lui dicter des lois que de renverser la constitution qu'elle s'était donnée ! Si l'armée française était dans son droit contre les constitutionnels, elle y était bien plus encore contre les royalistes, puisqu'elle seule, au prix de son sang, les avait relevés de leur abaissement.

Comme on devait s'y attendre, l'ordonnance d'Andujar fut

accueillie avec une vive satisfaction par le parti libéral. Non-seulement elle arrachait les constitutionnels espagnols à la fureur de leurs adversaires, mais, rapprochée des capitulations de Morillo et de Ballesteros, elle faisait espérer que la sagesse du prince généralissime l'emporterait sur la violence du parti fanatique, et que l'Espagne obtiendrait des institutions libres. Tandis que le *Constitutionnel*, le *Courrier*, le *Pilote*, exprimaient vivement cet espoir, les journaux royalistes dissimulaient mal leur embarras. La *Quotidienne* s'indignait de voir les libéraux comparer l'ordonnance d'Andujar à l'ordonnance du 5 septembre. » Les tributs de respect et d'hommage, disait-elle, que les libéraux affectent de payer, à ce sujet, à la modération du prince, rappellent les cris d'admiration qu'ils poussaient en 1816 ; mais les temps sont changés... Le poignard de Louvel a appris à l'illustre frère du duc de Berry à quel prix les monarchies contractent des alliances avec les révolutions. » Elle ne doutait donc pas que la joie des libéraux ne fût de courte durée. Toujours plus vif, le *Drapeau-Blanc* s'élevait tout à la fois contre des capitulations qui légitimaient la révolte, et contre une ordonnance « qui ne tendait à rien moins qu'à aliéner un peuple idolâtre de son roi, de son culte et de sa patrie. — On se demande, ajoutait-il, si l'on transigera avec les hommes et les principes constitutionnels, en Espagne : la transaction est faite. »

Il y avait aussi, dans le corps diplomatique, une grande agitation. La prétention des puissances du Nord était que les affaires d'Espagne se réglassent en commun, et, à Madrid, leurs ministres demandaient sans cesse des conférences générales, officielles ou officieuses. Or, pour cette fois, le prince généralissime avait agi de sa propre autorité, sans consulter, sans avertir personne. N'était-il pas à craindre qu'une fois devant Cadix, il n'agit de même, et que d'accord avec sir William A'Court, Morillo et Ballesteros, il n'imposât au roi d'Espagne la Charte française ou quelque chose d'approchant ? A

cette seule idée, les représentants des trois cours du Nord frémissaient d'épouvante.

Ainsi assaillis par les lamentations de la régence, par le mécontentement de leur parti, par les plaintes du corps diplomatique, les ministres adressèrent au duc d'Angoulême l'ordre, sinon de rapporter formellement le décret d'Andujar, du moins de l'interpréter de manière à satisfaire la régence, le parti royaliste et le corps diplomatique. Déjà quelques généraux, M. de Bourmont entre autres, avaient devancé les instructions ministérielles, et déclaré que le fatal décret « ne s'appliquait qu'à ce petit nombre d'individus dont les idées politiques se limitaient à une opération purement spéculative. » Mais d'autres ne le comprenaient pas ainsi, et l'exécutaient strictement, de sorte que, sur plusieurs points de l'Espagne, des miliciens et des constitutionnels, emprisonnés par ordre des autorités locales, étaient mis en liberté par ordre du commandant français. Il importait de mettre un terme à ce scandale.

Le duc d'Angoulême ne céda pas sans résistance. Il avait cru, écrivait-il, le 25 août, l'ordonnance nécessaire. « On ne demande pas mieux, ajoutait-il, que de traiter dans Cadix, et j'en joins ici la preuve; on compterait sur tout ce que je promettrais; mais personne ne met de confiance en Ferdinand. » Sa situation, d'ailleurs, était des plus difficiles. La régence, soutenue par la Russie, se croyait très-forte, et la preuve, c'est que M. Victor Saez et le duc de l'Infantado étaient partis pour l'Andalousie, malgré les représentations qu'il leur avait faites, avant son départ de Madrid. « Le but de ces messieurs, disait-il, est de s'emparer du roi, aussitôt qu'il sera libre, pour lui persuader de rétablir l'absolutisme (ce qui ne sera pas fort difficile), et pour lui inspirer de la méfiance contre la France. Je vous demande si les deux millions accordés à ce gouvernement sont de l'argent bien placé, et s'ils ne l'emploieront pas à solder des guérillas contre nous? » Le prince



annonçait d'ailleurs qu'il avait envoyé un de ses aides de camp à M. Saez et au duc de l'Infantado, pour les inviter poliment à rebrousser chemin.

Dans son chagrin, il ne se borna pas à écrire aux ministres; mais il adressa à son père une longue lettre où tous ses griefs étaient tristement exposés. Malheureusement l'ordre du ministère était formel, et il dut autoriser le général Guillemillot à écrire aux commandants militaires une lettre où il déclarait que le duc d'Angoulême, tout en témoignant le désir de faire cesser les mesures arbitraires, reconnaissait « l'utilité d'assurer le pouvoir des autorités espagnoles, tant municipales que judiciaires, pour réprimer les délits qui, par leur impunité, pourraient compromettre la tranquillité publique. » Les mesures prescrites, dans l'ordre du 8 août, n'avaient d'autre objet que d'assurer les effets de la promesse du prince envers ceux qui se séparaient de l'ennemi. Les commandants militaires devaient donc, non-seulement laisser agir les tribunaux ordinaires, mais encore s'entendre avec les autorités locales. Quant à la disposition qui mettait les journaux sous la surveillance militaire, c'était une simple mesure de précaution contre des articles qui pouvaient empêcher la pacification de l'Espagne et la délivrance du roi.

A la lecture de cette lettre, la *Quotidienne* voulut bien se déclarer satisfaite, et louer tout à la fois « les Espagnols qui avaient fait des représentations contre le décret d'Andujar, et le duc d'Angoulême qui avait fait droit à leurs réclamations. » Le *Drapeau-Blanc* trouva que c'était bien, mais qu'on aurait pu faire mieux encore. Quant aux journaux libéraux, ils se donnèrent beaucoup de peine pour prouver que la circulaire du général Guillemillot ne changeait rien à l'esprit du décret et qu'elle le confirmait plutôt que de l'anéantir. Mais personne ne s'y trompa, et le duc d'Angoulême moins que tout autre. A partir de ce moment, sa résolution de laisser à M. de Talaru la direction et la responsabi-

lité d'une politique contraire à la sienne, fut prise irrévocablement, et il en instruisit à la fois les ministres et son père.

En acceptant, après les avoir provoquées, les capitulations de Morillo et de Ballesteros, le duc d'Angoulême croyait avoir pris l'engagement, non-seulement de protéger les constitutionnels contre les vengeances des royalistes, mais d'obtenir en leur faveur des institutions à peu près semblables à celles de la France. Or, d'une part, on venait de rendre à la régence et aux autorités locales le droit de persécution qu'il avait voulu leur enlever ; de l'autre, il lui était expressément interdit, non-seulement d'imposer, mais même de conseiller au roi Ferdinand l'établissement en Espagne de la monarchie constitutionnelle, telle qu'elle existait en France. Enfin on lui envoyait de Paris un projet de sommation rédigé par M. de Martignac, et une lettre qu'il devait adresser par un aide de camp au roi d'Espagne en arrivant devant Cadix. Dans cette lettre, le prince généralissime se bornait à dire « que le roi, son oncle, avait pensé et pensait encore que Ferdinand, rendu à la liberté, et usant de clémence, trouverait bon d'accorder une amnistie nécessaire, après tant de troubles, et de donner à ses peuples, par la convocation des anciennes Cortès du royaume, des garanties d'ordre, de justice et de bonne administration. » Encore paraissait-on craindre que ce ne fût trop demander, et M. de Villèle, dans ses lettres, avait-il soin de remarquer « que le roi Ferdinand lui-même avait proposé la convocation des anciennes Cortès au roi de France, quand il avait imploré ses secours, et que tous les généraux royalistes, Quesada lui-même, en avaient été d'avis. » Il était d'ailleurs possible que le roi d'Espagne n'acceptât plus la transaction, et qu'une fois libre, il s'affranchît bien vite de toute direction modérée. Mais cela ne devait pas empêcher la France de déclarer ce qui lui paraissait utile et désirable. « C'est, disait M. de Villèle, préparer l'excuse des inconvénients et

peut-être des malheurs qui résulteront pour l'Espagne de la mauvaise voie dans laquelle elle va retomber. »

On voit quel chemin le gouvernement français avait fait, depuis le commencement de l'expédition. Non-seulement il n'était plus question d'une charte à la française, mais on ne se croyait même plus en position d'imposer l'amnistie au roi d'Espagne, et c'est à peine si l'on osait parler des anciennes Cortès, bien que, deux mois auparavant, on crût, en les substituant au système des deux Chambres, faire une grande concession au parti royaliste. Et, chose surprenante, M. de Chateaubriand, dans sa correspondance, s'enorgueillissait d'avoir amené les choses à ce point. « Vous connaissez maintenant, écrivait-il, le 27 août, à M. de Talaru, la lettre dont on a envoyé, d'ici, le modèle au prince généralissime. Elle servira à vous détromper sur la prétendue conspiration politique pour une charte à laquelle vous avez cru, avec tous ceux qui avaient intérêt, à Madrid, à y croire ou à y faire croire. Vous auriez dû mieux me connaître ! » Et il faisait remarquer que la lettre ministérielle « ne proposait même pas l'amnistie et les anciennes Cortès, mais qu'elle se bornait à les insinuer. » C'est après ce triste aveu qu'il avait le courage d'ajouter : « Je sors net et sans tache de l'événement, quel qu'il soit. »

Cependant le duc d'Angoulême était arrivé, le 16 août, à Porte-Saint-Marie, et le 17, sa lettre, portée à Cadix par un de ses aides de camp, M. de la Hitte, avait été remise au roi d'Espagne, en présence des ministres. Aux conseils dont il vient d'être question, cette lettre ajoutait la déclaration que si, dans cinq jours, le roi était encore privé de sa liberté, le prince aurait recours à la force pour la lui rendre. A cette menace, le roi, conseillé par ses ministres, répondit fièrement « qu'il n'avait jamais été privé d'aucune autre liberté que celle dont les opérations de l'armée française l'avaient dépouillé. » Quant au conseil de « rétablir, après trois siècles



d'oubli, une institution aussi variée, aussi changeante, aussi monstrueuse que les anciennes Cortès du royaume, il le croyait aussi incompatible avec la dignité de sa couronne qu'avec les droits, les usages et le bien-être de la nation espagnole. » Il désirait d'ailleurs la paix, et il avait des négociations pendantes avec le gouvernement anglais, « dont, ajoutait-il, la médiation a été également sollicitée par Sa Majesté Très-Catholique. »

Cette dernière assertion était inexacte et fut justement relevée à Paris. Mais il était vrai que sir William A'Court, rentré à Gibraltar, avec l'autorisation de son gouvernement, conservait des intelligences dans Cadix, et qu'il y avait entamé une négociation dont il espérait un bon résultat. Le ministre Calatrava s'y prêtait, et le duc d'Angoulême, s'il eût été libre, s'y serait prêté également. Mais que pouvait-il faire, quand celui des ministres qui entrait le mieux dans ses vues, M. de Villèle, lui écrivait de Paris, « d'éviter surtout une proposition de sir William A'Court, assez raisonnable pour être embarrassante. » Quand donc, le 28 août, M. Elliot vint, de la part du ministre anglais, lui dire « que le gouvernement espagnol, pour conclure la paix, demandait une constitution, n'importe laquelle, pourvu qu'elle fût représentative et que le prince la garantit; » il dut répondre, tout en trouvant lui-même la proposition « très-raisonnable, » qu'il ne pouvait y accéder sans ordre. Ainsi disparaissait la dernière chance d'une transaction acceptable pour tous, et il ne restait plus qu'à entrer à Cadix de vive force.

Trente mille hommes étaient alors réunis sous le commandement du duc d'Angoulême, et toutes les mesures militaires étaient prises. On venait même de remplacer l'amiral Hamelin, commandant de l'escadre, à qui l'on reprochait d'avoir, malgré le blocus, laissé entrer une frégate anglaise dans le port de Cadix; mais son successeur, l'amiral Duperré, n'était

point encore arrivé, et le prince généralissime se plaignait vivement de l'inaction de la marine sans laquelle, disait-il, on ne pouvait rien faire. Enfin, le 31 août, un premier succès, la prise du Trocadéro, vint honorer l'armée française et jeter une consternation profonde dans les murs de Cadix. La population de Cadix, comme les Cortès elles-mêmes, se partageait en deux fractions distinctes : ceux qui voulaient résister jusqu'à la dernière extrémité ; ceux qui, désespérant de la victoire, n'aspiraient qu'à obtenir des conditions tolérables. Le ministère partageait l'avis de ces derniers, et le 4 septembre il autorisa le général Alava à porter au duc d'Angoulême une nouvelle lettre du roi d'Espagne, demandant « une suspension d'hostilités, même sans préjudice du blocus, afin que, pendant ce temps, on pût traiter d'une paix honorable pour les deux nations. » A cette lettre, le duc d'Angoulême répondit, par l'intermédiaire du duc de Guiche, « qu'il ne pouvait traiter de rien qu'avec le roi, seul et libre, » et, en même temps, il fit remettre au général Alava, par le général Guilleminot, une note dans laquelle il promettait, lorsque le roi et la famille royale se seraient rendus soit à Chiclana, soit à Port-Sainte-Marie, « d'user de son influence auprès du roi pour qu'il donnât, de sa pleine volonté, telles institutions qu'il jugerait convenir au bonheur, aux besoins et à la tranquillité de ses peuples, et pour qu'il annonçât qu'il oubliait le passé. — Une division française entrerait, d'ailleurs, dans Cadix pour y maintenir l'ordre, empêcher les réactions et protéger tout le monde. »

Le jour même où cette note était remise au général Alava, le duc d'Angoulême, rendant compte à son gouvernement de la démarche du roi d'Espagne et de sa réponse, ajoutait ces paroles significatives : « Ce qui les tourmente le plus est l'article des garanties, parce qu'ils savent qu'il n'y a rien de plus faux que le roi et que, malgré ses promesses, il serait capable de les faire tous pendre. » Il ne dut donc pas être fort surpris

quand, le lendemain, le duc de Guiche lui rapporta une seconde lettre du roi d'Espagne, qui le pria de « vouloir bien lui dire ce qu'il devait faire pour qu'il pût se considérer comme libre et, dans ce cas, de quelle manière il avait l'intention de traiter avec lui. » Mais le prince ne pouvait s'écarter de ses instructions, et il dut se borner à reproduire les termes mêmes de la note. Le ministère espagnol ne se découragea pourtant pas, et le jour de l'ouverture des Cortès extraordinaires, au moment même où il prêtait au roi le langage le plus fier et le plus patriotique, le général Alava repartait pour Port-Sainte-Marie et portait au duc d'Angoulême la proposition « de traiter seul avec lui et en pleine liberté, soit dans un endroit à égale distance des deux armées, soit à bord d'un bâtiment neutre quelconque. » La proposition fut encore déclinée par le duc d'Angoulême; mais sur les vives instances du général Alava, il consentit à modifier sa note de manière à donner aux constitutionnels quelques garanties, et le général Alava se retira avec l'espoir d'apporter, le lendemain, l'acceptation du roi et des Cortès.

Mais en réalité, une transaction ainsi faite n'avait le don de plaire ni au roi, ni aux Cortès. Elle ne plaisait pas au roi, déterminé d'avance à violer les promesses qu'il pourrait faire, se souciant peu, par conséquent, de les placer sous la garantie du duc d'Angoulême. Elle ne plaisait pas davantage aux Cortès qui connaissaient le roi et qui savaient qu'une fois le duc d'Angoulême parti, leur vie et leur fortune seraient à la merci d'un maître inexorable. Les Cortès qui s'étaient réunis le 6 septembre au nombre de cent douze, se prononcèrent donc pour la résistance, et investirent des pouvoirs les plus étendus la junte de défense, déjà nommée par le gouverneur de Cadix. Le 10 septembre, le prince généralissime annonçait à Paris cette résolution dont il n'y avait pas lieu de s'étonner, selon lui. « Tout ce qui est gravement compromis, disait-il, voudrait des garanties, non du roi, mais de la France,



et comme je ne puis pas les donner, mort pour mort, ils aiment mieux s'ensevelir sous les ruines de Cadix. »

A Paris, où l'on avait craint que le duc d'Angoulême ne se laissât entraîner à dépasser ses instructions, on fut fort satisfait de ce résultat, et on l'approuva de vouloir se décharger sur M. de Talaru de la partie politique de sa mission. « Monseigneur, lui écrivait-on, doit éviter de se commettre inutilement. — Il faut qu'il conserve dans tout son éclat le beau rôle de libérateur de l'Espagne et de généralissime de l'armée française. — A lui la gloire de la délivrance du roi ; à la diplomatie tous les embarras et toutes les difficultés. » Et l'on ajoutait que, si une partie de la population espagnole désirait des institutions analogues à celles de la France, le plus grand nombre regarderait ces institutions comme imposées au roi et à la nation par l'armée française et par son penchant pour les révolutionnaires. Or, l'on n'était pas venu en Espagne pour le parti constitutionnel, mais contre lui, et l'on ne devait pas s'inquiéter beaucoup de ses désirs.

Cela voulait dire très-clairement qu'à Paris on se méfiait des opinions du duc d'Angoulême, et qu'on renonçait définitivement à donner à l'Espagne des institutions libres, au roi Ferdinand une sage direction. Cela était fâcheux sans doute ; mais qu'y faire ? « La Sainte-Alliance avait la manie de tout rajuster. » — « M. Pozzo était comme un enragé pour l'absolu, » et l'on ne pouvait pas se brouiller avec les royalistes. On devait donc se borner « à faire le nécessaire pour l'honneur, pour le repos de la France, » et revenir d'Espagne le plus tôt possible.

Cependant, le jour du dénouement approchait. L'amiral Duperré était arrivé avec plusieurs bâtiments nouveaux, et la marine désormais pouvait coopérer avec l'armée. Le 20 septembre, le fort San-Pietri fut pris, et le 25, le bombardement de Cadix commença. Bien qu'il ne produisit pas encore de grands dégâts, l'effet en fut tel sur la popula-

tion et sur l'armée, que le 28, les Cortès, à la majorité de soixante voix contre trente, adoptèrent une résolution portant que l'autorité absolue serait rendue au roi, et qu'il serait invité à se rendre au quartier général français pour y stipuler les conditions les plus favorables. Puis, sur quelques bonnes paroles que le roi leur donna, les Cortès se déclarèrent dissoutes, et le roi fit annoncer au duc d'Angoulême qu'il était libre, et que, dès le lendemain, il irait débarquer au Port-Sainte-Marie. « J'ai promis, disait-il, une amnistie générale pour les opinions, non pour les actes. Quant à la forme du gouvernement, je n'ai fait aucune promesse, parce que je ne connais pas le vœu de mes sujets, et je suis résolu à ne prendre aucun parti avant mon retour à Madrid. »

Quand cette lettre parvint au quartier général, M. de Talaru y était arrivé, ainsi que le duc de l'Infantado, président de la régence, et le ministre d'État, M. Victor Saez. Elle répandit une grande joie dans l'armée, et tout se prépara pour la réception du roi. Mais, le lendemain, au lieu du roi, on vit arriver le général Alava qui apportait de nouvelles propositions. Une révolte avait éclaté parmi les miliciens de Cadix, qui, plus clairvoyants que les Cortès, ne voulaient pas se dessaisir du roi sans conditions, et qui demandaient des garanties positives. Ces garanties étant refusées, les miliciens, désormais maîtres de Cadix, dépavèrent les rues, construisirent des barricades, et se préparèrent à une résistance désespérée. Le roi alors fut pris de peur, et fit publier une proclamation « où il déclarait, de sa libre volonté, et promettait, sous la foi de sa promesse royale : 1° un oubli général complet et absolu du passé ; 2° des institutions garantissant la sûreté personnelle, la propriété et la sûreté civile des Espagnols ; 3° la reconnaissance de toutes les dettes et obligations contractées sous le gouvernement constitutionnel ; 4° le maintien de tous les grades, titres et emplois civils et militaires ; 5° la faculté à tous les miliciens de retourner

librement dans leurs foyers, sans y être exposés à aucune persécution. Après la publication de cette pièce, les militaires se calmèrent, et, le 1<sup>er</sup> octobre, le roi put s'embarquer avec sa famille et venir, au bruit de l'artillerie et des fanfares militaires, se jeter dans les bras du duc d'Angoulême qui l'attendait, entouré de son état-major.

Mais leurs mains se touchaient encore que, déjà, un profond dissentiment les séparait. Derrière le duc d'Angoulême et son état-major, se pressait une foule confuse de volontaires royalistes, de moines, de gens de la lie du peuple, armés de fusils et de poignards, portant des bannières et des torches, et qui, aux acclamations de la joie, mêlaient des cris de fureur et de vengeance. Cette scène, dont le duc d'Angoulême détournait les yeux avec dégoût, chatouillait agréablement le cœur de Ferdinand et l'affermissait dans ses résolutions. « Nous possédons le grand but de l'expédition, écrivait le duc d'Angoulême à M. de Villèle, dès le lendemain, 2 octobre. Mais souvenez-vous de ce que je vous ai mandé ; ce pays-ci va retomber dans l'absolutisme... Le roi part pour Xérès. Je n'ai pas encore pu lui dire un mot. Je vais pourtant le voir tout à l'heure. Il me recevra bien, dira que j'ai raison, mais il n'en sera ni plus ni moins. » Et, deux heures après, le duc d'Angoulême ajoutait : « Ce que j'ai prévu est arrivé. J'ai été chez le roi ; je lui ai parlé d'étendre l'amnistie le plus possible, d'annoncer quelque chose qui tranquillise tout le monde et donne sécurité pour l'avenir... Il m'a répondu à tout, qu'il verrait ; et comme quatre pelés et un tondu lui ont crié : *Vive le roi absolu !* il m'a dit que je voyais bien que c'était la volonté du peuple. Je lui ai répondu qu'il ne fallait pas se mettre en position de voir se renouveler les événements de 1820. Maintenant, j'ai la conscience déchargée ; je ne dirai plus rien ; mais je vous certifie que toutes les sottises qui peuvent être faites, se feront. »



Ce jour-là même, en effet, on promulguait un décret, rendu par le roi, la veille, au moment de son débarquement, et où toutes les promesses de la proclamation du 30 septembre étaient scandaleusement révoquées. Par ce décret, contre-signé Victor Saez, le roi, rétabli sur le trône de saint Ferdinand par la main juste et sage du Tout-Puissant, par les généreuses résolutions de ses nobles alliés et par l'entreprise hardie du duc d'Angoulême et de sa vaillante armée, déclarait nuls et de nulle valeur tous les actes du gouvernement appelé constitutionnel, de quelque classe et de quelque espèce qu'ils fussent, approuvait tout ce qui avait été décrété et ordonné, soit par la junte provisoire, soit par la régence, se réservait, enfin, de donner plus tard à son peuple les lois les plus propres à assurer son bonheur.

Ainsi, les emprunts, dont le produit avait servi, pendant trois ans, à entretenir l'armée, l'administration, la justice et la liste civile elle-même, étaient annulés d'un trait de plume; les décrets de mort, rendus par la régence contre les Cortès et leurs adhérents, étaient confirmés; les confiscations, les arrestations arbitraires, auxquelles le duc d'Angoulême avait voulu mettre un terme, étaient approuvées! Le pouvoir absolu était officiellement proclamé! Une fois entré dans cette voie, le roi ne pouvait plus s'y arrêter. Par un nouveau décret, daté de Xérès, défense fut faite aux députés des Cortès, aux ministres, aux conseillers d'État, aux membres du tribunal suprême de justice, aux commandants généraux, aux chefs politiques, aux chefs et officiers de la milice nationale, de se présenter sur le passage du roi, à cinq lieues de la route qu'il devait parcourir, et de résider à Madrid. Puis, une junte de censure fut instituée, sous la présidence de Victor Saez, ministre des affaires étrangères et confesseur du roi, pour l'examen des livres, anciens ou nouveaux, qui paraîtraient contenir des doctrines erronées, pernicieuses et hérétiques. Enfin, des arrestations nombreuses eurent lieu et partout les prisons se

remplirent. C'est pour donner à l'Espagne cet abominable régime que la France avait versé son sang et épuisé ses finances !

Tout ce qu'il lui était possible de faire pour modérer la réaction royaliste, le duc d'Angoulême le fit. A M. de Bourmont qui, le 5, avait pris le commandement de Cadix, il enjoignit « de maintenir le bon ordre, et de ne pas servir d'instrument aux vengeances. » Il donna asile, sur un bâtiment de l'État, au général Valdès, et fit délivrer des passe-ports à quelques-uns des hommes les plus compromis. Il établit, enfin, que, dans les lieux occupés par les troupes françaises, les commandants français devaient être maîtres absolus. Et le souvenir d'Andujar lui faisant craindre que sa modération ne fût pas approuvée à Paris, il pria les ministres, « s'ils jugeaient qu'il dût tenir une autre conduite, d'en charger un autre. » Il fit plus encore. Le Roi, pendant un court séjour à Séville, avait cru devoir lui écrire, pour lui annoncer qu'il lui donnait le titre de prince de Trocadero, et pour l'engager à revenir le plus tôt possible en Espagne, « voir, par ses yeux, l'accroissement de l'arbre de prospérité qu'il y avait planté. » Non-seulement le duc d'Angoulême refusa le titre de prince de Trocadero, qui lui paraissait « peu digne d'un fils de France, » mais, en réponse à la lettre du Roi, il lui adressa, par l'intermédiaire de M. de Talaru, une remontrance fort sévère et dont il est bon encore de reproduire les passages principaux.

« Monsieur mon frère et cousin, lui écrivait-il, c'est avec regret que je me vois obligé de représenter à Votre Majesté que tous les efforts de la France, pour la délivrer et soumettre l'Espagne, deviendraient inutiles, si elle continuait à suivre le pernicieux système de gouvernement qui a amené les malheurs de 1820, et qui les renouvellerait si elle n'en changeait.

« Depuis quatorze jours que Votre Majesté a recouvré son autorité, on ne connaît encore d'elle que des arrestations et

des exils arbitraires, mesures opposées à tout gouvernement régulier et à tout ordre social. Aussi l'inquiétude, la terreur et le mécontentement commencent-ils à se répandre partout. J'avais demandé à Votre Majesté d'accorder une amnistie et d'accorder à ses peuples quelque chose de rassurant pour l'avenir. Elle n'a encore fait ni l'un ni l'autre, du moins à ma connaissance. »

Le prince insistait alors pour que le roi manifestât au plus tôt ses intentions et pour qu'ensuite il les considérât comme irrévocables. « La parole de Votre Majesté, ajoutait-il, est sacrée, et l'exécution exacte de ses promesses peut seule rétablir la confiance qui, dans l'état actuel, n'existe plus... Tous ceux qui, sans être révolutionnaires, craignent avec raison le gouvernement arbitraire et les confiscations, se réuniraient bientôt, et augmenteraient le nombre des ennemis de Votre Majesté et, par conséquent, les nôtres. Les efforts coûteux que la France a faits ne peuvent être prolongés indéfiniment. Il faut donc que Votre Majesté établisse son autorité sur des bases solides.

« J'espère que Votre Majesté prendra cette lettre en considération, qu'elle s'entourera de conseillers qui méritent sa confiance en possédant celle de la nation, et qu'elle prendra sans différer des mesures propres à tranquilliser la France et l'Espagne. »

En écrivant cette noble lettre, nul doute que le duc d'Angoulême ne s'écartât de ses instructions et ne manquât à la résolution qu'il avait prise de rester étranger à la direction politique ; mais son bon sens, non moins que sa générosité, se révoltaient contre cet absurde sophisme des royalistes espagnols qui, tout en acceptant le secours armé de la France, lui refusaient le droit de se mêler de leurs affaires. Malheureusement, ce sophisme qui faisait de l'armée française une sorte de gendarmerie au service du roi d'Espagne avait fait son chemin à Paris, et servait à couvrir de déplorables faiblesses.



Pour cette fois pourtant, le duc d'Angoulême fut approuvé.

Il était difficile que le roi d'Espagne acceptât la leçon sans mot dire. Il répondit, en effet, au duc d'Angoulême, mais d'une manière évasive. « La franchise et la véhémence, disait-il, qui règnent dans la lettre que Votre Altesse Royale a bien voulu m'écrire, me fournissent une nouvelle preuve de l'intérêt qu'elle prend à mon sort et à celui de l'Espagne. » Mais le duc avait été mal informé, et le roi, dans tous les cas, demandait qu'on lui donnât le temps d'examiner et de réfléchir. « J'irai à Madrid, et avec la connaissance que je prendrai de l'état d'une nation où tout vient d'être bouleversé, je déterminerai ce qui conviendra au bien de mes sujets, et alors Votre Altesse Royale verra que les résultats de ma conduite sont bien différents de ceux que lui font en ce moment redouter ses nobles et louables intentions. »

En envoyant à son gouvernement copie de cette lettre, le duc d'Angoulême avait annoncé qu'il était plus décidé que jamais à ne pas attendre le roi à Madrid. Le 1<sup>er</sup> novembre, en effet, il écrivit à Ferdinand qu'il regardait sa mission comme terminée, et qu'il allait repartir pour la France. C'était pour lui le seul moyen de décliner toute responsabilité, même apparente, à l'égard d'actes qu'il blâmait sans pouvoir s'y opposer.

Pendant cette campagne, si honorable pour le duc d'Angoulême, un seul acte peut lui être justement reproché. A la suite de la capitulation de Ballesteros, Riégo, commandant en second de l'armée du centre, avait quitté Cadix pour aller prendre possession de son commandement. Après avoir vainement essayé soit de rattacher Ballesteros à la cause constitutionnelle, soit d'enlever son armée, il avait erré, suivi de quelques soldats, dans les montagnes de l'Andalousie; mais il fut bientôt reconnu et arrêté par des paysans qui le livrèrent aux autorités françaises. Alors un conflit s'éleva. Devait-on le considérer comme un prisonnier de guerre, ou bien le rendre

aux autorités espagnoles qui le réclamaient? Bien que malheureusement il n'eût point été pris par des soldats français, il semblait que, pour le duc d'Angoulême, la question ne dût pas être douteuse; mais, au lieu de prendre résolument son parti, il eut le tort d'en écrire à Paris, et, comme il fallait s'y attendre, à Paris on résolut « de laisser son cours à la justice ordinaire, » c'est-à-dire de livrer Riégo aux vengeances royalistes. En conséquence, il fut conduit à Madrid, aux cris de : « Meure l'infâme! meure Riégo! » et bientôt, en présence de la garnison française, honteuse du rôle qu'on lui faisait jouer, les royalistes avaient la triste satisfaction de voir un de leurs ennemis les plus intrépides conduit au supplice sur une claie trainée par un âne.

Partout, d'ailleurs, même en Catalogne, la résistance cessait, et, le 4 novembre, les dernières places fortes des constitutionnels, Barcelone et Tarragone, furent remises aux Français, par suite d'une capitulation qui promettait aux vaincus le maintien de leurs emplois, le respect de leurs personnes et de leurs biens. Quelque temps auparavant, le fort de Figuières s'était rendu après une affaire sanglante, où un bataillon de cent vingt réfugiés français avait fait preuve d'une valeur héroïque. Accablés par le nombre, ils avaient enfin dû mettre bas les armes, sur la promesse du baron de Damas, noblement faite et noblement tenue, qu'ils auraient la vie sauve. Quant à Morillo et à Ballesteros, dont la capitulation avait si fort contribué au succès de la cause royaliste, le seul prix qu'ils en reçurent fut un accueil tel qu'ils crurent devoir demander un asile en France. Avant de quitter l'Espagne, Ballesteros protesta hautement, dans une lettre au duc d'Angoulême, contre la violation des capitulations, contre les décrets des 1<sup>er</sup> et 2 octobre, et contre le rétablissement du pouvoir absolu « exercé par un moine. » Mais l'impuissance de sa protestation dut lui montrer qu'il aurait mieux fait de s'unir à Riégo que de le repousser, dût-il avoir le même sort.

On peut se figurer l'explosion de joie qui accueillit, à Paris, la nouvelle de la délivrance du roi et de la fin de la guerre. Pour les royalistes du *Drapeau-Blanc*, de la *Quotidienne* et de la *Gazette*, cette joie était sans mélange. Tout, en effet, était pour eux sujet de triomphe, le rétablissement du pouvoir absolu aussi bien que les victoires de l'armée française, les violences exercées sur les constitutionnels espagnols aussi bien que le démenti donné aux prédictions des libéraux français. Le *Journal des Débats* triomphait plus modestement et remarquait avec affectation que c'était pour la première fois « que la France avait fait la guerre, sous un gouvernement constitutionnel régulièrement organisé, et en présence de la liberté de la presse. » Mais, si contents qu'ils fussent de leur succès, les ministres avaient, en ce moment, un grave sujet de préoccupation. Loin que le ressentiment du duc d'Angoulême contre le ministre de la guerre se fût apaisé, il avait été croissant, et il n'écrivait pas une lettre sans se répandre en plaintes amères contre les mauvais procédés du duc de Bellune à son égard. « Je ne suis pas seulement fatigué et ennuyé de tout ceci, répétait-il sans cesse, il faut que le roi y mette ordre; car je ne puis plus y tenir. » Et il demandait qu'une enquête fût faite sur la conduite du ministre, avant et depuis la guerre. Une circonstance nouvelle ajoutait d'ailleurs à son mécontentement. Las des récriminations dont il était assailli au sujet des marchés Ouvrard, il avait demandé que le ministère envoyât en Espagne un homme, investi de sa confiance, qui pût prendre connaissance des marchés, et l'intendant militaire Joinville, choisi pour cette mission délicate, était parti pour Madrid où il se trouva bientôt fort embarrassé entre les instructions du ministre de la guerre et les désirs du duc d'Angoulême. Mais, aux plaintes répétées du prince, M. de Villèle répondait « qu'il avait tort de s'inquiéter; que le ministre de la guerre approuverait tout ce que ferait M. Joinville, à condition que l'insuffisance des approvi-



sionnements, à Bayonne, ne fût pas reconnue; que, dans tous les cas, la volonté du roi était que le maréchal se contentât de la transaction dont M. Joinville s'occupait. » Enfin, après de longues investigations, un nouveau traité qui modifiait en plusieurs points les marchés primitifs, fut passé à Madrid, d'accord entre le prince et le munitionnaire général. Le prince croyait donc cette pénible affaire à peu près terminée, quand il apprit, par une lettre de M. de Villèle, que le conseil avait délibéré, et que, tout bien examiné, on regardait le second marché comme plus défavorable que le premier. En conséquence le conseil refusait de le ratifier.

Rien ne pouvait être plus désagréable au duc d'Angoulême; et comme il s'en prit encore au duc de Bellune, on craignait un éclat s'ils se trouvaient en présence, l'un comme ministre de la guerre, l'autre comme prince généralissime. D'un autre côté, le duc de Bellune était particulièrement cher au parti royaliste, et l'on savait que de grandes colères suivraient sa destitution. La perplexité était grande, et peut-être aurait-on attendu, sans rien faire, le retour du duc d'Angoulême, si une influence secrète n'eût hâté la crise. Depuis plus d'un an, madame du Cayla avait une idée fixe, celle de faire brèche dans le ministère, afin d'y introduire le duc de Doudeauville d'abord, puis M. Sosthènes de la Rochefoucauld. Or, l'occasion était belle et elle ne manqua pas d'en profiter. Le 11 octobre, Louis XVIII parla donc à M. de Villèle du remplacement de M. de Bellune, comme ministre de la guerre, et de la nomination du duc de Doudeauville au ministère de la maison du roi.<sup>1</sup>

A cette proposition inattendue, l'embarras des ministres redoubla, et, pendant deux jours entiers, le conseil fut livré à toutes sortes d'agitations. M. de Villèle avait à se plaindre du duc de Bellune et n'aurait pas demandé mieux que de le

<sup>1</sup> *Journal de M. de Villèle.*

remplacer par le général Digeon ; mais M. de Chateaubriand le défendait, et la majorité du conseil n'osait pas affronter l'orage. Il ne fallut rien moins que l'insistance du roi et l'intervention de Monsieur, pour déterminer les ministres à prendre leur parti et à demander la démission de leur collègue. Cette démission obtenue, il s'agissait de nommer un autre ministre. Le choix le plus agréable au duc d'Angoulême aurait été celui de son chef d'état-major, le général Guilleminot ; mais c'eût été doubler le mécontentement du parti royaliste qui voyait dans le major général de l'armée d'Espagne le mauvais génie du prince généralissime. Le roi, alors, tira de sa poche et présenta à ses ministres une liste toute faite de trois candidats : M. de Mortemart, M. le général Digeon, M. de Lauriston. Les deux premiers, par des raisons diverses, n'avaient pas chance d'être choisis. Restait le troisième dont la nomination avait le grand avantage de faciliter celle de M. de Doudeauville au ministère de la maison du roi, et de préparer ainsi l'accomplissement de la promesse faite à madame du Cayla. Mais, tout récemment, le duc d'Angoulême s'était plaint de M. de Lauriston, et quand on lui refusait le général Guilleminot, au moins fallait-il faire un choix qui ne lui déplût pas. « Enfin, dit M. de Chateaubriand, dans son livre sur le congrès de Vérone, nous ouvrîmes l'almanach ; nous nous mîmes à lire la liste des officiers généraux idoines au portefeuille ; nous tombâmes sur le baron de Damas ; nous nous écriâmes : *Voilà notre homme !* et nos collègues d'applaudir, et le roi d'agréer M. de Damas. »

Il y a lieu de croire que la satisfaction des ministres, et surtout celle du roi, furent moins grandes que ne le dit M. de Chateaubriand. Dans tout cela, en effet, il n'y avait rien pour M. de Doudeauville, rien pour M. de la Rochefoucauld ! C'est pourquoi le roi, toujours sous la même influence, voulut persuader à M. de Villèle qu'il serait bon de donner aussi un successeur au ministre de la marine ; mais M. de Villèle s'y

refusa, et MM. de Doudeauville et de la Rochefoucauld durent attendre, non sans un vif mécontentement. Ainsi, le 21 octobre, M. de la Rochefoucauld écrivait à M. de Villèle une lettre fort dure : « Je ne vous rappellerai pas, lui disait-il, les serments que vous avez faits à une personne qui, toujours fidèle à ses engagements, ne veut pas qu'on manque de mémoire quand le moment est venu de tenir une parole d'honneur qui lui a été donnée. Je vous somme donc, au nom de l'intérêt du roi, de tenir cette parole. » Et il ajoutait, « qu'il n'y avait rien de plus indigne d'une âme généreuse que de renier, au jour du triomphe, l'appui qu'on implorait la veille. » Il espérait que telle ne serait pas la conduite de M. de Villèle. « Néanmoins, disait-il, vous voilà encore, comme au premier abord de votre ministère, redoutant qu'on reconnaisse la moindre trace d'une influence qui vous a fait ministre, et qui est toute votre force<sup>1</sup>. » La menace était directe, mais M. de Villèle n'en tint compte, au grand déplaisir du roi, qui eut sans doute de vifs reproches à subir. Aussi, dans les jours qui suivirent, les ministres furent-ils effrayés de l'état d'accablement où il était tombé<sup>2</sup>.

Quand la nouvelle du remplacement du duc de Bellune fut connue, ce fut, dans tout le parti royaliste, un cri de douleur et d'effroi. Certes, le baron de Damas, émigré, élevé à Saint-Petersbourg au collège des jésuites, aide de camp de M. Pozzo di Borgo, en 1814, avait beaucoup de droits à la confiance du parti. Mais, commandant militaire à Marseille, de 1816 à 1822, il ne s'était point associé aux fureurs de la réaction royaliste, et, en Catalogne, il venait de transiger avec les Français rebelles. Si pur qu'il fût personnellement, il ne pouvait donc remplacer, dans le cœur des purs, l'excellent maréchal qui, à la vérité, avait servi l'usurpateur, mais qui, depuis, s'était montré meilleur royaliste que les plus vieux royalistes

<sup>1</sup> *Mémoires de M. de la Rochefoucauld*, t. VI.

<sup>2</sup> *Journal de M. de Villèle*.



eux-mêmes. A peine, au milieu de ce concert d'imprécations, le *Journal des Débats* put-il hasarder quelques paroles en faveur du baron de Damas. La *Quotidienne*, la *Gazette*, le *Drapeau-Blanc*, l'*Oriflamme*, persistèrent à gémir sur le coup d'État qui venait de frapper le duc de Bellune « père et créateur de l'armée, » et à déclarer que M. de Villèle en était responsable devant l'armée, devant la France, devant l'Europe. Après un tel acte, toute confiance avait disparu, et il fallait que les royalistes fussent pleinement éclairés sur le caractère des hommes à qui ils avaient confié leurs destinées.

La *Quotidienne* alla plus loin encore et toucha un côté délicat de l'affaire. « Un voile épais, dit-elle, couvre encore ce déplorable événement... Mais l'intrigue a remporté une demi-victoire, et ce succès imparfait, comprimé par l'indignation, elle tâchera de le compléter plus tard. Nous avons besoin de nouveaux renseignements, avant de nous expliquer sur une coterie qui se cache dans l'ombre; mais nous l'avons devinée; nous la suivrons, et en la nommant, nous l'aurons détruite. Le siècle des boudoirs est passé, et nous avons une tribune pour faire justice de toutes les incapacités clandestines qui ne savent pas qu'un rayon du jour suffit pour les faire évanouir. » C'était assez clairement désigner madame du Cayla et ses protégés.

A la vérité, pour apaiser le parti royaliste et le duc de Bellune lui-même, on l'avait nommé ministre d'État et membre du conseil privé, et on voulait le faire ambassadeur à Vienne, en remplacement de M. de Caraman. Mais la cour de Vienne refusa absolument de le recevoir sous le titre de duc de Bellune, et l'ancien ministre de la guerre qui, disait-il, avait été renvoyé « comme un malfaiteur dangereux, » dut se contenter, dans sa retraite, des éloges des journaux royalistes et des adresses que les dames de la halle lui présentèrent.

Les journaux libéraux, pour qui le remplacement de M. de Bellune par M. de Damas était chose indifférente, se bor-

naient à reproduire les articles les plus véhéments des journaux royalistes, et à faire ressortir l'état de division du parti ; mais, pour les ministres, cette explosion était d'autant plus fâcheuse que, par l'influence de Monsieur et par l'emploi de moyens peu légitimes, ils se flattaient d'avoir fort adouci la presse royaliste. La *Quotidienne* ne leur avait pas donné beaucoup de peine. Elle continuait à professer les principes du royalisme le plus pur et à demander, sans relâche, l'abrogation des lois révolutionnaires, telles que le mariage civil. Puis, elle soutenait que le pouvoir devait être *un*, et que le pouvoir partagé, par concession des rois, était plus dangereux que le pouvoir partagé par usurpation des peuples, « parce que, disait-elle, il est plus facile de reprendre un pouvoir usurpé que de retirer des mains des peuples un pouvoir volontairement concédé. » Enfin, elle déclarait, par la plume de M. Henri de Bonald, « que, si les lois suffisaient, il fallait les exécuter ; mais que, si elles étaient insuffisantes, un gouvernement légitime devait se souvenir que tout était légitime pour se soutenir et soutenir avec lui les gens de bien. » Mais, si extrême qu'elle fût dans ses théories, elle avait, jusqu'à la destitution du duc de Bellune, gardé certains ménagements envers le ministère, et l'on n'avait eu besoin ni de l'intimider ni de la séduire.

Il en était autrement du *Drapeau-Blanc* dont la violence, depuis le départ de M. Martainville, dépassait toutes les bornes. Un jour, enfin, las de s'en prendre toujours à M. de Villèle, il résolut de porter l'attaque jusque dans le sanctuaire, et sous le titre de « Lettre à M. l'évêque d'Hermopolis, » M. de Lamennais publia le pamphlet le plus venimeux. « Sous la protection, disait-il, d'un nom respecté, les enfants sont élevés dans l'athéisme pratique et dans la haine du christianisme. Dans un de ces horribles repaires du vice et de l'irréligion, on a vu trente élèves aller ensemble à la table-sainte, garder l'hostie consacrée, et, par un sacrilège que les lois auraient autrefois puni,

en cacheter les lettres qu'ils écrivaient à leurs parents. »

C'était ainsi qu'une race impie, dépravée, révolutionnaire, se formait sous l'influence de l'Université. Déjà, dans ses pensées aveugles et ses espérances sinistres, cette jeunesse méditait des bouleversements, et le monde apprendrait bientôt ce que c'était que d'être livré à des hommes qui, dès l'enfance, avaient vécu sans foi, sans religion, sans Dieu ; un compte terrible serait demandé à l'Université de ces jeunes âmes que Dieu appelait en vain, et il était temps « que ses écoles cessassent d'être les séminaires de l'athéisme et le vestibule de l'enfer. »

A ce violent manifeste, l'évêque d'Hermopolis répondit par une simple note, insérée au *Moniteur*, et dans laquelle il déclarait qu'il ne changerait rien au système d'administration qu'il avait adopté. Le ministère public, en même temps, traduisit devant les tribunaux, non pas l'auteur de la lettre, bien qu'il l'eût signée, mais l'éditeur responsable du journal. En présence de cette étrange poursuite, M. de Lamennais le prit sur un ton d'autant plus haut que l'impunité lui était assurée ; il maintint, en les aggravant encore, toutes ses assertions ; il rappela ce que le *Conservateur*, dirigé par M. de Chateaubriand, et auquel coopéraient MM. de Villèle et Corbière, avait dit de l'Université ; enfin, il jeta à ses adversaires un défi sans danger. « Se pourrait-il, dit-il, qu'ils eussent espéré nous intimider par des violences d'apparat ? Ils ne savent donc pas ce que c'est que la conscience, ce que c'est que la religion, ce que c'est qu'un prêtre ? Ils l'apprendront. »

A la lecture de cet article, chacun dut croire que, le jour du procès, M. de Lamennais se présenterait pour revendiquer hautement la responsabilité de sa lettre, et montrer ainsi au tribunal « ce que c'était qu'un prêtre ; » mais il n'en fit rien. L'éditeur du *Drapeau-Blanc* vint seul dire que l'auteur de l'article inculpé étant connu, il demandait à être mis hors de cause. A cela, le président et l'avocat du roi répondirent qu'il



existait deux actions distinctes, l'une contre l'auteur de l'article, l'autre contre l'éditeur, et que, par des motifs faciles à apprécier, on n'avait pas jugé à propos de poursuivre l'auteur. L'éditeur alors fit défaut, et fut condamné à quinze jours de prison, après un réquisitoire, où l'avocat du roi déplorait la fatalité qui l'obligeait à poursuivre d'excellents royalistes.

Peu de jours après, le *Drapeau-Blanc* subissait une nouvelle condamnation, pour un article où il accusait les autorités du Gard de connivence ou de tiédeur, dans la poursuite des conspirateurs français.

Le lendemain, 3 octobre, on apprenait, par le *Pilote*, que trois des rédacteurs du *Drapeau-Blanc*, MM. de Lamennais, de Saint-Victor et O'Mahony, venaient de se retirer, et que des amis du ministère s'étaient rendus acquéreurs de leurs droits. Il s'engagea, alors, entre les rédacteurs qui se retiraient et ceux qui restaient, une polémique des plus vives. Le principal propriétaire du *Drapeau-Blanc* prétendit que la retraite de ses trois rédacteurs ne rendrait son opposition ni moins vigilante, ni moins sévère. « Seulement, dit-il, nous tâcherons qu'elle ne s'attaque pas au guerrier, quand il combat pour son pays, ou au prêtre, quand il a la main sur l'autel. » Et il exprima le vœu que M. de Lamennais usât, en appel, du droit d'intervention personnelle dont il n'avait pu ou voulu user, en première instance. Ainsi attaqués, MM. de Lamennais, de Saint-Victor et O'Mahony répondirent par une lettre où ils se présentaient, comme expulsés du journal, par suite d'une combinaison nouvelle, à laquelle ils n'avaient pas voulu participer; ce qui amena, de la part du propriétaire du *Drapeau-Blanc*, un démenti formel à toutes les allégations des trois anciens rédacteurs. « J'offre, dit-il, de prouver, par leurs lettres même, que tout est mensonger dans leurs assertions, et je déplore que l'abbé de Lamennais prête son caractère sacré à de telles impostures. »

Voilà à quelles violences de langage en étaient venues les

deux fractions du parti royaliste, quand la destitution du duc de Bellune parut les réunir momentanément dans une opposition commune. C'était une difficulté nouvelle pour le ministère, qui commençait à être fort embarrassé de sa victoire en Espagne. Conformément au désir du duc d'Angoulême, le général Molitor était fait maréchal ; les généraux Bordesoulle, Guilleminot, de Damas, de Bourmont, de Bourck avaient été promus à la dignité de pairs de France ; une ordonnance royale décidait que l'arc de triomphe serait immédiatement terminé, en l'honneur de l'armée d'Espagne ; le *Te Deum* ordinaire était chanté à Notre-Dame, et, le même jour, les charbonniers de Paris et les forts de la halle portaient en triomphe le buste du duc d'Angoulême, et le couronnaient au pied de la statue du Pont-Neuf ; enfin, ni les illuminations, ni les drapeaux aux fenêtres, ni les cantates chantées dans les théâtres, ni les adresses des corps constitués ne faisaient défaut. Mais, au milieu de ces réjouissances, on recevait, chaque jour, des nouvelles d'Espagne qui justifiaient tristement toutes les prévisions du duc d'Angoulême. Bien loin que les décrets de Port-Sainte-Marie, de Xérès, de Séville, restassent une lettre morte, on les appliquait rigoureusement, et malgré les réclamations du général Guilleminot, de M. de Talaru, et même de M. Pozzo di Borgo, qui était venu de Paris pour modérer la réaction, les capitulations étaient scandaleusement violées, et les arrestations se multipliaient. Le 13 novembre, enfin, le roi et la reine firent leur entrée triomphale à Madrid, sur un char haut de vingt-cinq pieds, auquel étaient attelés cent hommes en vestes et pantalons verts et roses, entourés de groupes de danseurs et de danseuses en costumes variés. Le lendemain, de nouvelles mesures de rigueur complétaient le triomphe royal et lui donnaient son véritable caractère.

Les ministres, en exigeant que le pouvoir fût rendu, sans condition, au roi d'Espagne, devaient prévoir et prévoyaient,

en effet, de grandes violences et de tristes folies. Néanmoins, ils en parurent étonnés, et, à partir de ce moment, ils firent des efforts honorables, bien que tardifs, pour y mettre un terme. Dans toutes ses lettres à M. de Talaru et à M. de Bourmont, M. de Chateaubriand ne tarissait pas sur la nécessité de modérer les réactions ; de s'opposer aux *sottises* du roi d'Espagne et de son confesseur, M. Saez ; d'empêcher que la France n'eût l'air d'être complice de la stupidité et du fanatisme ; enfin, d'exiger que le roi s'entourât de ministres honnêtes et habiles. Annuler tous les traités, tous les actes politiques du gouvernement des Cortès, c'était oublier que ce gouvernement avait été reconnu par l'Europe entière. Exclure des fonctions publiques tous ceux qui avaient servi sous le régime constitutionnel, même par ordre du roi, c'était se priver du secours des hommes les plus capables de l'Espagne. Il importait aussi de faire cesser au plus vite ces exils en masse, ces proscriptions par catégories qui menaçaient la population entière. « Songez bien, disait-il, qu'un établissement d'un despotisme fanatique et sanguinaire déshonorerait cette campagne qui fait un immortel honneur à la France. Vous avez un moyen puissant d'agir sur le gouvernement espagnol, c'est de le menacer de lui retirer nos troupes, s'il veut se livrer à un esprit de vengeance et de folie... Que deviendraient le confesseur, les inquisiteurs et tout le reste, si nous nous retirions au-delà de l'Èbre, sans laisser de garnison à Cadix et à Madrid ? C'est pourtant ce que le roi est décidé à ordonner, si le gouvernement espagnol ne veut pas écouter les conseils de la raison. » Et quelques jours après, rendant compte à M. de la Ferronnays de tout ce qui s'était passé en Espagne, depuis la délivrance du roi, il caractérisait, dans des termes de la plus grande sévérité, le gouvernement inepte et féroce que la France venait de restaurer. « C'est aux Espagnols, disait-il, à savoir s'ils ont besoin d'être régis par des institutions nouvelles ; c'est à leur roi à juger de ce



besoin. Sur ce point, nous n'avons rien à dire ou à faire; mais ce que nous voulons empêcher de tout notre pouvoir, ce sont les réactions et les vengeances. Nous ne souffrirons pas que des proscriptions déshonorent nos victoires, que les bûchers de l'inquisition soient les autels élevés à nos triomphes. »

Certes, c'étaient là de bonnes paroles, mais qui impliquaient contradiction. Si le roi Ferdinand était capable de juger des institutions dont son peuple avait besoin, il l'était également de juger des mesures qui pouvaient affermir son gouvernement, et les journaux royalistes avaient raison de demander qu'on s'en rapportât exclusivement à sa sagesse. Pourquoi, d'ailleurs, si on voulait modérer la réaction, avoir souffert que la junte provisoire et la régence rendissent, sous la protection de l'armée française, les détestables décrets que le roi d'Espagne n'avait fait que sanctionner? Pourquoi avoir fait rapporter le décret d'Andujar et désavoué le duc d'Angoulême? Pourquoi n'avoir pas voulu que l'on traitât avec les Cortès, et qu'on arrachât au roi de sages garanties? Après lui avoir rendu sciemment le pouvoir absolu, à quel titre pouvait-on lui refuser d'en user à son gré et de choisir librement ses ministres? « Mettez-vous bien dans la tête, écrivait sans cesse M. de Chateaubriand à M. de Talaru, que vous êtes roi d'Espagne et que vous devez commander en maître. — Si le ministère actuel ne vous convient pas, changez-le. — Tout ministère qui déplaît à la France doit s'en aller; tout ministère qui lui plaît doit rester. — Rien n'ira, si nous ne gouvernons pas nous-mêmes. » Cela était vrai; mais n'était-il pas étrange, qu'après avoir répété, pendant toute la campagne, que l'on ne devait pas intervenir dans le gouvernement de l'Espagne, on en vint, la campagne terminée, à revendiquer tous les droits, toutes les prérogatives du gouvernement? N'était-il pas plus étrange encore qu'on enjoignît à un simple ambassadeur de tenir au roi Ferdinand, rétabli sur son trône, un langage

qu'on avait sévèrement interdit au neveu du roi Louis XVIII, quand il se trouvait à la tête de cent mille hommes et quand il n'avait en face de lui qu'une régence dont il était le créateur ?

Aussi s'inquiétait-on fort peu, à Madrid, de ces bravades après coup, et M. de Talaru, bien que secondé par M. Pozzo di Borgo, n'obtenait rien. M. de Chateaubriand essaya alors de faire parler Louis XVIII qui, vers la fin d'octobre, écrivit à Ferdinand pour lui rappeler timidement que, dans sa lettre particulière du 25 juillet, il avait promis l'amnistie et le rétablissement des anciennes Cortès. Tout ce que tant d'efforts purent obtenir, fut une discussion en conseil sur un projet d'amnistie, présenté par Victor Saez ; mais il se trouva, qu'au lieu de resserrer le cercle des proscriptions politiques, ce projet l'élargissait encore. Ainsi, toute personne connue pour avoir des opinions constitutionnelles était exilée à trente lieues de Madrid. Les ministres, conseillers d'État, députés, tous ceux qui avaient pris une part quelconque au gouvernement, pendant la durée de la guerre, étaient mis en jugement. En réalité, c'était, sous le nom menteur d'amnistie, la proscription en masse du parti vaincu. Le ministre de la justice, le roi lui-même, trouvèrent que c'était aller trop loin, et les ministres étrangers résolurent, enfin, d'insister pour que M. Victor Saez fût écarté du pouvoir. Le 2 décembre, le ministère fut donc renouvelé presque en entier, et M. Victor Saez, nommé évêque de Tortose, cessa tout à la fois d'être ministre des affaires étrangères et confesseur du roi. En même temps, deux mesures furent prises, auxquelles la France attachait de l'importance, le licenciement de l'armée constitutionnelle et celui des volontaires royalistes dont les excès commençaient à devenir insupportables. Cette dernière mesure ne put pas s'exécuter, sans susciter beaucoup de mécontentements parmi les royalistes, et sans rencontrer de la part de quelques chefs une certaine résistance.

C'était un premier pas dans une meilleure voie. Malheureusement, derrière les ministres, il y avait la camarilla, dont le chef, M. Ugarte, restait tout-puissant auprès du roi. Ce fut, sous d'autres noms, la même politique, et, après avoir demandé le renvoi de M. Victor Saez, la France fut obligé de demander celui de M. Ugarte. Ainsi, peu de jours après le changement de ministère, M. de Chateaubriand enjoignait à M. de Talaru « de témoigner hautement son mécontentement de la faveur d'Ugarte, et de déclarer que, si cet homme n'était éloigné, il demanderait à son gouvernement le rappel de l'armée française. » Il venait d'être résolu, après d'assez longues discussions, que la France maintiendrait, en Espagne, un corps de cinquante-cinq mille hommes, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1824, mais en conservant la faculté de les rappeler plus tôt, si elle le jugeait convenable. Le roi d'Espagne, qui avait peu de confiance dans ses sujets, aurait voulu que le corps d'occupation fût plus nombreux et la durée de l'occupation moins incertaine. Mais, dans l'opinion de M. de Chateaubriand, « le moyen d'agir sur le roi et sur le gouvernement espagnol était de ne fixer qu'une très-courte occupation, et de les menacer sans cesse d'une retraite. »

Telle était, un mois après la délivrance du roi, la cordialité des rapports établis entre lui et le gouvernement français. En définitive, de toutes les puissances qui avaient leurs ministres à Madrid, la France, malgré les belles phrases de M. de Chateaubriand, était celle qui avait le moins d'influence, et, après tant de sacrifices, elle en était réduite à invoquer l'appui de M. Pozzo di Borgo.

Cependant, le 2 décembre, le duc d'Angoulême rentrait à Paris, à cheval, au milieu d'un brillant état-major, à la tête d'une partie de son armée, et recevait, sous un arc de triomphe improvisé, les félicitations du corps municipal de Paris. En ce qui concerne le prince personnellement, ces félicitations étaient légitimes ; mais c'était un peu trop abuser de



la rhétorique officielle que de représenter l'expédition d'Espagne « comme la consolation d'un peuple opprimé. » La cérémonie fut d'ailleurs fort belle, et aucun des accompagnements ordinaires n'y manqua ; mais les journaux royalistes, dans le récit qu'ils en firent, dépassèrent la mesure habituelle du ridicule. « Il est deux heures ; le canon tonne, Paris a revu, a salué, a environné de ses hommages d'amour et de reconnaissance le prince victorieux et pacificateur. Huit mois se sont à peine écoulés depuis que, cédant à la volonté de son roi, il s'est arraché des bras d'un père et d'une épouse adorée pour aller venger la cause des rois et des peuples, pour raffermir la civilisation ébranlée par la révolte... » Ainsi commençait le récit du *Journal des Débats*, et le reste était à l'avenant : la population parisienne, dont une température incertaine n'avait fait que mettre le zèle en évidence, était venue repaître ses regards de l'auguste présence du prince ; ni l'âge, ni le sexe n'avaient mis d'obstacle à son ardeur. Elle en avait, d'ailleurs, été bien récompensée ; car, pendant la longue marche du prince, les nuages étaient restés suspendus sur sa tête, et à peine avait-il mis le pied dans les Tuileries que le soleil avait paru. « On eût dit, ajoutait le narrateur, que la Providence voulait épargner à la sensibilité du prince l'idée que son triomphe pouvait compromettre la santé des femmes, des enfants, des vieillards qui lui servaient d'escorte. »

Tout n'était pas fini en Espagne, et bien des questions restaient encore à résoudre. Néanmoins, le grand but, le but politique de la guerre était atteint, et quand M. de Chateaubriand se vantait d'avoir remis l'épée à la main de la France, rendu à la monarchie légitime le prestige de la gloire militaire, et bravé l'Angleterre, il avait raison ; mais avait-il raison également, quand il croyait avoir ainsi annulé, ou du moins fort affaibli l'action des partis et affermi la maison de Bourbon sur le trône ? Si la Restauration n'avait eu pour ennemi qu'un

seul parti, le parti libéral, peut-être M. de Chateaubriand eût-il dit vrai. Mais elle en portait un autre dans son sein, bien plus dangereux pour elle et dont l'action, loin d'être annulée ou affaiblie, fut étendue et fortifiée par les résultats de la guerre. Une seule crainte, celle de l'armée, avait retenu jusqu'alors la fraction extrême du parti royaliste. Une fois cette crainte dissipée, elle se crut tout permis. Le triomphe de l'absolutisme à Madrid, après Naples et Turin, la mit d'ailleurs en goût, et elle se demanda pourquoi la France allait porter aux autres peuples le bienfait des saines doctrines, sans en profiter elle-même. Enfin le parti se crut assez fort pour s'abandonner sans réserve à ses passions et à ses discordes intestines. « La victoire du duc d'Angoulême n'a fait qu'aveugler la légitimité, » écrivait, quelques années après, M. de Chateaubriand, et ce jugement sera celui de l'histoire.

Cette guerre, quels qu'en fussent être les résultats, avait d'ailleurs un vice radical, elle était profondément injuste. Il n'était point vrai que la révolution espagnole menaçât la France et, dans tous les cas, sans passer la Bidassoa, on pouvait se mettre à l'abri de tout danger. Mais M. de Chateaubriand l'a avoué, il ne s'agissait pas de sûreté, il s'agissait de gloire. Que deviendraient les rapports des nations entre elles, si, pour de tels motifs, il leur était permis de se faire la guerre? Aussi, que de faux prétextes et quelle contradiction entre les paroles et les actes, entre les déclarations parlementaires et les instructions ministérielles ou diplomatiques! C'est qu'au fond, le gouvernement sentait qu'il n'était pas dans son droit, et qu'il allait porter à l'Espagne, non la liberté constitutionnelle, comme il l'avait prétendu, mais le despotisme.

Au point de vue de la justice et de la morale, les deux guerres d'Espagne se valent, et la France n'avait pas plus le droit de rétablir, par la force des armes, le gouvernement

absolu de Ferdinand que d'imposer aux Espagnols la royauté de Joseph.

En définitive, excepté le duc d'Angoulême et l'armée, personne, pendant cette guerre, n'avait fait son devoir. Le gouvernement français, par faiblesse ou par calcul, par condescendance pour la diplomatie étrangère ou par peur des intrigues royalistes, avait démenti toutes ses protestations et manqué à toutes ses promesses. L'opposition libérale, pleine d'illusions dangereuses, avait abandonné le poste où elle pouvait exercer légalement une action salutaire. L'Angleterre, enfin, avait passé presque sans transition de l'arrogance à la timidité, de la forfanterie à l'extrême prudence. Et, si grand que fût le succès, il ne pouvait profiter ni à M. de Villèle qui avait fait la guerre sans la vouloir, ni à M. de Chateaubriand qui s'était fait le champion du pouvoir absolu sans l'aimer. La Sainte-Alliance seule, et ceux qui acceptaient ses doctrines, avaient le droit de se féliciter et de s'enorgueillir.

Quoi qu'il en soit, pendant quelques jours, on put croire que le gouvernement de la Restauration avait triomphé de toutes les inimitiés intérieures, de toutes les méfiances extérieures, et qu'il était définitivement fondé. Les journaux libéraux prouvaient, par la timidité de leur langage, qu'ils se regardaient comme vaincus. M. Benjamin Constant, dans le *Courrier Français*, continuait bien à faire ressortir la honteuse inconséquence de ces royalistes espagnols, qui étaient venus mendier l'appui de la France, et dont le patriotisme se réveillait, parce qu'on ne voulait pas leur livrer leurs ennemis désarmés. Les *Tablettes* s'amusaient à mettre en scène, avec beaucoup d'esprit, les marionnettes politiques, et à montrer tantôt à Montrouge, tantôt à Saint-Ouen, les mains qui les faisaient jouer. Mais, dans la plupart de leurs articles, les journaux libéraux avaient soin de se réfugier derrière les opinions constitutionnelles du duc d'Angoulême qui, dans une réponse à l'abbé Nicole, recteur de l'académie de Paris, lui



avait expressément recommandé « d'inspirer à ses élèves l'amour des institutions que le roi avait données à la France. » D'un autre côté, chaque courrier apportait aux ministres, à M. de Chateaubriand surtout, les félicitations les plus chaleureuses des monarques européens et de leurs ministres principaux. En Angleterre même, M. Canning, tout en préparant sa revanche, dissimulait sa mauvaise humeur, et se bornait à envoyer sans bruit des consuls dans les colonies espagnoles. Enfin, les journaux royalistes, divisés sur les personnes, paraissaient d'accord sur les choses, et demandaient, avec une unanimité édifiante, que tous les admirables projets de la Chambre introuvable reçussent enfin leur pleine exécution. En attendant, ils louaient l'évêque de Meaux d'avoir refusé d'admettre M. Manuel, comme parrain de l'enfant d'un de ses amis; ils approuvaient la destitution de M. Henri Barbet, maire de Deville, révoqué « pour s'être associé à une souscription en faveur des transfuges, pris les armes à la main; » ils félicitaient les ministres d'avoir maintenu la suppression des cours de MM. Royer-Collard, Guizot et Cousin, et rayé le nom de M. Ternaux de la liste des membres du jury central de l'industrie; ils allaient même jusqu'à voir un nouveau triomphe de la bonne cause, dans une scène violente où quelques officiers, réunis au café Lamblin, avaient voulu forcer les assistants à boire à la santé du roi. En même temps, M. Henri de Bonald publiait un écrit, pour prouver que le pouvoir, qui avait octroyé la Charte, avait toujours le droit de la supprimer ou de la modifier, sans le concours des Chambres, et comme la *Quotidienne* contestait faiblement cette étrange théorie, le comte de Saint-Roman s'y associait avec éclat. Enfin, dans un écrit intitulé : « *Du devoir dans les temps modernes,* » M. de Lamennais, évincé du *Drapeau-Blanc*, renouvelait ses attaques contre l'Université, et injurait les hommes qui, « indécis par timidité, indulgents par calcul, ne savent ni ce qu'ils pensent, ni ce qu'ils veulent, parce qu'ils n'ont

pas la moindre idée de ce qu'on doit penser et vouloir. » Mais il n'en voyait pas moins, dans le rétablissement du roi d'Espagne, le retour de l'ordre et la sécurité de l'Europe.

Cependant, au milieu des graves préoccupations de ces derniers mois, un incident fort étrange était venu faire diversion et ramener l'attention publique sur un des épisodes les plus tragiques de l'Empire. Depuis son retour en France, le duc de Rovigo n'avait qu'une pensée, celle de rentrer en grâce, et son langage était tel que le *Drapeau-Blanc* avait pu affirmer qu'il se vantait de penser absolument comme lui. Mais, entre la Restauration et l'ancien colonel général de la gendarmerie impériale, le sang du duc d'Enghien, lâchement assassiné dans les fossés de Vincennes, semblait marquer une ligne infranchissable. Pour l'effacer, il eut la malheureuse idée de publier un chapitre de ses Mémoires où, sans nier la part qu'il avait prise à la catastrophe, il cherchait à en rejeter la responsabilité, non-seulement sur la commission militaire qui avait prononcé l'arrêt, mais encore sur M. de Talleyrand qui, disait-il, en avait été l'inspirateur. Comme M. de Talleyrand, depuis son discours sur la guerre d'Espagne, était particulièrement odieux aux royalistes, il sembla d'abord que M. de Rovigo eût atteint son but et que tout dût lui être pardonné, en récompense de son accusation contre l'ancien ministre des affaires étrangères. Mais plusieurs démentis furent donnés au récit de M. de Rovigo ; le général Hulin, président de la commission militaire, rompit le silence, non pour se justifier, mais pour raconter les faits et pour exprimer noblement ses remords ; M. de Talleyrand, enfin, écrivit au roi, pour le supplier d'ordonner qu'une enquête eût lieu, devant la Chambre des pairs, sur les faits allégués par M. de Rovigo. La conséquence de cette démarche fut que le roi refusa d'autoriser l'enquête, fit à M. de Talleyrand l'accueil le plus gracieux, et interdit au duc de Rovigo l'entrée du château des Tuileries. Les journaux qui, d'abord, lui avaient été favo-

rables, se tournèrent aussitôt contre lui. Peut-être comprit-il alors que le meilleur moyen de se faire pardonner la part qu'on a prise à une mauvaise action, c'est de n'en rien dire, et d'accepter humblement l'oubli indulgent dont le temps l'a couverte.

Une grave question restait à résoudre. On sait qu'en 1816, le parti royaliste avait voulu substituer le renouvellement intégral au renouvellement partiel de la Chambre. Plus tard, MM. de Richelieu, Decazes, Pasquier, de Serre surtout, avaient eu la même pensée, et ne s'étaient arrêtés que devant les difficultés et les dangers d'une dissolution. Après la campagne d'Espagne, ces dangers n'existaient plus, et il ne paraissait pas douteux qu'une Chambre nouvelle ne fût franchement royaliste. Or, si l'on pouvait obtenir de cette Chambre qu'elle fixât à sept années, comme en Angleterre, la durée de chaque législature, n'aurait-on pas mis la monarchie légitime à l'abri de toute catastrophe? Puis on récapitulait avec complaisance toutes les grandes institutions religieuses et monarchiques dont une Chambre septennale pourrait doter la France, sans craindre qu'un revirement soudain d'opinions vint interrompre son œuvre.

Ces considérations ne touchaient pas moins M. de Villèle que M. de Chateaubriand, et l'accord, sur le principe de la mesure, fut bientôt établi entre les ministres. Mais il restait à convaincre les royalistes du dehors qui paraissaient fort indécis, surtout depuis le renvoi du duc de Bellune. Le *Drapeau-Blanc* qui touchait à une nouvelle transformation, se bornait à exprimer ses doutes et ses craintes; mais la *Quotidienne* déclarait nettement que la dissolution était une mesure désastreuse, et que le renouvellement intégral, s'il devait prévaloir, serait la perte de la monarchie. Elle n'admettait pas, d'ailleurs, que la dissolution pût, dans aucun cas, donner aux députés qui seraient nommés, le droit de siéger sept ans, et elle accusait le ministère d'une ingratitude révoltante en-



vers la Chambre, qui avait tout fait pour la bonne cause. *L'Oriflamme* aussi, nouveau journal créé par les royalistes extrêmes, demandait à quoi bon dissoudre la Chambre. Était-ce pour empêcher M. Manuel de revenir s'asseoir sur les bancs d'où il avait été chassé ? Si M. Manuel voulait faire encore *le méchant*, on l'empoignerait une seconde fois, et tout serait dit. Quant aux journaux libéraux, ils attaquaient tous le renouvellement intégral et la septennalité, comme contraires à la Charte, comme favorables à la corruption parlementaire et à l'omnipotence ministérielle. De tous les journaux ayant quelque influence, un seul, le *Journal des Débats*, soutenait que le renouvellement partiel de la Chambre était la plaie de la monarchie, et qu'entre la prochaine dissolution et la funeste ordonnance du 5 septembre, il n'y avait aucun rapport.

Il fallait frapper un grand coup sur l'opinion publique, et ce fut M. de Chateaubriand qui s'en chargea. Le 21 novembre parut un écrit, que le *Journal des Débats* et le *Moniteur* se hâtèrent de reproduire en entier, et qui ne portait point de nom d'auteur ; mais, comme on eut soin de le faire remarquer, il semblait signé à chaque page. Dans cet écrit, presque exclusivement adressé aux royalistes, M. de Chateaubriand ne se bornait pas à reproduire, avec beaucoup de force et d'éclat, les raisons fondamentales qui devaient faire préférer le renouvellement intégral au renouvellement partiel ; il s'efforçait surtout de prouver que la mesure projetée assurait, pour plusieurs années, à la France, le bienfait d'une Chambre monarchique, et achevait ainsi la défaite de la révolution. Était-il possible que les royalistes fussent assez aveugles pour repousser une telle mesure, et que ni la douleur de leurs amis, ni la joie de leurs ennemis, ne les avertissent de leur faute ! « Royalistes, disait-il en finissant, soyez unis, non comme autrefois pour vous défendre, mais pour triompher. La voix qui, à l'époque d'une autre dissolution, vous appela au combat, vous appelle aujourd'hui à la victoire. Profitez de vos succès ; ne trom-

pez pas les espérances de votre patrie ; vous ne l'avez pas abandonnée dans le malheur, soyez-lui fidèles dans la fortune. »

Malgré cet appel éloquent aux royalistes, la *Quotidienne* n'en continua pas moins à soutenir qu'un jour ou l'autre, le renouvellement intégral mettrait la monarchie en danger. Le ministère répondait des élections prochaines ; mais pouvait-il répondre de celles qui se feraient dans sept ans ? C'était donc, pour un avantage douteux et passager, s'exposer à toutes les chances d'un changement brusque et violent dans l'opinion publique. Avec le renouvellement partiel, on pouvait voir naître le mal, et, comme on l'avait fait en 1820, y porter remède. Si le renouvellement intégral avait alors existé, une Chambre libérale eût été élue, sous l'empire de la loi de 1817, et la monarchie était perdue. Dissoudre la Chambre et provoquer la nomination d'une Chambre nouvelle, en avertissant les électeurs que cette Chambre aurait à se prononcer sur la grave question de la septennalité, n'était-ce pas d'ailleurs soumettre cette question au jugement des électeurs, et reconnaître ainsi le funeste principe de la souveraineté populaire ? Si la loi électorale devait être encore une fois modifiée, il fallait du moins qu'elle le fût par la Chambre actuellement existante, sur la proposition du roi.

Si, à cette vive opposition de la *Quotidienne*, se fût jointe celle du *Drapeau-Blanc*, l'adhésion des royalistes devenait douteuse ; mais l'opposition du *Drapeau-Blanc*, déjà fort atténuée au moment où MM. de Lamennais, de Saint-Victor et O'Mahony s'en étaient retirés, allait cesser tout à fait. Depuis quelques mois, un grand plan, pour l'amortissement des journaux existants, avait été conçu et commençait à être mis à exécution, sous la direction de M. Sosthènes de la Rochefoucauld. L'idée en était simple. Il existait alors à Paris dix ou douze journaux politiques dont la propriété se divisait en plusieurs parts. Or, si l'on parvenait à acheter et à placer en mains sûres la majorité de ces parts, et si, en

même temps, toute autorisation de créer un nouveau journal était systématiquement refusée, on devenait, sans bruit, maître de la presse périodique. Malgré le déplaisir que leur donnaient souvent les journaux, ce projet n'avait pas paru agréer aux ministres, d'abord parce qu'ils pressentaient les révélations de la tribune, ensuite, parce que la concentration de tous les journaux dans des mains étrangères créait une puissance avec laquelle ils craignaient d'avoir à compter un jour. Mais le projet était chaudement appuyé par M. l'abbé Liautard<sup>1</sup>, intermédiaire habituel entre la camarilla et la congrégation ; le comte d'Artois l'encourageait de son approbation et même de son argent, et le ministre de la maison du roi, M. de Lauriston, s'y prêtait.

C'est ainsi que, le 1<sup>er</sup> décembre, M. Martainville reprit la rédaction en chef du *Drapeau-Blanc* qu'il avait quittée six mois auparavant. « Jamais, dit-il, il n'avait fait un plus grand sacrifice à sa conscience que le jour où il s'était séparé du *Drapeau-Blanc*. Mais il avait vu des hommes qu'il estimait se précipiter dans une opposition violente, à laquelle il ne voyait ni motif plausible, ni point d'appui honorable, ni but salubre, et il n'avait pas pu les suivre. Les ministres, sans doute, n'avaient pas rempli toute l'attente des royalistes ; mais il fallait tenir compte de ce qu'ils avaient fait, et se garder à la fois d'une servile complaisance et d'agressions injustes. » Pour qui savait comprendre à demi-mot, cela voulait dire évidemment que désormais le *Drapeau-Blanc*, tout en gardant certains ménagements, appartiendrait au ministère. En même temps, la vieille vertu de la *Quotidienne* était en butte aux mêmes tentatives, et l'on crut un moment qu'elle y avait succombé ; mais le journal de M. Michaud protesta contre tous les bruits qui couraient, et dit fièrement à quelles conditions le ministère pouvait avoir son appui. Or, ces conditions n'a-

<sup>1</sup> *Mémoires de l'abbé Liautard*, recueillis et mis en ordre par l'abbé Denys.



boutissaient à rien moins qu'à une reconstruction totale de la société française, d'après le programme bien connu des royalistes les plus violents, et ceux même des ministres à qui ce programme n'aurait pas déplu, ne se croyaient pas assez forts pour le réaliser.

Cependant, l'intrigue qui, depuis plusieurs mois, agissait pour faire entrer MM. de Doudeauville et de la Rochefoucauld dans le ministère, continuait son travail souterrain, et, dans les derniers jours de novembre, M. de Villèle crut voir qu'on était enfin parvenu à indisposer le roi contre son ami, M. Corbière. Le roi, d'abord, s'était accommodé de M. Corbière, bien qu'il n'eût ni le ton ni les manières de la cour. « M. Corbière, dit M. de Chateaubriand, mettait sur la table ses coudes, sa boîte à tabac et son mouchoir bleu. » Mais il avait de l'esprit, de la littérature, et s'il manquait quelquefois aux lois de l'étiquette, le roi ne s'en offensait pas. Par malheur, M. Sosthènes de la Rochefoucauld, plusieurs fois déjà éconduit par M. de Villèle, avait jugé que, dans l'intérêt de la monarchie, il fallait forcer la main au président du conseil, et lui donner bon gré mal gré pour collègue l'homme « qu'il consultait sur toute chose et que chacun nommait son bras droit. — Ne voulant jamais que le bien, écrivait-il à madame du Cayla, nous avons cru qu'il ne fallait pas renverser Corbière en même temps que Bellune; » mais, le duc de Bellune était renversé, et rien ne s'opposait plus à ce que l'on mit à exécution le plan que M. de la Rochefoucauld avait conçu, « et qui seul pouvait sauver son pays. — Je veux, disait-il, conquérir le monde entier, pour tout mettre entre les mains du roi, et lui donner la fin de règne la plus honorable; » et il ajoutait qu'il avait dit à Monsieur « que, si Villèle ne se décidait, il irait, de désespoir, en Espagne, cueillir une petite branche de laurier que l'Espagnol du moins déposerait sur sa tombe<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Mémoires de M. de la Rochefoucauld*, t. VIII, p. 202 et 217.

Il importait de prévenir ce tragique dénouement, et, chaque jour, madame du Cayla répétait à Louis XVIII que M. Corbière ne faisait que du mal, que M. de la Rochefoucauld, au contraire, avait tous les mérites, et que, s'il était ministre de l'intérieur, en six mois, le gouvernement du roi serait tellement respecté, tellement craint, que tout marcherait sans la moindre difficulté. L'influence de la favorite sur Louis XVIII fut-elle assez grande pour lui faire voir, dans M. de la Rochefoucauld, le sauveur prédestiné de la monarchie? Cela peut paraître douloureux. Ce qui est certain, c'est qu'elle parvint à perdre M. Corbière dans son esprit. M. de Villèle savait d'où le coup partait, et il chercha, sans beaucoup de succès, à calmer madame du Cayla<sup>1</sup>.

Malheureusement, ce n'était pas seulement de Saint-Ouen que venaient les attaques contre M. Corbière, c'était aussi de Montrouge où on le regardait presque comme un philosophe. Il avait donc à la fois contre lui la favorite et les Jésuites. Néanmoins, on ne croyait pas alors pouvoir se passer de M. de Villèle, et comme celui-ci déclara que, si M. Corbière partait, il partirait avec lui, l'intrigue échoua pour cette fois. La situation n'en restait pas moins difficile, et les *Tablettes*, toujours bien informées, conseillèrent à M. de Villèle, s'il voulait se maintenir, de négocier, sans retard, un pacte d'alliance entre Saint-Ouen et Montrouge, entre le boudoir et le confessionnal, et de s'y faire comprendre.

Pour le moment, malgré les efforts combinés de la contre-opposition royaliste, de la camarilla et de la congrégation, le ministère était consolidé, et il pouvait, en toute liberté, préparer la grande mesure qui devait assurer l'avenir de la monarchie et perpétuer son propre pouvoir. L'*Étoile* et la *Gazette de France* l'appuyaient; le *Drapeau-Blanc* y était converti;

<sup>1</sup> *Journal de M. de Villèle.*

quant aux journaux libéraux, lorsque leurs arguments devenaient trop pressants, on les réfutait par un procès. C'est ainsi que le *Courrier Français* fut traduit devant les tribunaux, pour un article du loyal M. Kératry. A vrai dire, entre le ministère et les royalistes dissidents, la question était surtout une question personnelle. Les arguments tirés de la Charte les touchaient peu, et il ne leur déplaisait pas qu'elle fût modifiée. Seulement quelques-uns d'entre eux persistaient à soutenir, avec MM. Henri de Bonald et de Saint-Roman, que le roi avait conservé la plénitude de son pouvoir et qu'il lui appartenait, sans le concours obligé des pouvoirs inférieurs, de faire à la loi fondamentale les améliorations que la sûreté de l'État pouvait exiger. Le projet hautement avoué, par le ministère, de réduire à un très-petit nombre les membres de l'opposition libérale, n'avait rien non plus qui les affligeât ; mais ils soupçonnaient M. de Villèle de vouloir écarter M. de la Bourdonnaie en même temps que M. Manuel, M. Delalot en même temps que M. Benjamin Constant, et de préparer la formation d'une majorité purement ministérielle. Or, l'idée qu'un ministère, dont leurs chefs ne faisaient pas partie, pouvait s'assurer ainsi une durée de sept ans, leur était particulièrement désagréable.

Le choix des présidents des collèges électoraux, en marquant nettement la limite des amitiés et des répugnances ministérielles, devait donc avoir une grande importance, et devint, dans l'intérieur du conseil, le sujet d'un grave débat. Ce débat ne portait guère que sur huit à dix noms, mais très-significatifs. Ainsi, M. de Chateaubriand demandait que même MM. de la Bourdonnaie et Delalot fussent portés sur la liste des présidents, c'est-à-dire des candidats ministériels. M. de Villèle, à qui ces deux députés avaient fait une guerre injurieusement personnelle, s'y refusait absolument, et voyait dans l'insistance de M. de Chateaubriand le secret désir de porter atteinte à sa considération. Il reconnaissait, d'ailleurs,



que le nombre des exceptions devait être très-petit, et qu'en général le titre de royaliste devait suffire.

Ce n'est pas tout. En même temps que l'on dissolvait la Chambre élective, il paraissait utile de renforcer la majorité, dans la Chambre des pairs, et ici encore les mêmes dissidences reparaisaient. Quelle représentation devait-on donner à l'Église? Fallait-il porter sur la liste les Vitrolles, les Canuel, les Donnadiou, ces héros trop longtemps méconnus de la bonne cause? Ou bien se bornerait-on à choisir, dans la Chambre des députés, d'honnêtes et timides ministériels? Sur toutes ces questions encore, M. de Villèle, président du conseil, et M. de Chateaubriand qui aspirait à le devenir, ne pouvaient pas être d'accord.

Enfin tout se termina à l'amiable. Par une ordonnance, en date du 25 décembre, vingt-sept pairs furent créés, parmi lesquels on remarquait deux évêques et treize députés. Les plus connus de ces députés étaient M. de Bonald, M. de Marcellus, M. Florian de Kergorlay, enfin M. Lainé, dont la nomination surprit quelques personnes. Mais on comprit qu'en appelant M. Lainé à la Chambre des pairs, le ministère avait voulu décapiter le centre droit dans la Chambre des députés. Le lendemain, l'ordonnance de dissolution paraissait, avec une liste de présidents, à laquelle manquaient les noms de MM. de la Bourdonnaie, Delalot, Clausel de Coussergues, mais qui, d'ailleurs, donnait toute satisfaction au parti royaliste. Ainsi MM. de Vaublanc, Dudon, de Salaberry, Mangin, Donnadiou figuraient sur cette liste d'où étaient exclus, au contraire, plusieurs députés du centre. « Royalistes mécontents, dit le *Journal des Débats*, lisez l'ordonnance qui nomme les présidents de collège! Y trouvez-vous l'intention d'un 5 septembre? Le ministère a-t-il voulu changer d'amis? » Tout en se plaignant que plus d'un député indépendant manquât sur la liste, la *Quotidienne* reconnut que les choix étaient généralement bons, et le *Drapeau-Blanc* battit

des mains. Des deux côtés, d'ailleurs, on accepta résolument la lutte, et tandis que les journaux de la droite engageaient les royalistes, quelle que fût leur nuance, à aller aux élections, M. Benjamin Constant publiait, dans le *Courrier Français*, un grand manifeste pour démontrer aux électeurs libéraux que la dissolution les rendait maîtres des destinées de la France. « La victoire, leur disait-il, vous appartient, si vous vous donnez la peine de vaincre. La majorité peut être obtenue, et avec une majorité constitutionnelle disparaissent pour les simples citoyens, comme pour les fonctionnaires, tous les sujets de crainte. Un jour de courage, et la France rentre, sans secousse, dans la jouissance de ses droits. »

Cependant le ministère ne négligeait rien de ce qui pouvait satisfaire le parti royaliste. Il avait essayé d'écarter le duc de Bellune en lui offrant l'ambassade de Vienne, et la résistance de la cour d'Autriche l'avait seule empêché de réussir. Il parvint à éloigner de Paris le général Guillemillot, en le nommant ambassadeur à Constantinople. Mais cela ne suffisait pas, et, à défaut de journaux, les amis de MM. de Bourdonnaie et Delalot préparaient des brochures où l'on devait prouver que M. de Villèle était un autre M. Decazes. Le duc d'Angoulême lui-même était devenu suspect, et l'on parlait avec humeur de la petite cour qui se formait autour de lui. Ainsi, le *Drapeau-Blanc* citait ce dialogue entre un libéral et un royaliste : « Maintenant, disait le libéral, je suis tout d'Angoulême. — Cela fait espérer qu'un jour vous serez royaliste. » Dans leur mécontentement, les journaux de la droite établissaient ainsi une distinction qui pouvait sauver la monarchie; mais, au lieu de laisser au duc d'Angoulême une popularité justement acquise, ils travaillaient à l'en dépouiller, et comme ils le savaient aussi faible qu'honnête, ils envoyaient au loin l'homme dont l'influence eût pu le retenir dans la voie constitutionnelle.

Pendant la durée de la guerre d'Espagne, tous les yeux, en

Europe, étaient fixés sur l'armée française, et c'est à peine si un événement grave, la mort du pape, les en détourna un moment. Les exaltés du parti monarchique et religieux pardonnaient difficilement à Pie VII et à son ministre Consalvi leurs ménagements pour la révolution et la sagesse de leur conduite. Ce fut donc sans beaucoup de regrets, qu'ils virent un nouveau pape, Léon XII, monter sur le trône pontifical qu'il devait occuper peu de temps. Tout, d'ailleurs, semblait marcher partout à leur gré. En Piémont, toute espèce d'opposition était éteinte, et le gouvernement confiait, sans contradiction, aux Jésuites la direction de l'instruction publique. Dans le royaume Lombardo-Vénitien, une commission spéciale condamnait à mort les chefs de la conspiration de 1821, qui, conduits au pied de l'échafaud, apprenaient là que, par grâce spéciale, ils seraient mis au cachot dans la forteresse de Spielberg. A Naples, le retour du roi dans ses États était marqué par des sentences et des exécutions nouvelles. En Suisse, des mesures étaient prises, à la demande des puissances étrangères, contre la presse et contre les réfugiés. Le grand duc de Bade se querellait avec ses États, et finissait par lever des impôts, sans leur consentement. La Diète germanique, enfin, exerçait sur les États secondaires la surveillance la plus rigoureuse, et mettait son *vetò* sur toute tentative d'affranchissement libéral.

Néanmoins, dans une circonstance importante, l'Autriche et la Prusse rencontrèrent, au sein de la Diète même, une assez vive résistance. Dans l'enivrement du triomphe, elles demandaient à la confédération germanique de ratifier expressément les principes et les mesures qui avaient prévalu à Vérone. La Bavière et plusieurs États consentirent à approuver les principes, mais non les mesures qui avaient été prises, sans qu'on daignât même les consulter. Le Wurtemberg refusa toute adhésion, et, un beau jour, on put lire dans les journaux français une circulaire du ministre d'État, M. de Wint-



zingerode qui, tout en rendant hommage à la pureté des vues des souverains, se plaignait que des principes, plus ou moins importants, fussent introduits dans le droit public, sans que les puissances de second ordre fussent admises à les discuter. « Ces différentes innovations en diplomatie, disait-il, justifient au moins une réserve expresse des droits inaliénables de tout État indépendant. » De plus la Diète ayant ordonné la suppression d'un journal, l'*Observateur Allemand*, qui se publiait à Stuttgard, le roi de Wurtemberg obéit à la diète, mais tout en faisant porter plainte par son ministre, sur la précipitation qu'elle avait mise dans cette affaire.

Cette opposition inattendue du Wurtemberg produisit, dans les trois cours du nord, une grande irritation, et après un échange de notes, menaçantes du côté des trois cours, embarrassées du côté du Wurtemberg, la Russie, l'Autriche et la Prusse rappelèrent leurs ministres de Stuttgard. M. de Châteaubriand n'osa pas aller aussi loin; mais il donna au ministre français un congé indéfini. C'était s'associer timidement à l'acte des trois cours du nord, et répudier la politique traditionnelle de la France; mais comment se séparer en rien des souverains de qui l'on recevait, tous les jours, les compliments les plus flatteurs? Il est vrai que, dans cette affaire, l'indépendance des rois n'était pas moins menacée que la liberté des peuples; mais, comme le disait le *Drapeau Blanc*, « il est toujours légitime de combattre la révolution, soit qu'elle descende du trône, soit qu'elle vienne des peuples. »

Dans l'espèce de constitution, qu'après sept années de méditation, il voulut bien donner à son peuple, le roi de Prusse ne s'exposait pas aux mêmes reproches que le roi de Wurtemberg. Tout se réduisait, en effet, à l'organisation d'assemblées provinciales, dans l'esprit des anciennes constitutions d'Allemagne, avec la division des députés en trois ordres, l'ordre équestre, l'ordre des villes et l'ordre des paysans. Quant aux états généraux, le roi se réservait de s'en occuper plus tard,

quand la fermentation révolutionnaire serait éteinte, et que la Prusse ne serait plus sourdement agitée par les novateurs et les enthousiastes.

Même dans le nouveau monde, un prince récemment porté au trône par le vœu populaire, l'empereur du Brésil, cherchait, dans un coup d'État, l'affermissement de son autorité. A la suite de longues discordes, il prononçait la dissolution de l'assemblée constituante, faisait arrêter les députés les plus hostiles, et s'arrogeait le droit de donner lui-même une constitution à ses sujets. Cette constitution qui se rapprochait de la constitution anglaise plus que de la constitution espagnole, était, d'ailleurs, raisonnable, et le pays consulté, selon le mode français, au moyen de deux registres où chacun inscrivait son vote, l'acceptait, comme d'habitude, à l'unanimité. Si le procédé avait été irrégulier, le résultat du moins était bon.

La Suède seule et le Danemark, grâce au bon accord du pouvoir royal et des pouvoirs populaires, échappaient à la réaction antilibérale et continuaient à marcher paisiblement dans la voie constitutionnelle. Il en eût été de même dans les Pays-Bas, si la différence des intérêts et des religions n'eût amené entre les deux peuples, si mal à propos unis par le congrès de Vienne, une lutte incessante. Le gouvernement, d'ailleurs, se souvenait beaucoup trop qu'il était hollandais et protestant, et en imposant aux Belges l'obligation de plaider en flamand, comme en dissolvant deux associations catholiques qui s'étaient formées l'une à Utrecht, l'autre à Bruxelles, il aggravait encore des divisions inévitables, mais qui, par une autre conduite, auraient pu être modérées.

Pendant que la cause libérale perdait ainsi, en Europe, le terrain qu'elle avait gagné, un petit peuple héroïque, abandonné de ses protecteurs naturels, luttait pour la liberté contre l'oppression avec un admirable courage, battait partout les Turcs, les chassait de son territoire, et, dans une assemblée tenue en plein air, déclarait, pour la seconde fois, « l'exis-

tence et l'indépendance politique de la nation grecque.» Malheureusement, de tristes discordes entre le parti militaire et le parti civil, entre Colocotroni et Maurocordato, paralysaient ses succès et l'empêchaient d'en recueillir tous les fruits. Cependant, les puissances européennes continuaient à échanger des notes entre elles et avec la Sublime Porte, et regardaient, comme une victoire, d'avoir obtenu du Reis-effendi, par l'intermédiaire de lord Strangfort, quelques concessions de langage. Mais il leur paraissait bien plus nécessaire de détruire la constitution espagnole que d'aider les populations chrétiennes de la Grèce à s'affranchir de la tyrannie musulmane.

Tel était l'état de l'Europe, à la veille des élections qui allaient, on le croyait du moins, fixer, pour sept années, le sort de la monarchie française. Les deux membres principaux du ministère, M. de Villèle et M. de Chateaubriand, s'étaient facilement mis d'accord sur cette mesure, où tous deux voyaient la consolidation du trône légitime et l'affermissement de leur pouvoir. Mais ceux qui les approchaient, savaient que ce serait le dernier grand acte qu'ils feraient en commun, et pressentaient la chute prochaine de l'un ou de l'autre.



## CHAPITRE XXXI

M DE VILLELE ET M. DE CHATEAUBRIAND — 1824

Rivalité de MM. de Villèle et de Chateaubriand. — Préliminaires des élections. — Fraudes et abus d'influence. — Achat des *Tablettes*. — Comité libéral. — Publications électorales. — Abandon de M. Manuel. — Elections. — Défaite complète du parti libéral. — Mort de M. de Serre. — Négociations avec l'Espagne. — Brochures royalistes contre le ministère. — Ouverture de la session. — Aspect nouveau de la chambre. — Vérification des pouvoirs. — L'élection de M. Benjamin Constant contestée. — Adresse. — Présentation de la septennalité et de la loi des rentes. — Impopularité de la loi des rentes. — Long et vif débat sur cette loi. — Amendements rejetés — Adoption. — Loi relative aux crimes et délits commis dans les églises. — Question du sacrilège. — Amendements des évêques combattus par M. de Peyronnet. — Lois de la septennalité et du recrutement. — Adoptées par la chambre des pairs. — Insurrection de Don Miguel à Lisbonne. — Rapport du duc de Lévis sur la loi des rentes. — Incidents. — Impopularité croissante de la loi. — Singulière attitude de M. de Chateaubriand. — Discours de MM. Roy et Pasquier contre la loi. — Intervention de l'archevêque de Paris. — Inquiétude et concessions du ministère. — Rejet de la loi. — Joie publique. — Renvoi de M. de Chateaubriand. — Vif mécontentement du *Journal des Débats* et de la *Quotidienne*. — La *Quotidienne* achetée par la caisse d'amortissement des journaux. — Procès à ce sujet. — Plaidoirie de M. Berryer. — M. Michaud réintégré. — Violente opposition de M. de Chateaubriand. — Manifestes contre le ministère, écrits par lui. — Jugement sur cette conduite. — Grands embarras du ministère.

En réunissant dans le même cabinet l'homme d'affaires le plus habile et le plus brillant écrivain de la Restauration, les royalistes avaient cru former un ministère armé contre toutes les attaques, capable de résister aux efforts de toutes les oppositions. Mais ils avaient compté sans l'antipathie des caractères, sans le choc des amours-propres, sans la lutte des ambitions. Le jour même où il entra au ministère, M. de Chateaubriand s'était dit que, du droit du génie, la prési-

dence devait lui appartenir, et M. de Villèle s'était promis de ne pas la lui laisser prendre. Depuis ce moment, une sourde lutte s'était engagée entre eux, et on a vu dans le chapitre précédent que les incidents de la guerre d'Espagne n'avaient fait qu'élargir la brèche. Indépendamment de toute rivalité personnelle, il paraissait d'ailleurs difficile de maintenir un accord durable entre l'esprit, peu étendu peut-être, mais juste, sagace, exact du ministre des finances, et l'imagination ardente, agitée, inquiète du ministre des affaires étrangères. Dans l'opinion de M. de Villèle, les affaires de l'État devaient être conduites, comme celles d'un particulier, avec sagesse, avec régularité, en vue de l'intérêt plus que de la gloire, du succès plus que de l'éclat. Dans l'opinion de M. de Chateaubriand, il fallait, avant tout, parler à l'imagination des peuples, les étonner, les éblouir, sans s'inquiéter du lendemain. M. de Chateaubriand lui-même, dans son histoire du congrès de Vérone, a reconnu ce désaccord et s'en est vanté. « M. de Villèle, dit-il, voulait retenir cette nation sur le sol, l'attacher en bas.... Nous voulions, nous, occuper les Français à la gloire, essayer de les mener à la réalité par des songes. C'est ce qu'ils aiment. »

Quand le point de départ est si différent, il est difficile que l'on se rencontre sur la route. Ainsi, pendant toute la campagne d'Espagne, la préoccupation dominante de M. de Villèle avait été d'arriver à un arrangement qui permit de rappeler les troupes le plus tôt possible, et de réduire des dépenses dont l'excès lui arrachait, dans toutes ses dépêches, de longs gémissements. Aux yeux de M. de Chateaubriand, au contraire, c'étaient là de mesquines pensées, et il importait peu de dépenser cent ou deux cents millions de plus ou de moins, pourvu qu'on replaçât le roi sur son trône. « J'ai l'habitude de ne pas compter, écrivait-il à M. de Polignac, et quand je parle économie, c'est pour l'acquit de ma conscience. » M. de Villèle savait compter, et pour lui, le plus brillant fait d'ar-

mes, ou le plus beau discours, ne compensait pas une baisse de 2 francs à la Bourse.

La guerre terminée, tandis que M. de Villèle songeait à remettre l'ordre dans les finances, et rendait à cet effet une ordonnance qui, sans arriver jusqu'à la spécialité législative des dépenses, s'en rapprochait à quelques égards, M. de Chateaubriand rêvait déjà le rôle de médiateur entre l'Espagne et ses colonies insurgées, et se demandait quels princes de la maison de Bourbon il pourrait faire rois ou empereurs du Mexique, du Pérou, du Chili, de Buenos Ayres, de la Colombie? Quelquefois même il se figurait qu'il aurait assez d'influence sur l'empereur Alexandre, pour obtenir qu'il aidât la France à reprendre la limite du Rhin, sans provoquer une guerre européenne. Il aimait, d'ailleurs, dans les salons dont il était le roi, à rappeler sans cesse que la guerre d'Espagne s'était faite contre le gré de M. de Villèle, et que l'honneur devait lui en appartenir tout entier. « Qui a donné le signal du péril? écrivait-il à M. de la Ferronnays, c'est moi. Qui s'est exposé à toutes les persécutions pour sauver la France? c'est moi. Qui, le premier, a fait ouvrir les yeux à l'opinion? c'est encore moi. » Et dans une lettre à madame Récamier, il allait jusqu'à dire, que « la gloire et le bonheur de sa patrie dataient de son entrée au ministère. » Aussi avait-il éprouvé une bien pénible surprise, le jour où courant porter au château la dépêche télégraphique qui annonçait la délivrance du roi, il ne fut pas mieux reçu que les autres ministres. « Là, dit-il, nous reçûmes sur la tête un seau d'eau froide qui nous calma et nous fit rentrer dans l'humilité de nos habitudes. »

On devine aisément l'effet que ce genre d'humilité devait produire sur le président du conseil, surtout quand les amis de M. de Chateaubriand se plaisaient à faire entre eux des comparaisons peu obligeantes. « Ils ne s'aiment pas beaucoup, disait madame de Duras; ils se ressemblent si peu.....



Mais M. de Chateaubriand ne rompra jamais. Il ne peut pas plus se séparer de M. de Villèle que le cardinal de Richelieu n'eût voulu renoncer au père Joseph<sup>1</sup>. » Il y avait d'ailleurs quelque chose de plus grave encore. M. de Chateaubriand était soupçonné par ses collègues de n'être point étranger aux attaques les plus véhémentes de la *Quotidienne*, et on disait que l'auteur principal de ces attaques, M. Audibert, avait avec lui de fréquentes entrevues. Sur ce point délicat, M. de Villèle conservait quelques doutes ; mais M. Corbière ne doutait pas, et l'antipathie naturelle qui existait entre lui et M. de Chateaubriand se trouvait ainsi augmentée.

Les choses en étaient là, quand, dans les derniers jours de décembre, on apprit que l'empereur de Russie venait de faire remettre à MM. de Montmorency et de Chateaubriand l'ordre de Saint-André, sans accorder la même faveur au président du conseil. C'était un oubli trop marqué pour que M. de Villèle n'en fût pas blessé ; mais Louis XVIII le fut plus que lui, et, le 27 décembre, il s'en expliqua vivement avec M. de Chateaubriand qui sortit de son cabinet fort troublé. « Croiriez-vous, dit Louis XVIII à M. de Villèle, qu'entre Chateaubriand, Pozzo et la Ferronnays, ils viennent de me faire donner un soufflet sur votre joue par l'empereur Alexandre ; mais je saurai leur donner chasse. Il vient d'envoyer une décoration de ses ordres à Chateaubriand et à Montmorency, et à vous rien. On voit bien que c'est un parvenu. Tenez, Villèle, jamais l'empereur d'Autriche ne m'eût fait pareille chose ; mais je vais le payer de sa sottise en monnaie de meilleur aloi. » Il sonna alors, envoya chercher le ministre de sa maison, et annonça à M. de Villèle qu'il le nommait chevalier de ses ordres : « Ils valent mieux que les siens, » ajouta-t-il<sup>2</sup>.

La réparation était complète ; mais, à son tour, M. de Cha-

<sup>1</sup> Villemain. — *La Tribune moderne* : M. de Chateaubriand.

<sup>2</sup> *Journal de M. de Villèle*.

teaubriand se tint pour offensé. « Nous nous soucions d'un cordon, comme des nœuds du ruban de Léandre, et nous ne nous mesurons pas à l'aune d'un bandeau de soie, » a-t-il écrit dans son livre du Congrès de Vérone. Mais l'homme, « par qui seul l'Europe s'était maintenue en paix, » ne pouvait pas souffrir qu'on le comptât pour si peu, et il déclara qu'il quitterait le ministère, si l'on ne voyait pas sur sa poitrine la même *zone bleue* que sur celle de M. de Villèle. Huit jours après cette déclaration, M. de Chateaubriand avait aussi le cordon bleu<sup>1</sup>. Seulement, le roi l'avait donné, en même temps, à MM. de Doudeauville et de Damas, ce qui diminuait un peu la valeur du cadeau.

Pour mettre le comble à la gloire de M. de Chateaubriand, il lui restait à obtenir que l'empereur de Russie voulût bien, par considération pour lui, gratifier aussi M. de Villèle du cordon de Saint-André. Il s'en ouvrit à M. de la Ferronnays, en le priant, s'il réussissait, de bien constater, dans une lettre officielle, que c'était à sa demande, et pour l'obliger personnellement, que l'empereur Alexandre avait rétabli l'égalité entre le ministre des affaires étrangères et le président du conseil. La chose fut ainsi faite; mais il est permis de croire que M. de Villèle n'en fut pas très-reconnaissant, et qu'un service ainsi rendu ne contribua pas à rétablir, entre les deux ministres, l'ancienne cordialité.

Cependant, un grand intérêt commun devait, au moins pendant quelques jours, réunir les ministres et refouler au fond de leur cœur tous les petits ressentiments. Déjà, les journaux libéraux, comme les journaux royalistes, faisaient appel aux électeurs, et la situation était devenue si nette, qu'entre le programme du *Constitutionnel* et celui de la *Quotidienne*, il n'y avait d'autre différence que celle de la négation à l'affirmation. « Électeurs, disaient le *Constitutionnel* et

<sup>1</sup> Congrès de Vérone.

le *Courrier*, voulez-vous empêcher : 1° de donner l'état civil au clergé, de lui assurer un revenu indépendant et de lui confier l'instruction de la jeunesse ? 2° De rétablir les jurandes et les maîtrises ? 3° D'enlever aux patentés leur influence politique ? 4° D'introduire dans la législation un moyen de fonder une aristocratie territoriale ? 5° D'indemniser les émigrés ? 6° De mettre des entraves législatives à la division des propriétés ? Allez aux élections, et votez pour nos candidats. — Si les libéraux, répondait la *Quotidienne*, vont aux élections pour que toutes ces choses ne se fassent pas, nous conseillons aux royalistes d'y aller pour qu'elles se fassent. »

Quand la question se posait ainsi, il semblait qu'aucun terme moyen ne fût possible. Mais les journaux ministériels n'étaient ni aussi francs, ni aussi hardis que la *Quotidienne*, et le thème des conspirations passées leur paraissait préférable à celui des réformes futures. Ils revenaient même sur l'assassinat du duc de Berry, et l'*Étoile* sommait les électeurs de choisir entre les royalistes et les admirateurs de Marat et de Louvel. Quant aux réformes promises par la *Quotidienne*, ils commençaient par nier qu'il en fût question, et ils finissaient par les justifier timidement l'une après l'autre. L'attitude du clergé ne laissait pas, d'ailleurs, de donner quelques inquiétudes, et le ministère sentait qu'il fallait rassurer les petits électeurs contre des prétentions qui devenaient, chaque jour, plus exorbitantes. Aux furieuses déclamations de M. de Lamennais, on avait répondu par un procès et par l'achat du journal où ces déclamations avaient été accueillies. Mais un journal nouveau, le *Mémorial Catholique*, venait de se fonder, sous le patronage de M. de Lamennais d'abord, puis de MM. de Haller, Henri de Bonald, O'Mahony, anciens rédacteurs du *Drapeau-Blanc*. Ce journal, qui paraissait une fois par mois seulement, n'avait point été autorisé à traiter les matières politiques ; il n'en émettait pas moins des doctrines qui paraissaient, même à un grand nombre de royalistes, excessives



et dangereuses. Ainsi, il établissait, d'une part, que l'autorité temporelle devait toujours et partout être subordonnée à l'autorité spirituelle; d'autre part, qu'il n'y avait d'autorité spirituelle que dans le catholicisme. Entre les Jacobins et les Jansénistes, il n'existait, au fond, aucune différence, puisque les uns, comme les autres, niaient l'autorité spirituelle ou refusaient de s'y soumettre.

Si étranges que fussent ces doctrines, elles n'avaient rien de nouveau, et déjà elles avaient trouvé place dans le *Défenseur*. On pouvait donc laisser à la controverse le soin d'en faire justice. Mais on dut attacher plus d'importance à un mandement de l'archevêque de Toulouse, écrit et publié à Rome, répandu secrètement à Toulouse, et qui, par les soins d'un ami imprudent ou d'un habile ennemi, venait, enfin, d'être porté à la connaissance du public. Dans ce mandement, M. de Clermont-Tonnerre déclarait que les cœurs indociles et rebelles ayant été soumis en Espagne, le moment était venu de restaurer l'ancienne discipline ecclésiastique. Il demandait donc, du ton d'un maître, la restitution des registres de l'état civil au clergé, la restauration des synodes diocésains et des conciles provinciaux, la réhabilitation des fêtes solennelles, le rétablissement des ordres religieux supprimés, l'indépendance absolue des ministres de la religion, la suppression des lois organiques, enfin, le rétablissement de la juridiction ecclésiastique, dans un grand nombre de cas.

Dans un pays où, comme en Amérique, l'Église catholique n'aurait été ni protégée, ni réglementée par l'État, plusieurs de ces demandes eussent été légitimes, et celles qui ne l'étaient pas fussent simplement devenues le sujet d'un libre débat. Mais, tout en réclamant la liberté, l'Église catholique ne renonçait pas à la protection, et elle avait soin de faire remarquer que, non-seulement en vertu du Concordat, mais à titre de religion de l'État, certains privilèges lui étaient dus. Il était dès lors naturel que, de son côté, l'État voulût main-

tenir les droits qu'il s'était réservés. En conséquence, le mandement de l'archevêque de Toulouse, déféré au conseil d'État, fut supprimé à l'unanimité, moins quatre voix, « comme attentatoire au droit public et aux lois du royaume, aux prérogatives et à l'indépendance de la couronne. » A vrai dire, cette mesure trouva plus de censeurs que d'approbateurs, les uns la regardant comme insignifiante, les autres y voyant une application nouvelle d'articles prétendus organiques que le pape n'avait jamais reconnus. Le ministère n'en atteignit pas moins son but, qui était de montrer, qu'à l'occasion, il saurait résister aux empiètements ecclésiastiques, et que, si la congrégation le soutenait, elle ne le dominerait pas.

Il avait d'ailleurs résolu d'employer, sans scrupule, tous les moyens que la centralisation mettait en son pouvoir. S'il avait aspiré seulement à obtenir des électeurs une majorité royaliste, il aurait pu, donnant un exemple salubre, laisser le vœu du pays se manifester librement. Après le succès de la guerre d'Espagne, la partie flottante de la nation se ralliait en foule au drapeau blanc, et, parmi les ennemis de la veille, plus d'un attendait avec impatience l'occasion d'effacer, par quelque bruyant service, le souvenir de son ancienne hostilité. Mais, dans l'orgueil de son triomphe, le ministère ne se contentait pas d'une majorité même considérable. Il lui fallait l'exclusion, non-seulement de la gauche, mais encore du centre gauche, et même des quelques députés du centre, comme M. Duvergier de Hauranne, qui avaient voté contre lui pendant la dernière session. Il lui fallait aussi, bien qu'il en parlât moins, la chute des huit ou dix membres dissidents de la droite, qu'il n'avait pas placés sur sa liste.

Pour obtenir un tel résultat, rien ne fut épargné. L'élection était fixée au 25 février, et les listes électorales devaient être faites sur les rôles de 1824, non encore publiés. De plus, s'il y avait des réclamations, le jugement en appartenait à l'administration. On comprend quelles facilités une telle combi-

raison donnait aux préfets, soit pour inscrire indûment les royalistes, soit pour évincer non moins indûment les libéraux. Les uns, pour être portés sur les listes, n'avaient aucune pièce à produire, aucune démarche à faire, tandis que, de fin de non-recevoir en fin de non-recevoir, de chicane en chicane, on conduisait les autres jusqu'au jour où la clôture des listes devait rendre tous leurs efforts inutiles. Puis, s'ils se plaignaient, un arrêté administratif leur fermait la bouche. Il fut ultérieurement constaté que, de cette façon, les listes avaient été gravement altérées.

Ce n'est pas tout. Un mois avant le jour des élections, le 20 janvier, le garde des sceaux adressait à tous les procureurs généraux et à tous les procureurs du roi, ses subordonnés, une circulaire qui devint le type de toutes les autres. « Quiconque accepte un emploi, disait M. de Peyronnet, contracte en même temps l'obligation de consacrer au service du gouvernement ses efforts, son talent, son influence ; c'est un contrat dont la réciprocité forme le lien... Si le fonctionnaire refuse au gouvernement les services qu'il attend de lui, il trahit sa foi, et rompt volontairement le pacte dont l'emploi qu'il exerce avait été l'objet et la condition. C'est la plus certaine et la plus irrévocable des abdications. Le gouvernement ne doit rien à celui qui ne lui rend pas ce qu'il lui doit.

« Hâtez-vous, monsieur, de rappeler ces vérités à vos substituts, aux officiers de police judiciaire, aux officiers ministériels de votre ressort, à tous ceux, en un mot, dont la loi vous fait le surveillant et le guide. Dites-leur que j'exige d'eux une coopération loyale, active, efficace. Condamnez, sans ménagements, toute division de votes ; annoncez-leur que vous serez attentif à leurs démarches. »

Ainsi, il était enjoint, non-seulement aux fonctionnaires proprement dits, mais aux officiers ministériels, c'est-à-dire aux notaires, aux avoués, aux huissiers, aux greffiers, d'ac-



cepter aveuglément les candidats de l'administration, et de se transformer en courtiers électoraux. Il ne leur était pas même permis de choisir entre deux candidats de la même opinion. S'ils avaient cette audace, ils rompaient le pacte, et leur déloyauté était aussitôt punie par une révocation !

Jamais la servilité des fonctionnaires n'avait été proclamée avec un tel cynisme, et quand le *Constitutionnel* publia cette circulaire que le gouvernement tenait secrète, il y eut un mouvement général d'indignation partout où existait encore une étincelle d'esprit libéral. Mais le mot d'ordre était donné, et il fut docilement répété d'un bout à l'autre de la France. On vit donc apparaître à la fois une multitude de circulaires reposant toutes sur ce principe, que les fonctionnaires publics ne doivent avoir d'autre conscience que celle du ministère. « Le roi, disait le procureur du roi d'Évreux, veut bien vous avertir que votre conduite sera la règle de la sienne. Vous disposerez de votre suffrage ; il disposera de votre emploi. — C'est une erreur, disait le procureur du roi de Nîmes, de penser que l'homme public ait satisfait à toutes ses obligations lorsqu'il se borne à émettre péniblement un vote contre lequel déposent ses actions et ses discours. — Avertissez les avoués et les huissiers, disait le premier président de la cour de Grenoble aux présidents des tribunaux de son ressort, que s'ils ne secondent pas le gouvernement, ils seront éliminés des places qu'ils ne tiennent que de la confiance du gouvernement et qu'ils trahissent. » De leur côté, les préfets tenaient à peu près le même langage aux fonctionnaires placés sous leurs ordres, et même aux maires qui, disaient-ils, devaient au ministère le concours, non-seulement de leurs votes, mais de leurs démarches et de leur influence. L'armée même ne fut point respectée, et une circulaire du ministre de la guerre fit savoir aux officiers qu'ils ne devaient pas voter, même pour un candidat connu par ses sentiments royalistes, s'il n'était pas présenté par le gouvernement. Et dans l'ar-

mée, comme dans la magistrature, le ministre trouva obéissance. « J'ai l'honneur, écrivait le maréchal de camp Avisard, de vous faire connaître, de la part de Son Excellence le ministre de la guerre, que les militaires, électeurs dans le département, doivent sentir combien il serait absurde de prétendre servir le roi de son épée, et d'agir d'une manière opposée en votant dans un sens contraire à ses intérêts et à ceux de la France... S'il en était autrement, je suis autorisé à vous déclarer que vous devriez renoncer au service militaire; car la perte de votre emploi serait le résultat inévitable d'une conduite déloyale, en cette circonstance. »

En même temps, un grand nombre d'évêques invitaient les curés à voir les électeurs en particulier et à leur faire comprendre que, si les ennemis du trône et de l'autel triomphaient par leur faute ou par leur négligence, ils en seraient responsables devant Dieu et devant les hommes. L'évêque de Clermont engageait même les électeurs à exclure les grands talents, « vu que l'esprit était propre à séduire, » et l'archevêque de Tulle comparait la septennalité à la Création. « L'œuvre des sept ans, disait-il, ressemblera à l'œuvre des sept jours. » L'évêque de Saint-Brieuc, enfin, qualifiait la Chart « d'essai qui pouvait être modifié. » A ces circulaires, la presse libérale opposait les anciens discours de M. de Villèle, et surtout les écrits de M. de Chateaubriand, déclarant en 1816, « que sans la liberté des élections, il n'y a plus de gouvernement représentatif, il n'y a plus de Charte. — M. de Chateaubriand, disait le *Constitutionnel*, ne peut approuver les circulaires. Il ne voudrait pas être considéré comme un de ces bateleurs académiques qui ne choisissent la liberté, la justice, l'honneur que comme des moyens oratoires. » Mais si l'on en juge par le journal qui était sous son influence, M. de Chateaubriand ne désapprouvait rien.

On ne se contentait pas d'ailleurs de menacer les fonctionnaires, on disait clairement aux simples citoyens que, s'ils

ne votaient pas pour les candidats officiels, ils perdraient tout droit à la faveur, à la protection du gouvernement. Non-seulement les emplois publics, mais les routes, les ponts, les édifices communaux et départementaux devenaient ainsi, entre les mains de l'administration, une monnaie électorale. Dans le département de l'Aisne, on alla jusqu'à mettre aux enchères le siège de la préfecture; et l'on vit le préfet du département, M. de Floirac, faire une proclamation pour avertir les électeurs de Laon « que le sort du chef-lieu était entre leurs mains; » tandis que les sous-préfets de Soissons et de Château-Thierry disaient à leurs administrés, « qu'il dépendait d'eux de reprendre les avantages que Laon leur avait ravés et que l'établissement du chef-lieu à Soissons pouvait être le prix de leurs suffrages. »

A ces moyens d'action, scandaleusement employés, quelles armes pouvait opposer le parti libéral? D'abord, la liberté de la presse, encore intacte malgré de fâcheux procès; puis le droit d'association que la Restauration, dans ses plus mauvais jours, n'osa jamais contester en matière électorale. Le parti libéral, sans distinction de nuances, résolut d'en user en commun, et choisit d'abord, pour centre de ses opérations, le salon des *Tablettes universelles* qui, on l'a vu, avaient arboré avant tous les autres journaux le drapeau de la coalition. La popularité des *Tablettes* s'était beaucoup accrue, et aux deux éléments dont le rapprochement avait donné à ce journal un caractère tout particulier, s'était joint, par suite des réformes opérées dans le corps de l'instruction publique, un troisième élément, l'élément universitaire. Plusieurs jeunes gens d'un grand mérite, anciens élèves de l'école normale, MM. Dubois, Jouffroy, Damiron, Trognon étaient ainsi venus prêter leur concours à MM. Thiers, de Rémusat, Mignet, Mahul, Rabbe, de Guizard sur qui, à l'origine, avait reposé tout le poids de la rédaction.

Mais plus les *Tablettes* prenaient d'importance, plus dans le



grand plan formé contre l'indépendance des journaux, il devenait nécessaire de s'en emparer. Souvent, d'ailleurs, sans prononcer le nom de madame du Cayla, ni celui de M. de la Rochefoucauld, elles les avaient mis en scène. Le grand directeur de la Caisse d'amortissement des journaux, qui jusqu'alors les avait dédaignées, jugea donc à propos de s'en occuper personnellement. « Je ne sais comment cela s'arrange, écrivait-il à madame du Cayla, mais je réussis toujours quand je ne prends pas de tiers. Aussi me trotte-t-il par la tête d'entreprendre moi-même les *Tablettes*. » Il les entreprit, en effet, et, dans les premiers jours de janvier, il en devint propriétaire. Le directeur des *Tablettes*, M. Coste, qui avait d'assez grands embarras pécuniaires et qui, de plus, venait d'être condamné à la prison pour un de ses bulletins politiques, ne sut pas résister à la tentation d'une forte somme. L'auteur principal du marché espérait qu'il pourrait garder la plupart des rédacteurs et duper ainsi le public. Mais aucun d'eux ne voulut se prêter à cette honteuse comédie, et tous se retirèrent avec éclat. Un d'entre eux, M. Rabbe, fort irrité contre M. Coste, écrivit même, dans le *Courrier*, une lettre où il le dénonçait comme ayant créé un journal d'opposition dans des vues purement mercantiles : « Vendre tant la parole, disait-il, et tant le silence; bénéficier à la guerre et s'enrichir de la paix, ce serait une lâcheté, une infamie. Que M. Coste s'explique donc ! » L'explication amena un duel qui, heureusement, n'eut point de fâcheux résultat. Il fut dès lors publiquement établi que les *Tablettes* étaient vendues au ministère, et, comme tous leurs abonnés les abandonnaient, la Caisse d'amortissement prit, après un mois d'épreuve, le sage parti de les supprimer tout à fait.

Cependant la coalition, chassée du salon des *Tablettes-Universelles*, avait trouvé d'autres domiciles, et M. Manuel tenait tant à la faire vivre, qu'il avait fait désigner, comme secrétaires du comité central électoral, MM. de Rémusat, Mahul et

Bourgeois, qui, tous les trois, appartenaient à la fraction doctrinaire de l'opposition libérale. Dans une réunion générale de la gauche, qui eut lieu chez M. Laffitte, on forma une commission permanente dont faisaient partie M. Benjamin Constant, le général Foy, M. de Tracy, M. de Lameth, le général Thiard, et un comité de rédaction dont étaient MM. Étienne, de Rémusat, Larréguy, Mahul, Bert. De plus, on décida que le bureau du comité et la Caisse des souscriptions seraient établis dans un grand appartement de la rue d'Anjou, occupé alors par M. Bourgeois. Le comité, ainsi organisé, se mit à l'œuvre, et, tous les deux ou trois jours, on vit paraître, dans les journaux de l'opposition libérale, un article rédigé presque toujours, soit par M. de Rémusat, soit par M. Larréguy, et approuvé par le comité. On chercha aussi à se mettre en rapport avec les départements ; mais les jeunes gens qui, pour la première fois, pénétraient dans les affaires de la gauche, furent surpris de la trouver presque entièrement dépourvue de moyens d'action. Il y avait découragement et dispersion dans la gauche conspiratrice, indifférence ou paresse dans la gauche constitutionnelle, et chacun s'occupait à part de sa propre élection. C'est à peine si, avec beaucoup d'efforts, on parvint à tendre quelques fils, à monter quelques ressorts, et tandis que, selon la tactique habituelle, les journaux libéraux affectaient une grande confiance, ceux qui les faisaient parler savaient à quoi s'en tenir et pressentaient la défaite.

Ils n'en faisaient pas moins appel, avec beaucoup d'énergie et de persévérance, non-seulement aux opinions et aux passions politiques, mais aux intérêts privés, et ils s'efforçaient de démontrer aux libraires, aux imprimeurs, aux agents de change, aux avoués, aux notaires que, s'ils voulaient conserver leurs charges ou leurs offices, ils devaient voter pour les candidats de l'opposition ; aux commerçants, aux manufacturiers, aux armateurs que le triomphe des candidats ministériels les livrerait sans défense à l'arbitraire adminis-

tratif, et leur enlèverait leur juste influence. Ils allèrent même jusqu'à insinuer que, si le ministère désirait une majorité ministérielle, une sagesse plus haute, celle qui s'était glorieusement manifestée au 5 septembre, demandait à la France un appui contre de folles prétentions. Mais chacun savait que le roi de 1824 n'était plus celui de 1816, et quand le *Moniteur* répondit, « que la sagesse auguste à laquelle on faisait allusion, se manifestait par le choix de ses ministres, » il eut facilement raison de ce qu'il appelait assez ridiculement « une odieuse imposture. »

Si, dans les guerres politiques, il est difficile d'imposer même aux vaincus le joug de la discipline, il est bien plus difficile encore de le faire accepter par les vainqueurs. Les journaux royalistes, ceux du moins qui restaient libres, n'encourageaient donc pas le reproche que le *Moniteur* adressait aux journaux libéraux, celui de ne plus agir qu'en masse et comme un corps d'armée. Ainsi, la *Quotidienne* défendait l'archevêque de Toulouse, que le *Journal des Débats* blâmait, et elle n'accueillait qu'avec certaines réserves un grand manifeste, emprunté par le *Moniteur* à ce dernier journal, où le ministère était glorifié. Mais ils s'accordaient tous pour soutenir, contre les journaux de l'opposition, que le vote des fonctionnaires appartenait au gouvernement et que jamais les élections n'avaient été plus libres. Les chefs du parti libéral ne pouvaient-ils pas librement former leurs comités, dresser la liste de leurs candidats, correspondre avec les départements, publier dans leurs journaux des articles concertés, diriger, en un mot, les élections? C'était leur droit constitutionnel, et personne ne songeait à y porter atteinte; mais le gouvernement aussi avait son droit, et il devait lui être permis d'en user. Quant aux prétendues fraudes électorales dont on se plaignait, la preuve qu'elles n'existaient pas, c'est qu'on se gardait bien de les dénoncer à l'autorité supérieure. Tout était donc pour le mieux, et les députés que la France avait



élire seraient bien véritablement les représentants de ses opinions.

A la vérité, même dans le parti royaliste, cette apologie du gouvernement trouvait quelques incrédules, et les amis de MM de la Bourdonnaie et Delalot, contre qui on employait les mêmes procédés que contre MM. de Lafayette et Benjamin Constant, n'étaient pas payés pour croire à la pureté des élections. Mais les journaux leur manquaient, et c'est dans des brochures qu'ils devaient donner carrière à leurs ressentiments. Parmi ces brochures, on en remarqua deux, l'une anonyme (*Les Scrupules d'un Électeur*); l'autre, écrite par un ancien rédacteur du *Drapeau-Blanc*, M. Sarran (*Avis aux Électeurs*), où les ministres, M. de Villèle surtout, étaient dénoncés, comme les continuateurs de M. Decazes et de M. de Richelieu. Un vieux royaliste, M. Ducancel, publia aussi un écrit où il faisait appel aux libéraux « pour former, disait-il, une opposition homogène, imposante et compacte contre ceux qui appelaient les uns factieux, les autres exaltés, » c'est-à-dire, contre le ministère. Mais, ces légères dissonances se perdaient dans le concert général des acclamations royalistes et des imprécations contre les libéraux. Seulement, on pouvait prévoir que, le lendemain de la victoire, elles auraient une tout autre importance, surtout si, au sein du ministère même, elles avaient quelques échos.

Dans l'autre camp, une brochure seulement attira l'attention<sup>1</sup>. Un des vétérans de la cause libérale, silencieux depuis quelques années, M. Dunoyer, en était l'auteur, et, selon son habitude, ce n'est point seulement à ses adversaires qu'il disait de rudes vérités. Si le parti libéral est vaincu, disait-il, il ne doit pas s'en prendre seulement au ministère. Il n'est point sans doute de pratique illégale ou frauduleuse que celui-ci n'emploie, et grâce aux lois de l'empire, si habi-

<sup>1</sup> Du droit de pétition à l'occasion des élections.

lement maintenues, c'est à lui-même qu'il faut demander le redressement des irrégularités qu'il commet. Mais le parti libéral use-t-il de tous les droits que la constitution et la loi lui accordent, du droit de pétition, par exemple, qui lui permet de demander au roi, par d'innombrables adresses, le renvoi des ministres? Malheureusement, des adresses doivent être signées, et l'on aime mieux l'opposition anonyme que l'opposition à visage découvert. Telle est la France. « Le caractère de ses mœurs politiques, c'est d'être à la fois séditieuses et serviles, de ne pouvoir rien souffrir et de n'oser rien empêcher. Par le plus singulier des contrastes, on voit des hommes que la vue d'un gendarme effraye, des hommes qui ne passent pas avec tranquillité devant un corps de garde, et qui roulent toujours dans leur tête quelque pensée de révolution. On déclame beaucoup à huis-clos, on s'échauffe, on s'exalte, on forme des projets séditieux, et l'on recule ensuite devant le moindre acte légal de courage. »

M. Dunoyer ajoutait que personne ne refusait de profiter d'un privilège, ni même de faire aux dépens du public des bénéfices illégitimes. Et il demandait si, parmi ceux qui avaient déclaré injuste la guerre d'Espagne, beaucoup auraient refusé de prêter à M. de Villèle pour faire la guerre aux Espagnols. C'est ainsi que le pouvoir trouvait partout des complices, et que ses excès étaient, en définitive, l'ouvrage de tout le monde.

M. Dunoyer espérait que la pratique de la liberté constitutionnelle guérirait bientôt la France de ces défauts. Il est triste de dire qu'en cela, il se trompait, et qu'il est mort, près de quarante ans après, sans avoir vu le progrès qu'il attendait.

A ce moment, au reste, le parti libéral allait prouver combien il manquait, dans sa conduite, d'esprit de suite et de véritable fermeté. Au mois de mars 1825, le parti libéral tout entier avait été indigné de l'expulsion, si inconstitutionnelle, si injuste, dont une chambre passionnée avait frappé M. Manuel.

Il semblait dès lors qu'à ses yeux, M. Manuel ne fût plus un homme dont les opinions pouvaient plaire ou déplaire, mais un principe que l'on devait défendre à tout prix. Si la Vendée qui l'avait nommé deux fois avait la faiblesse de l'abandonner, d'autres départements pouvaient le recueillir, et, dans tous les cas, il lui irestait Paris, où, pendant quelques jours, il avait été le sujet unique de toutes les conversations, où de toutes parts les marques de sympathie les plus éclatantes étaient venues le chercher. Dans le camp royaliste comme dans le camp libéral on ne doutait donc pas qu'il ne fût inscrit sur la liste des candidats parisiens, et ce fut avec une grande surprise que, le jour où elle fut publiée, on vit que son nom y manquait. Cette liste se composait de MM. Foy, Laffitte, Casimir Périer, Benjamin Constant, Delessert, Delaborde, Salle-ron, Ternaux : elle était sans doute excellente, et lors des dernières élections, on eût compris que M. Manuel n'y figurât pas. Mais, quand soixante-quatre de ses collègues avaient regardé comme un devoir de quitter la Chambre avec lui, pour n'y rentrer qu'au moment où il y rentrerait lui-même, il était inconcevable qu'on le mit de côté. C'était en quelque sorte donner raison à la droite, et ratifier l'exclusion contre laquelle on avait si vivement protesté.

Plusieurs causes avaient contribué à cet étrange résultat : le désir qu'éprouvaient quelques anciens collègues de M. Manuel, M. Benjamin Constant, notamment, d'être portés à Paris, où le succès du parti libéral paraissait plus assuré que partout ailleurs ; la crainte que le nom du député exclu n'effrayât la partie flottante du corps électoral, et ne compromît l'élection ; enfin, le désarroi où la guerre d'Espagne avait mis tous les hommes que la défaite éloigne et que la victoire attire. Si pourtant M. Manuel avait voulu parler haut, il eût aisément triomphé de tous les petits calculs qui tendaient à l'exclure ; mais il était paresseux, froid, ombrageux, un peu hautain, et c'est à peine s'il venait quelquefois au comité,



formé sous son influence. D'un autre côté, ce comité évitait de prendre aucune initiative, et se bornait à seconder l'action des influences locales. De tout cela, il résulta que des ambitions plus actives que celle de M. Manuel s'emparèrent des candidatures parisiennes, et qu'aucun comité d'arrondissement ne l'ayant présenté, il se trouva écarté sans contestation et vaincu sans combat.

Un pareil acte d'ingratitude ne pouvait passer inaperçu, et il y eut, dès qu'il fut connu, un soulèvement généreux dans la partie la plus énergique de l'opinion libérale. Mais M. de Lafayette gardait rancune à M. Manuel et le soutenait faiblement ; M. Benjamin Constant tremblait de l'avoir pour rival et travaillait activement contre lui ; MM. Delaborde, Delessert, Ternaux se disaient que son exclusion ne leur ferait pas perdre une voix, et leur en ferait peut-être gagner quelques-unes. Si l'on en croit Béranger, plusieurs de ses collègues, « jaloux de sa supériorité ou effrayés des élans de son patriotisme, » allèrent même jusqu'à écrire dans la Vendée qu'il serait certainement élu à Paris, tandis qu'à Paris même, ils montraient aux électeurs des lettres qu'ils s'étaient fait écrire, et où l'on réclamait pour la Vendée l'honneur de le nommer. Enfin, parmi les amis de M. Manuel, quelques-uns se demandaient si, pour lui donner une marque stérile de sympathie, ils avaient le droit de compromettre les autres élections de Paris. Malgré de vives réclamations, la liste fut donc maintenue, et le *Constitutionnel* chercha à justifier l'exclusion en représentant M. Manuel, « comme succombant sous les traits du royalisme ; » mais l'excuse était ridicule, et pour cette fois, c'était sous les traits des libéraux que M. Manuel succombait. Le *Courrier Français*, plus habile, prétendit que, son élection étant assurée dans la Vendée, on avait voulu éviter une double nomination, et il ajouta que M. Manuel avait fait volontairement le sacrifice de ses prétentions à l'intérêt de la cause libérale. Il n'en blâmait pas moins la décision

du comité qui aurait dû refuser un sacrifice bien plus nuisible qu'utile. Sur ce point, le *Courrier Français* avait raison, et le cri de joie des journaux royalistes dut apprendre aux meneurs du parti libéral, qu'un acte de faiblesse ne fortifie pas un parti, et que, presque toujours, la conduite la plus honorable est, en même temps, la plus profitable.

Les scrutins électoraux s'ouvrirent peu de jours après cet incident, et dès le début, l'élection de Paris montra tout ce que le parti libéral avait perdu depuis deux ans. Au premier tour, deux des candidats de l'opposition, MM. Casimir Périer et Benjamin Constant furent élus à de faibles majorités contre MM. Outrequin et Aeloque; mais, en revanche, quatre des candidats ministériels, MM. Iléricart de Thury, de la Panouse, Cochin, Leroy, l'emportèrent sur MM. Delessert, Delaborde, Salleron et Ternaux. Le lendemain, le général Foy l'emportait sur M. Lebrun, et M. Sanlot-Baguenaut sur M. Laffitte, de sorte qu'en définitive, sur huit nominations, le ministère en avait obtenu cinq. En même temps, le télégraphe et la poste apportaient à chaque instant les nouvelles les plus satisfaisantes pour le parti royaliste, les plus désastreuses pour le parti libéral. M. de Lafayette était battu à Meaux, M. Dumeylet à Évreux, M. Dupont (de l'Eure) à Bernay et à Pont-Audemer, M. Pavée de Vendœuvre à Bar-sur-Aube, M. Kératry à Brest, M. Étienne à Bar-le-Duc, le général Demarçay à Poitiers, M. de Tracy à Moulins, le baron Louis à Nancy, M. Jobez à Lons-le-Saulnier, M. de Chauvelin à Beaune, M. de Grammont à Vesoul, M. Voyer d'Argenson à Belfort, M. Kœchlin à Altkirch, M. Georges de Lafayette au Puy, M. de Sainte-Aulaire à Saint-Hippolyte. Le parti libéral n'avait guère, pour consolation, que la triple élection du général Foy à Paris, à Vervins et à Saint-Quentin, celles de MM. Casimir Périer et Benjamin Constant à Paris, celles, enfin, de MM. Royer-Collard, Basterrière, Humann, de Thiard, Devaux, Méchin, de Girardin. En définitive, sur deux cent cinquante-huit députés d'arrondis-

sement, le parti royaliste en avait obtenu deux cent quarante et un, et le parti libéral dix-sept seulement. C'était, pour ce dernier parti, une défaite qui dépassait toute attente.

Sans doute, dans un grand nombre de collèges, la victoire du parti royaliste n'avait rien dont il dût s'enorgueillir. Aux moyens par lesquels il avait préparé les élections, il en avait ajouté, le jour même du scrutin, de non moins condamnables. Ainsi, presque partout, le secret des votes avait été violé, et, dans plusieurs collèges, les électeurs suspects avaient été habilement écartés du scrutin. Mais, trois ans plus tard, les mêmes moyens étaient employés et ils échouaient misérablement contre la fermeté patriotique des électeurs. Pourquoi n'en fut-il pas de même en 1824 ? Parce qu'à cette époque, le parti libéral, bien que définitivement rentré dans les voies légales, portait encore la peine de ses fautes, et parce que bon nombre d'électeurs voulaient espérer que le parti royaliste, tranquille désormais sur le sort de la monarchie légitime, donnerait à la France le repos et la liberté. C'était une étrange illusion ; mais, depuis deux ans, tout réussissait au parti royaliste, et le succès a une vertu persuasive dont l'effet ne s'épuise pas en un jour.

Après les élections des collèges d'arrondissement, venaient celles des grands collèges dont le résultat était bien moins douteux ; mais, à Paris, la lutte fut encore vive et marquée par de curieux incidents. Persévérant dans le système d'exclusion qui avait déjà prévalu, le comité libéral voulait porter MM. Laffitte, Benjamin Delessert, Ternaux, Delabôrde ; mais les amis de M. Manuel se révoltèrent, et déclarèrent que, si son nom ne figurait pas sur la liste, ils ne prendraient pas part au scrutin. Le *Constitutionnel*, surtout, rédigé par M. Thiers, prit son parti avec une grande vivacité, et demanda aux chefs du parti libéral, s'ils voulaient qu'on les comparât justement « à des enfants mutins, criards, sans suite dans leurs idées, sans constance dans leurs sentiments. » Il fallut donc céder,



et, après bien des hésitations, il fut décidé, dans une grande réunion d'électeurs, que les candidats libéraux au collège de département seraient MM. Laffitte, Delessert, Ternaux et Manuel. Mais il n'en resta pas moins établi que les sages du parti avaient voulu écarter M. Manuel, et que, s'ils l'acceptaient en définitive, c'était par crainte et par respect humain. Il était dès lors évident que bon nombre d'électeurs libéraux le rayeraient de leur liste, et feraient profiter de leur vote un des candidats royalistes. De toutes les conduites, c'était la moins habile, et la *Quotidienne* put dire, non sans raison, que le parti libéral avait commis deux fautes, la première d'avoir abandonné M. Manuel, la seconde de l'avoir repris.

Il y eut aussi, dans le camp opposé, un commencement de scission. Les candidats du gouvernement étaient MM. Olivier, Breton, Bonnet, Ferdinand de Berthier, et tous les journaux royalistes les avaient désignés. Tout à coup la *Quotidienne* s'avisait de substituer à MM. Bonnet et Breton, MM. de Vitrolles et Lebrun, « choisis, dit-elle, par une réunion royaliste qui, depuis plusieurs années, s'attachait à donner aux votes des électeurs une force de concentration. » Le *Moniteur*, le *Journal des Débats* lui reprochèrent de vouloir jeter la division parmi les royalistes, et elle abandonna M. Lebrun, mais en insistant fortement sur la nécessité d'accorder à M. de Vitrolles, royaliste indépendant, une réparation éclatante. La querelle s'anima, et la *Quotidienne* en vint jusqu'à faire entendre que, si le ministère ne cédait pas, un arrangement pourrait se faire entre les indépendants de toutes nuances. « On parle, s'écria alors la *Gazette*, d'une alliance sacrilège, adultère, entre l'armée révolutionnaire et une division royaliste ! C'est un mensonge. Jamais Scipion et Gracchus, l'inflexible Caton et Saturninus ne dormiront sous la même tente. » Mais, ni d'un côté, ni de l'autre, on n'écouta la *Quotidienne*, et, le jour du scrutin, M. de Vitrolles n'eut que soixante-dix-sept voix, tandis que les candidats du gouverne-

ment étaient élus à d'assez fortes majorités. M. Ferdinand de Berthier qui passa le dernier, avec onze cent soixante voix, ne dépassa pourtant que de onze voix le chiffre de la majorité absolue. Venaient ensuite M. Laffitte, avec onze cent vingt-deux voix, M. Delessert, avec onze cent neuf, M. Ternaux, avec mille soixante-huit. Quant à M. Manuel, il avait réuni sept cent vingt-deux voix seulement, et son échec, si bien préparé par les libéraux, fit pousser aux royalistes un cri de triomphe. En comparant cette élection à la précédente, ils avaient d'ailleurs tout lieu d'être satisfaits, et Paris retrouvait son ancienne place dans leur estime. « On nous avait effrayés sur Paris, dit la *Quotidienne* ; c'était la Bidassoa. Nous avons traversé les collèges en tirant sur le drapeau tricolore, et il a été frappé là, comme sur la frontière. » Dans les départements, deux libéraux seulement furent élus, M. Kœchlin à Colmar, M. de Turkheim à Strasbourg. MM. de la Bourdonnaie et Clausel de Coussergues réussirent, à Angers et à Rhodéz, contre le vœu du ministère ; mais M. Delalot, vivement combattu par l'administration, échoua à Châlons. A Rouen, M. Duvergier de Hauranne échoua également, bien que, sur neuf cent cinquante et un votants, il eût obtenu cinq cents voix. Les journaux libéraux, étonnés du résultat, soutinrent d'abord qu'il y avait eu nécessairement erreur dans la computation des votes ; mais le *Moniteur* leur démontra que, dans les scrutins de liste, on pouvait avoir la majorité absolue sans être élu, et M. Duvergier de Hauranne écarté, comme royaliste, en 1819, se trouva écarté, comme libéral, en 1824, bien que son opinion n'eût pas changé.

Un échec plus significatif fut celui de M. de Serre, dans la Moselle. On sait les services qu'en 1820 il avait rendus à la cause royaliste. Depuis cette époque, il était ambassadeur à Naples, et dans les meilleurs termes avec les ministres qui, plus d'une fois, avaient pris ses conseils. Las de la vie diplomatique, il désirait rentrer dans la vie parlementaire, et tout

annonçait que son élection ne rencontrerait aucune opposition. Mais on savait que, si en face de l'émeute et des conspirations, M. de Serre avait combattu avec une rare énergie la portion la plus exaltée du parti libéral, il ne deviendrait jamais l'instrument servile d'un autre parti. Les ministres redoutaient donc en lui un adversaire prochain, peut-être un concurrent, et ils avaient résolu de le tenir éloigné de la Chambre. Il ne leur était pas facile de l'attaquer ouvertement ; mais ils parvinrent à détacher de lui son ami le plus intime, M. de Wendel, et au scrutin, il eut quatre-vingt-seize voix seulement, au lieu de quatre-vingt-dix-neuf qui lui étaient nécessaires. Les libéraux avaient voté pour lui, avec quelques amis dévoués. Les royalistes qui lui devaient tant, avaient obéi à la consigne, et repoussé de la tribune l'homme qui, pendant cinq ans, l'avait honorée par son éloquence et par son courage. Ce fut pour M. de Serre le coup de la mort, et, peu de mois après, le plus grand orateur de la Restauration s'éteignait obscurément à Castellamare, moins triste encore de son échec que de l'ingratitude des hommes qui le lui avaient infligé<sup>1</sup>.

Sur les cent dix membres dont se composait l'opposition libérale, avant les élections, quatre-vingt-onze étaient restés sur le carreau. Pour cette fois, le parti royaliste était maître et on allait le voir à l'œuvre. « La révolution est aux abois, » disait le *Drapeau-Blanc*. — « La monarchie, disait l'*Etoile*, est inébranlable désormais. — L'ère d'un bonheur constant et tranquille, disait le *Journal des Débats*, va enfin luire pour notre belle patrie. — Voilà donc, disait la *Quotidienne*, la France déblayée, le gouvernement représentatif purgé d'une opposition contre nature..... L'œuvre des royalistes n'est pas

<sup>1</sup> J'étais alors à Naples, et au moment même où le courrier arrivait, j'appris, tout à la fois, de la bouche de M. de Serre lui-même, l'échec de mon père et le sien. Je vois encore l'expression de sa figure, et j'entends l'accent de sa voix quand il m'annonça le coup imprévu qui le frappait.



finie, elle commence. » Elle commençait, en effet, et déjà l'on pouvait voir que, sur plus d'une question, notamment sur la question religieuse, on ne serait pas longtemps d'accord. Les progrès de la Congrégation, chaque jour signalés par les journaux libéraux, commençaient à répandre, même parmi les royalistes, une certaine inquiétude, et dans un écrit intitulé : « Appel d'intérêt public au gouvernement contre le ministère, » M. Sarran adressait aux ministres, entre autres reproches, celui de s'être placés sous le patronage et la direction « d'une coterie intrigante et sacrilège... Des intrigues de boudoir mêlées avec les formes apparentes de la religion et de la vertu ; la profanation des pratiques les plus révérees cachant mal, chez certains hommes capables des plus honteuses complaisances, les vices affreux de la plus détestable corruption ; » voilà, selon l'ancien rédacteur du *Drapeau-Blanc*, tout ce qu'on pouvait attendre de cette coterie. Le nom des Jésuites, subrepticement établis à Montrouge, servait aussi d'épouvantail, et dans la magistrature, surtout dans la cour royale de Paris, on commençait à se demander, s'il était permis d'éluder ainsi la loi. Enfin, le bruit courait que M. de Renneville, fils d'un des fondateurs de la Congrégation, avait été placé par elle auprès de M. de Villèle et le tenait asservi.

Depuis quelques jours, d'ailleurs, un incident significatif avait mis les royalistes du *Journal des Débats* aux prises avec ceux de la *Quotidienne*. Sur un rapport de l'abbé Fayet et de M. Laurentie, inspecteur des études, M. Ferlus, directeur de l'école de Sorrèze, venait d'être suspendu de ses fonctions et invité à traiter avec un sujet de l'Université, approuvé par le grand-maitre. Le motif principal de cette mesure c'est, disait l'arrêté, « que l'éducation de la jeunesse, élevée à Sorrèze, n'est pas dirigée d'après les principes religieux et monarchiques qui doivent être la base de tout enseignement, et que la presque totalité des maitres vivent dans une indifférence publique et marquée sur les pratiques les plus indispensables

de la religion. » M. Ferlus, dans deux lettres adressées au *Journal des Débats*, protesta contre la mesure qui, après trente ans de bons services, le frappait à la fois dans son honneur et dans son existence, et le *Journal des Débats* prit vivement sa défense. Selon lui, l'acte arbitraire et injuste, qui enlevait à M. Ferlus le fruit de trente ans de labeur, n'était pas même régulier. « Nous l'avouons, ajoutait-il, rien n'est plus propre à accréditer certains bruits répandus sur des vues secrètes et des projets encore cachés relatifs à l'instruction publique. »

L'attaque était directe, et mit en grande colère la *Quotidienne*, le *Mémorial Catholique* et la plupart des journaux royalistes. La *Quotidienne* voulut bien encore garder quelques ménagements; mais le *Mémorial Catholique* alla jusqu'à accuser le *Journal des Débats* d'être un journal impie, licencieux et révolutionnaire. Le grave *Moniteur* lui-même s'en mêla, et il avertit charitablement son confrère « que les opérations du conseil royal ne pouvaient être déferées au public sous des couleurs odieuses, sans que les détracteurs s'exposassent à être poursuivis, conformément à la loi; » à quoi le *Journal des Débats* répondit qu'avec une telle manière d'interpréter la loi, la liberté de la presse n'existerait plus. Peu de jours après, le même journal critiquait, avec une grande amertume, une nouvelle ordonnance sur l'instruction publique, « qui, disait-il, ressuscitait les décrets du despotisme, et substituait l'arbitraire à la règle et à la justice. » Un article de cette ordonnance réunissait les fonctions de recteur de l'académie de Paris à celles du grand-maitre, et le *Journal des Débats* donnait à entendre que cette mesure était dirigée contre l'abbé Nicole dont la modération déplaisait. La scission était donc complète, et la *Quotidienne* la constata en reprochant au *Journal des Débats* « de vouloir se créer, en insultant le clergé, un royalisme tout particulier. »

Pendant, M. de Chateaubriand, étranger par ses fonctions à la lutte électorale, continuait à s'occuper de ses négociations

avec l'Espagne qui, malgré la vivacité croissante de ses menaces, faisaient peu de progrès. De toutes les affaires qu'il traitait avec le gouvernement espagnol, la plus grave était celle des colonies insurgées, dont l'indépendance paraissait à la veille d'être reconnue par l'Angleterre. C'était, disait-on, la revanche de M. Canning, et M. de Chateaubriand sentait dans quel embarras cet acte mettrait la France. Il avait d'abord voulu porter la question dans une conférence européenne, tenue à Paris, ou dans une ville neutre d'Allemagne, et il avait fait demander par l'Espagne la médiation des grandes puissances. Mais M. Canning avait froidement répondu que l'Angleterre ne reconnaissait à aucune puissance du continent le droit d'intervenir par la force dans les affaires des colonies, et qu'elle entendait se réserver la liberté de prendre, selon les circonstances, telle résolution que son intérêt pourrait exiger. Il avait donc refusé la conférence en annonçant que « si d'autres puissances prétendaient intervenir soit par force, soit par menace, dans la dispute entre l'Espagne et ses colonies, l'Angleterre y verrait un motif pour reconnaître celles-ci sans délai. »

La déclaration était fière, et les puissances du Nord, mécontentes, semblaient disposées à passer outre ; mais M. de Chateaubriand leur demanda si elles étaient prêtes à faire la guerre à l'Angleterre, dans le cas où celle-ci reconnaîtrait les colonies insurgées, et cette observation les arrêta court. La médiation fut alors à peu près abandonnée, et M. de Chateaubriand imagina d'embarrasser à son tour l'Angleterre en faisant décréter, par le roi d'Espagne, l'entière liberté du commerce avec les colonies. Ici, il rencontra à Madrid une forte résistance, et comme il craignait que M. de Talaru ne tint pas un langage assez ferme, il envoya, pour le seconder, son ami M. de Marcellus. En même temps, il lui enjoignit, au nom du conseil, d'obtenir à tout prix le décret désiré, et de quitter Madrid, s'il ne réussissait pas. « Ne sortez pas du pa-



lais, lui écrivait-il, que le décret ne soit signé. Faites-vous, si vous voulez, accompagner de M. de Bourmont qui déclarera qu'il attend ses ordres pour évacuer Madrid. »

Le gouvernement espagnol finit par croire que la France parlait sérieusement, et le décret qui ouvrait les colonies espagnoles au commerce européen parut le 9 février. Peu de jours auparavant, M. de Talaru avait signé trois conventions : l'une relative aux prises maritimes faites dans le cours de l'année 1823 ; l'autre qui fixait à trente-quatre millions les sommes dues à la France, pour remboursement de ses avances à l'Espagne ; la troisième qui réglait la durée et le mode de l'occupation militaire. M. de Chateaubriand ne se dissimulait pas que l'Espagne ne payerait jamais, et que le cabinet dont il faisait partie « ne demandait qu'un morceau de papier pour mettre le budget en règle. » Mais la session allait s'ouvrir et l'on ne pouvait se présenter aux Chambres les mains vides. Il aurait pu qualifier à peu près de la même façon le décret qui ouvrait pompeusement au commerce des ports, où, depuis longtemps, l'Espagne n'exerçait plus aucune autorité.

M. de Chateaubriand avait une autre prétention, celle d'obtenir l'amnistie avant l'ouverture de la session. « Le roi et le prince généralissime, écrivait-il à M. de Talaru, regardent leur parole comme engagée, et le roi tient à en parler dans son discours. » Il était temps, en effet, de mettre un terme aux effroyables vengeances que le parti royaliste, restauré par les armes françaises, exerçait dans toute l'étendue de l'Espagne. Les volontaires royaux, bien que licenciés, restaient sous les armes et continuaient à menacer les negros, en présence des autorités locales, complices ou impuissantes ; des bandes armées infestaient les routes, et pouvaient impunément attenter aux personnes et aux propriétés ; enfin le désordre était complet, et on racontait qu'en revenant de Madrid, M. Pozzo di Borgo avait caractérisé en deux mots

l'état de l'Espagne. « Nous avons, avait-il dit, à choisir entre l'anarchie populaire et l'anarchie monarchique, et nous avons choisi. »

Malheureusement, si déplorable que fût cet état, il avait d'ardents défenseurs à la cour, et surtout dans le clergé. Au lieu du décret d'amnistie, on vit donc paraître deux décrets, l'un qui augmentait les attributions de la police et qui lui conférait, entre autres droits, celui de garder, sans jugement, « les citoyens réputés coupables de conspiration, tout le temps nécessaire pour qu'on pût s'assurer de leurs ramifications et de leurs plans ; » l'autre qui créait des commissions permanentes pour juger tous ceux « qui, soit dans leurs écrits, soit dans leurs discours, s'étaient répandus, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1823, ou se répandraient en invectives contre les droits sacrés du trône, ou en éloges de la constitution abolie. » C'est à cela qu'avaient abouti les efforts de M. de Chateaubriand, secondés par MM. de Talaru, de Marcellus, de Bourmont, et c'est ainsi que le désir exprimé par le roi Louis XVIII était satisfait par son neveu.

Louis XVIII d'ailleurs et ses ministres avaient tort de croire que l'annonce de l'amnistie dût être fort agréable à la Chambre nouvelle. Il y régnait d'autres sentiments, et la politique du roi Ferdinand lui paraissait plus sage que celle du duc d'Angoulême.

Pendant que M. de Chateaubriand poursuivait ainsi, en Espagne, des succès qui lui échappaient sans cesse, M. de Villèle ne restait pas inactif. A l'ordonnance sur la comptabilité financière, succédaient d'autres ordonnances dont l'une instituait un conseil supérieur du commerce et des colonies, sous la présidence de M. de Saint-Cricq ; mais la grande affaire était de régler d'avance le programme de la session, et ce fut, dans les premiers jours de mars, l'occupation journalière du conseil. Ainsi qu'on l'a dit, MM. de Villèle et de Chateaubriand étaient d'accord pour établir le renouvelle-

ment intégral de la Chambre ; il y avait pourtant cette différence, que M. de Chateaubriand préférait la quinquennalité à la septennalité, et qu'il désirait l'abaissement de l'âge légal des députés. Mais l'idée de rester sept ans en place souriait fort à la majorité du parti royaliste, et M. de Bonald, président du grand collège de l'Aveyron, s'en était déjà expliqué dans des termes plus monarchiques que parlementaires. « Les succès obtenus, avait-il dit, permettent au gouvernement de soulager sa fidèle milice électorale d'un service trop répété. » M. de Villèle résista donc à M. de Chateaubriand, et proposa de soumettre la question au jugement du roi, avec cette condition que les ministres dont l'avis ne prévaudrait pas donneraient aussitôt leur démission. C'était une manière peu dissimulée d'éconduire poliment le ministre des affaires étrangères ; mais M. de Chateaubriand s'en aperçut et para le coup en se rangeant à l'avis de la majorité. La septennalité fut donc adoptée à l'unanimité, et M. de Chateaubriand conserva sa position, non sans regretter d'avoir trouvé, dans cette circonstance, l'influence de M. de Villèle plus forte que la sienne.

Mais l'occasion d'une revanche allait se présenter. Le 16 février, la rente 5 pour 100 avait atteint le pair, et M. de Villèle se croyait en mesure d'exécuter le plan, tout à la fois financier et politique, auquel il songeait depuis longtemps. Ce plan consistait à offrir aux rentiers le choix entre le remboursement de leur capital, au pair, et la réduction de 1 pour 100 sur leur revenu ; puis à se servir de l'économie ainsi obtenue pour indemniser les émigrés. Mais pour que ce plan fût exécutable, il fallait s'assurer d'avance le moyen de rembourser ceux des rentiers qui n'accepteraient pas la réduction, et cela ne pouvait se faire, sans l'intervention d'une puissante compagnie financière. M. de Villèle s'était donc mis en rapport avec quatre compagnies, dont une étrangère, et il espérait arriver à son but.

M. de Chateaubriand affirme, dans son histoire du Congrès



de Vérone, qu'il avait toujours été contraire à ce projet, dans lequel il voyait une banqueroute déguisée. M. de Villèle affirme, dans son journal, qu'il le trouvait excellent, et que, le 12 mars, dans un conseil tenu chez le roi, il insista particulièrement pour que le traité avec les banquiers fût promptement signé, « afin, disait-il, que le roi pût, en ouvrant la session, annoncer à la Chambre cette grande mesure. » Il ajoute que la négociation traînant en longueur, M. de Chateaubriand lui écrivit un mot pour le prier d'en finir. M. de Villèle ne demandait pas mieux, et, après plusieurs tentatives infructueuses, il parvint, à la veille même de la session, à mettre d'accord les banquiers français et les banquiers étrangers, et à fixer avec eux les conditions de leur concours. Il resta seulement entendu qu'il les tiendrait secrètes, et que les commissions des Chambres, chargées d'examiner le projet, en seraient seules instruites.

Depuis plus d'un mois déjà, le parlement anglais avait repris ses séances et, à plusieurs reprises, l'opposition avait sévèrement reproché au ministère de n'avoir exprimé, dans le discours de la couronne, aucun regret de l'acte attentatoire au droit des nations qui venait de s'accomplir en Espagne. Lord Lansdowne, lord Holland, M. Brougham, sir Robert Wilson, lord John Russell avaient saisi cette occasion de renouveler leur protestation contre l'odieuse tyrannie que les despotes de la Sainte-Alliance faisaient peser sur l'Europe. Tout en déclarant qu'ils persistaient à regarder l'intervention française, en Espagne, comme injuste et inexcusable, lord Liverpool et M. Canning n'eurent pas de peine à prouver que l'Angleterre avait sagement fait de rester neutre. Ils rendirent, d'ailleurs, pleine justice au duc d'Angoulême qui, s'il n'avait pu empêcher l'explosion des fureurs royalistes, les avait du moins contenues, et M. Canning ajouta que, si l'Espagne n'était pas baignée dans le sang, elle le devait à la présence de l'armée française. Quant à la question des colo-

nies, que l'opposition avait aussi touchée, il répéta que leur complète indépendance était désormais la seule solution possible, et qu'après avoir donné à l'Espagne quelques mois de répit, l'Angleterre, libre de tout engagement, se réservait d'agir à cet égard, conformément à ses seuls intérêts. Sur ce point, l'opposition se déclara satisfaite, et il fut dès lors évident que la reconnaissance ne se ferait pas longtemps attendre.

On était à la veille du 25 mars, et une Chambre, plus royaliste que la Chambre de 1815, allait se réunir. Rien, ni au dehors ni au dedans, ne pouvait l'empêcher de se montrer modérée et sensée. Le souvenir des Cent-Jours était loin, et les colères de cette époque devaient être apaisées; les conspirations avaient toutes échoué; les sociétés secrètes étaient dissoutes; l'armée venait de donner une preuve éclatante de fidélité; les élections avaient réduit l'opposition libérale à dix-neuf membres; l'Europe monarchique, enfin, reprenait confiance, et l'Angleterre se résignait. Si la monarchie légitime tombait ou déclinait entre les mains de la Chambre, c'est à elle seule qu'on devait s'en prendre. Mais déjà grondait l'orage qui bientôt devait éclater dans son sein même. En faisant combattre avec violence l'élection de MM. Delalot et de la Bourdonnaie, le ministère avait fait une faute. Qu'il ne les portât pas sur la liste de ses candidats, rien de plus légitime; mais il n'était ni légitime ni politique de les traiter en ennemis et d'irriter profondément leurs amis. Dans un écrit que nous avons déjà cité, M. Sarran rappelait l'adresse de 1821, qui avait fait M. de Villèle ministre, et il s'indignait « de ses étranges procédés à l'égard des hommes qui avaient servi de base à son élévation. » Puis il dressait, contre les ministres, un acte d'accusation où, mêlant les griefs les plus contradictoires, il leur reprochait tout à la fois de n'avoir rendu au clergé ni une dotation fixe et indépendante, ni une juridiction particulière, ni la tenue des registres de l'état civil

ni la tutelle de l'instruction publique, et de s'être fait les humbles serviteurs de la Congrégation ; de n'avoir pas écarté des emplois publics tous les libéraux pour en investir de francs royalistes, et d'avoir établi leur pouvoir sur la division des partis ; de n'avoir point reconstitué la noblesse, rétabli les corporations, restitué les biens des émigrés, rendu au Roi l'intégrité de sa prérogative, et d'avoir tenté de confisquer à leur profit la liberté de la presse, maintenu les entraves qui la gênaient, employé dans les dernières élections des moyens odieux d'intimidation et de séduction, renié, enfin, tous leurs principes et trahi tous leurs amis, « depuis qu'ils avaient bu dans la coupe enivrante du pouvoir. »

Dans une autre brochure, intitulée : *Avis aux députés de 1824, par un ami désintéressé de la monarchie*, le secret de l'opposition royaliste était franchement révélé. « Il y a, disait l'auteur anonyme de cette brochure, deux sortes d'opinions parmi les royalistes : une opinion forte, une opinion faible ; M. de Villèle, qui est la tête de l'opinion faible, pouvait, en arrivant au pouvoir, réconcilier les deux nuances en se donnant pour collègues les chefs de l'opinion forte. Il ne l'a pas voulu, et de là ses fautes. — On parle, ajoutait-il, de M. Decazes. Jamais M. Decazes n'a rien fait de pareil. Il n'a pas du moins humilié les hommes, réduit les fonctionnaires à l'état de domesticité, fait descendre les magistrats au-dessous des derniers commis. Il ne leur a pas donné l'ordre de mendier les voix de leurs proches, et de voter à bulletin ouvert, sous peine de destitution. » Mais toutes ces manœuvres devaient échouer et le temps n'était pas éloigné où le pouvoir appartiendrait à l'opinion forte.

Il est bon de remarquer que tous ces écrits étaient dirigés seulement contre M. de Villèle, et que M. de Chateaubriand y était toujours ménagé. On semblait lui dire qu'il ne tenait qu'à lui de prendre place dans l'opinion forte, et cette perspective n'avait rien qui lui déplût. En définitive, il jouait exactement



le même jeu à l'intérieur qu'à l'extérieur. A l'extérieur, ainsi qu'on l'a vu, il avait su se faire passer, ici, pour plus conciliant; là, pour plus ennemi de toute transaction que M. de Villèle. A l'intérieur, il trouvait le moyen d'être agréable à l'opposition libérale et à la contre-opposition royaliste, à M. Benjamin Constant et à M. de Vitrolles, et ce qui, peut-être, était plus difficile, au *Journal des Débats* et à la *Quotidienne*, se mettant ainsi en mesure de prêter un appui sincère à M. de Villèle, ou d'aider non moins sincèrement à sa chute.

Il est vrai qu'en retour quelques vieux amis du ministère Richelieu continuaient à mettre leur espoir en M. de Villèle, et à se flatter qu'un jour viendrait où il romprait avec les exagérés de son parti. Un journal de couleur indécise et changeante, le *Journal de Paris*, s'était fait l'organe de ces illusions. Pendant toute la crise électorale, il n'avait cessé de faire appel aux électeurs modérés, leur conseillant « de se tenir à distance égale des deux extrêmes, et de faire ainsi rentrer les passions dans leur lit. » Il avait donc appuyé les candidats du centre gauche ou de la gauche modérée, et combattu ceux de la gauche extrême, notamment MM. Benjamin Constant, de Lafayette et Manuel. « Il y a, disait-il, des sacrifices d'hommes et de choses qu'il faut savoir faire, » et il ajoutait que, là où les constitutionnels ne pouvaient pas faire passer leurs candidats, ils devaient préférer les amis de M. de Villèle à ceux de M. de la Bourdonnaie, les politiques aux fanatiques. Mais sa voix avait été peu écoutée, et des deux côtés, on lui avait signifié avec hauteur que le temps des tiers-partis était passé. Le point d'appui, ainsi offert à M. de Villèle, était donc trop faible pour qu'il pût s'y fier, et c'est par ses propres forces qu'il devait se défendre contre les attaques qu'il prévoyait.

Peu de jours avant l'ouverture de la Chambre, le ministère avait bien fait quelques efforts pour se réconcilier avec l'extrême droite. Il avait, après une longue résistance, consenti à rétablir M. de Vitrolles sur le tableau des ministres d'État ;

il avait fait une promotion nombreuse de gentilshommes de la chambre; il avait élevé des évêques à la dignité de pairs de France, créé des écoles ecclésiastiques et laissé prendre au clergé une grande influence sur l'instruction publique. Mais tout cela ne suffisait pas, et le ministère n'en restait pas moins accusé d'être peu ferme dans sa foi politique, peu fervent dans sa foi religieuse, et de préférer les moyens termes aux résolutions énergiques.

Le discours du Roi avait été arrêté en conseil; mais tel était déjà son état de faiblesse que, craignant de ne pouvoir le lire, il avait demandé lui-même qu'il fût mis au net, en très-gros caractères<sup>1</sup>. La séance d'ouverture eut lieu au Louvre, dans la matinée du 23 mars, et jamais elle n'avait été plus brillante. Le corps diplomatique s'y trouvait au complet, et la joie des députés royalistes éclatait sur leurs visages. La figure du roi, au contraire, trahissait une grande fatigue, et ce fut avec peine qu'il parvint à se traîner jusqu'à son fauteuil. Les ministres craignaient qu'il ne pût pas accomplir sa tâche jusqu'au bout, et ils redoutaient l'effet que pouvait produire sur l'opinion publique une défaillance annonçant un changement prochain de règne. Mais, si Louis XVIII avait peu de force physique, la force morale ne lui manquait pas, et celle-ci le soutint.

Dès ses premières paroles, comme on devait s'y attendre, il se félicitait du succès de la guerre d'Espagne, et rendait un juste hommage à l'armée française et au prince qui l'avait si dignement commandée. Ce fut alors, dans tout l'auditoire, un enthousiasme extraordinaire, et les cris de : « *Vive le roi! vive le duc d'Angoulême! vivent les Bourbons!* » retentirent à plusieurs reprises. Après quelques instants d'interruption, le roi reprit et annonça que deux projets de loi importants seraient présentés, l'un pour substituer le renouvellement septennal de

<sup>1</sup> *Journal de M. de Villèle.*

la Chambre au renouvellement annuel, l'autre pour opérer la conversion des rentes 5 pour 100 « en-des titres dont l'intérêt serait plus d'accord avec celui des autres transactions; » et il ajouta que cette opération permettrait tout à la fois de réduire les impôts, et de fermer les dernières plaies de la révolution. Ces mots produisirent une forte impression sur l'assemblée qui se sépara au milieu d'acclamations répétées. La session de 1824 était ouverte.

Le lendemain, la Chambre des députés, réunie au lieu ordinaire de ses séances, présentait un spectacle tout nouveau. Le *Journal de Paris* avait donné aux dix-sept députés de l'opposition le singulier conseil de s'asseoir tous sur les bancs du centre gauche en abandonnant ceux de la gauche. « Il y aurait, disait-il, dans cette conduite, sagesse, franchise et habileté. » Et il ajoutait que « la solitude du côté gauche attesterait le souvenir des fautes qu'on y avait commises. » Mais les députés de la gauche n'étaient point disposés à faire amende honorable, et trois ou quatre d'entre eux seulement formèrent un petit groupe au centre gauche, tandis que les autres se réunissaient à l'extrême gauche. Sur les bancs de la droite, au contraire, il ne restait pas une place vacante, et les bancs de la gauche, privés de leurs hôtes habituels, étaient envahis par le parti triomphant. Au premier rang, là où siégeaient précédemment le général Foy, M. Benjamin Constant, M. Casimir Périer, M. Manuel, on voyait M. de Salaberry, M. de Castelbajac, M. de Boisbertrand et plusieurs autres membres de l'extrême droite. MM. de la Bourdonnaie, Dudon, Clausel de Coussergues conservaient leurs anciennes places.

Si peu nombreuse que fût l'opposition libérale, elle n'était point découragée, et chacun, dans la mesure de ses forces, était bien résolu à lutter énergiquement et à se servir de la tribune pour éclairer et ranimer la France. Dès le lendemain, la vérification des pouvoirs donna l'occasion de



commencer cette campagne parlementaire où l'on vit, pendant trois ans, une faible minorité soutenue par la bonté de sa cause, tenir en échec une majorité nombreuse et violente. Les protestations abondaient, reposant presque toutes sur les mêmes abus de pouvoir, et il fallait choisir entre elles. L'élection de Dijon fut la première qui mit la majorité et la minorité en présence. Une protestation, signée de cent cinquante électeurs, alléguait ce fait étrange, qu'un grand nombre d'électeurs avait voté illégalement, tandis qu'on écartait d'autres électeurs qui payaient le cens, et M. de Girardin demandait une enquête. A cela, le député élu à Dijon, M. Brenet, répondit qu'il n'appartenait pas à la Chambre de vérifier la qualité des électeurs. « Je ne crois pas, s'écria M. de Girardin, que la Chambre soit assez avilie pour admettre une semblable doctrine; » et il ajouta que, ce qu'on avait fait à Dijon, on l'avait fait partout, et que jamais les élections n'avaient été moins sincères et moins libres. La question ainsi posée, le débat s'anima. M. de Berbis, M. Piet, le ministre de l'intérieur soutinrent, contre MM. de Girardin et Méchin, que la Chambre avait seulement à voir si les opérations des collèges électoraux avaient été régulières. Quant aux erreurs qui avaient pu être commises dans la formation des listes électorales, c'était aux conseils de préfecture d'abord, puis au conseil d'État qu'il fallait s'adresser. L'opposition n'eut pas de peine à démontrer que cette doctrine mettait les élections à la discrétion de l'administration, et que la droite, aujourd'hui triomphante, pourrait, un jour, en être victime à son tour; mais la majorité, plus préoccupée du présent que de l'avenir, n'hésita pas à la sanctionner et à valider toutes les élections contre lesquelles des allégations semblables étaient produites.

Plusieurs autres élections, celle de Brest, entre autres, où M. de Kératry n'avait échoué qu'à une voix, donnèrent lieu à de graves débats et à de vives protestations. Ainsi, à propos

des élections de la Seine, M. Casimir Périer signala, avec son impétuosité ordinaire, les fraudes de toute espèce qui, à Paris, comme ailleurs, « avaient comprimé et anéanti le vote électoral. » Il savait que, grâce aux moyens employés par le gouvernement, les hommes de son opinion étaient en trop petit nombre pour exercer quelque influence sur les affaires publiques; mais il suppliait les honnêtes gens de tous les partis de combattre un système qui menaçait de détruire leur indépendance, comme celle des membres de l'opposition. « Avec des fonctionnaires, dit-il, le ministère fait des électeurs; avec des électeurs et des fonctionnaires, il fait des députés; avec des députés, en grande partie fonctionnaires, il fait des lois; avec des lois ainsi faites, il renverse le pacte fondamental de fond en comble. (*Vifs murmures*)..... Il n'y a plus ici de banc des ministres. Ce banc est désormais le trône d'un ministère dont la volonté toute puissante va régner dans l'assemblée. (*Nouveaux murmures*)..... Oui, messieurs, comme homme de conscience, je déclare à mes commettants et à la France que la presque totalité des élections des départements et de la capitale ont été, non l'expression du vote libre des électeurs, mais l'œuvre du ministère et de ses subordonnés. »

A ce discours débité avec beaucoup de véhémence, le ministre de l'intérieur opposa une dénégation pure et simple, et demanda, qu'au lieu de déclamer, on citât des faits précis. MM. de Girardin et Méchin apportèrent alors à la tribune plusieurs lettres de préfets ou sous-préfets qui offraient aux électeurs, pour prix de leurs votes, tel ou tel établissement public. « C'étaient là des actes criminels et prévus par le code pénal. — En quoi criminels? s'écria-t-on à droite, il n'y a rien là de blâmable. » Et le ministre de l'intérieur vint dire qu'il approuvait de tout point les circulaires.

Jusqu'à ce moment, il ne s'était pas élevé des rangs de la majorité une seule voix dissidente, et le fidèle compagnon de

M. Delalot, M. de la Bourdonnaie lui-même, gardait le silence. Enfin, la conscience indignée d'un honnête homme se révolta et troubla cet heureux accord. On discutait l'élection de la Creuse, et la majorité écoutait, avec une indifférence dédaigneuse, un rapport où l'on écartait, par la fin de non-recevoir ordinaire, l'accusation d'avoir substitué de faux électeurs à des électeurs véritables. Tout à coup M. Bourdeau, procureur général, monte à la tribune, cite les noms de onze électeurs qui ont frauduleusement voté, et demande le renvoi au ministre de l'intérieur. On comprend l'émotion de la Chambre. Le rapporteur nie que les faits dénoncés soient prouvés, et se retranche, comme toujours, derrière l'incompétence de la Chambre. Un député de l'extrême droite, M. Duhamel, va plus loin, et s'étonne qu'un magistrat, investi d'une fonction importante, ait pu donner à une élection la qualification de frauduleuse. Mais, bien loin de se rétracter, M. Bourdeau insiste : « Je déclare, dit-il, que j'ai employé sciemment le mot de frauduleux, et que j'en prends sur moi la responsabilité. (*Murmures violents. — A l'ordre!*)... Je l'ai employé avec connaissance de cause. »

M. Bourdeau avait appartenu à la minorité de la Chambre introuvable, et la crainte de la gauche l'avait rejeté vers la droite. Mais sa loyauté n'avait pu entendre patiemment nier des faits qu'il savait vrais, et sa courte allocution prouvait à l'opposition que, sur certaines questions, elle trouverait, parmi les membres de l'ancien centre, plus d'un auxiliaire. C'était pour la droite un avertissement qui aurait dû l'éclairer. Il l'irrita, au contraire, et M. Bourdeau, à partir de ce moment, fut presque traité en ennemi.

On est généralement porté, dans les assemblées, à regarder comme légitimes les moyens dont on a profité. Il ne faut donc pas trop s'étonner de l'incrédulité systématique que la majorité opposa aux griefs produits par la minorité. Ce qui est plus surprenant, c'est que, non contente d'avoir validé des



élections qui, en bonne justice, auraient dû être annulées, elle ait eu la triste pensée de se débarrasser, par les plus misérables chicanes, d'un de ses rares adversaires. M. Benjamin Constant, descendant d'un protestant qui avait quitté la France, en 1685, pour cause religieuse, avait profité de la déclaration faite par son père, conformément à la loi de 1790, et était, depuis plus de trente ans, considéré comme Français; il avait, en cette qualité, siégé, sans contestation, au Tribunal d'abord, puis au conseil d'État, en 1815, enfin, dans la Chambre des députés. S'il y avait une possession d'état bien constatée, c'était la sienne; mais M. Dudon n'en jugea pas ainsi, et il vint soutenir d'abord, que l'ancêtre de M. Constant était un rebelle, non un religionnaire persécuté, ensuite que toutes les formalités exigées par la loi de 1790 n'avaient pas été régulièrement observées. A une telle attaque, la majorité, par respect pour elle-même, aurait dû répondre en prononçant à l'unanimité l'admission de M. Benjamin Constant, proposée par le bureau; mais elle céda au désir de le traiter comme elle avait traité M. Manuel, et après deux jours d'un débat orageux, où les personnalités les plus outrageantes furent échangées entre M. Benjamin Constant et M. Dudon, elle renvoya l'affaire à l'examen d'une commission spéciale. Comme cette commission se montrait fort exigeante, il fallut que M. Benjamin Constant quittât la Chambre, pendant plusieurs jours, pour aller recueillir, en France et en Suisse, les pièces nombreuses qu'on lui demandait et qui devaient servir comme s'il entrait dans la vie politique, à établir sa nationalité. Enfin, M. de Martignac vint, au nom de la majorité de la commission, déclarer que, toute vérification faite, M. Benjamin Constant pouvait revendiquer les droits conférés par la loi de 1790 aux descendants des Français ou Françaises expatriés pour cause de religion, et qu'en conséquence, il devait être admis. Mais M. Dudon, M. de Salaberry, M. Piet combattirent, avec un incroyable acharnement, les conclusions

de la commission. Un député peu connu, M. de Saint-Luc, alla même jusqu'à dire que si Antoine de Choudieu, aïeul maternel de M. Benjamin Constant, avait quitté la France, après la Saint-Barthélemy, c'était par peur, non par religion, et que, par conséquent, son exil devait être considéré comme volontaire. Ce triste débat n'occupa pas encore moins de trois séances, et M. Benjamin Constant, bien que défendu avec beaucoup d'énergie par M. Bourdeau, par M. Bonnet, par le général Foy, aurait probablement succombé, si M. de la Bourdonnaie n'avait bien voulu descendre des hauteurs de l'extrême droite pour lui prêter son appui. Après M. de la Bourdonnaie, M. Benjamin Constant fit un appel éloquent à la justice, à l'impartialité de la Chambre, et lui demanda, si elle entendait rétrécir les réparations de Louis XVI envers les religionnaires fugitifs? Puis, il fit une profession de foi, évidemment destinée à dissiper les méfiances dont il était l'objet. « Si les uns, dit-il, ont jadis rêvé la République, d'autres n'ont-ils pas pensé que le système représentatif ne nous convenait pas? Et cependant, qui ne sent, aujourd'hui, que, dans notre état de civilisation, le système représentatif est le plus désirable, et qui ne sent de même que, dans les mœurs de la vieille Europe, la République serait une chimère et un mal? (*Vive sensation.*) Ainsi, les uns ont appris que la liberté était nécessaire au trône, les autres que le trône n'était pas moins nécessaire à la liberté. »

Malgré le rapport de la commission et le discours de M. de la Bourdonnaie, M. Benjamin Constant ne fut admis qu'à la majorité de deux cent quatorze voix contre cent soixante-huit. Et comme, peu de jours auparavant, l'élection de M. de Marchangy avait été annulée, après une épreuve douteuse, pour insuffisance du cens d'éligibilité, les journaux royalistes prétendirent voir, dans cette double décision, la preuve que la majorité de la Chambre était, non-seulement impartiale, mais généreuse!

Cependant la Chambre s'était constituée, et la liste des élus apprenait au ministère que la victoire des royalistes avait été trop complète. A la vérité, sa liste pour la présidence passait tout entière, M. Ravez en tête ; mais, déjà, M. de la Bourdonnaie obtenait soixante-sept voix. Pour la vice-présidence, le nombre des dissidents s'accrut, et M. de la Bourdonnaie fut élu, après MM. de Martignac, de Vaublanc et de Bouville, contre le candidat du ministère, M. Chifflet. Sur la liste des secrétaires et sur celle des questeurs, il se glissa aussi quelques noms que le ministère eût mieux aimé n'y pas voir. Néanmoins, M. Ravez, nommé président, affecta une grande satisfaction. « Si quelquefois, dit-il, mes devoirs ont été pénibles à remplir, j'ai la confiance qu'avec vous, ils seront toujours faciles. » A ce compliment anticipé, la Chambre éclata en applaudissements, et, le lendemain, elle chargeait MM. de Vaublanc, Chifflet, de Bouville, de Frénilly, Bonnet, de Martignac, de Salaberry, Clausel de Coussergues et Josse-Beauvoir d'exprimer, dans son adresse, ses opinions et ses sentiments.

La Chambre presque entière était royaliste, et, sous ce rapport, ses sentiments pouvaient passer pour unanimes ; mais il n'en était pas ainsi de ses opinions, et déjà, en dehors de la gauche et du centre gauche, il était aisé d'apercevoir trois nuances bien distinctes. La plus nombreuse était, sans contredit, celle qui reconnaissait M. de Villèle pour son chef et qui suivait aveuglément le ministère ; mais elle avait, à sa droite, la contre-opposition royaliste, à sa gauche, le groupe des anciens amis du ministère Richelieu, qui, ralliés, comme M. Bourdeau, au ministère Villèle, par crainte de la gauche, commençaient à trouver qu'on les menait bien loin et bien vite. La prétention de M. de Villèle était de s'appuyer tantôt sur l'une, tantôt sur l'autre de ses deux ailes, et de se maintenir ainsi en équilibre. Mais, pour que cette manœuvre réussît, une grande habileté était nécessaire, et si M. de Villèle



n'en manquait pas, plusieurs de ses collègues en étaient entièrement dépourvus.

« Dans les salons royalistes, disait la *Quotidienne*, on craint que la session ne soit un peu terne ; on craint, dans les salons ministériels, qu'elle ne soit un peu vive, » et pour mettre tout le monde d'accord, elle ne conseillait rien moins que de reconstruire de la base au sommet l'édifice social que vingt ans de révolution avaient violemment ébranlé. « Tout est à refaire, ajoutait-elle, dans la société monarchique, et c'est en reprenant l'œuvre des députés de 1815 que les députés de 1824 accompliront leur mission. » Or, l'œuvre des députés de 1815 avait eu précisément pour adversaires les anciens amis du ministère Richelieu, et si quelques-uns avaient sacrifié leurs convictions à l'ambition ou à la peur, on savait que d'autres y restaient fidèles.

Dans la commission de l'adresse, on parvint pourtant à éluder la difficulté, et à rester dans des termes assez vagues pour maintenir une apparente unanimité. Néanmoins, l'aile droite du ministère y fit insérer deux paragraphes que le discours de la couronne ne provoquait pas et qui donnèrent à penser. « La religion, disait la Chambre, réclame pour le culte des lois protectrices, pour ses ministres une existence plus digne d'eux. — L'éducation publique réclame un appui nécessaire. » Que pouvait signifier ce langage en présence des lois politiques et financières déjà votées, quand un évêque était à la tête de l'instruction publique ? En se reportant au programme de 1815, il était facile de le comprendre ; mais, malgré les conseils de la *Quotidienne*, on avait encore peine à croire que la Chambre de 1824 voulût le reprendre en entier.

Par un contraste qui devait souvent se reproduire, l'adresse de la Chambre des pairs fut beaucoup plus libérale que celle de la Chambre des députés, et ne donna lieu à aucun commentaire.

Le ministère avait préparé d'avance ses projets, et, dès le

5 avril, aussitôt après que les Chambres se furent constituées, il put présenter à la Chambre des pairs la loi du renouvellement septennal, une loi qui modifiait le système du recrutement de l'armée, une loi qui, assimilant les églises aux maisons habitées, frappait de peines sévères les crimes et délits qui s'y commettaient. Le même jour, il présentait à la Chambre des députés la loi des comptes, le budget et le projet de réduction de la rente 5 pour 100. Tous ces projets avaient une grande importance ; mais ce fut surtout sur la septennalité et sur la réduction du 5 pour 100 que se porta l'attention publique. Encore, au bout de peu de jours, la loi des rentes fut-elle à peu près la seule dont Paris s'occupa. A Paris, plus qu'ailleurs, en effet, il y avait de petits rentiers que le projet plaçait dans la cruelle alternative ou de perdre un cinquième de leur revenu, ou d'accepter de l'État un capital dont ils ne savaient que faire. Et, comme avec une rare imprudence on avait rapproché cette opération de l'indemnité promise aux émigrés, les petits rentiers se voyaient dépouillés au profit d'une classe d'hommes qu'ils n'aimaient pas, et qui, leur disait-on, n'avaient d'autre mérite que d'avoir, pour la plupart, porté les armes contre la France. De là, une irritation chaque jour croissante, et que les journaux libéraux ne manquaient pas d'attiser. Le journal des royalistes indépendants, la *Quotidienne*, déclarait lui-même qu'il était très-malheureux que le ministère eût fait dépendre le sort des émigrés d'une opération de Bourse : « Toutes les questions, disait-il, pâlissent devant celle du remboursement des rentes..... Dans les cafés, comme dans les salons, dans les bureaux, comme dans les comptoirs, les petits et les grands, les pauvres et les riches, chacun saisit parfaitement la différence qui existe entre cinq et quatre. »

D'après l'exposé des motifs, l'opération était fort simple. La rente avait dépassé le pair, et serait, disait le ministre, à 115 ou à 120, si le gouvernement n'avait pas eu la loyauté d'an-

noncer par avance son projet de remboursement. Dans cette situation, on pouvait, en offrant aux rentiers l'option entre le remboursement et la conversion de 5 en 4 pour 100, obtenir pour l'État une économie de 28 à 30 millions par an. Il restait à savoir si l'État avait le droit de rembourser le capital de la dette, et s'il pouvait user de ce droit sans se montrer injuste envers les rentiers. Sur les deux points, M. de Villèle n'admettait pas qu'il y eût doute, et il espérait que la Chambre serait de son avis.

Après des luttes souvent répétées, cette opinion a triomphé, et il n'est plus personne aujourd'hui qui songe à la contester. En 1824, il en était autrement, et le droit de l'État n'était pas généralement reconnu. Après la question du droit, venait d'ailleurs celle de l'opportunité et du mode. Ainsi, on soutenait que l'intérêt n'était pas en réalité à 4 pour 100, et que, si la rente avait dépassé le pair, c'était grâce à l'agiotage. On soutenait aussi que le mode adopté par M. de Villèle était désastreux, et qu'en donnant aux rentiers du 3 pour 100 à 75 francs, au lieu de leur donner du 4 pour 100 au pair, il faisait perdre à l'État, par l'augmentation du capital de la dette, plus qu'il ne lui faisait gagner par la réduction de l'intérêt. On demandait donc que le ministère, pour éclairer la Chambre et le public, voulût bien communiquer le traité qu'il avait fait avec les banquiers réunis.

M. Lafitte était un de ces banquiers, mais M. Casimir Périer n'en était pas, et ce fut lui qui se chargea de porter ce vœu à la tribune, dans la séance même où le projet était présenté. M. de Villèle s'y refusa, sous le prétexte que le projet était éventuel et ne pouvait être communiqué. « Ainsi, dit M. Casimir Périer, on refuse à la Chambre la connaissance d'un traité dont on a donné communication à un membre du parlement anglais et à un consul d'Autriche? » Ces paroles firent murmurer la Chambre, mais elles eurent en France un



grand retentissement, et le projet, déjà fort impopulaire, le devint encore davantage.

Dans la majorité même, cette impopularité faisait chaque jour des progrès et, pour obtenir une bonne commission, M. de Villèle dut, à plusieurs reprises, réunir ses amis les plus intimes et leur expliquer tous les avantages d'une combinaison qu'ils ne paraissaient pas comprendre<sup>1</sup>. Néanmoins, la commission fut nommée dans un sens favorable à la loi, et, prenant en considération l'effervescence publique, elle résolut de terminer promptement son travail. Mais, bien qu'elle eût choisi pour rapporteur un des confidents intimes de M. de Villèle, M. Masson, qui, déjà, avait défendu le projet dans le *Moniteur*, quelques jours s'écoulèrent nécessairement entre la nomination de la commission et le rapport. Or, ces quelques jours suffirent pour qu'on vit paraître une multitude d'écrits, dirigés contre le projet, et pour qu'à la cour même une opposition formidable se formât. A l'attitude dédaigneuse, au langage réservé de M. de Chateaubriand, il était d'ailleurs aisé de voir qu'il n'entendait point se compromettre dans l'affaire, et qu'une scission prochaine se préparait entre lui et ses collègues. A l'hostilité ouverte de l'opposition libérale et de la contre-opposition royaliste, se joignait donc une hostilité latente, à la cour, parmi les fonctionnaires publics, et jusqu'au sein du ministère. « Les intrigues contre la mesure de la conversion passent toutes les bornes, » écrivait M. de Villèle dans son journal, et il ajoutait que plusieurs des banquiers, M. de Rothschild entre autres, commençaient à s'effrayer. En revanche, Monsieur promettait son appui, et il y avait tout lieu d'espérer qu'il serait efficace.

Tel était l'état des esprits quand, le 17 avril, M. Masson vint, au nom de la commission, proposer l'adoption de la loi.

<sup>1</sup> *Journal de M. de Villèle.*

Il exposa d'abord les motifs graves qui avaient déterminé la commission à hâter son travail. C'était le seul moyen de mettre un terme à l'agitation qui se manifestait par toutes les issues ouvertes à la plainte par les journaux, par les brochures, par les conversations. On ne pouvait se dissimuler que les intérêts froissés et les esprits alarmés n'exerçassent, depuis quelques jours, une influence déplorable sur le crédit public. Il importait donc que la question fût promptement résolue.

Cela posé, le rapporteur entra dans le vif du débat et examinait les diverses questions soulevées par le projet. L'État avait-il le droit de rembourser la dette? — Le remboursement était-il juste par rapport aux créanciers qui avaient perdu déjà les deux tiers de leur capital? — Devait-on faire exception en faveur des petits rentiers? — La mesure proposée était-elle avantageuse pour l'État? — Était-elle opportune et exécutable? — Sur cette dernière question seulement, la commission avait eu quelques doutes; mais le ministère lui avait donné des explications qui l'avaient rassurée. Il était probable que beaucoup de rentiers préféreraient la conversion au remboursement et, dans le cas contraire, le gouvernement s'était assuré le concours d'une compagnie assez puissante pour rembourser toute la dette. Quant à l'augmentation du capital, la commission n'y attachait aucune importance. Elle ne niait pas qu'il ne valût mieux pour l'État créer du 4 pour 100 au pair que du 3 pour 100 à 75 francs; mais, ni les créanciers, ni les compagnies n'auraient accepté un fonds qui aurait pu s'élever bientôt au-dessus du pair et les exposer à un nouveau remboursement. Le rapporteur s'attachait ensuite à prouver que réduire le fonds d'amortissement, comme quelques personnes le proposaient, aurait de graves inconvénients, et que la conversion était bien plus profitable. Restait un point fort délicat, celui des frais de l'opération. Pour en bien juger, dit le rapporteur, la commission aurait désiré

que le ministre lui communiquât le traité passé avec la compagnie ; mais il avait paru craindre que cela ne nuisît au succès de l'entreprise, et il s'était borné à lui en faire connaître les clauses principales. La commission s'en était contentée. M. de Villèle désirait que la discussion eût lieu au jour le plus prochain, et il le demanda à la Chambre. La gauche et l'extrême droite, au contraire, demandaient un délai de huit jours. « Ce n'est pas trop, s'écria M. de Girardin, pour un projet qui tend à dépouiller les rentiers, » et M. Casimir Périer l'appuya vivement. Enfin, sur la proposition de M. de la Bourdonnaie, la discussion fut ajournée au 24, c'est-à-dire à huitaine. C'était pour le ministère un premier échec, et M. de Chateaubriand dut sortir de la Chambre, fortement confirmé dans sa résolution.

Dès le premier jour du débat, tous les arguments pour et contre le projet furent produits, d'une part, par M. de la Bourdonnaie, de l'autre, par le ministre des finances. Mais il y eut cette différence que M. de la Bourdonnaie parla avec la hardiesse d'un député soutenu par l'opinion publique, M. de Villèle avec la timidité d'un ministre qui craint de perdre sa majorité. Jamais, selon M. de la Bourdonnaie, projet plus injuste et plus désastreux n'avait été présenté à la Chambre. Au lieu d'attendre que la réduction de l'intérêt se fût solidement établie par la force des choses, le projet prétendait la fixer par la force de la loi. Il excitait l'avidité des agioteurs par une prime de 25 pour 100 ; il augmentait de près d'un milliard le capital de la dette publique ; il dépouillait cent mille pères de famille du quart de leur revenu. Et, à ce sujet, M. de la Bourdonnaie soutint que les règles du droit civil n'étaient point applicables aux emprunts contractés par l'État. La faculté accordée aux rentiers d'opter, entre la réduction et le remboursement, était purement fictive. Elle ne deviendrait réelle que si tous les rentiers pouvaient s'entendre pour exiger le remboursement, et alors le remboursement serait



impossible. « Puisse le Dieu protecteur de la France, ajouta l'orateur, leur inspirer cette résolution, et le trône de saint Louis aura encore échappé à une crise dont personne ne peut calculer toutes les conséquences! »

M. de la Bourdonnaie s'étonnait que la commission n'eût pas exigé la production du traité conclu avec les compagnies, et il lui paraissait impossible que la Chambre pût se prononcer consciencieusement sur une mesure dont l'exécution était laissée à l'arbitraire du ministre. « En 1815 et 1816, dit-il en finissant, la Chambre a cru devoir reconnaître toutes les dettes de la révolution et de l'empire, et acquitter l'arriéré des services les plus coupables. Et aujourd'hui, on ose lui proposer de ne pas acquitter intégralement des rentes vendues pour racheter le trône des Bourbons et l'indépendance de la France! Non, messieurs, vous ne sanctionnerez pas ainsi la violation de la foi promise et la ruine de notre crédit... Puisse plutôt la fidélité malheureuse supporter longtemps encore avec honneur et résignation sa noble infortune que d'avoir à rougir d'une indemnité obtenue à un tel prix! »

Le discours de M. de la Bourdonnaie avait plus d'une fois excité d'assez violents murmures sur les bancs de la droite ministérielle; mais, à l'extrême gauche et à l'extrême droite, plus d'une marque d'approbation lui avait été donnée. Le discours de M. de Villèle, au contraire, fut écouté avec attention, mais froidement. Il commença par établir que le haut prix du 5 pour 100 et le déclassement qui en était la conséquence, rendaient une mesure financière absolument nécessaire. Or, le gouvernement s'était proposé un double but : réduire l'intérêt de la dette publique; substituer à un effet qui ne pouvait plus croître, un autre effet dégagé de la crainte du remboursement. Mais, pour faire une conversion, il fallait pouvoir rembourser, et, par conséquent, s'assurer d'avance le placement du nouvel effet. Or, cette condition ne se trouvait réalisée, ni par du 4 pour 100 à 100 francs, ni par du 5 1/2 pour

100 à 87 1/2 francs. A ce prix, aucun arrangement n'était possible avec aucune compagnie.

M. de Villèle niait, d'ailleurs, qu'il y eût injustice envers les rentiers, à qui l'on donnait 100 francs pour ce qui leur avait coûté 70 francs en moyenne. Quant au Trésor, la perte de 955 millions en capital dont on faisait tant de bruit, était une pure illusion. Pour qu'elle fût réelle, il fallait supposer, d'une part, que, dans la situation actuelle, l'État ne rachèterait pas les rentes au-dessus de 100 francs, d'autre part, que, la conversion faite, il rachèterait à 100 francs toutes les rentes 3 pour 100. Rien de tout cela n'était vrai.

M. de Villèle espérait que la plupart des rentiers accepteraient la conversion; mais les compagnies avec lesquelles le gouvernement avait traité éventuellement s'étaient engagées à opérer tous les remboursements demandés. Il n'y avait donc rien à craindre. A la vérité, pour obtenir ce concours des compagnies, certains sacrifices avaient été nécessaires, et M. de Villèle avait longtemps discuté sur leur étendue. Ce n'était pas sans des peines infinies qu'il était enfin parvenu à ce point « de faire consentir les banquiers à se charger de tous les frais, de toutes les éventualités des remboursements qui seraient demandés, en échange des bénéfices qui seraient acquis au Trésor, sur la conversion, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1826. » Il n'avait pu faire mieux.

Dans cette première séance, on entendit encore, pour la conversion, M. Humann, député du centre gauche, contre, M. de Ricard, député de la droite. A l'ouverture de la séance suivante, M. Bourdeau, sans contester à l'État d'une manière absolue le droit de remboursement, soutint que la mesure était prématurée, intempestive, basée sur des motifs sans réalité, propre seulement à favoriser l'agiotage et à allonger la table de jeu. Quelle confiance d'ailleurs les petits rentiers pouvaient-ils avoir désormais dans la parole de l'État; eux que l'on engageait tout récemment à placer leurs économies dans

la rente? M. Bourdeau ne croyait pas qu'il fût moral ni politique de leur prendre le quart de leur revenu pour indemniser les émigrés. La conversion pourrait avoir un plein succès; mais elle s'accomplirait au milieu des larmes et des cris, et plus tard, s'il survenait des circonstances difficiles, si l'État était encore obligé de recourir au crédit, les prêteurs n'auraient pas oublié que, « facile aux époques calamiteuses, l'État avait été impérieux dans la prospérité. »

De la part d'un procureur général, l'attaque était rude et faisait prévoir un grand déchirement dans la majorité. Deux des nouveaux députés de Paris, récemment élus par l'influence du gouvernement, MM. Sanlot-Baguenault et Ferdinand de Berthier, se joignirent aux adversaires du projet, et le dernier, parlant au nom des émigrés, déclara que ces nobles victimes de la fidélité demanderaient au roi de suspendre encore les effets de la justice qui leur était due, s'il devait en résulter pour une classe de leurs concitoyens une diminution dans leur fortune. Enfin, un autre député royaliste, M. Leclerc de Beau lieu, alla jusqu'à dire qu'il voyait, dans le projet de loi, une invitation aux pères de famille de se faire joueurs ou de céder la place à des joueurs.

C'était pour l'opposition libérale, réduite à quelques membres, une bonne fortune inespérée que de trouver ainsi, au début même de la session, des auxiliaires venus de la droite et du centre: aussi, ne s'était-elle pas pressée d'entrer dans le débat. Néanmoins, elle ne pouvait pas garder le silence, et M. de Girardin vint, à son tour, attaquer le projet de loi par des arguments plus politiques que financiers. Selon lui, l'État n'avait pas le droit de rembourser, et ce que l'on nommait la conversion était une véritable banqueroute. C'était une violation de la Charte à ajouter à toutes les violations qu'elle avait déjà subies; mais, peu importait au gouvernement, à ce gouvernement qui, bien loin de consulter l'opinion publique, mettait une certaine gloire à la braver. Puis, il montra cin



quante mille chefs de famille de Paris, privés soudainement du cinquième de leur revenu pour fournir un nouvel aliment à l'agiotage et pour indemniser les émigrés. A la vérité, cette population de Paris avait souvent été accusée d'avoir puissamment contribué à la révolution de 1789, et il était permis de croire que ce souvenir n'était point étranger à la mesure qui la frappait. « Et pourtant, ajouta M. de Girardin, sans cette révolution détestée, où serait Sa Grandeur Monseigneur le garde des sceaux, où serait M. le président du conseil, où serait son digne ami, le ministre de l'intérieur? »

Depuis le discours de M. de Villèle, la loi avait été très-faiblement défendue. Après le discours de M. de Girardin, M. Corbière crut devoir prendre la parole, et sur la question du droit de l'État, son argumentation fut excellente. Mais, le droit reconnu, il restait à savoir si l'État en usait à propos et utilement, et c'est à cette question surtout que M. Casimir Périer s'attacha. Il commença par signaler, comme un fait grave, cette circonstance que le sort de la propriété mobilière, en France, allait être fixé par une assemblée, composée presque exclusivement de propriétaires fonciers. En outre, ce n'était pas l'État qui devait profiter des économies résultant de la conversion, c'étaient des Français, longtemps malheureux, et qui se trouvaient en grand nombre dans la Chambre. A ces mots, de longs murmures interrompirent M. Casimir Périer; mais on ne le déconcertait pas facilement et il reprit en attaquant vivement le ministre des finances qui, depuis longtemps sans doute, prévoyait et préparait la mesure, mais qui s'était bien gardé d'en rien dire à personne, excepté à des banquiers anglais et autrichiens. Ainsi, les rentiers avaient été tenus dans l'ignorance et livrés sans défense aux spéculateurs du dehors. « M. le ministre, dit-il, n'a laissé, pour ainsi dire, entre l'œil qu'il leur a donné et l'opération dont ils sont victimes, que l'intervalle entre l'éclair qui éblouit et la foudre qui écrase. »

M. Périer se plaignit ensuite vivement de l'espèce de *hourah* qui se faisait entendre contre la capitale et ses habitants. On se réjouissait de penser que les citoyens de Paris allaient perdre un revenu de près de vingt millions; et c'était pour obtenir cet heureux résultat que l'on donnait le signal d'une sorte de guerre civile entre la propriété mobilière et la propriété foncière, entre les rentiers que l'on dépouillait et ceux que l'on voulait indemniser.

Il était impossible de rien dire de plus blessant pour le ministère et pour la majorité. Aussi, pendant cette partie du discours de M. Périer, les murmures n'avaient-ils pas cessé. On l'écouta avec plus d'attention, quand il s'efforça de prouver que l'opération était mal combinée, que l'État perdrait d'un côté ce qu'il gagnerait de l'autre, et que l'on pouvait, sans sacrifier l'avenir au présent, réaliser l'économie désirée. Mais le ministre des finances était trop habile pour ne pas comprendre les vices de son projet. Pourquoi donc ne pas le retirer? L'opposition de gauche n'existait plus; celle de droite était sur le point d'être anéantie; la plupart des hommes que le ministre pouvait craindre avaient été éloignés; il n'avait plus rien à redouter pour son existence politique. Rien ne l'empêchait donc d'adopter une meilleure combinaison et de revenir au principe salutaire de la concurrence et de la publicité. Le traité qu'il avait passé dans son cabinet avec des étrangers, était un affront pour la France. En définitive, le président du conseil ne pouvait ni ne voulait rembourser. Il voulait seulement faire peur à ses créanciers, et il s'entendait avec les étrangers pour leur dresser une embuscade.

« Cessez donc, dit M. Périer en finissant, de nous parler d'édits et de codes. Votre droit, c'est la force; vos moyens, c'est la déception; vos auxiliaires, c'est l'étranger; le résultat du projet, c'est l'appauvrissement de l'État et de ses créanciers; votre but, la consolidation entre vos mains du despotisme

ministériel..... A tous vos moyens légaux et illégaux d'influence, vous voulez joindre la disposition arbitraire de quatre à cinq cents millions, pour mettre à votre merci la seule classe de Français qui pouvait vous offrir, aujourd'hui, le danger d'une lutte personnelle. Et cependant, la conscience et l'honneur de cette classe repoussent cette indemnité tout imprégnée encore des larmes de ceux que vous voulez dépouiller. »

Quand l'agitation produite par cette véhémence péroraison se fut un peu calmée, M. de Villèle monta à la tribune, et dans un discours peu brillant, mais solide, établit la justice et l'utilité du projet. Il s'attacha surtout à justifier le traité qu'il avait passé, non avec des étrangers, comme on le disait, mais avec quatre compagnies dont une seule était étrangère. « Quand on emprunte, dit-il, il faut bien compter pour quelque chose la volonté des personnes avec lesquelles on traite. » En définitive, les conditions obtenues étaient bonnes pour les rentiers, bonnes pour l'État, et il espérait que de vaines déclamations n'empêcheraient pas la Chambre d'adopter un projet aussi favorable à tous les grands intérêts de la France.

Beaucoup d'autres discours furent prononcés, mais sans qu'on y pût découvrir un argument nouveau. On comprend, d'ailleurs, l'effet que devaient produire sur la bourgeoisie parisienne des discours, comme ceux de M. Bourdeau, de M. de Girardin, de M. Casimir Périer. C'étaient partout des cris de rage contre le ministre qui voulait profiter de sa victoire électorale pour enrichir ses partisans aux dépens de ses adversaires. Les femmes surtout étaient furieuses. Elles accusaient le ministre des finances de vouloir les rogner sur leur toilette, sur les dépenses de leur ménage, sur l'éducation de leurs enfants<sup>1</sup>. A la cour et dans les salons royalistes, les opinions étaient plus partagées. Néanmoins ceux qui,

<sup>1</sup> *Journal de M. de Villèle.*



ouvertement ou secrètement, désiraient la chute du ministère, pensaient, non sans raison, que jamais occasion plus favorable ne leur serait offerte; on les entendait donc déplorer entre eux la faute que M. de Villèle avait commise, gémir sur l'impopularité qui allait en résulter, non-seulement pour le ministère, mais aussi pour la monarchie légitime, demander, enfin, si le sacrifice d'un homme ne suffirait pas pour tout apaiser.

C'est en vain que le ministère, pour combattre ce déchaînement, faisait faire brochure sur brochure, article sur article dans les journaux ministériels. C'est en vain même que, par l'intermédiaire de Monsieur, il obtenait de la *Quotidienne*, jusqu'alors violemment hostile à la loi, non qu'elle abandonnât tout à fait son opinion, mais qu'elle en modérât l'expression. Bien loin de se calmer, l'agitation augmentait et gagnait, sinon les campagnes, au moins les grandes villes.

Quand la discussion des articles commença, la loi paraissait en grand danger, et, pour la sauver, le président du conseil cherchait un moyen de transaction. D'innombrables amendements avaient été déposés, et après le résumé du rapporteur, M. Masson, plusieurs furent rejetés sans discussion. Mais un député de Paris, M. Leroy, en présentait un qui parut ouvrir une porte à la conciliation. M. Leroy proposait de substituer, dans une certaine mesure et à de certaines conditions, du 4 pour 100 au pair au 5 pour 100 à 75 francs. Tout en établissant que le système de M. Leroy ne pouvait être admis, M. de Villèle déclara qu'il consentirait volontiers à donner aux rentiers l'option entre du 5 pour 100 à 75 francs et du 4 pour 100 au pair, avec garantie contre un nouveau remboursement, jusqu'en 1850, et en conservant jusqu'en 1826 la jouissance de l'intérêt de 5 pour 100. Au premier moment, l'assemblée presque entière se crut hors d'affaire, et un cri d'adhésion se fit entendre dans toutes les parties de la salle. Mais, malgré les

réclamations d'un grand nombre de députés qui criaient « que l'on était d'accord, » M. Clausel de Coussergues demanda et obtint le renvoi à la commission. Si l'accord avait existé la veille, il n'existait plus le lendemain, et, après le débat le plus vif, l'amendement dut être abandonné. En effet, MM. Clausel de Coussergues, de la Bourdonnaie, Casimir Périer, Leclerc Beau lieu, Bonnet n'eurent pas de peine à démontrer que cet amendement était un leurre, et que le rentier qui préférerait du 4 pour 100 au pair à du 5 pour 100 à 75 francs, même avec la garantie proposée, mériterait d'être mis à Charenton. « Le ministère, dit M. Casimir Périer, s'est servi de l'amendement Leroy pour faire passer une loi fortement attaquée, comme à une autre époque, on s'était servi de l'amendement Boin; mais l'option n'est pas sérieuse, et il ne reste qu'à remercier le ministre de sa bonne volonté. » A partir de ce moment, l'amendement était perdu; mais M. de Villèle y tenait, et ce ne fut qu'après une discussion confuse et de nombreux incidents, qu'il se vit forcé d'y renoncer. Il dut donc revenir à son projet primitif et se résigner à la lutte.

Pour donner une idée de toutes les questions accessoires qui, pendant plusieurs séances encore, occupèrent la Chambre au milieu d'une animation toujours croissante, il faudrait entrer dans des explications longues et fastidieuses. Mais, vers la fin de la discussion, après le rejet d'un grand nombre d'amendements, MM. Leroy et Sanlot-Baguenault en proposèrent un qui renouvela le débat. Il s'agissait de comprendre, dans les exceptions déjà proposées, les rentiers qui posséderaient moins de 1,000 francs de rente. Cet amendement fut appuyé par M. Clausel de Coussergues, dans un discours très-vif, non-seulement contre la loi, mais contre le ministre qui ouvrait à Paris une immense table de jeu; par M. Bonnet qui invoqua la pitié de la Chambre en faveur des petits marchands, des artisans, des vieux serviteurs qui avaient placé en toute con-

fiance leurs économies dans la rente ; par le général Foy, et par M. Casimir Périer qui s'élevèrent surtout contre la brusquerie et la dureté de la mesure. « L'exactitude du paiement des intérêts, dit le général Foy, faisait croire aux petits rentiers qu'il n'y aurait jamais de changement dans leur existence.... Et voilà que la dixième année après la restauration de la maison de Bourbon, un ministre vient les saisir au corps et les trainer, bon gré mal gré, sur le terrain des spéculations financières. — On a parlé, dit M. Périer, des rentiers parisiens, et ce mot a excité un mouvement dans l'assemblée. Messieurs, les rentiers ne sont pas tous de Paris. Et quand ils en seraient, est-ce qu'il y a des intérêts de Paris séparés de ceux des départements ? (Sans doute ! — Il y en a !) Est-ce que Paris n'est pas le plus bel ornement, comme le principal mobile des richesses de la France ? Il ne peut être dans l'intention de la Chambre de ruiner des malheureux rentiers parce qu'ils demeurent à Paris. »

L'amendement combattu par M. de Villèle, au nom de la justice et de l'égalité, n'en fut pas moins rejeté, ainsi que plusieurs amendements à peu près semblables. Un dernier débat s'éleva, enfin, sur une proposition de M. de Berbis qui demandait l'application des vingt-huit millions d'économies présumées au dégrèvement de la propriété foncière. « Ainsi, disait-il, on ne pourra plus prétendre que l'argent pris aux rentiers doive être donné aux émigrés. » Sans doute, venant de M. de Berbis, l'argument parut fort à M. de Villèle ; car, à la grande surprise de la Chambre, il se hâta de nier que la conversion et l'indemnité des émigrés fussent deux opérations connexes. Mais en fixant d'avance l'emploi des sommes qui pourraient être économisées, la Chambre empiéterait sur la prérogative royale, et par ce motif, la proposition de M. de Berbis devait être rejetée. C'était renouveler une discussion qui, plus d'une fois déjà, avait divisé la Chambre, et M. Périer ne manqua pas d'opposer la prérogative parlementaire à la prérogative royale.



« La vérité, dit-il, c'est que vous voulez couper court à toute discussion. Je conçois que M. le ministre des finances soit pressé de se voir en possession de la loi qui doit mettre à sa disposition les finances de la France... mais le langage qu'il vient de tenir n'est pas celui d'un ministre ; c'est celui d'un maître. » (*Violents murmures.*)

Jusqu'alors, un seul ministre, M. Corbière, avait prêté secours à M. de Villèle, et le garde des sceaux, M. de Peyronnet, avait absolument refusé de prendre part à la discussion. Néanmoins la question constitutionnelle l'appela à la tribune, et il soutint avec beaucoup de vivacité qu'il appartenait au roi d'examiner les besoins financiers de la France, et de faire à la Chambre des propositions qu'elle serait ensuite maîtresse d'adopter ou de rejeter. La Chambre, s'écria alors M. de la Bourdonnaie, a toujours le droit de mettre à son vote telle ou telle condition, et il pria MM. de Villèle et Corbière de se rappeler ce qui s'était passé dans la commission du budget, en 1816. Ils avaient, à cette époque, sur le droit d'amendement, une théorie fort différente de celle que le ministère professait aujourd'hui. Comme le débat devenait confus et menaçait de se prolonger, M. Chifflet, pour couper court, demanda la question préalable, non-seulement sur l'amendement de M. de Berbis, mais sur une autre série d'amendements relatifs à l'amortissement. C'étaient là des projets de loi nouveaux qui devaient être soumis aux formes réglementaires.

Malgré la vive opposition de M. Casimir Périer et de M. de Bouville, auteur d'un des amendements, le président voulut mettre la clôture aux voix ; mais un grand désordre s'ensuivit, et ce fut au milieu d'un feu croisé d'interpellations qu'il parvint à faire voter la clôture, puis la question préalable sur chacun des amendements. « Après avoir sacrifié la fortune de nos concitoyens, s'écriait M. Périer, sacrifiez encore nos droits politiques ! — C'est une tyrannie affreuse ! — Il n'y a plus de tribune ; il n'y a plus de Chambre ! » s'écriaient MM. Foy, Mé-

chin, de Girardin. MM. Dudon et Donnadieu se montraient aussi fort irrités, et M. Donnadieu qui s'était élancé à la tribune, paraissait avoir avec le président une altercation personnelle. Enfin, tous les amendements étant écartés par la question préalable, on procéda au scrutin sur l'ensemble de la loi, et elle fut adoptée à la majorité de deux cent trente-huit voix contre cent quarante-cinq. Pendant toute l'opération, des groupes animés s'étaient formés au centre de la salle, et chacun semblait attendre avec anxiété le résultat du scrutin. Quand il fut connu, les groupes se dispersèrent, mais il était aisé de voir que les vaincus se retiraient plus satisfaits que les vainqueurs.

C'était une chose grave, en effet, qu'une minorité de cent quarante-cinq voix, sur une loi importante, dans une chambre où les deux oppositions réunies ne comptaient pas plus d'une trentaine de voix ! Tout d'ailleurs n'était pas fini, et il restait à obtenir l'assentiment de la Chambre des pairs où la majorité était beaucoup moins forte. Pendant qu'au Palais-Bourbon, on discutait la loi des rentes, la Chambre des pairs discutait la loi relative aux crimes et délits commis dans les églises et lui faisait subir d'importantes modifications. Prise en elle-même, cette loi n'avait rien de grave. La loi pénale, on le sait, fait une distinction entre les crimes et délits, selon qu'ils sont commis dans des lieux habités ou inhabités, et punit les uns plus sévèrement que les autres. Or, les églises devaient-elles, d'après la législation existante, être considérées comme lieux habités ? La cour de cassation disait *oui* ; les cours royales disaient *non*, et il importait de mettre un terme à ce conflit. C'est ce que faisait le projet de loi en assimilant les églises aux maisons habitées, et, en outre, en frappant de peines spéciales le vol des vases sacrés, ainsi que la mutilation des statues et monuments consacrés à la religion. Mais, aux yeux du parti religieux, le projet de loi avait deux grands défauts. En premier lieu, en accordant la même protection aux

églises catholiques et aux temples protestants, il confondait la vraie et la fausse religion ; ensuite il ne punissait pas le sacrilège simple, c'est-à-dire la profanation des choses saintes, indépendamment de tout vol ou de toute violence. C'était là, selon le *Mémorial Catholique*, consacrer, une fois de plus, l'indifférence en matière de religion, et composer avec l'impiété, au lieu de la réprimer. « Le projet de loi, écrivait M. Henri de Bonald, ne répond pas à l'attente des royalistes. C'est le sacrilège qu'il faut atteindre ; le vol est peu de chose dans une église. C'est l'impiété qui est tout. »

Dans la commission, composée de MM. Mathieu de Montmorency, de Rosambo, d'Aguesseau, Pelet (de la Lozère), Portalis, cette opinion fut vivement soutenue, et pour empêcher qu'elle ne triomphât, il fallut que le garde des sceaux, M. de Peyronnet, vint en démontrer les inconvénients. Néanmoins, soit dans la rédaction de la loi, soit dans le rapport, elle obtint quelques concessions. On fait, dit M. Portalis, deux sortes d'objections contre la loi. Selon les uns, il n'y a point matière à crime dans les actions qui attaquent la religion, sans en troubler publiquement l'exercice, et dès lors le droit commun suffit. Selon les autres, la simple profanation des choses saintes, le sacrilège, sans accompagnement de vol ou de violence, est digne des peines les plus sévères. La commission croit avec ces derniers que, dans l'intérêt même de la société, la loi doit punir les crimes et délits qui intéressent la religion ; mais elle croit aussi qu'il est une mesure à garder dans la punition de ces sortes de crimes, et que l'on doit consulter soigneusement les besoins de l'époque, la situation des mœurs, la tendance des esprits. La société n'est plus ce qu'elle a été jadis, et les lois de l'Église ont cessé d'être les lois de l'État. Si, d'ailleurs, l'âge actuel n'est pas celui de la ferveur et du zèle, les temps du fanatisme irréligieux sont passés.

De là, M. Portalis concluait qu'il n'y avait pas lieu de punir



le sacrilège simple ; mais la commission pensait que l'on devait considérer, comme circonstance aggravante, la profanation sacrilège, c'est-à-dire, l'enlèvement ou la tentative d'enlèvement des vases sacrés. Et, comme s'il eût prévu que cette concession ne suffirait pas au parti religieux, le rapporteur s'excusait longuement du tort de n'avoir point écrit dans la loi les mots abstraits et vagues de *profanation* et *sacrilège* : « La commission, disait-il, atteint le crime sans effrayer les imaginations. » Il avait d'ailleurs soin de faire remarquer que cette proposition assurait à la religion de l'État une protection particulière, puisque, « dans les autres cultes, la présence habituelle et l'usage journalier des vases sacrés n'étaient point rigoureusement commandés. »

C'était revenir indirectement au sacrilège, et, à l'ouverture de la séance suivante, le garde des sceaux annonça que le gouvernement n'admettait pas l'amendement de la commission. Deux évêques, l'archevêque de Sens et l'évêque de Troyes, vinrent alors déclarer qu'ils ne pouvaient adopter un projet « dont la forme portait encore l'empreinte de ce système de confusion et d'amalgame de tous les cultes, persévérément suivi depuis le gouvernement usurpateur. » Le projet de loi, sans doute, était un pas dans la bonne voie, mais un pas beaucoup trop timide. Quelque latitude que l'on donnât à l'esprit de tolérance, la religion de l'État ne pouvait, sans injustice, être assimilée aux autres cultes. Pourquoi, d'ailleurs, ne trouvait-on pas dans la loi le mot de sacrilège ? Était-il convenable de mettre sur la même ligne le tabernacle, où résidait le Saint des Saints, et les meubles qui tapissaient les autres temples ? Ils demandaient donc qu'il y eût une loi distincte pour chaque culte, et que l'une de ces lois rendit hommage au dogme fondamental de la présence réelle en punissant des peines les plus sévères le sacrilège simple, indépendamment de toute autre circonstance.

En conséquence, l'archevêque de Sens, appuyé par l'arche-

vêque de Paris, proposa, soit qu'il fût fait deux lois distinctes, soit au moins que la loi fût divisée en deux titres. Mais cet amendement, combattu par M. de Broglie, par M. de Bastard et par le garde des sceaux, comme contraire à la Charte et à tous les précédents législatifs, fut écarté sans beaucoup de difficulté. Il en fut autrement de l'amendement que la commission avait proposé et qu'elle persista à maintenir. « La loi, dit nettement M. Portalis, a pour but la répression du sacrilège, et il est nécessaire de l'atteindre sous toutes les formes où il peut se présenter. » Il alla même jusqu'à ajouter, que la commission voyait, dans le simple rapt de l'objet sacré, un sacrilège plus odieux que le vol. Il est difficile de comprendre pourquoi, après une telle déclaration, la commission refusait au banc des évêques le mot qu'il demandait. Le garde des sceaux en fit l'observation, et combattit très-vivement un amendement qui, dit-il, « ne tendait à rien moins qu'à ramener dans la loi le sacrilège simple, en contradiction avec les principes développés dans le rapport. » Si telle était l'intention de la commission, il fallait qu'elle le déclarât d'une manière positive, et alors il se réservait de faire valoir les considérations d'un ordre supérieur qui devaient faire écarter ce nouveau système.

Chose singulière ! quand M. de Peyronnet, sans s'inquiéter des mécontentements qu'il pouvait provoquer, défendait ainsi, avec persévérance, avec énergie, les principes du droit civil, MM. Pasquier et Decazes paraissaient les abandonner, et déclaraient qu'une assemblée catholique ne pouvait laisser impuni le plus odieux de tous les crimes, la violation du tabernacle et la profanation des hosties consacrées. Le garde des sceaux n'en fit pas moins ressortir tous les inconvénients que pourraient avoir soit l'amendement de la commission, soit toute autre rédaction ayant pour but d'atteindre, par une disposition expresse et formelle, la profanation des choses saintes. « Si, dit-il, on introduisait dans la loi des termes gé-

néraux et métaphysiques, on les introduirait nécessairement dans les questions posées au jury. Il arriverait alors que des jurés, appartenant à des communions dissidentes, pourraient être appelés à prononcer sur des questions qui ne peuvent se résoudre que par les croyances catholiques. »

Dans ce débat, vaillamment soutenu par le garde des sceaux, le grand maître de l'Université, l'évêque d'Hermopolis, était fort embarrassé. Il ne pouvait se séparer ni du ministère ni des autres évêques, et il cherchait un terme moyen sans le trouver. D'un autre côté, M. Mathieu de Montmorency déclarait, au nom de la commission, qu'elle ne tenait pas à sa rédaction, mais qu'elle tenait à ce que le sacrilège fût puni. Dans cette situation, la Chambre adopta la proposition de M. de Brissac, et renvoya tous les amendements à la commission. Le lendemain, M. Portalis informa la Chambre que la commission avait délibéré de nouveau, et qu'elle persistait à croire qu'une disposition formelle devait réprimer la profanation des choses saintes, « qui, dit-il, n'appartiennent qu'à la religion catholique. » La commission persistait à croire aussi que toute expression purement métaphysique devait être écartée. En conséquence, elle proposait de punir de la peine des travaux forcés à perpétuité tout individu coupable du vol des vases sacrés dans une église catholique, avec ou sans effraction du tabernacle. Un nouveau débat s'engagea sur cette rédaction, et M. de la Bourdonnaie, appuyé par M. de Villefranche, proposa d'ajouter à la peine proposée cette aggravation, que tout individu, coupable d'avoir profané les hosties consacrées, fût attaché au carcan, la tête couverte d'un voile noir. De cette proposition, à la loi qui fut votée l'année suivante, la distance n'était pas grande ; mais, en 1824, ni le ministère, ni la Chambre ne voulaient encore aller jusque-là, et l'amendement de la commission fut voté tel qu'elle l'avait proposé.

Le garde des sceaux se considérant d'avance comme battu,



n'avait point combattu l'amendement de la commission ; mais quand, à propos de l'article suivant, l'archevêque de Sens vint encore demander que l'on établît une distinction entre les vases destinés à la religion de l'État et les vases consacrés à la célébration des autres cultes, le garde des sceaux s'y opposa vivement, et déclara qu'un tel changement détruirait toute l'économie de la loi. « Ce serait, ajouta-t-il, provoquer les justes plaintes de ceux qui professent un autre culte que le culte catholique. » Enfin, tous les articles ayant passé, conformément aux conclusions de la commission, le président annonça qu'il allait être procédé au scrutin sur l'ensemble de la loi. L'archevêque de Paris prit alors la parole, pour exprimer, en son nom et au nom des autres évêques, le regret que le mot de *sacrilège* n'eût point été inséré dans un des articles. Néanmoins, il se félicita des améliorations réelles que le projet apportait à la législation. « Mais, dit-il, en présence d'une loi qui prononce la peine de mort, dans certains cas, les évêques, ministres d'un Dieu qui est venu sur la terre pour sauver, non pour perdre, demandent la permission de s'abstenir. » Après quoi, la loi fut adoptée par cent trente-six voix sur cent quarante-sept votants.

La déclaration de l'archevêque de Paris parut étrange, et l'on ne manqua pas de remarquer et de dire que, si les évêques avaient réellement voulu se conformer aux préceptes de leur divin maître, ils eussent dû, non s'abstenir vainement au moment du vote, mais combattre ouvertement les dispositions rigoureuses du projet de loi. Tout au contraire, ils n'avaient pris la parole que pour demander des peines nouvelles. Encore, comme on le verra plus tard, ces peines ne parurent-elles pas assez sévères au parti dont ils étaient l'expression la plus élevée.

Le lendemain même du jour où cette loi avait été votée, la Chambre des pairs eut à s'occuper d'une autre loi bien plus importante, celle du renouvellement septennal ; mais la dis-

eussion ne fut pas à la hauteur de la question. Les membres du ministère Richelieu, ainsi que MM. de Broglie et de Barante, avaient, en 1819, manifesté leur préférence pour le renouvellement intégral. Bien qu'ils n'approuvassent pas plusieurs dispositions de la loi nouvelle, ils ne pouvaient en combattre le principe, et ils s'étaient déterminés à garder le silence. Le débat n'existait donc qu'entre le ministère et les vieux représentants du parti libéral auxquels se joignaient, dans cette circonstance, quelques membres de l'extrême droite. La commission proposait l'adoption du projet de loi, et dans un rapport fort développé, son rapporteur, M. de Pastoret, touchait à toutes les questions. Sur la question du renouvellement intégral ou partiel, il y avait deux opinions également consciencieuses ; mais la commission s'était rangée du côté de ceux qui pensaient que le renouvellement intégral pouvait seul faire connaître le vœu national, et que la permanence de la Chambre électorale, pendant plusieurs années, devait contribuer puissamment à la bonne confection des lois, à la fixité des doctrines, à la stabilité des institutions, à la liberté des mouvements de l'administration. Il restait à savoir, si la Chambre devait être quinquennale ou septennale. En faveur de la première solution, on citait les termes précis de la Charte. Mais, disait le rapporteur, substituer le renouvellement intégral au renouvellement partiel, c'est déjà modifier la Charte, et il importe peu qu'on la modifie plus ou moins. De plus, dans les pays où le renouvellement intégral est établi, il est d'usage que la Chambre soit dissoute avant l'expiration de son mandat. Donc, si la Chambre était quinquennale, elle ne siégerait en réalité que quatre ans, au lieu de cinq ans écrits dans la Charte. Les défenseurs de la quinquennalité retranchent ainsi une année aux cinq, de peur d'en ajouter une.

A cet étrange argument, le rapporteur en joignait un plus étrange encore, c'est que la quinquennalité ne pouvait être

substituée à la septennalité sous forme d'amendement. « Il s'agit, disait-il, d'un grand changement qui serait fait à la proposition royale, sans l'initiative nécessaire et précise de l'auteur de la Charte. »

Venait ensuite la distinction bien connue entre les articles fondamentaux et les articles réglementaires de la Charte, les premiers immuables, les seconds susceptibles d'être modifiés. Quelques personnes regrettaient que la Charte n'eût pas déterminé d'avance le mode d'après lequel ces modifications pouvaient être faites ; mais c'était là une grave erreur. Dans les constitutions républicaines, on avait pu et dû prescrire des époques où s'opérerait la révision de la loi fondamentale. Dans un pays où la constitution avait été octroyée par le roi, c'était à lui seul qu'il appartenait de proposer les changements qu'il croyait utiles. En 1815, après les Cent-Jours, il avait modifié la Charte par une simple ordonnance, et il pourrait le faire encore si, à cette époque, il n'avait pas consenti à faire partager au corps législatif le pouvoir primitif et créateur qui ne résidait qu'en lui-même.

« Le roi, disait M. de Pastoret, a fait par la Charte des délégations importantes ; mais les pouvoirs délégués sont les seuls dont il ait abandonné l'exercice... Ainsi, toutes les fois que la Charte n'offre pas une disposition précise, c'est au trône qu'il faut remonter pour trouver l'autorité qui doit régler, décider, prescrire... Et que peuvent redouter les Français d'une autorité qui fut toujours pour eux vigilante et tutélaire? »

C'est par ce langage imprudent, que les amis de la monarchie préparaient, à leur insu, la catastrophe qui devait bientôt l'engloutir.

Plus que personne, M. de Saint-Roman croyait à la prépondérance nécessaire du pouvoir monarchique ; mais il ne croyait pas qu'en substituant le renouvellement intégral au renouvellement partiel, on prit le bon moyen de l'affermir. Il combattit donc le projet de loi, comme subversif des vrais



principes du gouvernement représentatif. Un pair, M. de Bonald, avait dit que ces sortes de gouvernements n'étaient que des républiques déguisées. Pourquoi, s'ils tendaient à l'affaiblissement graduel et à l'anéantissement du pouvoir monarchique, favoriser encore cette tendance funeste ? Le pouvoir monarchique avait déjà fait trop de concessions. Maintenant on en proposait une nouvelle qui, fatalement, conduirait la France à voir, comme en Angleterre, le ministère, affranchi de la dépendance du trône, passer sous celle des Chambres. L'unique différence, c'était qu'en Angleterre, l'omnipotence appartenait à l'aristocratie, tandis qu'en France, elle appartiendrait à la Chambre élective, c'est-à-dire à la démocratie.

A cette opinion fortement déduite, MM. d'Herbouville, de Doudeauville, de Narbonne, opposèrent les arguments ordinaires en faveur du renouvellement intégral, et soutinrent que c'était le seul moyen de rendre un peu de repos à la France. M. de Montalembert y vit surtout le moyen de donner à la politique extérieure de la France de la suite, de la force, de la grandeur, et de lui rendre la place qu'elle devait occuper dans la société européenne. En affranchissant d'ailleurs les ministres du besoin de se former, chaque année, une nouvelle majorité, le renouvellement intégral les affranchissait de la triste nécessité d'avoir, chaque année aussi, recours à toutes les séductions du pouvoir pour se maintenir au timon des affaires : « Ce que j'avance, dit-il, est si vrai qu'il n'est pas un seul membre de cette Chambre, quelle que soit son opinion, qui consentit à redonner à la France et à l'Europe le spectacle ou, pour mieux dire, l'affligeante, l'humiliante répétition de nos dernières élections. Loin de moi l'idée d'attaquer les choix qui ont été faits. Je les respecte... Je veux seulement parler des manœuvres odieuses, pratiquées par des agents subalternes du pouvoir, manœuvres dont tout le monde a connaissance, et dont l'opinion a déjà fait justice. Encore deux ou trois élections, influencées d'une pareille manière, et les fonc-

tionnaires publics tombent dans la dégradation, et le gouvernement représentatif devient une véritable dérision. » Et s'élevant contre la soif des distinctions éphémères qui semblait avoir envahi toutes les classes de la société : « Espérons, dit-il, que bientôt tous les Français sentiront qu'un des premiers bienfaits du gouvernement représentatif est d'élever la dignité morale de l'homme... Mais, dans ce moment-ci, il semble, pour ainsi dire, que le servage du gouvernement impérial pèse encore trop fortement sur nos souvenirs pour nous permettre de sentir et d'apprécier toute l'importance et toute la valeur du droit électoral. »

De la part d'un pair, franchement royaliste, et qui votait habituellement avec le ministère, un tel jugement sur les dernières élections était caractéristique. On pouvait seulement lui répondre, que toutes les indignités qu'il signalait, ayant été commises dans une élection générale, on n'y pouvait guère trouver un argument en faveur du renouvellement intégral; mais on ne lui répondit rien, sans doute de peur de provoquer de nouvelles révélations.

L'opposition libérale eut pour représentants, dans ce débat, le duc de Choiseul, le duc de la Rochefoucauld, M. Lanjuinais, M. de Ségur, M. Boissy d'Anglas, qui tous s'attachèrent à prouver, que les ministres n'avaient pas plus le droit de présenter la loi, que la Chambre n'avait celui de la discuter et de la voter. Les atteintes antérieurement portées à la Charte étaient plutôt de simples interprétations. Cette fois, la violation était flagrante, et, la Charte une fois violée, personne ne pouvait répondre qu'on ne la violerait pas de nouveau. Il y avait sans doute quelques lacunes, quelques obscurités dans la Charte; mais la révision d'un pareil pacte ne pouvait avoir lieu que dans des formes solennelles, spéciales et réglées à l'avance. En outre, il n'était pas du tout certain que le renouvellement intégral fût plus favorable que le renouvellement partiel à la tranquillité publique, à la stabilité des institutions

et des lois, à l'esprit de suite dans le gouvernement. En tenant l'opinion publique comprimée pendant sept années, on s'exposait à ce que l'explosion fût d'autant plus violente qu'elle aurait été plus retardée. « Avec le renouvellement partiel, dit M. de Ségur, l'opinion s'insinue comme la lumière ; avec le renouvellement intégral, elle éclate comme l'incendie. » De quel droit, d'ailleurs, les députés élus pour cinq ans, étendraient-ils jusqu'à sept ans la durée de leurs pouvoirs ?

Le projet de loi avait été présenté par le ministre de l'intérieur, et il lui appartenait d'en prendre la défense. M. Corbière s'efforça donc de répondre tout à la fois aux arguments libéraux et aux arguments royalistes. Contre les orateurs de l'opposition libérale, il soutint que les Chambres avaient le droit de voter la mesure proposée, non pas en vertu de l'omnipotence parlementaire, mais parce que ces mesures, purement réglementaires, ne touchaient pas à l'essence de la Charte. Contre M. de Saint-Roman, il soutint que la confiscation de tous les pouvoirs au profit de la Chambre élective était bien plus grande avec le renouvellement partiel qu'avec le renouvellement intégral. Il répéta enfin qu'il était impossible, quand la Chambre se renouvelait par cinquième, qu'il y eût quelque fixité dans la marche du gouvernement, quelque unité dans ses plans, quelque ensemble dans ses opérations. L'expérience des dix dernières années le prouvait clairement.

Un pair qui votait avec la droite, M. Auguste de Talleyrand, avait demandé ce qui serait arrivé si le renouvellement intégral eût été en vigueur en 1819, après que l'expérience avait révélé les vices de la loi de 1817. A cela, M. Corbière répondit que s'il avait été si difficile de faire passer la loi de 1820, c'était précisément parce que la Chambre avait été partiellement renouvelée. Mais M. Corbière oubliait que, sans l'effet produit par ces renouvellements partiels, personne n'aurait



songé à modifier la loi, et que la Chambre, intégralement renouvelée en 1821, aurait été franchement libérale. Trois ans après, il devait apprendre, à ses dépens, que l'objection valait mieux que la réponse.

On s'attendait à un discours de M. de Chateaubriand ; mais il n'ouvrit la bouche que pour demander que M. Lanjuinais ; trahi par ses forces, ne pût pas remettre au lendemain un discours qu'il avait commencé. En revanche, l'évêque d'Hermopolis fit son début politique, et vint promettre à la France une béatitude presque céleste si la septennalité était votée. C'était « une digue contre le torrent des innovations. » — Elle devait nécessairement « calmer cette fièvre brûlante dont la France était sans cesse travaillée, ce combat des passions, cette agitation des partis qui, de Paris, s'étendaient jusqu'aux provinces. — Les discours seraient plus mesurés, la tribune moins fougueuse, les haines s'apaiseraient, les familles, aujourd'hui divisées, se rapprocheraient, la religion serait consolée par le retour des vertus douces et pacifiques qui sont dans son esprit. » En un mot, la loi proposée était « l'ancre de salut. » On ne pouvait la rejeter sans un grand aveuglement.

Dans son résumé, M. de Pastoret eut soin de répéter que la Chambre avait le droit de rejeter la loi, non celui de substituer la quinquennalité à la septennalité. Aucun changement à la Charte ne pouvait avoir lieu sans l'initiative formelle du roi. Et il ajouta « que c'était toujours dans la royauté que serait la meilleure garantie des libertés publiques. »

En définitive, la loi fut adoptée à la majorité de cent dix-sept voix contre soixante-sept.

Enfin, la Chambre des pairs, sur le rapport du duc d'Albufera, adopta le projet de loi de recrutement. Les modifications consistaient surtout dans la suppression de l'institution des vétérans, dans la substitution de huit années à six années de service actif, dans l'établissement d'un appel annuel de

soixante mille hommes au lieu de quarante mille. D'après le rapport, l'expérience avait condamné l'institution des vétérans, et en augmentant tout à la fois le nombre des hommes appelés et la durée du service, on suppléait avec avantage à cette institution. L'auteur de la loi de 1818, le maréchal Gouvion Saint-Cyr, la défendit avec vivacité, avec amertume. Selon lui, la loi nouvelle était un premier pas vers la destruction complète de la loi de 1818. On n'osait pas encore attaquer directement le titre de l'avancement ; mais personne n'ignorait quelles étaient à cet égard les intentions d'un parti tout-puissant. Quant à l'institution des vétérans, elle n'avait jamais été sérieusement mise en œuvre, et lors de la guerre d'Espagne, on l'avait dénaturée.

Le débat, ainsi commencé, s'anima, et le maréchal Gouvion Saint-Cyr fut soutenu par M. de Barante et par M. de Montalbert, tandis que plusieurs généraux, M. Curial, M. de Sparre soutenaient le ministre de la guerre. Le projet de loi eut aussi pour défenseurs M. de Rougé, M. de Chatellux, M. de la Villegontier, dont les discours justifèrent pleinement les craintes exprimées par le maréchal Gouvion Saint-Cyr. Ils reconnurent, en effet, comme les évêques l'avaient fait dans une autre discussion, que c'était un premier pas dans une bonne voie, mais en ajoutant qu'il ne fallait pas s'arrêter là. M. de la Villegontier demanda même que le titre de l'avancement fût soumis à un nouvel examen. Enfin, après une discussion assez aigre entre les deux maréchaux Gouvion Saint-Cyr et Suchet, cent dix voix contre vingt-huit donnèrent aux ennemis de la loi de 1818 une première satisfaction.

Les quatre grandes lois de la session avaient subi la première épreuve ; mais elles avaient encore à subir la seconde qui devait être la plus difficile. La loi des rentes surtout paraissait être en grand danger. Les brochures contre cette loi se multipliaient et étaient lues avec avidité, tandis que les réponses du ministère passaient presque inaperçues. Non-

seulement l'opinion ne se calmait pas, mais chaque jour elle s'exaspérait davantage, et par un contre-coup tout naturel, chaque jour aussi, M. de Chateaubriand se tenait plus à l'écart de ses collègues. Dans les salons où il régnait, à la Chambre des pairs même, il allait répétant qu'il était tout à fait étranger à la loi, qu'elle était l'œuvre exclusive de M. de Villèle, et qu'il la regardait comme très-dangereuse. Comme il arrive toujours, ses amis allaient plus loin que lui et lui prêtaient des propos amers que peut-être il n'avait pas tenus : « J'ai vu, plus d'une fois dans ma vie, lui faisait-on dire, des gens qui se cassaient la tête contre un mur ; mais des gens bâtissant eux-mêmes un mur pour se casser la tête, je n'avais jamais vu cela. »

A ce moment, d'ailleurs, M. de Chateaubriand était triomphant, et se croyait invulnérable. Le roi d'Espagne, retiré à Aranjuez, où l'on ne pouvait pénétrer sans un ordre exprès de M. d'Ofalia ou de M. Ugarte, n'avait cessé jusqu'alors de refuser le décret d'amnistie. Mais l'époque approchait où les troupes françaises allaient quitter l'Espagne ; et il désirait ardemment obtenir la prolongation de l'occupation militaire. La circonstance était favorable à M. de Chateaubriand, il en profita. « Point d'amnistie, point de renouvellement du traité, » fit-il dire par M. de Talaru et par M. de Bourmont. Le roi d'Espagne céda, et, le 1<sup>er</sup> mai, il signait un décret d'amnistie qui fut célébré, à Paris, comme une grande victoire de l'influence française. Malheureusement, ce décret contenait tant d'exceptions, qu'à vrai dire, l'amnistie était plutôt nominale que réelle. Mais M. de Chateaubriand tenait surtout au nom, et il fut aidé par le mécontentement du corps diplomatique qui avait été tenu dans l'ignorance, et qui se plaignait « qu'on eût exercé sur le roi Ferdinand une horrible coaction. »

Au même moment, le gouvernement français obtenait, à Lisbonne, un succès de meilleur aloi. Le roi n'avait point encore tenu la promesse de donner à son peuple une constitution



libérale; mais les hommes modérés, qu'il avait pris pour ministres, gouvernaient avec douceur et empêchaient les vengeances dont en Portugal, comme en Espagne, le parti apostolique avait soif. Ce parti, dont la reine, l'infant don Miguel et le patriarche de Lisbonne étaient les chefs reconnus, n'attendait qu'une occasion de renverser le ministère, quand elle lui fut offerte par l'assassinat inexpliqué d'un chambellan du roi, le marquis de Loulé. Une enquête fut ordonnée sur les causes et les auteurs de ce triste événement; mais, sans en attendre le résultat, don Miguel, commandant en chef des troupes, les appela aux armes, dans la matinée du 30 avril, par une proclamation où il les invitait à se joindre à lui « pour exterminer la secte empestée des francs-maçons, et pour délivrer le roi de l'oppression où le tenaient ses ministres. » Puis, afin de délivrer le roi, il fit fermer par des soldats toutes les avenues de son palais. Mais le ministre de France, M. Hyde de Neuville, se rendit avec le corps diplomatique au palais du roi, en força l'entrée, fit remettre en liberté les ministres que l'on avait arrêtés, et, après quelques jours de désordre et de terreur, aida le roi, toujours captif, à s'évader et à se réfugier sur un vaisseau de ligne anglais, embossé dans la rivière. Là, le roi publia un décret qui déchargeait don Miguel de sa place de commandant en chef et qui rétablissait dans leurs fonctions les autorités civiles et militaires. A cette nouvelle, don Miguel, abandonné par une partie des troupes et de la population, jugea prudent de se soumettre, et vint à bord du vaisseau anglais implorer son pardon. Peu de jours après, il s'embarquait pour l'Angleterre, et le roi rentrait à Lisbonne, au milieu des acclamations du peuple. La reine dut se retirer dans un château, et l'archevêque de Lisbonne fut exilé à Bussaco.

Dans cette grave circonstance, la conduite de M. Hyde de Neuville avait été excellente, et comme il était l'ami de M. de Chateaubriand, celui-ci put s'en faire honneur. On ignorait

qu'à la fin de l'année précédente, il avait détourné M. de Palmella du projet de donner au Portugal une constitution, et il put, sans être contredit, se vanter d'être tout à la fois monarchique et constitutionnel.

Tel était l'état des choses, quand, le 21 mai, le duc de Lévis fit son rapport sur la loi des rentes. La commission, composée de MM. Roy, Mollien, de Lévis, d'Aligre, de Laforet, de Narbonne, de Fitz-James, n'était point hostile au principe de la conversion ; mais de graves dissentiments avaient éclaté dans son sein, et des plans divers avaient été proposés. En définitive, MM. Roy et Mollien, que M. de Villèle avait consultés et sur qui il croyait pouvoir compter, avaient déclaré qu'ils voteraient contre la conversion, si le système n'en était pas changé ; le banc des évêques, dirigé par l'archevêque de Paris, ne se montrait rien moins que favorable ; les rivaux des ministres prenaient courage, et commençaient à répandre le bruit que Monsieur était opposé à la loi ; enfin, M. de Villèle remarquait que les réceptions ministérielles étaient peu suivies, ce qui lui paraissait d'un mauvais augure<sup>1</sup>. Quant à M. de Chateaubriand, son attitude était telle que M. de Villèle crut devoir s'en expliquer avec lui, et lui rappeler qu'il avait non-seulement approuvé le projet, mais pressé le conseil de le présenter le plus tôt possible. M. de Chateaubriand ne le nia pas, mais tout en se défendant d'être hostile au projet de loi, il n'offrit pas de le soutenir à la tribune. Il a expliqué depuis, que, pour concilier son opinion personnelle et son devoir envers ses collègues, il avait résolu de voter pour la loi, sans rien dire ; ce qu'il n'a pas expliqué, c'est par quel motif il avait été pour la loi, dans l'intérieur du conseil, et contre au dehors. M. de Villèle l'a accusé d'avoir voté pour la loi, dans le conseil, afin d'amener la crise qui devait le faire premier ministre. Il est beaucoup plus probable qu'il ne pré-

<sup>1</sup> *Journal de M. de Villèle.*

voyait pas alors le déchainement de l'opinion publique, et que l'idée d'en profiter pour sa propre élévation lui vint plus tard, quand il lui parut que le succès n'était rien moins que certain.

Quoi qu'il en soit, M. de Villèle, d'abord plein de confiance, commençait à s'inquiéter ; et le rapport du duc de Lévis n'était pas fait pour le rassurer. A la vérité, ce rapport concluait à l'adoption du projet de loi, mais en exposant, avec une impartialité un peu suspecte, toutes les raisons qui pouvaient le faire rejeter. Sur la question du droit de remboursement, la commission avait été unanime ; elle s'était divisée, au contraire, sur la question de savoir s'il convenait d'offrir aux rentiers du 4 pour 100 au pair ou du 3 à 75. La majorité avait pourtant adopté ce dernier système, parce que, disait le rapporteur, la crainte du remboursement était si vive et si générale que, depuis la présentation de la loi, tous les effets non remboursables avaient éprouvé une hausse considérable. Donc, il était nécessaire de choisir un fonds dont le pair fût une garantie contre un prochain remboursement. La majorité de la commission attachait d'ailleurs peu d'importance à l'augmentation du capital, et l'objection de l'amortissement ne l'arrêtait pas. Un de ses membres lui avait présenté un tableau duquel il résultait qu'en supposant la rente rachetée en vingt années et quelques mois, l'État n'aurait pour tout bénéfice, en y comprenant les vingt-huit millions d'économie annuelle, que la somme de huit millions. Mais ce tableau, aussi bien qu'un tableau contraire présenté par le gouvernement, reposait sur l'hypothèse inadmissible que l'amortissement continuerait ses rachats, quel que fût le taux de la rente. Or, il n'en pouvait être ainsi. L'État devait à ses créanciers le service exact et ponctuel de leurs arrérages ; il ne leur devait rien de plus, et il appartenait aux pouvoirs publics de fixer, chaque année, dans le budget, le montant des fonds qu'il convenait de consacrer à l'amortissement.



Sur ce point et sur plusieurs autres, la commission donnait raison au ministre ; mais elle exprimait le vif regret de n'avoir pu juger en connaissance de cause l'opération projetée, le ministre des finances n'ayant pas voulu lui communiquer la totalité du traité conclu avec les banquiers. En se décidant à réunir en une association unique les banquiers les plus riches et les mieux famés, le ministre avait exclu nécessairement la publicité et la concurrence, ces deux grandes sauvegardes de la fortune publique. Cela était d'autant plus fâcheux que la commission était disposée à croire que les frais de négociation, alloués aux banquiers unis, étaient hors de proportion avec leurs avances et leurs risques.

Cette dernière observation détruisait, ou, du moins, affaiblissait notablement l'effet des arguments produits en faveur de la loi ; mais le rapporteur allait plus loin, et il finissait en annonçant qu'au moment où la commission terminait son travail, il lui était parvenu une note des banquiers réunis qui, modifiant leurs conventions avec le ministre, consentaient à certains sacrifices en faveur des petits rentiers. « Mais, ajoutait le rapporteur, vos commissaires n'avaient point à délibérer sur une proposition qui sortait du cercle de vos attributions. »

On comprend le trouble que jeta dans la Chambre et dans le public cet étrange incident. Il força le ministre des finances à venir, dès le début de la discussion, donner des explications sur la manière dont avaient été conduites les négociations avec les banquiers, et lire quelques clauses du traité conclu avec eux. Il lut aussi une lettre des chefs de trois des compagnies réunies (MM. Baring, Laffitte, Rothschild,) qui désavouaient formellement la note remise à la commission. Du débat qui eut lieu à ce sujet, il résulta que cette note avait été remise à M. de Fitz-James, par le chef de la quatrième compagnie, M. Sartoris, et que la commission avait cru qu'elle venait des banquiers réunis. Or, M. de Villèle fit remarquer que cette compagnie, aujourd'hui si facile en apparence, était

celle qui, à l'origine, avait fait les conditions les plus dures.

L'incident se trouva ainsi vidé; mais il n'en laissa pas moins cette impression que des conditions meilleures auraient pu être obtenues, et que le traité n'était pas irrévocable.

M. Roy, qui parla le premier contre le projet, commença par préciser les termes du débat: vingt-huit millions d'économie annuelle, neuf cent trente-trois millions d'augmentation sur le capital, c'était, dit-il, sur ces bases que devait s'établir la discussion. Puis, il se livra à des calculs compliqués pour prouver que l'opération ne donnerait aucun bénéfice à l'État. Diminution pour le rentier d'un cinquième de son revenu, profit énorme pour les banquiers étrangers, voilà tout ce qu'il y avait de réel dans le projet de loi. Il nia, d'ailleurs, que l'intérêt fût, en France, à 4 pour 100. La hausse était l'effet du jeu, et dès lors, il était peu équitable de réduire à un taux purement fictif l'intérêt de la rente.

Passant des considérations financières aux considérations morales et politiques, M. Roy fit très-fortement ressortir le danger de mécontenter une classe nombreuse et intéressante de familles, établies pour la plupart dans la capitale, d'allumer entre les rentiers et les propriétaires une guerre d'intérêt personnel, enfin, de placer le crédit de l'État dans la dépendance absolue de quelques étrangers. L'effet immédiat du projet de loi, si malheureusement la Chambre l'adoptait, devait être le déclassement de la rente qui, des mains des rentiers, passerait dans celles des spéculateurs. En opérant, au contraire, la conversion successive des rentes 5 pour 100 en 4 1/2 et en 4 pour 100, on ménagerait les rentiers, on n'augmenterait pas le capital de la dette et on se réserverait la ressource de nouvelles économies.

Ces considérations et ces calculs, présentés par M. Roy avec beaucoup de force et de clarté, produisirent, dans la Chambre et hors de la Chambre, une très-grande impression, et, à partir de ce moment, M. de Villèle regarda sa loi comme à

peu près perdue. Il lutta pourtant énergiquement pour la sauver et, à défaut de M. de Chateaubriand, son collègue M. Corbière lui prêta un appui efficace. Dans sa réponse à M. Roy, il s'attacha surtout à prouver que les rentiers étaient favorablement traités par le projet de loi, et qu'il n'était pas vrai que la Chambre, en l'adoptant, livrât la fortune publique à l'arbitraire d'un ministre; puis, il soutint que l'intérêt de l'argent était bien réellement à 4 pour 100, et qu'en réduisant les rentes à ce taux, on ne faisait que ramener les rentiers à la condition générale, et procurer ainsi à l'agriculture et à l'industrie des capitaux à plus bas prix. Il combattit, enfin, ceux qui prétendaient soulager le trésor public par la réduction de l'amortissement, et il leur reprocha de vouloir, par ce commode expédient, sacrifier l'avenir au présent.

Le discours de M. Roy avait donné le signal de l'attaque. Il fut entendu par les amis douteux aussi bien que par les ennemis déclarés du ministère, et le débat se prolongea plusieurs jours avec vivacité et éclat. Ce fut d'abord M. Mollien, membre, comme M. Roy, de la commission, qui, sans contester la justice de la mesure, dans son principe, lui reprocha d'être inopportune, de frapper brusquement les rentiers et de faire peser sur une seule ville les deux tiers de la réduction proposée. Ce fut ensuite M. Pasquier qui, dans un long et remarquable discours, examina le projet de loi sous le triple rapport du droit, de l'équité et de l'utilité. Sur la première question, point de doute; l'État avait le droit de rembourser; mais ce droit était rigoureux. Sur la question d'équité, il fallait distinguer entre les rentiers dont les titres étaient antérieurs à la révolution et qui avaient déjà subi la réduction, les rentiers dont les créances dataient de la révolution, les rentiers dont les créances étaient postérieures à la Restauration. En ce qui concernait les deux premières classes, la mesure était absolument injuste. En ce qui concernait la troisième, trois conditions étaient nécessaires pour que le



remboursement fût équitable : 1° que la rente fût réellement au pair ; 2° que l'intérêt de 4 pour 100 fût celui des transactions ordinaires ; 3° que l'offre du remboursement ne fût pas une vaine illusion. Or, aucune de ces conditions n'était réalisée.

Sur la question d'utilité, M. Pasquier produisait un grand nombre de faits et d'arguments pour prouver qu'au point de vue économique, comme au point de vue politique, la mesure était mauvaise. Au point de vue économique, il n'était point vrai que l'agriculture et l'industrie dussent en profiter. Au point de vue politique, elle mécontentait une classe nombreuse et influente de la population, discréditait une grande mesure de justice que l'on avait compromise en l'accolant à un projet impopulaire, affaiblissait le crédit de la France dans un moment où la situation de l'Europe pouvait amener de graves complications et rendre de nouveaux emprunts nécessaires. Il désirait donc le rejet du projet de loi, sans croire que ce rejet dût entraîner la chute du ministère. Sans doute, il pouvait éclater entre les Chambres et le gouvernement un dissentiment tel qu'il nécessitât ou la dissolution de la Chambre ou la chute du ministère ; mais il fallait pour cela que ce dissentiment existât, non sur une loi spéciale, mais sur l'ensemble même du système politique adopté par le gouvernement.

A ce dernier trait d'un discours jusque-là fort hostile au ministère, le ministre de l'intérieur répondit, avec beaucoup de bon goût, que la seule question dont le ministère ne se fût pas occupé était celle de l'effet que le rejet pouvait avoir sur son existence. Il défendit, d'ailleurs, le projet de loi avec habileté, et il s'efforça d'établir que la conversion aurait pour résultats nécessaires : 1° d'élever le crédit de l'État en réduisant le taux de l'intérêt de la dette publique ; 2° de faire baisser le taux de l'intérêt dans toutes les transactions ; 3° de soulager les contribuables tout en fournissant les moyens

de satisfaire à de grandes réparations, sans imposer au pays de nouvelles charges.

Au nombre des discours qui furent prononcés, deux encore furent remarquables, celui de M. de Talleyrand et celui de M. de Bonald. M. de Talleyrand prenait rarement la parole ; mais, quand cela lui arrivait, c'était sur un ton d'oracle qui ne paraissait pas admettre la contradiction. Il déclara donc, en termes brefs et solennels, que le projet de loi était funeste au trône et à l'État, et il reprocha au ministère d'être venu troubler la prospérité publique par des changements sans motifs, dans la constitution et les finances de la France. Puis, il insista sur la dure condition faite aux rentiers, sur l'augmentation du capital de la dette, sur le danger de mettre la France à la merci des banquiers étrangers, et il finit en donnant au ministère le conseil charitable de retirer une loi, désapprouvée par tout Paris, si ce n'est par toute la France.

M. de Bonald avait aussi sa manière particulière de discuter. Les chemins ordinaires ne lui plaisaient pas, et il cherchait des sentiers où personne encore n'eût mis le pied. Ainsi, il nia que la rente fût une simple créance ; il y voyait, quant à lui, des actions créées par l'État, quand il ne pouvait pas conduire ses affaires à bien avec les seules ressources du trésor. A vrai dire, les rentiers étaient donc des actionnaires, et quand l'État rachetait des rentes émises, il rachetait des actions, de telle sorte que l'amortissement n'était pas l'auxiliaire, mais le correctif du crédit. De là, M. de Bonald concluait que l'État avait, sans aucun doute, le droit de remboursement.

Quant aux avantages de l'opération, le principal, selon lui, était de rétablir un certain équilibre entre les rentiers, assurés de leur revenu, et les propriétaires que ruinait une baisse toujours croissante de toutes les denrées. Et sait-on à quoi M. de Bonald attribuait cette calamité ? « A la fureur, disait-il, de produire plus et plus vite, ainsi qu'aux méthodes nou-

velles d'agriculture qui ont proscrit le repos de la terre, pratiqué de toute antiquité, et que la nature, peut-être, avait mis en secret rapport avec la multiplication de l'espèce humaine. »

Il est permis de douter que de tels arguments fissent beaucoup de bien à la loi, et ceux des ministres valaient mieux.

Le jour même où M. de Bonald prononçait cet étrange discours, un symptôme effrayant apparaissait. Le projet de loi avait déjà été combattu par deux membres de l'extrême droite, le duc de Crillon et M. de Saint-Roman, mais ni l'un ni l'autre n'avaient beaucoup d'autorité dans le parti. Le duc de Brissac, au contraire, était un de ses chefs, et passait en outre pour être dans l'intimité de Monsieur. Or, il vint déclarer qu'il s'était proposé de voter en silence, mais que la discussion lui faisait craindre que l'intérêt général de la société ne fût gravement compromis par une mesure qui se présentait, d'abord, comme une simple opération de finances. A quoi se réduisait cette mesure ? à procurer au trésor une économie de 28 millions prise sur le revenu des rentiers. Cela lui paraissait injuste, et il n'y pouvait consentir.

Pour détruire l'effet produit par cette déclaration, il ne suffisait pas d'un discours du ministre de la marine. En protestant contre le lien qu'on voulait établir entre la conversion et l'indemnité, et en relevant avec beaucoup d'aigreur la partie du discours de M. Pasquier, relative à la désaffection qui pourrait naître dans le cœur des rentiers, si le projet de loi était adopté, ce discours, au contraire, trahit clairement les inquiétudes du ministère, et encouragea l'opposition, bien loin de l'effrayer. Enfin, dans la séance du 31 mai, après une longue défense du projet de loi par M. de Chabrol, l'archevêque de Paris lui porta le dernier coup. Il déclara que le caractère dont il était revêtu et son titre de premier pasteur de la capitale lui imposaient une grande réserve sur les choses purement politiques, et qu'il avait dû prendre



la résolution de ne rompre le silence que dans les circonstances où les intérêts de la religion en général ou ceux de son diocèse en particulier lui commandaient d'élever la voix. Mais il devait avouer, à la fin de cette longue discussion, que son esprit était assiégé des doutes les plus graves. La loi était-elle juste ? Si elle était juste dans son principe, l'était-elle aussi dans le mode qu'elle avait choisi ? Quand elle le serait, sous ces deux rapports, une justice si rigoureuse n'était-elle pas communément appelée une injustice ? L'archevêque de Paris fit alors un vif tableau du trouble, du bouleversement que la loi allait porter dans l'existence de ces honnêtes rentiers qui ne subsistaient que de leur revenu, et qui avaient arrangé en conséquence leur plan de vie. Puis, il montra l'agiotage se jetant sur la proie qui lui était offerte, et la cupidité prenant un nouvel essor. Y avait-il urgence ? et les ministres ne pouvaient-ils donner à la Chambre un peu de rémission ? Quant à lui, avocat et tuteur-né du pauvre, il implorait sinon la justice, au moins l'humanité de la Chambre, en faveur des petits rentiers. Si donc il était donné suite à la loi, il se réservait de proposer un amendement tendant à excepter de la mesure les rentes au-dessous de 1,000 francs et celles qui auraient déjà subi la réduction.

La discussion paraissait épuisée, et le vote, chaque jour plus douteux, était impatientement attendu. Les discours contraires à la loi, fidèlement reproduits dans les journaux, augmentaient le mécontentement général, et si les séances de la Chambre des pairs avaient été publiques, la foule se serait pressée aux portes du Luxembourg. De part et d'autre, de grands efforts étaient faits pour gagner les quelques voix d'où dépendait le sort de la loi. Aux Tuileries surtout, la lutte était vive. Madame du Cayla et le roi travaillaient pour la loi ; Monsieur la défendait aussi ; mais, comme plusieurs de ses plus intimes amis agissaient en

sens contraire, on pouvait mettre en doute sa parfaite sincérité. Ainsi, on citait M. de Fitz-James, membre de la commission, qui, disait-on, se montrait peu bienveillant. En même temps, M. de Villèle recevait des communications fort significatives. Ainsi, son collègue, M. de Damas, lui écrivait que, si l'on voulait faire rentrer au ministère M. de Montmorency, il pourrait faire passer la loi, et deux jours après, un député, M. de Courtarvel, venait lui apporter, presque officiellement, la même proposition. D'autres demandaient une place au conseil pour M. Jules de Polignac qui venait d'arriver d'Angleterre. Le grand référendaire, enfin, insinuait que, si les banquiers réunis le voulaient bien, ils pourraient, au moyen de certains arrangements, gagner trois ou quatre voix<sup>1</sup>.

Aucune de ces propositions ne fut acceptée; mais le roi usa de toute son influence pour retenir dans le camp ministériel ceux de ses familiers qui semblaient vouloir en sortir. Cela se faisait si ouvertement, qu'à la Chambre des députés, à propos d'une pétition de petits rentiers, M. Casimir Périer attaqua vivement le ministère qui, dit-il, pour faire passer une loi impopulaire, mettait en mouvement les plus hautes influences. Dans d'autres temps, cette action personnelle du roi aurait probablement réussi; mais chacun savait qu'il n'avait pas longtemps à vivre, et c'est vers son successeur que se tournaient désormais toutes les ambitions.

Comme M. Laffitte était le chef d'une des compagnies avec lesquelles on avait traité, on s'était flatté un moment que, par son influence, on pourrait ramener quelques membres de l'opposition libérale; mais les discours de MM. de Choiseul, de Ségur, de la Rochefoucauld contre la loi, ne laissaient plus aucun espoir. M. de Lally-Tolendal, dont la sensibilité avait hésité un moment, déclarait qu'il se ralliait complètement à

<sup>1</sup> *Journal de M. de Villèle.*

l'opinion de l'archevêque de Paris. Enfin, à la dernière heure, M. de Nicolai, qui passait pour être sous l'influence de M. de Chateaubriand, venait de combattre le projet, quand, le 31 mai, après quelques paroles du ministre des finances, la clôture de la discussion générale fut prononcée.

Le 1<sup>er</sup> juin, le rapporteur fit son résumé et persista, au nom de la commission, dans l'approbation du projet. Mais, en même temps, il revint sur la proposition nouvelle de M. Sartoris, et il exprima le vœu d'une conciliation. Il donna même à entendre que les amendements de MM. Roy et Mollien ne déplaisaient pas à la commission, si le gouvernement les acceptait.

Le premier de ces amendements, développé par M. Roy, consistait à substituer des rentes 4 1/2 pour 100 aux rentes 5 pour 100 du projet de loi, et à diviser l'opération en cinq séries. M. Roy reprit ses arguments et ses calculs et soutint de nouveau que l'unique résultat de la mesure serait d'appauvrir les rentiers pour enrichir les spéculateurs. En retour, M. de Villèle s'efforça d'établir que la mesure ainsi réduite serait peu profitable à l'État, et qu'elle n'aurait ni l'avantage de rendre au crédit son élasticité, ni celui de faire baisser le taux de l'intérêt, enfin, que l'exécution en serait à peu près impossible. Puis, comme s'il eût douté de la force de ses arguments, il soutint, encore une fois, que la proposition dépassait le droit d'amendement.

C'était faire beau jeu à ses adversaires; mais M. de Villèle espérait sans doute que la crainte de porter atteinte à la prérogative royale détacherait de l'opposition quelques royalistes. Dans ce même espoir, M. de Narbonne proposa la question préalable, sous prétexte que l'amendement était un moyen détourné de faire rejeter un projet présenté par le roi. Si l'on ne peut pas, dit alors M. Roy, demander, par voie d'amendement, que l'intérêt de la rente soit réduit de 1/2 pour 100, au lieu de l'être de 1 pour 100, il faut renoncer à



proposer jamais aucune amélioration. Et tout en déclarant qu'il croyait la loi vicieuse dans son principe, et qu'il en désirait le rejet, il soutint que son projet était plus juste et d'une exécution plus facile que celui du ministère. Le ministre des finances soutint le contraire, et la Chambre procéda au scrutin, au milieu d'une anxiété générale. Vérification faite, il se trouva dans l'urne cent douze voix pour l'amendement et cent quatorze contre.

Le sort de la loi était décidé; ce fut pour la forme que, le lendemain, la Chambre discuta un autre amendement de M. Mollien. Comme M. de Villèle se croyait obligé de le combattre, le duc de Broglie fit observer que la faible majorité obtenue la veille par le ministère rendait toute discussion inutile, et l'amendement fut en effet rejeté. Le président mit alors en délibération le premier paragraphe du projet ministériel, et le ministre des finances, pour n'avoir rien à se reprocher, fit un dernier effort. Il annonça, au nom du gouvernement, l'intention de proposer une combinaison qui assurerait aux petits rentiers le placement de leurs fonds à 5 pour 100 au moins, pendant un certain nombre d'années. La concession était inattendue, mais elle ne fut point acceptée, et le duc de Broglie, d'un côté, M. de Saint-Roman, de l'autre, la repoussèrent avec dédain. Il fallut donc voter sur le paragraphe primitif, et il fut rejeté à la majorité de cent vingt voix contre cent cinq. C'était le rejet de la loi, qui, mise aux voix pour la forme, ne réunit en effet que quatre-vingt dix-huit voix contre cent vingt-huit.

Quand ce résultat fut connu, la joie fut grande dans Paris, et peu s'en fallut qu'on n'illuminât. Aussi étonnés que joyeux de l'événement, les journaux libéraux triomphèrent; les journaux ministériels poussèrent un cri de désespoir ou cherchèrent, par des calculs puérils, à démontrer que la loi avait la majorité, en additionnant les votes des deux Chambres. La *Quotidienne*, silencieuse depuis quelque temps, retrouva la

parole pour féliciter la Chambre du grand acte qu'elle venait d'accomplir. Elle ne parut pas d'ailleurs soupçonner que, de ce vote, il pût résulter un changement quelconque dans le ministère : « Les rentiers, dit-elle, conservent leurs rentes ; les ministres gardent leur portefeuille ; tout est pour le mieux. » Quant à M. de Villèle, bien que fort désolé, il fit fête à l'orage et remonta le courage des banquiers en leur promettant une revanche prochaine. La Chambre des députés, blessée dans son amour-propre, n'était pas en effet moins irritée que lui, contre la Chambre des pairs, et dans la salle des conférences, aussi bien que dans les salons ministériels, les pairs qui avaient rejeté la loi étaient traités, non plus seulement de libéraux, qualification beaucoup trop faible, mais de factieux.

Cependant, un événement se préparait, beaucoup plus important que le rejet de la loi des rentes, et qui devait avoir les plus graves conséquences. Depuis plusieurs mois, on l'avait vu, tout bon accord avait cessé entre M. de Villèle et M. de Chateaubriand, et, plus d'une fois, ils avaient été au moment de rompre. L'intérêt commun les avait pourtant retenus ; mais, dans cette dernière circonstance, l'attitude et le langage de M. de Chateaubriand avaient été tels que l'union devenait bien difficile. On allait jusqu'à dire que M. de Chateaubriand avait secrètement engagé plusieurs de ses amis à voter contre la loi ; mais, sans admettre qu'il eût poussé aussi loin la trahison, on ne pouvait nier que son silence à la Chambre et ses conversations dans les salons n'eussent fortement contribué au rejet. Il paraît même certain que, le jour où l'amendement de M. Roy avait échoué, à deux voix seulement, il n'avait pu dissimuler sa joie. Néanmoins, après le vote définitif, il s'approcha de M. de Villèle et lui dit : « Si vous vous retirez, je suis prêt à vous suivre. — Pour toute réponse, a-t-il raconté depuis, M. de Villèle nous honora d'un regard que nous voyons encore. » Ce regard, il faut en convenir, était bien mérité.

Mais, dans la vie politique, on doit consulter la prudence aussi bien que la justice. M. de Chateaubriand était un homme considérable dans son parti, et de plus, un écrivain d'un rare talent. Si l'on était amené à se séparer de lui, il fallait que ce fût avec les égards convenables, après une franche explication. Malgré l'irritation de M. de Villèle, il est probable que telle aurait été sa conduite, s'il n'eût trouvé chez le roi une irritation plus vive encore. Le roi n'aimait pas M. de Chateaubriand, et de plus, depuis une année, madame du Cayla, toujours dans le même dessein, ne cessait de lui répéter qu'il devait nommer un autre ministre des affaires étrangères, M. de Doudeauville, par exemple. Enfin, le roi avait été averti des sourdes manœuvres de M. de Chateaubriand contre la loi et s'en indignait. Quand donc M. de Villèle alla lui annoncer le vote de la Chambre, il le trouva fort prévenu contre son ministre des affaires étrangères, et fort curieux de savoir s'il y avait quelque preuve de la trahison qu'il soupçonnait. Néanmoins, il ne parla pas encore de le renvoyer. Il se borna à prier M. de Villèle de ne pas l'abandonner, en lui promettant de le bien soutenir<sup>1</sup>.

C'était le jour où le président du conseil recevait. La soirée fut très-brillante, et il vit entrer dans son salon la plupart des pairs de cour qui, après avoir pris part au complot, venaient, l'œil morne et la tête baissée, montrer leur profonde tristesse et faire parade de leurs regrets. Le lendemain, il y eut conseil chez M. de Villèle. MM. de Chateaubriand et de Villèle s'y rencontrèrent, sans échanger une parole qui eût trait à leur situation respective; mais, le jour suivant, les soupçons du roi s'accrurent, et de nouvelles indications déterminèrent plusieurs ministres à se réunir pour conférer ensemble sur ce qu'il convenait de faire. La question du renvoi de M. de Chateaubriand fut alors posée et presque résolue

<sup>1</sup> *Journal de M. de Villèle.*



affirmativement, M. Corbière seul paraissant conserver quelques doutes<sup>1</sup>. Rien pourtant ne fut décidé, et l'on devait se revoir, quand, le lendemain matin, jour de la Pentecôte, M. de Villèle fut précipitamment mandé chez le roi. Il s'y rendit, et à peine la porte de son cabinet était-elle fermée, que le roi lui dit : « Villèle, Chateaubriand nous a trahis comme un gueux. Je ne veux pas le voir à ma réception d'après la messe. Faites l'ordonnance de son renvoi. Qu'on le cherche partout et qu'on la lui remette à temps. Je ne veux pas le voir. » M. de Villèle fit observer au roi qu'il restait peu de temps pour exécuter ses ordres; mais le roi insista, et l'ordonnance, écrite et signée sur son propre bureau, fut aussitôt expédiée.

Qui donc, dans l'intervalle d'un jour à l'autre, avait irrité le roi à ce point, et dans quel intérêt l'avait-on fait? Il est aisé de le deviner, et, dans tous les cas, la correspondance, aujourd'hui publiée, de madame du Cayla et de M. de la Rochefoucauld, ne peut laisser aucun doute; mais M. de Villèle, en cédant au désir de Louis XVIII, n'en commit pas moins une très-grande faute. Il lui appartenait, comme président du conseil, de faire comprendre au roi qu'on ne renvoie pas un ministre comme un domestique, et que c'est trop de joindre l'affront à la disgrâce. Il connaissait d'ailleurs M. de Chateaubriand; il le savait orgueilleux, vindicatif, implacable. Il savait aussi qu'aucune plume n'était plus redoutable que la sienne, et que, pour se venger, il se servait de toutes les armes. Dans cette grave circonstance, M. de Villèle, si calme d'ordinaire, se laissa emporter par la passion et prépara sa propre chute.

La veille, au soir, comme on commençait à la Chambre des députés la discussion sur la septennalité, M. de Chateaubriand avait voulu prendre la parole; mais M. Corbière qui sortait

<sup>1</sup> On a beaucoup dit, et M. de Chateaubriand a cru que son renvoi avait été déterminé par M. Corbière. Ce récit, que j'emprunte au journal inédit de M. de Villèle, dément complètement cette version.

de la conférence tenue chez M. de Villèle, l'en avait empêché en réclamant pour lui-même le droit de défendre la loi qu'il avait présentée. Après son discours, la séance fut levée, et M. de Chateaubriand se retira, comptant bien que, le lundi suivant, il pourrait prendre sa revanche. Dans la soirée, quelques amis lui témoignèrent une certaine inquiétude; mais il était plein de confiance, et le dimanche, il sortit de bonne heure pour aller aux Tuileries. Les premières personnes qu'il rencontra dans le salon du pavillon Marsan, lui parurent embarrassées, et un des aides de camp de Monsieur lui demanda même s'il n'avait rien reçu. « Non, répondit-il, que pouvais-je recevoir? — J'ai peur, répliqua l'aide de camp, que vous ne le sachiez bientôt. » M. de Chateaubriand se rendit alors à la chapelle où, presque aussitôt, un huissier vint lui dire qu'on le demandait. Il suivit l'huissier et trouva dans la salle des maréchaux son secrétaire, M. Pilorge, qui lui remit une ordonnance royale et une lettre de M. de Villèle ainsi conçue : « Monsieur le vicomte, j'obéis aux ordres du roi en transmettant à Votre Excellence une ordonnance que Sa Majesté vient de rendre. » Cette ordonnance, datée, en effet, du 6 au matin, chargeait par intérim M. de Villèle du portefeuille des affaires étrangères, en remplacement de M. de Chateaubriand. Le ministre disgracié, ou, comme il l'a écrit, *chassé*, monta en voiture avec son secrétaire et, deux heures après, il avait quitté le ministère des affaires étrangères.

A la suite de la messe des Tuileries, le conseil se réunit, et le renvoi de M. de Chateaubriand reçut l'approbation générale. M. de Damas alla même jusqu'à dire que, si le roi n'eût pas pris ce parti, il était décidé à signifier au ministre destitué qu'il fallait que l'un des deux quittât la place. Il resta ainsi bien convenu qu'on venait, par cet acte de vigueur, de donner une nouvelle vie au ministère, et de réparer, autant que possible, l'échec subi à la Chambre des pairs.

Dire le bruit que fit cet événement est impossible. En s'abs-

tenant de parler pour la loi des rentes, M. de Chateaubriand avait étendu sa popularité, et quand on sut que telle était la cause de son renvoi, les rentiers le regardèrent presque comme un martyr de leur cause. Néanmoins l'opposition libérale ne lui fut pas d'abord très-bienveillante. « La France, dit le *Courrier*, voit avec un calme parfait la chute de M. de Chateaubriand... Ses amis espèrent qu'il sera ramené au pouvoir par le cri public. Hélas ! pas de cri public. Le public, au lieu de crier, reste impassible. — Nous ne voyons pas bien, dit le *Constitutionnel*, ce que la liberté peut perdre à la retraite de M. de Chateaubriand, ni ce qu'elle peut gagner à la conservation de M. de Villèle. » Et il ajoutait qu'il s'agissait d'un simple conflit entre deux intérêts personnels, et que les libéraux n'avaient aucune raison de prendre parti dans la querelle.

La presse royaliste, au contraire, celle du moins qui ne dépendait pas du ministère, n'hésita pas un instant, et poussa, dès le premier jour, un cri de douleur et de colère. « L'ordonnance qui se trouve dans le *Moniteur*, disait la *Quotidienne*, semble annoncer à la France et à l'Europe une politique nouvelle si inattendue, si fâcheuse, qu'il nous serait impossible de développer, dès aujourd'hui, toutes les pensées qui doivent affliger les amis de la monarchie. Est-ce la Chambre des pairs que l'on a voulu punir de son indépendance ? Est-ce l'opinion royaliste à qui l'on veut faire entendre que la liberté n'est pas un droit pour elle?... M. de Montmorency tombe le premier, puis le duc de Bellune, puis M. de Chateaubriand, l'honneur du royalisme. Que veut donc le ministère, et quelle confiance peut-il inspirer désormais ? »

L'hostilité de la *Quotidienne* n'avait rien de nouveau pour le ministère ; mais le renvoi de M. de Chateaubriand devait susciter une inimitié bien plus dangereuse, celle du *Journal des Débats*. Une vive amitié unissait, depuis de longues années, MM. Bertin à M. de Chateaubriand, et presque tou-



jours leurs opinions s'étaient accordées. Ce fut donc avec un profond chagrin qu'ils le virent mis brutalement à la porte du ministère, et, dès le premier jour, le *Journal des Débats* publia quelques lignes menaçantes : « C'est, dit-il, pour la seconde fois que M. de Chateaubriand subit l'épreuve d'une destitution solennelle. Il fut destitué, en 1816, comme ministre d'État, pour avoir attaqué, dans son immortel ouvrage de *la Monarchie selon la Charte*, la fameuse ordonnance du 5 septembre, qui prononçait la dissolution de la chambre introuvable de 1815. MM. de Villèle et Corbière étaient alors de simples députés, chefs de l'opposition royaliste, et c'est pour avoir embrassé leur défense que M. de Chateaubriand devint la victime de la colère ministérielle.

« En 1824, M. de Chateaubriand est encore destitué, et c'est par MM. de Villèle et Corbière qu'il est sacrifié. Chose singulière ! en 1816, il est puni d'avoir parlé ; en 1824, on le punit de s'être tu. Son crime est d'avoir gardé le silence dans la discussion de la loi des rentes. Toutes les disgrâces ne sont pas des malheurs. L'opinion publique, juge suprême, nous apprendra dans quelle classe il faut placer celle de M. de Chateaubriand ; elle nous apprendra aussi à qui l'ordonnance de ce jour aura été le plus fatale, des vainqueurs ou du vaincu. »

Les habiles propriétaires du *Journal des Débats* ne se dissimulaient pourtant pas la gravité d'une rupture définitive entre M. de Chateaubriand et M. de Villèle, et l'affaiblissement qui en résulterait pour le parti royaliste. Le soir même, M. Bertin de Vaux alla donc chez M. de Villèle lui dire qu'il existait encore un moyen d'éviter la guerre, et que c'était d'obtenir du roi la nomination de M. de Chateaubriand à l'ambassade de Rome. M. de Villèle lui répondit que la tentative serait inutile, et qu'il ne la ferait pas. « Alors, lui dit M. Bertin, dès demain la guerre commencera, et les *Débats*, qui ont bien renversé les ministères Decazes et Richelieu,

n'auront pas plus de peine à renverser le ministère Villèle. — C'est possible, répliqua M. de Villèle, mais vous avez renversé les premiers en faisant du royalisme. Pour renverser celui dont je fais partie, il faudra que vous fassiez de la révolution. » M. de Villèle alors se leva, et M. Bertin de Vaux sortit de son salon pour n'y plus rentrer.

A partir de ce moment, le *Journal des Débats*, dans des articles inspirés et souvent écrits par M. de Chateaubriand lui-même, fit au ministère la guerre la plus terrible. Deux mois auparavant, MM. de Villèle et Corbière étaient des hommes éminents, chefs reconnus du parti royaliste, que leur seul mérite avait portés au ministère. Depuis l'ordonnance du 6 juin, les mêmes hommes n'étaient plus que de vulgaires ambitieux, pleins d'un inconcevable orgueil ou d'une profonde ignorance, frappés de vertige, et qui se laissaient conduire par l'envie et par la colère. Et ce ne fut pas seulement aux personnes que le *Journal des Débats* s'attaqua. Au moment des élections, le 16 février, il défendait le ministère du reproche de corruption et d'intimidation, et trouvait qu'il ne faisait qu'user de son droit en réclamant impérieusement le concours des fonctionnaires publics : le 10 juin, il blâmait les circulaires, non-seulement comme inutiles, mais comme antipathiques au caractère français. Le 24 janvier, il faisait d'agréables plaisanteries sur l'achat des *Tablettes universelles* par la caisse d'amortissement des journaux : le 10 juin, il dénonçait « l'espèce de bande noire qui s'était formée pour acheter les journaux, démolir la liberté de la presse et niveler toutes les opinions. »

La contradiction était manifeste. Néanmoins, pour être juste, il faut reconnaître que, depuis l'achat des *Tablettes*, les opérations de la caisse d'amortissement s'étaient fort étendues. Outre le *Drapeau-Blanc* et la *Foudre*, elle avait acheté l'*Étoile*, la *Gazette de France*, le *Journal de Paris*, les *Lettres-Champenoises*, l'*Oriflamme*, et elle les avait placés sous

la direction d'un député, M. Josse-Beauvoir<sup>1</sup>. Puis, cela fait, on avait choisi, parmi ces journaux, ceux qui devaient être maintenus. Les *Tablettes*, la *Foudre*, l'*Oriflamme* avaient été purement et simplement supprimés. Quant à ceux qui continuaient à paraître, on avait assigné à chacun un rôle particulier. La *Gazette* devait être franchement ministérielle. Le *Journal de Paris* devait conserver une couleur semi-libérale. Quant au *Drapeau-Blanc*, il avait paru nécessaire de lui laisser « une certaine liberté d'allure et une nuance d'exagération. » Autrement, disait-on, il ne garderait pas sa clientèle. Le secrétaire du comité, M. Jules Mareschal, dans un rapport qu'il fit aux bailleurs de fonds de la Caisse, était, à cet égard, d'une parfaite franchise : « Nous irons presque jusqu'à penser, disait-il, que le *Drapeau-Blanc* pourrait parfois se permettre d'outrer la critique. On empêcherait ainsi l'opposition royaliste de chercher un autre organe. »

Dans son impartialité, le comité avait aussi voulu se rendre maître des journaux libéraux, et des offres secrètes avaient été faites aux propriétaires du *Constitutionnel* et du *Courrier*; mais, si brillantes que fussent ces offres, elles avaient été repoussées. Le comité avait été plus heureux avec le *Pilote* dont la position était moins bonne. Son principal rédacteur, M. Tissot, avait pourtant résisté, et, pendant deux jours, on avait vu paraître deux *Pilotes*, celui de M. Tissot, et celui du comité. Mais la plus grosse part de la propriété appartenait à ce dernier, et il était resté maître du terrain. Un des anciens rédacteurs des *Tablettes*, M. Rabbe, ayant alors imaginé de ressusciter un journal, mort depuis quelque temps, la *France Chrétienne*, le comité en fut instruit et, par le même procédé, se mit en mesure de faire paraître une autre

<sup>1</sup> Tous ces détails, sur les opérations de la caisse, sont consignés dans un rapport du secrétaire du comité, M. Jules Mareschal, publié par M. de la Rochefoucauld, dans le tome VIII de ses *Mémoires*.



*France Chrétienne* qui vécut tout juste assez longtemps pour que celle de M. Rabbe ne pût pas naître.

La Caisse avait donc obtenu de grands succès, et le nombre des journaux indépendants diminuait chaque jour ; mais il en restait un dont la possession paraissait nécessaire à la quiétude ministérielle ; c'était la *Quotidienne*. Depuis bien longtemps, son honorable propriétaire, M. Michaud, était en butte à toutes sortes d'obsessions. La propriété du journal était divisée en douze actions, et bien qu'il ne les possédât pas toutes, il s'était réservé, à titre de fondateur, une sorte de *veto* sur les nouveaux acquéreurs. Il fallait donc obtenir ou dérober son consentement. Après bien des efforts inutiles, M. de la Rochefoucauld était enfin parvenu à lui faire accepter, comme acquéreur de cinq actions, un de ses familiers, M. Bonneau, inspecteur des prisons, et, comme rédacteur responsable, un autre de ses agents, M. Henri Simon, dont M. Michaud croyait les opinions semblables aux siennes : « Michaud, écrivait M. de la Rochefoucauld, croit Simon entièrement et uniquement à lui. »

Cependant M. Michaud s'était bientôt aperçu de son erreur. Tandis qu'il voulait combattre le ministère, MM. Bonneau et Simon voulaient le soutenir, et chaque jour, entre le rédacteur responsable et le principal propriétaire, il s'élevait des difficultés nouvelles. C'est alors que la *Quotidienne*, si violente d'abord contre la loi des rentes, cessa tout à coup d'en parler. Cet état mixte ne pouvait durer longtemps, et il fallait que l'une des deux influences l'emportât. Des sept actions, non achetées par la caisse d'amortissement, quatre appartenaient à M. Michaud et trois à un de ses principaux rédacteurs, M. Laurentie, qui venait d'être nommé inspecteur de l'Université. On lui demanda de les vendre, et comme il s'y refusait, on le menaça de destitution. Il fut même mandé dans le cabinet de M. Corbière, qui lui laissa clairement entendre qu'il devait choisir entre la *Quotidienne* et sa place.

M. Laurentie essaya alors de faire comprendre au ministre qu'il n'y gagnerait rien, et que, si l'on prétendait enlever à M. Michaud la direction de son journal, il porterait l'affaire devant les tribunaux. « Peu importe, lui répondit M. Corbière, vendez-nous un procès. C'est tout ce que nous vous demandons. »

Pendant ces tristes négociations, la position de M. Michaud était pénible. « Michaud, écrivait M. de la Rochefoucauld, commence à trembler pour sa propriété. » Il ne voulait pourtant pas compromettre l'avenir de M. Laurentie, et il l'engagea à vendre ses actions à M. Sanlot-Baguenault, banquier et député de Paris. Mais M. Sanlot-Baguenault n'était pas l'homme du ministère, et M. de la Rochefoucauld, averti par M. Bonneau, fit manquer le marché. C'est alors que, dans un esprit apparent de conciliation, on offrit à M. Michaud de mettre deux des actions de M. Laurentie, sous le nom de M. de Valdenay, secrétaire de Monsieur, et la troisième, sous le nom de M. Berryer, en lui promettant que la direction lui serait conservée. Après une assez longue résistance, il y consentit, et l'affaire ainsi faite, la paix parut un moment rentrer dans les bureaux de la *Quotidienne*.

Mais cette paix ne devait pas être de longue durée, et le 6 juin, la destitution de M. de Chateaubriand vint la rompre brusquement. Dès le premier jour, comme on l'a vu, la *Quotidienne*, par ordre de M. Michaud, prit vivement parti pour M. de Chateaubriand. Puis, à la grande surprise de ses lecteurs, elle se tut. Enfin, le 10, on apprit, par une lettre du rédacteur en chef du journal, M. Soulié, que, la veille, M. Henri Simon, porteur des procurations de M. Bonneau et de M. de Valdenay, était venu mettre le *veto* sur le nom de M. de Chateaubriand. Deux jours après, le 12, deux *Quotidiennes* paraissaient, celle de M. Henri Simon et celle de M. Michaud. Averti par un inspecteur de la librairie que l'autorité ne permettrait pas cette double publication, M. Michaud

avait cru devoir passer la nuit dans le cabinet de rédaction, entouré de tous ses collaborateurs. A une heure du matin, en effet, M. Henri Simon s'y présenta, accompagné d'un commissaire de police, et exigea qu'on lui livrât tout le matériel de l'administration. M. Michaud refusa ; M. Simon sortit alors pour aller chercher la force armée, et l'on eut le douloureux spectacle d'un honorable vieillard violemment dessaisi de sa propriété.

Pour cette fois, ceux qui dirigeaient la caisse d'amortissement des journaux avaient dépassé la mesure. Il est des actes qui ne supportent pas le grand jour. C'était, d'ailleurs, pour le *Journal des Débats* une admirable occasion d'inaugurer avec éclat son opposition. Aussi ne manqua-t-il pas de faire ressortir ce qu'il y avait d'odieux dans cette attaque nocturne, dirigée contre un vieux royaliste, uniquement pour empêcher un journal de louer M. de Chateaubriand. Une ordonnance de référé avait pourtant maintenu M. Simon en possession de la *Quotidienne* ; mais l'affaire n'en resta pas là, et peu de jours après, le 25 juin, elle venait en appel devant la cour royale, sous la présidence de M. Séguier. M. Michaud avait choisi pour avocat M. Berryer fils, qui fit un récit animé des faits de la cause, sans oublier le mot de M. Corbière à M. Laurentie, ni les conversations qu'il avait eues lui-même avec M. de la Rochefoucauld. De ce récit, il résultait clairement qu'on avait voulu, non-seulement enlever à M. Michaud la direction politique de la *Quotidienne*, mais garder son nom, afin de faire croire aux abonnés que l'esprit du journal restait le même. M. Berryer demanda ensuite à la cour si elle se prononcerait « pour ceux qui voulaient acheter, contre ceux qui ne voulaient pas se vendre. » Puis, il montra M. Michaud, trompé sous l'autorité d'un personnage auguste, par de fausses promesses, chassé de son domicile par un homme qu'il avait tiré de la misère, dépouillé de sa propriété pour prix de son dévouement à la cause royale et des persécutions qu'il avait



subies. Il contesta, enfin, la validité de la transmission faite, sous de faux prétextes, à MM. Bonneau et de Valdenay, et il demanda qu'en attendant le jugement au fond, sur cette question, M. Michaud, seul propriétaire incontesté de la *Quotidienne*, en gardât la possession. « Si, ce qu'à Dieu ne plaise, s'écria-t-il, la révolution redevenait flagrante, ce serait M. Michaud qui serait puni, comme ayant seul dirigé l'opinion de la *Quotidienne*... On ne s'adresserait qu'à lui, et non à ceux qui achètent des opinions et qui ne savent pas les défendre. »

Ces dernières paroles de M. Berryer furent couvertes d'applaudissements et les récriminations de l'avocat de MM. Bonneau et de Valdenay n'en détruisirent pas l'effet. L'avocat général conclut pourtant à la confirmation du premier jugement, tout en flétrissant les tristes négociations « qui, dit-il, avaient dû surprendre et affliger tous les honnêtes gens. » Mais la cour ne partagea pas son avis, et par un arrêt sévèrement motivé, elle rétablit M. Michaud « dans la possession et l'exercice de sa qualité de directeur du journal la *Quotidienne*. » A peine l'arrêt était-il prononcé, que la salle retentit d'applaudissements et de bravos dont le bruit se fit entendre jusque dans les rues voisines. Le soir même, M. Michaud, escorté de ses nombreux amis, allait reprendre possession de l'imprimerie et du matériel de la *Quotidienne*.

Deux jours après, la caisse d'amortissement des journaux et ses directeurs avoués ou cachés subissaient un nouvel échec devant le tribunal de police correctionnelle. Trois membres de la Chambre des députés, MM. de la Bourdonnaie, Sanlot-Baguenault, Lemoine-Desmares, avaient acheté un ancien journal libéral, l'*Aristarque* qui, faute d'abonnés, avait cessé de paraître en 1822, et ils en avaient confié la gérance au marquis Banne de Boisgiron. Celui-ci avait aussitôt rempli les formalités légales et fait offre de déposer le cautionnement. Mais l'administration avait refusé de le recevoir, sous prétexte

que l'*Aristarque* devait, comme un nouveau journal, obtenir l'autorisation voulue par la loi de mars 1822. Les propriétaires soutenaient, au contraire, que la loi de 1822, ayant dispensé de l'autorisation les journaux existants à cette époque, l'*Aristarque* qui existait alors, n'avait pas besoin de cette autorisation. Ils firent donc, malgré le refus de l'administration, paraître le premier numéro de leur journal qui fut aussitôt saisi. Or, le tribunal déclara que l'*Aristarque* n'ayant été ni éteint par une déclaration légale, ni supprimé par arrêt, il avait pu paraître sans autorisation.

Le grand complot contre la presse, conçu par M. de la Rochefoucauld, aidé par Monsieur, et auquel les ministres avaient fini par se prêter, venait donc d'échouer misérablement, et il était fort à craindre que les 5 à 600,000 francs déjà dépensés l'eussent été en pure perte. Les journaux achetés se montrèrent fort effrayés de ce résultat imprévu, et la *Gazette de France* menaça la France de la réapparition prochaine de la *Renommée*, du *Censeur* et autres journaux révolutionnaires : « Mais, dit-elle, l'autorité ne souffrira pas un pareil scandale. Les opinions diverses ont leurs organes. Que veut-on de plus ? » Le *Journal de Paris* alla plus loin, et déplora l'arrêt qui venait « remettre aux mains des factions les armes que la force ou la sagesse du pouvoir leur avait arrachées. Le moment était venu où des hommes honorables allaient, par une spéculation habile, garantir la moralité de la presse périodique et la sauver des dangers de la licence et de la servilité de la censure ; où, aux violences de l'arbitraire, allait succéder l'action plus lente, mais plus sûre de la conviction ; où l'on allait enfin connaître ce que pourrait pour les libertés du peuple, comme pour la sécurité du trône, la presse périodique, disciplinée par de généreux citoyens, au lieu d'être abandonnée à l'anarchie des passions. Était-il possible d'admettre qu'il suffit d'un arrêt pour anéantir tant de bienfaits ? »

En attendant les nouvelles mesures que semblaient ainsi annoncer la *Gazette* et le *Journal de Paris*, l'opposition libérale conservait ses deux journaux principaux, le *Constitutionnel* et le *Courrier* ; l'opposition royaliste avait la *Quotidienne*, plus vive que jamais, et probablement l'*Aristarque*. Enfin, le *Journal des Débats*, placé entre les deux oppositions, commençait, avec l'aide de M. de Chateaubriand, une campagne active et redoutable. M. de Chateaubriand s'était toujours donné pour partisan de la liberté de la presse. Il pouvait donc, sans se démentir lui-même, flétrir les honteux marchés que les derniers procès avaient révélés. A la vérité, on pouvait lui demander et on lui demandait si, pendant qu'il était au ministère, il avait ignoré ces marchés, et pourquoi, les connaissant, il ne s'y était pas opposé. Mais les minorités se montrent rarement exigeantes envers les ministres tombés qui les flattent ou les servent.

C'est donc avec une grande joie que l'opposition libérale lut, dans le *Journal des Débats*, deux manifestes où la main de M. de Chateaubriand se reconnaissait aisément, et qui déversaient sur le système ministériel et sur les ministres eux-mêmes les accusations les plus sanglantes. « Une administration timide, sans éclat, pleine de ruse, avide de pouvoir ; — un système politique antipathique au génie de la France et contraire à l'esprit de la Charte ; — un despotisme obscur, prenant l'effronterie pour de la force ; — la corruption érigée en système ; — les hôtels des ministres devenus des espèces de bazars où les consciences étaient mises à l'encan ; — la liberté des élections violée par de déplorables circulaires ; — des lois mal conçues et mal préparées par d'obscurs commis ; — la France, enfin, livrée à des baladins politiques, jouant une parade de liberté sur des tréteaux : » voilà quelques-uns des traits par lesquels l'ancien ministre des affaires étrangères caractérisait le système politique auquel il avait participé, les hommes dont, quinze jours auparavant, il était en-



core le collègue ! Jamais l'opposition libérale n'en avait dit plus, et elle devait se tenir pour pleinement satisfaite.

Le *Courrier-Français* prit tout de suite son parti, et remercia M. de Chateaubriand de l'attitude nouvelle qu'il prenait, et du service signalé qu'il rendait à la cause de la liberté, en dévoilant toutes les turpitudes ministérielles. Le *Constitutionnel* eut un peu plus de peine à se rendre : « Tout cela est très-bien, dit-il, et nous devons désirer que ces heures de franchise se prolongent ; mais n'aidons point l'opinion à applaudir aux paroles, jusqu'à oublier les actions... Il y a aussi de fort beaux discours de MM. de Villèle et Corbière, députés. Qu'ils nous apprennent ce que nous devons penser des articles de M. de Chateaubriand. Il est fâcheux que celui qui sait si bien retrouver les erreurs déplorables de l'administration, ne les ait point aperçues, lorsqu'il était lui-même investi du pouvoir. Dieu veuille que M. de Chateaubriand soit toujours journaliste ! La liberté n'y gagnera pas moins que la vérité. Pour nous, gens du peuple et du pays, félicitons-nous d'occuper un poste où nos adversaires eux-mêmes sont obligés, en temps de péril, de venir chercher un refuge et des secours. Que notre haine pour l'arbitraire s'accroisse, par l'exemple de ceux qui le détestent et le poursuivent, dès qu'ils ne peuvent plus l'exercer. »

Le *Constitutionnel* ajoutait pourtant que ces réflexions, applicables à la personne de l'écrivain, ne pouvaient faire repousser les grandes vérités qu'il proclamait, et il l'encourageait à persister.

Tout en faisant ressortir le contraste de sa conduite, comme ministre, et de ses opinions, comme écrivain, les journaux libéraux ménageaient en M. de Chateaubriand un allié prochain. Mais la même considération ne pouvait pas arrêter les journaux ministériels, et après deux ou trois jours d'hésitation, ils le traitèrent en ennemi déclaré. « Il n'est point vrai, disait le *Drapeau-Blanc*, que M. de Chateaubriand soit

le chef du royalisme. Plusieurs renommées nous sont aussi chères que la sienne, et le *Génie du christianisme* même ne peut être comparé aux écrits de MM. de Montlosier, de Bonald et de Lamennais..... Certes, il est fâcheux qu'il se sépare de ses collègues ; mais à qui la faute ? Celui qui a voulu miner le terrain sous les pas d'un homme dont il partageait les travaux, a-t-il le droit de se plaindre s'il est englouti sous la mine ? Et puis, que signifient toutes ces récriminations ? S'il est vrai qu'il regardât la Chambre, comme viciée dans sa source par de mauvaises manœuvres électorales, pourquoi a-t-il attendu, pour le dire, le moment de sa chute ? — Quoi, disait plus fortement encore la *Gazette de France*, vous avez vu toutes ces attaques portées à nos institutions, cette oppression du droit électoral, ce système de corruption et d'avilissement, cette haine et ce mépris des arts et des lettres, tant de fraudes odieuses, tant de séductions criminelles, la foi publique trompée, la barbarie, et vous, dépositaire du pouvoir, vous avez prêté à ces infamies l'autorité de votre nom ! »

M. de Chateaubriand, dans son *Histoire du congrès de Vérone*, a cherché à justifier la violence soudaine de son opposition : « L'idée, a-t-il dit, que nous avions du gouvernement représentatif, nous conduisit à entrer dans l'opposition ; l'opposition systématique nous paraît la seule propre à ce gouvernement. L'opposition dite *de conscience* est impuissante..... Cette opposition consiste à flotter entre les partis, à ronger son frein, à voter même, selon l'occurrence, pour le ministère, à se faire magnanime en enrageant ; opposition d'imbécillités mutines, chez les soldats, de capitulations ambiguës parmi les chefs. Tant que l'Angleterre a été saine, elle n'a jamais eu qu'une opposition systématique : on entrant et on sortait avec ses amis ; en quittant le portefeuille, on se plaçait sur le banc des attaquants. »

Rien de plus vrai en principe ; mais en quoi cela s'appliquait-il à la situation particulière de M. de Chateaubriand ?

Est-ce qu'il sortait du ministère avec ses amis? L'administration qu'il outrageait n'était-elle pas, ainsi qu'on le lui répétait chaque jour, celle-là même dont il avait fait partie? Les actes qu'il flétrissait n'avaient-ils pas été commis sous ses yeux, avec son assentiment au moins tacite? Les lois, qui lui paraissaient si mal conçues, si mal préparées, n'étaient-elles pas celles qu'il avait approuvées? On l'avait brutalement chassé du ministère, et il avait droit d'en être offensé. Mais le système politique était toujours le même; son parti restait au pouvoir, et si haut qu'il se plaçât dans sa propre estime, il ne pouvait penser que l'ordonnance du 6 juin eût transformé soudain le bien en mal. Quelques mois plus tard, son opposition aurait pu être naturelle, légitime, fondée sur une véritable diversité d'opinions ou de sentiments. Quinze jours après sa destitution, quand il n'y avait rien de changé dans le ministère, si ce n'est un ministre, son opposition ne pouvait s'expliquer que par l'orgueil blessé, par le ressentiment, par la colère, et les journaux ministériels avaient raison contre lui.

Quoi qu'il en soit, l'effet produit par la destitution de M. de Chateaubriand et par le procès de la *Quotidienne* rendait la position du ministère fort difficile, et, dans son embarras, il avait résolu d'ajourner, à la fin de la session, la nomination d'un nouveau ministre des affaires étrangères. Plusieurs amis de M. de Villèle, M. de Bonald notamment, le pressaient de profiter de l'occasion pour faire rentrer M. Mathieu de Montmorency, et pour prouver ainsi qu'il ne gardait pas rancune à la Chambre des pairs. D'autres proposaient M. de Polignac, M. de Talaru ou M. de Fitz-James. Enfin, madame du Cayla insistait toujours pour le duc de Doudeauville. « Je n'hésite plus, lui écrivait M. de la Rochefoucauld, et dans mon opinion, le roi doit annoncer à son conseil qu'il prend le duc de Doudeauville pour ministre des affaires étrangères. — Mais, ajoutait-il, si Corbière reste à l'intérieur, l'effet est



manqué, parce que chacun sentira que ce n'est pas une affaire finie. » Dans ce cas, pourtant, M. de la Rochefoucauld voulait bien se contenter de la direction des postes. Madame du Cayla travaillait donc tout à la fois pour M. de Doudeauville et contre M. Corbière; mais, dans ses lettres à M. de la Rochefoucauld, elle se plaignait souvent de M. de Villèle qu'elle qualifiait d'homme peu franc et de « vilain personnage. » Elle ne se décourageait pourtant pas. « Il faut, écrivait-elle, ruser et l'emporter.... Ne lâchons pas prise. Que je voudrais que ce Corbière s'en aille (*sic*) pousser M... et surtout que Villèle nous craigne. Ce sera un premier pas que le Chat. (M. de Chateaubriand) par terre. C'est après qu'il faut faire flèche de tout bois, abreuver C. de dégoûts et le faire partir pour Rennes (*sic*)<sup>1</sup>. »

Dix lettres écrites dans le même style et avec la même grâce montrent combien, à ce moment, l'intrigue était active. Mais M. de Villèle restait fidèle à M. Corbière, et persistait à ne vouloir, dans le ministère, ni M. de Doudeauville, ni M. de la Rochefoucauld. Néanmoins, il croyait toujours devoir ménager madame du Cayla, et un ajournement lui était com- mode.

Trois mois seulement s'étaient écoulés depuis les élections, et la situation de M. de Villèle avait bien changé. Il avait en M. de Chateaubriand, au lieu d'un collègue, le plus implacable des ennemis; la loi, qui était son œuvre personnelle, et à laquelle il tenait le plus, avait été rejetée; d'autres lois se discutaient, à la Chambre des députés, au milieu d'une grande agitation; l'affaire de la *Quotidienne* avait compromis, non-seulement M. de la Rochefoucauld, qui, à la rigueur, pouvait être désavoué, mais le ministre de l'intérieur; la contre-opposition s'organisait, et M. de Chateaubriand, dans son dernier manifeste, faisait appel « à tous les hommes va-

<sup>1</sup> *Mémoires de M. de la Rochefoucauld*, t. VIII, p. 464.

lant quelque chose, las de tant de déceptions, las de se faire une guerre qui ne tournait qu'à leur détriment, » et posait ainsi les bases de la coalition future. Enfin, la santé du roi déclinait d'une manière effrayante, et personne ne savait ce qu'un changement de règne amènerait. Quelque temps auparavant, la *Quotidienne* exprimait le regret que les libéraux ne fussent pas plus nombreux dans la Chambre. « Leur présence, disait-elle, tiendrait les royalistes sur le *qui vive*, et les empêcherait de se diviser. » Ce qu'elle disait, avant le renvoi de M. de Chateaubriand, à plus forte raison aurait-elle pu le dire après.

Est-il vrai pourtant que la séparation de M. de Villèle et de M. de Chateaubriand ait perdu la Restauration ? Nul doute qu'en apportant à l'opposition l'autorité de son nom, la puissance de son talent et la grande influence du *Journal des Débats*, M. de Chateaubriand ne l'ait fortifiée ; mais il reste à savoir si, pour la Restauration même, c'était un bien ou un mal. On est toujours trop disposé à attribuer à des causes secondaires ce qui est le produit de la force des choses. Ce qui a perdu la Restauration, c'est la tentative insensée d'imposer à la France une domination qui lui était antipathique, et des institutions surannées. M. de Chateaubriand, ministre, se serait-il opposé à la loi d'aînesse, à la loi du sacrilège et à tant d'autres mesures qui ont fini par retourner l'opinion publique ? Rien n'autorise à le croire. En combattant ces lois et ces mesures, comme pair et comme écrivain, M. de Chateaubriand, au contraire, pouvait arrêter le parti royaliste sur une pente fatale.

Il n'en est pas moins certain qu'en congédiant brusquement M. de Chateaubriand, M. de Villèle fit un acte impolitique, et que M. de Chateaubriand, en se jetant, le lendemain de sa chute, dans une opposition violente à une politique qui, après tout, était la sienne, s'exposa à de justes reproches. Mais si grave que fût cet incident, il n'a pas eu

sur la destinée de la Restauration l'influence qu'on lui suppose. La suite de cette histoire fera voir que, si la Restauration a péri, ce n'est pas parce qu'elle a perdu le concours de tel ou tel homme, l'appui de tel ou tel journal, mais parce que, dans un jour de démence, elle a volontairement et sans nécessité, rompu le pacte qu'elle avait fait avec la France.

FIN DU TOME SEPTIÈME



# TABLE DES MATIÈRES

## XXVII

### Session financière — 1822

État des partis. — Méfiances réciproques. — Elections. — Succès des libéraux à Paris. — Mort du duc de Richelieu. — Ouverture de la session. — Vérification des pouvoirs. — Manœuvres électorales. — Nomination du bureau. — Adresse. — Prétentions des royalistes. — Loi des douanes. — Premier débat politique. — Affaires de Bèfort, la Rochelle et Saumur. — Arrestation de Berton. — Guet-apens de Colmar. — Colonel Caron. — Écrit de M. Guizot sur la peine de mort en matière politique. — Pétitions. — Budget. — MM. Benjamin Constant, Bignon et Laffitte. — M. de Villèle. — Incident à propos du guet-apens de Colmar. — MM. Benjamin Constant, Foy, de Lafayette et Manuel. — Tumulte. — Affaires étrangères — Situation de l'Europe. — Tentative de contre-révolution à Madrid. — Victoire des constitutionnels. — Discours de MM. Bignon et de Bonald. — Brillante improvisation du général Foy. — Réponse de M. de Montmorency. — M. Lainé. — Instruction publique. — M. Corbière et M. Royer-Collard. — Discours de M. Benjamin Constant sur la police. — Discours de M. Demarçay sur l'armée. — Violent débat. — Acte d'accusation dans l'affaire de Saumur. — Plusieurs députés signalés par M. Mangin comme complices de Berton. — M. Mangin dénoncé à la tribune par M. Benjamin Constant. — Violent débat. — MM. Laffitte, Foy et de la Bourdonnaie. — Remarquable discours de M. de Lafayette. — Incident Grandmesnil. — Proposition de M. de Sainte-Aulaire. — M. de Martignac. — M. Royer-Collard. — M. Courvoisier. — M. Manuel. — Rejet. — Émotion publique. — Fin de la session. — Procès de presse . . . . . 1

## XXVIII

### Congrès de Vérone — 1822

Procès de Bèfort et de Colmar. — Exécution de Caron. — Procès de la Rochelle. — Noble attitude des quatre sergents accusés. — Condamnation. — Procès de Saumur. — Violent réquisitoire de M. Mangin. — Condamnation de Berton et de ses complices. — Exécution des quatre sergents de la Rochelle et de Berton. — Congrès de la charbonnerie à Bordeaux. — Procès de presse. — M. Kœchlin et M. Benjamin Constant. — Plainte en calomnie contre M. Mangin. — Affaires d'Espagne. — Préliminaires du congrès. — M. de Chateaubriand nommé second plénipotentiaire. — Conférence préparatoire à Vienne. — M. de Villèle président

du conseil. — Mécontentement de M. de Montmorency. — Instructions délibérées en conseil. — Commencement de désaccord — M. de Metternich et le duc de Wellington. — Ouverture du congrès à Vérone. — Note verbale présentée par M. de Montmorency et désapprouvée à Paris. — Discussions et intrigues dans le congrès. — Double jeu de M. de Metternich. — Journaux royalistes à Paris. — Lutte de M. de Villèle contre le parti de la guerre. — Irritation de l'empereur Alexandre. — Résolutions importantes. — Progrès de la réaction à Paris. — Procès de presse. — Élections. — Défaite du parti libéral. — Défaite de l'armée de la foi. — Colère des journaux royalistes. — Derniers actes du congrès. — Arrivée de M. de Montmorency à Paris. — Dissidences dans le conseil. — Intrigues diverses. — M. de Villèle demande un sursis à Vérone. — Refus. — Fin du congrès. — Arrivée de M. de Chateaubriand à Paris. — Agitation publique. — Lutte entre M. de Villèle et M. de Montmorency. — Louis XVIII donne raison à M. de Villèle. — Démission de M. de Montmorency. — M. de Chateaubriand ministre des affaires étrangères. — Dépêche à M. de Lagarde. — Médiation anglaise refusée. — Situation du parti royaliste. — Madame du Cayla et M. Sosthènes de la Rochefoucauld. . . . . 98

## XXIX

## Guerre d'Espagne — 1823

État des esprits. — Nouveau congrès de la charbonnerie. — Mission de lord Fitz-Roy Somerset. — Événements à Madrid. — M. de Chateaubriand et M. Canning. — Exaspération du parti royaliste. — Rupture avec l'Espagne. — Division dans le ministère. — Ouverture des chambres. — Discours du roi. — Effet qu'il produit en France et en Angleterre. — Adresse de la Chambre des pairs. — Amendement de M. de Barante. — M. Daru. — M. de Talleyrand. — Vérification des pouvoirs. — Débats au parlement anglais. — Violents discours. — Adresse de la Chambre des députés. — MM. de la Bourdonnaie et Delalot. — Parole imprudente de M. de Villèle. — MM. Duvergier de Hauranne et Foy. — Lettre de M. Canning à Monsieur. — Procès de presse. — Dotation de la Chambre des pairs. — Loi des cent millions. — Rapport de M. de Martignac. — Discussion. — M. Royer-Collard. — M. de la Bourdonnaie. — M. Delessert. — M. Foy. — M. de Villèle. — M. Bignon. — M. de Chateaubriand. — M. Manuel. — Grand tumulte. — Suspension de la séance. — M. de la Bourdonnaie propose l'exclusion de M. Manuel. — Violent débat. — Discours de M. Manuel. — Prise en considération. — Agitation dans Paris. — Discussion. — MM. de Sainte-Aulaire, Duplessis de Grenedan, Royer-Collard. — M. Manuel. — Exclusion adoptée. — M. Manuel violemment expulsé. — Refus de la garde nationale. — Protestation et retraite de la gauche. — Émotion publique. — Discussion à la Chambre des pairs. — Discours de M. de Broglie. — Réponse de M. de Chateaubriand. — Départ du duc d'Angoulême pour l'armée. — Mission du duc de Bellune. — Mécontentement du duc d'Angoulême. — Insuffisance des approvisionnements. — Marché Ouvrard. — Formation d'une junte provisoire. — Tentative et dispersion des réfugiés français. — Passage de la Bidassoa. — Discussion du budget. — Violente attaque de MM. de la Bourdonnaie et Delalot. — Réponse de MM. Corbière et de Villèle. — Embarras des journaux royalistes. — Enthousiasme à la nouvelle du passage de la Bidassoa. — Débats parlementaires en Angleterre. — Écrit de M. Fiévée. — Fin de la discussion du budget. — Proposition de M. de Frenilly. — Difficultés politiques en France et en Espagne. — Attitude de MM. de Villèle et de Chateaubriand. — Nouveau débat en Angleterre. — Appel de la classe de

1825. — Débat dans les deux Chambres. — MM. de Chateaubriand et de Broglie. — État de Madrid. — Lettre de l'Abisbal. — Tentative de Bessière. — Entrée du duc d'Angoulême à Madrid. — Formation de la régence. . . . . 250

## XXX

**Dissolution de la Chambre — 1823**

Fête de Saint-Ouen. — Embarras intérieurs. — Procès de tendance. — Premiers mécontentements du duc d'Angoulême. — Vagues instructions des ministres. — Prétention du roi de Naples. — La régence reconnue par le corps diplomatique. — Négociation secrète avec l'Angleterre. — M. de Lauriston, maréchal de France. — Translation du roi Ferdinand à Cadix. — Fureur des royalistes espagnols. — Contre-révolution en Portugal. — Capitulation de Morillo. — Violences excusées par M. de Chateaubriand. — Conduite honorable du duc d'Angoulême. — Instructions définitives. — Note du duc d'Angoulême sur la situation de l'Espagne. — Progrès de la contre-révolution. — Portrait du duc d'Orléans par Louis XVIII. — Fondation des *Tablettes universelles*. — Capitulation de Ballesteros. — Effroyables excès. — Ordonnance d'Andujar. — Protestation de la régence. — Mécontentement du corps diplomatique et du ministère. — Demi-désaveu. — Position pénible du duc d'Angoulême. — Il prend le commandement de l'armée. — Prise du Trocadero. — Négociations. — Bombardement de Cadix — Promesses et délivrance du roi. — Violente réaction. — Lettre sévère du duc d'Angoulême au roi et réponse. — Arrestation et exécution de Riego. — Affaire Ouvrard. — Destitution du duc de Bellune. — Colère des journaux royalistes. — Entrée du roi d'Espagne à Madrid. — Entrée du duc d'Angoulême à Paris. — Efforts tardifs du gouvernement français pour modérer la réaction. — Délibération sur le renouvellement intégral. — Vive polémique à ce sujet. — Plan pour l'amortissement des journaux indépendants. — Intrigues. — Dissolution de la Chambre. — État de l'Europe. . . . . 407

## XXXI

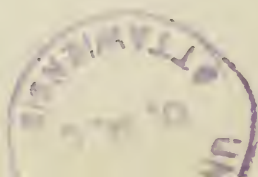
**M. de Villèle et M. de Chateaubriand — 1824**

Rivalité de MM. de Villèle et de Chateaubriand. — Préliminaires des élections. — Fraudes et abus d'influence. — Achat des *Tablettes*. — Comité libéral. — Publications électorales. — Abandon de M. Manuel. — Élections. — Défaite complète du parti libéral. — Mort de M. de Serre. — Négociations avec l'Espagne. — Brochures royalistes contre le ministère. — Ouverture de la session. — Aspect nouveau de la Chambre. — Vérification des pouvoirs. — L'élection de M. Benjamin Constant contestée. — Adresse. — Présentation de la septennalité et de la loi des rentes. — Impopularité de la loi des rentes. — Long et vif débat sur cette loi. — Amendements rejetés. — Adoption. — Loi relative aux crimes et délits commis dans les églises. — Question du sacrilège. — Amendements des évêques combattus par M. de Peyronnet. — Lois de la septennalité et du recrutement adoptées par la Chambre des pairs. — Insurrection de don Miguel à Lisbonne. — Rapport du duc de Lévis sur la loi des rentes. — Incidents. — Impopularité croissante de la loi. — Singulière attitude de M. de Chateaubriand. — Discours de MM. Roy et Pasquier contre la loi. — Intervention de l'archevêque de Paris. — Inquiétude et concession du ministère. — Rejet de la loi. — Joie publique. — Renvoi de M. de Chateaubriand. — Vif mécontentement du *Journal des Débats*



et de la *Quotidienne*. — La *Quotidienne* achetée par la caisse d'amortissement des journaux. — Procès à ce sujet. — Plaidoirie de M. Berryer. — M. Michaud réintégré. — Violente opposition de M. de Chateaubriand. — Manifestes contre le ministère, écrits par lui. — Jugement sur cette conduite. — Grands embarras du ministère. . . . . 502

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES







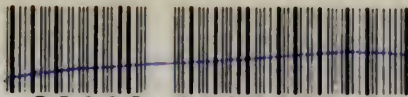




La Bibliothèque  
Université d'Ottawa  
Échéance

The Library  
University of Ottawa  
Date due

--	--	--	--



a39003 000389345b

~~CE JN 0250  
.D9H V007 1865  
C00 DUVERGIER DE HISTOIRE DU  
ACC# 1153901~~



U D' / OF OTTAWA



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	06	02	09	06	19	6